

*Fascicule liminaire*



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**DOCUMENTS OFFICIELS**

**QUARANTE-SEPTIÈME SESSION**

**14 juillet - 8 août 1969**

**NATIONS UNIES**

**New York, 1969**

## AVERTISSEMENT

Les Documents officiels du Conseil économique et social comprennent les comptes rendus analytiques des séances plénières — avec les corrections apportées à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition —, les annexes et les suppléments.

Le présent fascicule liminaire contient, à la page xxv, un répertoire des documents relatifs à l'ordre du jour de la session.

\*  
\*   \*  
\*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Sauf indication contraire, le terme "dollar" s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

## SIGLES

<p><b>AIEA</b> Agence internationale de l'énergie atomique</p> <p><b>ALALE</b> Association latino-américaine de l'échange</p> <p><b>BESNUB</b> Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth</p> <p><b>BID</b> Banque interaméricaine de développement</p> <p><b>BIRD</b> Banque internationale pour la reconstruction et le développement</p> <p><b>BIT</b> Bureau international du Travail</p> <p><b>CAC</b> Comité administratif de coordination</p> <p><b>CAD</b> Comité d'aide au développement (de l'OCDE)</p> <p><b>CAEM</b> Conseil d'aide économique mutuelle</p> <p><b>CEA</b> Commission économique pour l'Afrique</p> <p><b>CEAEO</b> Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</p> <p><b>CEE</b> Commission économique pour l'Europe</p> <p><b>CEPAL</b> Commission économique pour l'Amérique latine</p> <p><b>CNUCED</b> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</p> <p><b>CNUDCI</b> Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</p> <p><b>CPC</b> Comité du programme et de la coordination</p> <p><b>FAO</b> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p> <p><b>FISE</b> Fonds des Nations Unies pour l'enfance</p> <p><b>FMI</b> Fonds monétaire international</p> <p><b>FSM</b> Fédération syndicale mondiale</p> <p><b>GATT</b> Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (désigne aussi les Parties contractantes ou leur secrétariat)</p> <p><b>HCR</b> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</p>	<p><b>IDA</b> Association internationale de développement</p> <p><b>OACI</b> Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p><b>OCDE</b> Organisation de coopération et de développement économiques</p> <p><b>OEA</b> Organisation des Etats américains</p> <p><b>OIT</b> Organisation internationale du Travail</p> <p><b>OMCI</b> Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime</p> <p><b>OMM</b> Organisation météorologique mondiale</p> <p><b>OMS</b> Organisation mondiale de la santé</p> <p><b>ONU</b> Organisation des Nations Unies</p> <p><b>ONUDI</b> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</p> <p><b>OPEX</b> Programme concernant l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration</p> <p><b>OUA</b> Organisation de l'unité africaine</p> <p><b>PAM</b> Programme alimentaire mondial</p> <p><b>PNUD</b> Programme des Nations Unies pour le développement</p> <p><b>SFI</b> Société financière internationale</p> <p><b>UIOOT</b> Union internationale des organismes officiels de tourisme</p> <p><b>UIT</b> Union internationale des télécommunications</p> <p><b>UNESCO</b> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p><b>UNITAR</b> Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</p> <p><b>UNRWA</b> Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</p> <p><b>UPU</b> Union postale universelle</p>
--	---

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
Sigles .....	iii	Orateurs :	
Délégations .....	ix	M. Hambro (Norvège) .....	27
Ordre du jour .....	xxv	M. Johnson (Jamaïque) .....	29
Répertoire des documents .....	xxv	M. Al-Ansari (Koweït) .....	30
1603e séance (séance d'ouverture) – Lundi 14 juillet 1969, à 15 h 10		1608e séance – Jeudi 17 juillet 1969, à 10 heures	
<i>Ouverture de la session</i> .....	1	<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>	
<i>Point 1 de l'ordre du jour :</i>		Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Adoption de l'ordre du jour .....	1	Orateurs :	
<i>Organisation des travaux</i> .....	1	M. Husain (Inde) .....	33
<i>Déclaration du Secrétaire général</i> .....	2	M. Benler (Turquie) .....	34
1604e séance – Mardi 15 juillet 1969, à 10 heures		M. Maheu (UNESCO) .....	35
<i>Election d'un vice-président</i> .....	7	M. Vratusa (Yougoslavie) .....	37
<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>		M. Kennan (Irlande) .....	40
Examen général de la politique économique et sociale internationale		1609e séance – Jeudi 17 juillet 1969, à 15 heures	
Orateurs :		<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>	
M. Mill (UIT) .....	7	Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Le Dr Dorolle (OMS) .....	8	Orateurs :	
M. Yost (Etats-Unis d'Amérique) .....	11	M. Aquino (PAM) .....	43
Lord Caradon (Royaume-Uni) .....	12	M. Abe (Japon) .....	44
1605e séance – Mardi 15 juillet 1969, à 15 heures		M. Viaud (France) .....	45
<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>		M. Forthomme (Belgique) .....	48
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )		1610e séance – Vendredi 18 juillet 1969, à 10 h 10	
Orateurs :		<i>Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition</i> ....	51
M. Eklund (AIEA) .....	15	<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>	
M. Boerma (FAO) .....	16	Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
M. Goad (OMCI) .....	19	Orateurs :	
1606e séance – Mercredi 16 juillet 1969, à 10 heures		M. Labouisse (FISE) .....	51
<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>		M. Nestorenko (Union des Républiques socialistes soviétiques) .....	52
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )		M. Mopolo-Dadot (Congo-Brazzaville) .....	55
Orateurs :		M. Gallardo Moreno (Mexique) .....	55
M. Binaghi (OACI) .....	21	M. Jerbi (Libye) .....	56
M. Rahi (UPU) .....	21	M. López Herrarte (Guatemala) .....	57
M. Thajeb (Indonésie) .....	22	1611e séance – Vendredi 18 juillet 1969, à 15 h 10	
M. Davies (OMM) .....	24	<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>	
1607e séance – Mercredi 16 juillet 1969, à 15 heures		Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
<i>Point 2 de l'ordre du jour :</i>		Orateurs :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )		M. Hill (CCI) .....	59
Orateurs :		M. Ahmad (Pakistan) .....	60
M. Binaghi (OACI) .....	21	M. Nicol (Sierra Leone) .....	61
M. Rahi (UPU) .....	21	M. Boglietti (FSM) .....	62
M. Thajeb (Indonésie) .....	22	1612e séance – Lundi 21 juillet 1969, à 10 h 10	
M. Davies (OMM) .....	24	<i>Hommage rendu par le Conseil économique et social à l'occasion du vol "Apollo 11"</i>	65

**Point 2 de l'ordre du jour :**Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*)

Orateurs :

Mme Zaffferer de Goyeneche (Argentine) .....	65
M. Constantinescu (Observateur du Conseil d'aide économique mutuelle) .....	67
M. Eomani (République-Unie de Tanzanie) .....	68
M. Bohiadi (Tchad) .....	70
M. Buhler (Confédération mondiale du travail) .....	71

**1613e séance – Lundi 21 juillet 1969, à 15 heures****Point 2 de l'ordre du jour :**Examen général de la politique économique et sociale internationale (*fin*)

Orateurs :

M. Moïse (OIT) .....	73
M. Santa Cruz (Observateur du Chili) .....	74
M. Popov (Bulgarie) .....	76
M. Ahmed (Soudan) .....	78
M. Rodríguez Larreta (Uruguay) .....	79

**1614e séance – Mardi 22 juillet 1969, à 10 h 10****Point 7 de l'ordre du jour :**

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs .....	81

**1615e séance – Mardi 22 juillet 1969, à 15 heures****Point 7 de l'ordre du jour :**

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>suite</i> ) .....	91

**1616e séance – Mercredi 23 juillet 1969, à 10 h 10****Point 7 de l'ordre du jour :**

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>suite</i> ) .....	99

**1617e séance – Mercredi 23 juillet 1969, à 15 h 5****Point 7 de l'ordre du jour :**

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>suite</i> ) .....	107

**1618e séance – Jeudi 24 juillet 1969, à 10 h 5****Point 7 de l'ordre du jour :**

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>suite</i> ) .....	115

**Point 8 de l'ordre du jour :**

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général .....	118

**1619e séance – Jeudi 24 juillet 1969, à 15 h 5****Point 8 de l'ordre du jour :**

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>suite</i> ) .....	123

**1620e séance – Vendredi 25 juillet 1969, à 10 h 10****Point 8 de l'ordre du jour :**

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>suite</i> ) .....	123

**1621e séance – Vendredi 25 juillet 1969, à 15 heures****Point 7 de l'ordre du jour :**

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>reprise des débats de la 1618e séance</i> ) .....	141

**Point 8 de l'ordre du jour :**

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>suite</i> ) .....	142

**1622e séance – Lundi 28 juillet 1969, à 10 h 5**

<i>Election d'un vice-président</i> .....	143
---	-----

**Point 15 de l'ordre du jour :**

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés .....	143
---	-----

## 1623e séance — Lundi 28 juillet 1969, à 15 heures

*Point 8 de l'ordre du jour :*

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*reprise des débats de la 1621e séance*) ..... 151

## 1624e séance — Jeudi 31 juillet 1969, à 10 h 10

*Point 16 de l'ordre du jour :*

Année internationale de l'éducation  
Rapport du Comité économique ..... 155

*Point 4 de l'ordre du jour :*

Planification et projections économiques  
Rapport du Comité économique ..... 155

*Point 8 de l'ordre du jour :*

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*suite*) ..... 155

*Point 7 de l'ordre du jour :*

Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth  
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (*reprise des débats de la 1621e séance*) ..... 156

## 1625e séance — Jeudi 31 juillet 1969, à 15 h 5

*Point 7 de l'ordre du jour :*

Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth  
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (*fin*) ..... 161

*Point 8 de l'ordre du jour :*

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement  
b) Fonds d'équipement des Nations Unies  
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*fin*) ..... 165

## 1626e séance — Vendredi 1er août 1969, à 10 h 10

*Point 11 de l'ordre du jour :*

Assistance alimentaire multilatérale  
Rapport du Comité économique ..... 167

*Point 14 de l'ordre du jour :*

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ..... 167

## 1627e séance — Vendredi 1er août 1969, à 15 heures

*Point 14 de l'ordre du jour :*

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (*fin*) ..... 177

*Point 20 de l'ordre du jour :*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies ... 178

## 1628e séance — Lundi 4 août 1969, à 10 heures

*Point 6 de l'ordre du jour :*

Rapport du Conseil du développement industriel ..... 187

## 1629e séance — Lundi 4 août 1969, à 15 h 5

*Point 10 de l'ordre du jour :*

Problèmes du milieu humain ..... 199

## 1630e séance — Mardi 5 août 1969, à 10 heures

*Point 12 de l'ordre du jour :*

La mer  
Rapport du Comité de coordination ..... 211

*Point 10 de l'ordre du jour :*

Problèmes du milieu humain (*suite*) ..... 211

*Point 13 de l'ordre du jour :*

Programmes d'action internationale concernant la jeunesse ..... 215

## 1631e séance — Mardi 5 août 1969, à 15 heures

*Point 13 de l'ordre du jour :*

Programmes d'action internationale concernant la jeunesse (*suite*) ..... 221

*Point 3 de l'ordre du jour :*

Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement  
Rapport du Comité économique ..... 230

## 1632e séance — Mercredi 6 août 1969, à 15 heures

*Point 10 de l'ordre du jour :*

Problèmes du milieu humain (*reprise des débats de la 1630e séance et fin*) ..... 231

*Point 17 de l'ordre du jour :*

Développement du tourisme :

- a) Année internationale du tourisme  
b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux  
c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme ..... 232

## 1633e séance — Jeudi 7 août 1969, à 10 heures

*Point 17 de l'ordre du jour :*

Développement du tourisme :

- a) Année internationale du tourisme  
b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux

c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme ( <i>suite</i> ) .....	239	<i>Point 9 de l'ordre du jour :</i> Evaluation des programmes de coopération technique Rapport du Comité de coordination .....	259
<b>1634e séance — Jeudi 7 août 1969, à 15 h 10</b>		<i>Point 19 de l'ordre du jour :</i> Arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique Rapport du Comité de coordination .....	
<i>Point 17 de l'ordre du jour :</i> Développement du tourisme : a) Année internationale du tourisme b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme ( <i>fin</i> ) .....		247	
<b>1635e séance — Jeudi 7 août 1969, à 21 h 10</b>		<b>1637e séance (séance d'ajournement) — Vendredi 8 août 1969, à 15 h 5</b>	
<i>Point 20 de l'ordre du jour :</i> Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies ( <i>reprise des débats de la 1627e séance</i> ) .....		<i>Point 18 de l'ordre du jour :</i> Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies : a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination b) Rapport du Comité administratif de coordination c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique d) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes Rapport du Comité de coordination .....	
251		263	
<b>1636e séance — Vendredi 8 août 1969, à 10 h 10</b>		<i>Point 21 de l'ordre du jour :</i> Mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil et le calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971 Rapport du Comité de coordination .....	
<i>Point 13 de l'ordre du jour :</i> Programmes d'action internationale concernant la jeunesse ( <i>reprise des débats de la 1631e séance et fin</i> ) ..		264	
<i>Point 5 de l'ordre du jour :</i> Financement du développement économique des pays en voie de développement : a) Courant international de capitaux et d'assistance b) Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement c) Crédit à l'exportation Rapport du Comité économique .....		<i>Incidences financières des décisions prises par le Conseil à sa quarante-septième session</i> .....	
257		267	
		<i>Point 22 de l'ordre du jour :</i> Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale .....	
		267	
		<i>Ajournement de la session</i> .....	
		267	

## DÉLÉGATIONS

### Membres du Conseil

#### ARGENTINE

##### *Représentant*

Mme Ana M. Zaefferer de Goyeneche, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Suppléants*

M. Eduardo Bradley, ministre, conseiller économique, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. Luis J. Buceta, conseiller d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Julio C. Raimondi, conseiller économique et commercial, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Juan C. Sánchez Arnau, conseiller d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Luis María Laurelli, secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Conseiller*

M. Luis Reyna Corvalán, attaché, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### BELGIQUE

##### *Représentant*

M. R. Scheyven, ministre de la coopération au développement.

##### *Suppléants*

M. C. Schuurmans, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. P. A. Forthomme, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès des conférences économiques internationales\*;

M. J. P. van Bellinghen, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. E. Decastiaux, ministre plénipotentiaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. R. Fourdin, directeur d'administration, chef du Service des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères.

\* M. Scheyven ayant assumé la présidence du Conseil, la délégation a été dirigée par M. Forthomme en l'absence de M. Schuurmans.

##### *Conseillers*

M. M. Dewulf, membre de la Chambre des représentants;  
M. F. van der Elst, membre de la Chambre des représentants;

M. E. Glinne, membre de la Chambre des représentants;  
M. J. Boon, membre de la Chambre des représentants;

M. J. Ramaekers, sénateur;

Mme M. L. Henrion-Ernst, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles;

M. W. Bittremieux, directeur d'administration à l'Office de la coopération au développement;

M. J. Daron, directeur au Ministère des affaires étrangères;

M. Theo van Vooren, conseiller au cabinet du Ministre de la coopération au développement.

##### *Experts*

M. A. Haulot, commissaire général au tourisme;

M. L. Meulemans, conseiller, Ministère des finances;

M. R. Raucy, inspecteur principal, Ministère des affaires économiques;

M. M. H. J. C. Rutten, ministre plénipotentiaire, observateur des Pays-Bas;

M. F. R. A. Walraven, chef de la Division des affaires économiques et sociales des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères, La Haye; observateur des Pays-Bas.

#### BULGARIE

##### *Représentant*

M. Méthodi Popov, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Suppléant*

M. Gueorgui Guelev, conseiller, chef adjoint du Département économique du Ministère des affaires étrangères.

##### *Conseillers*

M. Matey Karassimeonov, conseiller près du Ministère des affaires étrangères;

M. Nicolay Stephanov, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Christo Kossev, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Anton Baramov, troisième secrétaire, Département économique du Ministère des affaires étrangères;

M. Vitali Mefano, troisième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Dragan Draganov, vice-président, Comité du tourisme de la mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

CONGO (Brazzaville)

*Représentant*

M. C. Mopolo-Dadet, ministre plénipotentiaire.

*Suppléant*

M. Ekondy-Akala, conseiller économique, ambassade à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Représentant\**

M. Glenn A. Olds, ambassadeur, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

*Suppléant*

M. Walter M. Kotschnig, ministre, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires relatives aux organisations internationales, Département d'Etat.

*Conseillers spéciaux*

M. Roger W. Tubby, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Waldo E. Stephens.

*Conseillers*

Mlle M. Kathleen Bell, Service des affaires économiques et sociales internationales, Département d'Etat;  
M. Clarence I. Blau, conseiller pour les affaires économiques et sociales, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. John A. Bushnell, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Leonard Felsenthal, conseiller pour les affaires économiques, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Laurence H. Hoover, attaché, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Douglas W. English, adjoint spécial, Bureau des affaires relatives aux organisations internationales, Département d'Etat;  
M. Thomas W. Lamb, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. John W. McDonald, Jr, directeur du Service des affaires économiques et sociales internationales, Département d'Etat.

FRANCE

*Représentant*

M. Maurice Viaud, ministre plénipotentiaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

\* Pendant sa présence à Genève, M. Charles W. Yost, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, a exercé les fonctions de chef de la délégation.

*Conseillers*

M. Jean Bidaut, chargé de mission au Secrétariat d'Etat chargé de la coopération;  
M. P. Buffet, chargé de mission au Ministère de l'économie et des finances;  
M. Roger Establie, conseiller des affaires étrangères, Direction des Nations Unies et des organisations internationales;  
M. Louis Gros, administrateur civil, Ministère de l'éducation nationale;  
M. Jacques Grunewald, conseiller des affaires étrangères, Service de coopération économique;  
Mme Germaine Hirlemann, troisième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Philippe Lecourtier, secrétaire des affaires étrangères, Direction des Nations Unies et des organisations internationales;  
M. Ivan Martin-Witkowski, attaché financier, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Yves Mas, représentant permanent adjoint, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Pierre Mutter, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Bernard Prague, attaché commercial, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

*Secrétaires*

Mlle Anne Marie Jouffroy;  
Mlle Catherine Savitchi.

GUATEMALA

*Représentant*

M. Enrique López Herrarte, ambassadeur, représentant auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

*Suppléant*

M. Carlos Cordero d'Aubuisson.

HAUTE-VOLTA

*Représentant*

M. Paul Rouamba, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

*Suppléants*

M. Louis Dominique Quédraogo, conseiller des affaires étrangères;  
M. Arba Diallo, premier secrétaire, ambassade à Washington;  
M. Désiré Paul Kaboré, attaché, ambassade à Washington.

INDE

*Représentant*

M. B. R. Bhagat, ministre du commerce extérieur et de l'approvisionnement



### *Suppléants*

- M. M. A. Husain, ambassadeur en Suisse;  
M. T. Swaminathan, ambassadeur en Belgique et au Luxembourg et auprès des communautés européennes; ambassadeur, questions économiques en Europe occidentale; représentant permanent auprès du GATT et de la CNUCED;  
M. N. Krishnan, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. K. R. P. Singh, secrétaire, Ministère des affaires étrangères;  
M. B. N. Swarup, secrétaire, Ministère du commerce extérieur et de l'approvisionnement;  
M. R. D. Pradhan, représentant résident auprès de la CNUCED;  
M. M. Dubey, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Conseillers*

- M. K. K. S. Rana, premier secrétaire, consulat général à Genève;  
M. R. Rawat, directeur régional du tourisme en Europe, Genève.

## INDONÉSIE

### *Représentant*

- M. Ismael M. Thajeb\*, directeur général aux relations économiques avec l'étranger, Ministère des affaires extérieures.

### *Suppléants*

- M. Umarjadi Njotowijono\*, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. J. B. P. Maramis, ambassadeur, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Conseillers*

- M. M. H. Panggabean, ministre conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Kahono Marthohadinegoro, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
Mlle A. A. Muter, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Irawan Darsa, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## IRLANDE

### *Représentant*

- M. Sean P. Kennan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

\* En l'absence de M. Thajeb, la délégation a été dirigée par M. Umarjadi Njotowijono.

### *Suppléants*

- M. J. Holloway, conseiller, ambassade à Londres;  
M. Brendan T. Nolan, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Patrick A. McCabe, ambassade à Stockholm;  
M. Philip Griffin, administrateur, Département de l'agriculture et des pêches.

## JAMAÏQUE

### *Représentant*

- M. Keith Johnson, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Suppléants*

- M. P. W. Aitken, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. P. V. Marsh, secrétaire adjoint principal, Ministère des affaires extérieures;  
M. G. de B. Hall, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. H. N. Bonnick, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. G. A. Hill, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
Mlle M. Martinez, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Conseillers*

- M. L. M. H. Barnett, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. D. Craig, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

## JAPON

### *Représentant*

- M. Isao Abe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Conseiller spécial*

- M. Yoshihiro Nakayama, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès des organisations internationales à Genève.

### *Suppléants*

- M. Hiroshi Yokota, ministre, Bureau des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères;  
M. Fumiya Okada, chef de la Division des affaires économiques, Bureau des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères;  
M. Takeshi Naito, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Conseillers*

- M. Tadayuki Nonoyama, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;

- M. Takanori Kazuhara, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Kohji Tsujita, secrétaire, Ministère des affaires étrangères;  
 M. Kojiro Takano, troisième secrétaire, délégation permanente auprès des organisations internationales, Genève.

#### KOWEÏT

##### *Représentant*

- M. Ali Z. Al-Ansari, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Suppléants*

- M. Soubhi J. Khanachet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Khaled A. Al-Mutair, directeur du Département économique, Ministère des affaires étrangères;  
 M. Bader Jasem Al-Baher, Conseil de planification;  
 M. Zaim El-Imam, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### LIBYE

##### *Représentant*

- M. Tajeddin Jerbi, ministre plénipotentiaire, directeur du Service des organisations et conférences internationales, Ministère des affaires étrangères.

##### *Suppléants*

- M. Abdullah Hassan, ministre plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Abubaker Sherif, directeur du Bureau de la coopération technique, Ministère de la planification et du développement;  
 M. Ibrahim Suleiman, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Bushnaf Elkezza, attaché commercial, ambassade à Bonn.

#### MEXIQUE

##### *Représentant*

- M. Juan Gallardo Moreno, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Suppléant*

- Mme Neoma Gutman de Castañeda.

##### *Conseillers*

- M. Antonio César Villalva Acevedo, deuxième secrétaire, Service extérieur;  
 M. Marcial Plehn Mejía, troisième secrétaire, Service extérieur.

#### NORVÈGE

##### *Représentant*

- M. Edvard Hambro, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

##### *Suppléants*

- M. Johan Cappelen, directeur général, Ministère des affaires étrangères;  
 M. Kjell Christiansen, conseiller d'ambassade, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Magne Reed, conseiller d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Conseillers*

- M. Ivar Stugu, directeur, Ministère du commerce et de la navigation maritime;  
 M. Eskild Jensen, chef de division, Agence norvégienne d'aide au développement international;  
 M. Jan Arvesen, premier secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Ola Dørum, premier secrétaire, Ministère des affaires étrangères;  
 M. Jens Heggemsnes, deuxième secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Conseillers spéciaux*

- M. Bjørn Olsen, conseiller d'ambassade, mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Tapani Brothorus, deuxième secrétaire d'ambassade, mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Ove Heyman, premier secrétaire d'ambassade, mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Hakan Granqvist, chef de section, Ministère des affaires étrangères, Stockholm;  
 M. Lars-Göran Engfeldt, deuxième secrétaire d'ambassade, mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### PAKISTAN

##### *Représentant*

- M. Vaqar Ahmad, secrétaire, Division des affaires économiques.

##### *Suppléants*

- M. Kamaluddin Ahmed, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. S. A. D. Bukhari, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. A. S. Noor Mohammad, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. S. M. Huda, conseiller économique adjoint, Division des affaires économiques;  
 M. R. A. Akhund, secrétaire suppléant, Ministère des finances.

## RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

### *Représentant*

M. Paul Bomani, ministre des affaires économiques et de la planification du développement.

### *Suppléants*

M. Akili B. C. Danieli, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Waldo Waldron-Ramsey, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. C. D. Mbapila, Ministère des affaires étrangères;  
M. C. M. Nyirabu, Ministère des affaires économiques et de la planification du développement.

## ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

### *Représentant*

Lord Caradon, ministre d'État pour les affaires étrangères et du Commonwealth, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Suppléant*

M. M. E. Allen, ministre (affaires économiques et sociales), mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Suppléants et conseillers*

M. M. D. Butler, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. W. J. A. Wilberforce, premier secrétaire, Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth;  
M. R. N. Posnett, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. C. R. O. Jones, premier secrétaire, Ministère du développement des pays d'outre-mer;  
M. D. J. Easton, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. D. J. Johnson, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
Mlle S. Darling, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. G. H. Boyce, troisième secrétaire, Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth.

## SIERRA LEONE

### *Représentant*

M. Davidson S. H. W. Nicol, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

### *Suppléants*

M. Daniel O. Cole, attaché commercial, High Commission, Londres;  
M. Malcolm O. Cole, secrétaire adjoint, Ministère des affaires extérieures.

## SOUDAN

### *Représentant*

M. Mohamed Abdel Maged Ahmed, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, chef de la mission auprès de la Communauté économique européenne, ambassadeur en Belgique.

## TCHAD

### *Représentant*

M. Bruno Bohiadi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### *Suppléants*

M. Homsala G. Ouangmotching, conseiller d'ambassade, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Ramadne Barma, conseiller d'ambassade, ambassade à Bruxelles.

## TURQUIE

### *Représentant*

M. Özdemir Benler, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

### *Suppléants*

M. Mustafa Akşin, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Aydın Yeğen, sous-directeur général, Ministère des affaires étrangères;  
M. Nüzhet Kandemir, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Üner Kirdar, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

### *Conseillers*

M. Kâmuran Yetis, conseiller commercial, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Haydar Bogenç, conseiller financier, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Erten Kayalibay, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Tugay Uluçevik, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

### *Représentant*

M. A. E. Nesterenko, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, directeur du Département des organisations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères.

### *Suppléants*

Mme Z. V. Mironova, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

- M. L. N. Astafiev, conseiller, Ministère des affaires étrangères;  
 M. B. N. Krylov, directeur adjoint de la Division des organisations économiques, scientifiques et techniques internationales, Commission d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres;  
 M. V. S. Pojarsky, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. L. S. Lobanov, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Conseillers*

- M. B. M. Fichugin, chef de division, Institut de recherche, Ministère du commerce extérieur;  
 M. V. A. Zvezdin, conseiller, Ministère des affaires étrangères;  
 M. G. A. Smirnov, adjoint au Directeur du Département, Ministère des affaires étrangères; secrétaire général de la délégation;  
 M. A. S. Kodachenko, professeur, Institut de l'économie mondiale et des relations internationales;  
 M. V. P. Galkin, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. N. M. Evdokimov, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 Mme A. A. Sentiuleva, premier secrétaire, Ministère des affaires étrangères;  
 M. N. I. Filimonov, secrétaire général adjoint de la délégation, Ministère des affaires étrangères;  
 M. V. N. Vassiliev, expert principal, Commission d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres.

#### *Secrétaires*

- Mme M. V. Volynkina;  
 Mme V. F. Eljbakjants.

### URUGUAY

#### *Représentant*

- M. Daniel Rodríguez Larreta, directeur de la Banque centrale d'Uruguay.

#### *Suppléant*

- M. Hector Gros Espiell, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### *Conseillers*

- Mme María Elena Bidart de López, ministre conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Pedro H. Vidal, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

### YOUGOSLAVIE

#### *Représentant*

- M. Anton Vratuša\*, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

#### *Suppléants*

- M. Augustin Papić\*, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Mirčeta Čvorović, ministre plénipotentiaire, directeur du Département des organisations internationales, Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères;  
 M. Ljubomir Sekulić, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Ante Skataretiko, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Conseillers*

- M. Milan Ristić, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Milorad Čabrić, conseiller, Département des organisations internationales, Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères;  
 M. Zoran Lazarević, deuxième secrétaire, Département des organisations internationales, Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères;  
 Mlle Zagorka Ilić, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Josip Kulušić, attaché, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### *Secrétaire*

- Mlle Desa Stoilković, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

\* Après le départ de Genève de M. Vratuša, M. Papić a exercé les fonctions de représentant.

### Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

#### AFRIQUE DU SUD

- M. Willem C. Naude, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. John H. Selfe, ministre, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### ALGÉRIE

- M. Y. Mahammed, chargé d'affaires par intérim, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. K. Lokmane, secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. O. Benzitouni, attaché, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### ARABIE SAOUDITE

M. Mohamed Charara, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### AUSTRALIE

M. H. M. Loveday, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. J. Kelso, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. A. Brown, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. W. Fisher, troisième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### AUTRICHE

M. Karl Weber, secrétaire, Ministère des affaires étrangères.

#### BRÉSIL

M. Antonio Patriota, conseiller d'ambassade, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Eduardo Hermann, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### CANADA

M. C. O. Spencer, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. P. A. Lapointe, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### CHILI

M. Hernán Santa Cruz, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Germán Carrasco, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Hugo Cubillos, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Luis Larrain, secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### CHINE

M. Toh Kuo-chu, conseiller technique (affaires économiques);  
M. Huang Yen-chao, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### COLOMBIE

M. Antonio Oviedo, ambassadeur;  
M. Felipe Jaramillo, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

M. Augusto Zuluaga, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### CUBA

Mme Marta Jiménez Martínez, chef du Département des Nations Unies, Direction des organismes internationaux, Ministère des relations extérieures;  
M. Santiago Díaz Paz, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Frank Ortiz Rodríguez, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### DANEMARK

M. Bjørn Olsen, conseiller, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### EL SALVADOR

M. G. A. Guerrero ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### EQUATEUR

M. Ramón Valdez, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### ESPAGNE

M. Enrique Pérez Hernández, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Roberto Bermúdez Ruiz, secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. Juan López Chicheri, secrétaire d'ambassade, Ministère des affaires étrangères.

#### FINLANDE

M. Tapani Brotherus, secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### GABON

M. Marc Nan-Nguema, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
M. J. Ndjogas, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### GRÈCE

M. Costa P. Caranicas, ministre plénipotentiaire, ambassade à Washington.

## HONGRIE

- M. Endre Bakonyi-Sebestyén, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Rezsó Palotás, chef de section, Secrétariat des relations économiques internationales;
- M. Sándor Hajnal, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. József Gál, fonctionnaire principal, Ministère des affaires étrangères;
- M. Ervin Ernst, fonctionnaire principal, Ministère du commerce extérieur.

## IRAK

- M. Mustafa Kamil Yasseen, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- Mme Sumaya Zahawi Al-Samarai, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Farouk El-Obaidi, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Talal Pachachi, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## IRAN

- M. S. Esfandiary, directeur de la Section du développement social, Ministère des affaires étrangères;
- M. M. Ehsassi, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. G. A. Sayar, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## ISRAËL

- M. M. R. Kidron, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- Mlle Hava Hareli, ministre, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Ze'ev Dvir, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Benyamin Bardan, premier secrétaire (affaires économiques), mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## ITALIE

- M. Emilio Bettini, ministre plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Mario Piacitelli, conseiller de légation, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Tibor Hoor Tempis Livi, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- Mlle Graziella Simbolotti, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

- M. Alberto Schepisi, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## MAROC

- M. Mohamed Al Arbi Khettabi, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## NOUVELLE-ZÉLANDE

- Mlle H. N. Hampton, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. A. W. Dawson, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## PAYS-BAS

- M. Johan Kaufmann, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- Mlle A. F. W. Lunsingh Meijer, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. M. H. A. Moerel, conseiller d'ambassade, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- Mlle C. M. Leemans, Direction générale de la coopération internationale, Ministère des affaires étrangères.

## PÉROU

- M. José de la Puente, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Felipe Solari Swayne, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Fernando Guillén, secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## PHILIPPINES

- M. Hortencio J. Brillantes, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Renato A. Urquiola, ministre, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. Felipe Mabilangan, Jr, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## POLOGNE

- M. A. Czarkowski, conseiller, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- M. M. Gorajewski, attaché, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

## RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

- M. Hussein Khallaf, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

- M. Omar Sirry, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. El Sayed Abdel Raouf El Reedy, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Hassan S. Abdel-Aal, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### ROUMANIE

- M. Nicolas Ecobesco, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Constantin Georgesco, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Nicolas Dinu, deuxième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Ion Goritza, troisième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### SUÈDE

- M. Ove Heyman, premier secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
 M. Hakan Granqvist, chef de section, Ministère des affaires étrangères;  
 M. Lars-Göran Engfeldt, secrétaire d'ambassade, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### SYRIE

- M. Mowaffak Allaf, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 Mlle Siba Nasser, troisième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

##### RÉPUBLIQUE DU VIET-NAM

- M. Le Van Loi, représentant permanent auprès des organisations internationales à Genève;  
 M. Pham Van Trinh, secrétaire d'ambassade.

##### RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

- M. Helmut Mathias, conseiller, Ministère des affaires étrangères;  
 M. Hans Ulrich Meyer-Lindemann, conseiller, Bureau de l'observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 Mme Karin Schulte-Steinberg, conseiller, Bureau de l'observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Kurth, premier secrétaire, Ministère des affaires économiques;  
 M. Gerd Schaar, premier secrétaire, Bureau de l'observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

#### TCHÉCOSLOVAQUIE

- M. Jiří Šváb, représentant permanent adjoint auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Štefan Murín, premier secrétaire, mission permanente, Genève;  
 M. Jaroslav Štáhl, Département des organisations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères.

#### TRINITÉ-ET-TOBAGO

- M. Charles H. Archibald, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Hamid Mohammed, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Mervyn Claxton, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Louis Wiltshire, premier secrétaire, mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### TUNISIE

- M. Ahmed Chtourou, ministre plénipotentiaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### VENEZUELA

- M. Simón Molina Duarte, conseiller, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Eduardo Soto, troisième secrétaire, mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

- M. Wolfgang Thüring, deuxième secrétaire, Bureau de l'observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;  
 M. Klaus Schierloh, troisième secrétaire, Bureau de l'observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### SAINT-SIÈGE

- Le R.P. H. de Riedmatten, observateur permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

#### SUISSE

- M. Jean Humbert, représentant permanent auprès des organisations internationales à Genève;  
 M. Gaspard Bodmer, collaborateur diplomatique I auprès de la Division des organisations internationales du Département politique fédéral;

M. Henri Voirier, adjoint diplomatique Ia, Division des organisations internationales du Département politique fédéral;

Mlle Denise Werner, chef de section I auprès de la Division des organisations internationales du Département politique fédéral;

M. Charles Steinhäuslin, collaborateur diplomatique I auprès du Service de la coopération technique du Département politique fédéral;

M. Marcel Oechlin, collaborateur économique Ia auprès de la Division des organisations internationales du Département politique fédéral;

M. Pierre-Louis Girard, collaborateur économique I auprès de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique;

M. Jacques Failletaz, collaborateur diplomatique III auprès de la Division des affaires politiques du Département politique fédéral;

M. Jérôme Lugon, juriste à la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique;

M. Hans Rudolf Hofmann, stagiaire diplomatique auprès de la Division des organisations internationales du Département politique fédéral.

### Institutions spécialisées

#### ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M. David A. Morse, Directeur général du Bureau international du Travail;

M. C. W. Jenks, principal directeur général adjoint;

M. V. Velebit, chef du Département de la recherche et de la planification;

M. A. Ali, chef du Département des relations et des conférences;

M. A. A. Shaheed, directeur du Bureau de liaison, New York;

M. V. Timofeev, chef du Département de l'édition et de l'information;

M. J. Lemoine, chef du Service des organisations internationales;

M. N. N. Franklin, conseiller économique;

Mme J. Rousseau, chef du Service des organisations non gouvernementales;

M. Y. P. Chestnoy, Service des organisations internationales;

M. M. H. Khan, Service des rapports d'opérations;

Mlle B. Howell, Service des organisations internationales;

M. R. B. Posey, Service des organisations internationales.

#### ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. A. H. Boerma, Directeur général;

M. P. Terver, Sous-Directeur général, Département du développement;

M. A. Adomakoh, Sous-Directeur général, Département économique et social;

M. P. Lamartine-Yates, représentant régional pour l'Europe;

M. J. V. S. Nehemiah, directeur de la Division de liaison avec les organisations internationales;

M. E. Ojala, directeur de la Division des produits et du commerce international;

M. Donald W. Woodward, directeur du Bureau de liaison avec les Nations Unies, New York;

M. P. H. Crane, chef de la Sous-Division des organisations internationales;

M. D. J. Walton, chef de cabinet du Directeur général;

M. G. G. Watterson, chargé de liaison, Division de la liaison avec les organisations internationales;

M. A. Archer, chargé des programmes spéciaux, Campagne mondiale contre la faim.

#### ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

M. René Maheu, Directeur général;

M. Michel Doo Kingue, directeur du Bureau des relations avec les organisations internationales et programmes internationaux;

M. Alfonso de Silva, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies (New York);

M. Aser Deleon, directeur du Département de l'éducation extra-scolaire;

M. Konstantin Fedorov, directeur de l'Office d'océanographie;

M. Michel Batisse, directeur de la Division des recherches sur les ressources naturelles;

M. Raymond Rodriguez, chef du Service spécial chargé de l'Année internationale de l'éducation;

M. H. Ben Amor, Division des sciences sociales appliquées;

Le contre-amiral Langeraar, président de la Commission océanographique intergouvernementale.

#### ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Le Dr P. M. Dorolle, Directeur général adjoint;

Le Dr A. Bellerive, directeur de la division de la coordination et de l'évaluation;

Le Dr Michael R. Sacks, chef de la Coordination des programmes;

M. R. Shousha, administrateur, Coordination administrative;

M. K. P. H. Supthut, fonctionnaire de la section administrative, Gestion administrative;

Mme E. Kamath, chargé de liaison, Coordination des programmes.



**BANQUE INTERNATIONALE POUR LA  
RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DE DÉVELOPPEMENT**

M. Federico Consolo, représentant spécial auprès des organisations des Nations Unies;  
M. George C. Wishart, chargé de liaison principal, Bureau européen de la BIRD.

**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

M. Gordon Williams, représentant spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
M. Edgar Jones, directeur du Bureau de Genève du FMI;  
M. K. M. Huh, économiste, Bureau de Genève du FMI.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE  
INTERNATIONALE**

M. W. Binaghi, Président du Conseil de l'OACI;  
M. G. Gamacchio, chargé des relations extérieures.

**UNION POSTALE UNIVERSELLE**

M. M. Rahi, Directeur général;  
M. S. N. Das Gupta, conseiller supérieur, Section de l'assistance technique.

**UNION INTERNATIONALE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

M. Mohamed Mili, Secrétaire général;  
M. R. E. Butler, Secrétaire général adjoint;  
M. C. Stead, chef du Département des relations extérieures;  
M. H. Ruud, chef du Département de la coopération technique;  
M. A. David, conseiller juridique;  
M. H. Pouliquen, conseiller technique.

**ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE**

M. D. A. Davies, Secrétaire général;  
M. J. R. Rivet, Secrétaire général adjoint;  
M. H. Sebastian, directeur du Département de la coopération technique;  
M. F. T. Hannan, chef du Bureau des relations extérieures et de l'information;  
M. Kaare Langlo, directeur du Département scientifique et technique.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE  
CONSULTATIVE  
DE LA NAVIGATION MARITIME**

M. Colin Goad, Secrétaire général;  
M. J. Queguiner, Secrétaire général adjoint;  
M. V. Nadeinski, secrétaire du Comité de la sécurité maritime.

**Agence internationale de l'énergie atomique**

M. Sigvard Eklund, Directeur général (présent les 14 et 15 juillet);  
M. D. A. V. Fischer, directeur de la Division des relations extérieures (présent du 14 au 21 juillet);  
Mlle Mary Jeffreys, chargé de liaison principal (présente du 21 juillet au 8 août);  
Mme Merle Opelz, Division des relations extérieures (présente du 1er au 8 août);  
Mlle Carolyn Philip, secrétaire de la délégation (présente du 14 juillet au 8 août).

**Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce**

M. H. W. Dittmann, Sous-Directeur général, Section des relations extérieures;  
M. D. Peart, conseiller, Division du développement;  
M. H. de Soto, économiste, Division générale.

**Autres organisations intergouvernementales représentées par des observateurs**

**BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS  
POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

M. Claude Masouye, conseiller supérieur, chef de la Division des relations extérieures;  
M. Roger Harben, assistant pour les relations extérieures;  
M. Ibrahima Thiam, assistant pour les relations extérieures.

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

*Présidence du Conseil des communautés européennes*

M. Johan Kaufmann, ambassadeur, représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;

Mlle A. F. W. Lunsingh Meijer, représentant permanent adjoint, représentation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

*Conseil des communautés européennes*

M. K. D. Jagstaidt, chef de division au Secrétariat général du Conseil des communautés européennes;  
M. A. Coret, administrateur principal au Secrétariat général du Conseil des communautés européennes.

*Commission des communautés européennes*

M. Pauly, directeur à la Direction générale des relations extérieures;  
M. Christaki de Germain, chef de division, Direction générale des relations extérieures;  
M. A. Maes, administrateur principal, Direction générale des relations extérieures.

**CONSEIL D'AIDE ÉCONOMIQUE MUTUELLE**

M. V. Constantinescu, secrétaire adjoint;  
M. A. Podugolnikov, chef du Service des études économiques de synthèse;  
M. J. A. Dupal, chef de section, Service des études économiques de synthèse.

**CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Leleu, directeur politique;  
M. Renborg, directeur adjoint des affaires économiques et sociales;  
M. Rosenstiel (présent du 4 au 9 août).

**ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

M. Francis Wells, chef de la Division du développement économique, Département du développement;  
M. Edgard Kroeller, Division du développement économique;  
Mlle Alice May, Division du développement économique.

**ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE**

M. G. Pognon, secrétaire général administratif adjoint.

**ORGANISATION DES ETATS AMÉRICAINS**

M. D. Chadwick Braggiotti, représentant européen de l'OEA;  
M. Homero L. Hernández.

**Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif\***

**Catégorie I**

**ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE**

M. M. Boson.

**CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE**

M. W. Hill;  
M. J. L'Huillier;  
Mme R. Lusardi.

**CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES SYNDICATS LIBRES**

M. A. Heyer.

**CONFÉDÉRATION MONDIALE DU TRAVAIL**

M. B. Buhler;  
M. G. Eggermann.

\* Conformément à la décision prise par le Conseil à sa quarante-sixième session (1593<sup>e</sup> séance), l'organisation

**COMITÉ DE COORDINATION D'ORGANISATIONS JUIVES**  
(représentée à la quarante-septième session par MM. A. Marks et G. Warburg)

conserve son statut consultatif en tant qu'organisation non gouvernementale, avec les droits et les obligations qui lui étaient précédemment reconnus, en attendant que le Conseil ait pris une décision sur les recommandations relatives à son statut futur que le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales a été prié de formuler.

**CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES**

Mlle L. Van Eeghen.

**FÉDÉRATION DÉMOCRATIQUE  
INTERNATIONALE DES FEMMES**

Mme S. Alami.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

M. P. G. H. Barter.

**FÉDÉRATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS  
POUR LES NATIONS UNIES**

M. H. Perera;  
M. J. Ennals;  
M. G. Evans;  
M. S. Weiss.

**FÉDÉRATION MONDIALE DES VILLES  
JUMELÉES**

M. H. Jacquet.

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE

M. G. Boglietti;  
M. K. H. Liebig;  
M. K. B. Panikkar.

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

M. N. Abut;  
M. C.-A. Schusselé;  
M. K. Seevaratnam;  
M. N. Phillips;  
M. Slobodan Popović;  
M. E. Kirchoffer.

ORGANISATION INTERNATIONALE  
DES EMPLOYEURS

M. R. Lagasse;  
M. A. Pankert.

UNION INTERNATIONALE  
DES ORGANISMES OFFICIELS DE TOURISME

M. R. Lonati;  
M. A. Nair;  
Mme Cunin.

UNION INTERNATIONALE DES VILLES  
ET POUVOIRS LOCAUX

M. C. Ascher.

Catégorie II

ALL INDIA WOMEN'S CONFERENCE

Mme P. Jungalwalla.

ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES

Mme G. Deneke;  
Mlle M. Ginsberg.

ALLIANCE MONDIALE  
DES UNIONS CHRÉTIENNES FÉMININES

Mlle A. Arnold;  
Mme J. G. Forsyth;  
Mlle E. Palmer.

ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE

M. R. Eggleston.

ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL

M. M. Brandon;  
Mlle I. Winkelman.

ASSOCIATION DES FEMMES PAKISTANAISES

La bégum Mirza-Khan.

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DE DROIT PÉNAL

Mme H. Romniciano.

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES JURISTES DÉMOCRATES

M. J. Nordmann.

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION  
DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS  
EN TERRITOIRES ÉTRANGERS

M. M. Brandon;  
M. C. Nyman.

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE  
DE L'ENFANCE

Le chanoine J. Moerman.

CENTRE DE LA PAIX MONDIALE  
PAR LE DROIT

M. B. Stosic.

CENTRE INTERNATIONAL D'INFORMATION  
POUR LE CRÉDIT COMMUNAL

M. C. Ascher.

COMITÉ CONSULTATIF MONDIAL  
DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS (QUAKERS)

M. J. Duncan Wood;  
Mme K. M. Wood.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA CROIX-ROUGE

M. A. Martin;  
M. C. Pilloud.

COMMISSION DES ÉGLISES  
POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

M. D. Micheli;  
M. E. Rees;  
Mme Robbins Strong.

COMMISSION INTERNATIONALE CATHOLIQUE  
POUR LES MIGRATIONS

Mlle R. Rideau;  
M. T. Stark.

COMMISSION INTERNATIONALE  
DE JURISTES

M. S. MacBride;  
M. J. Toth;  
M. L. G. Weeramantry.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DES CHARITÉS CATHOLIQUES

M. T. Szmitkowski.

CONGRÈS DU MONDE ISLAMIQUE

M. N. el-Rawi.

CONGRÈS JUIF MONDIAL

M. F. L. Brassloff;  
M. A. Jabès;  
M. M. L. Perlzweig.

CONSEIL CONSULTATIF  
D'ORGANISATIONS JUIVES

Mme G. Cairncross.

CONSEIL INTERNATIONAL  
DE L'ACTION SOCIALE

Mlle M.-L. Cornaz.

CONSEIL INTERNATIONAL  
DES FEMMES JUIVES

Mme H. Levy;  
Mme W. Warburg.

CONSEIL INTERNATIONAL  
DES SERVICES JUIFS DE BIENFAISANCE  
ET D'ASSISTANCE SOCIALE

M. D. Lack.

DOTATION CARNEGIE  
POUR LA PAIX INTERNATIONALE

M. M. Goormantight.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES ASSISTANTS SOCIAUX  
ET DES ASSISTANTES SOCIALES

Mlle M.-L. Cornaz.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES FEMMES DE CARRIÈRES LIBÉRALES  
ET COMMERCIALES

Mlle A. Travelletti.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES FEMMES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS

Mlle T. Faber;  
Mme C. Jones.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES FEMMES JURISTES

Mlle H. Pfander.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DES FONCTIONNAIRES SUPÉRIEURS  
DE POLICE

M. P. Villetorte.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
POUR L'HABITATION, L'URBANISME  
ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

M. C. Ascher.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
POUR LE PLANNING FAMILIAL

Mme A. Sieve.

FÉDÉRATION MONDIALE  
DE JEUNESSE CATHOLIQUE

Mlle L. Herren.

INSTITUT INTERNATIONAL  
DES SCIENCES ADMINISTRATIVES

M. C. Ascher.

INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

M. J. Nixon.

INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION

M. M. Brandon.

LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES  
POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ

Mme G. Baer.

MOUVEMENT INTERNATIONAL  
DES ÉTUDIANTS POUR LES NATIONS UNIES

M. R. Harmston;  
M. T. Lemaresquier.

MOUVEMENT INTERNATIONAL  
POUR L'UNION FRATERNELLE  
ENTRE LES RACES ET LES PEUPLES

Mlle V. Leary.

ORGANISATION MONDIALE AGUDAS ISRAËL

M. A. Safran.

ORGANISATION RÉGIONALE DE L'EST  
POUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

M. C. Ascher.

PAN-PACIFIC AND SOUTHERN ASIA  
WOMEN'S ASSOCIATION

Mme C. Jones.

ALLIANCE INTERNATIONALE  
DE TOURISME\*

M. H. Perlowski.

\* Représentée par l'Organisation mondiale du tourisme et de l'automobile, qui ne jouit pas du statut consultatif.

PAX ROMANA

Maître Odile Rouillet.

SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL

Mlle A. Moser;  
M. M. Watson.

SOCIÉTÉ ANTIESCLAVAGISTE

M. G. Evans.

SOCIÉTÉ INTERAMÉRICAINNE D'URBANISME

M. C. Ascher.

UNION INTERNATIONALE  
DES ORGANISMES FAMILIAUX

M. Secretan-Rollier.

UNION MONDIALE CHRÉTIENNE  
DES FEMMES ABSTINENTES

Mme L. Erni.

UNION MONDIALE DÉMOCRATE CHRÉTIENNE

M. K. Sieniewiez.

UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES

La bégum Mirza-Khan.

UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS  
FÉMININES CATHOLIQUES

Mme Driant;  
Mme M. T. Graber-Duvernay.

ZONTA INTERNATIONAL

Mme G. Deneke.

Liste

ALLIANCE INTERNATIONALE  
SAINTE-JEANNE D'ARC

Mme M. Leroy-Boy.

ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE

M. M. Gouault.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE L'AUTOMOBILE\*

M. H. Perlowski.

INSTITUT INTERNATIONAL  
DES CAISSES D'ÉPARGNE

M. N. G. Krul.

\* Représentée par l'Organisation mondiale du tourisme et de  
l'automobile, qui ne jouit pas du statut consultatif.

JEUNESSE ÉTUDIANTE CATHOLIQUE  
INTERNATIONALE

Le révérend père Chatelain.

OPEN DOOR INTERNATIONAL

Mme G. Baer.

## ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

adopté par le Conseil à sa 1603e séance, le 14 juillet 1969

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen général de la politique économique et sociale internationale.
3. Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.
4. Planification et projections économiques.
5. Financement du développement économique des pays en voie de développement :
  - a) Courant international de capitaux et d'assistance;
  - b) Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement;
  - c) Crédit à l'exportation.
6. Rapport du Conseil du développement industriel.
7. Coopération régionale :
  - a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth;
  - b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs;
  - c) Action concertée pour la promotion des exportations\*.
8. Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :
  - a) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
  - c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général.
9. Evaluation des programmes de coopération technique.
10. Problèmes du milieu humain.
11. Assistance alimentaire multilatérale.
12. La mer :
  - a) Ressources de la mer;
  - b) Sciences et techniques de la mer;
  - c) Programme à long terme de recherches océanographiques.
13. Programmes d'action internationale concernant la jeunesse.
14. Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
15. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
16. Année internationale de l'éducation.
17. Développement du tourisme :
  - a) Année internationale du tourisme;
  - b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux;

---

\* L'examen de cette question a été renvoyé à la reprise de la quarante-septième session.

- c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme.
18. Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies :
- a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination;
  - b) Rapport du Comité administratif de coordination;
  - c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
  - d) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes.
19. Arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique.
20. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies.
21. Mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil et le calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971.
22. Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale.
23. Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences des Nations Unies\*.
24. Rapport du Conseil du commerce et du développement\*.
25. Rapports du Groupe de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international\*.
26. Rapport sur la situation concernant les atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans les colonies portugaises d'Afrique\*.
27. Elections\*.
28. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil\*.
29. Programme de travail de base du Conseil pour 1970 et examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session\*.

---

\* L'examen de cette question a été renvoyé à la reprise de la quarante-septième session.



## RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

*Note.* — On trouvera énumérés ci-dessous les documents relatifs à la quarante-septième session. Le point pertinent de l'ordre du jour est indiqué en regard de chaque document. La mention d'un point de l'ordre du jour suivi d'un astérisque (\*) signifie que le document est publié dans le fascicule correspondant des *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, Annexes.*

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
A/7361 et Add.1	Rapport du Comité des conférences	21	<i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, point 75 de l'ordre du jour.</i>
A/7576	Projet de budget pour l'exercice 1970 : note du Secrétaire général		Miméographié.
A/AC.109/333	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général	20	<i>Idem.</i>
E/4487 et Corr.1 à 3, 5 et 6	Sciences et techniques de la mer. — Etude et propositions : rapport du Secrétaire général	12 b	<i>Idem.</i>
E/4487/Add.1 et 2	Réponses à la note verbale et au questionnaire du Secrétaire général en date du 6 juillet 1967	12 b	<i>Idem.</i>
E/4598	Rapport d'une mission d'évaluation envoyée en Equateur	9	Edition définitive — offset.
E/4609	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa septième session	8 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4611	Sixième rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	19	<i>Ibid., quarante-sixième session.</i>
E/4611/Add.1	Dispositions intéressant l'avenir du Comité consultatif	19	Edition définitive — offset.
E/4611/Add.2	Note du Secrétaire général	19	Miméographié.
E/4615 et Corr.1	Cycle d'études interrégional des Nations Unies sur le développement du tourisme (Berne, Suisse, 21 octobre-2 novembre 1968) : rapport du Secrétaire général	17 b	Edition définitive — offset.
E/4616	<i>Crédit à l'exportation et financement du développement : Systèmes nationaux de crédit à l'exportation, 1969</i>	5 c	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.D.7.
E/4620	Rapport de la Commission du développement social sur sa vingtième session (17 février-5 mars 1969)	3	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-sixième session.</i>
E/4624 et Add.1	Note transmettant les rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sur les travaux de ses première, deuxième et troisième sessions (A/7525 et Add.1 et 2)	3	Miméographié.
E/4626 et Corr.1	Rapport d'une mission d'évaluation envoyée en Iran	9	Edition définitive — offset.
E/4627	Rapport de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme	17 a	<i>Idem.</i>
E/4629	Rapport périodique du Secrétaire général	17 b	Miméographié.
E/4633	Modalités du transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement : rapport du Secrétaire général	19	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-sixième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour.</i>

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/4638	<i>Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient, 1969</i>	2	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.C.5.
E/4638 (Summary)	<i>Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient, 1969 : résumé</i>	2	Edition définitive – offset.
E/4639	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine, volume I</i>	7 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4639/Add.1	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine, volume II</i>	7 a	<i>Idem.</i>
E/4639 (Summary)	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine : résumé</i>	7 a	Miméographié.
E/4640	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</i>	7 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, Supplément No 2.</i>
E/4640 (Summary)	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient : résumé</i>	7 a	Miméographié.
E/4641	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe</i>	7 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, Supplément No 3.</i>
E/4641 (Summary)	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe : résumé</i>	7 a	Miméographié.
E/4645 et Add.1	<i>Election des seize membres du Comité du programme et de la coordination : note du Secrétaire général</i>	27	<i>Idem.</i>
E/4649	<i>Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant l'évaluation des programmes de coopération technique</i>	9	Edition définitive – offset.
E/4650	<i>Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, 1968-1969</i>	18 c	Miméographié.
E/4650/Add.1	<i>Note du Secrétaire général transmettant un additif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique</i>	18 c	<i>Idem. Voir AIEA, L'énergie atomique dans les pays en voie de développement : programme de 1968-69 (INFCIRC/126).</i>
E/4651	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique, volume I</i>	7 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4651/Add.1	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique, volume II</i>	7 a	<i>Idem.</i>
E/4651 (Summary)	<i>Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique : résumé</i>	7 a	Miméographié.
E/4652	<i>Financement extérieur du développement économique. – Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1963-1967 : rapport du Secrétaire général</i>	5 a	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.D.10.
E/4653	<i>Rapport du Secrétaire général</i>	17 c	Edition définitive – offset.
E/4653/Add.1	<i>Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence intergouvernementale sur le tourisme</i>	17 c	Miméographié.
E/4653/Add.2	<i>Rapport du Secrétaire général communiquant une liste de toutes les institutions qui s'intéressent au tourisme</i>	17 c	Edition définitive – offset.

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/4653/Add.3	Note du Secrétaire général sur l'examen de la question de la création d'un comité <i>ad hoc</i>	17 c	Miméographié.
E/4653/Add.4	Note du Secrétaire général transmettant une note adressée au Président du Conseil par l'Union internationale des organismes officiels de tourisme	17 c	<i>Idem.</i>
E/4654	<i>Rapport du Groupe d'étude des investissements étrangers dans les pays en voie de développement (Amsterdam, 16-20 février 1969)</i>	5b	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.D.12.
E/4655	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation internationale du Travail	18 c	Miméographié. Voir BIT, <i>Vingt-troisième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies</i> , Genève, 1969.
E/4655/Add.1	Note du Secrétaire général transmettant un rapport de l'Organisation internationale du Travail	18 c	Miméographié. Voir BIT, <i>Activités de l'OIT, 1968, Rapport du Directeur général (partie 2) à la Conférence internationale du Travail, cinquante-troisième session, 1969</i> , Genève, 1969.
E/4656	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation de l'aviation civile internationale	18 c	Miméographié. Voir OACI, <i>Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1968 (Doc 8792, A 17-P/1)</i> , 1969.
E/4656/Add.1	Rapport de l'Organisation de l'aviation civile internationale : analyse sommaire des activités en 1968	18 c	Miméographié.
E/4657	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	18 c	<i>Idem.</i>
E/4658	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale	18 c	<i>Idem.</i> Voir OMM, <i>Rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale, 1968 (OMM - No 241.R.P.80)</i> , Genève, 1969.
E/4658/Add.1	Note du Secrétaire général transmettant un résumé analytique du rapport annuel de 1968 présenté par l'Organisation météorologique mondiale	18 c	Miméographié.
E/4659	Note du Secrétaire général transmettant un bref rapport annuel sur les activités du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	7 a	Edition définitive - offset.
E/4660	Note du Secrétaire général	12 a	Miméographié.
E/4660/Add.1	Incidences financières de la publication du document E/4680 : note du Secrétaire général	12 a	<i>Idem.</i>
E/4661	<i>Rapport de la Table ronde sur le crédit à l'exportation considéré comme moyen de promouvoir les exportations des pays en voie de développement, New York, 24-28 mars 1969</i>	5 c	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.D.11.
E/4662	Rapport du Secrétaire général sur les conclusions de la Table ronde sur le crédit à l'exportation considéré comme moyen de promouvoir les exportations des pays en voie de développement	5 c	Edition définitive - offset.
E/4662/Add.1	Incidences administratives et financières du programme de travail suggéré par la Table ronde sur le crédit à l'exportation considéré comme moyen de promouvoir les exportations des pays en voie de développement : note du Secrétaire général	5 c	Miméographié.
E/4663	Note du Secrétaire général	8 c	Edition définitive - offset.

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/4664	Rapport d'activité du Secrétaire général	5 b	Miméographié.
E/4664/Add.1	Incidences financières des recommandations contenues dans le document E/4664 : note du Secrétaire général	5 b	<i>Idem.</i>
E/4665 et Add.1	Note du Secrétaire général	12 b	<i>Idem.</i>
E/4666	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	18 c	<i>Idem.</i>
E/4667	Rapport du Secrétaire général	10	Edition définitive – offset.
E/4668 et Add.1	Trente-cinquième rapport du Comité administratif de coordination	18 b*	
E/4669 et Corr.1 et 2	Rapport du Secrétaire général	9	<i>Idem.</i> Corr.2 remplace Corr.1.
E/4670	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa troisième session	18 a	Remplacé par E/4670/Rev.1
E/4670/Rev.1	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa troisième session	18 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-sixième session.</i>
E/4672	Note du Secrétaire général	12 c	Edition définitive – offset.
E/4674	Note du Secrétaire général transmettant "L'économie latino-américaine en 1968 : extraits d'une étude effectuée par la CEPAL"	2	Miméographié. Le texte <i>in extenso</i> de l'étude (anglais et espagnol seulement) paraît comme publication des Nations Unies (numéro de vente : 69.II.G.3).
E/4675 et Add.2	Notes du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation mondiale de la santé	18 c	Miméographié. Voir OMS, <i>Activité de l'OMS en 1968 – Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, No 172)</i> , Genève, 1969.
E/4675/Add.1	Rapport de l'Organisation mondiale de la santé, 1968 : résumé analytique	18 c	Miméographié. Voir OMS, document PC/69.4.
E/4676	Courant international des capitaux à long terme et donations publiques, 1964-1969 : rapport préliminaire du Secrétaire général	5 a	Paraîtra comme publication des Nations Unies.
E/4677 et Corr.1	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/7611)	15	Miméographié. Pour le rapport, voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 11.</i>
E/4678	Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition		Miméographié.
E/4679	La situation économique en Afrique, 1968 : résumé	2	Miméographié. Pour le texte <i>in extenso</i> , voir E/CN.14/435.
E/4680	Les ressources minérales de la mer : rapport du Secrétaire général	12 a	Paraîtra comme publication des Nations Unies
E/4682	Comité de la planification du développement : rapport sur les quatrième et cinquième sessions	4	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4686 et Corr.1 et Add.1	Note du Secrétaire général	13	Edition définitive – offset.

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/4687 et Add.1 à 3	Etude sur l'économie mondiale, 1968, première partie (Quelques aspects de la problématique du développement pendant la prochaine décennie)	2 et 3	Constituera une partie de la publication des Nations Unies qui sera mise en vente sous le numéro F.69.II.C.6.
E/4688 (Summary)	Etude sur l'économie mondiale, 1968, deuxième partie (La conjoncture économique) : résumé	2	Miméographié.
E/4689	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	18 c	<i>Idem.</i>
E/4690	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Union postale universelle	18 c	<i>Idem.</i> Voir UPU, <i>Rapport sur les activités de l'Union, 1968</i> , Berne, 1969.
E/4690/Add.1	Rapport analytique sur les activités de l'Union postale universelle en 1968	18 c	Miméographié.
E/4691	Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel de l'Union internationale des télécommunications	18 c	<i>Idem.</i> Voir UIT, <i>Rapport au Conseil économique et social sur les activités de l'Union internationale des télécommunications pour l'année 1968</i> , Genève, 1969.
E/4691/Add.1	Note du Secrétaire général transmettant un additif au rapport de l'Union internationale des télécommunications	18 c	Miméographié. Voir UIT, <i>Huitième rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</i> , Genève, 1969.
E/4693 et Corr.1	Rapport de la Commission des droits de l'homme : rapport du Comité social	21	Voir <i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-sixième session, Annexes</i> , point 11 de l'ordre du jour.
E/4695	Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1968 : résumé	2 b	Miméographié. Pour le texte <i>in extenso</i> , voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.F.1.
E/4696	Note du Secrétaire général transmettant le septième rapport annuel adressé par le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	11	Miméographié.
E/4698 et Add.1 à 5	Rapports du Corps commun d'inspection sur les activités des Nations Unies en Turquie et observations d'institutions spécialisées et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	18	<i>Idem.</i>
E/4701	Etude sur la situation économique de l'Europe en 1968 : résumé	2 b	<i>Idem.</i> Pour le texte <i>in extenso</i> , voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.E.1.
E/4702	Rapport du Comité administratif de coordination	18 a	Miméographié.
E/4703	Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-septième session du Conseil : note du Secrétaire général	1	<i>Idem.</i> Pour l'ordre du jour, voir p. xxv du présent fascicule.
E/4704	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil du commerce et du développement sur la reprise de sa huitième session (A/7616)	3	Miméographié. Pour le rapport, voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 16</i> , deuxième partie.

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/4705 et Add.1	Rapports du Corps commun d'inspection : note du Secrétaire général	21	Miméographié. Pour le texte <i>in extenso</i> , voir A/7576.
E/4706	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa huitième session	8	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4707 et Corr.1	Rapport préparé par le Secrétaire général avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en application de la résolution 2412 (XXIII) de l'Assemblée générale	16	Miméographié.
E/4708	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil du développement industriel sur sa troisième session (A/7617)	6	<i>Idem.</i> Pour le rapport, voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 17.</i>
E/4709	Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales en 1969	7 b	Edition définitive – offset.
E/4710	Rapport du Comité administratif de coordination sur les problèmes du milieu humain	10	Miméographié.
E/4711	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	14	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4712	Rapport du Président du Conseil	20	Edition définitive – offset.
E/4713 et Corr.1 et 2	Calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971 : mémoire du Secrétaire général	21	Miméographié. Voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 3, annexe III.</i>
E/4716	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la seconde partie de sa troisième session	18 a	Remplacé par E/4716/Rev.1.
E/4716/Rev.1	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la seconde partie de sa troisième session	18 a	<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session.</i>
E/4717	Rapport sur les réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination	18 a*	
E/4718	Note du Secrétaire général transmettant une déclaration du Comité administratif de coordination sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	3	Edition définitive – offset.
E/4719	Note verbale, en date du 27 juin 1969, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies	3	Miméographié.
E/4720	Note du Secrétaire général transmettant une recommandation du Comité élargi du programme et de la coordination concernant les organes chargés de fournir des services consultatifs scientifiques et techniques dans le cadre des Nations Unies	19	<i>Idem.</i> Voir E/AC.51/R.20/Add.1.
E/4721	Note verbale, en date du 3 juillet 1969, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies	3	Miméographié.
E/4722	Observations du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le rapport du Secrétaire général relatif aux modalités du transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement (E/4633)	19	<i>Idem.</i>
E/4723	Lettre, en date du 13 juin 1969, adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général et transmettant une résolution de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités		<i>Idem.</i>

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/4724	Septième rapport annuel du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : note du Secrétaire général	11	<i>Idem.</i>
E/4725	Note verbale, en date du 8 juillet 1969, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies	11	<i>Idem.</i>
E/4726	Incidences financières des recommandations des commissions économiques régionales : note du Secrétaire général	7 a	<i>Idem.</i>
E/4727	Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition		<i>Idem.</i>
E/4728	Observations du Gouvernement espagnol sur le programme de travail suggéré pour mettre en oeuvre les propositions de la Table ronde (E/4662)	5 a	<i>Idem.</i>
E/4729	Rapport du Comité économique	16*	
E/4730	Rapport du Comité économique	4*	
E/4731 et Corr.1	Note verbale, en date du 28 juillet 1969, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies	3	<i>Idem.</i>
E/4732	Rapport du Comité de coordination	12*	
E/4733	Rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique pour l'Afrique : note du Secrétariat	18	<i>Idem.</i>
E/4734	Rapport du Comité économique	11*	
E/4735	Résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa quarante-septième session		<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, Résolutions.</i>
E/4736	Rapport du Comité économique	3*	
E/4737	Pouvoirs des représentants à la quarante-septième session du Conseil : rapport du Président et des Vice-Présidents		<i>Idem.</i>
E/4738	Rapport du Comité économique	5*	
E/4739	Rapport du Comité de coordination	19*	
E/4740	Incidences financières des décisions du Conseil : rapport du Secrétaire général		<i>Idem.</i>
E/4741	Rapport du Comité de coordination	18*	
E/4742	Rapport du Comité de coordination	21*	
E/4743	Rapport du Comité de coordination	9*	
E/AC.6/L.406	Congo (Brazzaville), Etats-Unis d'Amérique, Guatemala et Norvège : projet de résolution	16	<i>Idem.</i>
E/AC.6/L.406/Rev.1	Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Jamaïque et Norvège : projet de résolution révisé	16	<i>Idem.</i> Reproduit dans le document E/4729.
E/AC.6/L.407	Argentine, Belgique, Congo (Brazzaville), France, Guatemala, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Mexique, Norvège, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Turquie, Uruguay et Yougoslavie : projet de résolution	3	<i>Idem.</i>
E/AC.6/L.408	Tchad : projet de résolution	5 b	<i>Idem.</i>
E/AC.6/L.408/Rev.1	Tchad : projet de résolution révisé	5 b	<i>Idem.</i>

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/AC.6/L.409	Haute-Volta : projet de résolution	5 c	<i>Idem.</i>
E/AC.6/L.409/Add.1	Incidences financières du projet de résolution présenté par la Haute-Volta (E/AC.6/L.409) : note du Secrétaire général	5 c	<i>Idem.</i>
E/AC.6/L.409/Rev.1	Haute-Volta : projet de résolution révisé	5 c	<i>Idem.</i>
E/AC.6/L.409/Rev.1/Add.1	Incidences financières du projet de résolution révisé présenté par la Haute-Volta (E/AC.6/L.409/Rev.1) : note du Secrétaire général	5 c	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.354	Organisation des travaux du Comité : suggestions du président		<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.354/Add.1	Organisation des travaux du Comité : liste des documents		<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.355	Ordinateurs. — Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution	18 a et b	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.356	Ordinateurs. — Etats-Unis d'Amérique : amendements au document E/AC.24/L.355	18 a et b	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.357 et Corr.1	Coordination à l'échelon local : le rôle des représentants résidents. — Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution	9	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.357/Rev.1	Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution révisé	9	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.357/Rev.2	Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution révisé	9	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.358	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies. — Etats-Unis d'Amérique : projet de résolution	18 a	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.359	Etats-Unis d'Amérique, Guatemala et Japon : projet de résolution	9	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.359/Rev.1	Etats-Unis d'Amérique, Guatemala et Japon : projet de résolution révisé	9	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.360 et Add.1	Haute-Volta, Inde, Jamaïque, Koweït, Libye, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Yougoslavie : projet de résolution	19	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.360/Rev.1	Haute-Volta, Inde, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Libye, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Yougoslavie : projet de résolution révisé	19	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.361	Transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement. — Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution	19	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.362	Ordinateurs. — Incidences financières du projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (E/AC.24/L.355) et des amendements présentés par les Etats-Unis d'Amérique (E/AC.24/L.356) : note du Secrétaire général	18 a et b	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.363	Union des Républiques socialistes soviétiques : projet de résolution	18	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.363/Rev.1	Bulgarie, France, Haute-Volta, Inde, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie : projet de résolution révisé	18	<i>Idem.</i>



<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/AC.24/L.364	Dispositions supplémentaires relatives à la communication et à la présentation des rapports des inspecteurs. — Argentine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques : projet de résolution	18 a et b	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.365	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les questions de coordination et rapports du Comité administratif de coordination, des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. — Indonésie, Irlande et Norvège : projet de résolution	18	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.365/Rev.1	Indonésie, Irlande et Norvège : projet de résolution révisé	18	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.366	Calendrier des réunions pour 1970 proposé par le groupe de travail officieux du Comité de coordination	21	<i>Idem.</i>
E/AC.24/L.367	Belgique, France, Indonésie, Koweït et Yougoslavie : projet de résolution	21	<i>Idem.</i>
E/AC.51/GR/20 et Corr.1	Compte rendu des décisions prises par le Comité élargi du programme et de la coordination lors de la reprise de sa deuxième session	18 d	<i>Idem.</i>
E/AC.51/GR/22	Compte rendu des décisions prises par le Comité élargi du programme et de la coordination lors de la seconde partie de la reprise de sa deuxième session	18 d	<i>Idem.</i>
E/C.2/674	Exposé présenté par la Chambre de commerce internationale	2	<i>Idem.</i>
E/C.2/675	Exposé présenté par la Conférence internationale des charités catholiques		<i>Idem.</i>
E/C.2/676	Exposé présenté par l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines	8 c	<i>Idem.</i>
E/C.2/677	Exposé présenté par l'Organisation mondiale du tourisme et de l'automobile	17	<i>Idem.</i>
E/C.2/678	Exposé présenté par la Fédération syndicale mondiale	17	<i>Idem.</i>
E/C.2/679	Exposé présenté par l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, et la Société interaméricaine d'urbanisme	17	<i>Idem.</i>
E/C.2/680	Exposé présenté par la Fédération démocratique internationale des femmes	2	<i>Idem.</i>
E/C.2/681	Exposé présenté par l'Union mondiale des organisations féminines catholiques	10	<i>Idem.</i>
E/C.2/682	Exposé présenté par la Fédération mondiale de jeunesse catholique	13	<i>Idem.</i>
E/C.2/683	Exposé présenté par Pax Romana	2 et 3	<i>Idem.</i>
E/C.2/684	Exposé présenté par la Fédération internationale des femmes diplômées des universités	16	<i>Idem.</i>
E/C.2/685	Exposé présenté par le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies	8 c	<i>Idem.</i>
E/C.2/686	Exposé présenté par la Fédération des associations pour les Nations Unies	3	<i>Idem.</i>
E/C.2/687	Exposé présenté par le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies	13	<i>Idem.</i>

Cotes	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
E/CN.11/878	<i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1968</i>	2 b	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.F.1.
E/CN.12/825 et Add.1	Etude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1968. — Première partie : Quelques aspects de l'économie latino-américaine vers la fin des années soixante. Deuxième partie : L'évolution économique en 1968	2 b	Publication des Nations Unies (anglais et espagnol seulement) : numéro de vente : 70.II.G.1.
E/CN.14/435	La situation économique en Afrique au cours des dernières années	2 b	Miméographié.
E/ECF/741	<i>Etude sur la situation économique de l'Europe en 1968</i>	2 b	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.E.1.
E/L.1249 et Corr.1 et 2	Organisation des travaux du Conseil : document de travail rédigé par le Secrétariat	21	Miméographié.
E/L.1252	Organisation des travaux de la quarante-septième session : note du Secrétaire Général	1	<i>Idem.</i> Remplacé par E/L.1252/Rev.1 et Rev.1/Amend.1.
E/L.1252/Rev.1 et Rev.1/Amend.1	Organisation des travaux de la quarante-septième session : note du Secrétaire général	1	Miméographié.
E/L.1261	Note du Secrétaire général	22	<i>Idem.</i>
E/L.1262	Incidences administratives des propositions formulées à la quarante-sixième session au sujet de l'organisation des sessions du Conseil : note du Secrétaire général	21	<i>Idem.</i>
E/L.1263	Lettre, en date du 18 juillet 1969, adressée au Président du Conseil par le chef de la délégation de la Bulgarie		<i>Idem.</i>
E/L.1264	Congo (Brazzaville), Haute-Volta, Inde, Indonésie, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Tchad : projet de résolution	7	<i>Idem.</i>
E/L.1264/Rev.1	Congo (Brazzaville), Haute-Volta, Inde, Indonésie, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Tchad : projet de résolution révisé	7	<i>Idem.</i>
E/L.1264/Rev.2	Congo (Brazzaville), Haute-Volta, Inde, Indonésie, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Tchad : projet de résolution révisé	7	<i>Idem.</i>
E/L.1265	Congo (Brazzaville), Haute-Volta, Libye, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Tchad : projet de résolution	7 a et b	<i>Idem.</i>
E/L.1266	Koweït : projet de résolution	7	<i>Idem.</i>
E/L.1267	Communication adressée au Président du Conseil par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		<i>Idem.</i>
E/L.1268	Note du Secrétaire général transmettant les paragraphes 73 à 80 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	18	<i>Idem.</i> Pour le texte du rapport, voir <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 8.</i>
E/L.1269	Inde, Indonésie, Koweït, Norvège, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie : projet de résolution	8 c	Miméographié.
E/L.1269/Rev.1	Inde, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Norvège, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie : projet de résolution révisé	8 c	<i>Idem.</i>
E/L.1270	France : amendements au document E/L.1269	8 c	<i>Idem.</i>

<i>Cotes</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Observations et références</i>
E/L.1271	France : amendements au projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social (E/4651, quatrième partie)	7 a	<i>Idem.</i>
E/L.1272	France : amendements au document E/L.1264/Rev.1	7	<i>Idem.</i>
E/L.1273	Argentine, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Irlande, Norvège, Pakistan, Sierra Leone et Turquie : projet de résolution	14	<i>Idem.</i>
E/L.1274	Résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa quarante-septième session		<i>Idem.</i>
E/L.1275 et Add.1	Argentine, Congo (Brazzaville), Guatemala, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Japon, Koweït, Libye, Mexique, Norvège, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie et Yougoslavie : projet de résolution	10	<i>Idem.</i>
E/L.1275/Rev.1	Argentine, Congo (Brazzaville), Guatemala, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Japon, Koweït, Libye, Mexique, Norvège, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie et Yougoslavie : projet de résolution révisé	10	<i>Idem.</i>
E/L.1276	Congo (Brazzaville), Inde, Haute-Volta, Koweït, Libye, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Tchad : projet de résolution	20	<i>Idem.</i>
E/L.1277	Inde, Koweït, Libye, Pakistan et Tchad : projet de résolution	17	<i>Idem.</i>
E/L.1278	Mexique : projet de résolution	17 c	<i>Idem.</i>
E/L.1278/Rev.1	Mexique : projet de résolution révisé	17 c	<i>Idem.</i>
E/L.1279	Argentine : amendements au document E/L.1277	17	<i>Idem.</i>
E/L.1280	Etats-Unis d'Amérique, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : amendements au document E/L.1277	17	<i>Idem.</i>
E/L.1281	Lettre, datée du 6 août 1969, adressée au Président du Conseil par les chefs des délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		<i>Idem.</i>
E/RES/1431(XLVII) à 1460 (XLVII)	Résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa quarante-septième session		<i>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, Résolutions (E/4735), résolutions 1431 (XLVII) à 1460 (XLVII).</i>



# CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

DOCUMENTS OFFICIELS

1603e séance

(Séance d'ouverture)

Lundi 14 juillet 1969

à 15 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Ouverture de la session .....	1
Point 1 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Organisation des travaux .....	1
Déclaration du Secrétaire général .....	2

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

### Ouverture de la session

1. Le **PRESIDENT** déclare ouverte la quarante-septième session du Conseil économique et social. Il fait savoir que le Secrétaire général, souffrant, ne pourra pas prendre part aux travaux. Il propose de lui adresser, au nom du Conseil, un message de sympathie et des vœux de prompt rétablissement.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Adoption de l'ordre du jour (E/4703)

*L'ordre du jour provisoire (E/4703) est adopté.*

#### Organisation des travaux (E/L.1252/Rev.1)

2. Le **PRESIDENT** dit que, conformément aux décisions prises par le Conseil à sa quarante-sixième session (1602e séance), les points 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 20 et 22 seront examinés en séance plénière, les points 3, 4, 5, 11, 16 et 19 seront renvoyés au Comité économique et les points 9, 12, 18 et 21 au Comité de coordination, les points 7 et 23 à 29 faisant l'objet d'un examen au cours de la reprise de la quarante-septième session.

3. M. ALLEN (Royaume-Uni) rappelle qu'il a été décidé, au cours de discussions antérieures, d'examiner en séance plénière le point 17 de l'ordre du jour, intitulé "Développement du tourisme" du fait de l'importance considérable que revêt cette question. Etant donné cependant que ce point donnera lieu à des discussions fort délicates, il serait préférable qu'il fasse l'objet d'une discussion préliminaire en séance plénière et qu'il soit renvoyé ensuite au Comité de coordination, qui sera saisi d'un rapport du Secrétaire général à ce sujet (E/4653 et Add.1), ainsi que des observations que le Comité du programme et de la coordination aura formulées à ce propos.

4. M. VIAUD (France) appuie la proposition de la délégation du Royaume-Uni et propose de modifier en conséquence le calendrier des travaux du Comité de coordination. Il serait bon, par ailleurs, de repousser à la fin de la deuxième semaine des travaux du Comité de coordination l'examen du point 12 de l'ordre du jour relatif à "la mer", les documents qui se rapportent à cette question n'ayant pas encore pu être examinés par le Gouvernement français et la délégation française n'ayant pas encore reçu d'instructions à ce sujet. Cette question, qui a été étudiée sous des angles différents par divers organismes des Nations Unies, ne devra être examinée que lorsque toutes les délégations auront eu le temps de s'y préparer de manière approfondie. Si cette proposition était acceptée, les séances réservées à l'examen de cette question pourraient être consacrées à l'étude du point relatif au développement du tourisme, comme l'a proposé le représentant du Royaume-Uni.

5. M. GALLARDO MORENO (Mexique) rappelle que c'est la délégation mexicaine, appuyée par d'autres délégations, qui a proposé que la question relative au développement du tourisme, à laquelle bon nombre de pays attachent un grand intérêt, soit examinée en séance plénière. La délégation mexicaine est d'avis que la procédure proposée par le représentant du Royaume-Uni n'est pas de nature à simplifier et à faciliter l'examen de cette question, mais elle n'insistera pas pour que ce point soit examiné exclusivement en séance plénière.

6. M. BRADLEY (Argentine) fait observer que si la situation relative au développement du tourisme est examinée d'abord en séance plénière et est renvoyée ensuite au Comité de coordination, elle devra revenir une nouvelle fois devant le Conseil, en séance plénière, après l'achèvement des travaux du Comité de coordination. Dans ces conditions, il serait préférable que ce point soit renvoyé directement au Comité de coordination, après quoi il serait examiné en séance plénière.

7. M. BENLER (Turquie) appuie les propositions présentées par les délégations du Royaume-Uni et de la France. La délégation turque n'est cependant pas favorable à la proposition tendant à ce que le point 17 de l'ordre du jour soit examiné avant le point 12, car les problèmes relatifs au développement du tourisme revêtent une importance capitale pour les pays en voie de développement, en particulier pour la Turquie, et il importe que les délégations aient suffisamment de temps pour pouvoir étudier tous les aspects du problème.

8. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que la délégation du Royaume-Uni avait proposé que le point 17 de l'ordre du jour soit examiné d'abord en séance plénière pour

marquer l'intérêt que le Conseil porte à cette question, mais elle accepterait que ce point soit renvoyé directement au Comité de coordination.

9. M. SWAMINATHAN (Inde) pense, comme le représentant du Mexique, que le point 17 de l'ordre du jour doit être examiné en séance plénière pour bien montrer que les pays en voie de développement attachent une grande importance à cette question.

10. Le PRESIDENT propose que le point 17 de l'ordre du jour soit examiné d'abord en séance plénière, qu'il soit renvoyé ensuite au Comité de coordination et qu'il revienne enfin en séance plénière pour décision.

*Il en est ainsi décidé.*

11. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) fait observer qu'il se peut que, à propos du point 7 de l'ordre du jour, qui a trait à la coopération régionale, se posent des questions d'organisation et de coordination; dans ce cas, la délégation des Etats-Unis se réserve de proposer, après l'examen en séance plénière, que ce point soit renvoyé au Comité de coordination.

12. M. ALLEN (Royaume-Uni) fait observer que le point 19 de l'ordre du jour, relatif aux "arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique", est, comme son titre l'indique, une question d'organisation intimement liée d'ailleurs au point 21 de l'ordre du jour, qui concerne les mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil et le calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971; la délégation du Royaume-Uni pense que ce point devrait être renvoyé au Comité de coordination plutôt qu'au Comité économique.

13. M. SWAMINATHAN (Inde) appuie la proposition de la délégation du Royaume-Uni, mais tient à préciser que le fait de renvoyer ce point de l'ordre du jour au Comité de coordination ne doit pas être interprété comme signifiant qu'il s'agit uniquement d'une question de procédure: les délégations devront avoir toute latitude pour soulever des questions de fond.

14. Le PRESIDENT propose de renvoyer le point 19 de l'ordre du jour au Comité de coordination.

*Il en est ainsi décidé.*

15. Selon M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique), le point 11 de l'ordre du jour relatif à l'assistance alimentaire multilatérale est d'un intérêt tel qu'il devrait être examiné en séance plénière.

16. M. VIAUD (France) partage cet avis, mais il estime que cet examen peut être abordé dans le cadre du débat général.

17. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) se rallie à la suggestion du représentant de la France.

18. M. VIAUD (France) dit que, puisqu'il a été convenu de repousser l'examen du point 18 de l'ordre du jour, le Comité de coordination examinera l'examen du point 18 immédiatement après l'examen du point 9, le point 12 n'étant examiné qu'après le point 18.

19. M. HAMBRO (Norvège) dit que la Norvège préférerait, pour des raisons de calendrier, l'examen du point 12 de l'ordre du jour plus tard à la fin de la deuxième semaine de la session. Le Comité de coordination.

20. Le PRESIDENT précise qu'il s'agit de modifier le calendrier des travaux du Comité de coordination, tenant compte du point de vue de tous les pays. Sous cette réserve, le Président propose de renvoyer au Comité de coordination l'étude du point 18 au cours de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

21. Le PRESIDENT suggère, sous réserve des conditions convenues, d'adopter les propositions relatives à l'organisation des travaux de la session. Il rappelle la note du Secrétaire général (E/L.1970/1) et décide en conséquence de constituer un comité économique et un comité de coordination pour la session.

22. Ainsi qu'il a été décidé lors de la session du Conseil, le Vice-Président M. Maramis, présidera le Comité de coordination en l'absence des deux autres Vice-Présidents, M. Kestler et M. Fakhreddine, le Comité de coordination conformément à l'article 23 du règlement intérieur. Le Président se réunira en séance suivante à une nouvelle élection. Le Président du Comité économique.

23. Mme ZAEFFERER de GOYE fait observer que le Comité économique est présidé par M. Kestler, représentant de l'Amérique latine. Dans ces conditions, le Président de ce Comité de coordination sera un représentant d'un pays d'Amérique latine.

24. Le PRESIDENT l'entendait bien désigner un candidat à la Présidence du Comité économique, appartiendra, d'une façon générale, à un pays d'Amérique latine.

#### Déclaration du Secrétaire général

25. M. de SEYNES (Secrétaire général pour les affaires économiques et sociales) donne la déclaration que le Secrétaire général fera à l'occasion de l'ouverture de la quarante-septième session.

26. Le Secrétaire général souligne que les situations les plus dangereuses du monde aujourd'hui résultent surtout de maux économiques auxquels il n'a pas été

problèmes fondamentaux dont le Conseil est saisi doivent être attaqués avec vigueur, si l'on veut éviter que des affrontements stériles ne continuent à menacer la paix et la stabilité à l'échelon national et sur le plan international.

27. L'humanité est engagée dans une évolution qui conduit à un nouvel ordre de choses. Aux problèmes anciens viennent s'ajouter de nouveaux phénomènes communs à toutes les nations et qui exigent de nouvelles formes de coopération internationale. Entre la révolte et la résignation, la seule voie possible est celle de l'action constructive.

28. Pour pouvoir apparaître comme un instrument révolutionnaire pour la recherche d'une collaboration mondiale, l'ONU doit s'adapter aux conditions nouvelles, rationaliser et perfectionner son mécanisme institutionnel et veiller à ce que son programme de travail ne soit pas en retard sur les événements. Pour une telle tâche, il est évident que la politique budgétaire doit être adaptée à la contribution des Nations Unies au développement mondial et répondre aux espoirs que suscite la deuxième Décennie du développement. A cette fin, il importe de mettre au point un processus de décision plus rationnel et de reviser l'actuel mécanisme de planification, de programmation et d'établissement des budgets. Il conviendrait de soumettre les propositions concernant les programmes à un examen minutieux du point de vue non seulement du coût mais aussi de l'efficacité et des avantages escomptés, et compte tenu des autres moyens possibles permettant d'atteindre un objectif donné. Il faudrait aussi que les décisions d'ordre budgétaire soient prises en pleine connaissance des incidences qu'elles auront sur le programme. Cette nouvelle méthode exigerait que l'on donne plus d'importance à la planification à moyen et à long terme et que le budget de l'ONU, au moins dans le secteur économique et social, soit établi sur la base d'un programme. Les travaux du Comité du programme et de la coordination donnent une idée de la façon dont devraient s'exercer les fonctions d'examen et de contrôle si nécessaires à tout mécanisme institutionnel. Un mécanisme de ce genre devrait permettre d'examiner de façon plus systématique l'organisation des activités dans l'ensemble du système et de proposer améliorations et réformes.

29. La décision du Conseil d'examiner de près la préparation de la deuxième Décennie du développement est d'autant plus opportune que le groupe des délégations des pays socialistes n'a pas pu participer aux travaux du Comité préparatoire. La stratégie du développement tirera sa force d'une participation universelle et il est à espérer que l'on pourra remédier à l'état de choses actuel.

30. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1968* (E/4687 et Add.1 à 3) montre à quel point les conceptions actuelles du développement ont bénéficié des études et des discussions dont s'est accompagnée la préparation de la deuxième Décennie. Certains concepts ont été établis qui permettent de concilier les diverses idéologies et doctrines. En effet, la notion du développement est aujourd'hui envisagée dans son contexte politique, social

et économique le plus large. Il importe de tirer les conclusions qui se dégagent de cette conception nouvelle. Les tensions et les conflits sont autant de problèmes qu'il faut chercher à résoudre au moyen des politiques de développement. Les institutions, les attitudes, les mesures d'incitation et les motivations doivent être considérées comme les instruments d'une stratégie du développement. Force est de reconnaître que la synthèse que suppose cette conception n'a pas encore été poussée très loin et qu'il faut intensifier les recherches à ce sujet pour pouvoir aider les gouvernements à trouver les solutions qui leur conviennent.

31. Cette conception nouvelle exigera plus de ressources, une amélioration plus rapide de la productivité et un effort international mieux approprié. Quel que soit l'objectif que le Conseil fixera en ce qui concerne le taux de croissance annuel moyen pour la deuxième Décennie, cet objectif devra représenter une modification sensible de la tendance actuelle. Il faudrait que les taux d'accroissement de la production agricole et du développement industriel augmentent dans de fortes proportions. La réalisation de cet objectif exigera une grande volonté politique de la part des pays en voie de développement et des pays développés. Toutefois, les possibilités techniques existent dans l'agriculture comme dans l'industrie. Mais, il faut reconnaître que l'efficacité du développement industriel est fonction d'un certain degré de spécialisation, d'où la nécessité d'encourager la coopération économique régionale entre des groupes de pays en voie de développement; à cet égard, les progrès accomplis laissent beaucoup à désirer.

32. Pour ce qui de l'effort international, un sacrifice financier relativement léger permettrait d'améliorer le taux de croissance économique des pays en voie de développement; il suffirait d'une faible réduction des dépenses militaires pour procurer les ressources extérieures nécessaires pour résoudre au moins quelques-uns des problèmes économiques et sociaux actuels. Outre le gaspillage et le danger que constitue la course aux armements entre les grandes puissances, il faut accorder plus d'attention à l'attitude belliqueuse qu'adoptent tant de pays pauvres qui détournent ainsi leurs efforts et leurs ressources des besoins fondamentaux de leurs populations et poussent les pays voisins à suivre la même voie. Il faut espérer que les efforts que l'on propose au Conseil d'approuver aideront à renverser cette tendance.

33. Le problème à résoudre a pris une dimension nouvelle depuis que la jeunesse est devenue un élément essentiel sur la scène politique. Les jeunes s'accommodent mal du retard des institutions et de la structure de la vie politique, économique et sociale. Beaucoup s'irritent de l'injustice et mettent en question les voies traditionnelles de l'évolution des institutions, et ce, parfois, avec une violence qui va à l'encontre du but poursuivi.

34. Dans les années à venir, les sociétés, dans le monde entier, devront modifier l'ordre de priorité de leurs objectifs et tenir compte des exigences de la jeunesse dans la

répartition de leurs ressources. Les jeunes ne doivent pas être considérés comme une menace ou une cause de difficultés mais comme une source d'espoir et un motif d'action et de progrès.

35. La Commission du développement social a souligné les dangers de la situation et a insisté sur le fait que les jeunes doivent être associés à la mise au point des plans nationaux de développement. Beaucoup de mouvements de jeunes ont prouvé qu'ils étaient résolus à participer à l'effort de développement, notamment par le moyen du service volontaire international. Avec eux, il faut rechercher de nouveaux moyens de communiquer et tirer parti des qualités de la jeunesse pour donner un élan nouveau à la politique de développement.

36. L'espoir que suscite la jeunesse et la nécessité de créer les conditions qui lui permettent de tenir ses promesses soulèvent la question de la politique démographique. La rapidité de l'expansion démographique crée des problèmes d'une ampleur exceptionnelle dans les pays en voie de développement, surtout en ce qui concerne l'enseignement et l'emploi. Cette explosion suscite beaucoup d'inquiétude et de discussions, ce qui contraste grandement avec l'attitude de réticence et d'hostilité qui était, naguère, celle des milieux officiels dans beaucoup de pays en voie de développement.

37. Le Conseil s'est attaché, lors de sa quarante-cinquième session, à étudier la relation entre les tendances démographiques et les possibilités de développement et a décidé d'intensifier les activités de l'ONU dans le domaine démographique. Grâce aux contributions volontaires faites par les gouvernements, des administrateurs de programmes de population ont pu être envoyés auprès des Etats Membres, et des missions interinstitutions ont pu être chargées de l'exécution de programmes de planification de la famille dans différents pays. Des dispositions ont été prises pour faire en sorte que l'ONU bénéficie pleinement de l'expérience du PNUD en matière de gestion des programmes. La Division de la population a révisé son programme de travail quinquennal de manière à y incorporer une série de projets mettant spécialement l'accent sur la coordination des efforts de développement pendant la deuxième Décennie du développement et sur la nécessité de programmes régionaux organisés par l'intermédiaire des commissions économiques. Pour sa part, le CAC a récemment proposé que chaque pays établisse son propre programme et sa propre politique en matière de population, ce qui exigerait une action plus énergique et un resserrement de la coopération internationale. L'ONU et les organisations apparentées sont désormais prêtes à apporter une contribution importante, d'autant qu'il est question d'accroître considérablement les ressources mises à la disposition de l'Organisation pour lui permettre d'intensifier son rôle dans ce domaine.

38. Si importants, toutefois, que puissent être de tels programmes, leur succès dépendra de l'amélioration générale des perspectives économiques. Dans le domaine vital

du commerce et du développement, la création du mécanisme permanent de la CNUCED a permis de mieux connaître la plupart des problèmes clefs et d'envisager diverses solutions. Malgré de graves déceptions, notamment à la deuxième session de la Conférence, des progrès sont possibles, comme en témoigne l'adoption récente du nouvel Accord international sur le sucre et l'effet favorable qu'il a eu sur les cours d'un produit dont plusieurs pays en voie de développement sont fortement tributaires. Cet accord montre que des résultats pratiques peuvent être obtenus dans le cadre de la CNUCED lorsque pays développés et pays en voie de développement sont réellement disposés à prendre des engagements concrets. La deuxième session de la Conférence a tout de même servi à préciser encore les positions sur d'autres problèmes fondamentaux et elle a ménagé de nombreuses possibilités d'action concertée, tant en ce qui concerne les produits de base et l'aide, que les échanges et l'intégration économique entre pays en voie de développement et entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents. Une incapacité persistante à adopter des décisions et à prendre des engagements en application de politiques dont le principe a déjà été approuvé par tous les intéressés compromettrait gravement les chances de réussite de la deuxième Décennie du développement. Il est non seulement très souhaitable de parvenir avant 1971 à un accord général sur les principaux éléments de commerce et d'aide qui doivent faire partie de cette stratégie globale, mais il y a lieu d'espérer que le stade de l'exécution se rapprochera, pour quelques-uns au moins, des mesures déjà acceptées en principe, parmi lesquelles un système de préférences mérite un rang de priorité élevé.

39. Il est un domaine relativement négligé, bien que d'une importance capitale, à savoir l'administration publique. L'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine a néanmoins progressé, et le Secrétaire général entend proposer des objectifs et des programmes plus ambitieux lorsque l'Assemblée générale aura approuvé les principes directeurs de la deuxième Décennie du développement. Une bonne administration peut contribuer de façon décisive à promouvoir le développement économique et social, ainsi que les progrès de la science et de la technique, mais ses insuffisances ont été l'un des principaux obstacles à l'application des plans nationaux de développement dans le passé. L'Organisation des Nations Unies a peu à peu constitué un réseau de contacts qui l'a considérablement aidée à mener à bien ses activités d'assistance technique dans le domaine de l'administration publique. A cet égard, il convient de souligner que les organismes des Nations Unies devraient accorder une attention toute particulière aux demandes d'assistance émanant de petits Etats désireux de mettre au point des modalités de coopération concernant l'administration d'activités de développement qu'ils ne sont pas à même d'exécuter sur une base exclusivement nationale. De même, les organismes des Nations Unies devraient être prêts à fournir les mécanismes administratifs nécessaires pour les questions qui s'inscrivent dans un cadre supranational, comme la prévision météorologique, les télécommunications et la mise en valeur des ressources de la mer.

40. Sans empiéter sur la souveraineté des Etats Membres, il devrait être possible de renforcer partout le sentiment que peut avoir l'individu d'appartenir à une société universelle. A ce propos, il semble paradoxal que bien des gens qui ont subitement pris conscience de ce qu'il en coûte de fermer les yeux sur la misère et l'injustice de leur propre pays, semblent incapables d'appliquer les enseignements de cette expérience nationale au monde où ils vivent. Il faut que cette mentalité change et que les hommes comprennent que la guerre contre la misère et l'injustice ne peut être gagnée sur le plan national si on ne se préoccupe pas du plan international.

41. Parlant ensuite au nom de l'ensemble des organismes des Nations Unies, le Secrétaire général rappelle que les problèmes de coordination qui se posent à l'ONU et aux institutions qui lui sont reliées ont retenu une attention considérable au cours de l'année écoulée. Différents aspects du problème sont étudiés par le PNUD, le Comité élargi du programme et de la coordination et le Comité administratif de coordination (CAC). Cet examen intensif est en partie motivé par le développement des activités dont les organismes des Nations Unies ont été chargés, mais aussi par le sentiment de l'insuffisance de la coordination dans certains secteurs et de signes de fatigue dans le fonctionnement du système. Le rapport du CAC (E/4668 et Add.1) dont le Conseil est saisi fait état de certaines difficultés, notamment en ce qui concerne l'application de la science et de la technique, en particulier le programme visant à accroître la production et la consommation de protéines alimentaires et le programme d'utilisation et de mise en valeur des ressources hydrauliques. Les discussions qui ont eu lieu au sein du CAC et au Comité du programme et de la coordination, puis au cours de réunions communes, n'ont pas complètement résolu ces problèmes, qui tiennent à la structure décentralisée du système international. Les discussions ont néanmoins fourni l'occasion d'éliminer ou d'atténuer les causes de friction, de dissiper des malentendus et d'améliorer les formes de la collaboration. Dans le domaine du développement industriel, où des frictions, sans doute inévitables, s'étaient manifestées après la création d'une nouvelle organisation dotée de larges responsabilités, la situation s'est améliorée grâce aux divers arrangements conclus entre l'ONUDI et d'autres institutions; à ce propos, il y a tout lieu de se féliciter de l'accord récemment conclu entre le Directeur général de la FAO et le Directeur exécutif de l'ONUDI.

42. Conscient de ce que les membres du Conseil s'accordent à penser que le CAC devrait jouer un rôle plus actif pour que les organismes des Nations Unies puissent atteindre leurs buts, le Secrétaire général dit qu'il s'efforce de

plus en plus, en collaboration avec ses collègues, de préciser à l'intention des organes directeurs la façon dont il y aurait lieu d'aborder certaines des grandes questions de principe qui se posent.

43. Le Secrétaire général rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur l'inquiétude que suscite le nombre croissant d'organes et de programmes créés par les institutions intergouvernementales à des fins de coordination, avec les complications et les doubles emplois qui en résultent. Il exprime à nouveau l'espoir que l'Assemblée générale et les autres organes intergouvernementaux intéressés des Nations Unies pourront examiner très attentivement les modalités de la coordination à leur niveau. D'autre part, il rappelle qu'il a invité le CAC à revoir minutieusement le fonctionnement des dispositions interinstitutions au niveau des secrétariats, afin de rendre le mécanisme plus rationnel et plus efficace. Un processus de réévaluation approfondie est engagé, qui a déjà abouti à un accord sur certaines réformes de la structure et du fonctionnement du CAC. Le Conseil tiendra certainement compte des avis exprimés par le CAC dans son rapport, sans toutefois oublier le caractère spécial du Comité, dont les membres sont nommés par décision des organes directeurs des diverses organisations et dont les rapports forment un lien continu entre les organismes des Nations Unies. Le Secrétaire général souligne qu'il attache une grande importance au renforcement de l'influence du CAC, au maintien d'un climat de confiance réciproque entre les membres du Comité, ainsi qu'à l'amélioration du mécanisme intergouvernemental de coordination entre les organismes des Nations Unies.

44. La deuxième Décennie du développement, d'une importance cruciale, exigera de profondes réformes des politiques des pays riches comme des pays pauvres. Après avoir invité les membres du Conseil économique et social à placer leurs délibérations dans la vaste perspective des dangers que l'échec de la Décennie du développement ne manquerait pas de présenter pour la stabilité économique et politique du monde, le Secrétaire général forme le vœu que la quarante-septième session du Conseil soit fructueuse et couronnée de succès.

45. Le PRESIDENT tient à exprimer au Secrétaire général les remerciements des membres du Conseil et à l'assurer de l'intérêt avec lequel ils ont pris connaissance de la déclaration dont il vient d'être donné lecture.

La séance est levée à 16 h 40.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 15 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Election d'un vice-président .....	7
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale	
Orateurs :	
M. Milil (UIT) .....	7
Le Dr Dorolle (OMS) .....	8
M. Yost (Etats-Unis d'Amérique) .....	11
Lord Caradon (Royaume-Uni) .....	12

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique)

## Election d'un vice-président

1. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil doit élire un nouveau vice-président pour remplacer M. Kestler (Guatemala) qui est dans l'impossibilité d'assister à la session.

2. M. GALLARDO MORENO (Mexique), appuyé par M. MAS (France), propose la candidature de M. Lopez Herrarte (Guatemala).

*M. Lopez Herrarte (Guatemala) est élu vice-président par acclamation.*

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741)

3. M. MILI (Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications) dit que les principaux problèmes qui préoccupent l'UIT sont intimement liés au développement du réseau mondial de télécommunication. De plus en plus, les autorités nationales se rendent compte de l'effet qu'ont les moyens de télécommunication sur le développement économique et social de leurs pays. L'augmentation constante des besoins dans ce domaine explique les espoirs que les techniciens mettent dans les nouveaux moyens tels que les satellites de télécommunication, qui permettront dans un proche avenir de réaliser aux moindres frais la transmission intercontinentale de la téléphonie, de la télévision ou des données entre ordinateurs. De plus, ces moyens ouvriront de nouveaux horizons à la radiodiffusion.

4. Si beaucoup de pays ne sont pas encore en mesure de bénéficier des dernières réalisations, la plupart d'entre eux prennent de plus en plus conscience des possibilités offertes par les moyens de communication d'aujourd'hui.

5. Un grand soin a été apporté à la présentation du rapport sur les activités de l'UIT pour l'année 1968 (E/4691), qui comprend un résumé de l'objet et de la structure de l'UIT, ainsi qu'un aperçu des fonctions de ses organes permanents. Une section spéciale a été consacrée aux activités de l'Union dans l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le rapport est accompagné de contributions de plusieurs pays membres de l'UIT sur les progrès que ces pays ont réalisés en 1968 dans le domaine des télécommunications spatiales.

6. Le Comité consultatif international des radiocommunications de l'UIT a poursuivi ses travaux qui, outre leur importance dans le domaine de la normalisation et de la réglementation des radiocommunications, présentent également un grand intérêt pour la science et la technique. A cet effet, il convient de mentionner la création d'un groupe de travail international chargé d'étudier les problèmes techniques posés par l'utilisation de l'orbite géostationnaire.

7. Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique a tenu en octobre 1968 sa quatrième assemblée plénière. Parmi les sujets qui ont été traités, on peut citer les conditions d'introduction des liaisons par satellites dans le réseau téléphonique mondial.

8. Le Conseil d'administration de l'UIT a toujours attaché une grande importance au problème majeur que constitue l'espace. A sa vingt-troisième session, tenue à Genève en mai 1968, il a décidé, avec l'accord de la majorité des membres de l'Union, qu'une conférence administrative mondiale des radiocommunications spatiales se tiendrait à Genève en juin-juillet 1971. Une telle décision est pleinement justifiée par les progrès sensibles qui ont été accomplis dans le domaine spatial depuis la première conférence spatiale tenue à Genève en 1963 sous l'égide de l'UIT. Cette conférence a attribué des bandes de fréquence pour les radiocommunications spatiales et a établi pour la première fois un règlement international gouvernant leur exploitation.

9. L'objet de la conférence de 1971 sera d'attribuer de nouvelles bandes de fréquence aux télécommunications spatiales et de mettre au point une réglementation appropriée pour les activités spatiales. La conférence devra aussi adopter toutes mesures nouvelles appropriées, compte tenu des besoins nouveaux dans des domaines aussi divers que la météorologie, l'aéronautique ou la radiodiffusion. D'ores et déjà, le Comité international d'enregistrement des fréquences a commencé la préparation technique de cette conférence.

10. L'UIT a continué d'accorder une attention particulière à la coopération technique, dont les trois objectifs

principaux sont toujours de promouvoir le développement des réseaux de télécommunication en Afrique, en Asie et en Amérique latine, de former le personnel nécessaire en matière de télécommunication et de renforcer les services techniques et administratifs de télécommunication dans les pays en voie de développement.

11. Bien que l'UIT ait entrepris depuis une dizaine d'années la planification à l'échelle mondiale des réseaux internationaux de télécommunication, elle n'a pas aidé activement les pays à réaliser ces plans. Cette aide pourra s'intensifier à l'avenir, car elle est assurée du soutien de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions économiques régionales.

12. Une stratégie globale appliquée par l'ensemble des organismes des Nations Unies est une condition du succès de la deuxième Décennie du développement. Selon l'UIT, deux principes fondamentaux devraient être suivis : tout d'abord, le choix des priorités devrait tenir compte de l'évidente nécessité pour tous les pays d'avoir un réseau adéquat de télécommunication leur permettant d'entreprendre leur développement économique et social. Si, bien souvent, les télécommunications ont été sacrifiées à d'autres projets, c'est parce que la nécessité de leur développement préalable n'apparaissait pas clairement lors du choix des priorités nationales. Une meilleure coordination des efforts et une action concertée de la part des autorités responsables, des commissions économiques régionales et des représentants résidents du PNUD et de l'UIT permettraient de pallier cet inconvénient majeur. En second lieu, le développement des ressources humaines devrait avoir le pas sur celui des équipements; rien ne sert d'avoir les équipements les plus modernes si des nationaux ne sont pas prêts à en assurer le fonctionnement. En outre, on s'attache quelquefois d'une manière quelque peu exclusive à la formation du personnel technique supérieur, alors que ce personnel ne peut rien faire sans un cadre de techniciens compétents. En d'autres termes, le développement des ressources devra procéder d'une stratégie globale touchant l'ensemble du personnel, depuis l'ouvrier spécialisé jusqu'à l'ingénieur accompli.

13. Toutefois, l'on ne peut rien faire sans une information complète et honnête des responsables et du public. C'est pour cela que l'UIT a décidé de désigner le 17 mai 1969, jour anniversaire de la signature à Paris, en 1865, de la Convention qui a créé l'Union, comme Journée mondiale des télécommunications. Le but visé par une telle journée était d'attirer l'attention du public en général et de tous ceux qui, bien que non techniciens, sont appelés à prendre des décisions, en soulignant la nécessité d'une coopération internationale. Pour assurer le succès de cette première journée mondiale, une grande campagne d'information a été entreprise avec l'aide de la majorité des administrations des télécommunications des pays membres de l'Union, ainsi que des centres d'information des Nations Unies, des représentants résidents du PNUD et d'un grand nombre d'entreprises privées reconnues. M. Mili exprime à nouveau ses remerciements à tous ceux

qui ont contribué au succès de cette journée, et en particulier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le Conseil d'administration a décidé que la deuxième Journée mondiale des télécommunications, célébrée le 17 mai 1970, aurait pour thème "les télécommunications et l'éducation", compte tenu du fait que l'année 1970 a été proclamée "Année internationale de l'éducation".

15. Les excellentes relations que l'UIT continue d'entretenir avec les autres organismes des Nations Unies se sont manifestées tout spécialement par la participation active qu'elle a apportée aux travaux du Groupe de travail sur les satellites de radiodiffusion, créé en application de la résolution 2453 (XXIII) de l'Assemblée générale. L'UIT participe également aux études entreprises par l'UNESCO sur l'utilisation de satellites pour la lutte contre l'analphabétisme et continue de collaborer étroitement avec l'UPU, l'OMM, l'OACI et l'OMCI pour différentes études relatives à la Veille météorologique mondiale et aux satellites de navigation. M. Mili exprime sa gratitude à ces organisations pour la compréhension qu'elles ont toujours manifestée à l'égard de l'UIT.

16. Le Dr DOROLLE (Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la santé) dit qu'en l'absence du Directeur général, qui assiste à l'Assemblée mondiale de la santé, à Boston, il a l'honneur de présenter le rapport sur l'activité de l'OMS en 1968 (E/4675 et Add.1 et 2).

17. En 1968, l'OMS a participé à 1 512 projets, dans 154 pays et territoires, et 90 % de son budget ordinaire ont été consacrés à des programmes de coopération technique. Ces projets représentent une large gamme d'activités; il n'est possible d'en donner que les traits principaux.

18. Au premier rang de ces activités vient la lutte contre les maladies transmissibles, qui jouent un grand rôle dans la morbidité, la mortalité et l'invalidité, mais dont l'importance n'est pas moindre sur le plan économique. Il n'est donc pas surprenant que l'éradication des maladies transmissibles ou la lutte contre ces maladies représentent 35 % environ du budget ordinaire de l'OMS.

19. En 1968, les efforts se sont poursuivis en vue de l'éradication du paludisme et de la variole. Un délai de 10 ans a été fixé comme objectif idéal pour l'éradication de la variole, sauf dans quelques foyers isolés et reculés. Tout dépendra évidemment de l'effort de tous les intéressés.

20. L'éradication du paludisme sur le plan universel est moins assurée et plus difficile. La campagne lancée en 1958 a complètement modifié la situation mondiale à cet égard, mais certains événements inattendus se sont produits. L'insuffisance des services de santé de base et des ressources affectées à la surveillance des recrudescences possibles a été la cause de nombreux échecs. L'Assemblée

mondiale de la santé discute actuellement d'une révision possible de la stratégie adoptée pour l'éradication du paludisme. Il en résultera sans doute une stratégie plus souple, mieux adaptée aux conditions locales, et la lutte prendra une forme moins ambitieuse et plus limitée lorsque la situation ne se prête pas à un programme complet d'éradication. Le développement des services de santé de base est d'une importance fondamentale, et les gouvernements doivent poursuivre leurs efforts sans défaillance. Il faut aussi poursuivre la recherche sur les problèmes de plus en plus complexes de la biologie des vecteurs et des parasites, sur la composition des nouveaux insecticides rendus indispensables par le développement de la résistance, sur la chimiothérapie et sur l'immunologie du paludisme.

21. Si la gamme des maladies transmissibles est étendue, les conditions modernes de prévention et de lutte permettent néanmoins d'éviter les risques sérieux d'épidémie de grande ampleur, mais la rapidité accrue des voyages internationaux a fait apparaître de nouveaux dangers de dissémination. En juillet 1968, une nouvelle souche du virus de la grippe a été décelée à Hong Kong, parente mais légèrement différente de la souche A2, qui avait provoqué la pandémie de 1957. L'isolement rapide du virus, grâce aux centres internationaux de la grippe de l'OMS, a permis de produire des quantités croissantes de vaccin en quelques mois. Cet épisode rappelle que les virus sont des puissants agents de morbidité et de mortalité et que de nombreuses populations restent extrêmement vulnérables à ces virus. Il y a là matière à des recherches poussées.

22. Qu'il s'agisse de maladies parasitaires, de maladies microbiennes ou de maladies à virus, un effort considérable s'impose aux gouvernements et, dans beaucoup de pays tropicaux, la lutte contre les maladies transmissibles pourrait absorber la plus grande partie du budget de la santé.

23. La solution réside dans l'intégration croissante des services de santé de base locaux. Cette concentration des efforts sur la planification et le renforcement des services de santé ne doit pas s'appliquer seulement aux zones rurales, mais s'étendre à un réseau systématiquement organisé de services allant du poste sanitaire le plus reculé jusqu'à l'hôpital général, régional ou central. L'OMS est très sollicitée par de nombreux gouvernements pour une assistance de ce genre, et elle s'emploie activement à répondre à ces demandes, mais, même avec un appui extérieur accru, c'est aux gouvernements des divers pays qu'incombe en définitive la responsabilité d'agir.

24. Une des fonctions de l'OMS est de donner des avis à ses membres sur les aspects sanitaires de la reproduction humaine, de la planification familiale et du contrôle de la fécondité. Le Dr Dorolle se bornera à passer brièvement en revue le programme qui a été exposé en détail au Conseil, lors de la quarante-cinquième session (1538e séance).

25. L'OMS ne préconise aucune politique démographique particulière; elle conseille, guide et aide les gouvernements,

sur leur demande. Dans les pays qui le désirent, elle encourage l'organisation de services de planification familiale dans leur cadre le plus approprié, à savoir les services de protection maternelle et infantile.

26. Depuis 1966, l'OMS a reçu des gouvernements plus de 20 demandes de services consultatifs et y a répondu. Ces demandes visaient tous les aspects de l'organisation et de l'administration des programmes de planification familiale et portaient aussi sur les aspects médicaux de la fécondité et de la stérilité. Il convient de mentionner tout particulièrement le problème de la formation et de l'enseignement. Des cours de formation et des cycles d'étude internationaux ont été organisés à l'intention du personnel de toutes les catégories des services de santé, et cinq cours d'orientation ont été organisés à l'intention du personnel de l'OMS pour lui permettre d'être mieux en mesure de donner aux gouvernements l'aide qu'ils demandent. L'OMS a participé également à un petit nombre d'études multidisciplinaires d'évaluation d'importants programmes nationaux. Seize groupes d'éminents spécialistes de tous les aspects de la reproduction humaine se sont réunis pour discuter de toute une série de questions et faire le point des connaissances récentes.

27. Une caractéristique nouvelle de ces activités est un intérêt direct pour l'introduction dans l'enseignement médical des notions indispensables sur la production humaine et la régulation de la fécondité. L'OMS encouragera et aidera les écoles de médecine à donner aux futurs médecins une formation dans les domaines de la reproduction humaine et de la planification familiale, tandis que la recherche se poursuivra en s'élargissant. La recherche doit porter non seulement sur les aspects scientifiques de la chimie et de la biologie de la reproduction, dont beaucoup sont encore mal connus, mais aussi sur ses aspects humains. Il faut aussi améliorer les méthodes d'éducation sanitaire qui permettraient de mieux faire comprendre les méthodes existantes et de les faire mieux accepter dans les divers milieux culturels et sociaux.

28. La planification familiale doit faire partie des services de santé, qui devraient être dotés d'un personnel qualifié suffisamment nombreux. Faute de cette intégration et d'un effort continu d'éducation et de recherche, on risque d'encourager de vains espoirs et de voir les résultats rester bien en deçà des objectifs — déjà trop ambitieux — qui ont été fixés dans certains pays. La planification familiale ne pourra apporter sa pleine contribution à une politique démographique arrêtée que si elle s'accompagne d'autres mesures destinées à améliorer la situation économique et sociale de la famille et de la collectivité. L'OMS poursuivra ses activités dans ce domaine avec l'ONU et les autres institutions spécialisées.

29. Qu'il s'agisse de la lutte contre les maladies transmissibles, de la protection maternelle et infantile, de la planification familiale ou de toute autre activité qui incombe aux services de santé de base, la principale difficulté qui s'oppose au développement de ces services est la pénurie de personnel possédant la formation et les qualifi-

cations requises. Cette pénurie est particulièrement grave dans les pays en voie de développement, en raison d'un ensemble de causes : ressources financières limitées, insuffisance du contingent de diplômés de l'enseignement secondaire, nombre insuffisant d'établissements d'enseignement et concurrence exercée par d'autres branches du développement. Alors que certains pays en voie de développement n'ont qu'un médecin pour 50 000 habitants, les pays les plus développés ont un médecin pour 500 ou 1 000 habitants. On ne fait pas assez pour remédier à cette inégalité choquante autrement que par l'appoint de personnel expatrié, qui reste d'ailleurs numériquement insuffisant. Il faut former un nombre beaucoup plus grand de praticiens nationaux polyvalents, capables non seulement de ce que l'on peut raisonnablement attendre d'un bon médecin ayant des connaissances suffisantes en chirurgie et en obstétrique, mais qui soient aussi des médecins de santé publique rompus à l'action préventive et capables de diriger des équipes de santé. Grâce à cette formule de l'équipe de santé, il sera possible d'élargir et de diversifier la fonction médicale, et d'étendre l'action du médecin à un secteur plus vaste et à une population plus nombreuse.

30. Le jour est encore loin où les facultés de médecine et les écoles préparant aux autres professions sanitaires pourront fournir, en Asie et en Afrique, les contingents nécessaires de personnel de santé de toutes catégories. C'est ce qui a conduit à la formule d'un établissement de formation multidisciplinaire, qui assure, parallèlement à l'instruction des médecins, une partie importante de la formation des autres membres de l'équipe sanitaire. Le premier de ces établissements sera créé au Cameroun et sera bilingue. L'idée a été accueillie avec intérêt, et même avec enthousiasme, dans certains milieux d'où peut venir une aide multilatérale ou bilatérale. Cette formule a en outre l'avantage de permettre de former des médecins qui, dès le début, auront appris à travailler en collaboration avec d'autres membres de l'équipe de santé. En outre, leur formation les mettra en contact journalier avec les dures réalités des maladies tropicales, de la malnutrition, du dénuement et de la souillure du milieu où ils auront à exercer plus tard. Si elle réussit, cette expérience devrait avoir une valeur exceptionnelle.

31. Tout encouragement de la part du Conseil en faveur de ces activités serait inappréciable et viendrait en temps opportun, car l'Organisation des Nations Unies a décidé de désigner l'année 1970 comme Année internationale de l'éducation. Dans le domaine de la santé publique comme ailleurs, la formation de cadres professionnels et de personnel auxiliaire est d'une importance primordiale pour l'ensemble du processus de développement. L'OMS participera activement à l'Année internationale de l'éducation dans un esprit d'expérimentation et de recherche de solutions neuves et efficaces.

32. La diversité et la complexité des problèmes de santé justifieraient à elles seules l'importance que l'OMS attache à la planification à long terme. Certains éléments, simples ou complexes, qui influent sur la santé de l'individu et de

la collectivité sont dus à des facteurs économiques et sociaux, et sont donc d'un intérêt commun pour l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies. Il est de plus en plus urgent, par exemple, de prendre des précautions contre la dégradation progressive et cumulative du milieu humain, qui menace la santé, le bonheur, le travail et la productivité de l'homme.

33. Les phénomènes complexes et liés que constituent les mouvements de population, l'urbanisation et l'industrialisation influent sur tous les aspects de la santé physique, mentale et sociale de l'homme. Les dangers qui découlent de la pollution de l'air, du sol et de l'eau, l'utilisation d'additifs alimentaires, l'emploi généralisé des insecticides et l'élimination défectueuse des déchets radioactifs et d'autres polluants amènent, ou amèneront, de graves altérations de l'écologie humaine, des modifications dans l'épidémiologie des maladies, qu'elles soient transmissibles ou chroniques, une altération de la santé mentale et du bien-être des individus et de l'ensemble de la société. Tout cela contribue largement à alourdir la pression qui s'exerce sur les services de santé publique, à rendre nécessaire la modification de leur structure et à accroître leur coût. L'étude de ces problèmes a été abordée courageusement et d'une façon constructive lors de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère, qui s'est tenue en 1968 sous les auspices de l'UNESCO, avec la participation de l'ONU et d'autres institutions spécialisées. L'OMS a été heureuse de s'associer à cette conférence. Les participants ont procédé à une analyse critique de l'ensemble de l'écologie humaine dans ses rapports avec les modifications de la biosphère et du rôle que l'homme joue en tant que bénéficiaire, profanateur et agent de transformation du milieu où il vit.

34. Les chances d'améliorer l'hygiène du milieu et de lutter contre les nombreuses formes de pollution auxquelles des millions d'êtres humains et d'autres êtres vivants sont constamment exposés ne cessent de s'amenuiser. La Conférence internationale sur les problèmes du milieu humain, que l'Organisation des Nations Unies projette de convoquer en 1972, et à laquelle l'OMS participera pleinement, sera donc un événement d'une importance capitale, car elle permettra à la communauté mondiale de prendre mieux conscience du danger que ces problèmes représentent, non seulement pour l'humanité d'aujourd'hui, mais plus encore pour les générations futures.

35. L'OMS a coopéré pleinement aux diverses mesures prises pour élaborer la première ébauche d'une stratégie de la deuxième Décennie du développement. Elle s'est efforcée de définir, à titre indicatif, mais aussi pragmatiquement que possible, les objectifs globaux qu'elle estime réalisables entre 1971 et 1980 dans des domaines bien limités qui relèvent de sa compétence et dont elle connaît les besoins. Le Directeur général de l'OMS, lorsqu'il a pris la parole devant le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le dévelop-

pement, a exposé les grandes lignes de la contribution de l'OMS, qui continuera à coopérer activement avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les gouvernements, à la grande tâche que représente l'élaboration de la stratégie pour la deuxième Décennie du développement. Il est encourageant de voir se développer le sentiment d'interdépendance qui caractérise la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et avec les nombreuses sources d'assistance bilatérale et qui ne pourra que faciliter le succès de leurs efforts pour "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", selon les termes du Préambule de la Charte.

36. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique), après avoir souligné le paradoxe que constituent des progrès matériels et scientifiques spectaculaires — dont l'imminent débarquement sur la lune est l'exemple le plus frappant — dans un monde qui tolère le maintien d'énormes moyens militaires, l'injustice sociale, un accroissement démographique trop rapide et la dégradation des qualités de la vie humaine, déclare que le Conseil peut contribuer à aider la société mondiale actuelle, que caractérisent la fragmentation, le sous-développement et l'autodestruction, à apprendre à mieux se gouverner et à mettre à la portée de tous les peuples les avantages intellectuels et matériels dont beaucoup disposent aujourd'hui. Depuis 25 ans, un ensemble impressionnant d'organismes internationaux reliés à l'ONU et chargés de promouvoir ses objectifs a été créé pour favoriser le progrès en matière de travail, d'agriculture, de santé, d'enseignement et de finances. On a, par la suite, mis sur pied des programmes d'assistance technique et de préinvestissement, dont la fusion a abouti à l'établissement du PNUD, et l'on a créé l'Association internationale de développement (IDA). Les pays en voie de développement ont réalisé un accroissement appréciable de leur taux de croissance économique pendant la première Décennie du développement. Des progrès impressionnants ont été faits dans la production industrielle, l'aménagement international de fleuves, l'éducation et la production alimentaire; des programmes de planification familiale ont été entrepris pour enrayer un accroissement démographique désastreux. Mais, ce n'est là qu'un début, car la moitié de la population du monde est encore sous-alimentée, l'enseignement est insuffisant quantitativement et qualitativement dans la plupart des pays, et des ressources matérielles et humaines énormes restent inemployées.

37. Le problème du développement est beaucoup plus complexe qu'on ne le pensait : il ne s'agit pas simplement de déverser des capitaux et de l'assistance technique, de créer des industries et de multiplier les services administratifs et les lois, mais d'organiser ces moyens et d'autres moyens essentiels pour un processus de modernisation dynamique et équilibré. Ces moyens, dont la plupart sont essentiels pour toutes les sociétés saines, doivent faire l'objet d'une assistance et d'une coordination internationales; le transfert d'une grande quantité de capitaux des pays développés aux pays en voie de développement

reste un besoin pressant. Le Gouvernement des Etats-Unis, tout en cherchant à lutter contre la misère et le sous-développement sur le plan national, se propose de continuer à fournir une aide à l'étranger, notamment sous forme d'assistance technique, d'assistance pour la production alimentaire et la planification familiale, d'aide par la voie multilatérale et par l'entreprise privée. Le Président des Etats-Unis a proposé que les Etats-Unis fournissent, en 1970, sous condition de contrepartie, une contribution de 100 millions de dollars au PNUD, ce qui représente une augmentation de 43 %. Il a également été proposé de faire des contributions importantes à l'IDA et aux banques régionales de développement. Les Etats-Unis appuient sans réserve le nouveau programme de la BIRD.

38. Il faut trouver le moyen de promouvoir le développement tout en évitant les maux d'une industrialisation déréglée, d'accroître le courant des biens matériels et, en même temps, de favoriser des systèmes politiques stables et un milieu culturel sain. Le vice principal de la société industrielle moderne semble être, non l'exploitation de l'homme par l'homme, mais un élan technique désordonné et aveugle, qui a besoin d'être orienté et contrôlé. Puisque tout développement dépend dans une grande mesure de la formation et de l'enseignement, la meilleure façon de célébrer l'Année internationale de l'éducation sera de veiller à ce que les programmes d'éducation des Nations Unies soient judicieusement conçus et bien équilibrés. Leurs objectifs devraient être l'enseignement élémentaire et l'alphabétisation universelle, ainsi qu'un enseignement supérieur pour le plus grand nombre possible, mais ce dont le monde en voie de développement a le plus besoin c'est d'administrateurs, de spécialistes et de techniciens capables.

39. Un trait nouveau et important de la conception actuelle du développement est le souci croissant de la qualité du milieu humain. La pollution devient un problème mondial qui exige des solutions à l'échelle mondiale. La vie moderne est en grande partie une vie urbaine; bien qu'étant les centres nerveux de la vie économique et culturelle, les villes sont aussi de dangereux foyers de misère humaine, de déracinement, de chômage et de violence. L'un des objectifs de la stratégie du développement doit donc être de faire de la ville moderne un lieu où l'homme puisse vivre et travailler dans la dignité. Comme la misère des taudis urbains est aggravée par l'afflux de ceux qui fuient la misère des campagnes, l'agriculture et l'industrie doivent être parties intégrantes d'un système coordonné de développement et leurs problèmes doivent être résolus ensemble. Le progrès technique, joint à la réforme agraire, révolutionne déjà l'agriculture, et les Etats-Unis désirent voir donner une impulsion nouvelle au Programme alimentaire mondial et aux autres activités internationales dans ce domaine.

40. Le problème démographique constitue un danger pour la survie de l'humanité comparable à celui des armes nucléaires. Il est indispensable de lui trouver rapidement une solution, car la population mondiale doit doubler

d'ici à 25 ans. Certains écologistes pensent que le niveau de peuplement optimal est déjà dépassé et que, si les taux d'accroissement démographique ne sont fortement réduits d'ici à la fin de la prochaine décennie, tous les efforts visant à promouvoir le développement, à accroître les disponibilités de denrées alimentaires et à améliorer la qualité de la vie humaine seront vains. Heureusement, on dispose de moyens efficaces, si la volonté politique se manifeste. Une action concertée est nécessaire. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à apporter une contribution accrue au Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques, et il a appuyé la proposition tendant à ce que le PNUD assume la pleine responsabilité de l'administration de ce fonds. Des mesures d'ordre démographique pourront ainsi être conçues et appliquées dans le cadre des plans d'ensemble pour la deuxième Décennie du développement.

41. Puisque l'homme est le seul but aussi bien que le principal instrument de tout développement, les progrès obtenus par le Conseil dans les divers domaines qui relèvent de sa compétence devront être mesurés non seulement du point de vue du produit national brut mais aussi du point de vue des avantages nets obtenus sur le plan humain. Le principe directeur de tous les efforts de développement doit donc être davantage que le soulagement de la pauvreté matérielle et de la faim physique; il doit être l'amélioration de la qualité de la vie humaine. La tâche des Nations Unies est de favoriser des conditions matérielles et institutionnelles grâce auxquelles chaque nation et chaque communauté pourra librement, en tirant le meilleur parti de ses propres traditions et de l'expérience des autres, offrir à sa population un mode de vie meilleur et plus humain.

42. Soulignant l'importance que présente la coordination pour la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement, M. Yost dit qu'il faudrait utiliser pleinement tous les organes des Nations Unies chargés de la coordination. Il rend hommage tout particulièrement au PNUD, dont la méthode de programmation et de financement a rendu les efforts de coopération des gouvernements et des institutions très efficaces. En favorisant la coordination, le Conseil doit s'attacher tout spécialement à combattre deux tendances fâcheuses: l'une est la tendance des diverses spécialisations techniques à s'exclure mutuellement, ce qui conduit trop souvent au cloisonnement des disciplines et entrave la réalisation des objectifs communs; l'autre est la division des pays développés et des pays peu développés en deux camps distincts et méfiants l'un envers l'autre. Toute sérieuse divergence de conceptions et d'intérêts entre pays développés et pays en voie de développement ne saurait être éliminée sous la contrainte de la richesse ou de votes majoritaires, mais ne cédera qu'au prix d'un examen rationnel, et, le cas échéant, d'un compromis tenant compte des intérêts communs supérieurs. Les programmes de développement ne seront fructueux que s'ils bénéficient de l'appui à la fois des pays en voie de développement et des pays développés, et toute entreprise des Nations Unies qui n'aurait pas cet appui ne ferait que dilapider des res-

sources et, à la longue, jeter le discrédit sur l'Organisation. En entreprenant la lourde tâche que constitue l'amélioration de la qualité de la vie humaine, les Nations Unies ont une possibilité d'aller de l'avant non seulement contre la misère, mais aussi contre l'instabilité politique, l'injustice sociale, la pollution du milieu, la dégradation de la vie humaine, l'inimitié et la guerre. Ce sont donc là des objectifs élevés de la deuxième Décennie du développement.

43. Lord CARADON (Royaume-Uni) dit que la déclaration du Secrétaire général dont le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a donné lecture à la séance précédente a nécessairement provoqué de l'inquiétude en définissant les dangers, mais a été encourageante, en ce sens qu'elle a exprimé la conviction que ces dangers pourront être surmontés grâce à un effort international. Ayant consacré une grande partie de sa vie à la planification et à l'action de développement dans des pays en voie de développement, ce qui, du point de vue pratique, est l'aspect le plus important du processus du développement, lord Caradon voudrait examiner à la lumière de son expérience propre les activités menées au centre du système des Nations Unies.

44. Une question très importante est celle de savoir si l'on peut faire de la deuxième Décennie du développement une réussite sur le plan pratique au lieu d'un exercice de spéculation économique théorique. La création, au cours des dernières années, de moyens permettant de fournir une aide internationale au développement a une importance beaucoup plus grande qu'on ne le pense généralement et constitue en fait un progrès extrêmement important. C'est depuis peu seulement qu'on a reconnu qu'un tiers du monde ne pouvait continuer à vivre dans l'opulence et les deux tiers dans la pauvreté, et que la pauvreté ne pouvait être éliminée par les pauvres agissant seuls; en conséquence, on a créé un mécanisme efficace d'aide multilatérale au développement. Au cours de la dernière décennie, le PNUD s'est développé au point qu'en 1969 plus de 100 gouvernements lui ont apporté des contributions s'élevant au total à près de 200 millions de dollars. Certes, un tel montant d'aide sera insuffisant pour l'avenir, mais les voies et moyens de l'amplifier ont été créés. Dans ce contexte, les responsables des activités du PNUD se sont révélés les internationalistes du vingtième siècle qui ont le plus le sens pratique. On peut attendre de la BIRD qu'elle fournisse une nouvelle impulsion dans le cadre de la prochaine Décennie du développement et espérer que grâce au renforcement de la coopération entre le PNUD, la BIRD et toutes les institutions et organisations des Nations Unies, les Nations Unies joueront au cours de la nouvelle décennie un rôle beaucoup plus important qu'au cours de la décennie précédente dans le développement international.

45. Les perspectives d'efficacité accrue qu'offrent les études opportunes actuellement entreprises par le PNUD et la BIRD encouragent cet espoir. Lorsqu'on connaîtra les résultats de ces études, il faudra prendre en toute confiance et rapidement des décisions afin que commence une période d'action nouvelle et énergique. En attendant,

il est encourageant de voir que l'on se rend compte de plus en plus que le développement représente un effort concerté. On admet de plus en plus que, dans tout pays, le développement suppose des consultations entre les représentants des sources nationales et internationales d'aide au développement et les autorités chargées de la planification, au cours desquelles il faut examiner les besoins et les priorités et déterminer la contribution la plus efficace que chaque donateur peut faire à un programme équilibré. Outre ces programmes concertés par pays, les projets de développement régionaux sont également indispensables. L'influence des organisations internationales jouera un rôle de plus en plus important pour encourager ce développement régional.

46. Cependant, l'idée d'une nouvelle Décennie du développement n'implique pas seulement un mécanisme international et la concentration du développement dans des programmes nationaux et régionaux. Bien qu'on puisse se demander si beaucoup de ce qui s'est fait a été de la planification pratique plutôt que chimérique et que la méfiance à l'égard des dissertations économiques théoriques puisse être justifiée, lord Caradon estime que le grand débat qui s'est institué ces dernières années à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social est d'une importance considérable pour l'avenir. Au cours des discussions qui se sont déroulées entre les pays développés et les pays en voie de développement à la CNUCED et ailleurs, ont été soulevées la question des obstacles au commerce et celle des préférences, et ces discussions ont montré que, sans une amélioration des conditions et du courant des échanges, tous les efforts des pays en voie de développement et toutes les tentatives pour les aider seraient sans effet. Le Royaume-Uni, qui dépend depuis longtemps du commerce pour sa survie économique, est convaincu de l'importance de ces considérations. Le dialogue entre pays développés et pays en voie de développement prend de plus en plus d'importance chaque année, car le fossé qui s'élargit rapidement entre pays riches et pays pauvres, s'ajoutant aux problèmes raciaux et démographiques, est généralement considéré comme le phénomène le plus dangereux du monde moderne. Les possibilités de compréhension mutuelle qu'offrent le Conseil et la CNUCED sont d'une importance vitale, et ce serait une erreur de croire que, parce que les progrès ont été lents au début, l'espoir de coopération économique ainsi offerte ne représente pas l'un des aspects importants de l'effort international.

47. Lord Caradon parle ensuite du rôle que son pays peut jouer dans l'important effort de développement multilatéral. Comme les gouvernements des autres principaux contributeurs aux budgets de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement du Royaume-Uni est en faveur de la prudence dans l'acceptation de nouveaux engagements et de l'économie qui convient en ce qui concerne les dépenses, mais il n'entend pas adopter une politique réactionnaire et il est opposé à la fixation de tout plafond arbitraire destiné à empêcher de nouvelles initiatives. Malgré des difficultés financières temporaires, le Royaume-Uni vient au second rang des pays qui contri-

buent le plus aux budgets de tous les organismes des Nations Unies. Lorsqu'il a été décidé, en 1965, que la situation financière de l'ONU devrait être redressée au moyen de contributions volontaires, le Gouvernement du Royaume-Uni a répondu le premier et de la façon la plus généreuse à cet appel; il a aussi, en particulier, apporté sa contribution à presque tous les fonds des Nations Unies alimentés par des contributions volontaires, accru sa contribution au PNUD et, en ratifiant le second accord pour la reconstitution des fonds de l'IDA, a annoncé qu'il lui fournirait plus de 155 millions de dollars.

48. La délégation du Royaume-Uni ne fera donc que des critiques constructives. Le Royaume-Uni est sérieusement préoccupé par la question du contrôle des dépenses au sein du système des Nations Unies. Alors que les gouvernements comportent un organisme responsable chargé de veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les ressources, dans le système des Nations Unies toute délégation peut proposer une nouvelle conférence ou une mission de visite ou une nouvelle documentation entraînant parfois de lourdes dépenses sans avoir à indiquer d'où viendront les fonds. Le système n'oblige pas que l'on fasse un choix ou que l'on fixe les priorités, de sorte que l'on entreprend trop de choses en même temps, qu'il y a une dispersion et un chevauchement des efforts, que la documentation remplace l'élaboration des politiques et que la discussion remplace l'action. Bien qu'il s'inquiète de cette situation, le Gouvernement du Royaume-Uni ne veut pas étouffer l'initiative ou imposer des restrictions rigides; il croit simplement que le critère à appliquer devrait être celui de l'avantage pour l'homme ordinaire et de l'amélioration des économies retardataires. Le Royaume-Uni entend appuyer le Secrétaire général dans les efforts qu'il fait pour améliorer les méthodes de gestion et l'efficacité de l'ONU.

49. Le problème démographique est un sujet de profonde préoccupation pour la communauté internationale et pour toutes les nations. C'est d'abord un problème humain et une affaire qui concerne l'individu et la famille, mais c'est également un problème social, qui affecte non seulement la famille mais aussi les pays et le monde, car le surpeuplement entraîne la maladie et la pauvreté et freine le progrès. Le danger prend des proportions dramatiques du fait que la population mondiale s'accroît actuellement d'un million de personnes par semaine et que son taux d'accroissement augmente. Une prise de conscience du danger s'est produite lorsque, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en 1966, le Secrétaire général a annoncé et approuvé la déclaration des chefs d'Etat sur la population, signée alors par 12 chefs d'Etat. Ce signe du passage de la discussion à l'action a été suivi d'effet à la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran en 1968, et l'effort pour rattraper le temps perdu s'accélère avec l'appui actif et pratique de la BIRD. L'Organisation des Nations Unies et plusieurs des institutions spécialisées jouent un rôle dans ce domaine, et la question de la population figure en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la santé qui se tient en ce moment même. Un exemple de la contribution

précieuse que peuvent apporter les organisations bénévoles est fourni par les propositions récemment faites par l'organisme directeur de l'Association américaine pour les Nations Unies. L'ONU a donc à la fois une lourde responsabilité et l'occasion d'une nouvelle entreprise de coopération internationale où tous les organismes des Nations Unies pourront jouer un rôle. Lord Caradon espère que le Conseil économique et social appuiera chaleureusement cette entreprise.

50. Une autre question très importante est celle de savoir ce qu'on pourrait faire pour assurer au développement international le concours des jeunes. L'Organisation des Nations Unies devrait être le symbole de l'espoir pour la jeunesse de tous les pays, particulièrement à un moment où les jeunes s'élèvent contre le nationalisme, la politique de la force et le racisme des anciennes générations et placent leur confiance dans la coopération internationale et la valeur des accords internationaux. Il ne faut pas oublier que c'est surtout la nouvelle génération qui souffrira ou bénéficiera des décisions prises aujourd'hui touchant la pauvreté, la démographie et les questions raciales.

51. Dans cet ordre d'idées, on peut se demander si l'on a suffisamment cherché à associer la jeunesse aux plans de développement économique et de progrès social des Nations Unies. Lord Caradon pense que non, et il est convaincu que les jeunes gens du monde entier sont prêts à participer à une action qui leur permettrait de montrer leur haine de la pauvreté et des privations et leur mépris de la discrimination et de la domination raciales. A sa présente session, le Conseil aura à examiner la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement, conformément à la résolution

2460 (XXIII), proposée à l'origine par l'Iran et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Depuis trois ans, le nombre des volontaires venant des pays développés a doublé, atteignant au total 20 000, et un certain nombre de pays en voie de développement ont maintenant mobilisé plus de 60 000 volontaires qualifiés pour travailler à des projets de développement. On considère de plus en plus que ces efforts ont un caractère essentiellement international. L'idéal de service volontaire est une force, et l'une des tâches du Conseil va être de chercher à établir un plan pratique qui, sans créer un nouveau dispositif coûteux ou compliqué, donnerait à tout le mouvement volontaire un nouvel élan sur le plan international et l'associerait plus étroitement aux projets de développement international.

52. Des organisations de jeunesse, qui portent un grand intérêt à la question de savoir comment on pourrait renforcer dans l'avenir l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, ont récemment proposé que la nouvelle génération joue un rôle dans la préparation du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. A propos des problèmes de la deuxième Décennie du développement, de la contribution que chaque pays pourrait y apporter et de la lutte contre les dangers découlant de la pauvreté, de la surpopulation et du racisme, on devrait rechercher les moyens de faire appel à l'intérêt et à l'enthousiasme des jeunes, non seulement comme volontaires, mais aussi pour faire en sorte que les besoins mondiaux de développement soient de plus en plus appuyés par un effort international auquel tant les jeunes et vieilles nations que les jeunes et vieilles générations pourraient coopérer.

La séance est levée à 12 h 5.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 15 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

## Point 2 de l'ordre du jour :

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*)

## Orateurs :

M. Eklund (AIEA) .....	15
M. Boerma (FAO) .....	16
M. Goad (OMCI) .....	19

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741) (*suite*)

1. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) rappelle l'intérêt que les pays en voie de développement portent à l'énergie nucléaire et les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui prévoient l'octroi d'une aide pour la production de cette énergie.

2. Dans la brochure annexée à son rapport (E/4650 et Add.1), l'AIEA souligne que l'énergie nucléaire est déjà utilisée par quelques-uns des pays en voie de développement les plus industrialisés mais que, si certains problèmes techniques ne sont pas résolus, le retard des pays en voie de développement en la matière ira s'accroissant, les forçant à employer des sources d'énergie plus coûteuses et à rester très fortement tributaires des combustibles traditionnels. Il est, en dehors de l'énergie, d'autres applications qui déjà aident nombre de pays en voie de développement. C'est ainsi, par exemple, que ces applications ont contribué à promouvoir la révolution agricole en Asie, oeuvre à laquelle l'AIEA et la FAO ont participé par le truchement de la Division mixte FAO/AIEA. Dans le cadre d'un projet du Fonds spécial en Amérique centrale, la lutte contre la mouche des fruits (*ceratitis capitata*) par la méthode du lâcher de mâles stérilisés par irradiation a permis une éradication à 90 % dans la zone d'expérimentation.

3. Les bienfaits des techniques nucléaires ne s'arrêtent pas à la seule agriculture, mais s'étendent à la médecine, à la biologie, à l'industrie et à l'hydrologie. Aussi faut-il regretter que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement n'ait pas

précisé les sources éventuelles de l'assistance accrue qu'il recommande de fournir à la Division mixte FAO/AIEA.

4. Enfin, la brochure souligne que les pays en voie de développement devraient commencer des travaux systématiques de prospection pour répondre à la demande d'uranium. En effet, une campagne énergique menée dans ces pays pourrait conduire à des découvertes importantes sur le plan économique.

5. Le rapport conclut que l'AIEA est un instrument de coopération internationale efficace, qui pourrait gérer un programme d'assistance considérablement élargi moyennant une légère augmentation — ou même sans augmentation — de ses effectifs. Le principal obstacle est la pénurie de ressources, notamment d'assistance technique. Bien que l'objectif fixé pour les contributions volontaires soit toujours le même depuis 1962 — à savoir deux millions de dollars —, il n'a jamais été possible de recueillir plus de 70 % de ce montant. De ce fait, l'AIEA ne peut, à l'heure actuelle, répondre qu'à 25 % des demandes d'assistance qui lui sont adressées, contre 90 % il y a 10 ans. Ce programme d'assistance technique sert à lancer des projets nouveaux qui sont ensuite repris par le PNUD; aussi peut-il avoir un effet multiplicateur qui est hors de proportion avec ses dimensions réelles.

6. A cet égard, il convient de mentionner que tous les projets en matière d'énergie nucléaire entrepris dans les pays en voie de développement sont ou ont été financés bilatéralement. Les sources internationales de capitaux ne sont pas encore intervenues.

7. S'agissant des faits récents intéressant l'Agence, le Conseil des gouverneurs a créé un comité chargé de revoir sa propre composition et a informé la Conférence générale qu'il se propose de présenter un amendement tendant à augmenter légèrement le nombre de ses membres. Un autre comité a aidé à étudier le rôle de l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques des explosifs nucléaires et le Conseil des gouverneurs a conclu que l'AIEA est dotée des compétences nécessaires pour s'occuper de cette question en tant qu'organisme international. La première chose à faire est de promouvoir des échanges de renseignements beaucoup plus complets sur la technologie des explosifs nucléaires. Enfin, le Conseil des gouverneurs a établi un rapport qui indique les conditions dans lesquelles les matières fissiles spéciales sont fournies par l'intermédiaire de l'Agence et qui propose des moyens d'améliorer la situation en ce qui concerne l'offre.

8. Pour ce qui est de la coordination, l'expérience de l'AIEA montre que la coordination multilatérale par le Comité administratif de coordination (CAC) est la plus

efficace lorsqu'il s'agit de questions strictement administratives, mais que les problèmes de coordination en matière de programme sont généralement plus facilement résolus par des contacts directs entre les institutions intéressées. Pour illustrer ce dernier point, on peut citer l'exemple de la Division mixte FAO/AIEA déjà mentionné, l'accord entre l'UNESCO et l'Agence pour le financement et la gestion en commun du Centre international de physique théorique de Trieste, les accords conclus entre l'OMS et l'AIEA en ce qui concerne certaines applications des isotopes et le programme commun entrepris depuis longtemps en collaboration avec l'OMM.

9. Le CAC devrait, pour sa part, s'occuper des grands problèmes de coordination ou d'action commune et, à cette fin, on pourrait renforcer le personnel de son secrétariat qui est en poste à l'Office des Nations Unies à Genève. Il y aurait avantage, pour ce secrétariat, à compter parmi ses membres quelques scientifiques.

10. S'agissant des avis scientifiques et techniques hautement qualifiés à fournir pour les programmes des organismes des Nations Unies, il faudrait se garder de prendre une décision qui engagerait le Conseil avant d'avoir fait une étude approfondie de la question. Il serait bon, pour ces avis, de tirer pleinement parti des compétences scientifiques et techniques qui existent déjà dans les secrétariats des institutions. Il faut espérer que le Conseil jugera utile de charger le CAC d'examiner ce problème.

11. La tâche de l'Agence dans le domaine des garanties prend de plus en plus d'importance et son secrétariat s'attache à simplifier les garanties et à en réduire le coût. Une division a été créée qui s'occupe notamment de la recherche dans ce domaine.

12. L'AIEA est entrée dans une ère nouvelle depuis que les Etats non dotés d'armes nucléaires ont indiqué qu'ils attendaient certaines modifications à la fois dans les programmes de l'Agence et dans ses méthodes de travail de façon que l'AIEA puisse s'acquitter des diverses tâches envisagées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que le problème le plus difficile reste l'insuffisance des ressources destinées à la coopération technique et aux autres travaux d'assistance sur le terrain.

13. M. BOERMA (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait remarquer que l'un des moteurs du progrès réside sans doute dans le sentiment de mécontentement des choses telles qu'elles existent. C'est parce que l'homme est mécontent du niveau de vie que la terre offre à la plus grande partie de ses habitants que le Conseil économique et social existe. Il est donc encourageant qu'un certain mécontentement se manifeste à l'égard et à l'intérieur des organismes des Nations Unies. Ce désir de changement et d'amélioration, qui est la clef du progrès, doit cependant se fonder sur des bases solides.

14. En premier lieu, pour ce qui est de il faut d'abord dissiper deux idées erronées. En première, la coordination peut être révisée sous une optique très générale sans aborder les questions techniques. Or, la coordination ne saurait être qu'une compréhension parfaite des problèmes en jeu : tous les problèmes liés au développement économique et social ont des aspects techniques qui doivent être étudiés de manière approfondie pour que des solutions puissent être proposées. Les Comités de coordination sont chargés d'assurer une coordination globale et ils ne peuvent habituellement pas examiner des questions précises et ils peuvent mieux s'acquiescer à leur tâche s'ils se bornent à donner des directives. Ils ne vont pas jusqu'à vouloir réaliser une coordination technique. Un bon exemple de coordination qui vient d'avoir lieu entre plusieurs chefs de file est le Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale sur le développement. Ce dialogue a permis de fonder une question intéressant plusieurs pays et a été extrêmement utile. Il convient de proposer que l'idée sur laquelle repose une partie des travaux du Comité — fixer un objectif global pour la Décennie et des objectifs sectoriels dans des domaines connexes comme l'agriculture — soit la "coordination créatrice" idéale, en ce qu'elle crée le sentiment d'un objectif commun.

15. Mais il ne faut pas non plus reprocher à un organe administratif de coordination de ne pas s'occuper de tous les détails des problèmes qui se posent dans diverses organisations. En effet, indiquer des principes sont les bases de diverses négociations et ne servent qu'à d'envoyer les problèmes que d'en faciliter la solution en particulier du fait que des divergences de vues au sein d'un organe international traduisent souvent des divergences de vues entre divers ministères des gouvernements nationaux. Si le Conseil de la FAO avait insisté sur les détails des négociations approfondies, le Directeur général de la FAO conduisant les négociations, le Directeur général exécutif de l'ONUDI, le Directeur général exécutif de l'ONUDI, le Directeur général exécutif de l'ONUDI, le Directeur général exécutif de l'ONUDI aurait été obligé d'exposer son point de vue à un moment où les positions des deux Directeurs généraux étaient encore assez éloignées l'une de l'autre. Le Directeur exécutif de l'ONUDI aurait sans doute été obligé de conclure un accord même, et l'on ne serait probablement pas parvenu à conclure un accord satisfaisant. Les Directeurs généraux doivent donc faire confiance aux secrétaires généraux pour qu'ils mettent de résoudre leurs divergences de vues par la diplomatie privée discrète. Ce n'est que si cela est impossible de parvenir à un accord à l'échelle des Comités de coordination et qu'une situation intolérable s'est créée que les gouvernements doivent intervenir, exigeant qu'ils soient informés de tous les détails des négociations et qu'ils soient autorisés à mettre en place un mécanisme spécial pour trouver une solution.

16. Il faut espérer que le CAC évoluera sur la base des propositions esquissées dans son rapport (E/4668) et des autres idées en cours d'étude. Le CAC est régi par un mandat qui lui a été confié

est à certains égards complètement dépassé, par exemple en ce qui concerne sa composition. N'est-il pas paradoxal qu'au moment où l'on établit des plans pour la deuxième Décennie du développement, le Secrétaire général de la CNUCED ou le Directeur exécutif de l'ONUDI — dont les responsabilités en cette matière sont considérables — ne soient pas à proprement parler membres du CAC et ne participent à ses travaux que sous le couvert de l'ONU elle-même? Tandis que l'interdépendance entre les secteurs économique et social devient de plus en plus marquée, l'urgence d'un *aggiornamento* est si évidente que l'on voit mal les raisons pour lesquelles certains gouvernements hésitent à s'engager dans cette voie.

17. A l'heure actuelle, la notion d'indépendance statutaire importe moins que celle de décentralisation fonctionnelle. Le programme que les organismes des Nations Unies s'efforcent de réaliser est trop vaste pour que la centralisation puisse être rentable : les visionnaires qui voudraient faire des miracles d'efficacité en supprimant les institutions spécialisées ou en incorporant leurs programmes dans un seul budget vont au-devant d'une déception certaine, et cela pour des raisons de gestion plutôt que pour des raisons politiques. La FAO n'a ni plus ni moins d'indépendance d'action que tel ou tel des principaux organismes de l'ONU, comme la CNUCED ou l'ONUDI; ce qui importe, en dernier ressort, ce n'est pas la situation statutaire de tel ou tel organisme mais le rôle qu'il peut jouer dans un programme d'ensemble du développement. Selon M. Boerma, il n'y a pas de solution de rechange au système actuel de la responsabilité décentralisée, et c'est certainement dans ce cadre général qu'il faut s'efforcer d'améliorer la situation.

18. La façon dont la FAO et les autres institutions spécialisées ont organisé l'aide au développement a été satisfaisante, et le mérite en revient dans une large mesure à la coopération avec le PNUD. La FAO, se rendant compte qu'elle réussit mieux en matière d'identification et de formulation que d'exécution des projets, a fait appel à une importante firme d'experts-conseils et étudie des mesures fondamentales visant à améliorer l'exécution des projets. La FAO a réuni un ensemble de compétences qui sont utilisées par la BIRD et par les banques régionales de développement, ainsi que par les programmes bilatéraux, les organisations gouvernementales et l'industrie. La combinaison des meilleurs éléments de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale est une expérience particulièrement intéressante à laquelle la FAO participe en vertu d'accords officiels avec les Gouvernements danois et suédois et d'accords officieux avec plusieurs autres pays.

19. M. Boerma donne ensuite un aperçu des activités propres de la FAO. Il rappelle tout d'abord qu'il avait parlé, lors de la quarante-cinquième session du Conseil (1532e séance), de sa proposition tendant à ce que les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de l'ONU agissent également en qualité de représentants régionaux de la FAO, ce qui aurait eu pour effet de fusionner les bureaux régionaux de cette organisation et les commissions régionales. Les consultations qui ont

eu lieu ont cependant montré que l'on s'accordait à penser que la FAO devrait conserver sa personnalité et sa présence dans les régions et donc ne pas se fondre avec les commissions économiques. Les représentants régionaux de la FAO ont donc vu leurs attributions renforcées, ce qui leur permettra de traiter directement et plus efficacement avec les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, et l'on peut espérer qu'il sera possible de mettre sur pied un programme régional étroitement lié à celui des commissions régionales.

20. Pour ce qui est de la coopération avec les autres institutions, il y a lieu de mentionner tout spécialement l'accord intervenu avec l'ONUDI, qui a permis de surmonter les difficultés issues de mandats concurrents et d'harmoniser les activités des deux organisations au mieux des intérêts des pays en voie de développement. En bref, cet accord a réparti les attributions techniques des deux organisations et a établi un mécanisme intersecrétariats dont la tâche essentielle sera d'éviter tout conflit ou tout chevauchement dans la "zone grise" où il est difficile de définir avec précision les responsabilités de chacun. Cet accord n'a pas été facile à réaliser, mais il faut espérer qu'il sera appliqué avec succès dans une atmosphère de bonne volonté réciproque.

21. Les arrangements définis dans l'aide-mémoire signé en 1968 par la FAO, l'UNESCO et l'OIT pour les questions d'éducation, de science et de formation dans l'agriculture ont donné satisfaction dans la pratique. A mesure que la BIRD accorde davantage d'importance à l'agriculture, la FAO resserre ses relations avec elle, en particulier dans le cadre du Programme de coopération FAO/BIRD. Des consultations sont en cours avec le FISE en vue de déterminer les moyens par lesquels celui-ci pourrait accroître sa contribution aux programmes de nutrition.

22. Pour ce qui est du Programme alimentaire mondial (PAM), M. Boerma invite instamment les membres du Conseil à approuver, comme le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial l'a recommandé au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, l'objectif de 300 millions de dollars proposé pour les ressources du PAM pour la période biennale 1971-1972 (voir E/4696). Cet objectif est réaliste, compte tenu surtout des surplus de produits laitiers et de céréales dont la répartition doit se faire de plus en plus par l'intermédiaire du PAM. L'ampleur des principaux projets du PAM est telle que le Programme aura sans aucun doute une grande influence sur le progrès économique et social dans certains pays. Cet objectif de 300 millions de dollars a déjà été approuvé par le Conseil de la FAO et, si le Conseil économique et social l'accepte, il sera soumis à l'Assemblée générale et à la Conférence de la FAO à la fin de 1969.

23. La question de la représentation de la FAO sur le terrain appelle également quelques commentaires. Conformément à un accord conclu entre le PNUD et la FAO en 1966, il y a actuellement 28 conseillers de la FAO auprès

des représentants-résidents du PNUD; ces postes de conseillers sont financés sur le budget administratif du PNUD. M. Boerma est d'avis, et cette opinion est partagée par la plupart des Etats membres de la FAO, que cette organisation devrait avoir tout un réseau de représentants dans les pays en voie de développement; leur nombre est évalué à 55 au moins. Etant donné qu'un arrangement de partage des frais avec le PNUD paraissait susciter des difficultés, le Directeur général de la FAO a mis sur pied et soumettra au Conseil de cette organisation une proposition qui prévoit la création de 55 bureaux nationaux financés au titre du programme ordinaire de la FAO; dans ces bureaux nationaux sont compris les 28 conseillers actuellement en poste, les deux représentants nationaux à plein temps financés jusqu'à présent au titre de l'élément Assistance technique du PNUD et les quatre représentants régionaux adjoints placés à la tête des bureaux sous-régionaux. Les trois quarts des dépenses devraient être couvertes grâce au redéploiement des ressources de la FAO elle-même, mais le reste nécessitera des fonds supplémentaires.

24. Le Comité du Programme et le Comité financier de la FAO, tout en approuvant le principe de la création de 55 bureaux nationaux, ont invité le Directeur général de la FAO et le représentant du PNUD à rouvrir les négociations en vue d'arriver à un accord mutuellement acceptable en matière de répartition des frais. En conséquence, un nouvel accord a été mis au point, qui a depuis été approuvé par le Conseil de la FAO et le Conseil d'administration du PNUD. Aux termes de cet accord, les 55 représentants désignés auront le titre de conseillers agricoles principaux et de représentants de la FAO dans les divers pays; 28 de ces postes seront financés par le PNUD et les 27 autres par la FAO. Le fonctionnement de ce système mixte sera revu vers la fin de l'année 1970. Mais, d'ores et déjà, on peut dire que le système pourrait avoir un grand retentissement à l'avenir. Il se fonde en effet sur l'idée que, pour rendre plus efficaces, dans les différents pays, les efforts de tous les organismes reliés aux Nations Unies en matière de développement économique et social, il serait extrêmement utile que les représentants des divers organes et programmes dans un pays donné constituent en quelque sorte un cabinet, qui serait placé sous la présidence du représentant résident.

25. Il n'appartient évidemment pas à la FAO de pousser d'autres institutions à adopter la même formule, car les modalités varieront certainement d'un pays à l'autre. Il convient toutefois de préciser que la FAO envisage cette représentation à l'échelon national comme faisant partie intégrante d'une réorganisation générale et comme un élément essentiel de l'application d'une stratégie du développement dans le domaine agricole. D'autre part, le Directeur général de la FAO voit dans la formule du cabinet un prolongement du CAC à l'échelon national, mais avec des attributions et des fonctions très différentes, puisque le cabinet ainsi constitué ne s'occuperait que de la politique et des programmes du développement dans un pays donné.

26. Dans ses cinq secteurs prioritaires, l'activité de la FAO commence à s'organiser sur les plans mondial, régional et national. Il est évident que l'initiative des mesures de caractère national revient essentiellement aux gouvernements eux-mêmes mais, de l'avis du Directeur général de la FAO, il appartient à cette organisation de prendre, en consultation avec les gouvernements intéressés, un nombre limité d'initiatives importantes, sur le plan mondial ou régional, en vue de seconder les efforts nationaux. A cet égard, le Plan indicatif mondial pour le développement agricole revêt une importance toute particulière, car il devrait permettre à la FAO d'apporter une contribution non négligeable à l'élaboration d'une stratégie globale du développement. C'est ainsi que le Plan indicatif mondial devrait fournir les données de base qui permettront de fixer, dans le cadre de la deuxième Décennie, des objectifs sectoriels pour l'agriculture. Le Plan, établi à la demande du premier Congrès mondial de l'alimentation, qui s'est tenu à Washington en 1963, sera examiné au cours du deuxième Congrès qui doit avoir lieu à La Haye en juin 1970 et auquel de nombreuses personnes participeront à titre privé.

27. L'année 1970, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la FAO, sera d'ailleurs une année chargée pour l'Organisation qui, outre le Congrès mondial de l'alimentation, aura pour tâche de préparer la Conférence mondiale sur l'enseignement et la formation agricoles qui aura lieu à Copenhague et de procéder au nouveau recensement mondial de l'agriculture, auquel plus de 70 Etats membres se sont déjà déclarés prêts à collaborer.

28. Pour ce qui est de l'évolution de la production alimentaire mondiale, qui a progressé de 2 à 3 % en moyenne en 1968, mais de façon très inégale selon les régions, cette année peut être considérée comme une année normale dans la mesure où la production alimentaire a augmenté au même rythme que la population. D'après les estimations à long terme établies par la FAO, on peut néanmoins prévoir que les besoins alimentaires des pays en voie de développement augmenteront en moyenne de 3,9 % par an jusqu'en 1985. En conséquence, ce qui constituait autrefois une année normale en matière de production alimentaire est désormais très insuffisant. Après l'amélioration enregistrée en 1967, la situation n'a pas retrouvé le caractère catastrophique qu'elle avait connu en 1965 et 1966, mais il ne suffit pas de tenir l'ennemi en échec pour gagner la partie. Le monde doit comprendre que pour venir à bout de la faim et de la malnutrition, il doit être prêt à redoubler d'efforts dans une lutte longue, difficile et extrêmement coûteuse.

29. Le système des Nations Unies existe depuis près d'un quart de siècle et on peut dire que le mécanisme est maintenant en place. Il devrait permettre de faire face aux problèmes de plus en plus graves que pose le monde actuel. De l'avis du Directeur général de la FAO, la deuxième Décennie du développement offre l'espoir de pouvoir réellement commencer à construire sur les bases

qui ont été posées au cours des 25 dernières années, et plus particulièrement au cours de la première Décennie.

30. M. GOAD (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) dit que, parmi les réalisations les plus importantes de l'OMCI pendant l'année écoulée, il convient de mentionner la Conférence internationale sur le jaugeage des navires et les progrès accomplis en matière de lutte contre la pollution des eaux de la mer.

31. Près de 50 pays ont participé à la Conférence internationale sur l'unification des méthodes de jaugeage. Ce problème, extrêmement complexe, présente plus qu'un intérêt purement théorique car les autorités portuaires calculent les redevances en fonction du tonnage d'un navire, lequel sert aussi, dans l'application de diverses conventions internationales, à déterminer à des fins de sécurité la catégorie à laquelle appartient chaque navire. La Conférence est parvenue à adopter une convention internationale instituant un système unifié de jaugeage des navires. Il est très probable que la convention, qui constitue un compromis, entrera rapidement en vigueur. Cette convention, la cinquième dont l'OMCI est dépositaire, marque une nouvelle étape dans l'élaboration d'un régime international des transports maritimes.

32. Les membres du Conseil n'ignorent pas que la pollution des eaux de la mer consécutive au naufrage du *Torrey Canyon*, survenu en mars 1967, a amené l'OMCI à prendre des mesures d'urgence pour éviter que des accidents analogues ne se reproduisent et pour arriver à un accord international sur les mesures à prendre en pareil cas. De toute évidence, il s'agit là d'un problème qui n'intéresse pas seulement les pays développés. S'il y a lieu de se réjouir de l'expansion de l'industrie et du commerce dans les pays encore insuffisamment industrialisés, il ne faut pas oublier les dangers que cette évolution comporte. Dans la lutte contre la pollution des eaux de mer par les navires, l'OMCI a joué un rôle de novateur; cette organisation se prépare d'ailleurs à participer activement à la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui sera réunie en application de la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale. En vue d'améliorer encore la Convention internationale de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, qui prévoit déjà un système de sanctions, l'Assemblée de l'OMCI sera appelée à approuver certains amendements visant à interdire totalement, sauf certaines exemptions, les rejets d'hydrocarbures par les navires. D'autres amendements ont pour objet d'autoriser les Etats parties à la Convention à dénoncer au gouvernement du pays dont ils battent pavillon les violations commises par des navires en invitant les gouvernements à informer toutes les autres parties à la Convention de l'OMCI des sanctions qui auront été prises.

33. De même, la Convention internationale de 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer sera amendée. Les principales modifications concernent l'installation

obligatoire, à bord des navires visés par la Convention, de certains équipements de navigation jusque-là facultatifs, et le principe de l'organisation et de la séparation du trafic en mer. Les gouvernements sont invités à établir, dans les zones de congestion ou de convergence, des dispositifs de séparation du trafic le long de leurs côtes, afin de diminuer les risques d'abordage.

34. L'OMCI a également adopté des mesures en vue d'améliorer la coopération régionale dans la lutte contre la pollution des eaux de la mer. Sur le plan juridique, deux questions ont essentiellement retenu l'attention internationale à la suite de la catastrophe du *Torrey Canyon*; l'une a trait au droit qu'a un Etat côtier de prendre des mesures pour prévenir, atténuer ou éliminer les dommages résultant du rejet accidentel d'hydrocarbures, l'autre a trait à la responsabilité civile et à l'assurance en matière de dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Le Comité juridique de l'OMCI, assisté du Comité maritime international, a mis au point à ce sujet deux séries de projets d'articles qui seront soumis à une Conférence juridique internationale sur les dommages dus à la pollution des eaux de la mer, qui se tiendra en novembre 1969 sous les auspices de l'OMCI.

35. On peut donc affirmer que la lutte menée contre la pollution des eaux est un exemple intéressant, sur une petite échelle, du genre de coopération qui peut s'instaurer entre Etats souverains. Pour sa part, l'OMCI, qui groupe la quasi-totalité des nations maritimes du monde, a mis ses connaissances à la disposition de la Commission des transports maritimes de la CNUCED et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

36. Pour le reste des activités de l'OMCI, qu'il suffise de rappeler que cette organisation s'intéresse aux transports par mer des containers et à la simplification des formalités pour le trafic maritime international.

37. Le Conseil de l'OMCI a décidé de faire connaître à tous les pays intéressés les possibilités d'assistance technique qu'offre cette organisation en matière de transports maritimes. A cette fin, il a décidé de créer des postes supplémentaires au titre de l'assistance technique, postes qui seront imputés sur le budget ordinaire de l'OMCI dans la mesure où les crédits consentis par le PNUD seraient insuffisants.

38. L'année écoulée a également été une année de réorganisation pour l'OMCI. Un groupe de travail a été chargé d'examiner les objectifs et les méthodes de travail de cette organisation. Sur la base des conclusions qu'il a formulées, le Conseil a estimé que l'Organisation devrait développer son programme de travail dans le cadre des attributions qui lui sont imparties et notamment traiter de tous les problèmes de la navigation maritime, notamment ceux qui intéressent les pays en voie de développement.

39. En conclusion, M. Goad exprime l'espoir que le Conseil jugera que, dans le domaine d'activité qui lui est propre, l'OMCI a tiré le plus grand parti possible des ressources modestes dont elle dispose. L'OMCI a d'ailleurs

l'intention de continuer à mener à bien les travaux dont elle a la charge en limitant le plus possible les dépenses.

La séance est levée à 16 h 15.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 16 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (suite)	
Orateurs :	
M. Binaghi (OACI) .....	21
M. Rahi (UPU) .....	21
M. Thajeb (Indonésie) .....	22
M. Davies (OMM) .....	24

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741) (suite)

1. M. BINAGHI (Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale), présentant le rapport annuel de l'OACI (E/4656 et Add.1), dit que, en dépit d'un accroissement continu — bien que moins rapide — du trafic aérien, les fortes dépenses d'équipement et les faibles marges de profit obligent un grand nombre de compagnies aériennes à conclure des accords de coopération pour assurer un taux élevé d'utilisation des avions. La mise en service d'avions supersoniques de grande capacité rendra plus nécessaire encore cette coopération entre les compagnies. L'OACI accorde une attention accrue à l'économie des transports aériens. Elle a décidé d'affecter des spécialistes des transports aériens à quatre de ses bureaux régionaux et elle fournira des services de secrétariat à la Commission de l'aviation civile africaine, organe consultatif récemment créé qui coopérera étroitement avec l'OUA, la CEA et l'OACI. L'OACI effectue des études sur le développement des transports aériens de voyageurs et de marchandises et fait tout son possible pour accélérer le mouvement des voyageurs dans les aéroports. Ses normes et ses recommandations internationales sur la facilitation sont de plus en plus appliquées dans le monde.

2. M. Binaghi espère que les activités du nouvel organe dont la création a été recommandée par la Conférence intergouvernementale sur le tourisme qui s'est tenue en mai 1969 (voir E/4653/Add.1) ne feront pas double emploi avec celles des organes existants. Par exemple la définition actuelle du "touriste" inclut toutes les personnes voyageant pour affaires ou pour leur plaisir, et les

enquêtes ou études sur les moyens de déplacement mis à la disposition des touristes pourraient bien faire double emploi avec certains travaux de l'OACI.

3. L'OACI tient à jour ses spécifications techniques internationales relatives à tous les aspects de la navigation aérienne et passe périodiquement en revue ses plans régionaux concernant les installations et services de navigation aérienne. L'Assemblée de l'OACI a accordé une importance particulière aux problèmes du bruit des aéronefs au voisinage des aéroports et de la détonation balistique, ainsi qu'au rôle de l'OACI pour ce qui est de l'application de techniques liées à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. On a constitué un groupe d'experts pour étudier le problème de la détonation balistique. L'OACI organisera une conférence à la fin de 1969 pour étudier les différents aspects du bruit causé par les avions. Elle continuera à coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies pour toutes questions présentant un intérêt commun, y compris celle de la technologie de l'espace.

4. L'ingérence illégale dans la navigation aérienne internationale et l'exploitation de ses installations, et notamment le détournement des avions de leur parcours régulier, ont été une source de grande préoccupation en 1968. L'OACI s'occupe d'élaborer une législation internationale sur la question et invite instamment tous les Etats à prendre les mesures appropriées pour empêcher de tels actes. Elle a institué un comité chargé d'examiner tous les aspects non politiques de l'ingérence illégale dans la navigation aérienne, qui recommandera des mesures préventives pour protéger l'aviation civile.

5. En 1968, l'OACI avait des missions en résidence dans 41 Etats, et elle a fourni une aide à beaucoup d'autres Etats dans le cadre de projets du PNUD et du Fonds spécial. Elle participe au projet du Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental, relatif aux transports aériens dans ce pays. Bien que la formation du personnel de l'aviation civile constitue un aspect plus fondamental des activités d'assistance technique de l'OACI en raison de l'expansion générale des transports aériens, les projets d'assistance au développement des transports aériens des pays en voie de développement sont, eux aussi, importants, car ils peuvent se traduire par des améliorations économiques et sociales et une administration plus efficace.

6. M. RAHI (Directeur général de l'Union postale universelle) dit que le Conseil exécutif de l'UPU et la Commission consultative des études postales ont été particulièrement occupés en 1968 par la préparation d'une documentation destinée au seizième Congrès postal uni-

versel qui s'ouvrira à Tokyo en octobre 1969. Les études, qui touchent essentiellement aux tarifs postaux, au courrier aérien, à l'automatisation et à la mécanisation, seront distribuées sous forme de plaquette à tous les membres de l'Union. Dans l'accomplissement de leur tâche, ces organes et leurs organes subsidiaires ont tenu compte dans toute la mesure du possible des recommandations formulées par les diverses instances des Nations Unies sur les questions relatives au budget, à l'administration et à la planification.

7. L'UPU participe de plus en plus aux travaux entrepris par les Nations Unies pour favoriser le développement culturel, économique et social et elle élabore une stratégie globale du développement pour la deuxième Décennie du développement qui sera mise en oeuvre en même temps que le programme quinquennal que l'UPU soumettra au prochain Congrès. Un programme d'action à long terme fondé sur les besoins postaux de 1971 à 1980, qui sera étudié à ce Congrès après consultation avec les Etats membres, est à la base d'un document préparé par l'UPU pour la deuxième Décennie du développement. On s'attend que le trafic postal augmentera d'ici à 1980, à un taux global de 10 % par an, ce qui représente un accroissement de l'ordre de 85 % par rapport au niveau de 1971. L'UPU propose donc les objectifs suivants pour la deuxième Décennie du développement : établissement d'un bureau de poste pour desservir en moyenne soit une zone de 20 à 40 km<sup>2</sup>, soit de 3 000 à 6 000 habitants (on trouve parfois dans certains pays en voie de développement un bureau de poste pour 100 000 à 300 000 habitants); distribution, dans les conditions normales de transport, des envois prioritaires dans un rayon de 500 kilomètres, le lendemain de leur dépôt; augmentation progressive jusqu'à 30 % du pourcentage des colis acheminés par voie aérienne dans le service postal international (ce chiffre est actuellement de 6 %); instauration de services financiers tels que caisses d'épargne et chèques postaux. Dans plusieurs pays, les disponibilités des caisses d'épargne et du service des chèques postaux sont presque comparables à certains avoirs bancaires et contribuent à financer les projets nationaux.

8. L'UPU a une équipe d'experts spécialistes de l'exploitation postale et de la formation qui sont envoyés en missions de courte durée dans les pays en voie de développement pour déterminer les besoins et rechercher les mesures les plus appropriées pour améliorer les services postaux et financiers. Le Bureau international a mis au point un document sur les besoins postaux des pays en voie de développement, qui sera distribué aux représentants du PNUD. Il diffusera prochainement une plaquette contenant deux études relatives aux systèmes de sélection et de formation du personnel postal. L'UPU espère collaborer avec l'UIT, sous l'égide du PNUD, à des projets communs de formation en matière de postes et télécommunications et elle a invité les pays à soumettre des propositions en ce sens.

9. M. Rahi invite les délégations à faire comprendre à leurs gouvernements l'importance d'un service postal satisfaisant et à les informer de l'intention qu'a l'UPU de

contribuer pleinement à la deuxième Décennie du développement.

10. M. THAJEB (Indonésie) estime que la déclaration liminaire du Secrétaire général, dont le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a donné lecture à la 1603<sup>e</sup> séance, doit servir de base pour la discussion des principales questions dont le Conseil est saisi, pour la préparation de la deuxième Décennie du développement et pour l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix. Ces problèmes doivent être analysés en fonction de l'expérience acquise durant la première Décennie du développement, à la fin de laquelle les conditions préalables à un progrès accéléré n'étaient toujours pas réunies dans un grand nombre de pays. Le taux moyen d'accroissement du produit national brut total et par habitant a en fait diminué par rapport au taux enregistré durant les années cinquante, et les résultats obtenus dans les pays à faible revenu par habitant et à forte population ont été inadéquats. Par contre, les pays développés ont poursuivi leur expansion économique rapide, accomplissant de nouveaux progrès dans le domaine de la science et de la technique et intensifiant leurs échanges mutuels et leur coopération.

11. Si, dans l'ensemble, la première Décennie du développement a été un stimulant à la fois sur le plan des idées et sur celui de l'action, la situation économique et sociale générale du monde a été caractérisée par l'écart toujours plus grand entre les progrès accomplis par les pays en voie de développement et ceux accomplis par les pays développés. Cette tendance doit être renversée par de vigoureux efforts des nations en voie de développement elles-mêmes, ainsi que par une action parallèle de la part de la communauté internationale. Les pays en voie de développement reconnaissent que la responsabilité de leur propre développement leur incombe en premier chef, mais faute d'une action internationale, il ne sera pas possible d'assurer une mobilisation plus poussée et une utilisation effective de leurs ressources nationales. De l'avis de la délégation indonésienne, il est essentiel d'accroître la coopération entre les pays en voie de développement eux-mêmes, ainsi qu'entre les pays en voie de développement et les pays développés. La stratégie du développement se trouvera renforcée par une participation universelle dans le cadre d'une politique unifiée donnant une cohésion accrue et une orientation aux besoins véritables. Le développement économique et social est un processus à long terme dans le cadre duquel la planification et l'exécution satisfaisantes des programmes approuvés pendant la Décennie à venir constitueront une base solide pour de rapides progrès ultérieurs.

12. Le progrès économique rapide ne suffit pas à lui seul pour entraîner automatiquement une amélioration du niveau de vie, et la deuxième Décennie doit viser à un développement économique et social équilibré orienté vers l'amélioration du bien-être de l'humanité. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1968* (E/4687 et Add.1 à 3) traite des deux secteurs économiques les plus importants, à savoir l'agriculture et l'industrie. Les



aspects sociaux du développement, envisagés plus spécialement du point de vue de la population, de l'emploi et de l'éducation, sont également soulignés dans ce document. Comme les responsables de l'*Etude*, les planificateurs indonésiens ont dû, en mettant au point le plan de développement quinquennal lancé quelques mois auparavant, décider s'ils mettraient l'accent sur l'agriculture ou sur l'industrie afin d'obtenir la croissance économique optimale. Le plan qui comporte des objectifs quantitatifs est le premier d'une série de plans qui mettront tour à tour l'accent sur des secteurs différents; le plan en cours d'exécution se concentre sur le secteur agricole, et le rang de priorité le plus élevé est donné à la production alimentaire. Néanmoins, le Gouvernement indonésien reconnaît que dans le cadre d'une stratégie du développement efficace, le développement agricole et le développement industriel doivent se compléter. C'est pourquoi le plan met l'accent sur le développement des industries qui apportent un appui à l'agriculture et des industries de transformation des produits agricoles. On envisage également d'améliorer les transports et les communications afin de faire face à l'accroissement escompté de l'activité économique.

13. Les objectifs sociaux n'ont pas été négligés; l'accent a été mis spécialement sur les programmes visant à accroître la santé et le bien-être des familles et à réduire le taux de natalité, afin d'empêcher que l'accroissement de la population ne gagne de vitesse l'accroissement de la capacité productive. Une attention considérable a également été accordée à l'épanouissement de la jeunesse, l'accent étant mis sur la participation des étudiants à la vie nationale.

14. L'Indonésie a des ressources nationales limitées et manque de devises, ce qui l'oblige à adopter une méthode sélective et à donner la priorité aux projets économiques à rendement rapide. Il est nécessaire d'obtenir plus de ressources extérieures grâce au commerce et à l'assistance internationale, qui présentent une importance capitale pour les efforts de développement des pays en voie de développement, et la délégation indonésienne se félicite de la façon satisfaisante dont le Groupe intergouvernemental pour l'Indonésie a réagi devant les besoins de son pays.

15. Le plan quinquennal a été formulé de façon suffisamment souple pour permettre un ajustement en vue de l'harmonisation des plans de développement nationaux au niveau régional. Le resserrement de la coopération économique régionale est éminemment souhaitable, et un service national spécial a été créé en Indonésie pour traiter des problèmes que cela pose. De l'avis de la délégation indonésienne, il est nécessaire d'avoir des solutions de rechange aux niveaux régional et sous-régional. Pour réaliser la coordination multilatérale, le meilleur moyen est d'abord une action commune menée par un petit groupe de pays ayant atteint le même stade de développement économique et connaissant plus ou moins les mêmes problèmes institutionnels, techniques et économiques; cette action initiale peut être élargie par la suite et étendue à un plus grand nombre de pays. Une grande

partie de l'infrastructure nécessaire à la coopération régionale a déjà été mise en place grâce aux activités de la CEAO, et la résolution relative à une stratégie intégrée pour la coopération économique en Asie adoptée par la troisième Conférence des ministres des pays membres représente un tournant dans l'histoire de la coopération économique régionale. Néanmoins, on a estimé que l'intégration complète de la région n'était pas encore possible et que le mieux serait d'aborder le problème à l'échelle sous-régionale et sectorielle, grâce à la formation de groupes tels que la Regional Co-operation for Development (RCD), l'Indonesia and Pakistan Economic Corporation Council (IPECC) et l'Association of South-East Asian Nations (ASEAN). Dans la déclaration qu'ils ont adoptée, les cinq Etats membres de l'ASEAN ont proclamé que les buts fondamentaux de cette association étaient d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel. L'ASEAN a bénéficié de l'appui de la CEAO, qui lui a fourni des services en vue d'une étude de la coopération et de l'intégration économiques parmi ses membres.

16. La formation de groupes sous-régionaux de ce type ne doit pas être considérée comme une prolifération d'organismes, car elle contribuera à renforcer la coopération économique et aidera le processus de développement. Des efforts nationaux et régionaux de cette nature doivent néanmoins être complétés par des mesures internationales prises dans le cadre d'une stratégie internationale de développement cohérente. A sa troisième session, qui s'est tenue récemment, le Comité préparatoire de la deuxième Décennie du développement a approuvé un projet de cadre pour une stratégie de cet ordre et accepté un chiffre indicatif d'environ 6 % pour le taux de croissance annuel durant la Décennie (voir E/4624 et Add.1), mais sans fixer aucun chiffre précis en ce qui concerne le taux de croissance par habitant ou les objectifs quantitatifs pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des exportations et de l'épargne intérieure. Toutefois, même après la fixation d'objectifs de ce type, la Décennie ne produira aucun résultat si les mesures nécessaires ne sont pas adoptées. Le Comité préparatoire a identifié les principaux domaines dans lesquels des mesures appropriées restaient à formuler, les plus importants étant ceux du commerce et de l'aide. La délégation indonésienne regrette que le Conseil du commerce et du développement n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord sur de telles mesures lors de la reprise de sa huitième session, et elle lui demande instamment d'intensifier ses efforts pour y parvenir à la reprise de sa prochaine session.

17. Un autre élément essentiel à prévoir dans la stratégie internationale du développement est la mise en place de moyens appropriés d'examen et d'évaluation. Pour examiner et évaluer les progrès accomplis durant la deuxième Décennie du développement, il faudra utiliser, après les avoir améliorés, les mécanismes qui existent déjà. A la troisième session du Comité préparatoire, la délégation indonésienne a dit qu'il serait peut-être utile de procéder, au milieu de la Décennie, à une évaluation générale des

progrès accomplis. Elle a également exprimé l'espoir qu'une fois un accord intervenu sur la formulation d'une stratégie internationale, l'Assemblée générale se réunirait en session extraordinaire au cours du deuxième semestre de 1970 afin de lancer la deuxième Décennie du développement et d'obtenir l'appui de l'opinion publique mondiale pour cette entreprise. L'opinion publique est un facteur essentiel pour susciter la volonté politique indispensable à une action internationale concertée.

18. L'impulsion principale pour une action de ce genre doit venir des pays avancés. Un nombre croissant d'organisations privées dans les pays développés s'emploient déjà à mobiliser l'opinion publique en faveur du développement mondial; par exemple, un certain nombre d'églises proposent d'affecter un pourcentage donné de leurs revenus au développement du tiers monde. Autre facteur important: la jeunesse désire jouer un rôle dans le processus de développement et a pris conscience que les problèmes ne peuvent être résolus que dans le large contexte de la communauté mondiale. C'est pourquoi il est extrêmement important que les jeunes et les organismes privés des pays développés et des pays en voie de développement soient appelés à participer plus étroitement aux activités de la deuxième Décennie du développement.

19. Si l'on ne modifie par l'ordre actuel des priorités, en vertu duquel une part importante du temps et des ressources financières des nations développées est consacrée à la sécurité et à la défense, la stratégie du développement sera compromise. D'ici quelques jours, l'une des grandes réalisations de l'histoire de l'humanité, le premier débarquement sur la Lune, montrera de quoi est capable l'intelligence de l'homme, lorsqu'elle est soumise à la discipline de sa volonté. Des exploits analogues pourraient être réalisés afin d'éliminer la faim et la misère à la surface du globe; les connaissances et les moyens nécessaires sont là; il ne manque que le courage politique pour y arriver. Si le danger de révolutions et de tragédies nationales et internationales persiste, c'est uniquement parce que l'humanité continue à ne pas tenir compte des outils magnifiques dont elle dispose pour favoriser le progrès social et le bien-être matériel.

20. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale), présentant le rapport de l'OMM pour 1968 (E/4658 et Add.1), dit que, pour plusieurs raisons, 1968 a été une année particulièrement importante dans l'histoire de l'OMM et pour le développement et la définition de son rôle dans le cadre des Nations Unies. Cette année a vu la création de la Veille météorologique mondiale. Le programme de la Veille météorologique mondiale a été mis au point conformément à la résolution 1721 (XVI) de l'Assemblée générale relative à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. C'est donc un excellent exemple de la manière dont une décision des Nations Unies peut encourager une institution spécialisée à entreprendre un grand programme dans un nouveau domaine scientifique et technique. Ce pro-

gramme apporte déjà de grands avantages concrets à tous les pays du monde. Grâce aux satellites météorologiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis, un système opérationnel fonctionne depuis plusieurs années, dont un élément particulièrement important est le système américain qui permet de recevoir directement, en tout point de la surface de la terre, et au moyen d'un matériel récepteur au sol relativement simple, des photographies par satellites des conditions météorologiques dans le monde. Plusieurs centaines de ces stations fonctionnent déjà dans le monde et, en cas de besoin, l'OMM aide les pays en voie de développement à se procurer et à installer ces stations.

21. Un fait nouveau de la plus haute importance est le succès extraordinaire du satellite de recherche pure et appliquée NIMBUS III qui a été lancé il y a quelques semaines et n'est donc pas mentionné dans le rapport de l'OMM. Ce satellite a montré que l'on pouvait enregistrer des profils verticaux de la température à partir de satellites, et par conséquent, obtenir des données qui peuvent alimenter un ordinateur et permettre des prévisions météorologiques numériques, c'est-à-dire la production de cartes de prévision météorologique par l'ordinateur lui-même et non par des méthodes subjectives.

22. L'élaboration d'un plan réaliste et réellement global n'a pas été facile et il a fallu mettre au point et y incorporer de nombreuses caractéristiques nouvelles et exceptionnelles. On a reconnu dès le départ qu'élaborer un plan était une chose mais que le mettre en oeuvre en était une autre. Par conséquent, on a mis au point, en même temps que le plan, un programme de mise en oeuvre. Le programme établit, comme principe fondamental, que chaque pays sera responsable de la mise en oeuvre de la partie du plan d'ensemble qui concerne son propre territoire, mais que les pays en voie de développement qui en ont besoin recevront une assistance. Il a été prévu que cette assistance serait fournie de trois manières: premièrement, là où il convient, par le PNUD; deuxièmement, par l'intermédiaire d'accords bilatéraux; et enfin, pour combler toute lacune éventuelle, par un nouveau programme d'assistance volontaire de l'OMM (PAV). Au titre du PAV, les Etats Membres qui le peuvent et le veulent sont invités à verser des contributions volontaires; il est cependant prévu, dans les procédures approuvées, que la majorité de ces contributions seront versées sous forme de matériel et d'instruments produits par les pays en question, mais les contributions financières sont également les bienvenues. Le PAV progresse de façon satisfaisante. A certains égards, il combine les avantages de l'assistance multilatérale et de l'assistance bilatérale et intéresse donc particulièrement le Conseil économique et social.

23. L'OMM exécute un programme de recherche scientifique étroitement lié à la Veille météorologique mondiale. Les progrès réalisés sont encourageants. L'OMM, conjointement avec le Conseil international des unions scientifiques, élabore actuellement un programme mondial de recherches sur l'atmosphère qui garantira que toutes les découvertes modernes des sciences de l'atmosphère seront

appliquées à un programme vaste et sans précédent de recherche scientifique.

24. Bien entendu, la recherche n'est pas l'unique objet de la Veille météorologique mondiale et des activités de l'OMM en général; ces activités ont de nombreux aspects pratiques. En fait, étant donné l'ubiquité des conditions météorologiques et du climat, et leur influence sur les affaires humaines, les applications pratiques sont presque illimitées. Si l'on connaît déjà bien plusieurs de ces applications (notamment dans l'aviation, les transports maritimes et les ressources hydrauliques), l'OMM met au point une méthode beaucoup plus systématique et approfondie pour accéder aux avantages économiques qui peuvent résulter de l'application de la connaissance du temps et du climat. Un fait important, qui est mentionné dans le résumé analytique du rapport de l'OMM (E/4658/Add.1), est le cycle d'études sur le rôle des services météorologiques dans le développement. Ce cycle d'études, organisé par la CEA, a été patronné également par l'OMM et a réuni non seulement des météorologistes mais aussi des personnes occupant de hautes fonctions dans les ministères des affaires économiques et de la planification de nombreux pays d'Afrique. Mis à part ses avantages directs pour les pays africains représentés, le cycle d'études a également démontré la valeur de réunions au cours desquelles les experts de la météorologie et de la climatologie peuvent rencontrer des personnes chargées de formuler les politiques nationales de développement économique.

25. Au cours des dernières années, l'OMM a mis au point, conjointement avec la CEA et les autres commissions économiques régionales, de nombreux grands projets communs. La création du Comité intergouvernemental des typhons dans la région de la CEAE0 en est un exemple remarquable. L'OMM, organisation ne disposant pas d'une représentation régionale permanente, se félicite de l'aide des commissions régionales qui lui permet d'appliquer ses connaissances spécialisées pour aider au développement économique des pays des différentes régions.

26. Il est question dans le résumé analytique d'autres aspects pratiques importants des activités de l'OMM, notamment des questions ayant trait aux océans, des ressources en eau, de l'agrométéorologie, de la pollution de l'atmosphère, etc. Le Comité exécutif de l'OMM a

approuvé récemment le groupement de ses activités dans ces domaines et dans les domaines voisins en un programme relatif à l'action réciproque de l'homme et de son milieu. Ce faisant, le Comité souhaitait révéler l'oeuvre importante réalisée par l'OMM dans les études sur le milieu et faire connaître sa volonté de coopérer au maximum avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. L'OMM apportera toute l'assistance possible aux préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui doit avoir lieu en 1972. Elle s'intéresse naturellement aux questions du milieu car la météorologie est, par définition, l'étude de l'atmosphère qui entoure la terre.

27. Deux autres points qui présentent un grand intérêt pour le Conseil économique et social sont le Corps commun d'inspection et la question de la coordination en général. Le Corps commun d'inspection est mentionné dans le résumé analytique, où il est précisé que les rapports des inspecteurs de l'OMM seront présentés à son Comité exécutif. Cela est déjà fait, et le Comité a adopté plusieurs décisions auxquelles il sera donné suite de manière appropriée. Dans les observations qu'il a faites lors des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, le représentant de la France a souligné qu'il ne suffit pas de suivre à la lettre la procédure requise, mais qu'il faut également le faire dans un esprit de coopération spontanée. C'est précisément dans cet esprit que l'OMM conçoit ses relations avec les inspecteurs.

28. L'OMM estime que la coordination est nécessaire et fait tout ce qui est en son pouvoir dans ce sens. L'objet même de son action rend cette coordination nécessaire, car le temps et le climat concernent presque toutes les activités humaines, notamment celles qui ont une importance pour le développement économique. Le Directeur général de l'AIEA a mentionné à la 1605e séance le rôle de plus en plus important que jouent la science et la technique dans les affaires mondiales, et donc dans les affaires du Conseil économique et social et des institutions spécialisées, et a exprimé l'espoir que le Conseil et le CAC tiendront compte de ce fait, le cas échéant, lorsqu'ils prendront de nouvelles dispositions. Le représentant de l'OMM appuie pleinement cette position.

La séance est levée à 11 h 30.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 16 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

## Point 2 de l'ordre du jour :

Examen général de la politique économique et sociale internationale (suite)

## Orateurs :

M. Hambro (Norvège) .....	27
M. Johnson (Jamaïque) .....	29
M. Al-Ansari (Koweït) .....	30

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741) (suite)

1. M. HAMBRO (Norvège) dit qu'en Norvège l'opinion publique s'intéresse beaucoup aux affaires internationales, mais tout particulièrement aux efforts accomplis par l'Organisation des Nations Unies en vue de combler le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Au cours des 25 dernières années, les Nations Unies ont joué un rôle décisif dans la transformation profonde qui s'est opérée dans les relations internationales, notamment dans les domaines économique et social. Rien d'étonnant donc à ce que, à la veille d'une nouvelle décennie, le débat général du Conseil économique et social porte sur la question complexe de la croissance économique et du progrès social dans les pays en voie de développement. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les pays développés éprouvent aussi des difficultés à concilier le relèvement du niveau de vie de leur population et les besoins croissants des pays en voie de développement en matière de commerce et d'aide. La délégation norvégienne estime qu'une expansion économique régulière dans les pays industrialisés est une condition indispensable pour atteindre les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement tout en préservant l'équilibre de la croissance et de la prospérité dans le monde entier. En effet, les difficultés économiques rencontrées par les pays riches se répercutent défavorablement sur le montant de l'aide extérieure, le traitement réservé aux importations en provenance des pays en voie de développement et les courants de capitaux privés. Il est donc de l'intérêt de tous les pays de poursuivre une politique visant à accélérer la croissance et le développement, mais d'une manière équilibrée. A cet égard, il convient de souligner que des récessions temporaires dans les pays nantis ne sauraient justifier une diminution de

l'aide extérieure, l'écart entre pays riches et pays en voie de développement restant en tout état de cause considérable.

2. En dépit des difficultés d'ordre économique que rencontrent certains des principaux partenaires commerciaux de la Norvège, la production norvégienne a progressé de manière satisfaisante au cours des trois dernières années; d'autre part, la position de la balance des paiements s'est sensiblement améliorée, au point que les autorités prévoient un excédent en 1969, comme ce fut le cas en 1968. La prospérité économique que connaît la Norvège devrait lui permettre, malgré tout ce qui reste à faire sur le plan intérieur dans les domaines économique et social, d'élargir son programme d'aide extérieure.

3. La Norvège attache le plus grand intérêt au principe des décennies des Nations Unies pour le développement qui constituent la première tentative jamais faite sur le plan international pour s'attaquer, de manière organisée, aux problèmes économiques et sociaux des vastes régions du monde qui souffrent encore du sous-développement. Les décennies pour le développement devraient faire prendre conscience à l'opinion publique, dont l'appui est indispensable aux gouvernements des pays en voie de développement et des pays développés, de la réalité vivante que représente un effort international organisé, mais sans l'amener toutefois à trop attendre de la deuxième Décennie, car l'expérience et les moyens d'action dont dispose la communauté internationale demeurent très insuffisants. Le problème consiste ici à parvenir, dans la planification à long terme à l'échelle mondiale, au même degré d'efficacité que certains pays ont atteint à l'échelle nationale.

4. Tout débat concernant la deuxième Décennie du développement doit de toute évidence commencer par une évaluation des résultats obtenus au cours de la première. Si l'on tient compte de l'aggravation de la misère dans de vastes régions du monde, le développement semble à peine amorcé; en revanche, une analyse plus poussée de la situation générale et des réalisations des différents pays porte à plus d'optimisme, car des résultats indéniables ont, en fait, été obtenus. D'après les statistiques de l'OCDE en effet, le taux de croissance du produit intérieur brut des pays peu développés s'est situé en moyenne, de 1960 à 1968, autour de 4,8 ou de 5 %; il a même atteint 6 % ou plus dans plusieurs d'entre eux. On est donc en droit d'affirmer que, dans l'ensemble, l'objectif de 5 % qui avait été fixé pour le taux de croissance a été atteint et que les pays en voie de développement ont progressé plus rapidement au cours des années soixante qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant.

5. En revanche, la part du revenu national que les pays industrialisés ont consacrée à l'aide extérieure est restée sensiblement en deçà de l'objectif de 1 % qui avait été fixé en 1961 aux termes de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Ces faits contradictoires témoignent de l'élan pris par l'économie des pays en voie de développement au cours de la première Décennie du développement, élan qui se confirmera selon toute probabilité au cours de la deuxième. Mais il ne faut surtout pas oublier que seule l'action conjuguée d'un accroissement de l'aide extérieure et d'une amélioration de l'utilisation des ressources intérieures des pays en voie de développement permettra de réduire l'écart qui sépare les pays riches des pays pauvres.

6. Parmi les autres réalisations à l'actif de la première Décennie, il convient de citer la remarquable reprise de la production alimentaire obtenue grâce à la révolution agricole, après les récoltes catastrophiques qu'avaient connues quelques-uns des plus grands pays en voie de développement. L'accélération, par rapport aux années cinquante, des progrès accomplis en matière d'enseignement et de santé mérite aussi une mention.

7. Néanmoins, les années soixante ont été marquées par un certain nombre de déceptions. En particulier, l'accroissement démographique n'a pas permis aux taux de croissance par habitant de dépasser 2 ou 2,5 %. C'est dire que le taux d'accroissement du revenu par habitant a été de l'ordre de quelques dollars dans les pays peu développés, alors qu'il était de l'ordre de plusieurs dizaines ou d'une centaine de dollars dans les pays avancés. L'explosion démographique, dont le Secrétaire général a parlé dans sa déclaration, dont il a été donné lecture à la 1603<sup>e</sup> séance, constitue sans doute le principal obstacle à la planification du développement à long terme. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, mais la première Décennie du développement a certainement joué un rôle déterminant dans l'évolution des attitudes en matière de population, comme aussi de régionalisation. Enfin, la première Décennie a permis de comprendre que la responsabilité du développement incombe en premier lieu aux pays concernés eux-mêmes, bien qu'il s'agisse aussi d'une responsabilité globale.

8. Il faut se garder, lorsqu'il s'agit de planifier la deuxième Décennie, de pécher par excès là où la première a péché par insuffisance. L'intérêt des objectifs — qui ne sont pas une fin en soi — consiste avant tout à dégager les facteurs d'accélération ou de ralentissement du développement économique. Un objectif global de croissance doit être fixé, mais à un niveau qui soit à la fois ambitieux et réaliste. L'un des traits caractéristiques de la deuxième Décennie sera l'importance accrue accordée aux objectifs sociaux, notamment en matière de distribution des revenus, d'emploi, de santé et d'instruction. Le Comité préparatoire sera amené à fixer, en collaboration avec les institutions spécialisées, les objectifs sectoriels, qui devront ensuite être harmonisés avec l'objectif fixé comme taux global de croissance, ce qui n'ira pas sans conflits ni sans difficultés. A cet égard, il paraît indis-

pensable de disposer de méthodes de révision et d'évaluation suffisamment souples pour pouvoir modifier ou adapter rapidement les objectifs en fonction des résultats obtenus. Néanmoins, le système des Nations Unies existe et des accords de coordination ont été conclus depuis longtemps déjà. Au cours de la deuxième Décennie il faudra s'efforcer d'assurer la pleine application de ces accords, dans la mesure du possible, en évitant les doubles emplois et le gaspillage. Les objectifs de la Décennie ne pourront être atteints qu'avec la coopération constante, à tous les niveaux, des diverses institutions des Nations Unies.

9. En ce qui concerne la contribution possible de la Norvège à la deuxième Décennie, il convient de rappeler que le "Storting" a récemment approuvé un plan de développement quadriennal pour la période allant de 1970 à 1973. Ce programme prévoit un accroissement substantiel de l'aide au développement, qui fera plus que doubler en quatre ans, pour atteindre 0,75 % du revenu national net en 1973. Si l'on tient compte de l'intensification du flux des capitaux privés vers les pays en voie de développement, la contribution de la Norvège au développement représentera, en 1973, 1 % du revenu national net. Le Gouvernement norvégien a d'ailleurs l'intention d'accroître son effort de développement au cours de la Décennie pour que le volume de l'aide atteigne 1 % du produit national brut. Il faut souligner à ce propos que l'aide au développement augmente beaucoup plus rapidement que tout autre chapitre des dépenses prévues au budget de la Norvège. Par ailleurs, le gouvernement envisage diverses mesures destinées à pousser le secteur privé à s'intéresser plus activement à l'effort de développement. A cet égard, il est intéressant de noter que le Secrétaire général, dans sa déclaration d'ouverture, a parlé des efforts actuellement déployés pour associer le monde des affaires à la coopération internationale.

10. La politique norvégienne en matière d'aide présente la caractéristique unique d'être financée par une taxe spéciale pour le développement, fixée à 0,5 % du revenu imposable des personnes physiques et morales. Bien que la Norvège participe à des programmes d'aide bilatéraux, en étroite coopération avec les autres pays scandinaves, une grande partie de son assistance est fournie par l'intermédiaire d'organisations et de programmes internationaux. Le Gouvernement norvégien se propose d'intensifier encore son aide multilatérale pendant la période 1970 à 1973, mais aussi d'assurer un meilleur équilibre entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale, cette dernière pouvant augmenter plus rapidement que la première. D'une façon générale, les transferts de fonds vers les pays en voie de développement se font sous la forme de dons ou d'aide non liée.

11. La Norvège, qui poursuit une politique commerciale libérale à l'égard des pays en voie de développement, partage la déception provoquée par les maigres résultats obtenus par la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La question des préférences revêt à cet égard une importance

particulière. La préparation, dans le cadre de l'OCDE, du système de préférences s'est heurtée à certaines difficultés, mais on peut espérer que des discussions importantes à ce sujet auront lieu à la CNUCED avant la fin de l'année. La Norvège pratique également une politique extrêmement libérale en ce qui concerne les produits de base, n'appliquant que peu de restrictions dans ce domaine.

12. D'un point de vue plus général, il faut espérer qu'un accord sera possible sur les objectifs à atteindre et les mesures à prendre dans le cadre de la deuxième Décennie. Il serait extrêmement utile que les gouvernements puissent donner, sous la forme de "déclaration d'intention", des indications sur les plans nationaux qu'ils entendent appliquer pendant cette période.

13. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans sa déclaration, il importe que l'Organisation des Nations Unies puisse adapter sa politique et ses structures aux conditions changeantes du monde d'aujourd'hui. Le Secrétaire général a donné quelques indications précieuses à ce sujet et il s'est référé à un aspect du problème qui n'a pas encore reçu une attention suffisante : il a fait observer que la course aux armements a amené les grandes puissances mais aussi plusieurs pays en voie de développement à consacrer aux dépenses militaires une partie disproportionnée de leurs ressources.

14. La référence faite à la jeunesse par le Secrétaire général dans sa déclaration montre à l'évidence que le moment est venu de considérer davantage les jeunes comme un réservoir humain précieux et de leur permettre de participer pleinement aux progrès de l'humanité.

15. A la présente session, le Conseil ne devra ménager aucun effort pour que des progrès soient faits en vue d'organiser de la meilleure façon possible la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit s'occuper de ce problème très grave qui exige une action internationale concertée.

16. Un autre point très important de l'ordre du jour est le point 12 qui concerne la mer. Plusieurs organes de l'ONU s'occupent des problèmes de la mer, et la délégation norvégienne espère qu'il sera possible de coordonner de façon rationnelle les travaux y relatifs. Elle réaffirme qu'il importe de veiller à ce que cet immense potentiel économique soit utilisé dans l'intérêt de toute l'humanité et notamment au profit des pays en voie de développement. Il va de soi que les travaux dans ce domaine seront de longue haleine, mais cela n'enlève rien à la nécessité de trouver d'urgence des solutions appropriées et conformes à des principes généralement acceptés.

17. M. JOHNSON (Jamaïque) dit que sa délégation a pris connaissance avec intérêt de l'excellente *Etude sur l'économie mondiale, 1968* (E/4687 et Add.1 à 3, E/4688) qui souligne la nécessité urgente d'une action nationale et internationale pour améliorer la situation des pays pauvres.

18. Après avoir rappelé les échecs enregistrés en ce qui concerne les accords relatifs à des domaines particuliers du commerce et du développement, le représentant de la Jamaïque se réfère à la reprise de la huitième session du Conseil du commerce et du développement qui a bien illustré la persistance de cette tendance décevante dans les négociations entre pays développés et pays en voie de développement.

19. S'agissant de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il entend formuler quelques observations sur certains secteurs clefs qui seront vraisemblablement englobés dans la stratégie internationale du développement.

20. On s'accorde à reconnaître que, pendant la première Décennie, on n'a pas mis suffisamment l'accent sur le progrès social. L'expérience a montré que la croissance économique n'est pas forcément une source de progrès social et il faut désormais prendre les mesures voulues pour corriger ce déséquilibre. La Jamaïque, qui a créé un comité interministériel chargé d'étudier les problèmes du milieu humain, figure parmi les auteurs de la résolution 2398 (XXI) de l'Assemblée générale. Préoccupé par la gravité de la misère dans les villes et les campagnes, le Gouvernement jamaïcain a constitué une société d'urbanisation afin de mobiliser les ressources du pays pour atténuer au moins quelques-uns des effets accessoires néfastes de la croissance économique et pour améliorer les conditions de vie.

21. Pour ce qui est du commerce, l'un des principaux problèmes qui se posent aux pays en voie de développement, en dehors des accords et ententes concernant les produits de base, est celui de l'accès de leurs articles manufacturés et semi-manufacturés sur le marché des pays développés. A cet égard, des experts internationaux, et notamment des experts des pays développés, exhortent les pays en voie de développement à entreprendre des programmes d'industrialisation, et il est paradoxal que les attermolements dans ce problème de l'accès au marché soient le fait des gouvernements auxquels ces mêmes experts rendent compte. En outre, il importe d'encourager les échanges commerciaux entre pays en voie de développement.

22. En ce qui concerne le transfert des ressources financières, la délégation jamaïcaine a noté que certains pays se sont engagés à transférer, dans des délais déterminés, 1 % de leur produit national brut aux pays en voie de développement et elle tient à souligner combien il importe, pour l'exécution de leurs plans de développement, que les pays du tiers monde connaissent le montant probable des transferts financiers. Il convient de se féliciter de la formule adoptée par les pays qui établissent leurs programmes pour une longue période et de la révision, entreprise récemment par le Gouvernement des Etats-Unis, de certaines de ses procédures d'assistance, notamment en ce qui concerne l'aide liée.

23. Dans le domaine de la science et de la technique, la délégation jamaïcaine attache la plus grande importance aux transferts effectifs des procédés techniques et espère que les délibérations du Conseil permettront de trouver une solution aux problèmes qui continuent de se poser à ce sujet.

24. S'agissant de la mobilisation des ressources humaines, naturelles et financières des pays en voie de développement, c'est là une tâche qui incombe au premier chef à ces pays eux-mêmes. Pour les ressources humaines, leurs efforts doivent être complétés par les travaux des organisations internationales. En ce qui concerne la jeunesse, élément fondamental du monde d'aujourd'hui, il faut trouver une formule originale, surtout dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi, pour résoudre le problème de la participation des jeunes aux décisions qui intéressent leur avenir. Le Gouvernement jamaïcain, qui a créé un poste de ministre d'Etat chargé de la jeunesse, estime qu'il importera, pendant l'Année internationale de l'éducation, de mettre l'accent sur les programmes de formation professionnelle et technique dans l'intérêt des pays en voie de développement. Au cours de la deuxième Décennie, il faudra faire une large place aux mesures visant à favoriser une utilisation optimale de la main-d'oeuvre. Une stratégie internationale du développement doit permettre d'obtenir une importante diminution du chômage dans les pays en voie de développement.

25. L'exploitation des ressources naturelles est de la plus haute importance pour ces pays. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources financières intérieures, la délégation jamaïcaine reconnaît l'ampleur de la tâche dans ce domaine. La Jamaïque a entrepris un programme d'amélioration de ses institutions financières dans le cadre duquel elle a créé une banque de développement chargée du financement à moyen et à long terme. Elle se propose de créer plusieurs institutions destinées à stimuler la mobilisation des capitaux nationaux et étrangers. L'industrialisation de la Jamaïque a été accélérée par la création, au début des années cinquante, de la Société de développement industriel et le Gouvernement jamaïcain s'est efforcé, récemment, d'assurer que des capitaux locaux soient investis dans les entreprises créées dans le cadre de ce programme.

26. En ce qui concerne la population, la délégation jamaïcaine a noté que le Comité de la planification du développement s'était fondé, pour la fixation des taux de croissance par habitant, sur un taux d'accroissement démographique de 2,5 %. Elle estime que la question de la politique nationale concernant cet accroissement doit être laissée à la discrétion des pays intéressés, qui tiendront compte de leur situation économique et sociale, et elle note avec satisfaction les efforts faits pour renforcer les travaux des Nations Unies dans le domaine de la population.

27. En conclusion, le représentant de la Jamaïque souligne que le moment est venu de procéder à une évalua-

tion de tous les secteurs d'activité des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le Conseil économique et social. Le Conseil a pour tâche de coordonner et de guider les travaux des organismes de l'ONU en matière économique et sociale et dans le domaine des droits de l'homme. Il est donc essentiel de concentrer l'attention sur les questions concernant l'élaboration et l'examen de la politique à suivre pour assurer le succès de la deuxième Décennie du développement. En outre, il faudrait éviter que le Conseil ne soit amené à trop s'occuper des détails techniques de projets ou de questions ayant des aspects politiques.

28. M. AL-ANSARI (Koweït) déclare que, au moment où s'ouvre la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays en voie de développement sont fermement décidés à secouer l'immobilisme d'hier et à atteindre un niveau de vie plus élevé. A l'échelon de l'Etat, la notion d'une répartition équitable des vraies richesses a été généralement acceptée dans la plupart des pays, mais elle n'a pas encore pris de forme concrète sur le plan international. On parle d'une stratégie globale du développement, mais on ne sait pas au juste quelles sont les idées fondamentales sur lesquelles elle repose. L'aide internationale ne doit pas être considérée comme une sorte de charité que l'on accorde tantôt avec générosité, tantôt avec parcimonie. Malgré les espoirs que nourrissaient les pays en voie de développement, les pays développés ne pensent encore qu'à leur propre bien-être économique : ils se retranchent souvent derrière leurs exigences constitutionnelles ou leurs problèmes de balance des paiements et s'occupent plus d'accroître leurs richesses que de s'engager dans le voie d'un effort concerté pour garantir des conditions de vie décentes aux pays en voie de développement.

29. La communauté internationale est, au même titre que le corps humain, un tout indivisible : la maladie d'un organe agit inmanquablement sur les autres organes, et la pauvreté des pays en voie de développement n'a pas seulement été cause d'instabilité et de mécontentement dans ces pays mais a sapé la paix mondiale et continue à faire peser une menace permanente sur les relations internationales.

30. L'investissement dans des pays en voie de développement peut être motivé par des considérations de profit, mais l'aide internationale doit s'inspirer de considérations plus altruistes : la pierre de touche d'un programme de développement doit être la contribution qu'il apporte au bien-être et au bonheur des êtres humains. Or, la croissance économique des pays en voie de développement se heurte à des difficultés considérables qui tiennent essentiellement à l'insuffisance de ressources financières et humaines. Comme l'épargne volontaire est faible dans les pays en voie de développement et que l'épargne forcée, par voie d'imposition ou autre, n'est ni politiquement réalisable ni socialement souhaitable, ces pays doivent obtenir des capitaux de sources extérieures. Il est donc absolument essentiel que les pays développés accordent leur aide sous la forme de transferts de capitaux et de

techniques si l'on veut que les pays en voie de développement puissent accélérer le rythme de leur croissance. L'aide doit être fournie sous la forme de prêts souples à long terme et à faible taux d'intérêt, mais il importe que la majeure partie des ressources financières soit répartie par l'intermédiaire d'organismes internationaux, ce qui sauvegarde la liberté d'action des pays en voie de développement et réduit leur dépendance économique et financière à l'égard des pays donateurs. Il convient également de fixer une date à partir de laquelle les pays économiquement avancés fourniront une aide représentant 1 % de leur produit national brut. L'aide financière doit se compléter d'une assistance technique, indispensable à tous les stades du développement économique.

31. Les pays avancés doivent également prendre toutes les mesures voulues pour transformer la physionomie des échanges mondiaux. Les pays en voie de développement, qui dépendent dans une large mesure des exportations de leurs produits primaires, doivent être assurés de trouver des débouchés à des prix plus stables, ce qui permettra aux nations les plus pauvres de formuler leur plan de développement avec l'assurance qu'une détérioration sérieuse des termes de l'échange ne réduira pas leurs espoirs à néant. Les pays avancés, de leur côté, devront coopérer en concluant des accords sur les produits, en constituant des stocks régulateurs et en offrant leur biens d'équipement à des prix raisonnables de sorte qu'il y ait un équilibre entre les prix des produits primaires, d'une part, et ceux des équipements industriels et agricoles, d'autre part. Ils devront aussi réduire les droits de douane élevés qui frappent l'importation d'articles manufacturés et semi-finis et de produits agricoles transformés et semi-transformés en provenance des pays en voie de développement. Il faudra enfin appliquer le plus tôt possible les mesures de financement supplémentaire proposées par la BIRD.

32. Les capitaux ne doivent pas être investis seulement dans les biens d'équipement mais encore dans le secteur

des ressources humaines. L'éducation et la formation sont indispensables au progrès de la science et de la technique, qui doivent être considérées comme un patrimoine commun qui doit être réparti entre l'humanité tout entière et non pas accaparé par un tiers de celle-ci. Les pays les moins avancés doivent être encouragés à prendre une part plus active à la science et à la technique et à y apporter une contribution originale.

33. On ne saurait parler d'une stratégie globale du développement sans souligner le rôle que les commissions économiques régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth doivent jouer dans la formulation et l'exécution de cette stratégie. Les chefs de secrétariat des institutions spécialisées ont fait savoir qu'ils considéraient les commissions économiques régionales comme les organes indiqués pour appliquer la stratégie globale du développement, mais on peut se demander si le Bureau de Beyrouth pourra, avec ses ressources actuelles, s'acquitter de la tâche qui incombe aux commissions régionales d'une manière adaptée aux besoins et aux problèmes du Moyen-Orient. Les pays arabes, qui coopèrent étroitement avec le Bureau de Beyrouth, se sont engagés sur la voie de la réalisation d'un marché commun et d'une union douanière arabe. Des travaux préparatoires ont également été entrepris pour rationaliser les plans nationaux de développement et pour étudier les questions de normalisation, notamment en ce qui concerne les poids et mesures. Il importe d'améliorer les moyens dont dispose le Bureau de Beyrouth pour qu'il puisse mieux contribuer au développement du Moyen-Orient pendant la deuxième Décennie. Une intégration plus rapide de cette région et une intensification de la coopération au cours des années soixante-dix dépendront dans une large mesure de la création au Moyen-Orient d'un service régional de l'ONU comparable à ceux qui existent dans les autres régions.

La séance est levée à 16 h 35.





## SOMMAIRE

Pages

## Point 2 de l'ordre du jour :

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*)

## Orateurs :

M. Husain (Inde) .....	33
M. Benler (Turquie) .....	34
M. Maheu (UNESCO) .....	35
M. Vratuša (Yougoslavie) .....	37
M. Kennan (Irlande) .....	40

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741) (*suite*)

1. M. HUSAIN (Inde) dit que le Gouvernement indien souscrit au point de vue exprimé dans la déclaration du Secrétaire général, dont il a été donné lecture à la 1603e séance, point de vue selon lequel les problèmes fondamentaux du développement doivent être attaqués avec vigueur si l'on veut éviter que des affrontements stériles ne menacent la paix et la stabilité à l'échelon national et sur le plan international. Bien que l'année 1968 ait été marquée par un redressement sensible de l'économie mondiale après la récession de 1967 et que les perspectives pour 1969 soient encourageantes, une stratégie internationale du développement mûrement élaborée à laquelle participeraient activement tous les pays et tous les groupes de pays sera nécessaire pour la deuxième Décennie du développement. M. Husain espère qu'il sera possible de mettre au point, avant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, un arrangement qui permettra aux pays socialistes d'être représentés au Comité préparatoire de la deuxième Décennie du développement, auquel leur expérience en matière de planification et d'exécution des programmes de développement serait précieuse.

2. Le Comité a décidé, à juste titre, de s'attacher à définir des objectifs indicatifs en ce qui concerne certains facteurs clés et de mettre l'accent sur l'élévation du niveau de vie, le plein emploi et les conditions du progrès et du développement économique et social. Il a aussi reconnu que le problème principal résidait dans les résultats tout à fait insuffisants obtenus par beaucoup de pays à faible revenu par habitant. De l'avis du représentant de l'Inde, le Comité devrait, à une prochaine session, examiner la possibilité de

retenir comme objectif l'obtention, pour les peuples des pays en voie de développement, d'un revenu minimal par habitant à la mesure de la dignité humaine.

3. Il existe encore, semble-t-il, une profonde divergence de vues quant à la nature d'une stratégie internationale du développement. Il ne suffit pas d'énoncer de vastes objectifs dans le cadre de la Décennie, ou de détailler les besoins réels, dans l'espoir que les différents pays finiront par prendre des engagements unilatéraux. Il ne faut pas non plus que les dispositions prises pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie soient une raison pour que les engagements restent imprécis au point de perdre toute signification. Pour pouvoir mettre en route la deuxième Décennie du développement, il faut avant tout s'entendre sur ses objectifs; arrêter la politique à suivre pour les réaliser; fixer des délais pour l'aboutissement des négociations et pour l'application de mesures convenues dans les domaines où l'accord ne pourrait se faire avant le début de la Décennie; et prévoir l'élaboration et la mise en oeuvre de décisions nouvelles pour les cas où les objectifs ne sont pas tout à fait atteints. On doit disposer dès le début d'un état global des besoins, détaillé en ce qui concerne les premières années de la Décennie, et de moins en moins précis pour les années suivantes, de façon que l'on puisse prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire.

4. On a eu tendance, peut-être parce qu'on était mécontent des résultats de la première Décennie, à se préoccuper davantage de la qualité que de la quantité, à s'intéresser plus à l'aspect social de la question et moins à son aspect économique, et plus à son aspect institutionnel qu'à son aspect matériel. Le développement est un processus trop complexe et trop continu pour se prêter à des changements de méthode radicaux. Le but final est incontestablement d'améliorer les conditions de la vie humaine mais cette amélioration exige un progrès économique et social qui soit chiffrable. La qualité et la quantité doivent être des objectifs complémentaires et non des options distinctes.

5. Les pays en voie de développement ont le droit de participer à l'acquisition et à l'enrichissement de la connaissance scientifique et technique mais, malgré les efforts appréciables qu'ils déploient en vue de créer une infrastructure qui leur permette d'assimiler les progrès réalisés dans ces domaines, la science et la technique n'ont eu jusqu'à présent qu'une incidence insignifiante sur leur vie économique et sociale. Les résultats spectaculaires obtenus récemment en agriculture, en Inde, ont montré l'importance de l'application de la science et de la technique aux problèmes du développement. Etant donné que leurs produits sont concurrencés par des produits synthétiques et de remplacement, les pays en voie de développement doivent accroître le rendement, diminuer les coûts,

améliorer la qualité et trouver de nouvelles utilisations pour leurs produits. De vastes possibilités de recherche s'offrent dans les principaux domaines économiques et sociaux, en particulier en ce qui concerne la production alimentaire et la population. De telles recherches sont généralement au-dessus des moyens des pays en voie de développement mais pourraient parfaitement s'effectuer sous les auspices des Nations Unies. Les Nations Unies doivent assumer des responsabilités accrues en ce qui concerne la coordination de la recherche à l'échelle mondiale et doivent par conséquent disposer d'un mécanisme institutionnel approprié.

6. Se référant à la coordination des activités économiques et sociales des Nations Unies, M. HUSAIN estime, comme le Secrétaire général, que la politique budgétaire devrait être adaptée à la contribution prévue des Nations Unies au développement mondial et répondre aux espoirs et aspirations que suscite la deuxième Décennie. Si l'on fait une trop grande place aux considérations d'ordre budgétaire dans l'étude des problèmes de coordination, on risque d'affaiblir le rôle des Nations Unies et d'amoinrir leur capacité de résoudre les problèmes actuels. Il peut même être opportun de ne pas insister pour que les chevauchements soient évités à tout prix. Par souci de préserver leur position actuelle, certaines organisations sont parfois réticentes lorsqu'il s'agit de réorienter leurs activités ou de participer à des activités lancées sur de nouvelles bases. Dans de tels cas, il ne faudrait pas hésiter à adopter des mesures nouvelles en vue de mobiliser les ressources financières et scientifiques, même si cela pouvait entraîner un certain double emploi.

7. Malgré de nobles déclarations, la coopération économique internationale est en perte de vitesse et un sentiment de prospérité égoïste gagne les nations nanties. Il se produit une dégradation générale des conditions de l'assistance, dont une fraction grandissante est liée, non seulement aux projets et aux achats en provenance des pays donateurs, mais aussi aux achats de produits de base déterminés. Le taux de croissance des contributions annoncées pour le PNUD a faibli au cours des deux dernières années et les ressources disponibles pour les programmes ordinaires d'assistance technique des organismes des Nations Unies restent stationnaires. Le recul de l'aide officielle destinée aux programmes d'assistance économique est attribué au fait que ces programmes n'ont pas produit rapidement des résultats, mais il faut tenir compte de ce que les variations quantitatives et qualitatives de cette assistance l'empêchent dans une large mesure de stimuler le développement économique. L'aide aux pays en voie de développement a été insignifiante en regard des pertes de devises que ces pays ont subies du fait des conditions commerciales défavorables et de leur exclusion des marchés. La modernisation de leur économie exige, outre des efforts nationaux soutenus, une action régionale et internationale visant à réorganiser l'ensemble du système économique et commercial mondial.

8. On pourrait obtenir beaucoup en favorisant la coopération entre les pays en voie de développement, particulièrement au niveau régional et sous-régional. Le principe de l'indépendance économique, qui est devenu un point

d'honneur et une nécessité dans certains pays en voie de développement, pourrait provoquer l'apparition dans ces pays des changements d'ordre institutionnel et social dont ils ont grand besoin, mais, si on lui accorde une trop grande importance, cela risque d'aboutir à une exploitation irrationnelle des ressources. Il faut veiller à ce que l'expansion économique des pays en voie de développement, tout en étant solidement fondée sur le principe de l'indépendance économique, se fasse dans le cadre d'une coopération internationale efficace.

9. M. BENLER (Turquie) dit qu'il est paradoxal que l'homme, en dépit de toutes ses réalisations techniques spectaculaires, n'ait pas encore supprimé les causes de la pauvreté, de la maladie, de la malnutrition et d'autres maux qui assaillent une grande partie de l'humanité. Le remède à ces maux c'est le développement économique et social. Les efforts systématiques et concertés que les gouvernements et les organisations internationales vont déployer pendant la deuxième Décennie du développement pour atteindre les objectifs mondiaux communs d'ordre économique et social sont sans précédent. Des progrès importants ont été faits en vue d'élaborer une stratégie du développement et de définir certains objectifs de la deuxième Décennie, mais on ne s'est guère rapproché d'un accord sur les mesures à prendre dans certains domaines clefs qui sont du ressort de la CNUCED. Ces objectifs seront difficiles à atteindre, à moins qu'il n'y ait accord général sur ces mesures. Or, si les pays développés et les pays en voie de développement adoptent une politique réaliste et conciliante, on pourra parvenir dans une certaine mesure à un accord satisfaisant. Comme un accord sur les mesures et les engagements à prendre nécessitera l'appui des législations nationales et de l'opinion publique, la stratégie du développement devra être conçue de manière à mobiliser cet appui du public.

10. La plupart des pays en voie de développement qui ont une population stable ou un taux de croissance démographique modéré seraient extrêmement satisfaits de soutenir le taux de croissance économique annuel moyen de 6 % proposé pour la deuxième Décennie, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Comité préparatoire (E/4624 et Add.1). Bien des pays en voie de développement soumis à des pressions démographiques qui ne se relâchent pas, souhaiteraient que l'on fixe comme objectif un taux de croissance encore plus élevé, mais ils comprennent combien il serait difficile de l'atteindre. Dans de nombreux pays la croissance démographique ajoute de nouveaux éléments de mécontentement à une situation sociale déjà explosive. Le Directeur général du BIT a souligné à juste titre que les mesures de planification de la famille doivent être considérées comme un complément utile et non comme une variante à la campagne d'accroissement de la production. Comme il est difficile de ralentir la croissance démographique, les organes compétents des Nations Unies doivent créer des services consultatifs de planification de la famille, qui puissent aider les pays qui ont besoin de cette assistance. Il est temps que les pays développés qui ont d'énormes budgets de recherche scientifique réévaluent leurs priorités et allouent des crédits appropriés à la

recherche sur la fécondité humaine. Des découvertes spectaculaires dans ce domaine pourraient apporter des avantages inestimables.

11. Les pays en voie de développement devront faire un gros effort pour accroître leurs disponibilités en main-d'oeuvre ayant reçu une formation et un enseignement, sans laquelle un développement soutenu est impossible. L'assistance technique des Nations Unies dans ce domaine doit être fortement développée pour répondre aux besoins des pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les méthodes modernes d'enseignement de masse. Les Nations Unies doivent également aborder la question de la mobilisation de la jeunesse en faveur du développement. La délégation turque a appuyé, à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, la proposition de l'Iran relative à la création d'un corps international de volontaires pour le développement, et elle espère que le Conseil prendra à ce sujet les mesures qui conviennent, conformément aux dispositions de la résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale.

12. Les problèmes des pays en voie de développement sont d'une ampleur telle que des mesures nationales suffisent rarement à les résoudre : il faudra donc améliorer la coopération internationale pendant la deuxième Décennie. La collaboration en vue du développement entre pays en voie de développement, qui a malheureusement été négligée dans le passé, ne doit pas se limiter au commerce, mais peut s'étendre à des domaines tels que le transfert de connaissances techniques, la création d'institutions d'enseignement et de centres de recherche régionaux, et l'exploitation commune de services de banque, de systèmes d'assurances et de réseaux de transport. La Turquie a acquis une expérience considérable de cette coopération tant au niveau bilatéral que dans le cadre d'accords multilatéraux avec l'Iran et le Pakistan.

13. Chaque organisme des Nations Unies devrait orienter ses activités de manière à atteindre les objectifs communs de la stratégie du développement pour la deuxième Décennie, et il incombera au Conseil de diriger et d'harmoniser ces activités. Les organisations ont conscience de la nécessité d'établir un ordre de priorité parmi les domaines d'activités et les projets, de prévoir à l'avance et d'établir des liens plus rationnels entre les budgets et les programmes. Le représentant de la Turquie est persuadé qu'avec l'aide du Comité du programme et de la coordination, du CAC et des autres organes compétents, le Conseil pourra intégrer les efforts de tous les organismes des Nations Unies pour en faire un instrument efficace de développement.

14. M. MAHEU (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que la politique de l'UNESCO, préparée par des conférences spéciales internationales ou régionales, se précise et s'affermi chaque jour davantage. Au lieu de paraphraser le rapport sur les principales activités de l'UNESCO en 1968 (E/4666), M. Maheu limitera ses observations à quatre

sujets particulièrement importants qui figurent à l'ordre du jour du Conseil.

15. Sur les préparatifs de la deuxième Décennie du développement, la Conférence générale a adopté deux résolutions. Aux termes de la première, elle a invité le Directeur général à analyser les activités entreprises au titre de la première Décennie du développement et à évaluer les résultats obtenus et, d'autre part, à élaborer un projet de programme pour la contribution de l'UNESCO à la deuxième Décennie, compte tenu de la nécessité d'atteindre un développement économique, social, éducatif, scientifique et culturel plus équilibré. Aux termes de la deuxième résolution, la Conférence générale a invité les Etats membres de l'UNESCO à accorder une importance accrue, dans leurs programmes nationaux, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'éducation et à la formation, et à coopérer avec l'UNESCO et les autres organisations du système des Nations Unies en vue d'une action concertée destinée à encourager et à aider les efforts des Etats membres, en particulier dans les pays en voie de développement.

16. Il est clair qu'une planification générale de la deuxième Décennie s'impose, et l'UNESCO a nettement conscience que c'est seulement dans ce cadre que sa contribution peut être pleinement efficace. L'une des raisons pour lesquelles la première Décennie a déçu les espoirs qu'on avait placés en elle est qu'elle a été lancée plutôt comme un slogan que comme une entreprise dûment planifiée. La leçon de cette expérience a été si bien comprise que la deuxième Décennie risque de souffrir d'une planification excessive, et l'on peut s'inquiéter devant le danger de divergences entre les recommandations du Comité de la planification du développement (E/4682), du Comité préparatoire de la deuxième Décennie du développement, de l'Etude sur la capacité des organismes des Nations Unies et du PNUD et de la Commission d'enquête sur le développement international instituée par la BIRD. En matière de coordination, les travaux du Comité préparatoire de la deuxième Décennie revêtent une importance primordiale. Un échange de vues intéressant a déjà eu lieu entre le Comité et plusieurs directeurs généraux d'institutions spécialisées.

17. La première Décennie a eu pour principal résultat d'imposer avec de plus en plus de force l'idée que le développement doit englober les aspects économiques et sociaux et que les ressources humaines ont une importance capitale. Il serait navrant que cette vérité essentielle soit remise en cause ou perdue de vue au cours de la préparation de la deuxième Décennie. Il est donc affligeant de constater que, jusqu'à il y a quelques mois, le Secrétariat des Nations Unies semblait mettre l'accent sur la quantité aux dépens de la qualité et que les facteurs sociaux semblaient être considérés sinon comme marginaux du moins comme difficiles à intégrer aux modèles par trop économétriques de planification que l'on avait choisis. Fort heureusement, un effort a été fait pour rectifier cette tendance.

18. Il reste la question de l'intégration, dans la stratégie générale, des plans sectoriels à long terme que certaines institutions spécialisées sont en train d'élaborer. Ces plans expriment au moins autant que les schémas généraux la volonté délibérée des gouvernements. Pour l'UNESCO, les besoins et les objectifs des gouvernements sont décidés par les Etats membres eux-mêmes, notamment à la faveur des conférences régionales au niveau ministériel qui sont organisées périodiquement à cet effet avec le concours des commissions économiques régionales. Ces conférences ont donné lieu à l'élaboration de plans indicatifs régionaux à long terme, tels que le plan adopté en 1961 pour le développement de l'éducation en Afrique et le plan adopté en 1968 pour le développement de la science et l'utilisation du personnel scientifique et technique en Asie. Si difficile que soit la tâche de l'Organisation des Nations Unies à laquelle il incombe de réaliser cette planification totale intégrée, il faut tenir compte des conclusions auxquelles sont parvenus les gouvernements dans certains secteurs clés du développement.

19. Pour ce qui est de la question de l'homme et de son milieu, une conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère s'est tenue en 1968, sous les auspices de l'UNESCO avec la participation de l'ONU, de la FAO et de l'OMS, et la collaboration d'organisations internationales non gouvernementales. La Conférence a mis en relief le problème de la protection des ressources et des mécanismes naturels face à la consommation dévorante et à la pollution envahissante, et elle a dégagé un certain nombre de faits, de tendances et de mesures pratiques possibles, voire nécessaires. A la suite de cette conférence, qui a eu un retentissement considérable, la Conférence générale de l'UNESCO a appuyé, d'une manière générale, ses recommandations et a invité le Directeur général de l'UNESCO à lui présenter, à sa seizième session, en 1970, un projet de programme intergouvernemental et interdisciplinaire à long terme sur l'utilisation rationnelle et la conservation du milieu naturel et de ses ressources, en s'attachant essentiellement aux aspects scientifiques, techniques et éducatifs des problèmes en jeu. Le Directeur général a été invité également à assurer la participation efficace de l'UNESCO à toute action que l'Assemblée générale pourrait décider à l'occasion de la Conférence internationale sur le milieu humain qui doit se réunir en 1972. La Conférence générale de l'UNESCO a aussi recommandé au Directeur général d'assurer la coordination interdisciplinaire d'un programme d'activités concernant l'homme et son milieu, qui deviendra une des principales préoccupations de l'UNESCO, et de convoquer une réunion d'experts pour élaborer un plan d'action coordonné à long terme qui sera présenté au Comité exécutif. L'UNESCO maintient une coopération étroite avec l'ONU, les institutions spécialisées et d'autres organisations internationales, et le programme intergouvernemental et interdisciplinaire contribuera directement à la détermination, puis à la réalisation des objectifs généraux de la conférence prévue pour 1972. Des dispositions ont été prises avec le Secrétariat de l'ONU pour coordonner le plus

étroitement possible les préparatifs de l'une et l'autre entreprises.

20. Passant à l'application de la science et de la technique au développement, M. Maheu rend d'abord hommage à l'entreprise qui conduit l'homme sur le sol lunaire, et exprime le vœu que les barrières qui divisent et séparent les hommes puissent être surmontées comme les distances de l'univers. Il signale ensuite que la Conférence générale a approuvé la participation de l'UNESCO, aux côtés de la FAO et de l'OIT, à la préparation de la Conférence mondiale de l'enseignement et de la formation agricoles et l'a chargée de présenter au groupe de travail commun, constitué par ces trois organisations, une suggestion tendant à organiser, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, une décennie internationale de l'enseignement, de la recherche et de la formation agricoles. Elle lui a demandé également d'étudier, en consultation avec l'ONUDI, la possibilité d'encourager la création ou la spécialisation d'industries produisant des instruments scientifiques pour l'enseignement et la recherche.

21. L'hydrologie est également un domaine dans lequel il existe une coopération étroite entre l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies. La Décennie hydrologique internationale est actuellement en plein essor, et la Conférence générale a autorisé le Directeur général de l'UNESCO à convoquer une conférence internationale sur les résultats pratiques et scientifiques de cette décennie et sur la coopération internationale dans le domaine de l'hydrologie. M. Maheu espère que cette conférence aidera à surmonter les divergences de vues entre l'UNESCO et l'OMM en ce qui concerne les structures institutionnelles nationales et internationales nécessaires pour les recherches hydrologiques.

22. Dans le domaine de l'océanographie, M. Maheu a présenté au Conseil exécutif des propositions tendant à aider les directeurs des organisations compétentes en la matière à coordonner leurs programmes et à renforcer leur appui aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale. Le Conseil exécutif a approuvé ces propositions et les modalités d'application sont actuellement à l'étude.

23. M. Maheu a certaines réserves à faire au sujet du rapport du Secrétaire général sur les modalités du transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement (E/4633 et Add.1); les observations de l'UNESCO concernant ce rapport sont exposées en détail dans le document E/4722.

24. Tout d'abord, le titre du rapport peut induire en erreur : il traite en réalité des mécanismes institutionnels relatifs à la science et à la technique en général dans le système des Nations Unies, ce qui est un tout autre sujet.

25. En second lieu, la notion de transfert des techniques d'exploitation n'a pas été analysée avec suffisamment de rigueur. Elle englobe d'importants éléments extra-scientifiques, de caractère socio-culturel, juridique et commercial, et l'un de ses aspects les plus importants — la

question des brevets et licences — n'a pas fait l'objet d'une étude suffisamment approfondie. Surtout, il convient de faire une distinction générale entre le transfert "horizontal" et le transfert "vertical". Le premier, qui s'opère d'un pays ou d'un secteur industriel à l'autre, ne peut s'effectuer que si les conditions nécessaires à l'assimilation de la technique en question ont été réalisées dans le pays bénéficiaire, ce qui implique un niveau général d'éducation suffisamment élevé et l'existence d'un nombre suffisant de spécialistes capables de faire fructifier les connaissances ainsi obtenues. La formation même des scientifiques, ingénieurs et techniciens est en soi un transfert de technologie. Le transfert "vertical", c'est-à-dire la progression des idées dans la chaîne recherche-développement-innovation technologique, se rattache à la politique scientifique nationale et relève de la décision des gouvernements.

26. La troisième critique est que les auteurs du rapport n'ont pas tiré tout le parti possible de l'expérience considérable et variée des organismes des Nations Unies en matière de transfert de la technologie.

27. Enfin, l'aide scientifique et technique aux pays en voie de développement se réduit trop souvent à un simple transfert de connaissances accompagné de quelque fourniture de matériel. L'expérience montre que, quelle que soit l'utilité pratique immédiate de cette méthode, les effets de cette aide ne sont ni durables ni profonds. L'UNESCO s'attache surtout à créer les conditions intellectuelles et sociales du progrès technologique, grâce à une action à long terme permettant à la science et la technique de s'enraciner dans le milieu socio-culturel des pays en voie de développement. Il est regrettable que ces considérations n'aient pas trouvé place dans le rapport.

28. En ce qui concerne la question, qui est différente, de la coordination des activités des Nations Unies en matière de science et de technique, M. Maheu appuie la suggestion tendant à créer un comité de session du Conseil qui serait chargé de traiter tous les aspects de la science et de la technique. Il espère que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement pourra poursuivre son excellent travail et reconnaît que sa réorganisation pourrait fournir l'occasion de repenser dans son ensemble la question des mécanismes consultatifs dont le Conseil a besoin pour orienter et coordonner l'action des institutions spécialisées. Il est clair qu'il ne faut pas donner au Comité des tâches opérationnelles et que ses travaux ne doivent pas faire double emploi avec ceux des institutions spécialisées ni leur faire concurrence.

29. Le quatrième sujet dont M. Maheu désire parler est l'Année internationale de l'éducation. La jeunesse continue à contester une société et un genre de vie qui ne satisfont pas ses besoins de justice et de paix, et son mécontentement a mis en évidence l'ampleur et l'urgence des révisions qui s'imposent dans le domaine de l'éducation. Si la jeunesse conteste l'éducation qui lui est dispensée, il ne s'agit pas là simplement d'une révolte contre l'autoritarisme, mais d'un refus d'accepter l'organisation et les normes de conduite

que l'éducation actuelle vise à lui imposer. Pour éviter un désastreux conflit de générations sur l'objet de l'éducation et les fins de la société, il faut une mutation spirituelle doublée de transformations sociales correspondantes.

30. La collectivité humaine doit se rendre compte qu'elle est engagée dans un processus de mutation démographique, technologique, intellectuelle et morale sans précédent, au centre duquel se trouve le problème de la rénovation radicale de l'éducation. Il faut donc se féliciter que l'Assemblée générale ait décidé, par sa résolution 2412 (XXIII), sur la recommandation de la Conférence générale de l'UNESCO, que 1970 serait célébré comme l'Année internationale de l'éducation. Cette Année aura essentiellement pour but de provoquer une réflexion critique sur l'éducation et de stimuler la mobilisation des énergies en vue d'objectifs concrets. Reconnaître qu'une rénovation de l'éducation s'impose ne signifie nullement que tout soit mauvais ou que tout soit à changer, mais plutôt que tout est à revoir, en particulier la conception d'ensemble de l'éducation et ses objectifs. L'éducation ne pourra apporter une contribution décisive à la révolution technologique dans les pays en voie de développement que si elle modifie radicalement ses méthodes et, d'autre part, une éducation réussie et novatrice n'est possible que dans une société engagée dans son propre renouvellement. M. Maheu espère que l'Année internationale de l'éducation permettra à tous les gouvernements, comme aux organisations internationales, de prendre conscience que, pour les mêmes raisons que l'homme est l'objectif ultime du développement, l'éducation est le moteur du développement.

31. M. VRATUŠA (Yougoslavie) dit que, à une époque où l'on assiste à une réalisation technique de premier plan qui montre tout ce que peuvent faire l'intelligence et l'héroïsme de l'homme, on a des raisons d'espérer que le génie humain réussira de la même façon à résoudre les problèmes terrestres. Les efforts nationaux, la coopération internationale sous diverses formes et l'activité toujours plus intense des Nations Unies en vue de la promotion du développement ont déjà donné des résultats tangibles et ont élargi, pour la communauté mondiale, la possibilité de se développer et de prospérer. Les tendances positives qui se sont récemment manifestées dans l'économie mondiale persistent et permettent ainsi d'aborder les problèmes de développement d'une manière plus dynamique.

32. Les pays en voie de développement n'ont épargné aucun effort pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés et ils ont imposé des sacrifices énormes à leurs peuples. Certains progrès remarquables ont été faits et un développement de la production agricole a été réalisé grâce à la réforme agraire et à l'application des techniques modernes. Cela a permis non seulement d'écarter la menace de la famine qui pesait sur des régions entières, mais d'ouvrir la voie à une industrialisation accélérée. La diversification des économies nationales apporte une contribution capitale à la promotion du commerce et à l'expansion des services. Bien qu'ils n'en soient encore qu'à leurs débuts, ces processus ont conduit à la coopération mutuelle et à

diverses formes d'intégration entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

33. La coopération en matière de science et de technique et leur application au développement ont également donné certains résultats. En négligeant ces domaines, on s'exposerait à un recul du potentiel économique mondial et l'on courrait le risque d'une stagnation technique et par conséquent économique dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. La science et la technique, qui sont la clef de l'avenir, doivent assurément occuper une place de premier plan dans les travaux du Conseil et, en particulier, dans le programme de la deuxième Décennie du développement. Le transfert de la technique, dont l'idée fera certainement du chemin au cours de la deuxième Décennie, est une entreprise très complexe qui exige des investissements considérables en ressources humaines et un dispositif de soutien. En conséquence, il conviendrait de le considérer comme une partie intégrante de la coopération internationale et comme un aspect particulier de la responsabilité des pays industriels développés.

34. Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Depuis lors, la reconnaissance des objectifs de la Conférence a fait quelques progrès, mais la mise en oeuvre de ses recommandations n'est pas encore satisfaisante. On n'a guère progressé dans l'élimination des droits frappant les exportations qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement. La plupart de ces produits continuent aussi à se heurter à divers obstacles non tarifaires. La conclusion de l'Accord international sur le sucre, en octobre 1968, constitue un pas dans la bonne direction, mais cet accord ne sera pleinement couronné de succès que s'il est appliqué universellement. D'autres accords analogues sur les produits sont également nécessaires. Ces accords ont une importance particulière, car le commerce des produits agricoles est constamment compromis par la politique protectionniste pratiquée par certains pays industriels développés et groupements économiques régionaux. Cette politique maintient les pays en voie de développement dans un état d'incertitude à l'égard de leur production agricole et menace le niveau de vie des agriculteurs dont les produits ne peuvent être concurrentiels sur les marchés internationaux dans un climat de protectionnisme agricole.

35. La Yougoslavie a libéralisé son commerce extérieur et son régime des changes, et ces mesures, jointes à une modification profonde du système monétaire, du crédit, du système douanier et du système fiscal, ont adapté son économie en vue d'une intégration dans l'économie mondiale. Toutefois, ces mesures ne peuvent produire leur plein effet tant que des obstacles au commerce continueront d'exister. Elle a obtenu une augmentation considérable de sa production agricole, mais les politiques de restrictions à l'importation et les entraves analogues imposées par les pays développés, en particulier par la Communauté économique européenne, ont eu de sérieuses répercussions sur ses exportations agricoles et ont assombri les perspectives de son agriculture. Il ne s'agit pas là d'un

cas isolé; beaucoup d'autres pays en voie de développement se heurtent à des problèmes analogues en ce qui concerne les exportations, tant agricoles qu'industrielles. La conclusion d'accords sur les produits est de la plus haute importance.

36. Les pays en voie de développement se heurtent à des difficultés inattendues en ce qui concerne les préférences, bien que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa deuxième session, ait recommandé à l'unanimité, par sa résolution 21 (II)<sup>1</sup>, l'adoption d'un système de préférences. Les problèmes monétaires et les difficultés de balance des paiements que connaissent plusieurs pays à économie de marché ont perturbé considérablement les tendances économiques mondiales et compromettent la situation des pays en voie de développement. L'objectif de 1 % du produit national brut des pays développés fixé pour le transfert de ressources financières aux pays en voie de développement aux termes de la décision 27 (II)<sup>2</sup> de la Conférence n'a pas encore été atteint; on évoque souvent à ce sujet les difficultés de balance des paiements des pays développés; mais le Comité de la planification du développement a déclaré dans son propre rapport qu'il y avait beaucoup d'autres façons de rétablir l'équilibre de la balance des paiements en cas de nécessité et que ces considérations ne devraient pas peser sur les décisions relatives au volume et aux modalités de l'aide à fournir. L'augmentation du courant inverse, due au service de la dette, indique qu'une crise de l'aide se produira si l'on ne prévoit pas des ressources suffisantes pour permettre l'augmentation nécessaire des transferts bruts.

37. On est arrivé à un stade où il faut établir un mécanisme permanent pour éliminer les points faibles de l'économie mondiale — un mécanisme qui ne dépendrait pas des fluctuations temporaires du marché ou d'autres facteurs analogues et serait accepté et respecté sur le plan international.

38. Il est encourageant de voir que les organismes des Nations Unies s'orientent vers une évaluation plus complète des problèmes et vers une solution globale du problème de l'aide aux pays en voie de développement. L'étude intensive des problèmes économiques mondiaux a abouti à ce que l'on appelle la stratégie internationale du développement. Parallèlement au progrès réalisé dans l'élaboration de la notion de stratégie du développement, de nouveaux organes et de nouvelles institutions ont été créés dans le cadre des Nations Unies. Avec la création de la CNUCED, de l'ONUDI, du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies, les problèmes du développement sont envisagés dans une optique globale plus réaliste. En même temps, les institutions spécialisées plus anciennes ont élargi leurs activités dans le même sens. La BIRD a récemment pris des mesures pour donner plus d'ampleur à la mobilisation des

<sup>1</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 41.

<sup>2</sup> *Ibid.*

ressources financières internationales pour le développement. Il est certainement nécessaire d'augmenter parallèlement les activités du PNUD et, en conséquence, la décision prise par le Directeur de doubler les ressources du PNUD pour les activités de préinvestissement et de commencer les opérations financées par ce qu'on a appelé un "troisième guichet", c'est-à-dire le Fonds d'équipement des Nations Unies, mérite d'être pleinement appuyée.

39. Le développement économique et l'amélioration du bien-être de l'humanité sont à la fois un produit final et l'instrument d'une coopération internationale pour la paix. Aussi tout retard apporté à la solution des problèmes économiques compromettrait directement les efforts faits pour maintenir la paix mondiale. Le Secrétaire général a averti, au cours d'une conférence sur la deuxième Décennie du développement, que si l'on ne réussissait pas à forger une association mondiale pendant la prochaine décennie, il était à craindre que les problèmes prennent une telle ampleur qu'ils deviendraient insolubles.

40. Les préparatifs de la deuxième Décennie ont officiellement commencé avec l'adoption de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale, mais ils avaient commencé en fait bien avant. Toute mesure tendant à renforcer le système institutionnel des Nations Unies et à reconnaître la nécessité d'une action commune a constitué une préparation aux activités de la deuxième Décennie. Cette décennie devrait utiliser toute l'expérience acquise lors de la première. Il y a encore une tendance à profiter du besoin d'assistance qu'ont les pays en voie de développement pour leur imposer la volonté des gouvernements étrangers. Par ailleurs, l'instabilité intérieure des nouveaux pays, qui est due en grande partie au sous-développement, peut affecter les relations internationales et le maintien de la paix mondiale. Les multiples pressions qui s'exercent contre la souveraineté et l'indépendance des Etats font qu'une partie importante du budget national est affectée aux armements. Il est affligeant que la question de l'affectation à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement ait été à peine abordée. Comme l'a dit le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire, une légère réduction des dépenses d'armement suffirait pour libérer les ressources extérieures nécessaires pour résoudre quelques-uns des problèmes économiques et sociaux les plus graves qui se posent au monde.

41. La récente réunion consultative de 51 pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade a souligné la nécessité urgente d'un accroissement des activités de développement et, en particulier, d'une action commune de préparation de la deuxième Décennie. Ces pays ont appuyé la proposition faite par l'OUA d'une réunion des ministres des pays en voie de développement membres du Groupe des 77.

42. La Décennie représente une vaste entreprise à long terme, dans laquelle chaque pays doit avoir la place qui lui revient et à laquelle il doit contribuer dans la mesure de ses possibilités. La stratégie internationale du développement, qui doit donner des résultats économiques et atteindre ses objectifs économiques et sociaux, devrait avoir les princi-

paux buts suivants : assurer l'indépendance nationale, le développement autonome de chaque pays, la promotion d'une coopération amicale entre les pays sur la base de l'égalité, et l'élimination graduelle de la politique de puissance, de l'ingérence et de la discrimination sous toutes ses formes.

43. Le Comité préparatoire de la deuxième Décennie du développement a accompli des progrès marqués dans l'élaboration de cette stratégie. Un accord presque unanime s'est fait au Comité quant à la stratégie et aux domaines clefs de la coopération internationale en vue du développement. Il a été reconnu qu'un objectif devrait être fixé pour la croissance globale du produit brut des pays en voie de développement, ainsi que des objectifs quantitatifs dans plusieurs domaines importants.

44. Les principales difficultés qui subsistent ont trait aux mesures. Si l'incertitude actuelle persistait, cela pourrait avoir des conséquences graves pour la Décennie et pour l'avenir en général. La question est d'autant plus urgente qu'il ne reste que deux mois pour élaborer le projet préliminaire de stratégie internationale du développement qui doit être présenté à l'Assemblée générale. Toute la communauté internationale, et en particulier les pays développés, devra prendre des engagements précis et importants en ce qui concerne les mesures.

45. Il faut donc espérer qu'à sa prochaine session le Conseil du commerce et du développement pourra parvenir à un accord sur la contribution de la CNUCED à la deuxième Décennie et que les difficultés que rencontre le Comité préparatoire seront peu à peu surmontées. On s'attend également à recevoir d'utiles contributions des commissions économiques régionales, en particulier de la CEE, qui représente la région la plus industrialisée, ainsi que des institutions spécialisées. La délégation yougoslave appuie pleinement la proposition de l'Iran qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale dans la résolution 2460 (XXIII) et qui demande que soit étudiée la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement.

46. Il est admis par tous que le but ultime des efforts en vue du développement est le bien-être et la dignité de l'humanité. On ne peut donc traiter efficacement le problème démographique qu'en considérant sa solution comme une partie intégrante du développement. De même, l'enseignement ne peut donner de résultats que si l'on voit en lui une partie intégrante du développement économique et social. Une "explosion de l'enseignement" qui ne serait pas liée à de nouvelles possibilités d'emploi conduirait directement au chômage et à d'autres phénomènes bien connus.

47. La participation au processus de décision dépend directement des possibilités qu'ont les gens d'influencer les décisions par leur situation économique et sociale dans la communauté. Un progrès dans ce sens aiderait à élargir les bases d'une véritable solidarité et offrirait de meilleures perspectives aux jeunes générations, qui désirent jouer un

rôle actif dans l'élaboration des décisions, tant au niveau national qu'au niveau international. L'intégrité de l'homme et la réalisation de ses droits humains et civils ne peuvent être véritablement assurées que dans une communauté dynamique et prospère.

48. Les Nations Unies ont une responsabilité particulière dans cette entreprise commune et de vastes possibilités d'y jouer tout leur rôle. L'achèvement couronné de succès des travaux préparatoires à la deuxième Décennie et leur présentation à temps à l'Assemblée générale seraient le meilleur présent à offrir à l'Organisation des Nations Unies pour son vingt-cinquième anniversaire.

49. M. KENNAN (Irlande) dit que personne ne se fait d'illusions en ce qui concerne l'ampleur et la complexité des problèmes fondamentaux dont le Conseil est saisi. Mais si un optimisme facile n'est pas justifié, il y a tout lieu de croire que la communauté internationale, consciente de ses obligations, entreprendra la tâche de mobiliser la volonté politique et de trouver les moyens politiques nécessaires pour relever le défi de la prochaine Décennie.

50. Un progrès remarquable a été enregistré ces dernières années dans l'attitude des responsables qui fixent la politique et arrêtent les décisions dans l'ensemble du monde. Il est reconnu d'une manière générale que les droits et devoirs de l'homme transcendent toutes les frontières, qu'elles soient nationales, régionales ou idéologiques, et le fait que la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme continuent à sévir dans un coin quelconque du monde est considéré comme un affront à la conscience humaine.

51. Le but de la deuxième Décennie du développement est de trouver les moyens pratiques d'atteindre les objectifs convenus. Le succès de cette Décennie dépendra essentiellement d'un effort intense de tous les pays Membres des Nations Unies, riches et pauvres, grands et petits. Toutefois, il faut que les buts et objectifs que l'on se propose aient des chances raisonnables d'être réalisés. Des buts élevés suscitent de grands espoirs, mais des objectifs par trop ambitieux présentent le risque de conséquences psychologiques et même politiques graves si les résultats ne répondent pas à l'attente.

52. La croissance économique n'est pas une fin en elle-même : le but ultime, c'est le bien-être humain. Les objectifs sociaux sont donc de la plus grande importance. C'est pourquoi on peut noter avec une certaine satisfaction que le Comité de la planification du développement souligne dans son rapport qu'en dernier ressort, le but du développement est d'offrir à tous les peuples des possibilités de vie meilleure. Ce rapport rappelle la nécessité d'éliminer la pauvreté et l'injustice et de réduire les inégalités de revenus et de richesses partout où elles existent. Dans la stratégie du développement, la création de nouvelles possibilités d'emploi, l'amélioration des disponibilités en produits alimentaires et de meilleurs services de santé et des possibilités accrues d'éducation représentent des éléments essentiels. Si la délégation irlandaise n'est peut-être pas en

mesure d'approuver entièrement toutes les recommandations du Comité, elle accepte assurément ses conclusions fondamentales.

53. Comme le dit le Comité dans son rapport, un rang de priorité élevé doit être accordé au problème de l'emploi. L'OIT a pris une initiative extrêmement importante en formulant un Programme mondial de l'emploi, et ce faisant, l'OIT contribue à la réalisation d'un de ses objectifs fondamentaux.

54. La délégation irlandaise a accueilli favorablement et appuyé sans réserve la décision prise par l'Assemblée générale de désigner l'année 1970 comme Année internationale de l'éducation. Elle pense et espère elle aussi que les activités relatives à cette Année ne se limiteront pas à l'adoption de pieuses résolutions, mais comporteront au contraire des programmes d'action pratique. Dans ce domaine, l'adoption de mesures visant à accroître de façon appréciable les échanges internationaux d'étudiants donnerait des résultats de caractère immédiat et général. Il faut espérer que, dans le cadre des dispositions pour l'année à venir, les activités de ce genre seront particulièrement encouragées.

55. La liberté de voyager est une liberté fondamentale reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les voyages et le tourisme aident à établir des relations amicales et la compréhension entre les peuples. On ne peut donc que se féliciter de voir que le tourisme international se développe régulièrement depuis 20 ans et qu'il est devenu un facteur important dans les échanges internationaux, en particulier en ce qui concerne les pays les moins riches. M. Kennan est donc heureux que l'ordre du jour du Conseil offre une occasion d'examiner les problèmes relatifs au tourisme. Lors de la Conférence internationale sur le tourisme tenue en mai 1969, on a suggéré la création d'une nouvelle organisation intergouvernementale chargée de s'occuper du tourisme (voir E/4653/Add.1); mais la prolifération d'organisations et de commissions internationales impose une lourde charge aux gouvernements des petits pays, et chaque fois qu'un millier de livres est dépensé pour des réunions internationales, c'est un millier de livres de moins pour les besoins réels des régions en voie de développement.

56. En dernier ressort, les efforts économiques internationaux ont pour but de hâter la venue du jour où les pays en voie de développement n'auront plus besoin d'une aide spéciale et pourront, économiquement parlant, voler de leurs propres ailes. Pour cela, il faut les mettre à même de tirer le meilleur parti de leurs propres ressources, tant humaines que matérielles. A cette fin, une application appropriée de la science et de la technique est essentielle, et les débats auxquels donnera lieu l'examen de cette question, au cours de la présente session, seront sans aucun doute d'une grande utilité. Entre autres mesures pratiques qui pourraient être envisagées à cet égard, on peut citer la création, selon les besoins, d'institutions de recherche dans les pays en voie de développement. Ces institutions se consacraient, non à des exercices théoriques, mais à des



projets techniques. De nombreux pays, tant petits que grands, qui ont atteint un stade de développement avancé, peuvent attribuer leur progrès, non pas tellement à l'abondance de leurs ressources naturelles, à leur situation géographique ou à leur climat, qu'au soin et à la diligence avec lesquels ils ont analysé leurs problèmes particuliers et au fait qu'ils ont tiré le meilleur parti de leurs ressources. Pour progresser économiquement, un pays doit avoir des moyens de recherche et de développement appropriés à ses besoins. Les résultats de recherches et le savoir-faire technique peuvent, bien entendu, être acquis auprès d'autres pays, mais un fait demeure : chaque pays a ses besoins techniques particuliers et devrait pouvoir rechercher de façon systématique et continue à les satisfaire.

57. L'Irlande est un petit pays, et sa contribution à la solution des maux dont souffre le monde ne peut être que modeste, mais elle a reconnu de façon expresse et formelle l'obligation qui lui incombe d'aider les pays les moins favorisés dans la mesure de ses moyens. Elle a apporté une contribution appréciable au Programme alimentaire mondial depuis qu'il a été créé, de même qu'à la BIRD, à l'Association internationale de développement et à la SFI. Elle fournit des possibilités de formation dans un grand nombre de domaines ainsi que des spécialistes et des

techniciens appelés à servir dans les pays en voie de développement sur une base bilatérale et multilatérale. Plusieurs milliers de travailleurs volontaires irlandais ayant les qualifications professionnelles et techniques nécessaires vivent dans les pays en voie de développement, où ils aident à créer et à faire fonctionner des écoles, des établissements de formation, des hôpitaux et d'autres institutions analogues.

58. La balance commerciale de l'Irlande avec les pays en voie de développement est très favorable à ces derniers. L'Irlande importe de ces pays plus de trois fois plus qu'elle ne leur vend. Les importations en provenance de tous les pays représentent plus de 40 % de son produit national brut, chiffre très élevé de toute façon.

59. L'ordre du jour du Conseil est impressionnant et comporte un grand nombre de problèmes très importants au sujet desquels il n'est pas possible de formuler des observations à l'occasion d'une déclaration générale. M. Kennan espère revenir sur certains d'entre eux lorsqu'ils seront examinés en comité.

La séance est levée à 12 h 35.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 17 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Orateurs :	
M. Aquino (PAM) .....	43
M. Abe (Japon) .....	44
M. Viaud (France) .....	45
M. Forthomme (Belgique) .....	48

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add. 1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435, E/ECE/741) (*suite*)

1. M. AQUINO (Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial) dit que le PAM traverse actuellement une période de transition rapide entre le stade expérimental et celui d'un programme qui représente une source importante de capitaux supplémentaires pour le développement économique et social des pays les moins avancés. Une partie des ressources dont dispose le PAM a été utilisée pour faire face à des situations d'urgence de types divers mais, à mesure que le Programme se développe, une fraction moindre des ressources totales est consacrée à cette fin.

2. La croissance des activités du PAM en matière de développement économique et social a été extrêmement rapide. Les projets réalisés par lui peuvent être classés en trois groupes différents : ceux visant la mise en valeur des ressources humaines, ceux tendant à améliorer l'infrastructure économique et sociale des pays bénéficiaires et ceux que l'on peut considérer comme immédiatement productifs. A fin avril 1969, il y avait en cours 91 projets du premier type, 87 du deuxième type et 156 de la dernière catégorie, représentant respectivement 154, 137 et 180 millions de dollars. A sa dernière session, le Comité intergouvernemental du PAM a approuvé de nouveaux projets, pour une valeur de 180 millions de dollars, qui seront mis à exécution dans 14 pays. Les engagements totaux du PAM sont actuellement de plus de 650 millions de dollars.

3. L'assistance fournie par l'intermédiaire du PAM revêt un aspect particulier en ce sens qu'elle s'adresse à un grand nombre de personnes faisant partie de groupes très vulnérables : enfants d'âge préscolaire et scolaire, femmes enceintes, étudiants, etc. Au Botswana et au Lesotho, la

quasi-totalité de la population scolaire reçoit du PAM des rations supplémentaires et, en Algérie, un projet exécuté avec l'assistance du PAM permet de fournir le repas de midi à un demi-million d'élèves des écoles primaires.

4. Pour ce qui est des projets visant au développement de l'infrastructure économique et sociale, le PAM fournit des denrées alimentaires aux familles de 695 000 ouvriers de l'industrie forestière, à 325 000 personnes s'occupant de développement communautaire et à un demi-million de personnes travaillant dans le domaine du logement, de la construction de routes et de lignes électriques.

5. Le nombre des bénéficiaires des projets considérés comme directement productifs, entrepris surtout dans le domaine du développement de l'agriculture qui est celui auquel la plupart des ressources du PAM sont consacrées, est tout aussi impressionnant. Le PAM fournit une aide alimentaire à un million de personnes s'occupant de la mise en valeur des terres et à 300 000 personnes, notamment des réfugiés et des personnes déplacées, qui s'installent sur des terres nouvelles.

6. Le PAM vient de signer à Bogota un plan d'opérations en matière de nutrition et d'alimentation. Ce plan, qui a été approuvé par le Comité intergouvernemental du PAM en mai 1969, coûtera 42 millions de dollars et permettra à la Colombie d'améliorer les habitudes alimentaires de la population et de réduire le taux élevé de mortalité et de morbidité des enfants des classes socio-économiques les moins favorisées. Un autre plan d'opérations a été signé avec la République arabe unie; les opérations qui y sont prévues coûteront 45 millions de dollars et permettront d'élargir la base agricole de la République arabe unie, de réduire le chômage dans les zones rurales et d'accroître la production agricole du pays. Le Comité intergouvernemental du PAM a également approuvé de nombreux autres projets qui seront exécutés au Soudan, en Turquie, au Lesotho, à Taiwan, à Maurice, en Syrie, au Burundi, en Bolivie, à Ceylan, en Inde, en Afghanistan et en Irak.

7. En 1967, le total des engagements au titre des nouveaux projets du PAM représentait 85 millions de dollars environ; il est passé à 203 millions en 1968 et, en 1969, on pourrait facilement atteindre 400 millions si les ressources étaient suffisantes. Le coût unitaire des divers projets augmente parallèlement. L'accroissement des activités du PAM a amené son organe directeur à recommander un objectif de contributions de 300 millions de dollars pour la période biennale 1971-1972, c'est-à-dire 50 % de plus que pour la période biennale en cours. Cet objectif a été approuvé par le Conseil de la FAO, et il faut espérer qu'il sera approuvé également par le Conseil économique et

social, de sorte que l'Assemblée générale de l'ONU et la Conférence de la FAO puissent le recommander à la Conférence d'annonce des contributions au PAM qui doit se tenir en janvier 1970.

8. Par ailleurs, il convient de signaler qu'un certain nombre de gouvernements signataires de la Convention relative à l'aide alimentaire ont décidé de s'acquitter par l'intermédiaire du PAM des obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Convention et que la Communauté économique européenne a décidé d'apporter une contribution au PAM sous la forme de 35 000 tonnes de beurre. Il faut espérer que la Communauté pourra écouler par l'intermédiaire du PAM une bonne part de ses excédents considérables de produits laitiers, notamment sous la forme de lait écrémé en poudre.

9. Il y a lieu de mentionner aussi que la résolution 2462 (XXIII) de l'Assemblée générale a invité le Comité intergouvernemental du PAM à étudier certains aspects particuliers du problème de l'aide alimentaire et à présenter un rapport final à ce sujet au Conseil économique et social à sa quarante-neuvième session. Cette étude, à laquelle les secrétariats de l'ONU et de la FAO seront invités à participer, sera extrêmement utile car il importe que la question de l'aide alimentaire multilatérale soit envisagée comme un élément important des efforts que les organismes des Nations Unies déploient en faveur du développement.

10. Le PAM étant une opération commune à l'ONU et à la FAO, il coopère étroitement avec ces deux organisations; il entretient aussi des relations très étroites avec le PNUD par l'intermédiaire des représentants résidents, qui sont également ses propres représentants. Le BIT, l'UNESCO et l'OMS fournissent également un concours technique extrêmement utile pour l'examen et l'évaluation des projets. Le PAM travaille aussi en étroite collaboration avec le FISE et le HCR.

11. En conclusion, M. Aquino indique que le PAM peut apporter une contribution précieuse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et il exprime l'espoir que le Conseil continuera à apporter son plein appui au PAM et qu'il fera en sorte que cet organisme dispose des ressources qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de sa tâche.

12. M. ABE (Japon) dit que le secrétariat a fourni avec l'*Etude sur l'économie mondiale, 1968* (E/4687 et Add.1 à 3, E/4688) un excellent document d'où il ressort que l'expansion remarquable de l'économie et du commerce mondiaux ont dépassé toutes les espérances. Le taux de croissance de l'économie mondiale a atteint près de 6 % en 1968, et le taux d'accroissement du commerce mondial a été cette année-là deux fois plus élevé qu'en 1967. Dans les pays développés, l'accroissement du commerce a joué un rôle important dans l'expansion de l'économie, tandis que les pays en voie de développement voyaient leur économie s'améliorer du fait de l'augmentation de la production agricole, de la tendance à la hausse des cours des produits

primaires et de l'expansion des exportations sur les marchés des pays développés. Tous ces éléments montrent bien que la première Décennie du développement n'a pas été un échec et qu'elle commence à porter des fruits.

13. Il est évident que de nombreux problèmes demeurent, notamment en ce qui concerne la situation monétaire, les taux d'intérêt élevés et les tendances inflationnistes. Ces problèmes doivent être étudiés de manière approfondie par les gouvernements intéressés et doivent être résolus grâce à la coopération internationale afin qu'ils n'entravent pas le mouvement de croissance de l'économie mondiale dans son ensemble. Il convient de noter à cet égard que la coopération internationale a permis d'instituer des droits de tirage spéciaux dans le cadre du FMI en vue d'assurer la stabilité des devises et un développement régulier et équilibré de l'économie mondiale.

14. Le progrès économique d'un pays, qu'il soit développé ou en voie de développement, est un processus continu qui exige des efforts constants et soutenus pendant plusieurs années à l'échelle de la nation tout entière. Une condition essentielle de ce développement est cependant la stabilité politique sur les plans national et international. Il faut donc espérer que le climat politique s'améliorera au cours des années à venir afin de pouvoir maintenir et accélérer l'expansion actuelle de l'économie mondiale; cette amélioration est particulièrement nécessaire au moment où s'engagent des efforts vigoureux pour lancer la deuxième Décennie du développement.

15. M. Abe précise que l'économie japonaise a connu en 1968, pour la troisième année consécutive, un taux de croissance élevé. Le fait est essentiellement imputable à l'expansion de l'investissement et de la consommation privés. Le produit national brut a en effet augmenté de 14,4 % en valeur réelle, dépassant ainsi l'augmentation de 13,7 % enregistrée en 1967. Après le relèvement du taux officiel de l'escompte décidé au début de 1968 pour porter remède à un déficit croissant de la balance des paiements, la relance des exportations et l'amélioration de la balance des paiements ont permis de rabaisser ce taux dès le mois d'août; grâce à une conjoncture favorable, le chômage est resté faible et le niveau des salaires s'est rapidement élevé. Par la suite, cependant, les défauts propres à l'économie japonaise devaient réapparaître sous forme d'une hausse accélérée des prix à la consommation et d'une aggravation de la pénurie de main-d'oeuvre. La situation de la balance des paiements est néanmoins restée saine en raison d'une forte augmentation des exportations et de la stabilisation des importations, cessant du même coup de freiner la croissance économique du pays.

16. L'aide financière fournie par le Japon aux pays en voie de développement a atteint en 1968 le chiffre élevé de 1 milliard 50 millions de dollars, soit trois fois plus qu'en 1964. Certes, il faut voir dans cette augmentation de l'aide extérieure une conséquence de l'essor économique des dernières années, mais il faut y voir aussi la volonté du Gouvernement japonais d'accroître sensiblement l'aide

économique aux pays en voie de développement malgré d'énormes besoins sur le plan intérieur, notamment en matière de construction de routes et de logements.

17. Pleinement conscient de l'importance du développement des pays en voie de développement, mais aussi de l'interdépendance économique de tous les pays, le Gouvernement japonais estime que la croissance régulière des pays développés n'est pas moins importante que celle des pays en voie de développement pour l'avenir de l'économie mondiale dans son ensemble. C'est là une considération que le Conseil ne devrait jamais perdre de vue.

18. En ce qui concerne la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il y a lieu de se féliciter des travaux déjà accomplis par le Comité préparatoire, en coopération avec divers organes de l'ONU et des institutions spécialisées. Un certain nombre de problèmes restent cependant à résoudre et la lenteur des progrès accomplis jusqu'ici a fait naître une certaine déception. De l'avis de la délégation japonaise, il convient de ne pas oublier que l'objectif essentiel de la deuxième Décennie est de fournir un élément moteur au développement des pays du tiers monde et, à cette fin, d'organiser une action internationale destinée à seconder les efforts des pays intéressés eux-mêmes.

19. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1968*, qui porte sur quelques aspects de la problématique du développement pendant la prochaine Décennie, contient de nombreuses suggestions dont le Comité préparatoire pourra tirer parti dans ses travaux, notamment en ce qui concerne la croissance démographique, l'éducation et le développement agricole. En ce qui concerne les problèmes de l'emploi liés à la croissance démographique, il est particulièrement intéressant de relever la possibilité de remplacer, dans le processus d'industrialisation des pays en voie de développement, le capital par la main-d'oeuvre. L'*Etude* formule en outre certaines réserves quant à l'idée assez répandue consistant à porter remède au problème de l'emploi grâce à l'industrialisation, et préconise au contraire l'emploi intensif de main-d'oeuvre dans l'agriculture afin d'améliorer les rendements. Il s'agit là d'une conception nouvelle qui, de l'avis de la délégation japonaise, mérite d'être très sérieusement étudiée.

20. Au sujet de l'éducation, considérée comme un aspect important de l'expansion démographique, l'*Etude* établit un rapport entre la productivité et le développement de l'éducation en soulignant qu'il est indispensable de prévoir les moyens de formation pour la main-d'oeuvre spécialisée et hautement qualifiée afin de corriger la tendance à encourager l'instruction de caractère général au détriment de la formation technique. Pour sa part, la délégation japonaise pense que les programmes des établissements d'instruction devraient être révisés afin de mieux répondre aux besoins particuliers des différents pays en matière de développement.

21. Pour ce qui est du développement agricole, enfin, l'*Etude* met l'accent sur une conception globale de la politique agricole fondée sur des changements d'ordre institutionnel, technique et économique. Elle propose également une autre méthode consistant à identifier les goulets d'étranglement particulièrement critiques et à fournir le minimum d'intrants essentiels. Cette méthode permettrait sans doute de résoudre certaines difficultés à court terme du développement agricole, mais il serait préférable d'envisager le développement agricole dans une perspective plus vaste, pour une période s'étendant sur plus de 10 ans même, afin d'essayer de créer les conditions indispensables à une croissance soutenue de l'agriculture.

22. L'élaboration d'une stratégie globale du développement exige la coopération de tous les organes de l'ONU, des institutions spécialisées et des autres organisations internationales. Il est donc tout à fait opportun que le Conseil aborde à cette session la question de la coordination sous l'angle particulier des problèmes que pose la préparation de la deuxième Décennie du développement. La délégation japonaise espère que le CAC et le Comité du programme et de la coordination renforceront leurs activités, qui se sont déjà avérées utiles, pour aider le Conseil à remplir sa tâche dans ce domaine. Il est en effet indispensable, pour assurer le succès de la deuxième Décennie, que tous les pays et tous les organes du système des Nations Unies unissent leurs efforts dans un esprit de confiance réciproque.

23. De l'avis de M. VIAUD (France), le Conseil économique et social demeure, en dépit des critiques qui lui ont été adressées, une enceinte privilégiée qui offre aux Etats Membres l'occasion de mesurer les hauts et les bas de la coopération économique internationale. Force est bien de constater, en cette fin de décennie, l'existence d'une vive déception parmi les peuples les moins favorisés en ce qui concerne l'aide à attendre de la communauté des nations. L'écart entre pays développés et pays en voie de développement va grandissant. Très rares sont les pays en voie de développement qui ont atteint une véritable croissance économique, tandis que les pays industrialisés sont préoccupés du rythme quelque peu désordonné auquel progresse leur économie et des tendances inflationnistes qui se manifestent dans leurs relations économiques et financières et qui se répercutent défavorablement sur la coopération internationale. Or, la délégation française, instruite de sa propre expérience dans les domaines économique et social et compte tenu de la situation économique mondiale, pense qu'une expansion économique régulière bénéficiant à la fois aux pays moins développés et aux pays développés n'est pas concevable. C'est même la condition nécessaire pour que la deuxième Décennie du développement soit le cadre du progrès mutuel de tous les pays.

24. En France, après les craintes qu'avaient suscitées les troubles du printemps de 1968, la consommation privée, stimulée par le pouvoir d'achat résultant de l'augmentation de la masse salariale et par les conséquences psychologiques d'une situation monétaire internationale incertaine, a connu

une expansion rapide. Selon les prévisions pour 1969 établies à l'automne 1968, le produit intérieur brut devait progresser de près de 7 % au cours de l'année. Cette prévision est démentie par le maintien de la demande à un très haut niveau, ce qui a favorisé une résorption substantielle du chômage, au point que l'un des goulets d'étranglement de l'économie résulte désormais de l'insuffisance de la main-d'oeuvre, et plus particulièrement de la main-d'oeuvre qualifiée. Un second goulet d'étranglement provient des difficultés d'approvisionnement, d'où il résulte une forte tendance à l'accroissement des investissements dans les entreprises, facteur favorable que le gouvernement s'est employé à encourager, notamment par des mesures fiscales. En revanche, une situation tendue sur le marché de l'emploi entraîne une rapide progression des salaires qui peut se répercuter sur le niveau des prix. On enregistre effectivement une tendance des prix à croître au rythme de 5 à 6 % par an. Le gouvernement s'efforce de contenir cette tendance.

25. Les difficultés temporaires du commerce extérieur posent un autre problème préoccupant. Face à une forte croissance des importations des biens de consommation, les exportations, malgré une vive progression, n'ont pas atteint le niveau qui aurait permis d'éliminer complètement le déficit de la balance commerciale; celui-ci s'est toutefois atténué au mois de juin, en même temps que se produisait une légère amélioration des réserves de change.

26. La physionomie de l'économie française au milieu de l'année 1969 requiert de la part des pouvoirs publics une action nuancée permettant de prévenir les mouvements d'anticipation à la hausse, sans risquer de ralentir trop profondément le mouvement d'expansion, dans le cadre d'une politique dont les principales orientations sont le renforcement des structures industrielles, d'une part, la justice et la paix sociales, d'autre part.

27. On peut tirer de ce tableau de la situation économique en France un enseignement de portée générale, à savoir qu'il est difficile de maîtriser complètement les caprices de l'économie. La raison principale en est psychologique plutôt qu'économique; en effet, la gestion économique suppose la prévision, qui exige à son tour un minimum de régularité des coefficients qui traduisent le comportement des agents économiques. Or, il semble que les réactions des sociétés et des individus n'obéissent plus entièrement aux lois qu'on avait cru pouvoir tirer des expériences antérieures. L'accumulation des effets du progrès technique place la conscience des hommes devant un avenir qui contient en germe une véritable mutation dont personne ne sait très bien quelles pourraient être les conséquences. Il en résulte dans tous les domaines, y compris l'économie, de brusques ruptures d'équilibre. La gestion économique s'en trouve d'autant plus compliquée que l'on ne sait pas très bien dans quel sens et de quelle manière traiter les aspects psychologiques qui motivent les attitudes.

28. En ce qui concerne la situation économique et sociale dans le monde, l'impression première qui se dégage des

données contenues dans *l'Etude sur l'économie mondiale, 1968* est favorable. Un examen plus approfondi paraît toutefois conduire à des conclusions moins optimistes.

29. L'année 1968 présente, à plusieurs égards, des éléments positifs, dans les pays développés à économie de marché, dans les pays à économie planifiée et dans les pays en voie de développement. Dans les premiers, le taux d'expansion a retrouvé un niveau élevé, après la baisse de 1967, malgré un ralentissement de l'expansion de la production agricole, surtout en Europe. Aux Etats-Unis notamment, le développement de la demande a entraîné une expansion considérable des importations, qui ont progressé de 24 % en 1968, contre une moyenne de 9,7 % pendant les huit années précédentes.

30. Dans les pays développés à économie planifiée, les changements sont moins apparents, la croissance du produit intérieur brut s'étant trouvée freinée par un certain ralentissement du rythme d'expansion industrielle ainsi que de la production agricole. Mais le commerce extérieur de ces pays continue à se développer, principalement sous forme d'échanges mutuels, bien qu'il offre des possibilités substantielles d'expansion avec le reste du monde. Pour sa part, la France a considérablement intensifié ses relations commerciales avec les pays de l'Est et a mis en place des mécanismes permanents de coopération.

31. De leur côté, les pays en voie de développement ont très largement profité des perspectives favorables offertes par la rapide croissance des pays industrialisés. La situation vivrière dans ces pays s'est légèrement améliorée; ce répit devrait être mis à profit pour entreprendre certaines réformes dans les structures et les méthodes de culture. La production industrielle s'est accrue de 8 %, ce qui est conforme à l'objectif que propose le Comité de la planification du développement pour la deuxième Décennie. Si cette progression se poursuit au même rythme en 1969, les objectifs fixés pour la première Décennie pourraient, en définitive, être atteints. Enfin, le commerce extérieur des pays du tiers monde a été fortement stimulé par la demande des pays développés en produits de base comme en articles manufacturés.

32. L'optimisme que pourraient susciter ces faits doit pourtant être nuancé. Tout d'abord, tous les pays en voie de développement n'ont pas profité également des circonstances favorables de l'économie mondiale; l'Amérique latine en particulier, outre un déclin de sa production agricole, n'a pas été en mesure d'enrayer la diminution de sa part dans les échanges mondiaux. En outre, l'assistance financière aux pays en voie de développement connaît une crise. En effet, selon les estimations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les transferts de capitaux des pays développés à économie de marché vers les pays en voie de développement ont atteint 11 milliards de dollars en 1968. Ce chiffre représente, en valeur nominale, une progression de 7 à 8 % par rapport à 1967, mais une diminution relative des contributions des économies développées exprimées en pourcentage de leur produit national

brut. Enfin, l'amélioration de la situation dans les pays en voie de développement résulte pour l'essentiel d'une forte expansion dans les pays industrialisés. On discerne le caractère précaire et dangereux de ce mouvement qui débouche sur une situation d'inflation généralisée. Cette "surchauffe" conduit les gouvernements à instaurer des politiques de stabilisation. Si le ralentissement escompté devait être la conséquence passagère d'un assainissement durable, on ne pourrait que s'en féliciter. Il en irait tout autrement si cela devait entraîner un retournement brutal et généralisé de la conjoncture des pays industrialisés, ce dont les pays en voie de développement seraient les premières victimes. En tout état de cause, il convient de prendre garde au développement des tendances protectionnistes qui risque de provoquer des réactions en chaîne et de remettre en cause tous les progrès accomplis depuis la seconde guerre mondiale dans le domaine de la libéralisation des échanges.

33. Cette situation d'expansion incontrôlée entraîne aussi des déséquilibres persistants en matière de paiements internationaux. A cet égard, les prélèvements opérés par le secteur bancaire américain sur le marché de l'eurodollar, entraînant sur ces marchés des hausses excessives de taux, constituent un phénomène extrêmement préoccupant, non seulement pour les pays débiteurs, mais aussi pour les pays créditeurs dont les exportations de capitaux se trouvent freinées. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas sans conséquences pour les pays en voie de développement, car il aggrave les difficultés de financement des programmes des institutions financières internationales dont il tend à renchérir le coût. La maîtrise de l'inflation et l'application de politiques économiques appropriées constituent donc la base même de tout effort de coopération monétaire internationale.

34. Pour la délégation française, la deuxième Décennie du développement est le moyen d'obtenir que les politiques intérieures et extérieures des Etats Membres, en vue d'accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement, soient mieux coordonnées et, pour cela, qu'elles s'inscrivent dans un cadre préétabli comprenant notamment les objectifs jugés souhaitables pour les 10 années à venir.

35. Sans être un plan à proprement parler, la Décennie n'est pas tout à fait étrangère à l'idée de plan. Pourtant, il sera difficile d'en faire un modèle économétrique parfaitement cohérent, doté d'objectifs plus ou moins impératifs. Le premier apport français a été précisément de proposer le recours aux méthodes de planification souple en usage en France. Du fait que les représentants des forces vives de la nation participent étroitement à la définition des objectifs et à la recherche des moyens, le problème des engagements à prendre par les uns et par les autres pour assurer l'exécution du plan s'en trouve considérablement simplifié.

36. Il ne s'agit pas de faire de la Décennie un instrument juridique, mais plutôt d'obtenir des Etats Membres des

déclarations d'intentions sur les politiques qu'ils entendent suivre dans les 10 années à venir en vue d'accélérer le progrès économique et social des régions les moins favorisées. Il suffit, pour réunir les premiers éléments d'une stratégie internationale du développement, que les pays moins développés soient conscients de la nécessité d'épargner davantage et de réaliser les réformes de structures indispensables et que, de leur côté, les pays développés demeurent prêts à fournir une assistance et des débouchés procurant aux premiers des ressources extérieures accrues. L'élaboration du cadre dans lequel les politiques nationales seront appelées à se développer serait grandement facilitée si on disposait pour les deux groupes de pays de projections couvrant l'ensemble de la deuxième Décennie. En effet, les pays du tiers monde doivent indiquer leurs besoins et leurs projets, et ils ne pourront le faire que s'ils ont une idée du rythme de croissance des pays industriels dans les prochaines années.

37. Dans l'intervalle, on pourrait essayer de définir, même sommairement, la contribution à apporter à la deuxième Décennie. La France pense, avec d'autres pays, que l'effort principal appartient au tiers monde dont les ressources limitées devraient toujours être utilisées avec discernement. Mais elle est convaincue que l'exemple doit venir dans une large mesure des pays industriels eux-mêmes. Le Président de la République française a dit récemment qu'il considérait qu'il était de l'intérêt profond de tout le monde industrialisé, à l'Est comme à l'Ouest, de faire un effort pour le tiers monde et que la France, dans toute la mesure de ses moyens, faisait cet effort. A cet égard, il convient de rappeler les trois éléments principaux de la contribution que la France se propose d'apporter à la prochaine Décennie : aide économique et technique supérieure à 1% du produit national brut, action internationale en vue de la stabilisation des cours des produits de base à un niveau rémunérateur, et mise au point d'un système de préférences tarifaires générales et non discriminatoires applicables aux articles manufacturés des pays en voie de développement.

38. La France a toujours attaché une importance majeure à la solution du problème des produits de base. C'est la raison pour laquelle, avec les pays africains membres de la zone franc, elle a, en 1967, fait adopter au Conseil des gouverneurs du FMI et au Conseil des gouverneurs de la BIRD une résolution aux termes de laquelle ces deux institutions devaient étudier les modalités d'une participation financière éventuelle de leur part à des actions internationales de stabilisation. Aussi se félicite-t-elle que les administrateurs du FMI aient récemment adopté un projet tendant à ouvrir aux pays en voie de développement de nouvelles possibilités de tirage automatique, afin de les aider à contribuer au financement de stocks régulateurs internationaux. Il est regrettable que la BIRD n'ait pas cru devoir retenir, du moins pour le moment, l'idée de prêts directement consentis aux pays membres pour faciliter leur participation aux accords de stabilisation par produits qui viendraient à être conclus.

39. Ce sont là des objectifs économiques valables, mais la Décennie doit être quelque chose de plus. Elle doit viser à l'amélioration du sort de l'homme, en aidant à lutter contre l'ignorance, les maladies, la faim et le chômage. Donner à la Décennie un caractère non seulement économique mais aussi éminemment humanitaire revient à faire appel, pour l'élaboration d'objectifs sociaux, aux institutions spécialisées. Cela amène à poser le problème de la coordination des activités entre l'ONU et ces institutions.

40. La préparation de la deuxième Décennie et le programme d'action qui devrait en résulter relèvent d'un type de coordination qui permettrait de répartir entre les organismes des Nations Unies l'exécution d'un programme commun exprimant, à un moment donné, les objectifs prioritaires de la coopération internationale. Les rivalités et les conflits de compétence entre organisations voisines ne sont pas de mise. Chaque institution doit pouvoir se plier, dans le cadre de la stratégie du développement, à une discipline commune prenant la forme de priorités définies d'un commun accord par le Conseil et par l'Assemblée générale. Il faut assurer la cohérence des plans proposés, c'est-à-dire faire des choix entre les impératifs en matière d'éducation, de santé, etc. Une telle exigence n'entraînerait pas un abandon de souveraineté de la part des organisations internationales puisqu'il n'y aurait pas d'autre contrainte que les consultations de type classique avec les organismes voisins. Un programme commun de l'ampleur de la Décennie suppose l'existence d'un centre de réflexion capable d'appréhender non seulement les aspects administratifs mais aussi la substance même des problèmes à résoudre. Ce centre ne peut être que le Conseil économique et social, aidé des services techniques du Secrétariat de l'ONU qui l'assistent habituellement dans l'exercice de ses fonctions.

41. Il faut se garder de vouloir faire de la deuxième Décennie une entreprise d'une ambition démesurée. L'idéal à atteindre est plus réaliste puisqu'il s'agit de faire en sorte qu'après 10 ans, l'humanité ait pu au moins garantir des conditions de vie meilleures à ceux qui sont aujourd'hui démunis. Ce but ne sera atteint que si les pays ont la volonté politique d'accomplir en commun l'effort nécessaire. Le danger à éviter n'est pas de nourrir de folles espérances mais d'être privé, au contraire, de ce qui fait le moteur des grandes entreprises, à savoir l'audace.

42. M. FORTHOMME (Belgique) limitera son intervention à un sujet qui intéresse particulièrement la délégation belge : la deuxième Décennie du développement, et il présentera quelques suggestions concernant les mécanismes et les procédures qui pourraient contribuer à la réussite de cette entreprise.

43. Dès maintenant, il faut commencer à sélectionner, à établir un classement provisoire mais qui puisse guider les efforts d'imagination et de synthèse qui restent à accomplir.

44. On peut dire qu'un accord général se dessine autour d'un certain nombre d'idées. Tout d'abord, l'expansion économique n'est plus considérée comme la raison d'être de

la Décennie. Ce n'est qu'un des objectifs à atteindre pour que puisse se réaliser une aspiration beaucoup plus large, à savoir, assurer un progrès général et continu du bien-être des masses et l'épanouissement de la personnalité humaine dans les pays en voie de développement. Pour y arriver, il faudra s'inspirer des suggestions des institutions spécialisées en matière d'emploi, de santé, d'éducation et de formation, d'expansion des productions industrielles et agricoles, de commerce, de financement. Ainsi, on pourra déployer des efforts nationaux bien conçus et promouvoir une coopération internationale mieux organisée. Cette large conception a pour conséquence que l'effort propre à accomplir par les pays en voie de développement eux-mêmes occupe de plus en plus les esprits. On s'accorde en général sur la nécessité d'une amélioration qui doit répondre à deux buts essentiels : permettre une réalisation effective des plans et projets nationaux de développement et assurer une utilisation optimale de l'assistance extérieure. Ces deux buts ne sont que les deux faces d'un même problème, celui de procurer le plus de ressources possible, puis de les engager au mieux, en tenant compte du fait que les ressources seront toujours limitées en face de besoins dont on ne peut fixer les bornes.

45. S'agissant des ressources intérieures des pays en voie de développement, il ne faudrait pas attendre qu'une aide extérieure jugée suffisante soit disponible pour commencer la mobilisation active de ces ressources. L'expérience montre qu'en règle générale l'effort propre seul ne donne que très lentement des résultats, que l'aide sans effort propre adéquat est un pur gaspillage, mais qu'une combinaison judicieuse des deux fait avancer le pays d'une manière certaine.

46. C'est là une première raison pour prêter une attention soutenue à l'organisation de la coopération internationale. L'autre raison est que l'assistance s'étend, ou pourrait s'étendre, à tous les domaines. Ces aides multiformes concernent de multiples organismes, tout un appareil institutionnel qui doit être autant que possible coordonné et amené à coopérer utilement. Il s'agit d'établir les voies et les méthodes pour arriver à des actions de développement coordonnées. Le représentant du Royaume-Uni a dit, à la 1604<sup>e</sup> séance, que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il importe de réunir les représentants de sources nationales et internationales d'aide avec l'autorité de planification des divers pays en voie de développement, afin d'examiner les besoins de chaque pays et de voir comment chaque donneur d'aide pourrait le mieux contribuer à un programme équilibré et cohérent. Il a dit aussi qu'il fallait également orienter les efforts vers le développement régional.

47. Ce point de vue est celui de la délégation belge qui estime, en outre, qu'il est temps d'envisager les mécanismes et les procédures qui permettraient de répondre à deux des impératifs de la Décennie : d'une part, mettre sur pied des programmes et projets de développement cohérents et organiser des actions coordonnées pour leur exécution et, d'autre part, assurer une évaluation des programmes et de

leur réalisation, sans surcharger les administrations nationales des pays en voie de développement.

48. L'élaboration et la mise en application de la politique de développement d'un pays supposent trois étapes : l'étude des données, des ressources et des besoins nationaux et la formulation des objectifs, des directives et des plans; la consultation à l'échelon régional, accompagnée ou précédée d'une concertation au niveau sous-régional; la consultation internationale en vue de l'organisation des apports extérieurs aux tâches de développement que le pays s'est assignées.

49. L'organisation du travail au niveau national est l'affaire interne des Etats à qui il appartient de décider quels sont leurs objectifs, comment ils veulent les atteindre et éventuellement quelle assistance technique ils veulent demander. Néanmoins, les objectifs globaux qu'on fixera pour la deuxième Décennie et les buts nationaux auront des liens entre eux. Les projections sur lesquelles se fondent les objectifs globaux sont basées sur une synthèse de positions et de perspectives nationales. Réciproquement, les objectifs et aspirations nationales se situeront de part et d'autre des objectifs globaux, entre des niveaux minimaux et des niveaux optimaux qu'il serait utopique de vouloir dépasser. La liberté des pays n'est évidemment pas absolue. Ils font partie d'une société de nations qui oeuvrent en commun. De ce fait, un des exercices importants de la souveraineté nationale est la recherche et l'établissement d'ententes et de modes de collaboration avec d'autres pays.

50. Les consultations et la coopération au niveau régional sont une des formes importantes de la collaboration entre pays. Il est en effet hautement souhaitable qu'il y ait une compatibilité et même une complémentarité entre les politiques de développement des pays d'une région donnée. Il s'est avéré préférable de rechercher une harmonisation entre pays voisins ou au sein d'une région. On devrait songer à organiser dans les commissions économiques régionales, ou dans tout autre organe qui conviendrait aux pays intéressés, des procédures d'examen mutuel des politiques des Etats membres, à l'instar de ce qui se fait à l'OCDE où chacun est tour à tour examinateur et examiné. Au demeurant, ces procédures à l'échelle régionale n'empêchent nullement des groupes plus restreints de pays de se rapprocher pour mener des politiques communes ou intégrer leurs plans et projets de développement.

51. Quant à la consultation internationale en vue de l'organisation des apports extérieurs, elle devrait se faire sous l'égide de deux types d'organismes : d'une part, des organes qui seraient une extrapolation des groupes consultatifs ou consortiums actuels et, d'autre part, les organismes des Nations Unies. Les organes du premier type, que l'on pourrait appeler "groupes de coopération multilatérale" devraient devenir l'instrument normal pour

l'application de politiques internationales de développement. On y examinerait les plans de développement et les projets des pays, pour les améliorer mais surtout pour répartir les tâches et coordonner les efforts à faire par tous les participants du groupe; on pourrait préparer puis négocier les engagements réciproques sur des mesures ou des programmes particuliers.

52. Outre qu'elle permettrait de concilier le respect de la souveraineté et de la liberté de décision de tous les pays avec les nécessités pratiques d'une coopération internationale efficace, cette formule est plus souple et plus adaptable aux divers besoins et situations que ne le sont les groupes consultatifs et les consortiums. En effet, la stratégie de la deuxième Décennie portera sur des domaines multiples où une coopération bien organisée sera utile. Enfin, les groupes de coopération multilatérale pourront être très différents selon les pays en voie de développement envisagés et limiter leurs travaux à certaines questions précises. Leur objectif sera de mettre sur pied une harmonisation efficace des actions nationales et internationales pour le progrès d'un pays ou d'un groupe de pays en voie de développement.

53. Quant aux organisations internationales dont l'action devrait compléter et renforcer les mécanismes et procédures dont il vient d'être question, elles seraient appelées tout d'abord à faire périodiquement le point dans les divers domaines du développement, évaluer les progrès accomplis, montrer les carences et les échecs et déceler leurs causes. En second lieu, elle ouvriraient la voie vers la suppression des obstacles internes et externes au développement. C'est ainsi que les institutions spécialisées poursuivraient leur oeuvre dans les domaines de leur compétence. La CNUCED et le GATT, dont la vocation est surtout de s'attaquer aux barrières extérieures, devraient donc travailler en liaison de plus en plus étroite, d'autant plus que leur tâche est ardue même dans les domaines comme celui des préférences généralisées, le financement supplémentaire et les accords sur les produits de base, où il existe déjà un grand degré d'accord. L'action devra néanmoins s'intensifier et s'accélérer tout au long de la Décennie.

54. La stratégie internationale du développement ne peut être qu'un faisceau d'idées, reprises de toutes parts pour leur valeur intrinsèque et leur aptitude à s'inscrire dans un ensemble cohérent et acceptable pour tous. La confiance mutuelle est une des conditions essentielles de la coopération internationale. Les intérêts et les vues ne coïncident pas toujours et il faut donc rechercher les moyens termes qui donneront vie à la stratégie du développement.

La séance est levée à 17 h 15.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 18 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition .....	51
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (suite)	
Orateurs :	
M. Labouisse (FISE) .....	51
M. Nesterenko (Union des Républiques socialistes soviétiques) .....	52
M. Mopolo-Dadet (Congo-Brazzaville) .....	55
M. Gallardo Moreno (Mexique) .....	55
M. Jerbi (Libye) .....	56
M. López Herrarte (Guatemala) .....	57

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

En l'absence du Président, M. Maramis (Indonésie), vice-président, prend la présidence.

**Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/4727)**

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/4727), dans lequel le Comité recommande l'audition de plusieurs organisations à propos de certains points de l'ordre du jour. En l'absence d'objection il considérera que le Conseil approuve cette recommandation.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435, E/ECE/741) (suite)

2. M. LABOUISSSE (Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) rappelle que le Conseil, dans sa résolution 1348 (XLV), a reconnu et approuvé la double nature des activités du FISE qui, d'une part, contribue à l'accomplissement des fonctions économiques et sociales à long terme des organismes des Nations Unies et, d'autre part, reste prêt à répondre aux besoins d'urgence des mères et des enfants.

3. M. Labouisse se félicite des progrès qui ont été accomplis dans l'examen des grandes lignes des politiques

économiques et sociales et de leurs rapports avec la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'importance du facteur humain dans le développement est reconnue davantage chaque jour, mais il reste encore certains éléments d'incertitude entre la fin et les moyens. L'accent reste mis sur l'importance qu'il convient d'attacher à l'augmentation du taux de croissance économique, augmentation dont on dit parfois qu'elle est l'objectif principal de la deuxième Décennie du développement. Il est certes souhaitable d'augmenter le produit national brut et de fixer des objectifs de croissance dans les secteurs industriel et agricole. Mais l'accroissement du produit national brut n'est que l'un des moyens permettant de parvenir à la fin essentielle : l'amélioration de la qualité de l'existence. Parmi les autres moyens nécessaires, on peut citer une répartition plus équitable des fruits de la croissance économique, une réforme agraire effective et des réformes fiscales.

4. Au moins 40 % de la population des pays en voie de développement est âgée de moins de 15 ans. Etant donné que c'est de ces jeunes que dépendra le succès ou l'échec du développement dans leur pays durant les décennies à venir, il est essentiel de les protéger contre les périls de l'enfance et de les préparer à une vie utile. Le FISE peut aider dans ce domaine en continuant à fournir aux pays bénéficiaires un appui matériel et financier dans les secteurs de leur programme national de développement qui intéressent les enfants et la jeunesse. Avec les conseils techniques des institutions spécialisées, le FISE apporte les approvisionnements et le matériel que ces institutions ne peuvent elles-mêmes fournir. De même, le paiement de bourses par le FISE en vue de la formation du personnel à l'échelon local reste une contribution de grande valeur au processus de développement. A la fin de 1968, plus de 430 000 personnes avaient reçu une formation d'un type ou d'un autre grâce à des programmes bénéficiant de l'aide du FISE.

5. L'aptitude des pays en voie de développement à utiliser effectivement cette assistance augmente de façon régulière. Le FISE est en mesure d'administrer des fonds au moins deux fois plus importants que ceux dont il dispose à l'heure actuelle. Une aide accrue du FISE n'entraînerait d'ailleurs pas une augmentation proportionnelle des dépenses encourues par les institutions, car il s'agirait souvent simplement d'une extension d'un vaste programme déjà approuvé. Dans le domaine de l'éducation par exemple, le FISE a commencé par accorder une aide en vue de la formation de personnel capable de former des enseignants, mais, dans certains pays, il en est maintenant arrivé au point où il aide à la formation des maîtres pour les écoles élémentaires. Il serait extrêmement souhaitable et administrativement possible que le FISE

aide à équiper les écoles dans lesquelles ces maîtres seront nommés, c'est-à-dire donne aux maîtres le matériel dont ils ont besoin et qu'on leur a enseigné à utiliser.

6. Outre son rôle de fournisseur, l'expérience a prouvé que le FISE pouvait aider les gouvernements à préparer des programmes pour améliorer la situation des jeunes. Plusieurs membres du Conseil d'administration du FISE ont demandé instamment au secrétariat de jouer un rôle plus actif dans ce sens. Le but n'est pas de créer un secteur spécialisé pour les enfants et la jeunesse, mais d'inclure dans les plans de développement nationaux des mesures cohérentes et de caractère global avantageuses pour la jeunesse. Dans la pratique, on propose, non que les gouvernements allouent davantage de ressources aux programmes intéressant l'enfance, mais que le FISE aide ces gouvernements à mettre en circuit des ressources inutilisées, particulièrement à l'échelon local.

7. Une méthode employée de plus en plus fréquemment pour résoudre des problèmes de cet ordre consiste à mettre sur pied un projet général s'insérant, toutes les fois où cela est possible, dans un plan de développement plus vaste. Plusieurs projets de cette catégorie, qui exigent la coopération de plus d'un ministère et la coopération technique de plus d'une institution spécialisée, ont été approuvés par le Conseil d'administration. Deux gouvernements ont déclaré que, tout en reconnaissant la valeur des fournitures, du matériel et des fonds qui seront mis à leur disposition pour la formation de personnel local durant les trois ou quatre années à venir, ils estiment que le FISE a déjà apporté sa contribution la plus importante en les aidant à élaborer un programme général de ce type.

8. Les premières victimes de l'explosion démographique sont les enfants. Le Conseil d'administration n'a pas autorisé M. Labouisse à donner des avis aux gouvernements sur la limitation de l'accroissement de la population, mais il l'a autorisé à faire bénéficier des formes traditionnelles d'assistance du FISE les programmes de planification familiale, à condition qu'ils fassent partie intégrante des activités des services d'hygiène maternelle et infantile. Le FISE affecte environ 12 millions de dollars par an à l'amélioration des services de santé de base; depuis 1966, il affecte en outre environ 3,3 millions de dollars à l'élément planification familiale, qui servent essentiellement à financer des services de transport pour les médecins et les infirmières et l'achat de matériel pour les centres sanitaires. Les services d'hygiène maternelle et infantile des pays en voie de développement doivent être développés aussi rapidement que possible, à la fois pour faire face aux besoins normaux et, lorsque la politique gouvernementale le permet, pour aider dans le domaine de la planification de la famille.

9. Le FISE reste extrêmement préoccupé par la grave malnutrition qui continue à sévir largement chez les enfants. On a consacré du temps et une énergie considérables à la recherche et à la mise au point de produits alimentaires riches en protéines. Mais si des progrès appréciables ont été accomplis, il reste beaucoup à faire pour

assurer une production adéquate et un approvisionnement en mélanges alimentaires de substitution pour les populations qui en ont besoin; il faut espérer que le Groupe consultatif sur les protéines sera en mesure d'accélérer les progrès dans cette direction durant les quelques mois à venir.

10. La coordination est prévue dans les programmes d'assistance du FISE eux-mêmes. Presque tous les projets représentent une initiative menée en commun par un gouvernement, une institution spécialisée et le FISE. Les représentants de trois institutions spécialisées sont attachés au siège du FISE, qui, par ailleurs, a établi des comités permanents chargés de la politique avec deux autres institutions spécialisées, et participe en outre fréquemment à des consultations intersecrétariats avec d'autres institutions. Au niveau local, le FISE est représenté dans certains pays par les représentants résidents du PNUD et, dans tous les cas, ses agents locaux ont pour instructions de rester en contact étroit avec le représentant résident.

11. Conformément à des accords intervenus en été 1968 entre le chef du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria, le Comité international de la Croix Rouge et le FISE, celui-ci a fourni une aide appréciable aux enfants et aux mères des deux côtés du front au Nigéria. Près de 3 millions de dollars de secours d'urgence ont été financés à l'aide de fonds recueillis dans une grande mesure par les comités nationaux du FISE, et quelque 16,5 millions de dollars de dons ont été reçus en nature. Une part très considérable de ce total a déjà été utilisée pour secourir les enfants. Certains problèmes se sont posés récemment concernant la répartition des secours; ces problèmes sont encore l'objet de discussions. Toutefois, M. Labouisse assure le Conseil que le FISE fera tout son possible, dans les limites de ses ressources limitées, pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, au Nigéria et ailleurs.

12. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que, bien qu'il ressorte de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1968* (E/4687 et Add.1 à 3) que le taux de croissance de la production mondiale, la production industrielle et agricole, les investissements, l'emploi et les échanges internationaux ont augmenté, le tableau d'ensemble est loin d'être brillant. Dans les pays de l'Ouest, l'année a été caractérisée par l'inflation et les crises monétaires, de nouvelles offensives des monopoles contre les intérêts des travailleurs et un accroissement des dépenses militaires. La brèche économique et technique entre pays développés et pays en voie de développement s'est élargie et la politique néo-colonialiste des puissances impérialistes est une source de mécontentement croissant entre celles-ci et les pays en voie de développement.

13. Lorsqu'on analyse la situation économique mondiale, il convient de distinguer nettement entre le système socialiste et le système capitaliste. Au cours des 10 dernières années, les pays membres du CAEM ont presque doublé leur revenu national et assurent maintenant le tiers environ de la production industrielle mondiale; ils ont

atteint un niveau à partir duquel ils devraient être à même d'accomplir rapidement de nouveaux progrès dans tous les domaines. Le CAEM a récemment élaboré un programme à long terme d'intégration économique des pays socialistes, qui porterait leur coopération économique à un niveau sans précédent.

14. M. Nesterenko donne un aperçu des progrès économiques accomplis par l'URSS en 1968. La croissance économique de ce pays s'est poursuivie de façon rapide et stable. La production industrielle a augmenté de 8 % et a plus que doublé depuis 1960. La réforme de la structure industrielle s'est poursuivie et la planification s'est appuyée sur des bases plus scientifiques. En dépit du mauvais temps, la production agricole a augmenté grâce à la mécanisation, à l'électrification et à l'utilisation de produits chimiques. Le revenu réel par habitant a augmenté de 6 % au cours de l'année, ce qui représente une augmentation totale de 20 % pour les trois premières années du plan quinquennal actuel. Les conditions de logement se sont améliorées pour 11 millions de personnes environ au cours de l'année.

15. Bien que l'URSS appuie ses programmes économiques sur ses propres ressources et ses propres efforts, elle participe à un système mondial de relations économiques et à la division internationale du travail qui, à ses yeux, constitue un moyen de renforcer la paix et l'amitié internationales en même temps qu'une base sur laquelle édifier le socialisme et le communisme.

16. Dans ses relations économiques avec les pays en voie de développement, l'URSS poursuit une politique diamétralement opposée à celle des civilisations bourgeoises qui ont asservi des millions d'êtres dans les pays coloniaux au profit des classes exploitantes d'un petit nombre de pays. La politique de l'URSS consiste à aider les pays en voie de développement à renforcer leur indépendance économique. Elle pratique actuellement une coopération économique et technique avec plus de 70 pays en voie de développement. Son commerce avec ces pays a augmenté de 35 % entre 1963 et 1967.

17. L'URSS est prête à continuer d'intensifier sa coopération économique et technique avec les pays développés de l'Ouest, mais les progrès dans cette voie continuent à être entravés par les politiques commerciales discriminatoires pratiquées par certains de ces pays. La CEE pourrait contribuer à remédier à cette situation : en mettant en oeuvre des projets concernant l'énergie, les transports et l'hygiène, elle pourrait créer une atmosphère plus favorable à la solution des problèmes politiques, par exemple à la réunion de la conférence européenne sur les problèmes de sécurité et de coopération qui a été proposée par les pays signataires du Traité de Varsovie. L'expansion des activités économiques internationales est également entravée par l'instabilité économique des pays de l'Ouest, les crises monétaires et l'inflation dans lesquelles ils se trouvent plongés périodiquement, qui sont inhérentes au système capitaliste et découlent dans une

grande mesure des lourdes dépenses militaires de ces pays. Un représentant a fait valoir que l'exploitation de l'homme par l'homme n'était plus le vice essentiel de la société capitaliste, mais cet argument est démenti par le nombre toujours croissant des grèves dans les pays capitalistes développés. Les mesures adoptées par ces pays pour contrôler l'inflation parviennent à leurs fins au détriment des intérêts des travailleurs. Il est du devoir du Conseil, en vertu de l'Article 55 de la Charte, de défendre les intérêts des travailleurs dans ces conditions.

18. *L'Etude* fait état d'un accroissement du produit national brut des pays en voie de développement; toutefois, les progrès accomplis sont loin d'être satisfaisants, et l'amélioration de la situation économique de ces pays est manifestement due à des influences passagères. Le taux d'accroissement de leur produit national brut par habitant n'a guère changé en raison de l'accroissement démographique de ces pays. Leur état de dépendance, dans la division capitaliste mondiale du travail, n'a pas non plus changé. Les grands monopoles continuent à détenir les positions clefs dans l'économie de ces pays et contrôlent dans une large mesure l'orientation de leur développement économique. Malgré une certaine industrialisation, l'économie des pays en voie de développement continue à s'appuyer sur l'agriculture et les industries extractives tandis que leurs importations consistent essentiellement en produits manufacturés. Les anciennes puissances coloniales comptent pour plus des trois quarts dans le commerce extérieur des pays en voie de développement et réalisent d'énormes profits à leurs dépens. Le caractère essentiellement féodal et semi-féodal des régimes fonciers en vigueur dans les pays en voie de développement, les techniques périmées et la surpopulation des régions rurales maintiennent l'agriculture de ces pays dans un état de stagnation et les obligent à importer leurs denrées alimentaires. L'expansion de leur commerce extérieur en 1968 a été en grande partie annulée par les termes défavorables de l'échange; le remboursement de leur dette extérieure absorbe les deux tiers de leurs rentrées de fonds publics et accroît leur dépendance à l'égard des puissances impérialistes.

19. Malgré tout, les pays en voie de développement commencent à se rendre compte qu'ils peuvent réaliser des progrès économiques grâce à la mobilisation de leurs propres ressources, à des réformes sociales et économiques énergiques, à une mise en valeur concertée du secteur public, à une planification courante et à long terme et à l'application de la science et de la technique. L'une des tâches urgentes du Conseil consiste à faire bénéficier les pays en voie de développement des fruits de l'expérience sociale et économique des pays développés. Le Conseil devrait également élaborer des mesures pour obvier à la politique néo-colonialiste, protéger les pays en voie de développement contre la domination des monopoles étrangers et l'exploitation des puissances impérialistes et leur assurer des conditions équitables dans le système des relations économiques mondiales. Les travaux entrepris par la CNUCED sur les principes des relations économiques internationales devraient être poursuivis, et les

commissions économiques régionales devraient se voir confier un rôle plus actif en tant que centres de promotion de la coopération régionale.

20. Tout le monde s'accorde à reconnaître les bienfaits que peuvent apporter la science et la technique, bien qu'un représentant ait rappelé qu'une évolution technique qui se poursuivrait sans contrôle ni orientation pourrait constituer un danger pour l'humanité. Cette mise en garde vaut pour les pays capitalistes dont les progrès scientifiques et techniques ne cherchent qu'à enrichir une minorité et à intensifier l'exploitation de la majorité; elle ne vaut pas pour les pays socialistes, où ces progrès sont utilisés au profit de l'ensemble de la population. Quoi qu'il en soit, les pays en voie de développement se voient refuser la possibilité de faire servir les progrès scientifiques à la solution de leur problèmes économiques. Une coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique est indispensable si on veut s'assurer que les progrès réalisés sont utilisés au profit de l'humanité tout entière.

21. Il est devenu de mode, aux Nations Unies, d'insister sur le problème démographique. Certains prétendent que la population mondiale a déjà dépassé son niveau optimal et qu'elle augmente plus rapidement que ne le font ses moyens de subsistance. La solution au problème de l'accroissement de la population devrait être recherchée non du côté de la médecine, mais dans l'application d'une réforme sociale et économique radicale; en tout premier lieu, il s'agit de redistribuer la richesse nationale et de mettre fin à l'état d'arriération économique des pays en voie de développement. Le recours à des méthodes démographiques ne peut suffire à résoudre le problème; la vraie fonction de l'ONU et des institutions spécialisées consiste à aider les gouvernements à mettre en oeuvre toutes mesures que ces gouvernements jugent appropriées en matière de population.

22. Dans sa déclaration dont il a été donné lecture à la 1603e séance, le Secrétaire général a souligné à juste titre l'importance croissante du rôle de la jeunesse dans les affaires politiques. La jeunesse a un rôle important à jouer dans la lutte menée par les travailleurs pour défendre leurs intérêts, dans les mouvements d'indépendance nationale et dans les campagnes pour la paix, le progrès social et l'égalité des nations. Les jeunes ont également une importante contribution à apporter au développement économique, surtout dans les pays en voie de développement, où ils représentent souvent la majorité. Le Conseil et l'Assemblée générale devraient élaborer une résolution ou une déclaration proclamant le droit des jeunes de participer aux affaires politiques, économiques et sociales. Le texte qui serait adopté devrait affirmer les droits de la jeunesse et de ses organisations de mener librement des activités politiques pour défendre la paix, la démocratie et le progrès social et lutter contre l'impérialisme, le néo-colonialisme, le néo-nazisme et le racisme; il devrait également affirmer que la jeunesse a droit à l'emploi, à l'éducation et à la sécurité sociale. Le Conseil pourrait, à titre de première mesure, adopter une résolution recom-

mandant à la Commission du développement social et à la Commission des droits de l'homme d'élaborer une telle déclaration.

23. Aux termes des Articles 58, 63 et 64 de la Charte, le Conseil économique et social est le principal organe des Nations Unies directement chargé de coordonner les activités du système des Nations Unies dans les domaines social, économique, scientifique et technique. On constate une tendance manifeste, de la part des chefs de secrétariats de certaines institutions représentées au CAC, à s'efforcer de faire passer cette fonction du Conseil au CAC et à l'habiliter de la sorte à déterminer l'orientation profonde de la politique des Nations Unies dans ces domaines. Cette tendance apparaît clairement au paragraphe 16 du trente-cinquième rapport du CAC (E/4688 et Add.1). La thèse du CAC est inconstitutionnelle. Les activités de coordination du Conseil sont une condition préalable indispensable au fonctionnement efficace des Nations Unies. Le principal organe de coordination et d'élaboration des politiques est et doit rester le Conseil économique et social, organe représentatif reflétant les points de vue de tous les Etats Membres. Les chefs des secrétariats de l'ONU et de ses institutions spécialisées ne peuvent assumer de fonctions en dehors de leur compétence sans violer la Charte. L'URSS s'oppose vigoureusement à toute tentative en vue de court-circuiter le Conseil et de lui enlever les fonctions que lui a confiées la Charte. L'URSS considérera toute initiative de cet ordre comme une tentative, de la part des chefs des secrétariats, d'échapper au contrôle des organes législatifs des Nations Unies et de se placer au-dessus des Etats Membres des Nations Unies. La délégation soviétique étudiera toute proposition visant à renforcer le rôle de coordination du Conseil et à donner à cet aspect important des activités des Nations Unies la place qui lui revient.

24. Les obstacles essentiels au progrès économique et social sont le militarisme, les guerres impérialistes et le néo-colonialisme. L'établissement d'un climat politique international normal ouvrirait la voie à une coopération économique internationale. L'agression qui se poursuit contre les populations du Viet-Nam entrave sérieusement le développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Cependant, la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire dans la République du Viet-Nam devrait créer des conditions favorables à un règlement juste et pacifique du problème vietnamien. Le refus d'Israël de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité sur la liquidation des conséquences de l'agression contre les pays arabes et ses actes continuels de provocation constituent un obstacle à la coopération internationale au Moyen-Orient. Les pays occidentaux, en refusant de reconnaître la République démocratique allemande, créent un autre obstacle à l'expansion des relations économiques internationales. L'Union soviétique, pour sa part, continuera à pratiquer une politique visant à assurer la paix et à créer des conditions favorables à une coopération économique sur la base d'avantages réciproques et d'une association, sur un pied d'égalité, entre tous les pays du monde, quels que soient leur système

social et leur niveau de développement. La délégation soviétique, dans son examen des points de l'ordre du jour du Conseil, s'inspirera du principe de la coexistence pacifique.

25. M. MOPOLO-DADET (Congo-Brazzaville) dit que, à une époque où un vaisseau spatial vole vers la Lune, il est anachronique que le Conseil doive faire face à tant de problèmes économiques et sociaux sur la Terre. Tandis que trois hommes voyagent dans l'espace extra-atmosphérique, d'autres hommes vivent dans des conditions à peine humaines.

26. La déclaration du Secrétaire général a fourni quelques directives utiles pour les débats du Conseil. La délégation congolaise, de même que celles de beaucoup d'autres pays en voie de développement, attache une importance particulière à l'orientation politique, économique et sociale des Nations Unies.

27. Il est encourageant de noter que les pays en voie de développement ont réalisé des progrès considérables dans les dernières années et que l'on recueille maintenant le fruit de nombreux efforts de recherche. Cependant, dans nombre de ces pays, les préalables nécessaires à un développement économique rapide sont loin d'être réalisés. En fait, le retard du tiers monde s'est même accentué par rapport aux pays développés et l'on peut craindre que l'écart ne prenne des proportions terrifiantes dans les années à venir. Il est donc difficile, pour les pays en voie de développement, de ne pas être pessimistes.

28. Les Nations Unies lancent leur deuxième Décennie du développement, mais les années soixante-dix seront en fait une première Décennie pour la plupart des pays en voie de développement qui, dans les années soixante, étaient occupés à se libérer du colonialisme.

29. M. Mopolo-Dadet ne méconnaît nullement les efforts accomplis par les institutions spécialisées dans le passé, mais il se rend compte qu'il reste encore beaucoup à faire, comme les chefs de secrétariats l'ont reconnu dans leurs déclarations. On observe un sentiment général de frustration dans les pays en voie de développement, surtout depuis l'échec virtuel de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'Afrique voudrait s'évader de la théorie pour passer à la pratique. Il lui faut des formes révolutionnaires de développement qui, il faut l'espérer, seront inscrites dans la stratégie globale du développement.

30. L'aide extérieure, si généreuse qu'elle soit, n'aura de signification que si elle n'est pas assortie de manoeuvres impérialistes et si elle est accompagnée d'un immense effort de la part des pays en voie de développement eux-mêmes. Trop souvent, les pays en voie de développement n'ont pas su tirer parti de l'aide qui leur était fournie, faute de savoir comment l'utiliser au mieux. Le Congo, qui s'attache actuellement à une oeuvre de reconstruction nationale et à l'instauration du socialisme scientifique, s'intéresse vivement à l'intégration africaine,

au niveau tant régional que sous-régional. Comme premier pas vers un marché commun africain, il a conclu une union douanière avec ses voisins.

31. Les activités des Nations Unies en Afrique ont été trop dispersées dans le passé et il conviendrait de les coordonner plus étroitement. Les Nations Unies ont donné à l'Afrique un instrument, la CEA, en vue de coordonner le développement. Or, il faut reconnaître franchement que les pays africains n'ont pas toujours été capables d'utiliser efficacement cet instrument. Cependant, récemment, des résolutions ont été adoptées qui tendent à renforcer les pouvoirs du Secrétaire exécutif de la CEA et de son personnel afin de mieux utiliser l'aide fournie par les Nations Unies aux pays africains. Ces pays tiennent à être les maîtres de leur propre développement et il leur appartient en premier lieu de décider de la façon dont ils utiliseront les organismes des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Les commissions économiques régionales, une fois restructurées, peuvent constituer une "fenêtre ouverte" sur l'Afrique et les autres régions sous-développées. En Afrique comme ailleurs, les pays en voie de développement ont le choix entre une conception statique ou dynamique de la vie; s'ils se prononcent pour une conception dynamique, les possibilités qui s'offrent sont plus favorables qu'à toute autre période de l'histoire. En tout cas, le Congo n'a aucun doute quant à son choix.

32. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit que les résolutions adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale au sujet des préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ont dégagé les problèmes et indiqué les solutions. Le Conseil doit maintenant examiner les moyens d'appliquer ces résolutions.

33. La déclaration du Secrétaire général est un exposé utile et complet de la situation. Il est généralement admis que chaque pays est responsable de son développement et que des réformes de structure et de planification sont nécessaires pour améliorer la répartition des revenus dans chaque pays. Les pays en voie de développement s'inspirent de ces considérations et les critiques selon lesquelles ils n'ont pas suffisamment utilisé les ressources qui leur sont offertes ne semblent guère justifiées. Dans de nombreux pays en voie de développement, y compris le Mexique, l'épargne intérieure et le financement extérieur, associés à la stabilité politique et économique, ont permis la réalisation d'investissements productifs, sans oublier ceux qui ne le sont pas immédiatement, tels que ceux effectués dans le secteur social. Le Mexique a maintenu pendant 14 ans la même parité pour le dollar des Etats-Unis. Il n'est pas exact de dire que l'Amérique latine entre dans une période d'inflation; en fait, les pays en voie de développement, y compris ceux d'Amérique latine, subissent les conséquences de l'inflation et des difficultés de balance des paiements dont souffrent les pays développés. L'écart entre économies développées et sous-développées ne cesse de croître et les remèdes qui s'imposent ne peuvent être appliqués sans une collaboration immédiate et étendue de la part des pays développés.

34. Le Conseil devrait soumettre à l'Assemblée générale des propositions pratiques dans des domaines déterminés, comme celles que les pays en voie de développement ont déjà présentées devant divers organes. C'est ainsi qu'à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ils ont fait, mais sans grand résultat, des propositions relatives au commerce international. Dans de nombreux pays en voie de développement, les termes de l'échange sont de plus en plus défavorables; les pays producteurs de matières premières sont désavantagés par rapport aux pays qui transforment ces matières. Le commerce devrait être l'une des sources de revenus des pays en voie de développement; ils préfèrent tous l'établissement de prix stables et équitables au financement extérieur, dont le coût est de plus en plus élevé.

35. La situation des pays en voie de développement a trouvé un fort bon avocat dans le représentant de la Norvège, lequel, dans sa déclaration faite à la 1607<sup>e</sup> séance, a déploré le peu de résultats obtenus par la Conférence, particulièrement en ce qui concerne les préférences. Il a également souligné que les difficultés temporaires que connaissent les pays riches ne doivent pas servir d'excuse pour restreindre les programmes d'aide et a déclaré que la deuxième Décennie du développement doit commencer par une évaluation de l'expérience acquise au cours de la première Décennie. Comme l'a fait le représentant du Royaume-Uni à la 1604<sup>e</sup> séance, il a mis le Conseil en garde contre les spéculations théoriques sur des questions politiques et pratiques. Le représentant du Mexique a été particulièrement impressionné d'apprendre que, dans le cadre de sa contribution à la deuxième Décennie du développement, la Norvège avait l'intention de percevoir une taxe spéciale pour le développement. Il faut espérer que d'autres pays suivront l'exemple de la Norvège en adoptant des mesures pratiques pour que la coopération internationale devienne un moyen d'améliorer la condition humaine.

36. M. JERBI (Libye) dit que, de plus en plus, l'idée s'impose que la coopération internationale est le seul moyen de maintenir la paix dans le monde et que les efforts des pays en voie de développement pour élever leur niveau de vie doivent s'accompagner d'une action internationale constructive, notamment avec la mise en place d'un système d'échanges internationaux compatible avec les exigences d'un développement accéléré. Néanmoins, le déséquilibre du commerce persiste, paralysant toutes les tentatives de développement. La part des pays en voie de développement dans le total mondial des articles manufacturés est tombée de 6,6 % en 1955 à 5,8 % en 1965. Les exportations de produits de base n'augmentent que très lentement, alors que la demande d'importations d'articles manufacturés s'accroît rapidement. Le problème de la détérioration des termes de l'échange dans le secteur des exportations de produits de base est actuellement assez bien compris; quelques progrès ont déjà été faits vers une solution et il est possible de faire davantage dans ce sens. Il faut faire un effort réel pour résoudre des problèmes tels que celui des restrictions

appliquées par les pays développés aux importations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement. A ses quatrième et cinquième sessions, le Comité de la planification du développement a proposé plusieurs moyens et mesures pour remédier à cette situation (voir E/4682, par. 44 à 65), notamment que les pays développés diminuent progressivement leur production de denrées agricoles à prix de revient élevés et suppriment graduellement les mesures de protection qui établissent une discrimination au détriment des importations en provenance des pays en voie de développement. Le Comité a indiqué également qu'il faudrait consentir d'ici à 1970 des préférences pour la plupart des articles finis et semi-finis en provenance des pays en voie de développement.

37. L'insuffisance du courant des ressources financières internationales vers les pays en voie de développement pose à ces derniers de graves problèmes. La coopération financière n'est pas à la mesure des besoins du développement et entrave la planification économique et sociale. En fait, le courant des ressources financières vers les pays en voie de développement est tombé de 0,87 % du produit national brut des pays développés en 1961 à 0,62 % en 1966. Les conditions de cette aide ne sont pas non plus satisfaisantes; en particulier, le délai fixé pour le remboursement des prêts est trop court. A sa deuxième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a recommandé, dans sa décision (II)<sup>1</sup>, que chaque pays économiquement avancé s'efforce de fournir annuellement aux pays en voie de développement un transfert de ressources financières représentant un montant net minimal de 1 % de son produit national brut. Selon la recommandation du Comité de la planification et du développement, il convient d'accorder une priorité absolue à la réalisation de cet objectif; dans sa résolution 2415 (XXIII), l'Assemblée générale a recommandé d'atteindre cet objectif d'ici à 1972. Comme l'a indiqué le Groupe d'étude des investissements étrangers dans les pays en voie de développement dans son rapport sur sa réunion tenue à Amsterdam en février 1969<sup>2</sup>, une augmentation massive du courant des capitaux de toute origine serait nécessaire pour assurer un taux satisfaisant de croissance économique dans les pays en voie de développement. Toutefois, il ne faut pas oublier que les pays en voie de développement sont tenus d'utiliser rationnellement leurs ressources propres, notamment pour prouver qu'ils peuvent faire un usage efficace de l'assistance qui leur est fournie.

38. Les pays insuffisamment développés doivent recevoir la part qui leur revient dans l'application de la science et de la technique au progrès économique et social. Le transfert de capitaux, d'une assistance technique, de

<sup>1</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14).

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.69.II.D.12, première partie, par. 2.

connaissances scientifiques et techniques à ces pays, contribuera à atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement et il est décevant de constater que le Conseil du commerce et du développement a été incapable de parvenir à un accord sur la contribution de la CNUCED à la Décennie dans les domaines du commerce international, des ressources financières pour le développement et du transfert des connaissances scientifiques et techniques. Il faut espérer qu'à la reprise de sa neuvième session, le Conseil surmontera cet obstacle à la planification de la Décennie.

39. Un des principaux objectifs fixés pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale était de porter à 5 % le taux de croissance annuel minimal du revenu national global dans les pays en voie de développement. Que cet objectif et les autres aient été atteints ou non au cours de la première Décennie, ce qui importe c'est que les pays en voie de développement et les pays développés aient abordé en commun les problèmes du développement.

40. Peu de progrès ont été réalisés au cours des trois sessions tenues jusqu'à présent par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie. La délégation libyenne est disposée à accepter l'objectif de 6 % environ proposé à sa deuxième session par ce Comité pour le taux de croissance moyen annuel à réaliser dans les pays en voie de développement au cours des années soixante-dix (voir E/4624 et Add.1), encore qu'elle soit d'accord avec la BIRD pour penser que chaque pays doit fixer son propre objectif de croissance. De toute manière, les objectifs proposés ne pourront être considérés comme satisfaisants que pendant la période transitoire nécessaire pour établir les conditions d'un développement accéléré, car ils ne représenteraient qu'une augmentation annuelle négligeable du revenu moyen par habitant des pays insuffisamment développés, surtout eu égard à l'augmentation prévue du taux d'accroissement démographique. Dans les pays développés, le revenu par habitant s'accroît en moyenne de 60 dollars environ par an; dans les pays en voie de développement, cette augmentation est inférieure à 2 dollars. Tout objectif de croissance globale doit donc être fixé par rapport au revenu national par habitant.

41. On a estimé que près de la moitié des capitaux investis dans les pays insuffisamment développés sert à contrebalancer l'accroissement démographique. Des mesures sur le plan national pour endiguer l'accroissement de la population sont aussi nécessaires que la coopération internationale pour accélérer le développement; la délégation libyenne accueille donc avec satisfaction les efforts des organismes des Nations Unies pour résoudre le problème démographique. L'humanité se trouve aux prises avec la tâche difficile d'élever le niveau de vie, de diminuer la pauvreté et d'éliminer l'injustice sociale. Elle dispose de tous les moyens pour atteindre ces objectifs et il faut espérer que ce défi sera relevé grâce à un effort collectif de toute l'humanité.

42. M. LÓPEZ HERRARTE (Guatemala) dit que la première Décennie du développement a été marquée par des progrès considérables au Guatemala et dans d'autres pays membres du Marché commun de l'Amérique centrale. Un taux de croissance favorable a été atteint, le développement économique a été mieux planifié, d'importantes réformes fiscales ont été réalisées et le volume des investissements, publics et privés, a augmenté. La réalisation la plus importante a été un progrès considérable accompli dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Ces réalisations sont dues dans une large mesure à l'assistance efficace de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

43. Cependant, l'intégration économique de l'Amérique centrale et l'économie guatémaltèque ressentent actuellement les effets du déficit des balances des paiements de la région dans son ensemble et de chaque pays en particulier. Les prix des exportations sur le marché international fléchissent alors que le coût des importations s'élève. Il est regrettable que les pays développés qui ont adhéré à l'Accord international sur le café encouragent la baisse des cours au lieu d'aider à l'enrayer. Les conditions des apports de capitaux ne sont pas non plus satisfaisantes; il ne sert à rien d'augmenter les investissements à l'extérieur si les pays bénéficiaires sont obligés de payer des intérêts à des taux qui constitueront un fardeau pour les générations futures. Si les pays développés à économie de marché augmentaient leurs contributions à l'IDA, la BIRD et l'Association pourraient consentir conjointement des prêts à des taux d'intérêt moins élevés.

44. M. López Herrarte fait appel aux pays développés pour qu'ils étudient d'urgence la recommandation A.IV.18 de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, visant l'institution d'un système de financement supplémentaire<sup>3</sup>. La BIRD a effectué l'étude<sup>4</sup> qu'on lui avait demandée mais la proposition n'a pas eu de suite. Une reprise du projet à l'occasion de la deuxième Décennie du développement constituerait une contribution positive à un développement soutenu.

45. Il faut espérer qu'au cours de cette Décennie les pays développés ouvriront leurs marchés aux produits des pays en voie de développement et réussiront à présenter au Comité spécial des préférences, en novembre 1969, un programme de préférences non réciproques conformément à la résolution 21 (II) de la Conférence<sup>5</sup>. Si les pays en voie de développement pouvaient trouver des débouchés pour leurs produits, un des problèmes fondamentaux du

<sup>3</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I, *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 60.

<sup>4</sup> Voir BIRD, *Etude sur les mesures financières supplémentaires*, Washington, D.C., 1965.

<sup>5</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 41.

développement serait résolu; si les pays de l'Amérique centrale pouvaient augmenter leurs exportations à des prix raisonnables pendant la première partie de la Décennie à venir, ils pourraient faire des progrès vers un développement plus satisfaisant. Le Guatemala possède la volonté politique et la main-d'oeuvre voulue; tout ce dont il a besoin, c'est de pouvoir accroître ses exportations non seulement vers les pays à économie de marché mais aussi vers les pays socialistes, avec lesquels il espère établir bientôt un courant important d'échanges.

46. Il faut espérer aussi que la deuxième Décennie du développement verra une augmentation sensible des inves-

tissements privés. Le Guatemala continuera à bien accueillir les capitaux étrangers privés, à condition qu'ils soient investis sur la base d'avantages réciproques et du respect mutuel. La délégation guatémaltèque espère que tous les plans et projets dont il aura été question pendant la session du Conseil seront menés à bien, dans l'intérêt des pays en voie de développement. Les pays développés ne peuvent connaître une pleine prospérité que si les pays qui ont besoin de leur aide et de leur coopération peuvent partager avec eux les fruits des progrès réalisés par l'humanité.

La séance est levée à 12 h 30.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 18 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Orateurs :	
M. Hill (Chambre de commerce internationale) . . . . .	59
M. Ahmad (Pakistan) . . . . .	60
M. Nicol (Sierra Leone) . . . . .	61
M. Boglietti (Fédération syndicale mondiale) . . . . .	62

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

*En l'absence du Président, M. López Herrarte (Guatemala), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435, E/ECE/741) (*suite*)

1. M. HILL (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que le comité consultatif spécial que le Conseil de la CCI a décidé en 1968 de créer pour travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies, leurs institutions économiques et le GATT a maintenant été constitué et tiendra sa première réunion en novembre au Siège des Nations Unies. Outre le Département des affaires économiques et sociales, les organisations ci-après ont accepté de participer aux travaux de ce comité : la BIRD, le FMI, la FAO, la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI et le GATT.

2. Profondément persuadée qu'une collaboration doit s'instaurer entre le secteur privé et le secteur public, la CCI s'attachera aux problèmes que pose le développement économique de tous les pays du monde, et plus particulièrement s'efforcera de déterminer le rôle que pourrait jouer le secteur privé et les domaines où la collaboration entre le secteur privé et le secteur public pourrait être intensifiée avec profit, suivant en cela les recommandations du Secrétaire général et du CAC.

3. Tous les efforts pour stimuler le développement économique se heurtent, au moins dans le secteur privé, aux problèmes interdépendants du commerce et de l'investissement. C'est pourquoi, au cours de l'année écoulée, la CCI a intensifié son action dans ces deux domaines, en s'efforçant notamment de contrecarrer la tendance à revenir sur les concessions qui ont été accordées dans le cadre des négociations Kennedy. Sans être exagérément pessimiste

quant à l'avenir du commerce international, il convient de reconnaître que de nouvelles initiatives en matière de libéralisation des échanges devront être prises, comme l'a souligné le Congrès de la CCI à Istanbul en mai-juin 1969, dès que les concessions convenues lors des négociations Kennedy auront été pleinement appliquées. En fait, le Congrès a déjà fixé les grandes lignes d'un programme décennal pour la période 1972 à 1982, selon lequel les gouvernements des pays industrialisés seront invités à accorder une haute priorité à l'élimination progressive des derniers obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits manufacturés, des mesures spéciales étant envisagées dans l'intérêt des pays en voie de développement. On voit que la période de mise en oeuvre de ce programme coïncidera à peu près avec la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le succès de ce programme, tout comme l'expansion de l'économie mondiale, exige le maintien et l'élargissement d'un système multilatéral d'échanges et de paiements, pierre angulaire du progrès économique. La CCI a établi un rapport sur les obstacles non tarifaires au commerce, ainsi que deux rapports sur le commerce international des produits de base, qui ont été soumis à la CNUCED. Par ailleurs, la CCI a établi d'utiles contacts avec les chambres de commerce des pays socialistes d'Europe orientale.

4. En matière d'investissements, autre facteur clef du développement économique, la CCI s'intéresse tout particulièrement au rôle des investissements privés de caractère international. A ce propos, le Congrès de la CCI a rappelé l'importance que les investisseurs étrangers attachent au climat des investissements et au montant des bénéfices qu'ils peuvent escompter. Vu la nécessité d'élaborer une stratégie du développement à long terme, le rapport de la Commission d'enquête sur le développement international, créée par la BIRD et présidée par M. Pearson, est attendu avec un vif intérêt; pour sa part, la CCI aura pour tâche de formuler, dans le cadre de cette stratégie globale, une stratégie spéciale pour l'entreprise privée.

5. En 1967, la CCI a chargé un économiste américain d'une étude sur les sociétés internationales. Sur la base de cette étude et des conclusions auxquelles est parvenu un comité spécial de la CCI, le Congrès de la CCI a adopté des conclusions qui sont communiquées au Conseil (E/C.2/674). Il ressort de ces conclusions que la tendance à l'internationalisation de l'activité économique privée n'est pas limitée à l'industrie de transformation, mais qu'elle s'observe dans tous les genres d'industrie et de commerce, dans la banque et d'autres catégories de services, et dans l'agriculture, et qu'elle touche un nombre croissant de pays. En outre, on constate, dans les pays où les sociétés internationales opèrent, un désir très général de participer à la fois à la gestion et au capital de ces entreprises, et les

sociétés internationales devraient chercher à donner satisfaction à ce désir. Par ailleurs, parmi les obstacles au développement des relations économiques internationales, l'un des plus grands tient aux diverses barrières qui gênent la libre circulation des capitaux. A cet égard, la CCI a recommandé que les gouvernements accordent une haute priorité à l'élimination de ces barrières. Enfin, le Congrès de la CCI s'est déclaré à nouveau convaincu que c'est au prix d'un effort de compréhension mutuelle et d'arrangements sur des questions précises intéressant les rapports entre les sociétés internationales et les gouvernements qu'on peut donner le fondement le plus solide à une collaboration économique féconde entre les unes et les autres.

6. Au cours de l'année écoulée, la CCI a par ailleurs poursuivi ses travaux en matière de crédits-fournisseurs et a formulé d'importantes recommandations concernant le mode d'imposition des sociétés, notamment en vue d'éliminer la double imposition. Des travaux importants ont également été accomplis dans le domaine de la propriété industrielle et des transports.

7. M. AHMAD (Pakistan) estime que les délibérations du Conseil revêtent une importance particulière au moment où va s'ouvrir une nouvelle décennie porteuse d'espoir pour les pays peu développés du monde. Assurer la croissance des pays en voie de développement constitue en effet le premier objectif de l'humanité à un moment où près des trois quarts des habitants de la terre vivent dans un état de dénuement extrême. Les progrès de la science et de la technique permettent aujourd'hui d'assurer à tous les hommes un niveau de vie décent, à condition toutefois qu'existe la volonté d'assurer une croissance économique minimale aux pays en voie de développement.

8. La fixation d'objectifs précis pour le développement des pays sous-équipés pendant la première Décennie du développement a marqué un grand pas en avant, la communauté internationale manifestant ainsi son désir d'adopter des mesures concrètes en vue de résoudre le problème. La première Décennie du développement a enregistré à la fois des succès et des échecs. Toutefois, ce qui l'a le plus marquée a été l'idée d'un effort de coopération internationale accompli afin de faire progresser le tiers monde, idée qui doit également inspirer la deuxième Décennie du développement.

9. Sans doute, les résultats obtenus au cours des années soixante n'ont pas été aussi encourageants qu'on pouvait l'espérer, mais il n'en reste pas moins que le taux de croissance moyen de 4,7 % enregistré dans les pays en voie de développement n'est pas très éloigné de l'objectif de 5 % qui avait été fixé. Le fait que les divers pays en voie de développement aient inégalement bénéficié de ce taux de croissance fait apparaître la nécessité d'une intensification des efforts à l'avenir.

10. A cet égard, le Pakistan offre un exemple de réussite raisonnable dans l'effort de développement. Le taux de croissance moyen du produit national brut a dépassé 5,5 % au cours des années soixante, la production agricole

augmentant de 4 % environ par an et la production industrielle de 8,6 %. Les exportations ont progressé de 8 % environ par an, soit à un rythme égal à une fois et demie celui du produit national brut. Il ne faut pas oublier, lorsqu'on examine ces résultats, que le revenu par habitant du Pakistan est inférieur à 100 dollars. Les progrès réalisés par le Pakistan prouvent que la tâche entreprise, bien qu'énorme, n'est pas irréalisable, contrairement à ce que pourraient donner à penser certaines observations pessimistes inspirées par les résultats de la première Décennie du développement.

11. A mesure que la deuxième Décennie du développement approche, on se rend mieux compte des priorités qu'il convient de fixer dans la planification du développement. Cependant, si les pays développés se montrent plus conscients de leur obligation d'aider les pays du tiers monde, le courant net global de leur assistance reste inférieur à 1 % de leur produit national brut. On attend toujours que des ressources soient libérées par une réduction des dépenses militaires. Il est encourageant de noter que la BIRD a fait beaucoup pour améliorer le climat de l'aide extérieure. La délégation pakistanaise attend avec intérêt le rapport de la Commission d'enquête sur le développement international créée par la BIRD, dont elle espère que les recommandations auront une influence décisive sur les résultats de la deuxième Décennie.

12. Les efforts se poursuivent pour la formulation d'un plan intégré pour la deuxième Décennie. Il faut espérer que le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement que l'Assemblée générale, par sa résolution 2411 (XXIII), a chargé d'élaborer une stratégie internationale pour les années soixante-dix, parviendra à un accord à ses prochaines sessions sur les divers problèmes encore en suspens (voir E/4624 et Add.1). M. Ahmad note avec satisfaction qu'à sa cinquième session le Comité de la planification du développement est arrivé à certaines conclusions concernant cette stratégie internationale du développement, qui figurent aux paragraphes 83 à 98 de son rapport sur ses quatrième et cinquième sessions (E/4682), et il émet l'espoir que le dispositif mis en mouvement aboutira à un programme d'action hardie comportant des mesures pratiques de mise en oeuvre.

13. La formulation des objectifs est certes importante, mais elle ne suffit pas. Ce qu'il faut surtout, c'est que les pays prennent, en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs, des engagements plus fermes que pour la première Décennie. Pour placer les problèmes pressants de la pauvreté et de l'explosion démographique dans leur juste perspective, les Nations Unies doivent élaborer une charte du développement international. Le transfert des ressources humaines et matérielles peut être fondé sur le principe d'une prospérité à l'échelle internationale.

14. Comme objectif concret, les Nations Unies pourraient se fixer le but de porter le revenu par habitant dans les pays en voie de développement à un chiffre minimal de

200 dollars. Pour cela, il est évident qu'il faudrait concentrer l'effort sur les régions les plus pauvres du monde.

15. Ne serait-ce que pour réaliser des objectifs relativement modestes pendant la deuxième Décennie du développement, il faudra augmenter sensiblement le courant d'aide des pays développés aux pays moins développés. L'objectif d'un transfert de 1 % du revenu national des pays industrialisés a été loin d'être atteint pendant la première Décennie; il s'en est fallu d'un tiers en 1968, et le courant net d'aide a diminué par rapport à des revenus croissants. Il faut renverser cette tendance afin d'accélérer le rythme de croissance des pays en voie de développement, qui sont d'ailleurs en mesure d'absorber une aide plus importante que par le passé.

16. Pour ce qui est du contenu de l'aide extérieure, il est grand temps de distinguer quels sont les véritables éléments d'aide et d'assouplir les conditions fort sévères dont certains prêts sont assortis, qui créent de sérieux problèmes de service de la dette. La BIRD a d'ailleurs dû prendre des mesures de réaménagement de la dette dans certains cas. Du fait que les pays développés continuent à appliquer des politiques commerciales qui ont pour effet de limiter l'accès de leurs marchés aux exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement, le remboursement de la dette est encore plus difficile. Le Gouvernement pakistanais a fait plusieurs propositions d'assouplissement des conditions de l'aide, et il espère que la Commission d'enquête sur le développement international instituée par la BIRD formulera des suggestions concrètes et acceptables à ce sujet. Il y a lieu d'insister sur le fait que les conditions de remboursement doivent être fonction de la capacité de remboursement du pays bénéficiaire; il faudrait accorder des conditions de faveur aux pays dont le revenu par habitant est inférieur à 100 dollars.

17. La deuxième Décennie du développement coïncidera avec les quatrième et cinquième plans quinquennaux du Pakistan. Pendant le quatrième plan, le Gouvernement pakistanais se propose d'atteindre un taux de croissance volontairement limité à 6,5 % pour assurer un meilleur équilibre social et régional. L'exécution du plan se fera d'une façon plus autonome : 80 % des ressources nécessaires proviendront du pays lui-même. La mise en valeur des ressources humaines recevra une priorité élevée dans le quatrième plan. La délégation pakistanaise se félicite, à cet égard, de l'initiative du Chahinchah d'Iran de créer un corps de volontaires du développement.

18. Le monde présente encore l'aspect d'un océan de pauvreté parsemé de quelques îlots d'opulence, ce qui crée une situation fort dangereuse, voire explosive. La tâche est urgente : il importe de tenir compte des aspirations des habitants des régions moins développées du globe.

19. M. NICOL (Sierra Leone) dit que la première Décennie du développement, en dépit de contributions extrêmement utiles à l'avancement des pays en voie de développement, n'a pas donné tous les résultats escomptés. En effet, l'aide peut prendre des formes très diverses, depuis

les prêts liés jusqu'à l'aide non assortie de conditions restrictives, et il importe que les pays développés déterminent, en établissant les distinctions nécessaires, à quelle catégorie appartient l'aide qu'ils fournissent. L'assistance sera toujours nécessaire et bien accueillie, mais il ne faut pas qu'à la longue elle paralyse le bénéficiaire, soit financièrement, soit moralement. Il est encourageant de constater que les pays développés se sont de plus en plus orientés vers des formes d'aide plus éclairées et plus libérales. Il serait très utile que les gouvernements des pays riches persuadent leurs ressortissants qui investissent dans les pays du tiers monde de s'aligner sur leurs propres idées dans l'intérêt des pays où ils opèrent, de façon à éviter les affrontements d'ordre politique qui se sont trop souvent produits entre les pays en voie de développement et les sociétés étrangères.

20. Les pays en voie de développement n'ont cessé d'insister pour que les bénéfices réalisés chez eux soient réinvestis dans leur économie, surtout dans les cas où ils consentent des avantages fiscaux. On peut citer, à cet égard, l'exemple des banques commerciales et des compagnies d'assurances étrangères qui, trop souvent, utilisent en dehors des pays en voie de développement où elles sont domiciliées les dépôts des ressortissants et des sociétés de ces pays, dont l'emploi sur place serait très utile. Les pays développés pourraient encourager leurs sociétés à réinvestir dans les pays en voie de développement, ce qui éviterait aux gouvernements de ces pays d'avoir à prendre des mesures législatives sévères à cet effet. Il est juste, cependant, de dire que la situation tend à s'améliorer. C'est ainsi, par exemple, que le Gouvernement de la Sierra Leone a consolidé la position de ses offices de vente grâce à l'intervention d'une banque commerciale étrangère opérant sur son territoire. Mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine de l'investissement ou du réinvestissement dans les pays en voie de développement.

21. Point n'est besoin de souligner les liens d'interdépendance entre le progrès économique et le progrès social. Un plan de développement doit tenir compte de tous les secteurs, depuis l'enseignement jusqu'à la santé publique et la législation du travail, en passant par la planification familiale et les droits de l'homme.

22. Il est évident que le processus du développement ne saurait se poursuivre sans un réservoir de main-d'oeuvre qualifiée. Pour les pays en voie de développement, l'enseignement dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de la technique devrait commencer tôt et être à la fois simple et pratique. En outre, il faudrait assurer des débouchés à tous ceux qui quittent l'école et restent sans emploi. Enfin, on a trop souvent négligé les possibilités de l'éducation des adultes. Le remplacement de spécialistes de pays développés, en matière de techniques minières et de navigation maritime, par des ressortissants de pays en voie de développement a été l'un des faits les plus encourageants de la présente Décennie.

23. La délicate question de la régulation des naissances est d'une importance capitale et, faute d'une action énergique

dans ce domaine, l'aide au développement risque de perdre de son utilité. D'un point de vue pratique, il faudrait que les spécialistes qui s'en occupent soient des ressortissants du pays intéressé, pour lever tout soupçon de génocide prénatal de la part des puissances mondiales, et que des recherches soient entreprises pour trouver des méthodes plus simples de planification de la famille. Le problème s'est aggravé, notamment depuis que les pays développés ont pris des mesures pour enrayer l'immigration.

24. La délégation de la Sierra Leone comprend bien les réserves qui ont été formulées au sujet de la prolifération des comités et commissions et de la croissance du budget. Elle note avec satisfaction que le Secrétaire général et ses collaborateurs se sont attaqués à la tâche nécessaire de réévaluation et de rationalisation des organes existants. Dans un tel domaine, toutefois, il faudra peut-être attendre plusieurs années pour pouvoir réaliser des économies sans compromettre l'efficacité.

25. Ce problème d'une réorganisation visant à améliorer l'efficacité et la coordination se pose aussi pour les pays en voie de développement. Il est évident que ces pays doivent mettre en oeuvre des plans régionaux de coopération commerciale et d'intégration économique, pour parvenir le plus tôt possible à une croissance équilibrée. La région, en effet, se prête mieux que les petits pays au lancement d'entreprises industrielles. Il est de fait que certains pays et des institutions multilatérales ont souligné que l'aide, pour être efficace, doit être fournie à l'échelon régional.

26. La Sierra Leone est un des nombreux pays ayant bénéficié de l'assistance du PNUD, qui a aidé à la création de son service de planification économique. Il faut espérer que le PNUD appellera l'attention des pays en voie de développement, notamment africains, sur la régionalisation et sur les bons résultats obtenus ailleurs, comme dans le cas du Marché commun d'Amérique centrale. Lors de l'élaboration de leurs plans de développement, les pays en voie de développement devront tenir compte des plans de régionalisation en tant qu'élément central contribuant à la conservation des réserves en devises, à la création d'industries et à une spécialisation dictée par les ressources en matières premières et en énergie.

27. S'agissant de ces plans d'intégration économique, la délégation de la Sierra Leone tient à rendre hommage au travail accompli ces dernières années par les commissions économiques régionales et par le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, et elle espère que ces organismes seront étroitement associés à la préparation de la deuxième Décennie du développement. A cet égard, le Conseil devrait envisager favorablement les principes directeurs énoncés dans la résolution 187 (IX) de la CEA (voir E/4651), qui sont d'une importance fondamentale pour la deuxième Décennie du développement.

28. M. BOGLIETTI (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la situation sociale s'est détériorée ces dernières années, aussi bien dans les pays économiquement arriérés que dans les

pays développés. Comme l'ont fait observer devant la Conférence internationale du Travail lors de sa cinquante-troisième session, les porte-parole de millions de travailleurs, la réalisation du droit au travail reste, sauf dans les pays à système socialiste, l'objectif principal des prochaines années, notamment pour les pays en voie de développement.

29. Le Programme mondial de l'emploi préparé par l'OIT doit donc aller plus loin qu'une prise de conscience plus nette de l'ampleur des problèmes à résoudre : il ne s'agit pas de planifier à long terme le maintien d'un certain niveau de chômage, mais d'en éliminer les causes. Comme il est indiqué au chapitre premier de la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1968* (E/4687 et Add.1 à 3), les initiatives gouvernementales fondées sur des programmes de travaux publics se sont révélées des palliatifs; l'accroissement de la production et l'accumulation de capital n'apportent pas de solution automatique au problème de l'emploi, et l'emploi, en tant qu'objectif social, est encore considéré comme pouvant entraver l'accroissement de la production. Dans ces conditions, l'OIT et les autres institutions spécialisées intéressées doivent redoubler d'efforts pour contribuer à la réussite de ce programme. D'un autre côté, il faudra opérer des changements de structures et des réformes radicales, surtout en ce qui concerne le régime de propriété de la terre, sans lesquels il est très difficile d'élaborer et de réaliser des plans de développement et des programmes d'emploi.

30. L'intervention des pouvoirs publics doit se concentrer sur des points bien définis, dans le cadre d'un programme de développement et d'emploi, afin de lancer un mouvement de développement qui ne dépende pas des choix nationaux et internationaux de l'industrie privée. Cette intervention doit tendre à modifier radicalement le milieu économique. Les programmes relatifs à l'infrastructure devront être réalisés en fonction des plans et des programmes de développement. Le contrôle et la sélection des investissements et de la consommation font partie intégrante de cette politique générale; de plus, il faudra subordonner tout stimulant, toute aide ou toute concession à des engagements très précis en matière de production et d'emploi et prendre des mesures particulières dans le domaine du crédit, de la fiscalité et du commerce extérieur. Compte tenu de l'importance que revêtent ces questions, le Conseil devrait devenir une sorte de centre mondial où l'on pourrait constamment échanger des renseignements sur l'expérience recueillie en ce qui concerne le rôle du secteur public et de l'Etat dans la stratégie du développement économique et social.

31. Comme il est relevé dans le document préparatoire au septième Congrès syndical mondial, qui doit se tenir à Budapest du 17 au 31 octobre 1969, la caractéristique essentielle de notre époque est la volonté grandissante de changements profonds dans la société des pays capitalistes développés; la lutte des travailleurs et des syndicats devient de plus en plus un combat contre la domination économique et politique des monopoles, à qui il faut retirer le contrôle des secteurs clefs de l'économie.

32. Les cinq syndicats les plus représentatifs des travailleurs de la métallurgie, de la mécanique, du matériel électrique et de l'électronique de France et d'Italie ont déclaré que des changements profonds sont nécessaires pour que les groupes financiers internationaux ne gèrent pas leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Les travailleurs métallurgistes d'Amérique latine ont demandé, entre autres revendications, un moratoire de la dette extérieure des pays du continent pour permettre de plus grands investissements et la création de nouveaux emplois.

33. L'appui des syndicats et de tous les travailleurs est nécessaire pour la mise en oeuvre d'une telle politique. Sans cet appui, le développement engendre des déséquilibres croissants qui ont des répercussions directes sur l'emploi.

34. L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil, doivent veiller au respect des droits civils et des libertés démocratiques dans tous les Etats Membres de l'ONU. Le Président de la Fédération syndicale mondiale a rappelé, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail, l'étroite interdépendance qui existe entre les droits civils et les droits syndicaux et le fait que le développement dialectique de ces

droits marquera le développement social au cours des prochaines décennies. Il y a lieu de signaler à ce propos que le Groupe d'étude du BIT chargé d'examiner la situation en matière de travail et en matière syndicale en Espagne s'est demandé, dans son rapport intérimaire, s'il peut y avoir beaucoup de progrès dans l'évolution pacifique de la situation en matière de travail et en matière syndicale en Espagne tant que l'emprisonnement ou d'autres formes de détention restent des peines reconnues pour des actes qui, dans d'autres pays, seraient considérés comme des activités syndicales légitimes, mais qui, selon la législation espagnole, sont considérés comme illégaux. La législation en question est du reste en contradiction avec les Conventions Nos 87 et 98 de l'OIT, que le Gouvernement espagnol n'a pas ratifiées.

35. La mise en oeuvre des Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels est de l'intérêt bien compris de tous. Ces Pactes représentent le dénominateur commun pour tous les membres de la société, qu'elle soit industriellement développée ou en voie de développement.

La séance est levée à 16 h 25.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 21 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Hommage rendu par le Conseil économique et social à l'occasion du vol "Apollo 11" .....	65
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (suite) "	
Orateurs :	
Mme Zaefferer de Goyeneche (Argentine) .....	65
M. Constantinescu (Observateur du Conseil d'aide économique mutuelle) .....	67
M. Boman (République-Unie de Tanzanie) .....	68
M. Bohiadi (Tchad) .....	70
M. Buhler (Confédération mondiale du Travail) ...	71

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

Hommage rendu par le Conseil économique et social à l'occasion du vol "Apollo 11"

1. Le **PRESIDENT** évoque les sentiments d'admiration qu'ont suscités la prodigieuse réussite technique et le courage des trois astronautes américains dont deux ont foulé le sol de la Lune. Il rend hommage à tous ceux qui ont contribué à cette entreprise qui fait entrer l'humanité dans une ère nouvelle et il rappelle le souvenir des astronautes américains et des cosmonautes soviétiques disparus en accomplissant leur mission. Il prie le représentant des Etats-Unis de bien vouloir se faire l'interprète des sentiments du Conseil auprès des trois astronautes, de leurs familles, des savants et des techniciens de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) ainsi que du Président, du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis. Il invite le Conseil à observer une minute de silence pour marquer cet événement exceptionnel.

2. M. **OLDS** (Etats-Unis d'Amérique) remercie le Président et l'assure qu'il transmettra à ceux auxquels elles sont adressées les paroles qu'il a bien voulu prononcer à l'occasion du débarquement sur la Lune des astronautes américains. Depuis le début de la civilisation, beaucoup d'hommes ont participé à la réalisation de ce rêve et ont contribué à édifier la base technique d'où est parti Apollo 11. La puissance ainsi concrétisée doit être un facteur de progrès et non un instrument de destruction. Les Etats-Unis ne cesseront jamais de voir dans cet événement une responsabilité assumée dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et

Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741) (suite)

3. Mme **ZAEFFERER** de **GOYENECHÉ** (Argentine) s'associe au message de félicitations que le Président a adressé au peuple américain pour l'exploit réalisé par les astronautes d'Apollo 11. Cet exploit souligne la nécessité de développer une conscience universelle, afin que ce qui est aujourd'hui un triomphe de la science soit demain celui d'une humanité dont la morale sera à la hauteur des réussites scientifiques. Il faut à cette fin utiliser les rouages de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et, si ces rouages ne sont pas aussi efficaces qu'on pourrait le souhaiter, il faudra les transformer ou les supprimer.

4. Au moment où s'achève la première Décennie des Nations Unies pour le développement, on peut affirmer que les objectifs fixés il y a 10 ans sont virtuellement atteints. Toutefois, cela ne suffit pas pour combler le fossé considérable qui sépare les pays en voie de développement des pays développés et il importe donc d'étudier les possibilités et les limites véritables de la coopération internationale et de les adapter aux buts en vue desquels cette coopération a été conçue.

5. Les efforts de coopération qui seront déployés dans le cadre de la deuxième Décennie ne peuvent que compléter ceux des pays eux-mêmes. Malheureusement, ce rôle complémentaire de la coopération internationale n'a été que trop souvent méconnu par les pays en voie de développement et par les pays développés. Les aspirations suscitées par le spectacle d'un progrès continu dans d'autres nations a souvent amené les pays en voie de développement, conscients de l'inefficacité des mécanismes habituels des échanges, à fonder des espoirs démesurés sur les résultats de la coopération internationale et à attendre de l'assistance bilatérale et multilatérale des fruits que ni l'une ni l'autre ne peuvent porter. Cette coopération présente cependant des aspects positifs qu'il convient de souligner. La première Décennie a été, pour les pays en voie de développement, une période d'organisation, de classification, de découverte de leurs problèmes et de leurs nécessités et de recherche de solutions éventuelles. Les pays d'Amérique latine, pour leur part, ont donné infiniment plus qu'ils n'ont reçu. Au cours des sept années d'existence du Comité inter-américain de l'Alliance pour le progrès, les pays d'Amérique latine ont investi 132 milliards de dollars, alors que les Etats-Unis n'en ont fourni que 5,7 milliards, le plus souvent sous forme de prêts, dont 2,7 milliards leur ont déjà été restitués sous forme d'intérêts.

6. Les pays développés manquent souvent d'une volonté politique qui permettrait de concevoir et d'appliquer certaines des mesures de coopération internationale les plus urgentes. Si cette volonté politique fait défaut, c'est parce que les pays développés craignent que l'adoption de certaines mesures et la conclusion de certains accords internationaux ne portent atteinte à un ordre et à un système qui ont permis d'accomplir chez eux des progrès inouïs. Mais ces craintes ne sont pas fondées : au début de la première Décennie, on avait estimé que l'établissement d'un système généralisé de préférences en faveur des articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement — système qui permettrait à ceux-ci d'augmenter leurs exportations de 10 milliards de dollars par an et ainsi de disposer des devises nécessaires pour atteindre les objectifs fixés — aurait seulement obligé les pays développés accordant ces préférences à réorienter une fraction de leur capacité productive ne représentant que 4 % de l'augmentation annuelle du volume de leur main-d'œuvre. Malgré la disproportion qui existe entre les avantages qu'un tel système présenterait pour les pays en voie de développement et le sacrifice limité qu'il imposerait aux pays donneurs, ce n'est qu'à la fin de la première Décennie que l'on a pu entamer les discussions visant à créer un tel système.

7. La coopération internationale ne traverse pas une période de crise, bien au contraire : elle dispose aujourd'hui de moyens et de ressources qui, pour insuffisants qu'ils soient, sont plus considérables que jamais. Il convient donc d'analyser avec soin quels sont les secteurs où les efforts et la collaboration de la communauté internationale donnent des résultats positifs et quels sont ceux qui se soldent par un bilan négatif.

8. On peut se féliciter, par exemple, des progrès réalisés dans le domaine de l'assistance technique bilatérale et multilatérale. Le concours fourni par les organismes des Nations Unies a permis d'introduire des techniques nouvelles dans nombre de pays en voie de développement et de réaliser dans ces pays des projets qui n'auraient autrement jamais pu être entrepris. Il appartient maintenant aux pays en voie de développement eux-mêmes de trouver les moyens de tirer pleinement profit de toutes les possibilités qui existent aujourd'hui en matière de coopération internationale.

9. Les progrès sont bien plus lents en ce qui concerne la coopération financière. Le montant des ressources disponibles aux fins du développement est encore insuffisant, et les mécanismes par lesquels ces ressources sont fournies doivent être perfectionnés. Le financement complémentaire, les stocks régulateurs de produits de base et la diversification de la production agricole des pays en voie de développement sont autant de domaines dans lesquels on n'est pas encore parvenu au stade des mesures d'application. La situation est plus favorable en ce qui concerne l'assistance alimentaire multilatérale. Par leur nombre et leur variété, les projets réalisés par l'intermédiaire du PAM ont donné d'excellents résultats; il faut augmenter sensiblement les ressources disponibles à cette fin — c'est-à-

dire élargir le PAM — et adopter les mesures nécessaires pour que l'assistance alimentaire soit bénéfique non seulement pour les pays qui la reçoivent mais aussi pour les pays en voie de développement qui fournissent les denrées alimentaires.

10. En revanche, les progrès sont fort minces dans le domaine des échanges de produits de base et d'articles manufacturés et semi-finis. Les négociations visant à créer un système généralisé de préférences n'ont pas avancé et les négociations Kennedy n'ont apporté aux pays en voie de développement que de faibles avantages. De nombreux pays développés, de leur côté, continuent d'appliquer des mesures de protection non tarifaire qui constituent de véritables discriminations. Pour ce qui est du commerce des produits agricoles, on a plutôt reculé que progressé. Rien n'a été fait pour libéraliser le commerce international des produits de base, pour améliorer les possibilités d'accès de ces produits sur les marchés des pays développés ou pour décourager des productions marginales qui nuisent à l'efficacité de l'ensemble de l'économie et qui limitent les possibilités d'exportation des pays en voie de développement. Il importe de lancer une action internationale de grande envergure dans ce domaine, car c'est par le commerce et non par telle ou telle forme d'assistance que les pays en voie de développement pourront réaliser une croissance soutenue.

11. La délégation argentine comprend parfaitement la nécessité de garantir aux secteurs agricoles des pays développés un niveau de revenus semblable à celui des autres branches de leur économie, mais elle ne saurait souscrire aux politiques nationales qui visent à maintenir ces niveaux de revenus en subventionnant des productions non rentables; les excédents ainsi produits ne trouvent aucun débouché sur les marchés internationaux, sinon à des prix dérisoires, et obligent les pays à consacrer à des politiques de subventions des ressources qu'il serait plus judicieux d'affecter à des réformes structurelles des secteurs non rentables. Ces réformes permettraient aux pays en voie de développement d'accroître leurs exportations et leurs revenus et, ainsi, d'augmenter leur pouvoir d'achat de biens d'équipement et de biens de consommation durables des pays développés eux-mêmes. Tant que l'on ne transformera pas radicalement les structures agricoles des pays développés, on ne pourra pas progresser dans la voie de la libéralisation internationale des échanges, non seulement entre pays développés et pays en voie de développement, mais aussi entre pays développés eux-mêmes, et on ne pourra pas dissiper les menaces qui pèsent sur le système monétaire international. Cette tâche doit dès lors recevoir une priorité extrêmement élevée.

12. Bien entendu, les pays en voie de développement ne peuvent espérer relever leur niveau de vie par la seule augmentation des exportations de produits agricoles : ils doivent être assurés d'un développement industriel adéquat. Or, la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique n'en est encore qu'à ses débuts. L'adoption de techniques modernes est un facteur essentiel pour le développement et il importe

de faciliter le transfert de techniques et de procédés de fabrication des pays développés vers les pays en voie de développement; ce transfert ne doit pas être assorti de conditions de nature à annuler l'effet multiplicateur que ces techniques doivent avoir sur l'économie des pays bénéficiaires. Il importe également d'encourager les pays en voie de développement à concevoir et à adapter les techniques nouvelles. La coopération internationale devra jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

13. S'agissant du milieu humain, la délégation argentine formule l'espoir que la prochaine conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit se réunir en 1972, fournira la possibilité de définir tous les problèmes qui se posent à cet égard et de contribuer à leur solution.

14. La représentante de l'Argentine conclut en faisant observer que le problème de la jeunesse doit être résolu non pas d'une façon démagogique, qui consisterait à donner aux jeunes un pouvoir de décision auquel ils ne sont pas préparés, mais plutôt en leur donnant de plus grandes possibilités d'éducation et de formation et, en particulier, en accordant davantage d'attention aux secteurs du développement social qui paraissent négligés dans la plupart des sociétés contemporaines. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devront, dans leurs domaines de compétence respectifs, s'attaquer au problème avec toute l'attention voulue.

15. M. CONSTANTINESCU (Observateur du Conseil d'aide économique mutuelle), prenant la parole sur l'invitation du Président, félicite les astronautes dont l'exploit est un triomphe de la technique moderne qui témoigne du génie de l'humanité.

16. Pour illustrer sa conviction que les échanges d'informations sont toujours très utiles, il se propose d'évoquer l'exemple de la coopération instaurée depuis 20 ans dans le cadre du CAEM et d'en définir l'évolution future. Le CAEM a étudié avec la plus grande attention les rapports du Secrétaire général, les déclarations faites jusqu'ici ainsi que la documentation soumise au Conseil pour la session en cours. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, l'une des plus importantes est la stratégie internationale du développement à élaborer pour la deuxième Décennie et qui doit préparer la voie aux progrès futurs dans les domaines économique et social. L'humanité est arrivée à un stade où la division internationale du travail ne peut plus se réaliser sous les mêmes formes et avec les mêmes méthodes qu'il y a 20 ans.

17. Les liens économiques entre les pays et les peuples sont fonction du développement des forces productives et de l'accroissement de la production. Mais, dans le monde contemporain, ce processus comporte aussi des éléments qui n'ont pas un caractère économique et qui font obstacle aux progrès possibles de la division internationale du travail et qui sont particulièrement dommageables pour les anciens pays coloniaux. La victoire du socialisme dans 14 pays et la ruine du système colonial montrent combien

il importe de trouver de nouvelles orientations et de nouvelles méthodes en matière de coopération internationale. L'affirmation selon laquelle le développement industriel dans un pays quelconque peut être une source de déséquilibre du progrès économique des pays industrialisés est erronée, ainsi que l'attestent les progrès des pays membres du CAEM.

18. Il est incontestable que le développement de la coopération internationale est très important, si l'on considère les différences entre les pays et les écarts qui existent dans des domaines tels que leur avancement technologique et le niveau de leurs ressources. En effet, au cours de son processus de développement scientifique et technique et de relèvement du niveau de vie, tel ou tel pays peut développer certaines branches d'activité même s'il ne dispose pas de tous les moyens nécessaires à cette fin (matières premières, cadres spécialisés, etc.). D'où le rôle important qu'est appelée à jouer la formation de liens économiques entre les Etats souverains.

19. Le CAEM vise à favoriser la coopération entre ses pays membres en vue d'accélérer leur processus de développement et d'améliorer leur niveau de vie. Les succès obtenus jusqu'ici montrent que la combinaison du développement rapide de chaque membre du CAEM et du relèvement du niveau économique de l'ensemble, de même que la collaboration économique, scientifique et technique, répond aux impératifs de la croissance économique en général.

20. C'est ainsi que, par rapport aux chiffres d'avant guerre, la croissance de la production industrielle s'est développée dans des proportions considérables dans les pays membres du CAEM. En effet, l'industrie joue un rôle primordial dans le développement de ces pays où elle représente maintenant plus de la moitié du revenu national.

21. Le niveau de vie des travailleurs s'est relevé; leur salaire réel par rapport à 1960 a progressé de 28 % en Bulgarie, de 16 % en Hongrie, de 17 % en République démocratique allemande, de 32 % en Roumanie, de 34 % en URSS et de 12 % en Tchécoslovaquie. Les revenus des travailleurs agricoles ont augmenté grâce à l'amélioration de la productivité dans l'agriculture.

22. L'économie de chaque pays membre du CAEM a subi des changements profonds, ce qui a permis de jeter des bases solides pour les années à venir. L'intensification de la coopération scientifique et technique a permis d'établir entre les pays socialistes des relations plus compatibles avec le développement rapide de leur économie. Il importe d'éliminer les différences qui existaient entre les niveaux de développement des pays associés en utilisant au maximum les possibilités naturelles et les avantages que confère le système socialiste sur le plan mondial.

23. Les pays membres du CAEM procèdent actuellement à la coordination de leurs plans économiques pour la



période 1971-1975. Ce travail se fait à deux niveaux : sur un plan bilatéral, dans le cadre de conversations et de consultations directes où l'on examine les problèmes qui se posent aux divers pays membres et des questions telles que la coopération en matière de recherche géologique, scientifique et technique, la fourniture de certaines marchandises, l'installation de réseaux de transports, et sur un plan multilatéral où sont étudiés des problèmes qui intéressent les pays membres et où sont formulées les conclusions sur la base desquelles seront élaborées les solutions appropriées.

24. Il existe un autre domaine de coopération, c'est celui de la spécialisation et de la collaboration en matière de production. L'étude de ce problème a commencé en 1955 et, entre cette date et 1968, le CAEM a formulé des recommandations sur 2 350 questions différentes concernant notamment les modèles, les agrégats, le matériel et les machines. Cette coopération a permis d'améliorer l'efficacité de la spécialisation.

25. Dans le domaine de la science et de la technique, la coopération dans le cadre du CAEM se caractérise par l'échange de renseignements et de documentation. De 1948 à 1966, les pays membres se sont communiqués plus de 40 000 documents scientifiques et techniques.

26. Comme exemple concret de l'élargissement des relations commerciales dans des conditions mutuellement avantageuses, on peut citer le commerce des pays membres du CAEM, dont les échanges avec les pays développés et avec les pays en voie de développement se sont accrus dans de fortes proportions. Leur coopération économique avec tous les pays en voie de développement est organisée selon le principe de la réciprocité des avantages, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect de souveraineté. Le taux d'intérêt des crédits publics à long terme ouverts par les pays socialistes est d'environ 2,5 %. Ces prêts sont remboursables en 12 ans ou plus et des conditions avantageuses sont prévues pour l'amortissement du principal. En outre, les pays du CAEM acceptent en règlement de ces prêts des livraisons d'articles manufacturés fabriqués dans les usines construites grâce à cette assistance. Les pays membres du CAEM contribuent aussi directement à la formation de cadres qualifiés, même dans les pays bénéficiaires.

27. Pour 1970 et les années suivantes, le CAEM travaille à la mise au point de méthodes de collaboration hautement efficaces et suit de près la question du perfectionnement des relations économiques entre les Etats membres, de façon à permettre le développement plus rapide d'activités de pointe telles que l'électronique et le secteur des services, domaines qui nécessitent des investissements considérables et des recherches poussées.

28. La vingt-troisième session du CAEM, qui s'est tenue en avril 1969, a donné une forte impulsion à la coopération économique instaurée dans le cadre de cet organisme. On y a examiné les futures orientations de cette collaboration ainsi que la suite à donner aux déci-

sions qui ont été prises. Les mesures envisagées visent à développer la coordination des plans de développement économique, qui continuera à être la principale méthode de coopération économique des pays membres du CAEM. On prévoit l'intensification des relations entre les instituts des pays membres, la mise en place des organismes qui s'avèreraient nécessaires pour perfectionner encore la coopération et, aussi, la création d'une banque d'investissement. On envisage de développer de plus en plus les relations entre les ministères, les organisations économiques et même les entreprises des pays membres. Cette oeuvre s'accompagne d'une amélioration continue des méthodes de travail des organes du CAEM.

29. Le perfectionnement de cette coopération est un processus constant car il faut répondre aux impératifs du développement économique des pays membres. La coopération scientifique et technique devra elle aussi progresser de façon constante selon les principes de l'égalité des droits et de la souveraineté des pays membres et sur la base d'avantages mutuels.

30. L'exécution des mesures approuvées à la vingt-troisième session du CAEM contribuera à renforcer la coopération économique. Le CAEM continuera à s'inspirer de ces principes et développera les liens économiques, scientifiques et techniques entre ses membres. Toutes ces tâches sont interdépendantes et sont liées aux activités qui seront menées dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

31. Le CAEM a des contacts avec les organismes des Nations Unies et espère que ces contacts seront maintenus et s'avèreront utiles. La pratique de la coopération économique, scientifique et technique, telle qu'elle est réalisée dans le cadre du CAEM, est un exemple convaincant de ce que l'on peut faire, un exemple qui répond aux exigences du progrès de l'humanité.

32. M. BOMANI (République-Unie de Tanzanie) espère que le Conseil économique et social s'attachera à résoudre les nombreux problèmes que soulève la coopération internationale mise au service du développement, problèmes qui, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, menacent la paix et la stabilité à l'échelon national de même que sur le plan international.

33. Le Conseil a choisi comme thème central de sa quarante-septième session de la préparation d'une stratégie internationale applicable à la deuxième Décennie du développement. En fait, l'importance des travaux préparatoires déjà accomplis a fait craindre à certains que la Décennie ne soit "surpréparée". Mais s'il est bon de ne pas se laisser aller à des travaux théoriques excessifs, il ne faut pas non plus oublier que l'échec de la première Décennie est essentiellement imputable à une préparation insuffisante. En conséquence, les travaux préparatoires accomplis par les divers organes intéressés doivent porter principalement sur la réalisation des objectifs de la Décennie et être effectivement coordonnés et rationalisés

en vue d'en accroître l'applicabilité sur le plan pratique.

34. Les rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sur ses première, deuxième et troisième sessions (E/4624 et Add.1) et du Comité de la planification du développement sur ses quatrième et cinquième sessions (E/4682), dont le Conseil est saisi à ce sujet, font nettement apparaître les progrès considérables qui ont été accomplis dans le choix des grandes lignes d'une stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix et dans la définition de certains des objectifs sociaux et matériels qui s'y inscrivent. Il y a lieu de regretter que les résultats obtenus par le Comité préparatoire aient perdu de leur valeur du fait que les pays socialistes n'ont pas participé à ses travaux et que le Conseil de la CNUCED n'a pas réussi à recommander un ensemble de mesures en matière de coopération internationale dans les domaines du commerce et de l'apport de capitaux étrangers.

35. La délégation tanzanienne a noté avec une satisfaction toute particulière que, dans les recommandations du Comité préparatoire et du Comité de la planification du développement relatives à la stratégie du développement pour les années soixante-dix, les objectifs sociaux prennent beaucoup plus de relief par rapport aux objectifs de production matérielle et qu'une importance spéciale est accordée à une répartition plus équitable des revenus et des richesses dans les pays en voie de développement. En effet, les objectifs réels du développement sont avant tout sociaux, les objectifs économiques n'offrant en définitive que le moyen de les atteindre.

36. En Afrique, le rythme de la croissance économique a été extrêmement lent, puisque le produit intérieur brut par habitant demeurait en 1966 inférieur à 200 dollars par an dans 33 pays africains, contre 3 800 dollars aux Etats-Unis. Parmi les facteurs auxquels on impute souvent la lenteur de la croissance économique, il convient de citer l'inefficacité des structures économiques et du système de distribution des ressources, l'étroitesse des marchés et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. La délégation tanzanienne voit, dans l'état de sous-développement que connaît le continent africain, la conséquence non pas d'un manque de ressources naturelles, mais de l'insuffisance, héritée de l'époque coloniale, des réserves de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée. Au moment de leur accession à l'indépendance, l'économie des pays africains était axée essentiellement sur la culture d'un ou deux produits destinés à satisfaire les besoins industriels de la métropole, tous les articles manufacturés étant par ailleurs importés de cette métropole. Dans ces conditions, la question de la dimension des débouchés nationaux ou régionaux ne se posait même pas, pas plus que celle de l'intégration économique, les pays africains restant économiquement isolés les uns des autres. Après être devenus indépendants, les pays d'Afrique se sont tout d'abord attachés à renforcer leur souveraineté politique et la prise de conscience nationale. C'est sans doute la raison pour laquelle la

première Décennie du développement n'a pas été une période de croissance en Afrique.

37. Pour sa part, la République-Unie de Tanzanie a appliqué une politique d'indépendance économique, consciente de ce que la responsabilité du développement incombe au premier chef aux pays en voie de développement eux-mêmes. A cette fin, la Tanzanie s'est efforcée, par tous les moyens, de mobiliser toutes les forces économiques et sociales pour les mettre au service du développement. Dans le second plan de développement, qui vient d'être mis en application, le développement des régions rurales occupe une place prioritaire. Afin de pallier l'insuffisance de capitaux et de personnel qualifié, des organisations communales de type socialiste, telles que les villages "Ujamaa", ont été mises sur pied. Pour aider les agriculteurs qui, isolément, n'ont pas les moyens financiers qui leur permettraient d'améliorer leur productivité en appliquant les découvertes de la science et de la technique, le second plan de développement prévoit que l'Etat s'efforcera de plus en plus de mettre l'infrastructure et les institutions au service de grandes unités de production, dont il encouragera activement la création.

38. Dans l'expérience de la République-Unie de Tanzanie, une véritable autonomie économique ne va pas sans un certain dirigisme. Des mesures ont donc été prises en vue d'accorder au secteur public un rôle de plus en plus prépondérant dans l'économie. De même, des mesures efficaces ont été prises en vue de renforcer et d'élargir les institutions existantes en matière d'épargne et d'investissement. Mais autonomie économique ne signifie pas à proprement parler autarcie, et la République-Unie de Tanzanie accorde une grande importance à la coopération économique régionale, comme en témoigne la signature du Traité portant création de la Communauté économique d'Afrique orientale. Des négociations ont par ailleurs été entamées en vue d'étendre la Communauté à la Zambie, à l'Ethiopie, à la Somalie, au Burundi et au Rwanda. Lors de leur dernière réunion à Lusaka, les chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale et d'Afrique orientale ont tenu à souligner l'importance d'une coopération économique régionale accrue au cours des prochaines années. Il convient de rappeler à cet égard le rôle décisif joué par la CEA, en dépit d'effectifs restreints et de ressources financières insuffisantes. Malgré les résultats modestes obtenus à ce jour, les pays africains membres de la CEA sont fermement convaincus que celle-ci constitue le plus puissant instrument au service du développement économique et social en Afrique. Au cours de la neuvième session de la CEA, les Etats membres sont convenus de réorganiser les structures administratives de la Commission pour lui permettre de jouer un rôle plus marquant pendant la prochaine Décennie. La CEA a en effet un rôle décisif à jouer, notamment en ce qui concerne la coopération économique entre les pays de la région, l'intensification des échanges intra-africains et la création ou l'élargissement des institutions multinationales de formation et de recherche.

39. Certes, les pays en voie de développement doivent tendre à l'autonomie économique, mais leur succès

dépendra de l'effort de coopération déployé à l'échelle mondiale. Selon les objectifs du second plan de développement de la Tanzanie, par exemple, le taux annuel d'accroissement des importations a été fixé à plus de 7 %, celui des exportations à environ 5,5 %; c'est dire que le déficit en devises qui en résultera sera comblé au moyen de capitaux étrangers, dont l'apport devrait donc augmenter à un rythme annuel de 1,5 % environ. Or, si le secteur de l'aide extérieure joue un rôle très dynamique dans le processus du développement économique, il est aussi extrêmement instable et échappe à l'action des politiques nationales. A ce propos, les questions qui se posent à la veille de la deuxième Décennie sont essentiellement les mêmes que celles qui se sont posées pour la première, à savoir que les pays en voie de développement ne sauraient fixer et atteindre les objectifs en matière d'investissement au cours des années soixante-dix si l'effondrement des cours d'un seul produit d'exportation entraîne en quelques années, comme ce fut le cas pour la Tanzanie avec le sisal, des pertes de devises beaucoup plus importantes que le montant de l'aide extérieure reçue. En second lieu, le volume et les conditions de l'aide extérieure fournie à ces pays doivent être de nature à éviter que la pénurie des devises ne provoque une asphyxie économique. Enfin, la politique d'aide doit répondre aux besoins du développement et aux possibilités de remboursement de la dette, et ne pas être à la merci de la volonté politique et des caprices des pays donateurs.

40. La République-Unie de Tanzanie a toujours souligné les avantages que présente le commerce par rapport à l'aide; en effet, le commerce est plus compatible avec l'autonomie économique; le commerce extérieur occupe une place déterminante dans l'activité économique et les recettes en devises tirées de l'exportation de biens et de services présentent l'avantage d'être utilisables pour le financement des importations sans aucune restriction quant à leur origine et à leur utilisation. Il est donc indispensable que tous les pays s'attachent en premier lieu à rationaliser le système commercial international dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. En effet, il apparaît clairement que l'échec de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la persistance des problèmes relatifs à la stabilisation des cours des matières premières sont imputables pour une large part aux pays développés, qui n'ont pas accordé à ces questions l'intérêt qu'elles méritaient, alors qu'ils s'attachaient à résoudre leurs propres problèmes dans le cadre des négociations Kennedy ou d'un système de droits de tirage spéciaux. Il faut donc espérer que les accords commerciaux internationaux prévus dans le cadre de la stratégie du développement stipuleront ces engagements, mais surtout des délais d'application, la nécessité de garantir des prix rémunérateurs pour les produits d'exportation des pays en voie de développement revêtant un caractère hautement prioritaire.

41. La délégation tanzanienne croit fermement que la nécessité d'une aide extérieure pourrait progressivement disparaître si, pendant la deuxième Décennie, les pays

développés accordaient aux pays en voie de développement, dont la capacité d'absorption a augmenté beaucoup plus rapidement que le volume de l'aide au cours de la première Décennie, une aide en quantité suffisante et à des conditions suffisamment souples. Par ailleurs, les pays donateurs devraient reviser leur politique d'aide en renonçant à des projets de prestige au profit de programmes de développement rural permettant d'assurer une distribution équitable des revenus.

42. En tout état de cause, les problèmes du développement appellent des solutions dynamiques établies à long terme et constamment révisées. Toutefois, le succès d'une stratégie internationale du développement exige que deux conditions soient remplies, à savoir une autonomie économique accrue des différents pays en voie de développement et le resserrement de la coopération entre les pays développés d'une part, et entre ces pays et les pays en voie de développement d'autre part. Si, comme on le dit, la première Décennie a échoué, c'est sans nul doute parce que ces deux conditions indispensables n'étaient pas remplies.

43. Avant de conclure, la délégation tanzanienne tient à féliciter les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique pour les exploits qu'ils ont accomplis dans la découverte de l'espace au cours de la première Décennie. A cet égard, M. Bomani fait siennes les paroles prononcées par le Président et par le représentant des Etats-Unis à l'occasion du succès du premier alunissage. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue les problèmes urgents que pose la conquête de la Terre par la suppression des maux dont souffrent la plupart de ses habitants.

44. La délégation de la République-Unie de Tanzanie tient à suggérer comme thème de la stratégie internationale du développement l'interdépendance et la coopération. De même que les années cinquante ont été marquées par la guerre froide et les années soixante par les affrontements, il faudrait que les années soixante-dix soient placées sous le signe de la coopération.

45. M. BOHIADI (Tchad) se joint aux autres délégations pour adresser ses plus vives félicitations au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis à l'occasion du succès du vol "Apollo 11".

46. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans sa déclaration, bon nombre des situations les plus dangereuses d'aujourd'hui résultent surtout de maux sociaux et économiques auxquels il n'a pas été porté remède. Ces situations auraient déjà été catastrophiques si, à la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis n'avaient pas mis, dans le cadre du Plan Marshall, de grands moyens financiers et matériels à la disposition des nations dévastées. Pourquoi cette solidarité, qui a fait ses preuves en Europe, ne pourrait-elle pas être pratiquée par les pays actuellement nantis au profit du tiers monde?

47. Le fossé qui sépare le niveau de vie des pays développés de celui des pays en voie de développement ne

cesse de se creuser et il faudra encore plusieurs décennies d'efforts inouïs pour que ces derniers atteignent au dixième de l'état de développement de certains pays avancés. Les pays en voie de développement doivent évidemment compter sur leurs propres moyens, mais ils doivent aussi recevoir une aide extérieure qui doit être franche et ne pas être assortie de conditions politiques qui pourraient porter atteinte à leur souveraineté. La réussite de la coopération entre les pays développés et les pays les moins avancés dépend, dans une large mesure, de la volonté de ces derniers de mettre en place des mécanismes concertés durables et efficaces; aucune puissance, en effet, ne saurait résoudre isolément l'ensemble des problèmes complexes que pose le retard économique et social.

48. La collaboration entre les pays développés et les nations du tiers monde doit être menée, avant tout, dans le respect des bénéficiaires. On a souvent constaté que la rivalité qui oppose les puissances étrangères en Afrique, en Asie et en Amérique latine tend plutôt à aggraver la misère de ces continents qu'à les aider à sortir de l'ornière du sous-développement. Les pays développés, loin de se concerter pour imposer aux jeunes Etats telle ou telle marche à suivre, doivent les aider à résoudre leurs problèmes. Il ne s'agit pas d'engager le tiers monde dans la voie du capitalisme ou du socialisme mais plutôt de suggérer, dans le respect de la souveraineté des pays, des solutions adéquates et adaptées aux situations propres à chacun d'entre eux.

49. La coopération doit essentiellement avoir pour but de renforcer les moyens que les pays avancés mettent à la disposition des pays en voie de développement et de confirmer la réussite de la collaboration internationale en modifiant profondément les méthodes de l'assistance technique, économique et financière. Dans cette optique, il faudra résoudre d'urgence des problèmes tels que l'achèvement de l'infrastructure générale, la réalisation d'études en vue de la création des zones de prospérité régionale, des investissements dans la moyenne industrie et dans les grands complexes industriels, l'aide pour la transformation des structures agricoles et pour le développement social ainsi que la stabilisation des cours des matières premières. Il faudra tenir dûment compte de la situation particulière des pays les moins avancés et, surtout, des pays sans littoral, au nombre desquels se trouve le Tchad.

50. La délégation tchadienne constate avec regret que les espoirs placés dans la première Décennie du développement ont été déçus; cette déception s'est accentuée devant l'échec de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La plupart des pays en voie de développement n'ont pas atteint, il s'en faut de beaucoup, le taux de 5 % fixé comme objectif de croissance. Si la première Décennie a échoué, c'est surtout à cause des imperfections et de la rigidité des courants d'échanges internationaux et des problèmes que posent les capitaux étrangers et l'aide extérieure. En élaborant la deuxième Décennie, la communauté internationale devra tenir compte de l'expérience acquise.

51. La responsabilité du développement incombe aux pays les moins avancés eux-mêmes: l'aide internationale ne doit être qu'un complément à l'effort national. En matière démographique, par exemple, les organisations internationales ne peuvent pas exercer un contrôle quelconque sur les pays: la solution de ces problèmes doit être laissée à l'appréciation de chaque Etat. La République tchadienne, qui a une très faible densité de population, ne saurait souscrire à l'idée d'un contrôle international sur les naissances.

52. Le Comité de la planification du développement et les organismes de l'ONU, les institutions spécialisées et particulièrement le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ont un rôle capital à jouer dans l'élaboration d'une stratégie du développement. Les engagements que doivent prendre les pays développés et les pays en voie de développement en ce qui concerne l'apport d'une aide extérieure doivent être clairs et précis, sans pour autant constituer un traité juridique. Les objectifs proposés devront être révisés périodiquement; ce qui importe, c'est la volonté politique de les atteindre.

53. M. BUHLER (Confédération mondiale du Travail), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'il ressort des rapports établis par le Secrétaire général que le revenu national par habitant a augmenté dans les pays en voie de développement mais que les conditions de vie des travailleurs de ces pays se sont détériorées, cependant que le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres s'élargit sans cesse. Comme l'ont fait observer de nombreux orateurs à la cinquante-troisième session de la Conférence internationale du Travail, en juin dernier, l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement doit inciter à prendre des mesures visant à assurer un progrès social important au cours de la deuxième Décennie.

54. L'un des objectifs de la Décennie doit être la création d'un grand nombre d'emplois dans les pays en voie de développement. Les gouvernements, les entrepreneurs et les travailleurs doivent coopérer à cette fin, et l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, doivent faire en sorte que tous les Etats Membres tiennent compte des répercussions que leurs politiques nationales peuvent avoir sur la situation de l'emploi.

55. La société se trouve actuellement dans une période de mutation profonde et de contestation, et elle se doit de résoudre les problèmes relatifs à la paix et au développement. Les solutions offertes par les régimes capitalistes, néo-capitalistes, fascistes et communistes ont toutes échoué. La CMT tient à contribuer à la solution des problèmes qui secouent le monde en défendant un syndicalisme mondial moderne.

56. La CMT a réuni une conférence en octobre 1968 pour étudier les problèmes du développement économique

global dans une perspective humaniste. Cette conférence a créé un comité permanent chargé d'étudier les problèmes du développement, et elle a décidé de réunir des conférences régionales, à l'échelle de chaque continent, et une conférence mondiale des pays sous-équipés.

57. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement doit marquer une époque de progrès de

l'homme avec la participation de la population tout entière; il importe donc que les organisations professionnelles et économiques qui représentent les travailleurs soient entendues dans toutes les réunions internationales dont elles sont malheureusement absentes à l'heure actuelle.

La séance est levée à 12 h 35.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 21 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

## Point 2 de l'ordre du jour :

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*fin*)

## Orateurs :

M. Morse (OIT) .....	73
M. Santa Cruz (Observateur du Chili) .....	74
M. Popov (Bulgarie) .....	76
M. Ahmed (Soudan) .....	78
M. Rodríguez Larreta (Uruguay) .....	79

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4638, E/4674, E/4679, E/4687 et Add.1 à 3, E/4688, E/4695, E/4701; E/CN.11/878; E/CN.12/825 et Add.1; E/CN.14/435; E/ECE/741) (*fin*)

1. M. MORSE (Directeur général du Bureau international du Travail) fait observer que le Secrétaire général, dans sa déclaration dont il a été donné lecture à la 603e séance, a demandé que l'on envisage la notion de développement dans une perspective large, cependant que de son côté le CAC, dans sa déclaration sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4718), a mis l'accent sur les éléments sociaux qui doivent faire partie intégrante de la stratégie du développement. Toutefois, à l'occasion d'un certain nombre de réunions internationales tenues récemment, on a demandé si le fait de fixer des objectifs sociaux pour le développement ne risquait pas de gêner la croissance économique et s'il y avait lieu de prendre un tel risque précisément au moment où la croissance économique est nécessaire pour financer le coût du progrès social.

2. A sa cinquante-troisième session, en juin 1969 — année du cinquantième anniversaire de l'OIT —, la Conférence internationale du travail a chargé de Directeur général du BIT de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement aboutisse à des progrès sociaux plus importants et à une répartition plus équitable des fruits du développement, grâce à une stratégie du développement prévoyant, parmi les objectifs à atteindre, un accroissement sensible du niveau de l'emploi. Le chômage est un gaspillage à la fois sur le plan économique et sur le plan humain, et il peut avoir des effets destructeurs sur le plan politique; il a été l'une des causes sous-jacentes de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui encore, le danger principal qui menace la paix mondiale est la situation qui couve dans les régions du

monde en voie de développement où les paysans, les travailleurs agricoles ne possédant pas de terres, les jeunes qui n'ont ni emploi ni formation et les habitants des taudis urbains nourrissent de nouvelles aspirations, en partie du fait qu'ils sont de plus en plus en contact avec l'opulence qui les entoure. Une vie plus riche et plus productive est presque à la portée de la grande majorité de la population du monde, mais les efforts faits durant la première Décennie du développement n'ont amené aucune amélioration perceptible des revenus ou des niveaux de vie. Le problème du chômage s'est aggravé, et il se pourrait fort bien qu'il continue à le faire, car durant les 10 années à venir environ 226 millions de personnes en âge de travailler viendront grossir la population active dans les pays en voie de développement.

3. Les troubles sociaux ne sont pas le seul problème à considérer. Si elle ne s'accompagne pas d'une augmentation de l'emploi, la croissance économique dans les pays en voie de développement n'apporte aucun avantage à la majorité de la population qui, par contrecoup, ne se sent guère intéressée au succès des efforts de développement. En donnant à un plus grand nombre de travailleurs la possibilité de gagner leur vie grâce à des emplois productifs, on accroîtrait et on répartirait plus largement le pouvoir d'achat, ce qui entraînerait la création des grands marchés essentiels au développement.

4. On a posé pour hypothèse que le développement rapide et la promotion de l'emploi s'excluaient mutuellement; pourtant la Suède et le Japon, qui ne sont ni l'une ni l'autre dotés de ressources naturelles abondantes, ont connu tous deux une croissance économique rapide et régulière dont l'élément central est pratiquement le plein emploi. Une croissance rapide suppose des changements dans les méthodes de production, dans la nature du travail effectué et dans la structure de l'emploi. Si les possibilités d'emploi sont accrues dans les pays en voie de développement grâce à une politique de l'emploi et à des recyclages, la résistance à ce changement se trouvera réduite. Il faut donc multiplier le nombre des emplois et mettre l'accent sur la création d'emplois productifs. L'abondance de la main-d'oeuvre représente un actif en puissance et non un passif, mais pour l'utiliser il faut de l'imagination, de l'organisation et des dirigeants résolus. Le coût en capital n'est pas forcément élevé. L'objectif visé est de permettre aux travailleurs industriels, aux agriculteurs et aux artisans de produire davantage avec les moyens dont ils disposent; pour cela, il faut leur donner à la fois une motivation et une formation. Le dur travail indispensable ne sera exécuté que si ce qu'il rapporte est à la fois palpable et raisonnable, et les efforts des travailleurs doivent être encadrés par un effort d'organisation comparable de la part des responsables de la production publique et privée.

5. Dans certains secteurs, on recourt à des méthodes de production supposant une forte consommation de capital, ce qui risque de réduire le nombre des emplois disponibles. Les pays en voie de développement ayant un excédent de main-d'oeuvre et des capitaux insuffisants doivent concentrer la production et les investissements dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture où les techniques de production moderne impliquent un emploi plus intensif de la main-d'oeuvre. Un pays qui limite l'emploi des techniques exigeant une utilisation intensive de capital à des domaines où, du point de vue du coût et de l'efficacité, elles sont plus avantageuses que les autres techniques peut économiser des capitaux qui pourront servir à créer davantage d'emplois. Il existe d'amples possibilités pour les pays en voie de développement de produire, par des méthodes exigeant une utilisation relativement forte de main-d'oeuvre, des produits pouvant soutenir, sur les plans de la qualité et du coût, la concurrence de la production des pays industrialisés les plus avancés. La première Décennie du développement a démontré qu'à elle seule la croissance économique, même accélérée, ne peut absorber l'augmentation rapide de la population active dans les pays en voie de développement si la structure de la production n'est pas adaptée à l'abondance relative de la main-d'oeuvre et à la pénurie de capitaux que connaissent ces pays. Grâce à des outils et à des équipements simples pouvant être facilement produits sur place, et moyennant une organisation rationnelle du travail, une formation et un recyclage efficaces et un régime alimentaire adéquat, les méthodes manuelles faisant appel à une main-d'oeuvre nombreuse peuvent souvent être rendues aussi efficaces que les méthodes fondées sur une forte consommation de capital. De nombreux efforts doivent être faits pour mettre au point des techniques qui soient modernes par leur efficacité, mais qui absorbent davantage de main-d'oeuvre et moins de capital que les méthodes appliquées dans les pays industrialisés. La recherche de techniques de ce type offrira des possibilités de coopération entre pays en voie de développement et pays industrialisés.

6. Il est possible qu'à un stade donné un pays ait à choisir entre une croissance économique plus rapide et la création plus rapide d'emplois, mais la vaste majorité des pays en voie de développement n'atteindront pas ce stade avant de nombreuses années. Dans l'intervalle, un accroissement du taux d'investissement et une meilleure utilisation et une répartition plus rationnelle des ressources en capital contribueront à la fois à une croissance plus rapide et à une augmentation du taux de l'emploi. Toutefois, la tâche est difficile; elle nécessite une révolution dans la façon actuelle d'envisager l'emploi et la production, ainsi qu'une amélioration systématique des méthodes. Tels sont les objectifs du Programme mondial de l'emploi, qui constituera la contribution principale de l'OIT à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ce Programme n'aboutira pas directement à la création d'emplois, ni à l'élaboration d'une solution théorique au problème de l'emploi dans le monde. En revanche, il aidera les gouvernements à évaluer la nature et l'ampleur des problèmes de l'emploi et à former la main-d'oeuvre, tout en leur laissant la charge de diriger leur politique en matière d'investissements, de développement rural et industriel ainsi que

d'éducation et de formation, en vue de l'élargissement des possibilités d'emploi. Au niveau international, pour atteindre ses objectifs, l'OIT aura besoin de l'assistance des organismes des Nations Unies ainsi que d'organisations non rattachées à l'ONU. Elle est reconnaissante de l'appui qui lui a déjà été offert par l'UNESCO, le PNUD, la FAO, la BID, la CEPAL et l'OEA pour les éléments régionaux du Programme mondial de l'emploi. Pour que ce Programme réussisse, il faut qu'il soit étroitement lié aux autres composantes des efforts collectifs qui seront faits par les organismes des Nations Unies pendant la deuxième Décennie du développement, laquelle, à son tour, ne sera pleinement couronnée de succès que si des progrès très importants sont accomplis dans le domaine de l'emploi. La question de la coordination des programmes des organismes de l'ONU doit être réglée au stade de la préparation de la Décennie.

7. Le problème de l'emploi est le premier de ceux auxquels s'intéresse l'OIT, mais un certain nombre d'autres problèmes dont le Conseil est saisi, notamment ceux de la population, de la jeunesse, du milieu humain, du développement industriel et de la science et de la technique, sont également examinés dans le rapport de l'OIT dont le Conseil est saisi (E/4655 et Add.1). Les représentants du BIT pourront au besoin fournir au Conseil, pendant ses débats, des renseignements supplémentaires à ce sujet.

8. M. SANTA CRUZ (Observateur du Chili), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que plus de la moitié de la population du monde vit dans des conditions bien inférieures au minimum nécessaire pour que personnalité humaine puisse atteindre son plein développement. L'homme est toujours exploité par l'homme dans bien des régions; la violence éclate constamment entre les nations et à l'intérieur des pays mêmes; et le monde n'a pas réussi à adapter ses formules de coexistence politique et sociale aux réalités nouvelles créées par la science et la technique moderne. C'est au Conseil de réaliser des conditions dans lesquelles les peuples pourraient vivre ensemble dans la paix, l'amitié et le respect des droits de l'homme. Jusqu'ici le débat en cours a été décevant; au lieu d'aller au fond des problèmes du développement — les problèmes les plus vastes et les plus urgents qui se posent à l'homme aujourd'hui — il a été surtout consacré à des aspects marginaux du développement et n'a apporté aucune solution vraiment intéressante. On serait tenté de croire que le Conseil abandonne ses responsabilités historiques et devient inutile.

9. Jamais encore le Conseil n'a reçu une documentation aussi complète sur les réalités économiques du monde ni un ensemble d'idées plus intéressantes pour résoudre le problème du développement. Les pays en voie de développement ont proposé une série de solutions aux problèmes fondamentaux, en particulier pour l'élimination des obstacles extérieurs à l'accélération de leur croissance. Ces solutions ont été approuvées par les commissions économiques régionales et par les secrétariats de la CNUCED, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OIT, de l'OMS et de la BIRD. Les pays développés ne se sont pas opposés ouvertement à

ces solutions, encore qu'ils aient mis en doute leur opportunité et les méthodes proposées pour les appliquer. Mais le débat sur la politique internationale n'a pas permis d'analyser ces solutions en profondeur et aucun dialogue n'a été engagé, du moins avec les pays qui jouent le plus grand rôle dans les décisions qui influent sur l'économie mondiale, contrôlent la majeure partie des ressources techniques et financières du monde et dominant le commerce international. Rien n'indique que ces pays soient animés de la volonté politique nécessaire pour entreprendre une vaste action collective en vue de s'attaquer au problème du développement avec la détermination et le volume de ressources voulues. Les seules exceptions sont les déclarations faites par les représentants de certains pays d'importance économique moyenne, notamment les représentants de la Belgique (1609e séance) et de la Norvège (1607e séance) et aussi la déclaration faite par le représentant de la France (1609e séance) qui a reconnu la gravité de la situation des pays du tiers monde et l'insuffisance de la coopération internationale mise en oeuvre pour l'améliorer et qui a annoncé que son pays était disposé à participer à d'importantes mesures financières et commerciales dans le sens indiqué par les pays en voie de développement.

10. Ces derniers ont reconnu à diverses reprises la responsabilité qui leur incombe dans leur propre développement, tout en faisant ressortir qu'ils ont besoin de la coopération internationale pour mettre à profit pleinement leurs ressources nationales. Ils ont demandé une division internationale du travail plus juste et, à cette fin, une transformation radicale des relations commerciales, économiques et financières. Les pays d'Amérique latine, au cours d'une réunion de la Commission spéciale de la coordination latino-américaine, tenue en mai 1969 à Viña del Mar, ont souligné que, pendant la décennie en cours, l'écart économique, scientifique et technique qui sépare les pays développés des pays en voie de développement a continué de s'élargir, alors que les obstacles extérieurs à une croissance économique rapide des pays d'Amérique latine ont augmenté. Ces obstacles sont notamment : les barrières tarifaires et non tarifaires qui refusent aux produits de base, aux produits finis et semi-finis des pays en voie de développement un accès équitable sur les grands marchés mondiaux; la diminution régulière du volume, des conditions et des méthodes de l'assistance financière internationale, dont l'effet est pratiquement annulé par le poids du service de la dette; les vicissitudes du système monétaire international, les conditions des transports maritimes et les difficultés du transfert des techniques modernes aux pays de la région. Les pays d'Amérique latine ont demandé que des mesures concrètes soient prises pour éliminer ces obstacles.

11. Dans sa déclaration faite à la 1604e séance, le représentant des Etats-Unis a exposé quelques bons principes généraux mais il n'a pas fait allusion au commerce international. Il n'a pas dit comment son pays se proposait d'ouvrir ses marchés aux produits des pays en voie de développement et de les aider à transporter ces produits à moindres frais; comment la science et la technique modernes pourraient être communiquées à ces pays; comment

il serait tenu compte de leurs intérêts dans la modification du système monétaire international; ni si son pays est disposé à accepter, dans un proche avenir, les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sur le volume, les méthodes et les conditions de l'aide financière. A la même séance, le représentant du Royaume-Uni a abordé une série de sujets très intéressants mais il n'a pas dit si son pays est prêt à adopter, conjointement avec ses partenaires de l'OCDE, des mesures concrètes et efficaces pour éliminer les obstacles extérieurs au développement. Dans sa déclaration faite à la 1610e séance, le représentant de l'URSS n'a rien dit qui permette d'espérer que son pays va renoncer à la thèse contestable selon laquelle il ne peut contribuer au financement du développement des pays du tiers monde parce que, n'ayant jamais été une puissance coloniale, il n'est pas responsable de leur situation. La déclaration de ce représentant n'a jeté aucune lumière sur la contribution de son pays au transfert des connaissances techniques et n'a donné aucun détail sur l'application des préférences générales dont l'URSS a accepté le principe.

12. Le représentant des Etats-Unis, comme celui du Royaume-Uni, a dit que les pays développés et les pays en voie de développement devaient chercher ensemble à comprendre les besoins et les possibilités du monde et s'entendre sur des solutions. Tous deux ont mentionné le danger d'une confrontation entre les pays de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud et ont souligné la nécessité d'une discussion rationnelle entre les deux moitiés du monde pour trouver des solutions dans l'intérêt de tous. L'absence de compréhension et de tout dialogue sincère entre les pays développés et les pays en voie de développement tient à ce que, entre les deux groupes de pays, il existe des différences profondes quant aux points de vue, à la nature des problèmes qui se posent et au sens de l'urgence de ces problèmes. Les pays développés semblent n'avoir aucune idée du sentiment de révolte et de frustration qu'éprouvent les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine devant la situation actuelle.

13. Il est vrai que quelques progrès ont été réalisés dans les pays en voie de développement au cours de la décennie écoulée. Le taux de croissance du produit national brut est passé de 4,7 à 5,4 % de 1967 à 1968, mais pas dans tous les pays en voie de développement, et la population de ces pays augmente de 3 % environ par an. Le progrès est trop lent, aussi bien dans l'absolu que par rapport à celui des pays développés. Suivant les chiffres fournis au Conseil, il faudrait à la plupart des pays du tiers monde 50 ans pour parvenir à un niveau de développement satisfaisant, alors que pour certains d'entre eux il faudrait plus d'un siècle.

14. Il faut également reconnaître que la coopération internationale a permis d'obtenir des résultats importants au cours des 25 dernières années, notamment au moyen de l'assistance technique. Les organismes des Nations Unies sont des instruments riches de possibilités. Néanmoins, leurs ressources sont limitées et nombre d'entre eux sont devenus des bureaucraties centralisées, éloignées des réalités économiques, sociales et historiques des pays en voie de dévelop-



peuvent. Malheureusement, leur centralisation a été appuyée par les principaux pays donateurs et tout mouvement en sens contraire entraîne de longs efforts de la part des pays en voie de développement, bien que l'expérience ait montré que les idées les plus constructives sont venues des commissions économiques régionales et des services régionaux des institutions. En outre, toute proposition d'augmentation du budget au titre de nouveaux programmes ou des services extérieurs se heurte à une forte résistance, alors que les crédits affectés à l'administration et à la direction ne cessent d'augmenter. On observe une tendance marquée à détourner les ressources vers les programmes bénévoles et à bloquer les budgets ordinaires.

15. Le mécanisme international de développement a été mis en place, mais il doit être amélioré. Tout d'abord, il faudrait le décentraliser. Les pays en voie de développement devraient avoir une part plus importante dans l'élaboration des mesures au sein des organismes des Nations Unies. Il faudrait avoir davantage d'informations sur la situation existant dans les pays qui reçoivent une aide. De même, les organisations devraient disposer de ressources opérationnelles correspondant aux besoins de ces pays et qui soient à la mesure des moyens des pays donateurs. Il est nécessaire d'améliorer la coordination, mais elle ne peut remplacer une action efficace sur les lieux; elle doit laisser chaque organisation libre d'utiliser sa capacité technique conformément à ses statuts, sans ingérence de l'extérieur. Le Conseil a nécessairement une fonction de coordination, mais son premier devoir doit être d'agir positivement et de servir de guide.

16. Le programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne doit pas être un simple catalogue des mesures possibles, ni une vague déclaration d'intentions. Il doit être un engagement, de la part de tous les membres de la communauté internationale, à coopérer pour appliquer une série de mesures et de dispositions pratiques qui transformeront véritablement la situation actuelle, fixeront des échéances et pourront être adaptées à l'évolution de la situation. De même que la communauté internationale s'est engagée, sur le plan juridique, à défendre et à promouvoir les droits de l'homme, elle doit s'engager à promouvoir le développement, comme les pays signataires l'ont fait dans l'Article 56 de la Charte. Un tel engagement devrait comprendre la suppression des obstacles extérieurs énumérés par les pays latino-américains à Viffa del Mar, non en tant qu'objectif pour la fin de la deuxième Décennie, mais dès 1969. Il y a des raisons d'espérer que les produits manufacturés et les articles semi-finis des pays en voie de développement pourront accéder aux grands marchés mondiaux avant le commencement de la deuxième Décennie, grâce à un système généralisé de préférences non discriminatoires et non réciproques. Cela permettrait d'accroître la capacité des pays en voie de développement d'importer des biens d'équipement et stimulerait ainsi leur industrialisation.

17. M. Santa Cruz appuie sans réserve les observations du représentant de l'Inde (1608<sup>e</sup> séance) au sujet des problèmes et des difficultés que posent la science et la

technique. Le développement de la technique dans les pays en voie de développement devrait recevoir la priorité absolue; une véritable coopération scientifique et technique suppose le transfert de la science et de la technique à des conditions favorables et sous une forme appropriée aux besoins de ces pays.

18. Il faut prendre sans délai des décisions en vue de porter le volume du financement extérieur destiné au développement à un niveau représentant au moins 1 % du produit national brut des pays fournisseurs et les conditions et les modalités de l'aide doivent être radicalement modifiées. M. Santa Cruz considère comme un fait positif l'abandon par les Etats-Unis de la clause de "l'additionnalité" pour les prêts consentis à l'Amérique latine. Les transferts de capitaux aux pays en voie de développement ont été concentrés pendant de nombreuses années sur les investissements privés dans les industries extractives. L'aide provenant des sources publiques suffit à peine à couvrir les frais occasionnés aux pays en voie de développement par le service de la dette. Les pays latino-américains ont déclaré à la réunion de Viffa del Mar que l'on ne devait pas considérer les investissements privés comme une aide. L'opinion généralement répandue selon laquelle l'Amérique latine reçoit une aide financière est démentie par les chiffres, qui montrent qu'elle contribue à financer le développement des Etats-Unis et d'autres pays industriels. Dans la pratique, les investissements privés en Amérique latine ont pour conséquence que les sommes retirées de cette région sont plus importantes que celles qui y sont investies. Certes, les bénéfices fournis par les capitaux investis augmentent et se multiplient considérablement, mais c'est à l'étranger qu'ils le font. Lorsqu'on apportera les modifications nécessaires au système monétaire international, il conviendra de tenir compte des exigences du développement, et les pays en voie de développement devraient participer à la discussion.

19. L'arrivée sur la Lune a pu être réalisée grâce à l'association de la compétence technique et d'une ferme volonté politique, d'un appui financier massif et d'une excellente organisation. Le développement est plus important que la conquête de l'espace et devrait être abordé avec une détermination au moins égale. Le Conseil, qui a le devoir de diriger la coopération internationale dans les domaines économique et social, devrait faire face à cette obligation. Comme l'a déclaré le Président de la République du Chili à la séance d'ouverture de la réunion de Viffa del Mar, les paroles et les bonnes intentions ne suffisent pas. Il faut fixer aux peuples, et particulièrement à la jeunesse, des tâches qui donnent un sens à leur vie. Il faut adopter des décisions politiques fermes et irrévocables. Il ne peut y avoir de paix tant que d'importantes communautés souffrent de la pauvreté, de l'ignorance et de l'absence de buts.

20. M. POPOV (Bulgarie) se félicite de l'expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social; le grand nombre des organes et organisations se livrant à de telles activités prouve l'importance que les Nations Unies attachent aux problèmes économiques et sociaux. Toutefois, ces organes

et organisations font preuve d'une certaine tendance à supplanter le Conseil dans des questions relevant exclusivement de sa compétence; à la veille de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il importe au plus haut point que les responsabilités du Conseil, pour ce qui est de la formulation de la politique économique et sociale des Nations Unies, ne soient pas sous-estimées.

21. Les déclarations les plus utiles, pendant la discussion en cours, ont été celles qui abordent de façon réaliste les problèmes du Conseil; M. Popov pense en particulier à la déclaration du représentant de l'URSS. Les problèmes du développement, et plus particulièrement le problème du sous-développement économique et social, doivent être résolus conjointement avec les problèmes généraux de l'économie mondiale. Il sera impossible de créer les conditions favorables au progrès accéléré des pays en voie de développement tant que ne seront pas créées des conditions optimales pour le développement de l'économie mondiale dans son ensemble, ce qui exigera que tous les pays contribuent pleinement à instaurer une division internationale du travail qui soit équitable, à éliminer les obstacles discriminatoires qui s'opposent actuellement au développement et à mettre fin à la situation privilégiée d'un petit groupe de pays capitalistes développés.

22. La Bulgarie connaît bien, pour l'éprouver elle-même, le désir de rattraper le retard dans le domaine économique et elle s'intéresse de très près aux problèmes de la coopération économique internationale et du développement. Les tâches essentielles du Gouvernement bulgare, au cours des 25 dernières années, ont consisté à accélérer l'industrialisation, à mécaniser l'agriculture et à former une main-d'oeuvre compétente dans toutes les branches de l'économie, de la science et de la technologie. Le retard économique a été comblé et des progrès décisifs ont été accomplis en matière de développement industriel et scientifique. Ces objectifs ont été réalisés grâce aux propres efforts de la population, à la mobilisation des ressources intérieures et à la coopération des pays membres du CAEM.

23. Avant la seconde guerre mondiale, l'économie bulgare ressemblait à celle de maints pays qui commençaient seulement à se développer de manière indépendante. L'industrie ne représentait que 15% du revenu national; l'agriculture, quatre fois plus importante alors en tant que source de revenu national, était primitive et la productivité de la main-d'oeuvre agricole était faible. Cela pourrait encourager certains pays en voie de développement d'apprendre que, au cours des 25 dernières années, le volume de la production industrielle bulgare a augmenté dans la proportion de 1 à 30 et la production agricole a doublé. Un facteur essentiel du progrès du pays est la construction mécanique, qui représente maintenant le quart de la production industrielle bulgare.

24. L'industrialisation et la restructuration socialiste de l'agriculture sur des bases coopératives ont transformé la structure de l'emploi et ont abouti à une utilisation plus rationnelle des ressources en main-d'oeuvre. Sur une population de 8,3 millions d'habitants, près de 470 000 ont

bénéficié d'un enseignement supérieur ou d'un enseignement secondaire spécialisé. On compte actuellement 96 étudiants pour 10 000 habitants, contre 16 en 1939. Les étudiants poursuivant des études d'ingénieur représentent 43% du total. Une grande importance est accordée au développement de la science et l'on compte 139 instituts de recherche. Il est manifeste que l'allusion faite dans le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de l'éducation (E/4707 et Corr.1, par. 46) à la crise mondiale de l'éducation ne s'applique pas à la Bulgarie.

25. L'attention accordée, au cours des débats, aux problèmes de la jeunesse est pleinement justifiée. Toutefois, un certain nombre d'orateurs semblent craindre que les générations futures ne rejettent ce qui est actuellement accompli, de même que les normes de conduite et les idéaux actuellement inculqués aux jeunes gens. A cet égard, M. Popov se contentera de rappeler que la jeunesse a toujours milité à l'avant-garde de la lutte pour le progrès, la justice sociale, la coopération internationale et la paix. Les jeunes demandent à juste titre que l'on tienne compte d'eux dans la solution des problèmes courants et entendent participer pleinement à la vie politique, économique et sociale de leur pays et de la communauté internationale. La délégation bulgare estime, elle aussi, que le Conseil devrait demander à la Commission du développement social et à la Commission des droits de l'homme de préparer un texte sur les droits de la jeunesse.

26. La planification du développement, au sens le plus large du terme, revêt actuellement une grande importance. Les réalisations obtenues en Bulgarie, et que M. Popov vient de décrire, sont dues en grande partie au fait que la planification est reconnue comme le principe fondamental du développement. Ces dernières années, ce principe a été admis de plus en plus dans les documents des Nations Unies. Néanmoins, il est important de partir d'un plan social et économique d'ensemble, unifié et couvrant les problèmes intéressant aussi bien l'enseignement, la santé, la sécurité sociale, la population et d'autres questions analogues, que les questions économiques.

27. A propos de la deuxième Décennie du développement, plusieurs délégations ont parlé de la situation paradoxale créée, d'une part, par les réalisations scientifiques et techniques de l'humanité et, d'autre part, par les difficultés que certains pays en voie de développement éprouvent à surmonter la sous-alimentation, la maladie, l'ignorance et la pauvreté. M. Popov ne voit rien de paradoxal dans cette situation. Il n'est que trop évident que le retard de certains pays est dû à des siècles d'exploitation par les puissances métropolitaines. La seule solution consiste à liquider le honteux héritage de l'époque coloniale aussi rapidement que possible. La communauté internationale doit faire tout son possible pour protéger les intérêts des pays en voie de développement de la dépendance économique. A ce propos, la délégation bulgare a écouté avec un intérêt particulier les déclarations faites par les représentants du Congo [Brazzaville] (1610e séance) et de la République-Unie de Tanzanie. (1612e séance).

28. La CNUCED pourrait apporter une contribution plus efficace à la deuxième Décennie du développement si l'on tenait compte de certaines considérations dans la préparation du programme d'action en matière de commerce international. En premier lieu, tous les pays ne devraient négliger aucun effort pour donner effet aux résolutions, recommandations et décisions déjà adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En deuxième lieu, on ne peut guère obtenir de résultats pratiques tant que tous les pays n'appliqueront pas les principes de base adoptés à la première session de la Conférence<sup>1</sup>, qui correspondent à ses objectifs à long terme. En troisième lieu, les objectifs de la Décennie en matière de coopération économique internationale ne peuvent être atteints qu'en établissant le commerce international sur des bases normales et en supprimant tous les obstacles dressés par les pays capitalistes développés et leurs groupements économiques. En 1968, les recettes d'exportation de la Bulgarie n'ont payé que 92 % de ses importations, non seulement en raison des mauvaises récoltes, mais surtout à cause de la discrimination exercée par les pays de la Communauté économique européenne à l'égard de ses produits agricoles.

29. La CEE apporte une contribution importante au développement de la coopération économique, scientifique et technique entre les pays qui en sont membres. Le représentant de la Bulgarie est convaincu que la conférence européenne sur la sécurité et la coopération, qui est proposée par les pays signataires du Pacte de Varsovie, contribuera à créer un climat favorable à une coopération étendue et mutuellement avantageuse entre tous les pays d'Europe, y compris ceux qui ont des systèmes économiques et sociaux différents. Il faut régler rapidement la question de la participation de la République démocratique allemande aux travaux des organisations économiques et sociales internationales, y compris la CEE. La délégation bulgare a demandé qu'une lettre du Ministère des affaires étrangères de ce pays soit distribuée en tant que document de la 47e session du Conseil (voir E/L.1263).

30. L'une des principales tâches du Conseil consiste à effectuer une étude approfondie des problèmes que pose le transfert des connaissances scientifiques et techniques aux pays en voie de développement, où ces connaissances ont un rôle vital à jouer dans le développement. Récemment, on a beaucoup insisté sur ce qu'on a appelé "l'explosion démographique", qui représenterait un danger pour le développement économique. De l'avis de la délégation bulgare, ce danger a été exagéré. En outre, une réduction de la population ou du taux des naissances ne résoudrait pas les problèmes économiques et sociaux urgents du tiers monde. Les conditions matérielles et psychologiques nécessaires pour obtenir une diminution du taux des naissances dans les pays en voie de développement supposeraient l'abandon d'attitudes périmées et l'application de réformes sociales et économiques radicales. Il est certainement

nécessaire d'influencer les tendances démographiques dans les régions où la croissance de la population est excessive, mais il appartient à chaque pays de décider de l'importance qu'il désire donner aux mesures démographiques dans sa politique économique d'ensemble.

31. On a dit avec raison que le succès d'une action internationale dans le domaine économique et social dépendait de la volonté politique des gouvernements; plus précisément, elle dépend des principes qui déterminent leur politique étrangère. Ces principes ne peuvent être que le maintien de la paix et la coopération pacifique entre les nations, conformément à la Charte. Les décisions internationales resteront lettre morte tant que l'on ne créera pas des conditions favorables à leur application. Quelques journées de guerre peuvent effacer les efforts d'une décennie. Lors d'une récente conférence des partis communistes à Moscou, les pays socialistes ont exprimé leur détermination d'établir et de maintenir des relations avec les autres pays sur la base de la coexistence pacifique entre tous les Etats, quelle que soit leur structure économique et sociale. Cette politique a été couronnée de succès dans les Balkans, et la Bulgarie ne négligera aucun effort pour coopérer avec tous les pays sur la base des avantages mutuels, de la compréhension et de l'amitié.

32. M. AHMED (Soudan) fait observer que le Conseil a pour tâches principales d'éliminer la misère, d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir la justice sociale. Dans la mesure où il y parviendra, cela contribuera à réduire les tensions politiques. Toutefois, le caractère décentralisé du système des Nations Unies rend la coordination essentielle. Si un bon nombre des organisations qui en font partie jouissent d'un statut indépendant ou semi-indépendant et établissent leur propre programme, elles n'en reconnaissent pas moins qu'il y a avantage à éviter le gaspillage et le chevauchement des activités et à coopérer pour atteindre des objectifs communs. Aucun domaine d'activité ne peut être considéré comme étant le domaine réservé d'une institution particulière, car il y a interdépendance dans bon nombre de cas. La coordination devrait donc avoir un rôle important pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et devrait être appliquée au niveau régional et national aussi bien qu'au niveau international. Les pays en voie de développement devraient en faire un élément important de leur effort de développement. Leurs plans et politiques devraient être liés aux plans régionaux et internationaux, et leurs objectifs de croissance sectoriels devraient suivre les objectifs de croissance globaux.

33. La première Décennie du développement n'a pas été un échec, mais on avait trop attendu d'un premier essai. Elle a fourni une expérience utile et elle a ouvert la voie à la deuxième Décennie du développement, qui aura de meilleures chances de réussir totalement. On conçoit mieux aujourd'hui ce que doivent être les programmes et les politiques; les préparatifs sont plus adéquats et plus ingénieux; les pays en voie de développement sont mieux préparés psychologiquement à s'acquitter de leurs responsabilités et à effectuer les réformes nécessaires; enfin,

<sup>1</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I, *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 20.

l'action internationale se concentre de manière plus efficace et s'appuie sur des mécanismes plus spécialement adaptés aux besoins du développement. M. Ahmed regrette que les pays socialistes ne participent pas aux travaux du Comité de la planification du développement et du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il comprend les raisons de leur non-participation, mais il souhaite que l'on trouve une solution à l'amiable, car ces pays pourraient apporter une contribution utile.

34. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay) dit que pour les pays en voie de développement, et notamment ceux d'Amérique latine, la première Décennie des Nations Unies pour le développement a été une période de déconvenues. Sur le plan économique, le fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement s'est creusé et les espoirs de ces derniers ne se sont pas réalisés. Comme vient de le signaler l'observateur du Chili, la Commission spéciale de la coordination latino-américaine, lors de sa réunion en mai 1969, a publié une déclaration exposant les objectifs et les aspirations des pays d'Amérique latine et proposant des formes de coopération internationale qui pourraient contribuer à combler cet écart économique. La Commission spéciale a reconnu que la responsabilité primordiale de toute action incombe aux pays en voie de développement, l'aide étrangère ne jouant qu'un rôle complémentaire. Il est aujourd'hui universellement admis que l'expansion des échanges constitue le meilleur moyen de permettre aux pays en voie de développement de réaliser des progrès sur le plan économique. Toutefois, depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les marchés mondiaux ne se sont pas ouverts beaucoup plus largement aux exportations de ces pays et les restrictions tarifaires et non tarifaires applicables aux produits primaires sont restées pratiquement inchangées. Les négociations qui ont eu lieu au GATT sur cette question n'ont pas été particulièrement fructueuses. Les systèmes discriminatoires de préférences par zones, par exemple, sont particulièrement défavorables aux pays d'Amérique latine. Un autre obstacle à l'expansion de leur commerce d'exportation est le fait que, selon les marchés, les règlements applicables aux importations de denrées alimentaires varient considérablement. Par exemple, les exportations de viande de l'Uruguay doivent se conformer à des règlements sanitaires extrêmement variés. Si de

telles conditions étaient normalisées, il serait plus facile aux pays exportateurs de les respecter.

35. L'aide financière étrangère aux pays en voie de développement n'a pas non plus été conforme à l'objectif fixé par la première Décennie du développement et est restée bien en deçà du chiffre de 1 % du produit national brut des pays développés, qu'avait recommandé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans sa décision 27.II<sup>2</sup>. Les pays d'Amérique latine n'ont obtenu de l'étranger qu'une aide représentant 10 % de leurs besoins financiers globaux, alors que l'objectif fixé en avril 1967 par la Conférence de Punta Del Este était de 20 %. Les sommes versées par les pays d'Amérique latine pour le remboursement de la dette étrangère dépassent en fait le montant des entrées de capitaux. Ces pays appuieraient donc toute proposition visant à réduire leurs difficultés de remboursement. M. Rodriguez Larreta se félicite de la décision du FMI de contribuer à la stabilisation des prix des produits de base en aidant à financer les stocks régulateurs.

36. Le représentant de l'Uruguay constate avec regret que l'aide bilatérale a de plus en plus souvent tendance à être liée à des achats déterminés dans le pays donateur; cette pratique oblige souvent le pays bénéficiaire ou bien à acheter des marchandises à un prix supérieur à celui qu'il paierait s'il était libre de choisir son fournisseur, ou bien à modifier la structure de son commerce extérieur au détriment de ses fournisseurs traditionnels. L'Uruguay, qui croit à la négociation constructive en tant que moyen de résoudre les problèmes du commerce et de l'assistance, est un fervent adepte de la coopération internationale et participe à la coopération régionale. Il n'en reste pas moins que les pays en voie de développement peuvent réaliser beaucoup de choses par leurs propres moyens. Le Gouvernement uruguayen est parvenu, il y a peu de temps, à enrayer une grave inflation en adoptant une nouvelle politique des prix et des revenus sans sacrifier pour autant le niveau de vie de la population.

La séance est levée à 17 h 30.

<sup>2</sup> *Ibid.*, deuxième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14) p. 41.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 22 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth;	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ...	81

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726);
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709)

1. M. STANOVNIK (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe), présentant le rapport annuel de la CEE (E/4641), dit que la CEE a réorganisé son programme de travail à long terme et modifié ses méthodes de travail de sorte qu'elle est actuellement mieux à même d'entreprendre des activités prioritaires nouvelles. Le programme de la CEE a été organisé en fonction de quatre objectifs prioritaires majeurs : le développement et l'expansion des échanges, en particulier des échanges Est-Ouest, la coopération dans le domaine de la science et de la technique, l'établissement de projections et de plans à long terme et la solution des problèmes relatifs au milieu.

2. A la vingt-quatrième session de la CEE, les membres de la Commission ont estimé que le moment était venu d'évaluer les résultats obtenus jusqu'à présent et d'examiner les mesures à prendre pour promouvoir les échanges intra-européens; à cette fin, le Secrétaire exécutif a été prié d'établir un rapport analytique sur la situation du commerce intra-européen. Il a également été convenu d'accorder une attention croissante aux pays européens les moins avancés. En effet, il faut admettre que la CEE ne compte parmi ses membres que des pays développés : si l'on convient de prendre pour seuil un revenu annuel par habitant de 600 dollars, un tiers de l'Europe doit être considéré comme en voie de développement.

3. En même temps qu'elle définissait ses orientations générales, la CEE a décidé d'accorder la priorité à certains domaines particuliers : coopération industrielle, nouvelles

activités dans le domaine de l'industrie chimique, de l'industrie mécanique et de l'automatisation, de la normalisation et des ressources hydrauliques.

4. En ce qui concerne les préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui sont au premier plan des préoccupations du Conseil, la question se pose de savoir comment le programme de travail de la CEE s'intègre dans les efforts d'ensemble. Lors des préparatifs de la première Décennie, l'objectif fondamental était d'atteindre un taux annuel de croissance du produit national brut s'élevant à 5 % et, en recherchant les moyens d'y parvenir, on s'est rendu compte qu'il y aurait un déficit commercial.

5. En fait, le taux annuel d'accroissement des exportations des pays en voie de développement vers les pays développés a été de 3,4 % au cours des années cinquante, et les projections établies par le secrétariat donnaient une perspective de 3,6 % pendant les années soixante. Pour combler le déficit commercial, s'élevant à 20 milliards de dollars par an, ce taux devrait être, selon la CNUCED, de 6 % par an. L'objectif de 1 % fixé pour les transferts financiers n'a pas été atteint. Les mesures de politique commerciale envisagées pour combler le déficit n'ont pas toujours été prises. Pourtant, le taux réel de croissance des exportations des pays en voie de développement a atteint le chiffre de 6,3 %. En réalité dans les pays développés, le taux de croissance a atteint, pendant la première Décennie, 5,2 % au lieu du chiffre de 4,2 % sur lequel les prévisions avaient été fondées.

6. Les projections faites pour la deuxième Décennie indiquent qu'une hausse de 0,5 % seulement du taux de croissance envisagé pour les pays développés pendant les années soixante-dix permettrait d'accroître de plus de 10 milliards de dollars les exportations des pays en voie de développement. Autrement dit, le taux de croissance dans les pays développés a de sérieuses répercussions sur celui des pays en voie de développement. La deuxième Décennie doit être celle du "développement pour tous" et la croissance dans les pays développés est liée à la croissance du tiers monde.

7. Les pays européens traversent depuis 20 ans une période d'expansion pratiquement ininterrompue. Pendant cette période, la production totale a augmenté de plus de 100 %, le revenu par habitant a presque doublé, la consommation d'énergie électrique est passée de 440 kWh à 2 200 kWh par habitant, la construction de logements est passée pendant la même période de 3,4 à 8,4 unités pour 1 000 habitants. En même temps, l'agriculture fait plus largement appel au capital qu'à la main-d'oeuvre, et

l'économie européenne paraît devenir une économie de services. Cette croissance quantitative extraordinaire n'est cependant pas représentative des aspects qualitatifs de la vie économique. La notion des "économies externes" est connue, mais on ne parle pas assez de ce que l'on pourrait appeler les "déséconomies externes". L'économie moderne, par l'utilisation qu'elle fait de la technologie, multiplie les déchets, qui sont déversés dans la mer, dans l'air et dans le milieu ambiant au rythme de cinq tonnes par habitant et par jour.

8. Consciente du fait que l'économie doit être envisagée dans une optique très générale et qu'il faut tenir compte non seulement des aspects économiques proprement dits mais aussi des aspects sociaux, la CEE a estimé que des efforts considérables devraient être déployés dans les décennies à venir pour résoudre les problèmes relatifs au milieu humain. La région de la CEE, qui compte 80 % des ressources technologiques mondiales, produit de ce fait 80 % des déchets; et avant même que le Conseil ait envisagé la possibilité de réunir à Stockholm une conférence à ce sujet, la CEE a décidé de s'attaquer de front à ce problème, non pas tellement pour le définir, car il est déjà assez bien connu, mais plutôt pour y apporter des solutions concrètes. Depuis plus de 10 ans ces problèmes sont étudiés par la Commission et ses organes subsidiaires. C'est ainsi que le Comité de l'acier et le Comité du charbon ont étudié la pollution de l'air et de l'eau et que le Comité du bois a étudié la pollution causée par la fabrication du papier. Il s'est avéré, cependant, qu'il ne suffisait pas d'étudier ces problèmes d'un point de vue sectoriel et qu'il fallait proposer des solutions d'ensemble des problèmes du milieu humain. La CEE a donc décidé de réunir à Prague, en 1971, une réunion qui sera chargée d'étudier les aspects institutionnels de la question et de voir dans quelle mesure la planification, la recherche scientifique ou l'éducation peuvent contribuer à la solution du problème.

9. Tous ces efforts traduisent une conception nouvelle de l'économie : il ne faut pas tenir compte seulement de la rentabilité individuelle, mais aussi de la rentabilité sociale et introduire une nouvelle dimension — le temps — dans la pensée économique. Les commissions économiques régionales, qui sont des centres d'initiative, doivent faire en sorte que les questions de méthode soient abordées sous un angle nouveau afin de pouvoir remédier aux problèmes que pose un progrès technique rapide mais désordonné.

10. Les problèmes relatifs à la science et à la technologie doivent également être envisagés dans une optique nouvelle. La contribution de la science et de la technique au développement économique et social est énorme. Par exemple, l'apparition et la multiplication des calculateurs électroniques qui, de 23 000 en 1963, passeront à 100 000 en 1970, ainsi que la rapidité avec laquelle les innovations les plus hardies sont appliquées dans l'industrie, font que la science, loin de constituer un compartiment séparé, fait partie intégrante de l'économie et devient peu à peu une discipline économique. Un organe

de coopération internationale tel que la CEE manquerait à son devoir s'il n'étudiait pas les problèmes liés à la science et à la technologie.

11. La CEE se propose de s'attacher désormais à l'examen en profondeur de l'application de la science et de la technologie au développement économique et social. Cette nouvelle approche permet de dégager deux questions très importantes, celle de la prévision scientifique et celle du transfert des techniques. La CEE a établi des projections de la demande de bois, de minerai de fer, etc., en Europe. Ces projections sectorielles sont particulièrement importantes pour l'économie mondiale dans son ensemble et permettent de définir des politiques à long terme. Pour ce qui est du transfert des techniques, la CEE s'efforce également d'en intensifier le courant. Ces techniques doivent cependant être adaptées à la situation propre à chaque pays qui les reçoit, sinon il y aura, comme en médecine, un phénomène de "rejet". La CEE s'intéresse essentiellement au transfert des techniques entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire entre des pays à structures institutionnelles différentes. L'expérience acquise pourra être appliquée au transfert des techniques entre pays développés et pays en voie de développement, qui sont loin d'être aussi homogènes qu'on pourrait le supposer.

12. La CEE a cependant fait porter l'essentiel de son effort sur la promotion des échanges, notamment entre l'Est et l'Ouest. En 1953, les exportations de l'Ouest vers l'Est s'élevaient à quelque 600 million de dollars; elles se montent aujourd'hui à 5 milliards de dollars. Cette augmentation s'accélère toujours et, sur une période de 15 ans, le taux de croissance composé moyen est de 14,6 % par an. Il reste cependant de nombreux obstacles à surmonter. Les échanges Est-Ouest pourraient être grandement facilités si l'on cessait de penser à une réciprocité de concessions pour instaurer une réciprocité de possibilités. Il n'y a pas loin de la réciprocité des possibilités à la réciprocité des avantages. Il y a aussi des problèmes pratiques, comme la promotion des exportations, la commercialisation ou la normalisation, qui entravent l'expansion de ce commerce.

13. De cette vue nouvelle adoptée par la CEE des tendances à long terme de l'économie européenne on peut tirer un certain nombre de conclusions. Après avoir analysé pendant 20 ans, il faut maintenant faire un travail de synthèse en ce qui concerne les questions transsectorielles comme le milieu, la planification globale, l'application de la technologie, la stratégie de la croissance et les éléments qualitatifs de celle-ci. D'autre part, le dynamisme de la croissance économique est tel qu'il importe d'adopter des méthodes de travail souples. Sinon, on risque de scléroser des méthodes de travail qui doivent être adaptées constamment aux besoins du moment. Enfin, lorsque certains secteurs sont touchés par la loi des rendements décroissants, il faut diriger les investissements vers d'autres branches.

14. En conclusion, M. Stanovnik insiste sur le fait que cette réorganisation et ce réexamen des programmes et

des méthodes de travail ont fait de la CEE un meilleur instrument de coopération internationale, surtout pour des pays qui ont des régimes économiques et sociaux différents et ont atteint des niveaux de développement inégaux. La CEE pourra ainsi, non seulement aider à résoudre les problèmes des pays européens, mais aussi apporter une contribution utile à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

15. Le **PRESIDENT** attire l'attention du Conseil sur la partie III du rapport de la CEE qui contient, parmi les résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-quatrième session, la résolution 4 (XXIV) relative à la simplification et à l'uniformisation des documents et des procédures en usage dans le commerce international. Dans les paragraphes 2 et 3 du dispositif de cette résolution, la Commission appelle l'attention du Conseil sur l'intérêt pratique des travaux de simplification et d'uniformisation des procédures et des documents utilisés pour le commerce international et sur l'intérêt qu'il y aurait à coordonner ces travaux à l'échelle mondiale et à renforcer à cette fin le rôle technique actuel du secrétariat. A cet égard, la Commission invite le Conseil à prévoir, à l'échelon du secrétariat, des arrangements en vue d'une coordination efficace des activités dans ce domaine avec les travaux de la CEE.

16. En même temps, le **Président** appelle l'attention du Conseil sur la section XII du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales en 1969 (E/4709). Le Conseil notera certainement que les secrétaires exécutifs réunis sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ont déjà examiné cette question.

17. **U NYUN** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient), présentant le rapport annuel de la CEAE0 (E/4640), parle d'abord de la situation économique de la région de la CEAE0, qui s'est considérablement améliorée en 1969 avec la poursuite des progrès amorcés l'année précédente dans le domaine de l'agriculture. La récolte de riz en 1968 a été bonne et la production de blé, surtout pour l'Inde et le Pakistan, a beaucoup augmenté. Cette situation est due en grande partie à l'application accrue de la science et de la technique et à l'abandon généralisé des méthodes traditionnelles en faveur d'un système moderne d'agriculture. Le taux de croissance économique est devenu plus encourageant. En octobre 1968, le Groupe d'experts des techniques de programmation a estimé qu'il était possible d'arriver à un taux annuel moyen d'accroissement de 6 à 7 % pour le produit intérieur brut. Par contre, les projections pour la prochaine décennie envisagent un déficit commercial qui pourrait se situer d'ici à 1975 entre 4 et 7 milliards de dollars.

18. La diminution récente des engagements en matière d'assistance, l'augmentation des charges correspondant au service de la dette et le fait que les pays développés se montrent en général peu disposés à assouplir les conditions de l'aide ou à accorder le libre accès de leurs

marchés aux exportations des pays du tiers monde sont autant de facteurs qui gênent beaucoup les pays en voie de développement d'Asie pour établir leurs plans futurs de développement. En revanche, les forces constructives qui tendent à l'accélération du développement par le moyen de la coopération régionale n'ont jamais été aussi dynamiques, ainsi qu'en témoignent la création dans des délais rapides de la Communauté asiatique de la noix de coco et la résolution par laquelle la Troisième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue à Bangkok en décembre 1968, a recommandé l'élaboration d'une stratégie du développement intégré de la coopération régionale en Asie.

19. Pour la CEAE0, l'année 1968 a été marquée par des activités fructueuses. L'accent a été mis en particulier sur les projets importants sur le plan régional, qui encouragent les pays à coopérer, et sur les projets qui ont des incidences sur la formulation et l'exécution des politiques des gouvernements des pays membres.

20. C'est ainsi qu'en matière de développement industriel, nombre d'entreprises communes dans des domaines tels que la sidérurgie et l'industrie pétrochimique sont examinées sous les auspices du Conseil asiatique du développement industriel. L'étude sur l'industrie en Asie, qui portera sur certains pays du Sud-Est asiatique, a été commencée en juin 1969, et des études analogues concernant d'autres pays de la région font l'objet d'une préparation active.

21. S'agissant de la mise en valeur des ressources naturelles, les travaux du Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie ont donné des résultats très encourageants, à telle enseigne qu'il a été décidé de créer un organe de coordination analogue pour les pays riverains de l'océan Indien. A ce sujet, la CEAE0 a adopté la résolution 96 (XXV), relative aux ressources minérales de la mer, par laquelle elle invite le Comité de coordination du Pacifique occidental et, le moment venu, le Comité envisagé pour l'océan Indien, à considérer le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'exécution des accords internationaux qui pourraient être conclus dans ce domaine à la lumière des résolutions de l'Assemblée générale.

22. Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources hydrauliques, les efforts ont été concentrés sur la préparation des plans élargis pour le bassin du Mékong. En décembre 1968 a été créé le Comité des typhons, qui bénéficie des services du Groupe commun CEAE0/OMM des typhons.

23. Dans le domaine du commerce, le Centre CEAE0 de promotion commerciale s'est occupé d'organiser des cours de formation en coopération avec la CNUCED et le GATT. Les préparatifs de la deuxième Foire commerciale internationale d'Asie, qui se tiendra à Téhéran en 1969 avec la participation de plus de 40 pays, progressent de façon très satisfaisante.

24. En matière de transports et de communications, de grands progrès ont été faits en ce qui concerne le projet de réseau ferroviaire transasiatique qui reliera l'Asie au Moyen-Orient et à l'Europe. L'équipe d'enquêtes CEAE/Japon a déjà terminé des études technico-économiques sur les chemins de fer de plusieurs pays de la région. La coopération constante entre la Commission et l'UIT a été marquée par la création d'un sous-comité des télécommunications. On prévoit notamment la mise en place d'un réseau régional destiné à relier tous les pays de la région aux systèmes modernes de télécommunications.

25. Dans le domaine du développement social, les activités s'orientent de plus en plus vers la formulation de programmes et de politiques faisant partie intégrante du développement économique. Dans sa résolution 99 (XXV), la Commission recommande notamment la constitution d'un groupe de travail du développement social dans la région de la CEAE. Le secrétariat travaille à la mise en place d'un centre régional de recherche et de formation en matière de protection sociale et de développement social. La Commission a créé une division de la population chargée d'exécuter son programme régional élargi dans le domaine de la population. Le programme de la CEAE en matière d'administration publique a été poursuivi avec succès. A sa vingt-cinquième session, la Commission a souscrit à la proposition d'établir un centre régional d'administration du développement et les mesures y relatives sont en cours d'exécution.

26. S'agissant des projets régionaux, il convient de souligner les progrès considérables du projet d'aménagement du bassin du Mékong. En décembre dernier, la première ligne de transport de force internationale dans le bassin du Mékong a été inaugurée. L'un des principaux succès du Comité du Mékong et des pays coopérants a été la conclusion des arrangements financiers pour le projet d'aménagement du Prek Thnot et le projet d'irrigation du Cambodge. Ce comité s'occupe actuellement de l'exécution du projet de construction du pont de My Thuan au Viet-Nam. La CEAE espère que la communauté internationale contribuera généreusement à la réalisation de ce projet, qui est vital pour le développement du pays intéressé et pour le maintien de la liberté de la circulation sur le Mékong. On procède à la mise au point définitive des plans pour l'aménagement du cours principal à Pa Mong.

27. Le projet de la Route d'Asie continue de progresser de façon satisfaisante. Plusieurs tronçons des routes prioritaires ont été achevés. Le premier rallye automobile de la Route d'Asie, qui a eu lieu en avril dernier et qui sera suivi de compétitions analogues, a montré que la coopération régionale était devenue une réalité. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire et le Secrétaire exécutif de la CEAE lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prête son concours à l'exécution de ce grand projet régional.

28. La Banque asiatique de développement, autre institution régionale, continue de jouer un rôle primordial

dans le développement de la région et a décidé de consacrer une part de son capital à l'octroi de prêts à des conditions avantageuses. L'Institut asiatique pour le développement économique et la planification a obtenu des résultats remarquables et dépassé les objectifs qui lui avaient été assignés en matière de formation.

29. Les activités régionales financées par des programmes de coopération technique continuent d'être une part importante des tâches qui incombent au secrétariat de la Commission dans l'exécution de son programme de travail. A sa dernière session, les membres de la CEAE ont exprimé l'espoir que des fonds seraient fournis pour assurer la réalisation des divers projets élaborés avec l'aide des experts de la coopération technique.

30. Il convient toutefois de souligner de nouveau la nécessité d'une décentralisation plus rapide des fonctions et des responsabilités, aussi bien pour les opérations d'assistance technique que pour l'exécution, à l'échelon régional, d'un certain nombre d'activités intéressant les organismes des Nations Unies. Des arrangements dans ce sens ont été élaborés avec certaines institutions spécialisées grâce à la création de groupes mixtes au secrétariat de la CEAE. A sa dernière session, la Commission a noté la position fondamentale de l'ONU, qui souscrit sans réserve aux idées de décentralisation. Elle a recommandé d'intensifier encore les activités d'assistance technique de la CEAE et noté le rôle des projets interdisciplinaires pour la formulation de programmes régionaux et sous-régionaux. Enfin, elle a exprimé l'espoir que le budget et les ressources de la CEAE seraient augmentés. Elle s'est déclarée très satisfaite de la façon dont le programme de travail pour les années à venir était présenté et a prié le secrétariat de poursuivre le bon travail déjà accompli, compte tenu des priorités et autres éléments essentiels.

31. On ne manquera pas de constater que la CEAE s'est engagée dans la voie de l'action directe. Par conséquent, on ne saurait envisager de ralentir, en raison d'un manque de ressources, la poursuite des travaux prioritaires dans le cadre de la deuxième Décennie du développement. C'est cette considération importante que la Commission avait présente à l'esprit lorsqu'elle a souligné la nécessité d'accroître ses ressources. Il n'est pas douteux que le Conseil examinera cette question très attentivement et de façon favorable.

32. L'imminence de la deuxième Décennie du développement confère une importance particulière à la session en cours du Conseil. Les pays de la région de la CEAE attendent avec beaucoup d'espoir la proclamation de cette Décennie, que l'on pourrait appeler la Décennie de l'exécution et dont ils espèrent qu'elle ouvrira une ère nouvelle pour les pays en voie de développement. Bien que la première Décennie n'ait pas donné tous les résultats escomptés, les pays d'Asie ont conscience d'avoir accumulé un potentiel de croissance qui ne manquera pas de jouer un rôle capital au cours des 10 années à venir. C'est dans cette perspective que la Commission a adopté la résolution 94 (XXV), dans laquelle elle exprime l'avis que



les commissions économiques régionales ont un rôle essentiel et décisif à jouer pour appliquer la stratégie globale de la deuxième Décennie.

33. Les pays d'Asie se tournent vers les pays développés pour une coopération active, en particulier par l'intermédiaire de l'ONU et des organismes qui lui sont rattachés, de ses commissions économiques régionales et de son Conseil économique et social. En effet, sans cette coopération, il sera impossible de résoudre les problèmes urgents qui se posent dans le domaine du commerce et de l'assistance.

34. M. QUINTANA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine), présentant le rapport annuel de la CEPAL (E/4639 et Add.1), dit que les résultats de l'évolution économique de l'Amérique latine en 1968 se traduisent par des indices nettement plus favorables que ceux de 1967, tant pour les activités intérieures que pour le secteur extérieur. Cette amélioration s'est produite dans un plus grand nombre de pays de la région que par le passé.

35. Dans l'ensemble, les taux de croissance du produit global et de l'industrie ont augmenté de façon satisfaisante et les progrès de l'industrie du bâtiment se sont poursuivis à un rythme encore plus rapide dans la plupart des pays de la région. En outre, les exportations et les importations ont été en augmentation sensible en 1968. Cependant, le déficit du compte des opérations courantes de la balance des paiements s'est chiffré à plus de 2 milliards de dollars mais il a été contrebalancé par les entrées de capitaux étrangers. Plusieurs pays, notamment le Mexique, le Brésil et le Chili, ont enregistré une augmentation record de leur commerce extérieur. D'où une forte progression de l'offre de biens et de services, qui a favorisé l'expansion de la consommation et des investissements.

36. L'accroissement de la production intérieure et des importations a facilité les efforts faits pour enrayer les pressions inflationnistes. Dans les pays où de telles pressions s'étaient manifestées récemment, la hausse des prix s'est en général ralentie. Ces résultats doivent cependant être considérés en fonction de la situation économique générale de la région et de sa position dans les affaires mondiales, et compte tenu des obstacles structurels qui continuent de s'opposer au processus de développement. C'est ce qu'a fait la CEPAL à sa treizième session, où elle a évalué les réalisations et les échecs de la première Décennie du développement et examiné les perspectives de la CEPAL et son rôle dans la deuxième Décennie.

37. La première Décennie a été marquée notamment par les progrès faits sur la voie de l'intégration régionale. Néanmoins, nombre de pays n'ont pas réussi à atteindre les objectifs de croissance qu'ils s'étaient fixés dans leurs plans nationaux ou dans les programmes régionaux de coopération, et l'écart entre l'Amérique latine et les pays développés est allé en s'accroissant.

38. Lorsqu'elle a examiné les problèmes intérieurs de la région, la CEPAL s'est penchée surtout sur les questions ci-après : persistance des inégalités dans la distribution des revenus et des richesses, aggravation continue du chômage structurel, hétérogénéité de la croissance à l'intérieur de chaque pays, retard de l'agriculture, absence de progrès dans les systèmes de transports et de communications et lenteur de la croissance des services sociaux.

39. Comme suite à son examen des problèmes extérieurs, la CEPAL a conclu que la région se trouverait dans une position encore plus difficile à la fin de la Décennie en cours. La part de l'Amérique latine dans le commerce mondial continuera de décliner et ses besoins d'importation d'articles manufacturés ira en augmentant. Il est donc urgent d'atteindre les objectifs fixés dans les instances internationales en matière de commerce et de financement extérieur. En outre, l'augmentation de la dette extérieure, aggravée par l'insuffisance de l'aide, la hausse des taux d'intérêt et la pratique des prêts liés est une source de préoccupations.

40. L'Amérique latine doit s'attaquer à trois grands problèmes si elle veut renverser les tendances des dernières années. Le premier est l'insuffisance de l'épargne intérieure. Une étude récente a montré que si le rapport de l'épargne aux investissements reste inchangé et si l'on n'essaie pas de porter à 6 % le taux annuel de croissance de la région, l'épargne intérieure dans 16 pays considérés ne suffira pas à financer les investissements nécessaires.

41. Le deuxième problème est lié à la situation en matière de commerce extérieur et aux possibilités de financer un volume d'importations suffisant pour obtenir des taux de croissance plus élevés. Les études faites à ce sujet montrent que les importations devront progresser à peu près au même rythme, en partant de l'hypothèse que le processus de remplacement des importations par des productions locales se poursuivra, ce qui risque d'être difficile à réaliser dans la situation actuelle. Malheureusement, il y a très peu de chances pour que les recettes d'exportation augmentent assez pour répondre à ces besoins. Même dans les hypothèses les plus optimistes, les exportations ne devraient pas se développer autant que les importations et le déficit commercial, aggravé par le service de la dette extérieure, risque de rester important.

42. Le troisième problème concerne la possibilité de créer assez d'emplois dans les 10 années à venir pour réduire le chômage structurel et absorber la main-d'oeuvre qui arrivera sur le marché du travail. Dans son programme de travail, le secrétariat de la CEPAL accorde une attention accrue à la situation actuelle et aux perspectives de l'emploi en Amérique latine. En effet, 40 % environ de la population en âge de travailler est sous-employée ou en chômage, ou encore végète dans des activités pratiquement non productives. La situation risque de s'aggraver pendant la prochaine décennie car il est probable que la main-d'oeuvre augmentera plus rapidement que pendant la période précédente. Si cette main-d'oeuvre n'est pas absorbée, les tensions dues au chômage s'intensifieront, sans

compter que l'essentiel du potentiel de développement des pays de la région continuera d'être gaspillé.

43. Parlant ensuite de la stratégie du développement pour la prochaine Décennie, M. Quintana rappelle que, à sa treizième session, la CEPAL a choisi comme objectif central de la stratégie l'accélération du taux de développement économique et social. Il va de soi que l'accélération de la croissance doit aller de pair avec des améliorations notables dans trois domaines d'une importance particulière, à savoir l'emploi, la répartition du revenu et l'équilibre régional. Sur le plan extérieur, il est indispensable, d'une part, d'accroître et de diversifier les exportations et, d'autre part, d'intensifier la coopération financière à des conditions plus favorables que par le passé.

44. Pour atteindre ces objectifs, un préalable nécessaire est le relèvement du niveau de l'épargne et de l'investissement. Les pays d'Amérique latine sont persuadés que l'accélération du développement exige une mobilisation plus complète des ressources humaines et matérielles dans les secteurs économiques et sociaux prioritaires.

45. Un autre élément essentiel de la stratégie du développement pour la prochaine Décennie est la politique de l'emploi. A cet égard, il importe d'approfondir l'étude des procédés de production dans les diverses branches de l'activité économique, afin d'élaborer une politique de l'emploi de nature à satisfaire les besoins de main-d'oeuvre dans les activités essentielles du développement économique et à augmenter les rendements dans d'autres secteurs, sans aggraver inutilement la situation de l'emploi et sans porter préjudice aux programmes dont l'exécution requiert une main-d'oeuvre importante.

46. Il ne faut pas oublier, cependant, que seule une transformation profonde des conditions extérieures permettra d'atteindre, sur le plan intérieur, les objectifs qui auront été fixés dans le cadre d'une stratégie du développement; de toute évidence, il existe un lien entre ces objectifs et l'accroissement et la diversification des exportations de la région, l'élaboration de nouvelles formes de coopération financière et technique et l'accélération de l'intégration économique régionale.

47. A sa treizième session, la CEPAL a pris diverses décisions concernant deux questions particulièrement importantes: le programme d'action des Nations Unies pour la deuxième Décennie en tant qu'il concerne l'Amérique latine et l'orientation des tâches du secrétariat.

48. Au sujet de la deuxième Décennie, la Commission a réaffirmé qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique à bref délai des programmes et des modalités de coopération propres à surmonter les obstacles au développement de l'Amérique latine. Parmi les points présentant un intérêt particulier pour ce continent, la Commission a choisi de souligner l'expansion et la diversification des exportations, l'amélioration de la coopération financière extérieure, le ren-

forcement des systèmes nationaux de planification, les investissements privés étrangers, les transports maritimes, le transfert des techniques et la coopération avec les centres régionaux pour le développement scientifique.

49. D'autre part, la Commission a recommandé au secrétariat d'attacher une attention particulière, dans son programme de travail, aux études, recherches et services consultatifs portant sur la mobilisation de l'épargne intérieure, la participation des entreprises privées, la répartition du revenu, l'emploi, le développement agricole, les progrès techniques, l'intégration des économies nationales, l'intégration économique de caractère régional et sous-régional, l'accroissement de l'offre de produits d'exportation, l'assimilation de la coopération financière et technique extérieure, l'inventaire des ressources naturelles, la poursuite des études démographiques et sociales, l'amélioration des statistiques et la rationalisation de l'administration publique. Par ailleurs, la Commission a recommandé au secrétariat de s'attacher particulièrement à l'étude des modalités et des mécanismes permettant d'assurer l'exécution effective par les pays développés des divers engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays en voie de développement. La Commission a également recommandé au secrétariat d'accorder une attention accrue à la définition et à l'analyse des problèmes qui, dans chaque pays, gênent l'expansion et la diversification des exportations, cela afin que des suggestions et des propositions puissent être formulées pour les surmonter. Enfin, le secrétariat a été invité à continuer de prêter son concours à la Commission spéciale de coordination latino-américaine en procédant aux études que cette commission peut lui demander et en participant à ses réunions en qualité d'organisme conseil. La CEPAL contribue ainsi à jeter les bases d'une action commune des pays latino-américains dans leurs relations commerciales avec d'autres pays et d'autres régions, notamment avec les pays développés.

50. En matière de coopération financière extérieure, la Commission a jugé indispensable que cette aide soit accordée conformément aux politiques et aux plans nationaux de développement et ne soit pas assujettie à des conditions qui restreignent la capacité nationale à prendre des décisions touchant les politiques économiques fondamentales du pays bénéficiaire; la Commission a également souligné la nécessité de libéraliser les crédits extérieurs et de supprimer les dispositions qui lient l'utilisation des prêts à l'achat de biens et services dans des pays fournisseurs déterminés, et d'assurer que la coopération financière extérieure soit vraiment multilatérale.

51. Au cours des deux dernières années, le secrétariat de la CEPAL a intensifié les travaux qu'il effectue depuis 1956 dans le domaine de la population, pour répondre aux directives formulées par le Secrétaire général et aux exigences que posent, en matière de développement économique et social, les caractéristiques de la croissance démographique en Amérique latine. Le secrétariat a décidé d'élargir ses travaux et a préparé à cet effet un programme de trois ans pour lequel il espère obtenir le

concours du Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques. Ce programme prévoit l'analyse des tendances démographiques de la région vues sous l'angle du développement économique et social et la formulation de concepts qui permettraient de définir une action pratique dans le domaine de la population.

52. Par ailleurs, faisant suite à la résolution 1264 (XLIII) du Conseil et à la résolution 2361 (XXII) de l'Assemblée générale, la Commission a décidé de supprimer les sessions de son Comité plénier qui avaient lieu auparavant dans les années où elle ne siégeait pas. Comme elle est tenue de présenter chaque année au Conseil un rapport complet sur ses activités et ses plans, elle a décidé de prier le Conseil d'ajouter un paragraphe à l'article 12 de son mandat pour tenir compte de la nouvelle situation. La Commission a décidé aussi que, lorsqu'il se présentera une question urgente, le Secrétaire exécutif pourra convoquer une session extraordinaire du Comité plénier. Enfin, la Commission a décidé de renforcer son Bureau des Antilles.

53. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL exprime l'espoir que les travaux du Conseil relatifs à la deuxième Décennie du développement demeureront empreints de l'objectivité et de l'indépendance d'esprit dont le Conseil et ses membres ont toujours fait preuve.

54. M. GARDINER (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), présentant le rapport annuel de la CEA (E/4651 et Add.1), fait observer que les renseignements statistiques relatifs à la situation économique en Afrique que la Commission avait rassemblés pour préparer l'*Etude des conditions économiques en Afrique, 1967*<sup>1</sup> ont été sensiblement améliorés et mis à jour, malgré un retard de près de deux ans encore dans certains domaines, tels que la comptabilité nationale.

55. La dernière *Etude* (E/CN.14/435) contient une analyse des traits les plus marquants des économies africaines et présente une récapitulation des progrès économiques réalisés dans les dernières années; elle expose les problèmes rencontrés dans un certain nombre de secteurs critiques tels que la main-d'oeuvre, l'enseignement et la formation, l'agriculture, l'industrie et le secteur extérieur. On trouvera dans une version révisée de l'*Etude* une analyse des finances publiques et une évaluation du produit national brut et des statistiques connexes.

56. Pour que les pays africains en voie de développement progressent sur la voie du progrès économique, même de façon minime, la production par habitant doit augmenter de 3 % par an au moins. Or, d'après les estimations préliminaires figurant dans l'*Etude*, le produit par habitant a progressé de moins de 2 % par an, au cours des deux dernières années, dans 28 pays, de 2 à 3 % dans 5 autres et de plus de 3 % dans 9 pays seulement. Par ailleurs, 72 % de la population africaine vit dans les

28 pays où le taux de croissance est le plus faible. Force est donc de constater que le développement économique de la plupart des pays africains en voie de développement a été assez lent au cours des sept premières années de la première Décennie du développement, sans compter que les niveaux atteints en 1960 étaient déjà très faibles.

57. On relève néanmoins certains faits encourageants dans des domaines tels que l'enseignement, l'industrialisation, la santé, la planification du développement et la coopération économique. En fait, le développement économique des années soixante contraste sensiblement avec la léthargie de la période qui avait précédé l'accession à l'indépendance.

58. En matière de main-d'oeuvre, d'enseignement et de formation, des progrès rapides ont été enregistrés, mais les transformations qualitatives pouvant conduire à des réformes institutionnelles s'avèrent d'une réalisation plus délicate. Il importe avant tout d'améliorer la qualité de l'enseignement et la teneur des programmes d'étude. En conséquence, la formation du personnel enseignant, le relèvement progressif des qualifications exigées des maîtres et l'adaptation des programmes d'étude aux nécessités du développement économique devraient avoir un caractère prioritaire.

59. L'accroissement de la production agricole a été assez lent, le commerce des produits agricoles entre l'Afrique et le reste du monde demeurant caractérisé par un excédent de plus en plus marqué des importations sur les exportations. Les raisons en varient d'un pays à l'autre, mais on espère que certaines seront examinées en détail dans les prochaines études. Bien que les pays africains n'aient pas toujours accordé à l'accroissement de la production alimentaire l'attention méritée, il y a lieu de se féliciter des progrès accomplis en vue de la création, en Afrique occidentale, d'un Centre de recherche sur le riz, qui pourrait être le premier d'une série de centres multinationaux de recherche et de formation et le premier volet de la coopération multinationale dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, recommandée par la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Afrique orientale et d'Afrique centrale.

60. Dans la plupart des pays d'Afrique, le taux de croissance de l'industrie a été sensiblement supérieur à celui du produit intérieur brut pendant les années soixante, bien que la part de la production industrielle dans la production totale soit encore relativement faible, soit 11 % environ. Sur la base d'études préliminaires, la CEA a retenu un certain nombre de projets industriels qui lui ont semblé à première vue réalisables. Le secrétariat a entrepris de choisir les plus intéressants parmi ces projets pour les soumettre à l'attention des investisseurs et il se prépare à ouvrir des négociations avec les gouvernements africains intéressés. La CEA examine aussi avec attention les mesures visant à stimuler l'épargne intérieure, à renforcer les mécanismes d'exécution, à aider un nombre croissant

<sup>1</sup> *Etude des conditions économiques en Afrique, 1967* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.K.4).

d'entrepreneurs africains et à encourager les petites industries. Le programme de la CEA relatif à l'industrie a été soumis à l'ONUDI et sera exécuté en collaboration avec cette organisation.

61. Il est très important que, lors de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays développés se soient unanimement ralliés au principe de la création d'un système général de préférences sans discrimination ni réciprocité, même si aucun accord n'est intervenu quant à la forme à donner à ce système. Trois questions revêtent une importance particulière pour les pays africains, à savoir celle des préférences inverses, le remplacement des préférences existantes par un système général, et le nombre de produits visés par le système envisagé. En premier lieu, les pays africains estiment que la question des préférences inverses doit être négociée entre les pays développés eux-mêmes, qui proposeront ensuite des solutions concrètes. En second lieu, les pays africains qui bénéficient actuellement de préférences spéciales devront être dédommés. Enfin, tout système de préférences devrait avoir des rapports étroits avec la capacité productive de tous les pays en voie de développement, c'est-à-dire qu'il devrait s'étendre à un grand nombre de produits agricoles transformés et semi-transformés et d'articles manufacturés.

62. En prévision de la réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement, qui s'est tenue à Alger du 10 au 25 octobre 1967, les pays africains avaient proposé que des mesures spéciales soient prises en faveur des moins développés parmi les pays en voie de développement, proposition que la réunion d'Alger avait fait sienne. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ayant pris aucune décision précise à ce sujet, les pays africains proposent que les diverses recommandations formulées en faveur des moins développés parmi les pays en voie de développement soient prises en considération, dans le cadre d'un programme spécial des Nations Unies, qui serait institué à l'occasion de la deuxième Décennie du développement. L'obstination dont témoignent les pays africains dans ce domaine s'explique aisément si l'on songe que, pour la plupart, les pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement appartiennent au continent africain. En raison de l'insuffisance de l'aide et des difficultés particulières que pose le développement des pays les moins évolués, certains estiment que l'assistance internationale devrait au contraire être canalisée vers les plus évolués des pays en voie de développement. Toutefois, ce raisonnement ne peut qu'être démenti par la suite des événements, si l'on songe aux immenses ressources naturelles et aux réserves considérables que renferme le continent africain.

63. Au cours de l'année écoulée, les pays africains ont poursuivi l'effort de coopération économique. Dans la sous-région de l'Afrique orientale, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont commencé à appliquer le Traité de coopération qu'ils avaient conclu et auquel le Burundi, l'Ethiopie, la Somalie et la Zambie envisagent d'adhérer.

En Afrique occidentale, le projet de création d'une communauté économique est à l'étude; malheureusement, 5 des 14 pays appartenant à la sous-région ne sont pas encore parties au Protocole d'accord qui a été signé à ce sujet. En Afrique du Nord, diverses études sur la coordination du développement industriel, sur le point d'être achevées, devraient permettre aux pays intéressés de s'entendre sur certains projets portant sur l'ensemble de la sous-région. En Afrique centrale, le problème que pose l'élargissement au Congo (Kinshasa) de l'Union douanière et économique d'Afrique centrale, qui comprenait initialement cinq membres, n'a toujours pas été résolu. Une réunion est cependant prévue à ce sujet dans le courant de l'année et il faut espérer que les pays de l'Afrique centrale accepteront d'envisager leurs relations économiques dans une plus vaste perspective.

64. Pour sa part, la CEA a adopté en matière de coopération une attitude suffisamment souple pour se prêter à des interprétations très diverses et le secrétariat encourage les gouvernements à constituer librement des groupements multilatéraux ou bilatéraux.

65. Dans un document intitulé "A la conquête de l'autonomie : dix ans de CEA, 1958-1968" (E/CN.14/424), la CEA a résumé 10 années d'expérience. En vertu du Traité de Berlin de 1885, le continent africain fut découpé de façon arbitraire pour servir au mieux les intérêts des puissances administrantes, la construction des routes, des chemins de fer et des voies navigables étant également subordonnée à ces mêmes intérêts. L'Afrique compte ainsi, à l'heure actuelle, 41 pays indépendants dont près des trois quarts ont moins de cinq millions d'habitants et sont dotés de marchés intérieurs trop exigus pour répondre aux exigences de l'économie moderne. L'éducation, négligée par les puissances coloniales, ne correspond pas aux besoins de la croissance économique. Ainsi, en accédant à l'indépendance, les pays africains ont vu leurs options politiques s'accroître considérablement, mais l'héritage colonial les rendait d'une application extrêmement difficile.

66. La CEA s'est fixé comme premier objectif d'aider les pays africains à moderniser leur économie aussi rapidement que possible pour assumer pleinement leur rôle dans l'économie mondiale. Pour ce faire, il est indispensable d'adapter l'infrastructure aux besoins de la croissance économique, notamment en établissant des liens commerciaux solides entre les campagnes et les villes, de remédier à l'exiguïté des marchés nationaux grâce à la coopération et à l'intégration économiques, de créer une infrastructure dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technique, de l'administration publique, de l'exploitation des ressources naturelles et de la gestion des entreprises industrielles et commerciales, enfin de transformer les institutions socio-économiques en vue de faciliter leur modernisation. Il est probable que la réalisation de ces objectifs ne se traduira pas immédiatement par un relèvement des taux de croissance, mais on prévoit qu'elle influera de manière décisive sur les résultats qui pourront être obtenus au cours de la seconde moitié des années soixante-dix.

67. Tant l'OUA que la CEA ont recommandé l'établissement de réseaux de transports et de télécommunications entre les divers pays africains. En vue d'éviter les gaspillages qui se sont produits jusque-là, le Comité de coordination groupant la Banque africaine de développement, la BIRD, le PNUD et la CEA a entrepris d'établir une liste de priorités destinée à faciliter une action internationale commune.

68. A sa neuvième session, qui a coïncidé avec la commémoration de son dixième anniversaire, la Commission a adopté à l'unanimité une série de résolutions concernant notamment la nécessité d'encourager l'esprit d'autonomie, de renforcer la coopération multinationale et sous-régionale, de remédier aux insuffisances actuelles du commerce et de l'aide, et d'assurer une participation accrue des Etats membres aux activités de la Commission en créant à cet effet trois organes dotés de mandats bien définis, concernant les dispositions transitoires qu'impose la réorganisation des rouages de la Commission, l'inten-

sification des activités d'exécution de la Commission, enfin les relations de la CEA avec l'OUA. L'intention générale des résolutions est d'accroître l'efficacité du fonctionnement de la CEA en multipliant les contacts entre la CEA et les pays membres et en améliorant la coopération entre la CEA et les autres organismes reliés aux Nations Unies.

69. La satisfaction qu'éprouve la CEA devant les résultats obtenus au cours des 10 dernières années est dénuée de complaisance. Il est clair en effet que très rares seront les pays africains qui atteindront les objectifs de la première Décennie du développement. Par ailleurs, il est tout aussi évident que les bases d'une économie moderne font défaut dans la plupart des pays africains. Toutefois, ces pays sont déterminés à faire l'effort nécessaire, mais à condition d'y être aidés par la communauté internationale.

La séance est levée à 12 h 45.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 22 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (suite) .....	91

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726)
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709) (suite)

1. M. KAMINKER, prenant la parole au nom de M. Martin, directeur du BESNUB, présente le rapport sur les activités du Bureau (E/4659). Il dit que, bien que le Bureau fasse son possible pour appliquer les nombreuses résolutions lui demandant de s'associer à la préparation d'études et de rapports destinés à divers organes des Nations Unies, ses ressources sont trop limitées pour qu'il puisse répondre à toutes ces demandes. Le Bureau n'a pas de personnel spécialisé dans les questions d'énergie, de transports, de ressources hydrauliques ou d'administration publique. Il doit souvent borner son rôle à celui d'intermédiaire, signalant au Secrétariat des Nations Unies les problèmes des gouvernements et attirant l'attention des gouvernements sur les besoins de renseignements du Secrétariat. Dans certains cas, l'utilité essentielle du Bureau tient à ses relations étroites avec les services compétents des pays.

2. Les gouvernements voient dans le Bureau une source d'aide qui vient compléter celle du PNUD; cette aide prend généralement la forme de consultations fournies à tel ou tel ministère par l'un des conseillers attachés au Bureau. Ces conseillers ayant à s'occuper de plusieurs pays et séjournant rarement plus de quelques semaines d'affilée dans le même pays, leur aide ne peut avoir qu'une valeur d'appoint lorsqu'il n'y a pas d'expert à demeure ou lorsque cet expert a du mal à affronter seul un problème donné. L'expérience a toutefois montré que la régularité des visites importe plus que la durée du séjour pour assurer la continuité. Le Bureau peut parfois faire appel aux conseillers interrégionaux ou à d'autres experts. Pour éviter la superficialité et la dispersion

des efforts, il organise ses activités de manière à leur donner un effet cumulatif ou combiné en les concentrant sur un petit nombre de tâches prioritaires. Cela est d'autant plus nécessaire que le Bureau, malgré son budget limité, est appelé à représenter au Moyen-Orient, non seulement le Département des affaires économiques et sociales, mais aussi les secrétariats de la CNUCED et de l'ONUDI. Heureusement, la nature des problèmes qui préoccupent les services nationaux responsables du développement indique clairement l'orientation générale que le Bureau doit donner à ses activités.

3. Les projets se multiplient dans les pays en voie de développement du Moyen-Orient et les ressources consacrées au développement augmentent. Il y a constamment des choix à faire et l'on se rend compte maintenant que, pendant la deuxième Décennie du développement, il faudra orienter les efforts de façon cohérente vers des objectifs définis avec soin. Les propositions de projets sont reliées de plus en plus à des programmes, à des plans et à des politiques précises. Le Bureau ne peut mieux faire, pour contribuer à ces efforts, que de jouer le rôle d'un centre régional d'information et d'étude. Les pays auront besoin de conseils en matière de comptabilité nationale et de projections à moyen et à long terme, qui impliquent des recherches dans des domaines tels que la structure et la distribution des populations. Le Bureau a commencé à travailler dans cette voie. Le personnel du Bureau et les conseillers attachés au Bureau collaboreront désormais à la préparation d'études prospectives et d'évaluations destinées à éclairer les services nationaux responsables du développement, et dont l'*Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient, 1969*<sup>1</sup> constitue un échantillon. Le besoin de ces études est ressenti chaque jour davantage par ces services, par les représentants résidents du PNUD et par le Comité de la planification du développement, et le Bureau se propose de donner priorité à de telles études pour permettre aux pays de bénéficier de l'expérience des pays voisins et leur montrer ce qui peut être accompli par la coopération internationale. Il serait difficile de constituer, à l'échelon de chaque pays, des équipes capables d'effectuer suffisamment en profondeur, pour qu'elles soient utiles, des études pluridisciplinaires.

4. Pour aborder les problèmes du développement dans une telle optique pluridisciplinaire, il faut d'abord adapter les structures institutionnelles et les procédures administratives; c'est pourquoi les études comme l'étude sur la capacité entreprise sous l'égide du PNUD peuvent être d'un grand secours. L'optique pluridisciplinaire a également stimulé la collaboration interinstitutions au Moyen-Orient;

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.C.5.

c'est ainsi, par exemple, que l'on y envisage de travailler ensemble à améliorer les projections concernant les tendances démographiques et les besoins en main-d'oeuvre. La FAO a décidé de détacher auprès du Bureau un spécialiste de l'économie agricole qui coopère déjà étroitement avec les bureaux régionaux de l'OIT et du FISE.

5. En raison de l'étroitesse des marchés intérieurs, il est particulièrement nécessaire au Moyen-Orient de donner aux efforts de développement une perspective multinationale. Dans une région où il n'y a que des petits pays, la planification, le développement industriel et le commerce international sont intimement liés. Ces pays ont besoin de s'industrialiser rapidement alors que certaines entreprises industrielles très importantes, sur leurs territoires, n'utilisent qu'une fraction de leur capacité de production. Toutefois, ces pays veulent coopérer dans toute la mesure possible à la mise en valeur de leurs ressources naturelles et à l'utilisation de leurs ressources humaines, et le Bureau organise à cette fin des réunions périodiques avec les responsables de ces pays. Comme il est souvent difficile de mettre sur pied des projets régionaux ou multinationaux, le Bureau s'intéresse tout particulièrement aux projets nationaux qui se prêtent bien à une coordination à l'échelon international. S'il est vrai que le rétablissement de la paix demeure la préoccupation majeure au Moyen-Orient, la paix recherchée ne sera durable que si elle s'accompagne d'une coopération internationale pour le progrès économique et social.

6. M. LISSOUBA (Président du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) rend hommage à la mémoire de M. Tom Mboya, du Kenya, qui avait été élu membre du groupe constitué pour présenter au Conseil les résolutions adoptées par la CEA à sa neuvième session.

7. Rappelant les conditions qui prévalaient dans les pays d'Afrique à l'époque où la CEA a été créée, M. Lissouba déclare qu'en dépit des progrès réalisés depuis lors, le fossé qui sépare ces pays du monde industrialisé sur le plan économique n'a cessé de s'élargir. Cette tendance a été accentuée par l'échec de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le chômage augmente toujours, les moyens d'enseignement restent insuffisants pour les besoins du développement, et la science et la technique ont été impuissantes à accélérer le développement économique. Les Etats africains restent relativement isolés les uns des autres, la malnutrition persiste et des flots de développement urbain sont entourés de vastes zones où les populations rurales vivent dans des conditions précaires. Les pays africains semblent encore incapables de transformer leurs ressources en produits finis et semi-finis qui leur sont nécessaires.

8. Les délégations ont abordé la neuvième session de la CEA dans un climat de frustration, d'impatience et de déception, et elles étaient conscientes de la nécessité urgente d'une nouvelle méthode d'approche et d'une action concertée. La session a mis en évidence la conviction générale que l'indépendance doit prendre une nouvelle signification et que les Etats membres, tout en préservant

leur souveraineté, doivent reconnaître qu'ils vivent dans un monde interdépendant. Ainsi, les concepts de l'indépendance et de l'intégration dans le développement doivent être conciliés dans un attachement croissant aux principes et à la pratique de la coopération économique régionale. La résolution 187 (IX), qui commémore le dixième anniversaire de la Commission, et les résolutions 189 (IX), 190 (IX) et 191 (IX) expriment cette double nécessité et énoncent les objectifs primordiaux des Etats africains. En application de la résolution 188 (IX), les décisions concernant les objectifs de développement seront désormais prises à un niveau de responsabilité plus élevé, afin de sauvegarder les intérêts des Etats membres et de garantir leur appui. La résolution 189 (IX) prévoit la réorganisation du secrétariat de la Commission pour répondre aux exigences de l'avenir, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil sur la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales. La résolution tient compte également des observations et recommandations du Comité chargé d'étudier la réorganisation du secrétariat, et notamment de celles figurant aux paragraphes 33 a et 37 du rapport du Comité<sup>2</sup>, qui ont été confirmées par le Corps commun d'inspection après que celui-ci eut visité le secrétariat de la Commission. La résolution 190 (IX) prévoit l'instauration de liens plus étroits avec l'OUA.

9. Les Etats membres ont convenu que, pour qu'une stratégie globale du développement aboutisse à des résultats en Afrique au cours de la prochaine décennie, il est indispensable qu'elle soit conçue à l'échelon régional et que sa programmation et son exécution soient contrôlées, dans la région, en premier lieu par ceux qui connaissent le mieux les problèmes du développement qui la caractérisent. Une telle action nécessite une coordination qui ne peut être assurée que par une organisation comme la CEA, qui peut avoir une vue d'ensemble des problèmes et des processus du développement. Grâce à sa nouvelle structure, la Commission sera assurée de la confiance des gouvernements et pourra fonder ses recommandations comme ses décisions sur les réalités du développement africain. En outre, les fonctions de coordination de la Commission l'aideront à jouer son rôle principal qui consiste à favoriser le développement du continent. Seule la coordination garantira que les ressources seront utilisées au mieux, et il est du devoir des Nations Unies de veiller à ce que les opérations d'aide soient menées de façon rationnelle aux niveaux national et régional. Une telle coordination devrait être assortie d'une décentralisation des activités des institutions spécialisées opérant en Afrique, au profit de la CEA.

10. Le Comité exécutif, établi aux termes de la résolution 188 (IX) de la CEA, reconnaît que la restructuration proposée de la Commission et de son secrétariat et les nouveaux rôles qui leur sont assignés exigeront l'apport par l'Organisation des Nations Unies de ressources financières

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes, additif au point 74 de l'ordre du jour, document A/7359.

supplémentaires. La restructuration du secrétariat devrait être telle que les activités des bureaux sous-régionaux complètent celles des Etats membres et soient liées aux travaux des experts du PNUD ainsi que des organismes qui travaillent dans chaque sous-région. Jouant le rôle de services de coordination dans leurs sous-régions et agissant en liaison étroite avec les représentants résidents, les bureaux sous-régionaux seraient en mesure de promouvoir une véritable intégration économique, de faire adopter des méthodes plus rationnelles et, par là, de permettre d'économiser les ressources des Nations Unies. Etant donné que le Secrétaire général a attiré l'attention sur les problèmes financiers que soulève la réorganisation proposée, le Comité exécutif présentera des estimations détaillées des ressources nécessaires. Tout en reconnaissant la nécessité d'une politique d'économie, le Comité exécutif estime indispensable que les fonds fournis soient suffisants, non seulement pour répondre aux espoirs et aux aspirations de l'Afrique, mais aussi pour rattraper le terrain perdu et mettre fin aux inégalités.

11. Pendant les années soixante, les peuples africains et leurs dirigeants se sont employés surtout à poser les fondements de leur indépendance, et c'est seulement dans les années soixante-dix que la région entrera dans sa décennie du développement. Les objectifs que l'observateur du Chili (1613e séance) a proposés aux pays en voie de développement seront atteints en Afrique, si le Conseil approuve les résolutions adoptées par la CEA à sa neuvième session.

12. M. VRATUŠA (Yougoslavie) dit que les commissions économiques régionales jouent un rôle important dans les activités des organismes des Nations Unies du fait qu'elles reflètent les caractéristiques des régions dont elles s'occupent, qu'elles agissent en coopération étroite avec les économies et les institutions nationales et qu'elles représentent une synthèse régionale des activités mondiales des institutions spécialisées. Leurs rapports, ainsi que les déclarations faites par leurs secrétaires exécutifs, démontrent les progrès qu'elles ont réalisés, particulièrement en ce qui concerne les préparatifs de la deuxième Décennie du développement. De toute évidence, il faudra faire des efforts complexes et ardues, tant à l'échelle régionale qu'à une échelle internationale plus large, pour permettre aux pays en voie de développement de tirer parti des préférences, d'intensifier la promotion commerciale, de moderniser l'agriculture, d'accroître la productivité industrielle et d'assimiler la science et la technique.

13. La délégation yougoslave se félicite que toutes les commissions aient analysé l'expérience acquise au cours de la première Décennie du développement et participent activement à l'élaboration d'une stratégie pour la deuxième Décennie. Elles accomplissent également un travail utile en encourageant l'intégration et en développant la coopération régionale et sous-régionale. L'accroissement récent des activités opérationnelles des commissions pose un problème : celui de coordonner et d'intégrer leurs travaux à ceux des institutions spécialisées et des autres organes des Nations Unies et de compléter ces activités. Il ressort des

rapports des commissions et des déclarations des secrétaires exécutifs que l'on fait déjà des efforts dans cette direction; le Conseil devrait encourager ces efforts en prenant des dispositions pour assurer une coopération permanente entre les commissions, par exemple en organisant régulièrement des réunions des secrétaires exécutifs. La coopération entre les commissions et l'ONUDI, et entre la CEE et l'UNESCO, en matière de science et de technique, est particulièrement remarquable. Dans le domaine de la science et de la technique, les commissions devraient coopérer étroitement, non seulement avec l'UNESCO, mais aussi avec les autres organisations intéressées, compte tenu des priorités propres à la région de leur ressort.

14. La CEE accomplit un travail extrêmement utile, avec l'aide de plus de 1 000 experts; ses sessions annuelles donnent aux Etats membres la possibilité d'évaluer leurs activités et de fixer les grandes lignes des nouveaux programmes. Afin de tirer pleinement parti de cette possibilité, il conviendrait de faire de nouveaux efforts pour que tous les pays d'Europe soient représentés à la Commission. Le vingtième anniversaire de la CEE en 1967 a marqué le début d'une nouvelle ère; les membres de la Commission ont réaffirmé leur intention d'en faire un instrument de coopération entre tous les pays européens, quelles que soient les différences entre leurs régimes économiques et sociaux, qu'ils soient ou non affiliés à des blocs militaires régionaux. Le Secrétaire exécutif a pris les mesures nécessaires pour disposer de toute une gamme de moyens afin de répondre aux nouveaux besoins de coopération créés par le développement de la science et de la technique. Les formes d'organisation qui tendent au développement des activités "horizontales" méritent d'être pleinement appuyées; pour obtenir des résultats durables, il faut du temps, de la patience et une confiance mutuelle. Une attention égale devrait être accordée aux problèmes des échanges, des projections économiques à long terme et du milieu humain.

15. La Yougoslavie attache une grande importance aux problèmes des pays moins avancés de l'Europe méridionale et en particulier au développement du tourisme dans cette région. Le Gouvernement yougoslave se félicite de l'attention que la Commission apporte à l'examen des problèmes spéciaux de ces pays et a soumis plusieurs propositions à ce sujet. Le développement du tourisme présente une importance particulière, non seulement du point de vue économique, mais en tant que contribution à la coopération internationale.

16. Les crises politiques qui se sont produites en Europe ont considérablement entravé les travaux de la Commission, mais les pays européens restent conscients de la nécessité de les poursuivre et de les renforcer. Le succès de la coopération économique est essentiel pour améliorer les autres formes de coopération et les relations politiques; c'est pourquoi le rôle que joue la Commission est important non seulement pour l'Europe, mais pour le monde entier. Etant donné que la situation de l'Europe influe non seulement sur le développement, mais sur la paix dans le monde, les pays européens devraient contribuer activement à l'expansion



des activités de la Commission et la Yougoslavie est prête à participer à cette tâche.

17. M. ECOBESCO (Observateur de la Roumanie), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que les commissions économiques régionales apportent une contribution incontestable au progrès économique et social dans le monde et contribuent à l'élargissement de la coopération entre Etats. Cette coopération devient de plus en plus importante à cause de la révolution scientifique et technique, mais elle ne saurait se développer spontanément. Elle suppose une action délibérée des gouvernements et la participation, sur un pied d'égalité, de tous les pays à la recherche de solutions mutuellement acceptables aux problèmes que pose la coopération dans un monde en évolution. L'avantage mutuel est la caractéristique essentielle de la coopération, qui doit être fondée sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'égalité de droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

18. Au cours des années qui se sont écoulées, les commissions économiques régionales ont aidé à définir les besoins les plus urgents des pays membres et ont réalisé d'importants projets d'intérêt commun. Elles jouent un rôle particulier dans la coordination des efforts accomplis pour combattre le sous-développement dans trois continents, et elles auront de multiples tâches à accomplir pendant la deuxième Décennie du développement. La Roumanie, qui participe elle-même directement au processus du développement, a témoigné de son désir d'établir des relations de coopération avec tous les pays du monde en envoyant des observateurs aux sessions annuelles de la CEA, de la CEAO et de la CEPAL.

19. Dans un esprit de coexistence pacifique, la Roumanie développe ses relations avec tous les Etats, quel que soit leur régime social et politique. Elle attache une importance particulière à la CEE qui est la seule organisation qui se consacre à la coopération générale en Europe conformément aux principes de la Charte. Tout au long de son existence, la CEE a offert un cadre adéquat pour la coopération et a répondu aux exigences du progrès économique et scientifique; elle s'est surtout préoccupée de questions d'intérêt général, en contribuant au développement de la coopération économique européenne grâce à l'échange d'informations et de données d'expérience.

20. A sa vingt-quatrième session, la Commission a examiné la réorganisation de ses activités et de sa structure. Les débats ont montré que les pays européens sont désireux d'accroître et de diversifier la coopération économique, technique et scientifique par l'intermédiaire de la Commission et ont permis de définir les principaux objectifs de ses activités futures. Les activités de la CEE dans le domaine de la science et de la technique doivent être intensifiées et elles renforceront son rôle dans la promotion de la coopération en Europe et dans le monde. La Commission coopère déjà avec l'UNESCO dans ce domaine, et, au cours de leurs réunions, les secrétaires exécutifs se sont félicités à juste titre de la proposition de l'UNESCO tendant à entreprendre une action commune avec toutes les commis-

sions économiques régionales (voir E/4709, par. 28); les autres commissions feraient bien de suivre l'exemple de coopération fourni par l'UNESCO et la CEE.

21. Il est urgent d'organiser le transfert de la technique aux pays en voie de développement, mais aucune institution spécialisée n'est chargée de traiter tous les aspects de cette question. La CEE, qui compte parmi ses membres nombre de pays à l'avant-garde de la technique, pourrait établir les bases de ce transfert tant à l'échelon régional que sur le plan international. On pourrait également mentionner, parmi les autres questions essentielles que la CEE pourrait étudier, la coopération industrielle, l'application des méthodes mathématiques modernes et des techniques du calcul électronique à la recherche économique, le milieu humain, l'industrie chimique et la programmation à long terme. En ce qui concerne le commerce international, la Commission devrait jouer dans l'avenir un rôle plus actif dans l'élaboration de recommandations pratiques en vue de l'élimination des obstacles économiques, administratifs et commerciaux qui s'opposent aux échanges entre les pays membres ayant des régimes politiques et sociaux différents.

22. Chacune des sessions de la CEE a été l'occasion d'intéressants échanges de vues et, chaque année, la Commission a inclus dans le cadre de ses activités de nouveaux problèmes particulièrement actuels. L'importance et la complexité croissante des activités de la Commission soulignent la nécessité de tenir des réunions annuelles pour que les travaux des organes subsidiaires de la Commission soient toujours axés sur les problèmes les plus urgents du développement économique.

23. La délégation roumaine, qui adhère au principe de l'universalité, est en faveur de l'admission de la République démocratique allemande à la Commission. Une telle mesure mettrait fin à la pratique discriminatoire qui élimine un Etat souverain capable et désireux d'apporter sa contribution à la coopération européenne et accroîtrait l'efficacité de la Commission. L'établissement de relations saines entre les Etats européens et la création d'un climat favorable à la paix et à la sécurité en Europe auraient un effet bénéfique sur l'ensemble des relations internationales.

24. La CEE a acquis une expérience précieuse qu'elle pourrait partager avec les autres commissions régionales et en conséquence, elle devrait maintenir et renforcer sa coopération avec ces commissions.

25. M. BENLER (Turquie) dit que le point culminant des activités de la CEE au cours de l'année écoulée a été la réunion au cours de laquelle le programme à long terme de la Commission a été examiné et des félicitations ont été adressées au Secrétaire exécutif pour le rapport dans lequel il a souligné la nécessité d'établir un ordre de priorité entre les travaux futurs (voir E/4641, par. 405 à 414). L'Europe étant en général un continent avancé, la CEE a un rôle fondamental à jouer dans la deuxième Décennie du développement.

26. La délégation turque se félicite que des orateurs aient attiré l'attention sur les problèmes de la coopération

scientifique et technique en Europe et sur les difficultés des pays d'Europe les moins développés; en particulier, elle partage l'opinion du représentant de la Yougoslavie quant à l'importance du tourisme. L'expérience de la Commission dans l'étude de ces deux séries de problèmes lui permettra de fournir aux autres régions du monde des renseignements très utiles. Une coopération plus étroite entre les régions est très souhaitable, et la délégation turque approuve donc la pratique des réunions périodiques des secrétaires exécutifs.

27. Le représentant de la Belgique a proposé, à la 1609e séance, d'organiser, peut-être au sein des commissions économiques régionales, une procédure d'examen mutuel des politiques des Etats membres, à l'instar de ce que fait l'OCDE. Le Gouvernement turc a trouvé cette pratique très utile et croit que cette suggestion devrait être examinée à la prochaine réunion des secrétaires exécutifs.

28. Les secrétaires exécutifs ont dit à juste titre qu'il fallait ajouter progressivement à la programmation par pays un élément de conception régionale ou multinationale pour permettre la constitution d'un cadre où s'inscrirait l'effort des Nations Unies dans chaque région (voir E/4709, par. 22 a); cette recommandation doit être étudiée en liaison avec l'observation du représentant de la Belgique, selon laquelle ces procédures à l'échelle régionale n'empêcheraient nullement des groupes plus restreints de pays de s'entendre sur des politiques communes ou d'intégrer leurs plans et projets de développement. La Turquie est membre associé de la Communauté économique européenne et espère en devenir membre à part entière, mais elle continue à s'intéresser également aux programmes concernant le Moyen-Orient; c'est ainsi qu'elle travaille avec succès avec l'Iran et le Pakistan à trouver des solutions communes à des problèmes d'intérêt mutuel.

29. M. MAHDAVI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que, depuis la quarante-cinquième session du Conseil, l'ONUDI a fait des progrès considérables dans sa coopération avec les commissions économiques régionales. Des discussions approfondies avec les commissions et avec le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth ont conduit à des accords sur une action commune en vue d'harmoniser les programmes et de collaborer à la réalisation de certains projets. L'accord conclu avec la FAO, qui est du même genre que ceux conclus avec les organismes régionaux, prévoit une consultation étroite entre la FAO et l'ONUDI, en particulier pendant la première phase de la préparation des programmes, en vue de dégager les projets d'intérêt commun et de coordonner pleinement les programmes futurs. Les deux organisations coopéreront afin que soient utilisées à fond les ressources dont elles disposent en Asie et en Extrême-Orient, en particulier grâce aux projets d'assistance technique du PNUD. Elles ont pleinement conscience de l'importance de la coopération en ce qui concerne l'élaboration et l'application de la stratégie de la deuxième Décennie du développement.

30. Des entretiens portant sur l'application des accords conclus avec les commissions économiques régionales et le

Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth ont eu lieu pendant la réunion des secrétaires exécutifs. Il a été décidé que des conseillers industriels détachés par l'ONUDI seraient envoyés en poste au siège des commissions économiques régionales, ainsi qu'à Beyrouth, comme agents de liaison. Le nombre de ces conseillers sera augmenté à mesure que les ressources le permettront, en accord avec le PNUD. Des rapports particulièrement étroits se sont établis entre l'ONUDI et la CNUCED; les deux organisations comptent de plus en plus sur les commissions économiques régionales pour faire avancer leurs propres programmes et leurs chefs de secrétariat ont pris part à la réunion des secrétaires exécutifs.

31. M. HAMBRO (Norvège) dit que la délégation de la Norvège, qui a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'utiliser davantage l'immense capacité des diverses organisations régionales pour accomplir certaines des tâches importantes auxquelles les Nations Unies doivent faire face, est heureuse de constater que les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales sont conscients des responsabilités que le Conseil leur confiera de plus en plus.

32. Chaque commission économique régionale a son caractère propre : la CEE est composée surtout des pays les plus avancés, alors que les autres commissions régionales comprennent presque exclusivement des pays en voie de développement, encore que certains grands pays qui ont des responsabilités mondiales soient membres de plusieurs commissions. Les secrétaires exécutifs sont les mieux placés pour assurer une coopération interrégionale et les contacts entre eux sont devenus plus systématiques, comme le montre le rapport sur leurs réunions en 1969 (E/4709). Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

33. Bien entendu, toutes les commissions économiques régionales ont un rôle à jouer dans la deuxième Décennie du développement. Il est indispensable de revoir et d'adapter les objectifs à la lumière de l'expérience acquise au cours de la première Décennie, et les commissions sont particulièrement bien qualifiées pour prendre une part importante à l'accomplissement de cette tâche.

34. Sous l'impulsion dynamique de son actuel Secrétaire exécutif, les activités de la CEE ont subi une réorientation et une réorganisation profondes. Ses préoccupations majeures vont à présent à l'expansion du commerce, à la coopération industrielle, scientifique et technique, et aux problèmes du milieu. Les décisions prises à sa vingt-quatrième session orienteront les activités de la Commission dans le sens de mesures concrètes permettant de faciliter les échanges et la coopération industrielle entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, en utilisant ainsi des ressources encore insuffisamment mises en oeuvre.

35. La CEE s'occupe depuis longtemps de la simplification et de l'uniformisation des documents et des procédures en usage dans le commerce extérieur. En 1963, elle est parvenue à une entente sur un modèle de document connu sous le nom de "formule cadre de la CEE" qui s'est révélé d'une grande utilité pratique en Europe. La Com-

mission a recommandé dans sa résolution 4 (XXIV) de prendre en considération la formule cadre de la CEE chaque fois que seraient élaborés des documents à utiliser dans le commerce international. Il serait souhaitable de conclure des accords en vue d'une action internationale dans ce domaine. Le mieux serait que le PNUD désigne un conseiller interrégional en matière de simplification et d'uniformisation des documents et des procédures en usage dans le commerce international, qui serait affecté à la CNUCED. La délégation norvégienne espère que ces travaux se poursuivront vigoureusement dans le cadre de l'effort entrepris pour éliminer les barrières non tarifaires qui s'opposent au commerce. Elle invite donc le Conseil à examiner la proposition faite par la CEE, qui a été approuvée par les secrétaires exécutifs de toutes les commissions économiques régionales (voir E/4709, par. 59), et de prendre une décision à son sujet.

36. M. DARON (Belgique) dit que les commissions économiques régionales jouent un rôle important dans les travaux des organismes des Nations Unies. Mais il est évident qu'elles auront à développer encore leurs activités dans l'avenir, en particulier à l'occasion de la deuxième Décennie du développement. Il est donc satisfaisant de trouver dans le rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs deux idées que la délégation belge a fréquemment avancées à propos de la Décennie. La première est que les objectifs globaux auront plus de sens pour les divers pays s'ils sont liés aux possibilités qui existent dans les régions auxquelles ils appartiennent; la seconde est que les commissions économiques régionales ont un rôle important à jouer, qui est d'évaluer les progrès économiques et sociaux réalisés dans la perspective des objectifs de la Décennie. Les commissions économiques régionales sont particulièrement bien placées pour procéder à cette évaluation dans leurs régions respectives.

37. Le rapport indique également que les commissions régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth se tournent de plus en plus vers l'action et que cette tendance paraît devoir se confirmer dans l'avenir. La délégation belge estime que les commissions doivent accorder une attention toute particulière aux problèmes pratiques et, à cette fin, maintenir des relations encore plus étroites avec tous les organismes des Nations Unies qui opèrent dans leurs régions, en particulier l'ONUDI. Les commissions économiques régionales doivent faire face à des situations qui évoluent très rapidement et elles doivent s'adapter en conséquence. Leurs rapports et leurs résolutions montrent qu'elles sont parfaitement conscientes de cette nécessité et qu'elles se préparent à ces nouvelles tâches.

38. La CEE a fait de grands efforts pour réorienter ses activités conformément aux principes définis lors de la Réunion ministérielle de 1967. Quelques résultats appréciables ont été obtenus grâce aux efforts de certaines délégations qui tiennent à faire un meilleur usage de la CEE pour la coopération économique et technique dans la région, en particulier entre pays ayant des régimes écono-

miques et sociaux différents. Le Gouvernement belge appuie pleinement cette tendance.

39. Lors de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, plusieurs délégations ont proposé d'élargir les activités de la Commission dans l'optique des efforts qui sont faits, dans un cadre plus large, pour assurer la sécurité en Europe. Pour la délégation belge, la Commission ne pourra réussir que dans des entreprises ne comportant qu'un minimum d'aspects politiques. Il est certain que les événements qui se sont produits en Europe au cours de l'année écoulée ont eu une influence sur les travaux de la Commission, en particulier sur les décisions prises à sa dernière session. Il y a eu un arrêt, ou du moins un ralentissement, dans plusieurs domaines d'activité tels que la coopération scientifique et technique. La création d'un organe permanent de la Commission chargé des questions scientifiques et techniques a été différée. Mais malgré cette situation politique défavorable, la vingt-quatrième session de la Commission a donné des résultats satisfaisants, surtout parce que, d'une manière générale, les délégations s'en sont tenues aux questions économiques et techniques qui sont du ressort de la Commission. Le résultat principal de cette session est l'adoption des mesures proposées par le Secrétaire exécutif pour la réorganisation des structures et des méthodes de travail de la Commission.

40. La question la plus importante pour la CEE est celle du commerce, et le Secrétaire exécutif a formulé, lors de la précédente séance, des observations assez optimistes à ce sujet. La délégation de la Norvège a parlé de la résolution 4 (XXIV) de la CEE, qui a reçu le plein appui de la délégation belge.

41. Un autre problème important est celui du milieu humain. La réunion d'experts gouvernementaux qui doit se tenir à Prague en 1971 ouvrira la voie à la Conférence des Nations Unies sur ce sujet, qui fait l'objet du point 10 de l'ordre du jour de la présente session. Il faut espérer que ces deux réunions donneront de bons résultats et que, malgré le court délai qui les séparera, la Conférence des Nations Unies pourra mettre à profit les résultats obtenus lors de la réunion de Prague.

42. La délégation belge accueille avec satisfaction la décision du Comité de la planification du développement de tenir une réunion au siège de la CEE sur les problèmes de la planification dans les pays développés au moment où les conseillers économiques principaux étudient l'établissement de projections à long terme conformément à la résolution 7 (XXII) de la Commission. Les travaux des conseillers ont une parenté certaine avec les préparatifs de la deuxième Décennie du développement.

43. Au sujet du principe de l'universalité invoqué par certaines délégations concernant la participation de l'Allemagne orientale aux travaux de la CEE, la position de la délégation belge est bien connue et n'a pas changé.

44. Une commission économique régionale, qu'elle serve des pays développés ou des pays en voie de développement, est un moyen de décentralisation, dont les mérites

sont reconnus de plus en plus et qui est plein de promesses pour l'avenir.

45. M. NOLAN (Irlande) dit que les rapports annuels des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dénotent chez tous ces organes une attitude progressiste et montrent l'intérêt qu'ils portent à l'utilisation de techniques avancées pour l'exploitation des ressources naturelles, aux méthodes modernes de la recherche économique, et à l'emploi de techniques d'enquête avancées pour leurs travaux à l'échelon régional. Tous ces progrès ne seront pas de trop pour arriver à promouvoir la croissance économique rapide indispensable pour atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement. Toutes les commissions ont un sens aigu du rôle que le développement de leur région devra jouer dans la stratégie globale du développement.

46. Le Secrétaire exécutif de la CEE a fait observer très justement que le monde développé doit participer à la stratégie de la Décennie du développement aussi activement que les pays en voie de développement. La croissance dans les régions développées du monde se traduira par un transfert accru de fonds vers les régions en voie de développement. L'interdépendance des régions à cet égard, et à beaucoup d'autres, est reconnue et acceptée de plus en plus comme une évidence. Le Secrétaire exécutif de la CEE a pris des mesures très judicieuses en vue de rationaliser et de réorganiser la structure de la Commission et de soumettre en permanence ses méthodes de travail à un examen critique. Les résultats de ses efforts à ce jour ont été approuvés par tous les membres de la Commission; le secrétariat et les organes subsidiaires de la CEE veillent actuellement à leur application. Les autres organes du Conseil feraient bien de suivre cet exemple et de prendre des mesures concrètes pour exercer un contrôle plus sévère sur leur politique, afin de renforcer leurs programmes de travail au cours de la période de changement et de réorientation des priorités qui doit précéder la deuxième Décennie du développement.

47. Comme les autres commissions économiques, la CEE fournit un cadre unique et d'importance capitale pour l'examen des relations économiques au sein de la région. Son rôle n'est nulle part aussi manifeste qu'en matière d'échanges Est-Ouest. L'Irlande est tout particulièrement intéressée par la promotion de tels échanges, car sa balance commerciale avec les pays d'Europe orientale penche en faveur de ces derniers dans un rapport voisin de 10 à 1.

48. Les consultations régulières, quoique officieuses, que le Secrétaire exécutif a entrepris d'avoir avec les membres des missions permanentes à Genève permettent de tenir les pays membres de la CEE constamment au courant des activités de la Commission, assurant ainsi à cette dernière des relations plus étroites avec eux. L'expérience a montré que de telles consultations facilitent les décisions de politique et l'exercice d'un contrôle sur les travaux de la Commission.

49. M. Nolan se félicite que les programmes futurs de trois des organes régionaux n'obligent pas à accroître les engagements financiers. Les propositions de la CEAE0 et de la CEA ont d'importantes incidences financières qui seront examinées en temps voulu par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

50. M. de SILVA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) rappelle que la Conférence générale de l'UNESCO a mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale pour le progrès de la science dans les Etats membres et qu'elle a donné des directives spéciales concernant l'Amérique latine et l'Afrique. Elle a autorisé le Directeur général à étudier la possibilité d'établir un programme pour l'intégration régionale dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, dans le cadre du mouvement pour l'intégration de l'Amérique latine. Elle a aussi invité le Directeur général à donner, lors de la préparation de son programme futur pour la région africaine, la priorité absolue aux recommandations et résolutions adoptées par la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, tenue à Nairobi en 1968.

51. En conséquence, des arrangements ont été conclus entre l'UNESCO, les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et le Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth en ce qui concerne l'application de la science et de la technique au développement. Immédiatement après la session en cours du Conseil, une série de consultations auront lieu entre l'UNESCO et les commissions économiques régionales pour définir les lignes générales de leur coopération. L'intérêt que porte l'UNESCO à une telle coopération s'explique aussi par son désir d'avoir des relations plus étroites avec les organes intergouvernementaux établis sur une base régionale, tels que l'OEA et l'OUA, qui ne sont pas reliés aux Nations Unies. Le but recherché est d'arriver à des accords de travail pratiques afin d'éviter tout double emploi et de lancer des activités communes ou mutuellement complémentaires. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont invité l'UNESCO à déterminer quels sont les projets pouvant relever d'une action commune dans le domaine de la science et de la technique.

52. Dans son rapport annuel aux Etats membres, le Directeur général de l'UNESCO a souligné que la question de la coopération entre l'UNESCO et les commissions économiques régionales se pose dans toutes les régions où une telle commission existe, et plus particulièrement dans le domaine de la science et de son application au développement. Il est disposé à étudier des méthodes concrètes pour réaliser une telle coopération et à les appliquer en vue d'atteindre des objectifs communs. On ne saurait toutefois s'attendre à voir l'UNESCO renoncer à ses tâches statutaires.

La séance est levée à 17 h 30.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 23 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>suite</i> ) .....	99

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726)
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709) (*suite*)

1. M. PEREZ GUERRERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) a pris connaissance avec grand intérêt des rapports des commissions économiques régionales et des exposés de leurs secrétaires exécutifs qui, chaque année, permettent au Conseil de cerner de très près la réalité du monde contemporain. Il soumettra au Conseil, lors de la reprise de sa quarante-septième session, le rapport du Conseil du commerce et du développement, mais croit bon de souligner dès maintenant l'importance que la CNUCED a toujours attachée à la coopération régionale. A cet égard, il convient de relever l'intérêt que présentent les réunions communes des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales que préside chaque année le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. On y dresse un tableau d'ensemble des activités de ces commissions, qui sont les prolongements à l'échelon régional des organismes à vocation universelle. Les commissions économiques régionales représentent un échelon intermédiaire indispensable du fait qu'elles ont sur les organismes centraux l'avantage d'être plus directement en contact avec la réalité et donc de mieux connaître les besoins particuliers à chaque région. Au moment où les gouvernements redoublent d'efforts en vue de stimuler les groupements multinationaux et l'intégration économique régionale, une action purement nationale ou purement globale ne suffit plus et la collaboration des commissions et des instituts régionaux de planification pourrait être un facteur clé pour faciliter l'harmonisation cohérente de ses efforts.

2. Pour sa part, la CNUCED collabore efficacement dans de nombreux domaines avec les commissions économiques régionales et avec le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth. C'est ainsi que lors de la dernière session de la CEAEO, la CNUCED s'est engagée à collaborer avec la Commission pour assurer le fonctionnement efficace de la Communauté asiatique de la noix de coco et du coprah, car si, en ce qui concerne les matières premières, l'action doit se faire à l'échelon mondial, les efforts régionaux de tous les pays ayant des intérêts communs sont indispensables à cette fin. Pour le minerai de fer, le Secrétaire général de la CNUCED rappelle qu'il a décidé de convoquer à la fin de 1969 ou au début de 1970 une réunion qui sera chargée d'étudier les problèmes que pose le commerce international de ce produit. A cet égard, le concours de la CEE sera très utile, comme aussi celui des autres commissions. Enfin, en matière de promotion des exportations, la CNUCED maintient des rapports étroits avec toutes les commissions économiques régionales et bénéficie de l'expérience précieuse du Centre CNUCED/GATT du commerce international.

3. Les commissions économiques régionales sont également bien placées pour traiter certains problèmes communs à plusieurs pays, comme, par exemple, l'exploitation des ressources du fond de la mer et du sous-sol des océans, question d'un intérêt primordial si l'on songe aux ressources supplémentaires qui pourraient ainsi être libérées et exploitées d'ici quelques années pour le bien de l'humanité, conformément à la résolution 2467 (XXIII) de l'Assemblée générale, mais plus particulièrement pour permettre aux pays en voie de développement de combler l'écart qui les sépare des pays développés. Le Secrétaire exécutif de la CEAEO a d'ailleurs parlé à la 1614<sup>e</sup> séance des travaux régionaux et sous-régionaux accomplis en Asie et en Extrême-Orient pour prospecter le plateau continental au large des côtes, à la recherche notamment des nappes pétrolifères. Sans sous-estimer les possibilités infinies que pourrait ouvrir la récente expédition sur la Lune, il ne fait aucun doute que le monde renferme encore des ressources insoupçonnées qui permettront bientôt de surmonter plus facilement les problèmes les plus urgents qui se posent à l'homme, c'est-à-dire ceux qui touchent la planète Terre.

4. S'agissant de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, M. Perez Guerrero se borne à rappeler que la CNUCED juge l'action régionale indispensable, non seulement aux stades de la fixation des objectifs et de l'élaboration du programme, mais aussi à ceux de l'exécution et de l'évaluation des résultats obtenus. En outre, comme l'a rappelé le Secrétaire exécutif de la CEE (1614<sup>e</sup> séance), il est essentiel que tous les Etats Membres des Nations Unies participent à l'élaboration et à l'exécution du programme de la deuxième Décennie du déve-

loppement. A cet égard, le tableau d'ensemble de la situation économique dans le monde appelle certaines réflexions, car si les pays de la CEE ont progressé plus rapidement que prévu au cours des 20 dernières années, le bilan est nettement moins favorable dans les régions en voie de développement.

5. Si tous espèrent que se maintiendra le dynamisme dont font preuve les économies des pays industrialisés, cela ne se traduira pas automatiquement par une accélération du développement économique du tiers monde. En d'autres termes, le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres pourrait aller en s'élargissant. Les économies des premiers de ces pays disposent déjà d'une force auto-entretenu pour une croissance qui tire encore plus de vigueur des groupements opérés sur un plan multinational. S'il est souhaitable que les pays en voie de développement continuent à s'efforcer d'accroître et de diversifier les échanges entre eux, il s'agit pour le moment de groupements de pays dont les économies sont encore faibles et vulnérables.

6. Pour inverser cette détérioration relative de la situation commerciale des pays en voie de développement, il faut que les pays développés procèdent à des transformations structurelles qui permettront aux pays en voie de développement de bénéficier de la prospérité économique, par des moyens tels que l'accès plus libre aux marchés, l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires, la fixation de prix rémunérateurs et équitables pour les produits originaires des pays en voie de développement, la fourniture à ces pays d'une aide financière plus forte et plus libérale. Il s'agit en réalité d'assurer une meilleure distribution des bénéfices du commerce international. Ce n'est que par ce moyen que la croissance du produit national brut des pays développés en Europe ou dans les autres parties du monde pourra apporter des bénéfices réels aux pays en voie de développement.

7. Il n'est pas exclu qu'un système général de préférences, sans discrimination ni réciprocité, soit en place dès le début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En revanche, il est impossible d'affirmer que le récent relèvement des cours des produits de base n'a pas un caractère purement passager. Les modalités de l'aide financière consentie aux pays en voie de développement ont été sensiblement améliorées, mais il reste à espérer que, quantitativement et qualitativement, l'action de la communauté internationale au cours de la deuxième Décennie sera suffisante pour permettre aux pays démunis d'accomplir des progrès sérieux. Des mesures plus efficaces devront être prises dans le domaine du commerce international pour améliorer la répartition du revenu entre les divers membres de la communauté internationale, comme certains pays ont entrepris de le faire sur le plan national, car il importe d'assurer aux pays en voie de développement un rythme de croissance au moins égal à celui des pays développés pour éviter que les disparités actuelles ne s'accroissent encore. Il convient donc d'attacher l'importance voulue aux problèmes des moins avancés parmi les pays en voie de développement, afin de diminuer le retard qu'ils ont sur les autres. A cet égard, les trois banques régionales de développement ont un rôle utile et complémentaire à jouer.

8. Pour ce qui est de la population, facteur qu'on ne saurait ignorer dans toute action entreprise en faveur des pays en voie de développement, il appartient à chaque pays d'atténuer les répercussions défavorables de la croissance démographique sur le développement, dans le respect des convictions de sa population. Le problème revêt une acuité particulière dans les pays en voie de développement où une multitude de jeunes ne comptent pas encore parmi les forces productives de la nation. Pour améliorer le sort de cette jeunesse et pour l'intéresser à l'action nationale et internationale, les récentes acquisitions de la science et de la technique doivent être mises à la disposition des pays en voie de développement. De l'avis de la CNUCED, le transfert des techniques pourrait devenir un facteur déterminant dans la croissance économique des pays en voie de développement. Ce transfert appelle un effort de coopération internationale de la part de tous les organismes rattachés aux Nations Unies, le Conseil économique et social et le Département des affaires économiques et sociales faisant office de centres coordonnateurs. Pour éviter que les méfaits de la technologie ne l'emportent sur les bienfaits qu'elle pourrait apporter au monde, il est également indispensable d'améliorer le climat technologique en créant à l'échelon régional les institutions ou les installations nécessaires, de sorte que l'écart entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement dans ce domaine tende à diminuer au lieu de s'élargir.

9. M. AHMAD (Pakistan) joint les félicitations de son pays à celles qui ont déjà été adressées aux commissions économiques régionales pour l'oeuvre qu'elles accomplissent. En sa qualité de représentant d'un pays d'Asie, il relève que le rapport présenté par la CEAE (E/4640) fait état d'un redressement sensible dû pour une large part aux progrès enregistrés dans le secteur agricole.

10. Au Pakistan, le produit national brut a augmenté de 7,5 % de la production agricole de 15 %, la production industrielle de près de 7,8 % au cours de l'exercice 1967/68. En revanche, par suite de l'effondrement des cours, les recettes d'exportation n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions que le volume des exportations. Ce fait, qui est consigné dans le rapport de la CEAE, demeure un sujet constant d'inquiétude pour les pays de la région, d'autant qu'avec le développement agricole, la concurrence sur les marchés des produits de base risque de s'accroître.

11. L'essor de l'économie des pays en voie de développement appartenant à la région de la CEAE se trouve par ailleurs freiné faute d'accès suffisants aux marchés des pays développés. Malgré les résultats qu'ont permis d'obtenir les mesures intérieures prises par les pays en voie de développement, toutes les possibilités d'expansion des exportations n'ont pas été réalisées en raison des restrictions et des mesures discriminatoires qui continuent de faire obstacle à l'entrée des articles manufacturés dans les pays industrialisés. Il est donc évident que seuls des résultats marginaux seront enregistrés aussi longtemps que les exportations en provenance des pays en voie de développement n'auront pas facilement accès aux marchés des pays à revenu élevé.

12. Certes, le développement de l'agriculture permettrait d'améliorer l'équilibre de l'économie des pays en voie de développement de la région, mais il ne saurait constituer l'élément essentiel de la solution qu'il convient d'apporter au problème. Il ne suffit pas d'augmenter le volume, il faut accroître aussi la valeur de la production; le développement industriel continuera donc d'occuper une place importante dans l'économie de ces pays.

13. Dans le cadre de la coopération régionale pour le développement, le Pakistan assure, conjointement avec divers pays de la région, l'exécution de projets destinés à renforcer les efforts nationaux dans les domaines économique, social et culturel.

14. En ce qui concerne l'élaboration à l'échelon régional de plans de développement et de programmes d'investissement, la coopération ne pourra porter pleinement ses fruits que lorsque les gouvernements intéressés auront réglé entre eux les problèmes en suspens, en particulier ceux qui ont un caractère politique. En effet, la mise en oeuvre de mesures de coopération économique entre les nations présuppose la création d'un climat de bonne volonté.

15. M. VIAUD (France) dit que son pays, qui participe en qualité de membre ou de membre associé aux travaux des quatre commissions économiques régionales, y attache une très grande importance car il voit en elles un relais indispensable entre les organismes à compétence mondiale et leurs membres pris séparément. Les dangers d'une centralisation excessive sont connus, mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse qui consisterait à laisser les organismes régionaux travailler sans suffisamment de liens entre eux et sans orientation commune. S'il est normal que les préoccupations des diverses commissions régionales soient adaptées aux conditions différentes qui règnent dans chaque région, il est nécessaire qu'elles poursuivent l'effort de coordination qui s'est institué entre elles ainsi qu'entre les secrétaires exécutifs des commissions régionales et les organismes des Nations Unies. A cet égard, les précisions qui ont été données dans le rapport sur deux réunions qu'ont tenues les secrétaires exécutifs (E/4709) au sujet de la collaboration entre les commissions et les institutions spécialisées sont encourageantes.

16. Les sessions tenues par les commissions économiques régionales en 1969 se sont déroulées autour de deux thèmes principaux : l'amélioration du fonctionnement des commissions et l'adaptation de leurs activités à l'évolution du monde, dont la transformation ne cesse de s'accroître dans le domaine de la technique et de la science. La volonté de réformer les structures était dictée par la constatation que le fonctionnement des commissions s'alourdisait de plus en plus — et souvent d'une manière désordonnée — par suite de l'accroissement des tâches et de la prolifération des organismes subsidiaires. Il fallait donc avant tout déterminer des ordres de priorité et instituer de véritables responsabilités. Il semble que, dans ce domaine, la CEE fasse oeuvre de pionnier. Ces réformes indispensables doivent permettre de dégager, sans les accroître de manière inconsidérée, les ressources que les commissions souhaitent consacrer à

certain aspects des problèmes sociaux, scientifiques et techniques.

17. Cet effort pour dépasser "l'économique" est un signe de vitalité et les commissions doivent être encouragées très vivement à étendre leurs activités à ce qu'on appelle maintenant les tendances nouvelles. Mais on ne saurait sérieusement envisager qu'elles touchent à n'importe quel sujet. Deux écueils doivent être évités. En premier lieu, des activités nouvelles dans le domaine par exemple des machines électroniques, de la météorologie ou de la coopération scientifique ne doivent pas entraîner de doubles emplois ou de chevauchements avec des tâches déjà entreprises par d'autres institutions des Nations Unies, et il faut que ces activités soient clairement de la compétence des commissions et qu'elles puissent être réalisées avec les moyens dont celles-ci disposent déjà. Le second écueil provient de la tendance manifestée par certaines commissions, notamment la CEA et la CEAEQ, de s'engager plus activement dans les tâches de caractère opérationnel; on peut en effet se demander avec une certaine inquiétude si cette orientation est souhaitable, si elle ne comporte pas de risques dans le domaine financier et si elle est compatible avec le rôle même que les Nations Unies assignent aux commissions régionales. Les commissions économiques régionales ont déjà largement pénétré dans le domaine opérationnel par le biais des banques régionales de développement et des instituts de planification créés sous leur impulsion, et on voit mal quels sont les secteurs opérationnels qui ne soient pas déjà couverts.

18. A la quarante-cinquième session du Conseil, la délégation française avait exprimé le voeu que les commissions économiques jouent un rôle important dans la préparation et l'exécution des tâches de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Or, l'on ne peut s'empêcher de penser que les suggestions faites jusqu'à ce jour dans ce domaine restent bien modestes et de portée assez limitée. Les travaux entrepris dans le cadre de la deuxième Décennie pourraient souffrir d'une absence d'objectifs régionaux en ce qui concerne les taux de croissance à atteindre dans les diverses régions.

19. Le remarquable rapport présenté à la vingt-quatrième session de la CEE par le Secrétaire exécutif de la Commission (E/ECE/717) concernant le programme de travail à long terme et l'organisation des activités de la Commission a grandement facilité l'adoption à l'unanimité par la Commission de la résolution 5 (XXIV) qui vise à atteindre trois objectifs : la rationalisation des structures, la responsabilité des comités et l'équilibre entre les activités traditionnelles et les tâches nouvelles. Le Gouvernement français se réjouit que l'institution d'un comité de session, qu'il avait préconisée, se soit révélée utile et permette à l'avenir de raccourcir la durée des sessions. L'application de la résolution sur les structures entraînera certes quelques difficultés, mais le Gouvernement français soutiendra pleinement la CEE dans ses efforts.

20. D'autre part, la Commission poursuit des travaux importants, notamment dans le cadre du développement des

échanges entre les pays à régimes économiques et sociaux différents. Il s'agit d'un exemple de coopération régionale du plus haut intérêt et qui doit se développer parallèlement aux efforts que la France entreprend de son côté pour renforcer ses relations commerciales et sa coopération avec les pays de l'est de l'Europe. Les activités nouvelles se développent avec méthode et régularité : des groupes d'experts se sont déjà réunis pour étudier des secteurs très variés.

21. La CEE constitue ainsi un cadre qui apparaît plein de promesses pour le développement de la coopération en Europe. Certaines délégations ont évoqué le problème de la participation de l'Allemagne orientale aux travaux de la commission. Aucun élément nouveau n'étant intervenu, la position du Gouvernement français à ce sujet demeure inchangée.

22. Les perspectives qui s'ouvrent à la CEAEAO témoignent de préoccupations quelque peu différentes. Du fait de l'immensité du continent, de la variété de ses populations et de la diversité de leurs problèmes, il faut agir produit par produit, projet par projet, ou bien sur une base sous-régionale et parfois sectorielle. La CEAEAO doit être félicitée pour les efforts qu'elle a déployés en faveur de la coopération intrarégionale, que celle-ci se manifeste pour les produits de l'ensemble de la région, comme la noix de coco, le riz et le caoutchouc, ou qu'il s'agisse d'actions limitées à une sous-région, par exemple dans le cadre du Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie. Il faut également encourager la Commission à développer ses activités dans le domaine de l'action sociale. Cependant, s'il paraît souhaitable que la Commission déploie une activité diversifiée, elle ne doit pas aller trop loin dans cette voie. La multiplication des tâches et la dispersion dans l'emploi de ses ressources peuvent nuire en fin de compte à son efficacité même.

23. La CEA, de son côté, a décidé par sa résolution 188 (IX) de réformer ses structures en constituant une conférence des ministres, un comité exécutif et un comité technique d'experts. Il faut espérer que ces réformes permettront à la Commission d'établir des rapports toujours meilleurs et toujours plus suivis entre le secrétariat et les pays membres, mais on peut craindre qu'elles n'alourdissent le fonctionnement de la Commission, qu'elles n'en renforcent pas l'efficacité et qu'elles soient fort onéreuses. Il faut certes parvenir à établir un équilibre entre les activités de la CEA et l'organisme politique qui groupe les Etats du continent africain, mais l'harmonisation ne doit pas tendre à la subordination, et les mesures arrêtées donnent à cet égard peut-être plus de motifs d'appréhension que d'espérance. Les résolutions que la Commission propose au Conseil d'adopter mériteraient une discussion approfondie entre les Etats membres représentés au Conseil économique et social, en vue de parvenir si possible à des solutions mutuellement acceptables. Les projets réalisés en matière de développement des cadres sous-régionaux constituent un des apports originaux de la Commission, mais la délégation française éprouve quelque inquiétude à voir se développer

des activités opérationnelles et à lire dans le rapport de la Commission (E/4651 et Add.1) que celle-ci envisage, dans le cadre de son prochain programme de travail, de faire une large place à l'évaluation et à l'exécution des projets industriels réalisables. Pour que les travaux de la Commission soient fructueux, il est d'abord nécessaire que l'harmonie règne en son sein. Elle l'a fort bien compris puisqu'elle a décidé de réaliser un meilleur équilibre linguistique et une meilleure représentation de tous les Etats membres au sein de son secrétariat.

24. Depuis plusieurs mois, l'actualité rappelle régulièrement les problèmes brûlants de l'Amérique latine. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a indiqué, à la 1614<sup>e</sup> séance, combien sa tâche et celle de son secrétariat étaient difficiles. La CEPAL a une très belle histoire : elle a été l'école de pensée économique du continent sud-américain, mais elle doit maintenant chercher son second souffle. Sa treizième session, qui s'est déroulée à Lima en 1969, semble démontrer à la fois qu'elle en est consciente et qu'elle ne l'a pas encore trouvé. Certes, elle a amélioré le fonctionnement de ses structures en supprimant les réunions ordinaires de son Comité plénier et elle s'est ainsi conformée aux recommandations pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. De plus, on lui a assigné des tâches nouvelles : le développement des activités de type sectoriel et la recherche des méthodes qui permettraient à la Commission de jouer de nouveau le rôle de conseiller pour les affaires économiques du continent. Bien que les résultats de la session puissent sembler modestes et que la Commission donne l'impression de marquer le pas, il faut espérer qu'elle pourra résoudre ses difficultés. Elle a su surmonter l'obstacle que représentait sa coexistence avec l'organisme politique qui groupe les Etats du continent : en sachant s'imposer, elle a donné un exemple à suivre.

25. Le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth continue à réaliser d'excellents travaux, et son *Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient, 1969*<sup>1</sup> fait, avec beaucoup de pertinence, le point des problèmes du développement des pays de la région.

26. La délégation française a particulièrement apprécié les efforts que les commissions économiques régionales ont faits pour tenir compte des résolutions du Conseil : la plupart en diminuant le nombre, la fréquence et la durée de leurs réunions et en revoyant leurs ordres de priorité, certaines en supprimant ou en réduisant les comptes rendus analytiques, et en développant les consultations avec les institutions spécialisées avant d'entreprendre de nouvelles activités.

27. Il est souhaitable que la tutelle que le Conseil économique et social exerce sur les commissions économiques régionales aille au-delà de la recherche, si nécessaire soit-elle, des réformes administratives et des économies : le Conseil devrait envisager de concentrer ses débats sur deux

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.II.C.5.



ou trois problèmes qui intéresseraient toutes les commissions.

28. En conclusion, le représentant de la France fait observer que peu de périodes pourraient être aussi propices que les prochaines années pour rapprocher les préoccupations du Conseil et des commissions. La deuxième Décennie du développement a une importance primordiale, et le Conseil et les commissions devraient trouver l'occasion, en y apportant leurs contributions respectives, d'approfondir les bienfaits de la coopération, qui est aussi importante entre les institutions qu'entre les peuples.

29. M. SWAMINATHAN (Inde) dit que les débats et les documents du Conseil permettent de tirer deux leçons importantes. Tout d'abord, du fait de la grande diversité qui existe dans les organismes des Nations Unies, il faut redoubler d'efforts pour assurer une coordination efficace et une utilisation optimale des ressources. En second lieu, il faut coordonner les politiques, et les organismes périphériques doivent collaborer à l'élaboration des politiques et à leur mise en oeuvre.

30. Toutes les régions doivent coopérer étroitement. Comme l'a fait observer le Secrétaire exécutif de la CEE, la majeure partie des techniques et des ressources financières du monde se trouve concentrée dans cette région. Ce qui s'y passe intéresse donc tous les pays en voie de développement, et la croissance continue de l'Europe peut faciliter grandement le transfert des ressources, ainsi que celui de la science et de la technique vers d'autres régions. Les études et les projections qui ont été réalisées par la CEE au sujet de produits comme le bois et le minerai de fer sont un exemple concret de coopération entre les commissions économiques régionales; ces études pourront être extrêmement utiles pour les pays en voie de développement, qui pourront ainsi planifier leur production et leurs exportations. Peut-être pourrait-on entreprendre d'autres études sur des produits qui présentent de l'intérêt pour les pays en voie de développement. D'autre part, les travaux entrepris pour développer les échanges entre l'Est et l'Ouest permettront aux pays en voie de développement d'en tirer des enseignements fort utiles à l'expansion de leur propre commerce.

31. La délégation indienne aimerait cependant avoir quelques éclaircissements au sujet de certains projets d'ordre général mentionnés dans le programme de travail de la CEE pour 1969/1970 (voir E/4641, p. 74 et 75). Les projets 01.1.7, 01.1.8, 01.1.9 et 01.1.10 n'ont reçu qu'une priorité B ou C. Certains projets, en particulier le projet 01.1.7 qui concerne la coopération avec les pays peu développés, devraient recevoir une priorité plus élevée.

32. L'Inde s'intéresse au premier chef et de plus en plus à l'oeuvre de la CEAO et elle attache naturellement une grande importance aux travaux de la Commission. Des mesures importantes ont été prises dans la région de la CEAO: la troisième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue à Bangkok en 1968, a adopté une importante résolution sur la coopération régionale intégrée en Asie (voir E/4640, par. 389), et

un Conseil des ministres a été constitué. Il faudra s'efforcer de surmonter le plus tôt possible l'un des principaux obstacles à l'accroissement des exportations des pays en voie de développement, qui est l'absence d'arrangements de paiements satisfaisants. Il y aura lieu, à cet égard, de coopérer étroitement avec la Banque asiatique de développement. Des projets comme celui de la création de la Communauté asiatique de la noix de coco, celui de la Route d'Asie ou le projet relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong font appel au concours de nombreux gouvernements et sont extrêmement utiles pour plusieurs pays de la région. Par les travaux qu'elle réalise dans les domaines de la population, de la promotion commerciale, du développement industriel, des ressources naturelles, de la main-d'oeuvre et de l'infrastructure, et par sa participation aux projets de la Route d'Asie et du Mékong, la CEAO a prouvé qu'elle était en mesure de fournir une assistance essentielle pour la préparation, la mise au point et l'exécution de projets de développement multinationaux. Il convient également de signaler que le Groupe d'experts des techniques de programmation a réalisé d'excellents travaux sur le taux de croissance des pays de cette région. Les travaux préparatoires en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement doivent tenir compte d'un objectif essentiel, qui est le relèvement du niveau de vie des peuples d'Asie.

33. L'Inde entretient des contacts étroits avec les pays de la région de la CEA: elle coopère avec ces pays en matière d'assistance technique, elle a lancé avec eux des entreprises industrielles communes et a organisé des consultations sur des produits primaires comme le thé. Les pays d'Afrique se heurtent à de très graves problèmes généraux en matière de développement; ils connaissent aussi des problèmes particuliers qui tiennent notamment au fait que, dans certains d'entre eux, les zones les plus peuplées se trouvent à la périphérie et qu'il n'y a ailleurs qu'un grand vide. Ainsi, les distances considérables rendent l'exploitation des ressources naturelles, en particulier des ressources hydrauliques, fort difficile. C'est pourquoi toute l'assistance possible doit être fournie à la CEA et aux pays de ce continent.

34. La CEPAL a permis d'instituer une coopération extrêmement étroite en matière de théorie et de planification économiques. Les méthodes de travail ainsi mises au point peuvent être utiles pour toutes les régions du monde et, malgré les grandes distances qui les séparent, l'Amérique latine et l'Asie pourraient étudier ensemble les meilleures techniques de planification et d'exécution des projets.

35. Le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth est situé dans une région qui est assaillie de problèmes fort divers et extrêmement complexes. Certains pays disposent des ressources financières nécessaires, mais n'ont guère d'infrastructure, alors que d'autres sont dénués de tout et n'ont atteint qu'un très faible niveau de développement. La situation politique et militaire de cette région complique encore la solution de ces problèmes. Il importe de fournir sous une forme appropriée une assistance technique substantielle pour permettre aux pays les

moins développés de cette région de parvenir à un niveau de développement satisfaisant.

36. Malgré leur diversité, tous les pays en voie de développement constituent en fait une région unique : ils ont en général des populations nombreuses, un très faible revenu par habitant et, partant, une capacité d'épargner très faible aussi. Il est donc souhaitable que ces pays prévoient de mettre toutes leurs ressources en commun s'ils veulent accélérer leur développement. On peut évoquer, à cet égard, le cas des membres de la communauté européenne qui, n'ayant pas réussi à atteindre leurs objectifs d'intégration politique, ont cependant créé un cadre qui leur permet d'échanger leurs vues et de travailler de concert dans le domaine économique, ceci constituant un premier pas sur la voie menant à l'intégration politique.

37. M. NJOTOWIJONO (Indonésie) dit que la délégation de l'Indonésie attache une grande importance à la question de la coopération régionale, car c'est par cette coopération que la stratégie internationale du développement pourra être appliquée en fonction de la situation particulière des pays de chaque région.

38. Comme il est indiqué dans le rapport du Comité de la planification du développement (E/4682), plusieurs éléments rendent cette coopération particulièrement nécessaire. Tout d'abord la lenteur des progrès des exportations des pays en voie de développement rend plus difficile l'exécution des plans en limitant sévèrement les possibilités d'importation. Un autre élément est la lenteur de la croissance des exportations de produits primaires, dû à l'inélasticité de la demande, à la concurrence des produits synthétiques et aux difficultés d'accès aux marchés des pays importateurs. La coopération régionale est également rendue nécessaire par le fait que les marchés nationaux n'ont qu'une faible capacité d'absorption des produits industriels locaux, ainsi que par les mesures qui doivent être prises pour protéger les industries nationales et qui nuisent à leur situation concurrentielle sur les marchés étrangers. Il va sans dire que ces problèmes ne sont pas les seuls, mais la coopération régionale pourrait se révéler particulièrement utile dans ces secteurs.

39. Se référant aux commissions économiques régionales, le représentant de l'Indonésie fait observer qu'il y a des problèmes qui ne peuvent être résolus qu'en renforçant la coordination et la coopération entre ces commissions et les autres organismes des Nations Unies.

40. Malgré les réalisations de la CEAE0, les résultats obtenus ont été loin de répondre aux aspirations des peuples de l'Asie. Leur revenu annuel par habitant est resté inférieur à 100 dollars et les chômeurs se comptent par millions. Il convient de souligner cependant que la CEAE0 a dépassé le stade des études et de la diffusion de renseignements. C'est une action directe et rapide qui s'impose. Le rapport de la CEAE0 (E/4640) indique que les projections pour la région envisagent un déficit commercial qui pourrait se situer entre 4 et 7 milliards de dollars d'ici à

1975. Il faut espérer que les pays développés tiendront tout particulièrement compte de ce grave problème.

41. La création de la Communauté asiatique de la noix de coco est un événement important car elle traduit un changement d'attitude à l'égard de la coopération au sein de la région. Cette forme d'association sera profitable aux pays producteurs mais aussi aux pays consommateurs et contribuera peut-être à accélérer l'établissement d'un accord international sur la noix de coco et ses produits dérivés. Aussi la délégation indonésienne espère-t-elle que la communauté internationale accordera son appui à ce nouvel organisme.

42. La CEAE0 et les autres commissions régionales sont nécessairement appelées à jouer un rôle capital dans la préparation et l'exécution des tâches de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La volonté politique des pays de la région de mettre au point une stratégie intégrée de coopération économique s'est déjà manifestée dans la résolution adoptée par la troisième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. La CEAE0 devrait étudier plus avant les bases sur lesquelles cette stratégie pourrait se fonder. Celle-ci doit manifestement s'inscrire dans la stratégie globale à appliquer pour la deuxième Décennie du développement. Dans sa résolution 94 (XXV), la CEAE0 a défini le rôle et les responsabilités de la Commission dans l'application, à l'échelon régional, de la stratégie du développement pour les années soixante-dix. A cet égard, il convient de souligner que l'une des préoccupations pour la plupart des pays de la région est la libéralisation du commerce dans la région et les arrangements en matière de paiements. La création, au sein de la CEAE0, en mai 1968, du Centre de promotion commerciale est le signe qu'on va essayer sérieusement de s'attaquer à ces questions.

43. Compte tenu de l'ampleur des problèmes qui se posent dans la région, force est de reconnaître que les moyens mis à la disposition de la CEAE0, dont le budget est moins important que celui de ses homologues, sont à vrai dire très modestes, surtout si l'on considère que la région dont elle doit s'occuper est la plus étendue et la plus peuplée et que le courant d'assistance par habitant y est beaucoup plus faible que dans les autres régions. La délégation indonésienne prie instamment le Conseil de reconsidérer ces points car elle estime que, dans l'optique de la stratégie du développement, il importe de répartir les ressources entre les organismes des Nations Unies d'une façon qui soit compatible avec les tâches qu'ils ont à accomplir.

44. M. ABE (Japon) se demande s'il ne serait pas possible, à partir de la prochaine session d'été du Conseil, que les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, comme les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fassent leurs déclarations lors du débat sur le point 2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire dans le cadre de l'examen général de la politique économique et sociale internationale.

45. Les commissions économiques régionales sont appelées à jouer un rôle capital dans la préparation et la réalisation du développement économique et social pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La meilleure façon pour ces commissions de s'attaquer aux problèmes en cause serait de compléter les activités globales menées par le Conseil et les autres organismes des Nations Unies en tenant compte des caractéristiques propres à chaque région.

46. Se référant à la CEAE0, M. Abe fait observer que le développement économique de l'Asie, région où sont concentrés les deux tiers de la population mondiale, aura des incidences profondes sur le développement global du monde dans son ensemble. Or, le volume de l'aide économique par habitant y est très inférieur à celui des autres régions. S'associant aux représentants du Pakistan, de l'Inde et de l'Indonésie, la délégation japonaise souligne avec force qu'il importe que les aspirations des pays d'Asie soient prises en considération dans la stratégie de la deuxième Décennie du développement. Le Japon, en coopération avec d'autres pays développés, ne ménagera aucun effort pour que cette Décennie porte ses fruits dans la région de la CEAE0.

47. Parmi toutes les tâches des commissions économiques, la coopération économique régionale mérite de retenir l'attention. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce type de coopération est un élément de l'action concertée entreprise par les pays en voie de développement eux-mêmes et qui se fonde sur leurs propres efforts de développement. Cela ne signifie pas cependant que les différentes régions doivent rechercher une formule commune de coopération. Chaque région doit au contraire s'efforcer de trouver la forme de coopération qui lui convient le mieux. Les efforts de coopération pourraient fort bien être faits également à l'échelon sous-régional. La troisième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a adopté une résolution qui prévoit la formulation d'une stratégie appropriée pour le développement intégré de la coopération dans la région. Mais il est également important que la coopération régionale soit aussi tournée vers l'extérieur. C'est ainsi qu'elle devrait viser, par exemple, à la création d'échanges commerciaux avec les pays tiers. La CEAE0, à sa vingt-cinquième session, a fort justement affirmé que cette orientation était un des principes fondamentaux de la coopération régionale.

48. La délégation japonaise a toujours été favorable à la décentralisation des activités des Nations Unies en matière économique et sociale et au renforcement des commissions économiques régionales, dans la mesure où le contrôle et les fonctions exercés par le Siège ne s'en trouvent pas diminués. Toutefois, la tendance récente à la multiplication des dispositifs institutionnels dans les commissions économiques régionales exige un examen approfondi si l'on veut éviter les chevauchements d'activités entre les organismes des Nations Unies et ses commissions. Pour ces dernières, il s'agit de tirer le meilleur parti possible des ressources limitées de l'ONU, compte dûment tenu des priorités fixées. La délégation japonaise note avec satisfaction que la

formulation du programme de travail et des priorités de la CEAE0 pour 1969-1970 a été considérablement améliorée. Elle espère que ces progrès seront poursuivis et fait sienne la requête de la Commission tendant à ce que les autorités intéressées approuvent ce programme de travail avec ses incidences financières.

49. Pour ce qui est des relations entre les commissions économiques régionales et les autres organismes des Nations Unies, il faut noter que la Commission a adopté une résolution portant modification de son règlement intérieur, qui aura notamment pour effet de renforcer ces relations. Il convient de se féliciter du resserrement des relations entre le Conseil asiatique du développement industriel et l'ONUDI. La délégation japonaise espère que la coopération entre ces deux organismes facilitera encore davantage les dispositions à prendre pour l'organisation de la deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation, qui doit se tenir au Japon en 1970.

50. M. MAHDAVI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) rappelle que la première Conférence asiatique sur l'industrialisation, tenue en 1965 dans le cadre du programme de travail de l'ONUDI, avait recommandé la tenue d'une deuxième conférence. Cette recommandation a été reprise par la CEAE0 et n'a fait l'objet d'aucune décision de la part du Conseil du développement industriel. Néanmoins, le secrétariat de l'ONUDI coopère déjà avec la Commission aux préparatifs de cette conférence. L'ONUDI a suggéré que celle-ci s'inspire des recommandations de la première Conférence ainsi que de celles du Colloque sur le développement industriel, tenu à Athènes en 1967. Un minimum de communications pourront y être présentées, mais il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux activités opérationnelles et de promotion dans le domaine de l'industrie et aux mesures propres à favoriser l'assistance technique fournie aux pays d'Asie en tirant parti des facilités offertes par l'ONUDI et les organismes des Nations Unies et des sources bilatérales. On a estimé également qu'il conviendrait d'axer les travaux de cette deuxième conférence sur les besoins de la deuxième Décennie du développement et, en particulier, sur la mise en place d'un mécanisme national, régional et international d'évaluation et d'examen des progrès industriels.

51. Les crédits nécessaires pour la participation de l'ONUDI à cette conférence ont été estimés à 30 000 dollars, montant qui figure déjà dans l'état des incidences financières soumis au Conseil (E/4726). Toutefois, l'ONUDI tient à réserver son droit de présenter, le cas échéant, au Secrétaire général une demande de crédits supplémentaires si cela s'avérait nécessaire à la lumière des consultations dont la deuxième conférence fait actuellement l'objet.

52. M. TERVER (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) rappelle qu'il y a deux ans le chef de la délégation des Etats-Unis, après avoir souligné l'importance qu'il attachait à la conclusion d'accords entre les commissions économiques régionales et la FAO en vue de la création de divisions mixtes de l'agriculture, s'était

déclaré quelque peu déçu des résultats obtenus. S'il n'est pas douteux que les relations entre ces commissions et la FAO étaient bonnes, il n'en est pas moins vrai qu'elles manquaient de dynamisme. L'année suivante, le Directeur général de la FAO a présenté une solution qui aurait consisté à fusionner, à l'échelon régional, les commissions et les bureaux régionaux de la FAO. Mais les conférences régionales de la FAO ont craint que cette formule ne porte atteinte à l'identité de cette institution et à sa présence dans les régions. Le Directeur général a donc opté pour une autre formule, à savoir maintenir les bureaux régionaux en s'assurant que leur coopération soit organisée de façon plus solide et il a prévu, pour une région pilote, des solutions nouvelles et dynamiques en se gardant de les appliquer à toutes les régions en même temps. Il a été décidé que l'Afrique serait en l'occurrence la région pilote. De bons résultats ont déjà été obtenus et il faut espérer qu'ils pourront, par la suite, être étendus à toutes les régions.

53. Les relations établies à l'origine n'étaient pas aussi efficaces qu'elles auraient pu l'être parce que, tout d'abord, elles s'inscrivaient dans le cadre trop étroit des divisions mixtes qui ne peuvent pas répondre à tous les problèmes agricoles d'une région, que les recommandations des conférences des commissions régionales arrivent parfois trop tard pour pouvoir être incorporées dans un programme de la FAO et que cette dernière ne disposait pas du personnel de direction nécessaire pour s'occuper de ces questions. Désormais, il est entendu que le représentant régional est directement responsable du travail des divisions mixtes. Pour ce qui est des organes directeurs, on est parvenu à une solution qui, sur le plan du secrétariat, semble parfaite et qui a été approuvée par le Comité exécutif de la CEA. Il a été entendu que la Conférence régionale de la FAO est la conférence unique en Afrique dans le domaine agricole et qu'elle est chargée d'élaborer un programme unique de développement agricole en Afrique, qui est valable à la fois pour la FAO et pour la CEA. La Commission y participe pleinement. La CEA et la FAO coopèrent désormais très étroitement. Le rôle du représentant régional est désormais bien défini : il a des contacts fréquents avec le Secrétaire exécutif dans le cadre d'un calendrier de consultations et son équipe de techniciens sera mise, après consultation, à la disposition de la Commission; en outre, il est chargé des relations du Bureau régional avec les banques régionales et avec les organisations intergouvernementales de la région.

Cette expérience pourra être étendue aux autres régions une fois qu'elle aura fait ses preuves et compte tenu de leurs caractères particuliers. La coopération entre la CEA et la FAO est reconnue par beaucoup d'organismes, et notamment par le PNUD qui leur a demandé d'organiser conjointement sa conférence sur le riz et de prendre ensemble toutes les dispositions voulues pour assurer l'application des résolutions qui pourraient y être adoptées.

54. Un accord a été conclu avec la CEAO, qui prévoit que la FAO revisera le plan directeur du projet d'aménagement du bassin du Mékong. La FAO doit également détacher des fonctionnaires de son secrétariat pour suivre les progrès de son Plan indicatif mondial dans les pays intéressés par ce plan.

55. M. AITKEN (Jamaïque) se déclare frappé par l'ampleur des travaux des commissions économiques régionales et par la contribution qu'elles peuvent apporter à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Peut-être serait-il possible de mieux faire comprendre leurs travaux aux Etats Membres de l'ONU en intensifiant la diffusion des publications de ces commissions.

56. Se référant à la CEPAL, le représentant de la Jamaïque a entendu avec beaucoup d'intérêt l'analyse des problèmes de la région faite par le Secrétaire exécutif de cette Commission, dont l'activité a aidé les gouvernements et les entreprises de la région, notamment en ce qui concerne l'affectation des investissements. Il rend hommage à l'oeuvre de la CEPAL dans les Antilles et il fait observer que la caution donnée par cet organisme à un plan de développement devrait permettre aux organisations internationales de modifier leurs procédures afin que le projet en question reçoive l'appui financier nécessaire. Ce problème fait actuellement l'objet d'un nouvel examen à un niveau supérieur. Le Gouvernement jamaïquin appuie la proposition visant à renforcer le Bureau des Antilles. Se référant aux paragraphes 445 et 446 du rapport de la CEPAL (E/4639 et Add.1), qui traitent de la question des préférences, le représentant de la Jamaïque constate qu'il n'y est pas fait mention des réserves formulées par son pays lors de l'examen de cette question.

La séance est levée à 12 h 45.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 23 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Point 7 de l'ordre du jour :

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth

b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (suite) ..... 107

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale :

a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726; E/L.1264, E/L.1265)

b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709) (suite)

1. M. ALLEN (Royaume-Uni) félicite les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth de leurs travaux dont font état leurs remarquables rapports. Le Royaume-Uni a le privilège et la responsabilité d'appartenir aux différentes commissions économiques à titre de membre de plein droit ou de membre associé. Sa participation aux travaux des commissions régionales autres que la CEE peut paraître une anomalie géographique, mais elle ne constitue pas une anomalie économique, le Royaume-Uni ayant des intérêts économiques dans toutes les parties du monde.

2. La CEE joue un rôle important et utile en tant que point de rencontre pour les pays d'Europe orientale et occidentale, les experts pouvant y discuter de questions économiques et sociales sans se préoccuper de considérations politiques. En fait, les possibilités de travail utile de la Commission ne sont freinées que par les ressources dont elle dispose. Le point le plus important de l'ordre du jour de sa dernière session a été l'examen du rapport du Secrétaire exécutif sur ses propositions de réorganisation de la Commission (E/ECE/717), que la Commission a approuvées à l'unanimité dans sa résolution 5 (XXIV). Il reste maintenant à traduire ces propositions dans la pratique. M. Allen se félicite en particulier des suggestions tendant à améliorer la présentation de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe*, et il est heureux d'apprendre que la Commission croit pouvoir se dispenser dans une large mesure de comptes rendus analytiques. Par ailleurs, le Royaume-Uni s'intéresse de très près aux problèmes de la

pollution et entend participer pleinement aux travaux de la Commission sur cette question.

3. Plusieurs représentants ont soulevé la question de la composition de la CEE; la position de la délégation britannique à cet égard demeure inchangée.

4. Les autres commissions économiques régionales ont soumis des rapports intéressants, mais il leur reste à organiser leurs travaux conformément au système de priorités mis au point par le Comité du programme et de la coordination à la demande du Conseil.

5. La CEPAL a décidé, comme la CEE, de se passer, du moins en grande partie, de comptes rendus analytiques à ses séances plénières. Il faut espérer que la CEA suivra cet exemple à sa prochaine session et que la CEAO reviendra sur la décision contraire qu'elle a prise en avril 1969.

6. Les nouvelles dispositions institutionnelles proposées par la CEA dans sa résolution 188 (IX) sont extrêmement intéressantes mais, puisque leurs incidences financières devront être examinées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la délégation britannique réservera sa position sur la question, si ce n'est toutefois pour faire observer que certaines des recommandations semblent extrêmement coûteuses. Sur la question générale de la décentralisation soulevée par ces recommandations, il paraît peu indiqué que le Conseil préjuge les conclusions de l'étude sur la capacité entreprise sous l'égide du PNUD, qui paraîtra dans le courant de l'année. C'est pourquoi M. Allen n'est pas sans éprouver quelques doutes à l'égard du projet de résolution des sept puissances sur la coopération régionale (E/L.1265) dont les termes sont, au demeurant, tout à fait acceptables dans leur majeure partie.

7. Il faut espérer que, à bref délai, la CEE et la CEAO feront connaître leurs vues sur la recommandation du Comité des conférences approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2478 (XXIII) et qui tend à ce que les organes des Nations Unies envisagent de se réunir tous les deux ans au lieu de tous les ans.

8. La délégation britannique se félicite des dispositions prises par la CEAO pour que les membres des missions permanentes à Bangkok examinent le programme de travail de la Commission avant sa session annuelle; cette innovation mérite d'être étudiée par les autres commissions économiques régionales.

9. Certaines des résolutions adoptées récemment par la CEPAL ont été acceptées par le Royaume-Uni en tant que

représentant uniquement les vues des pays en voie de développement. Si le Conseil faisait siennes ces résolutions, la délégation britannique se verrait obligée d'exprimer des réserves dans ce sens.

10. M. NICOL (Sierra Leone) présente le projet de résolution des huit puissances relatif au rôle des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/L.1264).

11. Les rapports remarquables des commissions économiques régionales révèlent que des progrès considérables ont été accomplis dans maints domaines et que des réalisations tout aussi impressionnantes sont escomptées dans l'avenir. Dans sa déclaration lors de la séance d'ouverture de la neuvième session de la CEA (voir E/4651, annexe VI), le Secrétaire général a dit que la CEA est en quelque sorte la fenêtre ouverte sur l'Afrique qui permet aux Nations Unies de voir les problèmes économiques et sociaux de ce continent d'un point de vue africain et de les envisager par rapport à l'ensemble de la structure économique internationale; cette observation est corroborée par le rapport de la CEA (E/4651 et Add.1) et la déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission à la 1614<sup>e</sup> séance.

12. Les pays africains se rendent compte que l'oeuvre utile réalisée par les institutions spécialisées sur leur continent a des répercussions directes sur le progrès économique et social des pays en voie de développement de la région. L'examen des activités de la Commission, qui a été effectué lors de la neuvième session à Addis-Abeba à l'occasion de son dixième anniversaire, a été marqué par une volonté générale de progresser sur tous les fronts. Le désir d'associer un plus grand nombre d'Africains aux travaux de la CEA et des institutions spécialisées fonctionnant en Afrique n'est aucunement incompatible avec le principe d'universalité des Nations Unies ou la pénurie reconnue de personnel compétent dans maintes parties de l'Afrique. Il conviendrait sans aucun doute de déployer des efforts plus positifs pour persuader les institutions spécialisées et la Commission d'employer (et les gouvernements de détacher) sur le continent africain des personnes hautement qualifiées qui pourraient ainsi continuer à servir, indirectement, leur propre pays tout en acquérant de l'expérience au service des organisations internationales.

13. A sa neuvième session, la CEA a fortement préconisé la décentralisation et reconnu la nécessité pressante d'une association plus étroite avec les divers gouvernements, s'agissant des projets des Nations Unies et des consultations fréquentes qu'exige leur exécution. Les pays d'Afrique, soucieux de corriger les déformations apportées par l'homme à la géographie africaine, se constituent en groupes sous-régionaux à des fins de coopération mutuelle; de toute évidence, les programmes de la CEA seraient plus efficaces s'ils étaient reliés à ces groupes.

14. Les pays en voie de développement se félicitent que des mesures soient prises pour instaurer une coopération

réelle entre les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales dans l'exécution des programmes de travail. Les auteurs du projet de résolution des huit puissances demandent instamment qu'une décentralisation plus effective et plus substantielle des activités opérationnelles soit effectuée en accord avec les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale. En raison des distances énormes et de l'insuffisance des moyens de communication qui caractérisent maints pays africains, il est indispensable que les activités y soient organisées en unités plus petites. De l'avis de la délégation de la Sierra Leone, l'adoption du projet de résolution serait utile aux fins de l'étude sur la capacité.

15. M. MOPOLO-DADET (Congo-Brazzaville) félicite les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de leurs rapports et les assure du soutien et de la collaboration de son pays dans la mission difficile et délicate qui les attendent. Une idée maîtresse se retrouve dans tous ces rapports, à savoir que les commissions ont besoin d'un profond remaniement structurel et fonctionnel. Les jeunes nations d'Afrique considèrent les commissions économiques régionales comme un indispensable trait d'union entre les Nations Unies et les différents Etats; leur point de vue a été clairement exposé dans la déclaration du Secrétaire exécutif de la CEA (1614<sup>e</sup> séance).

16. Les peuples d'Afrique désirent pouvoir orienter leur développement dans le sens qu'ils choisissent. Ils reconnaissent que des résultats considérables ont été obtenus dans le domaine du développement et que des perspectives nouvelles et prometteuses se dessinent, mais il n'en reste pas moins que les conditions préliminaires d'un développement économique rapide font trop souvent défaut. Ces peuples prennent conscience de ce que leur retard économique est aggravé au fil des années par l'accroissement démographique dramatique et que l'indépendance politique, si elle est nécessaire, ne les aide pas à rattraper ce retard. Il est temps, estime-t-on en Afrique, de remplacer les théories et la condescendance par des réalités pratiques et une véritable solidarité internationale. Les Etats africains luttent pour l'autonomie et l'intégration économique, afin de débarrasser leur continent de l'influence étrangère néfaste; ils cherchent à créer un marché africain, en partant d'une sous-régionalisation méthodique qui respecterait les caractéristiques propres à chaque pays. Ils ne veulent plus de dons, mais d'une véritable coopération.

17. L'oeuvre de l'ONU et de ses institutions spécialisées en Afrique a été par le passé trop hétérogène et elle a manqué de coordination. Les opérations des Nations Unies en Afrique devraient être regroupées au sein de l'organe coordonnateur régional, à savoir la CEA. La Commission a adopté à cette fin un certain nombre de résolutions traduisant ce double souci d'intégration et d'autonomie qui préoccupe l'Afrique. Ces résolutions ont surtout pour objet de consolider la position du Secrétaire exécutif de la CEA aussi bien au siège de la Commission que dans les sous-régions, et de faire en sorte qu'il conduise bien le secrétariat dans la direction que souhaitent les Etats africains. Ces Etats veulent être maîtres de leurs propres

politiques de développement. M. Mopolo-Dadet sait bien que le Conseil n'a pas compétence pour débattre des incidences financières de ces résolutions; les Etats africains désirent simplement qu'il leur donne son adhésion de principe.

18. Le représentant du Congo (Brazzaville) apprécie l'importance de l'étude sur la capacité, et il comprend qu'elle pourrait contribuer au rajeunissement du système des Nations Unies. Toutefois, il estime que le Conseil devrait donner des directives pour cette étude, au lieu de se contenter d'accepter passivement les conclusions qu'elle apportera. Il ne faut pas que la restructuration du système des Nations Unies aboutisse à rendre son mécanisme encore plus pesant qu'il ne l'était auparavant; les résolutions adoptées par la CEA à sa neuvième session ont précisément pour but d'alléger ce mécanisme et de le rendre plus efficace.

19. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) se félicite de ce que les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et le Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth se soient montrés conscients de la nécessité d'accroître l'efficacité des organes qu'ils représentent, car ceux-ci sont les organismes des Nations Unies les plus aptes à promouvoir une coopération économique plus vaste au sein de leurs régions respectives et entre elles.

20. La CEA a travaillé dans des conditions exceptionnellement difficiles, comme le montre l'"Etude sur la situation économique en Afrique au cours des dernières années" (E/CN.14/435). Le rapport de la CEA donne le détail des modifications envisagées dans le mécanisme institutionnel de la CEA. Il se peut, toutefois, que les motifs qui ont conduit les Etats africains à adopter des résolutions à cette fin soient moins évidents. La CEA a été créée en 1958, et tout au long de la décennie écoulée les intérêts de la majorité de ses membres actuels ont été représentés par des puissances étrangères non africaines. Les contacts entre la CEA et ses Etats membres sont restés limités, ou, en tout cas, ont souffert de la distance géographique; pour cette raison, et aussi parce que ses ressources n'étaient pas suffisantes, la Commission n'a pas pu exécuter sa tâche de manière efficace. Un certain nombre de représentants ont exprimé des réserves au sujet des incidences financières des résolutions de la CEA. Au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, cette attitude est extrêmement préoccupante. Pour que la Décennie puisse réussir, il faut que les institutions essentielles pour le développement disposent de ressources adéquates.

21. Le projet de résolution des sept puissances sur la coopération régionale, dont la Tanzanie est l'un des auteurs, vise à assurer une coordination plus rationnelle entre la CEA et les organismes compétents des Nations Unies et à mettre à la disposition de la CEA des fonds supplémentaires pour lui permettre d'exercer pleinement ses fonctions. M. Danieli espère que le Conseil adoptera cette résolution à l'unanimité.

22. M. AHMED (Soudan), rappelant comment, depuis sa création, la CEE s'est adaptée à l'évolution des conditions

en Europe, dit que le temps est venu d'adapter la CEA aux besoins actuels de l'Afrique. C'est pourquoi il approuve entièrement la réorganisation proposée dans les résolutions adoptées à la neuvième session de la CEA. Pendant les 10 dernières années, la CEA a fait des efforts louables pour satisfaire les besoins et les aspirations des Etats africains; elle a maintenant besoin d'être renforcée pour pouvoir jouer un rôle encore plus grand dans le développement économique du continent. Elle s'est, jusqu'ici, concentrée sur des études visant à donner une idée claire des processus de développement en Afrique et à indiquer par quels moyens les obstacles à une action concertée pourraient être surmontés. Elle a défini les problèmes qui se posent à l'Afrique et établi les fondations de la coopération africaine. Il est temps maintenant qu'elle prenne des mesures concrètes pour promouvoir le développement économique.

23. En appuyant les résolutions adoptées à la neuvième session de la CEA et notamment les résolutions 187 (IX), 188 (IX), 190 (IX) et 191 (IX), le Conseil permettra à la Commission de prendre de telles mesures. La réorganisation proposée n'implique aucune modification du mandat de la Commission, aucune dérogation aux pratiques et procédures ordinaires des Nations Unies, ni aucun surcroît de travail pour la Commission, mais elle permettra à celle-ci de s'occuper plus efficacement des problèmes des pays africains. Le nouveau calendrier de réunions proposé ménage des occasions de contact plus nombreuses entre les experts, le personnel spécialisé et les représentants des gouvernements et autres institutions. L'accent est mis sur l'harmonisation et la coordination; la décentralisation vient remplacer la suprématie d'un seul organe. Le principe de la décentralisation a déjà été accepté depuis longtemps aux Nations Unies et consacré par un certain nombre de résolutions que l'Assemblée générale et le Conseil ont adoptées après avoir dûment pris en considération les observations du Secrétariat, qui craignait que l'on n'empiète sur les prérogatives du Secrétaire général. Les commissions économiques régionales s'efforcent de concrétiser la décentralisation des activités des Nations Unies dans leurs régions afin de permettre à tous ceux qui connaissent bien les conditions et les besoins locaux de jouer un plus grand rôle dans la formulation et la mise en application des projets et des programmes d'opérations. Elles ne cherchent pas à ôter au Secrétaire général ses prérogatives pour les donner aux secrétaires exécutifs, mais elles désirent que certains pouvoirs soient volontairement délégués et que les responsabilités soient redistribuées, par souci d'efficacité. Le secrétariat restera responsable de questions telles que le recrutement du personnel, la gestion financière et l'établissement des contrats pour les projets du Fonds spécial.

24. M. ZVEZDINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que le programme de travail à long terme de la CEE lui permettra de jouer un rôle plus efficace en ce qui concerne le développement de la coopération économique entre tous les pays d'Europe et la suppression des obstacles aux échanges entre pays ayant des régimes économiques et sociaux différents. A l'heure actuelle, cette coopération est retardée par les politiques commerciales

discriminatoires qu'appliquent certains pays d'Europe occidentale et les groupements économiques fermés et par l'exclusion de la République démocratique allemande des activités de la Commission. Une coopération économique, scientifique et technique sans réserve entre les pays d'Europe créerait un climat favorable à l'élimination de la tension politique; il serait alors possible d'arrêter la course aux armements et de réduire les dépenses militaires, ce qui favoriserait beaucoup les progrès économiques et sociaux. L'URSS continuera à aider la CEE à encourager la coopération entre tous les pays d'Europe; elle est favorable à la convocation de la conférence européenne sur les problèmes de sécurité et de coopération, proposée par les pays membres du Pacte de Varsovie.

25. Le Conseil devrait seconder les efforts que déploie la CEAEO en vue de promouvoir une coopération économique régionale, car cette commission est le seul organisme international capable d'élaborer et d'appliquer en Asie et en Extrême-Orient les principes du développement économique régional. Le secrétariat de la CEAEO a apporté un concours utile en matière de planification et d'industrialisation. Toutefois, les perspectives de développement économique de cette région dépendent en grande partie du rétablissement de conditions politiques normales. La cessation de la guerre menée par les Etats-Unis au Viet-Nam aura des conséquences bénéfiques. L'établissement en Asie d'un système de sécurité collective contribuera aussi à promouvoir la stabilité, la coopération et le développement économique régional; M. Zvezdine souhaite que les suggestions de l'URSS à ce sujet reçoivent un large soutien de la part des pays de cette région. La CEAEO devrait accorder une aide plus importante à la formation de personnel spécialisé et à la prospection des ressources naturelles. Il semble nécessaire de créer un deuxième comité de coordination qui serait chargé de l'exploration du plateau continental des pays riverains de l'océan Indien. L'assistance de la Commission devrait se porter essentiellement sur les projets relatifs au développement des industries clés, de l'agriculture, de la formation technique et administrative, de la recherche et de l'exploitation de ressources naturelles, ainsi que sur la coopération économique, scientifique et technique.

26. La CEA a donné à juste titre la priorité à l'industrialisation, à la mise en valeur des ressources hydrauliques, à la modernisation de l'agriculture, au commerce régional et à la coopération économique, scientifique et technique. Elle a établi des principes utiles en ce qui concerne la division régionale et sous-régionale du travail. Toutefois, la création en Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre et de l'Est de communautés économiques sous-régionales pose des problèmes compliqués; c'est pourquoi il faut procéder par étapes en tenant bien compte des intérêts nationaux des pays participants. Le secrétariat de la CEA devrait contribuer de façon plus efficace au développement de l'agriculture et de la sylviculture des pays africains qui, bien qu'ils possèdent de grandes surfaces de terre productive, continuent d'importer de grandes quantités de denrées alimentaires. En outre, la Commission devrait aider les pays africains à réduire la part des ressources naturelles exportée

sans contrepartie appropriée. Le succès du programme de travail à long terme de la CEA dépendra de la coordination de ses efforts avec les plans nationaux et les programmes de développement, des réformes effectuées dans les pays d'Afrique, de la création d'un secteur public viable, et des mesures qui seront prises en vue de contrecarrer les politiques commerciales discriminatoires appliquées par les groupements économiques occidentaux.

27. La CEPAL a, à bon droit, porté essentiellement son attention sur la recherche, la planification, le développement industriel, le commerce extérieur et l'intégration économique. Il serait bon que le secrétariat de la Commission établisse un plan à long terme de recherche économique et sociale. M. Zvezdine est heureux de noter que les pays d'Amérique latine s'efforcent de renforcer leurs économies nationales, d'accélérer leur développement, de mettre un terme à l'exploitation de leurs ressources naturelles par les investisseurs étrangers, d'obtenir des termes de l'échange équitables et d'encourager une coopération économique fondée sur le principe de l'égalité. Ces pays reconnaissent la nécessité d'adopter des réformes économiques et sociales énergiques et cherchent, naturellement, à s'assurer que l'assistance étrangère n'est pas utilisée comme un moyen de s'ingérer dans leurs affaires intérieures. L'URSS est disposée à appuyer la résolution 291 (XIII) de la CEPAL, qui tend à demander au secrétariat de la Commission d'étudier les moyens de favoriser l'expansion du commerce entre l'Amérique latine et les pays socialistes.

28. La politique de provocation persistante d'Israël et son refus de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité portant sur la liquidation des séquelles de l'agression contre les pays arabes constituent un obstacle majeur à la coopération économique internationale dans le Moyen-Orient.

29. Le Conseil devrait accorder une plus grande attention à la coopération économique régionale et devrait confier un rôle plus efficace aux commissions économiques régionales pour le développement de cette coopération. Toutefois, il faudrait coordonner plus étroitement les activités des commissions régionales et celles des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ayant des activités dans les secteurs économique et social. Quant aux propositions formulées dans les rapports présentés par les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, la délégation soviétique estime qu'en raison de leurs incidences financières, il conviendrait de ne pas prendre de décisions définitives à leur sujet avant la prochaine session de l'Assemblée générale. Selon l'URSS, le budget de l'ONU ne devrait pas être augmenté.

30. M. AL-ANSARI (Koweït) espère que le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, maintenant qu'il a présenté un rapport (E/4659) au Conseil, le fera tous les ans, ce qui contribuera à le préserver du demi-oubli dans lequel il était confiné jusqu'ici. Les pays arabes établissent des plans en vue de la création d'un



marché commun et d'une union douanière, rationalisent leurs plans de développement nationaux et progressent dans la voie de l'industrialisation. Toutefois, leur appareil gouvernemental est inadéquat et ils ont besoin d'aide pour simplifier leurs procédures administratives et éliminer les doubles emplois. Le Bureau pourrait aussi les aider à exploiter leurs ressources énergétiques sur le plan national et à l'échelon régional, à se servir du gaz naturel pour la production d'énergie, à améliorer leurs réseaux de transport et de communications et à utiliser les nappes d'eau souterraines.

31. Le Bureau a déjà fourni une assistance utile. Toutefois, ses effectifs n'ont pas augmenté depuis 1966, bien qu'il soit considéré maintenant comme l'avant-poste, au Moyen-Orient, de l'ONU, de la CNUCED et de l'ONUDI et qu'il doive centraliser les préparatifs entrepris dans la région à l'occasion de la deuxième Décennie du développement. Le Bureau ne pourra jouer ce rôle avec les effectifs et les ressources dont il dispose actuellement; c'est pourquoi il conviendrait d'augmenter les uns et les autres. Il faudrait par exemple lui donner les moyens de convoquer des conférences régionales annuelles où représentants résidents du PNUD et représentants des gouvernements arabes débattraient de questions de développement économique et social, en insistant particulièrement sur les objectifs de la Décennie du développement. De fait, il faudrait créer au Moyen-Orient une véritable commission économique régionale.

32. M. BOHIADI (Tchad) déclare que les moyens matériels et les méthodes de la CEA sont tout à fait insuffisants pour résoudre les immenses problèmes qui se posent aux pays africains. Des réformes s'imposent si l'on veut que la Commission joue le rôle qui lui revient dans la recherche d'une solution à ces problèmes. A sa neuvième session, la Commission a recommandé une plus grande décentralisation des activités d'exécution, une réforme de la structure et du rôle du secrétariat, la création de bureaux sous-régionaux qui serviraient à coordonner les investissements dans de grandes zones économiques et qui auraient pour tâche d'aider les gouvernements à établir durant la Décennie du développement des objectifs en matière de planification générale et d'administration publique, et une collaboration accrue entre les organismes des Nations Unies et les organisations purement africaines. Le représentant du Tchad est surpris d'entendre des représentants soutenir qu'en raison des incidences financières des propositions de la Commission, il conviendrait d'en différer l'examen jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale.

33. M. Bohiadi ne partage pas l'opinion du représentant de la France (1616e séance) selon laquelle ces propositions compliqueraient le fonctionnement de la Commission sans renforcer son efficacité et entraîneraient de lourdes dépenses. C'est justement le contraire que l'on recherche par ces propositions. Bien entendu, le Secrétariat est en droit d'exercer un contrôle, notamment un contrôle financier, sur les commissions économiques régionales à propos de questions comme l'harmonisation de leurs activités avec celles d'organisations non reliées à l'ONU. M. Bohiadi ne

voit pas pourquoi le représentant de la France, dès lors qu'il a admis que les organismes des Nations Unies devraient éviter une centralisation excessive, hésite à accepter les conclusions de la neuvième session de la CEA, qui n'ont rien de révolutionnaire.

34. Le représentant du Tchad demande instamment aux délégations qui ont exprimé des doutes analogues de reconsidérer leur position afin qu'une solution acceptable puisse être trouvée aux problèmes de la CEA. Les propositions de la Commission cadrent bien avec les objectifs de la deuxième Décennie du développement, et aucun membre du Comité préparatoire de la deuxième Décennie du développement n'a exprimé de l'inquiétude au sujet des incidences financières de tel ou tel élément de la stratégie globale de la Décennie. Pour le moment, il suffit de se mettre d'accord sur l'orientation générale des activités des commissions économiques régionales dans le cadre de la stratégie globale. A cet égard, les opinions exprimées par les délégations de l'Argentine (1612e séance) et de l'Uruguay (1613e séance), ainsi que par l'observateur du Chili (1613e séance), rejoignent les conclusions de la neuvième session de la CEA. La délégation tchadienne repoussera toute argumentation tendant à dissuader le Conseil d'adopter les deux projets de résolution qui viennent d'être présentés.

35. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les rapports soumis par les commissions économiques régionales témoignent de leur désir de passer de la théorie aux actes. Les diverses régions qu'elles représentent, quoique d'égale importance, sont de nature différente et ont à faire face à des problèmes différents; les Etats-Unis se réjouissent des efforts faits par chacune des commissions pour favoriser le développement de la région qu'elle dessert selon une orientation appropriée à cette région. Les rapports accordent une louable attention aux problèmes de réorganisation et de restructuration en vue de synthétiser les activités en un programme concerté, et font ressortir combien il est difficile de passer de principes abstraits convenus à des mesures précises à l'échelon national. Ils montrent que les commissions sont sensibles aux aspects humains de la planification et du développement, qu'en d'autres termes elles sont conscientes de la nécessité de disposer d'une main-d'oeuvre compétente et d'associer l'ensemble de la population au processus de développement.

36. Un effort général est actuellement accompli pour améliorer la qualité de la vie humaine. C'est ainsi que la CEE prépare une réunion sur les problèmes relatifs au milieu humain, tandis que d'autres commissions étudient les problèmes démographiques. Les uns et les autres soulèvent de délicates questions du point de vue humain et culturel, mais la délégation des Etats-Unis estime que les attitudes nationales et régionales dans ce domaine pourraient se concilier si l'on abordait le sujet globalement, en se plaçant dans une perspective très large.

37. La délégation des Etats-Unis estime, elle aussi, qu'il faut intensifier la décentralisation au cours de la deuxième Décennie du développement; la vitalité des commissions

économiques régionales prouve combien elles peuvent être utiles pour transformer une politique d'ensemble en mesures concrètes au niveau régional. Toutefois, la décentralisation ne sera efficace que si l'on se prémunit suffisamment contre les doubles emplois et la multiplication des activités. Certes, il est essentiel de partir d'une conception régionale pour élaborer la stratégie de la deuxième Décennie du développement, mais un équilibre doit s'établir entre les activités opérationnelles décentralisées et la planification centrale de la politique qui exige, quant à elle, la participation la plus large possible. Les commissions économiques régionales devraient coordonner soigneusement leurs activités avec celles de l'ONUDI, de la CNUCED, de l'UNESCO et des autres institutions spécialisées qui travaillent déjà dans les diverses régions. La CEE collabore déjà étroitement avec l'UNESCO; les autres commissions régionales seraient bien inspirées de suivre son exemple, ce qui faciliterait les efforts qu'elles accomplissent en vue d'adapter à leur usage les techniques existant dans les pays les plus avancés, d'une part, et de mettre au point des techniques qui leur soient propres, d'autre part. C'est ainsi que l'utilisation de la prévision scientifique comme instrument de planification à long terme, telle qu'elle est décrite dans le rapport de la CEE (E/4641), pourrait, sous réserve d'ajustements adéquats, servir de modèle à d'autres régions.

38. La CEAEAO accomplit dans le delta de Mékong un travail extrêmement profitable qui a une incidence heureuse sur la situation tant politique qu'économique de la région. L'attention particulière qu'elle attache aux problèmes démographiques et au développement de la main-d'oeuvre se révèle aussi des plus utiles.

39. Le Secrétaire exécutif de la CEA (1614e séance) a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité de procéder à une réorganisation, d'élaborer des plans dont le contenu soit de qualité et de s'intéresser aux innovations en matière d'éducation et aux problèmes des pays les moins développés du continent. Il a rappelé opportunément que le succès du développement ne devrait pas se mesurer seulement en termes quantitatifs, mais aussi à la plus grande liberté donnée à la population de participer à la réalisation de ses objectifs. La délégation des Etats-Unis espère que l'élargissement du rôle de la CEA dans la programmation de l'assistance technique, évoqué au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution des sept puissances, n'affaiblira pas le rôle prééminent du PNUD dans ce domaine. Elle espère en outre qu'il est exact que, comme il est dit au paragraphe 27 du rapport de la CEA, l'africanisation du secrétariat de la CEA ne portera pas atteinte au principe de l'universalité appliqué au recrutement du personnel de l'ONU par le Secrétaire général et n'aura pas de répercussions fâcheuses sur la compétence de ce personnel.

40. Le rapport de la CEPAL (E/4639 et Add.1) contient une analyse pénétrante des problèmes que posent une répartition égale des richesses, l'élargissement de la gamme des débouchés professionnels, la diversification des échanges commerciaux, le développement de l'autonomie en matière commerciale et dans le domaine de l'aide, ainsi que le fait de vouloir donner à l'Amérique latine un pouvoir

d'achat accru et la possibilité de se diriger elle-même. La délégation des Etats-Unis est favorable à tous ces objectifs; elle se réjouit des décisions de la Commission de tenir les réunions du Conseil d'administration de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale une fois par an au lieu de deux et de supprimer les sessions que le Comité plénier tenait jusqu'ici les années où la Commission ne se réunissait pas.

41. La délégation des Etats-Unis constate avec satisfaction que le rapport de la CEE souligne le danger qu'il y a à simplifier prématurément des problèmes complexes; elle se félicite aussi de l'adoption par la CEE de la résolution 4 (XXIV) relative à la simplification et à l'uniformisation des documents et des procédures en usage dans le commerce international, ainsi que des efforts accomplis par la Commission en vue de résoudre le problème épineux du commerce entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Dans ce dernier domaine, la Commission pourrait apporter un concours particulièrement utile en développant la compréhension entre les pays qui ont des régimes économiques et sociaux différents. L'expérience de la CEE en matière de réorganisation et de rationalisation des programmes et de la structure, ainsi que dans le domaine de la coopération scientifique et technique, pourrait aussi profiter aux autres commissions régionales.

42. Le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth a un rôle spécial à jouer dans une région du monde dangereusement vulnérable. La délégation des Etats-Unis espère que l'on accordera une attention particulière à la possibilité qu'offre la coopération économique et sociale au Moyen-Orient de contribuer à la solution des problèmes de cette région.

43. La délégation des Etats-Unis n'a pas encore eu le temps d'étudier en détail les incidences financières des deux projets de résolution dont le Conseil est saisi, ni celles des recommandations des commissions économiques régionales (E/4726). Elle espère que le Secrétaire général donnera, dans la limite des ressources disponibles, l'importance qui leur revient aux activités de ces commissions.

44. M. SHERIF (Libye) dit que les rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth donnent une idée de leurs réalisations progressives, lesquelles ont contribué à décentraliser les activités des Nations Unies en matière de développement.

45. Au cours des 10 années écoulées depuis la création de la CEA, le secrétariat de la Commission a fait beaucoup pour définir les problèmes qui se posent en Afrique et a ouvert peu à peu la voie à la coopération économique sur ce continent. Le rapport de la Commission donne un compte rendu complet d'activités dans des domaines tels que la coopération économique sous-régionale, le développement des échanges, les secteurs monétaire et financier, l'industrialisation et les petites industries, l'agriculture et la mise en valeur des ressources naturelles, l'amélioration des services de statistiques, la formation de la main-d'oeuvre, l'adminis-

tration publique et les instituts de recherche et de formation. Les études et les recherches de la CEA sur ces sujets ont jeté les bases d'un futur plan d'action qui bénéficiera à toute l'Afrique du point de vue économique et social.

46. A sa neuvième session, la Commission est arrivée à la conclusion que le moment était venu de passer des études théoriques à l'action concrète en faveur du développement, dans laquelle la CEA jouerait un rôle essentiel. Elle a appelé l'attention des Etats membres sur la nécessité de l'indépendance, de la coopération multinationale et sous-régionale et d'une adhésion individuelle et collective au programme de travail et aux priorités fixés par son secrétariat. Elle s'est fait l'écho de la quasi-unanimité des Etats membres sur le fait que les motivations du développement doivent venir d'Afrique même et a reconnu qu'elle devait améliorer ses relations et sa coopération avec la Commission économique et sociale de l'OUA afin d'accélérer le développement de la région.

47. La délégation libyenne serait heureuse que le Conseil ait l'occasion d'examiner le projet de résolution présenté à son intention par la CEA (voir E/4651, quatrième partie). Elle appuie le projet de résolution des huit puissances.

48. M. POPOV (Bulgarie) constate que l'importance des commissions économiques régionales en tant qu'organisatrices de la coopération économique multilatérale au niveau régional ne cesse de grandir; les commissions contribuent au développement économique des pays de leur région et à l'instauration de bonnes relations entre ces pays. La délégation bulgare partage l'opinion selon laquelle le Conseil devrait leur faire jouer un plus grand rôle dans la coopération économique régionale.

49. L'activité menée au cours des 20 dernières années par la CEE a démontré la nécessité d'une large coopération sur un pied d'égalité entre pays européens ayant des régimes économiques et sociaux différents. A sa vingt-quatrième session, la Commission a examiné sa structure et ses méthodes de travail à la lumière des propositions qui lui

étaient soumises par le Secrétaire exécutif; en conséquence, l'activité de la Commission s'intensifiera dans le domaine traditionnel de la coopération et s'étendra à de nouveaux domaines. Pour la première fois dans son histoire, la Commission a adopté un programme de travail à long terme qui donne une place de premier plan à la coopération scientifique et technique, à la planification économique à long terme et aux relations commerciales entre l'Est et l'Ouest.

50. La Bulgarie s'intéresse particulièrement à la première et à la dernière de ces questions. La recherche théorique en matière de prévisions et de planification à long terme, l'application du progrès technique à la croissance économique, l'élaboration de normes statistiques, l'échange d'informations et de documentation et l'établissement de programmes communs sont des aspects importants de la coopération scientifique et technique. Dans le domaine du commerce Est-Ouest, la Commission s'efforce de créer un climat propice à l'élimination des obstacles politiques, commerciaux, administratifs et autres aux échanges entre ses membres.

51. Le Gouvernement bulgare s'intéresse particulièrement aux sessions plénières de la Commission, au cours desquelles les représentants des gouvernements échangent leurs opinions sur les activités de la Commission et prennent des décisions sur ses objectifs futurs. La Commission est extrêmement précieuse en ce sens qu'elle est le seul organe de coopération économique et technique entre pays européens ayant des régimes économiques et sociaux différents.

52. La délégation bulgare estime que la République démocratique allemande, pays développé qui entretient des relations diplomatiques avec des pays de toutes les régions du monde, devrait être admise à la Commission de manière à associer son potentiel économique et scientifique à la solution des problèmes compliqués de la coopération économique européenne et internationale.

La séance est levée à 17 h 55.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 24 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (suite) .....	115
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général .....	118

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726; E/L.1264, E/L.1265)
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709) (suite)

1. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit que la délégation du Mexique souscrit d'une manière générale aux observations faites au cours du débat concernant l'importance des travaux des commissions économiques régionales et la nécessité de faciliter leurs activités et de promouvoir la coordination et la décentralisation. Il serait utile, à l'avenir, que le Conseil ne commence ses débats qu'après avoir entendu les déclarations des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et du Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

2. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a parlé, à la 1614e séance, des progrès accomplis par les pays de la région. Il n'en reste pas moins encore des problèmes à résoudre, notamment dans le domaine des échanges et celui du financement. Le commerce est devenu une lutte où l'arme principale est le progrès technique, et les pays en voie de développement ont encore beaucoup d'étapes à franchir avant de pouvoir prétendre y participer dans des conditions d'égalité. Il est donc naturel de prévoir l'institution d'un système de préférences et l'application de prix équitables.

3. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay) appuie la suggestion du représentant du Mexique concernant la place

à donner dans l'ordre du jour du Conseil à l'examen des rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

4. Le représentant de l'Uruguay ne partage pas le point de vue exprimé par la délégation d'un pays européen selon lequel l'action de la CEPAL aurait perdu de son efficacité dans la région qui est de son ressort. La Commission, dont les travaux sont d'ailleurs excellents, a pour tâche d'analyser et d'étudier les problèmes de la région. Pour les décisions relatives à la politique à suivre il existe, sur le plan régional, des organismes intergouvernementaux tels que l'OEA et la Commission spéciale de coordination latino-américaine.

5. La délégation uruguayenne reconnaît le bien-fondé des observations du Secrétaire exécutif de la CEPAL concernant la situation économique des pays de l'Amérique latine et l'ampleur du déficit de leur balance des paiements, qui a pu être couvert en partie par des entrées de capitaux. Mais elle voudrait souligner que les prêts consentis à des conditions favorables ont représenté moins de la moitié de l'assistance totale, ce qui est vraiment très peu. Parmi les facteurs qui ont permis à certains pays de la région de freiner les pressions inflationnistes, il convient de mentionner aussi la politique de stabilisation des prix appliquée par l'Uruguay.

6. Au nombre des problèmes qui sont un sujet de préoccupation dans la région, le Secrétaire exécutif de la CEPAL a mentionné le système des prêts liés, dont les effets néfastes sont particulièrement sensibles dans les pays d'Amérique latine. On sait que ces pays sont obligés, en vertu de ce système, d'acheter des produits et des articles dont ils n'ont pas besoin. Il faut espérer que ce système sera abandonné.

7. Après avoir rappelé les principales orientations de l'action entreprise dans les dernières années par le FMI, le représentant de l'Uruguay exprime l'avis que les perspectives du commerce des produits primaires ne sont peut-être pas aussi sombres qu'on a bien voulu le dire. Il y a des éléments encourageants et, à cet égard, il convient de mentionner les idées présentées lors de la sixième conférence du Conseil économique et social interaméricain, tenue à Port of Spain en juin 1969, au sujet de la création d'un fonds de péréquation des intérêts. En conclusion, M. Rodríguez Larreta fait observer que la CEPAL a réorganisé ses activités en conformité avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, de façon à concentrer ses efforts sur les secteurs d'activité les plus importants, et qu'elle a décidé de continuer à se réunir tous les deux ans et de supprimer les réunions du Comité

plénier, qui avaient lieu auparavant dans les années intermédiaires.

8. M. SANTA CRUZ (Observateur du Chili), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que son pays, hôte de la CEPAL, apporte un appui constant aux travaux de la Commission.

9. Depuis 20 ans, le processus de développement des pays d'Amérique latine a été dans une large mesure orienté et animé par la CEPAL, qui a fait l'inventaire des réalités économiques et sociales de la région et qui a élaboré une théorie du développement adaptée à la région. Avant sa création, la recherche des solutions était fondée essentiellement sur des études et des contributions fournies par l'Europe et les Etats-Unis, mais la CEPAL a lancé un mouvement de coopération régionale qui a permis de créer le Marché commun de l'Amérique centrale, l'Association latino-américaine de libre-échange, la Banque interaméricaine de développement et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale. Après avoir défini, dans le cadre de la Commission, les problèmes relatifs au commerce et au développement, les pays d'Amérique latine ont pu apporter une importante contribution à la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

10. Les rapports présentés par le Secrétaire exécutif de la CEPAL et par la Commission elle-même font le point des événements intervenus dans l'économie de l'Amérique latine depuis deux ans. Le Secrétaire exécutif de la Commission a fait observer que le produit global des pays de la région avait augmenté de 5,7 % pendant cette période, malgré les mauvais résultats de l'agriculture en Argentine, au Chili, en Equateur et en Uruguay, mais il y a lieu de préciser qu'au Chili la situation s'est redressée en partie en 1968 et que la production agricole a augmenté cette année-là de 4,7 %, grâce surtout à l'existence d'un plan de développement agricole, à la réforme agraire et à une politique des prix. D'autre part, le représentant de l'Uruguay a souligné la nécessité d'une expansion très rapide des exportations des pays d'Amérique latine. Les pays développés doivent prendre conscience du fait que, s'ils appliquent réellement une politique permettant d'accroître substantiellement les exportations des pays en voie de développement en facilitant l'accès sur leurs marchés des articles finis et semi-finis de ces pays, ils pourront en retirer un bénéfice considérable en ce sens que les pays d'Amérique latine pourront se porter acquéreurs d'un volume bien plus important de biens d'équipement.

11. Le paragraphe 383 du volume I du rapport de la CEPAL (E/4639) donne une idée des problèmes auxquels se heurtera le développement de l'Amérique latine au cours des années à venir; il importe de trouver d'urgence une solution à ces difficultés. Il y a également lieu de souligner que, comme il est indiqué aux paragraphes 389 et 390 du rapport, le volume des prêts et les modalités et conditions de ces prêts sont loin d'être satisfaisants. Les réformes structurelles ont cependant progressé : les pays d'Amérique latine déploient des efforts immenses pour moderniser

l'infrastructure et améliorer les conditions de vie de la population; la Banque interaméricaine de développement prête à cet égard un concours précieux, et la BIRD vient d'adopter une politique plus positive à ce sujet.

12. Pour ce qui est du mouvement d'intégration régionale, on ne peut que regretter que la situation politique en Amérique centrale mette en danger le succès du schéma d'intégration fort prometteur que constituait le Marché commun de l'Amérique centrale. Le mouvement d'intégration régionale se poursuit : le 28 mai 1969, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur et le Pérou ont signé à Bogota un accord d'intégration sous-régionale visant à harmoniser l'économie de ces pays et à améliorer le bien-être des populations. Cet accord, signé dans le cadre de l'Association latino-américaine de libre-échange, prévoit une coordination dans le domaine des politiques économiques et envisage l'établissement d'une stratégie pour le développement de la sous-région; cette stratégie permettra d'accélérer le développement économique des pays membres, de résoudre les problèmes d'infrastructure, de réduire les différences de développement entre les divers pays et de tirer un meilleur parti des progrès de la science et de la technique. Les pays membres de la sous-région se sont engagés à coordonner leurs plans de développement et à harmoniser leurs politiques économiques et sociales en vue de parvenir à une planification intégrée. Du point de vue douanier, il a été convenu d'instituer un tarif extérieur commun qui doit entrer en vigueur le 31 décembre 1980 au plus tard, et un tarif extérieur minimal doit être approuvé avant le 31 décembre 1970. Il a également été convenu d'accorder des conditions préférentielles à la Bolivie et à l'Equateur afin d'amenuiser les différences économiques dans la sous-région. Ce schéma d'intégration pourrait servir de précédent pour d'autres zones.

13. Pour reprendre la place qu'ils occupaient en 1960 par rapport aux pays développés, les pays d'Amérique latine doivent augmenter leurs revenus de 5 % par an au moins, c'est-à-dire multiplier par trois le taux actuel d'augmentation de leurs exportations. Il faut, à cette fin, intensifier les efforts déployés dans les pays eux-mêmes : accroître l'épargne, réformer les structures, en particulier dans l'agriculture, parvenir à une meilleure répartition des revenus et à une politique de l'emploi plus efficace et, surtout, modifier radicalement les conditions du commerce extérieur, comme cela a été recommandé dans les résolutions adoptées par la CEPAL.

14. Le Gouvernement du Chili attache une importance particulière à certaines des résolutions adoptées par la Commission à sa treizième session. Tout d'abord, il appuie entièrement la résolution 288 (XIII) de la Commission, relative au Bureau des Antilles : les pays de cette sous-région doivent recevoir une assistance accrue de la part des organismes des Nations Unies et des organismes régionaux. La résolution 286 (XIII), relative à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, est également du plus haut intérêt : l'Institut apporte une contribution remarquable dans le domaine de la recherche sur les problèmes du développement et de la formation des

experts. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général et le PNUD sont invités à accorder l'appui nécessaire pour placer l'Institut sur une base adéquate de continuité et pour assurer son financement à long terme; l'Institut ne pourrait, en effet, poursuivre ses activités si son financement continuait d'être aussi précaire qu'actuellement. D'une façon générale, les instituts régionaux de planification devraient jouir des avantages que le PNUD a accordés aux travaux de recherche appliquée dans l'agriculture, c'est-à-dire ne pas être soumis à l'obligation d'une contrepartie des pays bénéficiaires. Par ailleurs, il y a lieu d'appeler particulièrement l'attention sur la résolution 292 (XIII), relative à la coopération financière extérieure, qui constitue une véritable déclaration de principe exposant le point de vue des pays d'Amérique latine en la matière. Cette déclaration de principe vaut pour l'ensemble du problème de la coopération financière avec les pays en voie de développement.

15. La CEPAL aborde aujourd'hui une nouvelle étape de son existence. Elle doit approfondir l'étude des problèmes déjà identifiés et proposer des solutions nouvelles afin que les Etats souverains puissent les adopter plus facilement et sans à-coups. La CEPAL doit également collaborer au processus d'intégration régionale, et, à cette fin, étudier les répercussions éventuelles des mesures qui pourraient être prises dans ce sens. Pour ce qui est du commerce, la Commission doit bien entendu collaborer activement avec la CNUCED, mais elle doit aussi coopérer directement avec les autres commissions économiques régionales qui, grâce à des contacts plus étroits, peuvent améliorer le commerce des pays en voie de développement dans leur ensemble. Cette collaboration doit également être étendue à des études communes. Il y a lieu de signaler à ce propos que la CEPAL a été priée d'étudier avec la FAO les effets des plans appliqués en Europe dans le domaine de la restructuration de l'agriculture, afin de voir quelles pourraient être les conséquences de plans analogues dans d'autres régions. Du fait de l'expérience qu'elle a acquise dans ce domaine, la CEE devrait être invitée à participer à cette étude.

16. Le PRESIDENT prononce la clôture du débat général sur les subdivisions *a* et *b* du point 7 de l'ordre du jour et invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolution présentés par les commissions économiques régionales, qui se trouvent dans la quatrième partie du rapport des diverses commissions. Le document E/4726 contient un état des incidences financières des recommandations des commissions.

17. D'autre part, il a été présenté un projet de résolution relatif au rôle des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/L.1264), ainsi qu'un projet de résolution concernant la coopération régionale (E/L.1265).

18. M. MAS (France) estime que les projets de résolution E/L.1264 et E/L.1265, demandent une étude approfondie, et il propose de repousser à une date ultérieure l'examen de ces deux textes. Si cette proposition est acceptée, il

conviendrait de repousser également le vote sur les quatre projets de résolution proposés par les commissions économiques régionales qui sont intimement liés — en particulier celui qui a été présenté par la CEA (voir E/4651, quatrième partie) — aux deux textes susmentionnés.

19. M. KHANACHET (Koweït) propose d'adopter un projet de résolution<sup>1</sup> relatif au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, qui serait ainsi conçu :

*“Le Conseil économique et social :*

*“1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4659);*

*“2. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour renforcer le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth en le dotant des spécialistes nécessaires et des autres moyens qui lui permettront de remplir efficacement ses fonctions dans le domaine du développement social et économique.”*

20. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) signale que les auteurs du projet de résolution E/L.1264 sont convenus d'y apporter un certain nombre d'amendements; si ces amendements étaient acceptés, les auteurs du projet de résolution E/L.1265 retireraient leur propre texte.

21. Il conviendrait tout d'abord d'ajouter à la fin du préambule du projet de résolution E/L.1264 deux alinéas ainsi conçus :

*“Faisant siennes les propositions de réorganisation formulées dans les résolutions 188 (IX) et 189 (IX) de la Commission économique pour l'Afrique et tendant notamment au renforcement des bureaux sous-régionaux,*

*“Prenant note du mémorandum du Comité exécutif de la Conférence des ministres de la CEA,”*

et d'ajouter à la fin du dispositif un paragraphe 4 qui se lirait comme suit :

*“Recommande enfin que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique pour lui permettre de renforcer ses bureaux sous-régionaux”.*

22. M. GALLARDO MORENO (Mexique) fait observer que les projets de résolution proposés par les commissions économiques régionales, le projet relatif au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth et les projets de résolution E/L.1264 et E/L.1265 sont intimement liés et qu'ils doivent être examinés en détail. Il serait bon de les renvoyer au Comité de coordination afin d'éliminer tout risque de double emploi ou de chevauchement. Les amendements à ces divers projets, y compris ceux que la délégation mexicaine a l'intention de proposer, pourront être étudiés par le Comité.

<sup>1</sup> Distribué ultérieurement sous la cote E/L.1266.

23. M. NICOL (Sierra Leone), appuyé par M. SINGH (Inde), fait valoir que les quatre projets de résolution présentés par les commissions économiques régionales ont déjà été examinés de manière approfondie par celles-ci et qu'il n'y a pas lieu de rouvrir le débat à ce sujet. Il conviendrait d'adopter immédiatement ces quatre projets, en se réservant la possibilité d'examiner les trois autres textes à une date ultérieure ou de les renvoyer au Comité de coordination.

24. M. AHMED (Soudan) n'est pas favorable à la proposition présentée par le représentant du Mexique. Il rappelle tout d'abord que le Conseil a déjà décidé, au début de la présente session, de la répartition des divers points de l'ordre du jour entre le Conseil lui-même, le Comité de coordination et le Comité économique. Il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision. D'autre part, les rapports et les projets de résolution présentés par les commissions économiques régionales ont toujours été examinés en séance plénière. Ces projets de résolution ont été étudiés en détail par les commissions régionales, il ne reste plus au Conseil qu'à les adopter.

25. Après un débat de procédure auquel prennent part M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique), M. ROUAMBA (Haute-Volta), M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. GALLARDO MORENO (Mexique), M. ABE (Japon) et M. ALLEN (Royaume-Uni), M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose formellement de suspendre la discussion sur les divers projets de résolution soumis au Conseil, conformément à l'article 54 du règlement intérieur. Cela permettrait aux délégations de se consulter pour décider de la meilleure procédure à suivre.

26. Le PRESIDENT met aux voix la proposition du représentant de l'Union soviétique.

*Par 21 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est adoptée.*

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/4609, E/4663, E/4706) :**

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général

27. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/4663), faisant suite à la résolution 2460 (XXIII) par laquelle l'Assemblée générale a prié le Conseil d'étudier la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement et d'inclure, si possible, dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session, des conclusions et recommandations à ce sujet.

28. M. COOMARASWAMY (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement), présentant les rapports du Conseil d'administration du PNUD sur sa septième session (E/4609) et sur sa huitième session (E/4706), dit que parler de l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement est une exagération par trop simpliste. Malgré certaines déceptions, en effet, la Décennie a été marquée par un déploiement d'efforts nationaux et internationaux jusque-là inégalé dans l'histoire de l'humanité. Nombreux étaient ceux qui, au début, pensaient que l'objectif de 5 % qui avait été fixé pour la croissance du revenu national était trop ambitieux. Or, il est significatif que, selon les dernières estimations, l'ensemble des pays à faible revenu ont déjà atteint cet objectif avant même la fin de la Décennie. En revanche, les progrès enregistrés dans la lutte contre la faim, l'ignorance, la maladie et les autres maux dont souffrent les pays en voie de développement n'ont pas été aussi rapides qu'on pouvait l'espérer, la croissance démographique contrecarrant ou parfois même annulant les avantages acquis par ailleurs. Tout bien considéré toutefois, les efforts des pays à faible revenu ont donné des résultats encourageants.

29. Pour la première fois, la production agricole augmente plus rapidement que la population, tandis que l'expansion du secteur industriel et la mise en place des infrastructures, quoique inégalement réparties, ont été dans l'ensemble assez remarquables. Des ressources naturelles jusque-là inexploitées ont été découvertes et l'instruction et la formation ont fait des progrès gigantesques. L'évolution de la science et de la technique a été particulièrement remarquable au cours de la Décennie, à la fois dans l'agriculture, dans l'industrie, dans l'exploitation des matières premières, dans la santé et dans l'instruction.

30. Parmi les réalisations moins tangibles, mais tout aussi importantes à inscrire à l'actif de la première Décennie, il convient de citer, de la part des gouvernements et des habitants des pays en voie de développement, une prise de conscience des réalités et, de la part des responsables des programmes d'assistance au développement, une recrudescence à la fois de confiance et d'humilité. On peut donc dire que le bilan de la première Décennie a été positif dans la mesure où le sort de millions d'enfants a été amélioré et où on a vu se dessiner des attitudes plus favorables au développement, quelle que soit l'importance de ce qui reste encore à accomplir.

31. De l'avis de la Direction du PNUD, tout est en place pour que l'ONU puisse devenir un "instrument révolutionnaire" au service de l'évolution économique et sociale, pour reprendre les termes utilisés par le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire, dont il a été donné lecture à la 1603<sup>e</sup> séance. Parmi les aspects positifs de l'évolution enregistrée au cours des dernières années, il convient de noter l'accroissement de l'assistance multilatérale en matière d'équipement, de préinvestissement et de techniques. C'est ainsi que les sommes engagées au titre de projets sont passées de 50,7 millions de dollars en 1958 à 237,2 millions de dollars en 1963, et à 430,4 millions de dollars en 1969. A sa huitième session, le Conseil d'administration du PNUD

a envisagé les diverses modifications de structure et de procédure à appliquer dans le but d'améliorer encore l'efficacité de l'assistance technique fournie par les organisations rattachées aux Nations Unies.

32. Les deux programmes adoptés par le Conseil d'administration du PNUD lors de ses septième et huitième sessions représentent un accroissement considérable des dépenses en matière d'assistance technique. Ils comprennent 156 grands projets nouveaux de préinvestissement et de financement supplémentaire au titre de l'élément Fonds spécial, le montant estimatif des dépenses atteignant 329 millions de dollars; le PNUD a affecté à l'exécution de ces projets 137 millions de dollars, les gouvernements bénéficiaires devant pour leur part fournir des contributions en nature et en espèces d'une valeur de 192 millions de dollars. En outre, le Conseil d'administration a réservé quelque 79 millions de dollars de l'élément Assistance technique pour l'année 1969 et a approuvé l'affectation de 85 millions de dollars environ aux activités d'assistance technique pour l'année 1970. A cet égard, il y a lieu de se féliciter de l'appui financier accru des Etats Membres, dont les contributions ont atteint un nouveau chiffre record en 1969 – 196 millions de dollars – soit une augmentation de 7 % par rapport à 1968. Il ne faut toutefois pas se laisser aller à trop de satisfaction, car les besoins dépassent encore largement les ressources.

33. Dans l'ensemble, l'orientation des programmes approuvés en 1969 reste inchangée, si ce n'est l'importance accrue accordée à l'assistance complémentaire fournie aux projets nécessitant un appui continu ou aux projets comprenant une première phase relativement courte, ainsi qu'aux projets multisectoriels nécessitant une systématisation de la collaboration interinstitutions, aux projets de développement industriel relatifs à la création d'industries manufacturières, enfin aux projets nationaux et régionaux concernant les réseaux de transport et de communications.

34. A sa huitième session, le Conseil d'administration du PNUD a fait le point des activités au cours de l'année écoulée. A cet égard, il convient de relever, compte tenu de la part modeste que représente le PNUD dans l'ensemble du budget des Nations Unies, que le Programme a fourni en 1968, moyennant 212 millions de dollars de dépenses y compris les frais généraux des organisations participantes, une assistance technique à plus de 120 pays en voie de développement. Ce chiffre représente un accroissement de 40 millions de dollars ou 25 % par rapport à 1967. Une participation presque aussi importante des gouvernements a permis d'entreprendre ou de poursuivre l'exécution de quelque 3 400 projets, dont 2 814 dans le domaine de l'assistance technique.

35. En 1968, 595 grands projets étaient en cours d'exécution au titre de l'élément Fonds spécial. A la date du 31 mai 1969, 248 projets avaient été menés à bien depuis 1959, 589 étaient en cours d'exécution et 188 étaient en préparation.

36. En 1968, les projets exécutés au titre de l'élément Fonds spécial ou de l'élément Assistance technique ont

permis de fournir les services de 8 200 experts, dont 1 000 consultants. Environ un cinquième de ces experts ont été choisis dans 66 pays en voie de développement bénéficiant d'une assistance du PNUD. En outre, plus de 8 000 bourses ont été accordées au cours de l'année, principalement au titre de l'élément Assistance technique.

37. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision les incidences globales du Programme, il n'est peut-être pas inutile de donner quelques chiffres à titre indicatif. Les projets de préinvestissement bénéficiant de l'appui du PNUD ont directement ou indirectement conduit à des investissements dépassant 3 milliards de dollars.

38. D'une évaluation plus difficile, mais encore plus importants sont les résultats obtenus par le PNUD en matière d'enseignement et de formation. Selon les estimations du PNUD, en effet, plus de 300 000 personnes ont ainsi pu, dans les pays en voie de développement, améliorer leurs connaissances techniques et professionnelles. Enfin, des travaux de laboratoire et de recherche appliquée exécutés dans des institutions bénéficiant de l'assistance du PNUD permettent aux pays en voie de développement d'adapter aux conditions locales des techniques modernes éprouvées.

39. Par ailleurs, le Directeur a pu examiner en toute franchise avec le Conseil d'administration les difficultés qui restent à surmonter et les mesures correctives qui pourraient être prises pour améliorer encore le fonctionnement du Programme. C'est ainsi que des efforts ont été faits en vue d'améliorer la coordination des efforts d'assistance dans le cadre du système des Nations Unies. Le Conseil d'administration a de nouveau souligné que la programmation devait tout d'abord revêtir un caractère national et que les fonctions des représentants résidents devaient être renforcées afin d'assurer la coordination des conseils fournis aux gouvernements quant à l'utilisation des fonds accordés au titre du Programme. Un autre problème, d'une importance capitale, concerne le recrutement en temps opportun du personnel international d'exécution. A ce sujet, le Conseil d'administration a appuyé les propositions du Directeur et a recommandé qu'il soit de plus en plus fait appel aux experts des pays en voie de développement.

40. Parmi les décisions de principe du Conseil d'administration du PNUD au sujet desquelles le Conseil économique et social est appelé à se prononcer, il convient de citer le projet de résolution concernant les projets régionaux et interrégionaux d'assistance technique (E/4706, annexe III) et le projet de résolution relatif au programme ordinaire d'activités d'assistance technique de l'ONU pour 1970 (voir 4706, par. 305 d).

41. Le Conseil d'administration a pris un certain nombre d'autres décisions. En premier lieu, en ce qui concerne le Fonds de roulement du PNUD, le Conseil d'administration a approuvé les propositions visant à ce que le Fonds soit géré comme un fonds unique et ne soit pas subdivisé en montants fixes alloués à des fins particulières; le Fonds servira désormais à financer les activités entreprises en cas



d'urgence au titre de l'élément Assistance technique, les activités entreprises avant l'approbation de projets au titre de l'élément Fonds spécial, les études de factibilité devant déboucher sur des investissements et les projets relevant des Services industriels spéciaux, le niveau du Fonds de roulement étant porté de 8,5 à 12 millions de dollars. En second lieu, en ce qui concerne la mobilisation des capitaux destinés au développement, le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Directeur visant à financer des études de possibilités d'investissements par prélèvement sur le Fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars. En troisième lieu, le Conseil d'administration a manifesté un grand intérêt pour la proposition du Directeur concernant une action éventuelle du PNUD dans les divers domaines de la recherche fondamentale, notamment en ce qui concerne l'agriculture, et il a autorisé le Directeur à exempter de la contribution de contrepartie le ou les gouvernements qui demanderont l'exécution de projets de ce genre. En quatrième lieu, en matière de planification de la famille, domaine d'activité assez nouveau pour le PNUD, plusieurs membres du Conseil ont été heureux de relever l'accord en vertu duquel le PNUD se verra confier l'administration du Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques. En cinquième lieu, en matière d'industrie et de commerce, le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction l'accroissement du nombre des projets industriels et il a estimé que le PNUD devrait s'employer plus activement à améliorer les conditions du commerce en coopérant étroitement avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international. En sixième lieu, en ce qui concerne le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Conseil d'administration a confirmé sa décision antérieure de faire démarrer aussitôt que possible les opérations du Fonds et est convenu à cet égard qu'à titre transitoire un moyen de faire démarrer les opérations consistait à obtenir des pays qui ont annoncé des contributions qu'ils s'acquittent de celles-ci en fournissant du matériel. Le Conseil a également prié le Directeur d'étudier de plus larges possibilités de rendre le Fonds opérationnel. Enfin, le Conseil d'administration a également pris en considération une suggestion du Directeur visant à intensifier les liens d'association du PNUD avec d'autres sources bilatérales et multilatérales de coopération technique.

42. A sa huitième session, le Conseil d'administration a entendu un rapport intérimaire oral du Commissaire chargé de l'étude sur la capacité, sir Robert Jackson. L'étude sera prête, sous une forme provisoire, à la fin septembre; elle sera alors communiquée aux gouvernements et aux organismes intéressés. Le Conseil d'administration a donc décidé de procéder à sa neuvième session, en janvier 1970, à un examen préliminaire de l'étude avant de l'examiner plus en détail à l'occasion d'une session extraordinaire qui serait convoquée en mars 1970.

43. S'agissant du rôle du PNUD au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Directeur a déjà adressé aux organes chargés de définir une stratégie internationale du développement un certain nombre d'observations. Les membres du Conseil d'administration ont été en général d'accord pour reconnaître que le

rôle du PNUD dans la deuxième Décennie devrait être considéré essentiellement comme celui d'un instrument d'exécution. La Direction du PNUD est profondément consciente du fait que, quels que soient les éléments dont se composera finalement la stratégie globale du développement, une intensification considérable de l'assistance technique et de l'assistance en matière de préinvestissement est indispensable pour accélérer les progrès des pays en voie de développement. Par ailleurs, aucun des objectifs envisagés ne pourra être atteint par de simples transferts de capitaux ou une libéralisation des politiques commerciales; il y faudra avant tout un effort des pays en voie de développement eux-mêmes. Pour ce faire, la plupart de ces pays auront plus que jamais besoin d'une assistance technique et d'une assistance de préinvestissement. Le PNUD aura donc un rôle de plus en plus important à jouer à l'avenir. Conscient des besoins futurs et des réalités présentes, le Directeur du PNUD s'est fixé des objectifs accessibles. S'il est décevant que l'objectif de 350 millions recommandé par le Secrétaire général ne puisse pas être atteint en 1970, les quelque 200 millions de dollars annoncés pour 1969 permettent d'espérer que le niveau de 250 millions de dollars sera atteint en 1970. A cet égard, la Direction du PNUD a appris avec satisfaction la nouvelle que le chef de l'exécutif du principal pays contributeur a recommandé une augmentation de plus de 40 % de la contribution de son pays au PNUD.

44. M. HOO (Commissaire à la coopération technique), se référant aux rapports du Conseil d'administration du PNUD sur ses septième et huitième sessions, fait observer que le Conseil d'administration a une double responsabilité lorsqu'il passe en revue le programme de coopération technique de l'ONU, puisqu'il doit examiner les activités de l'ONU en tant qu'organisation participante et chargée de l'exécution des projets du PNUD et examiner et approuver le programme ordinaire de coopération technique.

45. Le Conseil économique et social est également saisi d'une note du Secrétaire général (E/4663) qui a pour but de l'aider dans son examen de la résolution 2460 (XXIII), par laquelle l'Assemblée générale le prie d'étudier la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement. Le Secrétaire général, convaincu que la jeunesse souhaite de plus en plus participer au processus du développement, estime qu'un corps de volontaires permettrait d'apporter une contribution positive aux programmes de développement exécutés par les organismes des Nations Unies.

46. A sa septième session, le Conseil d'administration du PNUD a examiné un rapport du Secrétaire général (DP/RP/6 et Add.1) sur les buts et objectifs du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et ses rapports avec les programmes du PNUD. Ce rapport illustre le rôle spécial et l'utilité de ce programme, dont l'importance est hors de proportion avec les crédits relativement modestes qui lui sont alloués. Le programme ordinaire est une source de financement importante, non seulement pour les projets d'assistance technique en matière de développement social et d'administration publique, mais

aussi pour les projets d'assistance technique exécutés aux niveaux interrégional, régional et sous-régional. En outre, il est la seule source de financement pour le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et le programme de coopération technique en matière de stupéfiants. Par conséquent, c'est l'un des éléments fondamentaux des efforts déployés par l'ONU pour promouvoir la coopération régionale et mettre en application les politiques de développement établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires. Le Conseil d'administration du PNUD a fait siennes les recommandations concernant l'orientation et le rôle futurs du programme ordinaire de coopération technique, que le Secrétaire général avait présentées au paragraphe 8 de son rapport.

47. Ces recommandations ont été suivies, dans la mesure du possible, lors de la formulation du programme ordinaire pour 1970, qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa huitième session lorsqu'il a noté avec satisfaction l'accent mis sur l'administration publique et le développement social.

48. M. Hoo se réfère à l'alinéa d' de la décision adoptée par le Conseil d'administration (voir E/4609, par. 181), décision sur laquelle le Conseil économique et social est appelé à se prononcer et où sont incorporées les modifications proposées par le Secrétaire général en ce qui concerne les procédures d'établissement du programme et du budget pour le titre V (Programmes techniques) du budget de l'ONU.

49. En vertu de cette décision, le système en vigueur, selon lequel les crédits pour le titre V sont demandés au titre de chapitres distincts, serait remplacé par un système de demandes par articles sous forme d'objectifs concernant les principaux domaines d'activité tels que, par exemple, le développement industriel. Or, à sa troisième session, le Conseil du développement industriel a recommandé, dans sa résolution 23 (III), de conserver dans le titre V un chapitre distinct pour le programme d'assistance technique au développement industriel (voir E/4708). Plusieurs représentants, à la huitième session du Conseil d'administration, ont regretté cette recommandation du Conseil du développement industriel et ont reconnu que la question devrait être résolue par l'Assemblée à sa vingt-quatrième session.

50. M. Hoo souligne l'ampleur des activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général en 1968. Les dépenses engagées au cours de cette même année ont permis d'envoyer 2 374 experts dans 108 pays et territoires en voie de développement et d'accorder 1 821 bourses de perfectionnement à des ressortissants de 124 pays qui ont été accueillis dans 80 pays. En outre, au 30 avril 1969, l'ONU faisait fonction d'organisation participante et chargée de l'exécution pour 182 projets de l'élément Fonds spécial, dont le coût se chiffrait au total à 367,2 millions de dollars. Le Secrétaire général s'efforce sans relâche d'améliorer l'assistance technique par toute une série de mesures.

51. En 1968, 49 % des ressources du programme ordinaire, 19 % des ressources de l'élément Assistance technique

et 26 % des dépenses faites au titre des projets de l'élément Fonds spécial ont été consacrés à des projets entrepris à l'échelon international et à l'échelon régional.

52. S'agissant des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, l'ONU s'attache à les faire participer davantage non seulement à ses activités de coopération technique, mais aussi à la planification et à la programmation de l'ensemble de la coopération technique dans leurs régions respectives. Elle examine les moyens d'étendre leur rôle à la préparation et à l'exécution de projets régionaux, à l'évaluation des projets de l'élément Fonds spécial demandés par les pays de leur région, à la présentation de commentaires sur les rapports des experts et à la participation à des missions spéciales faites à l'échelon d'un pays donné.

53. Le Secrétaire général espère qu'avec des ressources accrues, des méthodes de planification et d'exécution améliorées, une collaboration plus étroite entre les organismes des Nations Unies et compte tenu des ressources provenant de programmes bilatéraux, les programmes de coopération technique de l'ONU permettront d'augmenter la contribution des Nations Unies à la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement.

54. M. CAPPELEN (Norvège) souligne qu'avec l'appui des pays en voie de développement et des pays développés, le PNUD est devenu la principale source d'assistance technique et de préinvestissement, les contributions attendues en 1969 de plus de 100 gouvernements étant de l'ordre de 200 millions de dollars. Ce programme, qui jouit manifestement de toute la confiance des pays en voie de développement, revêt la plus grande importance aux yeux du Gouvernement norvégien, qui lui octroie la majeure partie des fonds consacrés à l'aide au développement.

55. La progression des contributions volontaires versées au PNUD est encourageante, bien que le rythme se soit ralenti en 1969. Il ne faudrait pas qu'en se confirmant, cette tendance entraîne un plafonnement des contributions au Programme. Pour sa part, la Norvège entend continuer à accroître ses contributions. A cet égard, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que six pays de dimensions assez modestes fournissent actuellement plus de 30 % des contributions volontaires au PNUD, soit quatre fois plus que leur participation normale au budget de l'ONU. Il y a donc lieu de se réjouir que le Président des Etats-Unis d'Amérique ait récemment annoncé son intention de maintenir et d'augmenter les contributions de son pays au PNUD, déclaration qui, il faut l'espérer, devrait inspirer un sentiment d'émulation à d'autres pays.

56. La Norvège se préoccupe également des moyens d'améliorer l'efficacité du Programme. Lorsque les résultats de l'importante étude sur la capacité entreprise sous l'égide du PNUD par sir Robert Jackson seront connus, des réformes radicales s'avéreront peut-être nécessaires. Un certain nombre de transformations ont déjà été effectuées comme suite à des consultations préparatoires, mais la publication du rapport définitif fournira une occasion

unique de procéder à des réformes fondamentales, préparant ainsi la voie à une efficacité opérationnelle accrue pendant la deuxième Décennie du développement. Estimant que l'élan ne devrait nullement se ralentir après la publication du rapport définitif, la délégation norvégienne appuie sans réserve le principe d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration du PNUD, qui serait organisée en mars 1970 en vue d'un examen approfondi de l'étude. Il appartiendra ensuite au Conseil économique et social de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'application des recommandations du Conseil d'administration du PNUD.

57. Le PNUD, qui se trouve au centre des activités d'aide au développement entreprises dans le cadre des organismes des Nations Unies, a la possibilité d'assurer une coordination efficace des activités sur le terrain et d'intégrer tous les efforts accomplis au service du développement. Le Directeur ayant la responsabilité d'ensemble des opérations et ayant seul compétence pour recommander au Conseil d'administration les projets soumis par les gouvernements, il doit suivre de près les travaux des organisations chargées de l'exécution des projets. Le renforcement du rôle des représentants résidents du PNUD constitue, de l'avis de la délégation norvégienne, le meilleur moyen de fournir au Directeur la possibilité d'assumer cette responsabilité.

58. M. Cappelen parlera plus particulièrement de deux des décisions prises par le Conseil d'administration du PNUD à sa huitième session, celle concernant les études de possibilités d'investissements et celle relative à une nouvelle forme de soutien à la recherche agricole. En ce qui concerne les études de possibilités d'investissements, le montant des investissements effectués à la suite de l'exécution de 69 projets du PNUD, qui s'élève à 2,8 milliards de dollars, constitue un résultat remarquable. Mais la délégation norvégienne estime qu'il y a encore place pour des travaux de préinvestissement visant à attirer des capitaux de toutes origines vers les pays en voie de développement, et elle approuve pleinement la décision visant à entreprendre de nouvelles études de factibilité, beaucoup moins coûteuses qu'il n'est d'usage, pour obtenir directement les moyens de financement des projets, qu'ils soient ou non administrés par le PNUD. Pour ce qui est de la recherche agricole, il semble que l'une des principales tâches du PNUD doive consister à faire connaître les résultats révolutionnaires obtenus par la recherche agricole fondamentale, notamment

en ce qui concerne la mise au point de variétés de blé et de riz à fort rendement.

59. A l'instar d'un certain nombre d'autres membres du Conseil d'administration, la délégation norvégienne estime qu'il vaudrait mieux aider, dans le cadre du Programme, la recherche appliquée plutôt que la recherche pure, c'est-à-dire s'occuper de l'application directe de la recherche dans les pays en voie de développement au moyen de projets mis au point à l'échelon national ou régional.

60. Enfin, la décision du Conseil d'administration touchant le Fonds de roulement a le plein appui de la délégation norvégienne, qui y voit un élément de souplesse devant permettre au Directeur de faire face aux besoins des pays en voie de développement exigeant une action rapide. La Norvège se félicite également qu'un accord soit intervenu au sujet des activités des Services industriels spéciaux.

61. Concernant le projet de résolution que le Conseil d'administration recommande au Conseil économique et social d'adopter au sujet du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU pour 1970 (voir E/4706, par. 305 d), et plus particulièrement le troisième alinéa du préambule, où il est fait mention d'une recommandation formulée par le Conseil du développement industriel à sa troisième session, la délégation norvégienne se réfère à la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa septième session (voir E/4609, par. 181). Aux termes de cette décision, le Conseil d'administration a recommandé au Conseil économique et social de proposer à l'Assemblée générale d'abandonner le système selon lequel les crédits pour le titre V du budget de l'ONU sont demandés au titre de chapitres distincts. Sans vouloir nullement réduire l'ouverture de crédits pour le développement industriel, dont l'importance est indiscutable, la délégation norvégienne persiste à croire que la solution initialement proposée par le Conseil d'administration du PNUD correspondrait mieux aux exigences de souplesse du Programme. Avec cette réserve, le projet de résolution relatif au programme ordinaire de coopération technique de l'ONU serait acceptable, de même que celui concernant les projets régionaux et interrégionaux d'assistance technique (voir E/4706, annexe III).

La séance est levée à 12 h 50.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 24 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (suite) .....	123

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/4607, E/4663, E/4706) :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (suite)

1. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que la déclaration faite par le Directeur du PNUD au Conseil d'administration à sa huitième session<sup>1</sup> témoigne à la fois d'une aptitude louable à l'autocritique et de l'imagination nécessaire pour faire face aux exigences des années 70. La proposition la plus importante que l'on y trouve est celle selon laquelle le Programme devrait consacrer une petite fraction de ses ressources à la recherche agricole de base toutes les fois où une telle initiative permet d'espérer une amélioration dans le domaine de la nutrition, en faisant appel entre autres aux organisations de recherche existant en dehors des organismes des Nations Unies. Cette proposition a reçu l'appui de la FAO et la délégation du Royaume-Uni se félicite de la décision par laquelle le Conseil d'administration a autorisé le Directeur à inclure des projets de ce type dans les programmes futurs (E/4706, par. 191 b).

2. Le Directeur se rend bien compte qu'il importe d'assurer que les projets de préinvestissement débouchent effectivement sur des investissements; les études de préinvestissement doivent être conçues de façon à produire des résultats plus rapidement et sous une forme donnant aux investisseurs potentiels les renseignements dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions. Les investisseurs en puissance, qu'il s'agisse de particuliers, de sociétés nationales, de gouvernements ou d'organisations internationales, doivent être associés aux projets de cette catégorie dès le début et consultés sur la conception desdits projets et sur

les méthodes à suivre. Il faut également qu'ils puissent avoir connaissance sans délai des rapports préparés; les gouvernements désireux de bénéficier de l'assistance du PNUD pour obtenir des investissements doivent coopérer en faisant parvenir aussi rapidement que possible aux investisseurs éventuels les résultats de l'étude de préinvestissement.

3. La proposition tendant à accorder une assistance plus importante aux banques, sociétés d'épargne et mutuelles de crédit locales pour mobiliser les capitaux nationaux est extrêmement bienvenue. Cette assistance serait d'une utilité capitale pour le succès de la deuxième Décennie du développement et M. Allen est convaincu que les pays en voie de développement désireront vivement en profiter. Afin de mieux utiliser le Fonds de roulement, le Directeur a été autorisé à entreprendre des études spéciales, à court terme, sur les possibilités d'investissement; d'autre part, le niveau du Fonds de roulement sera porté de 8,5 à 12 millions de dollars et ce Fonds sera géré comme un fonds unique et polyvalent (E/4706, par. 245). Ces mesures amélioreront l'efficacité du Programme en général.

4. Le Conseil a parfaitement conscience qu'il est nécessaire de mieux coordonner l'aide provenant des différentes sources afin de fournir aux pays un programme d'assistance extérieure intégré. La proposition du PNUD à cet égard ouvre la voie à la coordination non seulement de l'assistance provenant de sources internationales, mais encore de celle provenant de sources bilatérales. Toute mesure de ce genre demeure subordonnée au consentement des gouvernements intéressés, mais l'évolution amorcée représente un pas important dans la bonne direction. Les nouveaux arrangements proposés en ce qui concerne les projets régionaux et interrégionaux d'assistance technique sont favorables aux intérêts des gouvernements, et la délégation du Royaume-Uni appuiera le projet de résolution figurant dans l'annexe III au document E/4706.

5. Il faut espérer que l'Etude de capacité du PNUD fournira un plan qui permettra de mettre sur pied l'organisation nécessaire pour atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement. La délégation du Royaume-Uni accueille avec satisfaction la décision du Conseil d'administration tendant à examiner promptement le rapport final du Commissaire chargé de l'Etude sur la capacité (E/4706, par. 214 c), et elle appuie la suggestion faite par la délégation française au Conseil d'administration selon laquelle ce rapport devrait être distribué d'abord uniquement dans la langue originale, afin de donner aux gouvernements plus de temps pour l'étudier et pour se préparer à la discussion. M. Allen espère que le Conseil d'administration et les institutions spécialisées seront à même de soumettre au Conseil, à sa quarante-neuvième session, des

<sup>1</sup> Document DP/L.108.

propositions concertées concernant les mesures à prendre à propos de cette Etude, afin que le Conseil puisse à son tour formuler des recommandations à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session.

6. Le Royaume-Uni est très en faveur du programme ordinaire d'assistance technique et accueille avec satisfaction le projet de résolution soumis par le Conseil d'administration (E/4706, par. 305 d). Quant aux arrangements en vue de l'approbation et de l'examen du programme ordinaire, la délégation du Royaume-Uni appuie les propositions faites par le Secrétaire général au Conseil d'administration à sa septième session<sup>2</sup>.

7. En ce qui concerne la proposition tendant à créer un corps international de volontaires (E/4663), des négociations sont en cours en vue de la préparation d'un projet de résolution.

8. M. VAKIL (Observateur de l'Iran), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que dans les pays en voie de développement la jeunesse est la source la plus importante de main-d'oeuvre et le facteur de changement le plus dynamique. Le Gouvernement iranien est convaincu qu'un service de volontaires offre une excellente possibilité aux jeunes de contribuer de façon positive au progrès économique et social.

9. Au cours des cinq dernières années, plus de 15 000 jeunes ont participé à des projets d'utilité publique en Iran. Sous la conduite dynamique du Shah, le Gouvernement iranien a organisé un Corps d'alphabétisation, un Corps de santé, un Corps de vulgarisation et de développement agricoles et un Corps de volontaires féminins. Après six mois de formation professionnelle, les participants servent dix-huit mois comme instituteurs dans les écoles rurales, comme assistants médicaux dans des villages isolés, comme agents de vulgarisation agricole ou de développement communautaire. Le programme apporte des avantages immédiats aux habitants des villages, met des personnes instruites au fait des tâches que suppose le développement et donne aux jeunes volontaires une cause à laquelle se consacrer et l'enthousiasme nécessaire pour favoriser le progrès et la prospérité.

10. Le succès du programme a conduit le Shah à proposer en 1968 la création d'un Corps international de volontaires pour le développement et l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, à sa vingt-troisième session, la résolution 2460 (XXIII) priant le Conseil d'étudier la possibilité de mettre cette idée en pratique. Les renseignements de base fournis par le Secrétaire général (E/4663) faciliteront grandement la tâche du Conseil; M. Vakil appelle l'attention en particulier sur les observations faites par les rapporteurs spéciaux à la Commission du développement social (E/4663, annexe, sec. C.1., par. 84 et 85).

11. Le Gouvernement iranien est convaincu que l'efficacité de l'action de ces volontaires sera grandement accrue

s'ils sont unis dans un corps international sous le drapeau des Nations Unies. L'objectif de ce corps international devra être de renforcer les efforts de développement en élargissant la gamme d'assistance fournie par les experts principaux et de faire appel aux réserves d'énergie et de compétences existant dans la jeunesse. La création d'un corps international de ce type contrebalancerait l'inconvénient que certains pays voient à accepter un trop grand nombre de volontaires en provenance d'un même pays, tout en offrant aux volontaires venant de pays en voie de développement la possibilité de participer à cette oeuvre et en facilitant l'échange d'expérience au niveau individuel. En tant qu'organisme où les pays développés et les pays en voie de développement travailleraient en partenaires et aux activités duquel participeraient à la fois du personnel international et du personnel local, ce corps international favoriserait en même temps le développement et la compréhension à l'échelon international. Sa création serait entièrement en harmonie avec les objectifs des Nations Unies et du PNUD, et elle a l'approbation du Secrétaire général et du Directeur.

12. Sans remplacer les experts, les volontaires faciliteraient les échanges mutuels en comblant le fossé qui sépare ceux qui fournissent de l'aide de ceux qui la reçoivent. L'expérience de la FAO, qui recourt aux services de volontaires depuis cinq ans, fournit des indications utiles à cet égard. Selon la conception du Gouvernement iranien, les volontaires serviraient sans considération d'avantages financiers; le corps accueillerait des volontaires venant de toutes les parties du monde et possédant les qualifications nécessaires. Les volontaires aideraient les spécialistes dans tous les domaines d'activité où leur concours serait jugé nécessaire par les gouvernements demandeurs et par les experts du PNUD, et ils travailleraient en liaison avec le personnel local de contrepartie. Les candidats seraient nommés par les gouvernements et les organisations non gouvernementales et les particuliers seraient libres de poser leur candidature.

13. Il faut espérer que des fonds pourront être obtenus de la même gamme étendue de sources. Le Gouvernement iranien est convaincu que la meilleure façon de financer le corps serait de créer un fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD. Les gouvernements bénéficiaires devraient participer au financement des dépenses locales afférentes à ce service de volontaires, et leur participation pourrait être déduite de leur contribution de contrepartie au PNUD; lorsqu'un gouvernement ne serait pas en mesure de le faire, les dépenses locales seraient couvertes au moyen du fonds d'affectation spéciale, afin que tous les pays puissent également tirer parti du service ainsi créé.

14. Les services des volontaires ne devraient être utilisés que dans les programmes et projets de développement acceptés officiellement par les organismes des Nations Unies chargés de l'exécution; les volontaires ne seraient pas nommés à des postes permanents au Siège des Nations Unies ni au siège des institutions. Aucun volontaire ne serait envoyé dans un pays ou n'y resterait sans la permission du gouvernement intéressé. En ce qui concerne le nombre des

<sup>2</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, E/4609, par. 177.

volontaires et leur affectation à des programmes ou projets précis, la décision appartiendrait en dernier ressort à l'agent chargé de l'exécution et au pays bénéficiaire. Il serait souhaitable que les volontaires acquièrent le statut juridique de fonctionnaires internationaux en prêtant serment à l'ONU.

15. Le Gouvernement iranien désire éviter la création de structures inutiles et coûteuses; c'est pourquoi il est en faveur d'un arrangement simple et souple en vertu duquel le corps de volontaires et le fonds d'affectation spéciale seraient administrés par le PNUD.

16. Les Nations Unies peuvent apparaître aux yeux de la jeunesse soit comme un des éléments d'un système en perte de vitesse, soit comme un instrument révolutionnaire de la recherche d'une coopération universelle. La délégation iranienne espère que le Conseil fera pencher la balance dans le sens de la deuxième possibilité en donnant suite à la résolution de l'Assemblée générale.

17. M. AKSIN (Turquie) fait observer que les rapports qui ont été présentés montrent l'efficacité des travaux du Conseil d'administration et la façon dynamique dont le PNUD répond aux besoins changeants et toujours plus grands des pays en voie de développement. Avant même que soient connus les résultats de l'Etude de capacité, le PNUD élargit ses activités et rationalise ses opérations. Plus particulièrement, l'amélioration des méthodes d'établissement des rapports, l'adoption de nouvelles dispositions pour le Fonds de roulement, l'introduction d'études de factibilité à court terme, l'adoption de nouvelles mesures pour la formation de personnel de contrepartie et l'importance accordée à une optique régionale intégrée permettent de mieux utiliser les ressources limitées dont on dispose et d'accroître l'efficacité du PNUD.

18. La délégation turque espère que les investissements proposés pour la recherche agricole de base, qui entraîneront naturellement une réduction de l'assistance technique directe, ne seront effectués que lorsqu'on sera raisonnablement certain qu'ils comporteront des avantages concrets et immédiats pour les pays en voie de développement. M. Aksin se félicite que le PNUD ait reçu pour mission d'administrer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les questions démographiques (E/4706, par. 95); le PNUD sera ainsi en mesure d'apporter une aide utile à la planification de la famille, et M. Aksin espère que les Etats membres contribueront généreusement au Fonds. Il serait également souhaitable que le PNUD étende ses activités dans le domaine du tourisme, où des investissements judicieux pourraient aboutir à une augmentation rapide des recettes en devises. La délégation turque attend avec impatience les conclusions de l'Etude de capacité et les décisions que prendra ensuite le Conseil d'administration.

19. Un certain nombre de retards se produisent au cours de l'exécution des projets du Fonds spécial. Tout d'abord, il s'écoule un temps trop long entre la soumission d'une demande au PNUD et son approbation par le Conseil d'administration; il faut espérer que l'on pourra accélérer

l'examen des demandes qui s'accumulent. Une fois la demande approuvée par le Conseil d'administration, il arrive souvent que l'on perde encore du temps lorsque les organisations participantes n'arrivent pas à s'entendre sur leurs rôles et leurs compétences respectifs; enfin, la difficulté de recruter des experts compétents est une autre cause de retard. Cette dernière tâche n'est pas facile; toutefois, le recrutement d'experts incompetents n'est pas une solution.

20. La délégation turque appuie les projets de résolution présentés par le Conseil d'administration au paragraphe 305 d et à l'annexe III du rapport sur sa huitième session (E/4706).

21. La Turquie a voté en faveur de la résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale, qui institue le Fonds d'équipement des Nations Unies; elle trouve assez décevant que les efforts de mise en oeuvre de cette résolution ne doivent aboutir qu'à un échange plutôt symbolique de matériel entre les pays en voie de développement eux-mêmes, et non au financement de projets d'équipement grâce à un courant important de fonds des pays développés vers les pays en voie de développement.

22. La délégation turque a suivi avec intérêt la déclaration du représentant de l'Iran. Elle se félicite de l'initiative prise par le Shah en vue de créer un corps international de volontaires.

23. De l'avis de M. ROUAMBA (Haute-Volta), le PNUD a déjà rendu de grands services aux pays en voie de développement et continuera sans nul doute à le faire. Les fonds affectés au PNUD ne répondent pas toujours à l'importance des projets auxquels ils sont destinés; toutefois, l'efficacité des activités du PNUD sur le terrain et de son personnel administratif lui a gagné la sympathie de tous les pays en voie de développement et de nombreux pays développés. Les pays en voie de développement éprouvent parfois une certaine méfiance à l'égard de l'aide bilatérale et d'autres types d'aide bilatérale, mais aucune à l'égard du PNUD.

24. La délégation de la Haute-Volta note avec satisfaction les mesures prises par le Directeur du PNUD pour faire démarrer le Fonds d'équipement et elle espère que ces efforts se poursuivront jusqu'à ce que son fonctionnement soit pleinement assuré. Il faut regretter que les pays développés aient fait preuve d'une certaine réticence à l'égard du Fonds et se montrent assez peu disposés à y contribuer. Le Directeur devrait étudier d'autres possibilités d'utiliser les ressources existantes et futures du Fonds et consulter les institutions financières internationales, tout particulièrement les banques régionales de développement. M. Rouamba invite instamment tous les Etats Membres, qu'ils soient développés ou en voie de développement, à faire tout leur possible pour fournir au Fonds les ressources, en espèces ou en nature, dont il a besoin pour répondre aux aspirations des peuples en voie de développement. Comme l'a fait observer le représentant de la Turquie, le but de la résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale n'a pas été

pleinement atteint; il faut espérer qu'il sera bientôt remédié à cette situation.

25. Bien que les éléments Fonds spécial et Assistance technique soient placés sous une direction unique depuis quelques années, certains problèmes de coordination continuent à se poser. Il faut tout mettre en oeuvre pour que l'action du PNUD ne soit pas entravée par une rigidité bureaucratique. Il est à craindre que le PNUD n'assume plus de tâches qu'il n'en peut exécuter; il serait peut-être indiqué d'imposer une limite à son volume de travail afin d'éviter un alourdissement qui nuirait à sa rapidité d'action.

26. Quant à l'étude du problème de la formation de personnel, la délégation de la Haute-Volta estime, comme le Directeur, qu'il conviendrait de prendre des mesures pour améliorer les activités de formation des deux éléments du PNUD. Il faudrait à cette fin augmenter considérablement le nombre de bourses d'études pour le personnel de contrepartie et veiller à ce que les études financées par ces bourses se fassent dans des établissements d'enseignement locaux ou régionaux.

27. La délégation de la Haute-Volta note avec une satisfaction particulière la décision du PNUD d'aider le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans ses activités en faveur des réfugiés africains. Il faut espérer qu'une telle assistance sera élargie; cette tâche incombe à la communauté internationale tout entière, qui n'a rien fait pour guérir le mal à sa source.

28. Ceux des pays bénéficiaires de l'aide du PNUD qui possèdent les ressources nécessaires devraient assumer progressivement une proportion plus forte du coût des projets. Les pays plus pauvres, tels que la Haute-Volta, pourraient être fondés à espérer que le PNUD tiendra compte de leurs difficultés.

29. M. Rouamba invite instamment les organisations participantes chargées de l'exécution à faire tout en leur pouvoir pour éliminer les lenteurs dans l'exécution des projets approuvés par le Conseil d'administration; de telles lenteurs risquent en effet de bouleverser les calendriers fixés pour le développement des pays bénéficiaires.

30. S'agissant de la planification de la famille, le PNUD doit s'appliquer à respecter le principe général selon lequel les projets ne doivent être entrepris qu'à la demande des gouvernements bénéficiaires.

31. Il devrait être mis fin à la pratique qui consiste à allouer une proportion fixe des fonds du PNUD aux projets régionaux et interrégionaux : de tels projets devraient être financés en tenant compte des ressources globales du PNUD.

32. Le PRESIDENT suggère que le Conseil fasse droit à une demande d'audition concernant le point 18 c de l'ordre du jour, qui lui a été adressée par le Secrétaire général du secrétariat international du Service volontaire, organisation

intergouvernementale qui entretient depuis longtemps des rapports avec les organismes des Nations Unies.

*Il en est ainsi décidé.*

33. M. SKATARETIKO (Yougoslavie) fait observer que l'élément Assistance technique du PNUD existe depuis 20 ans et que l'élément Fonds spécial fonctionne activement depuis 10 ans. Tous deux ont aidé dans une large mesure à déterminer quelles étaient les ressources naturelles des pays en voie de développement et à établir des projections pour leur mise en valeur future sur la base de la science et de la technique modernes. Bon nombre de projets financés en partie par le PNUD ont aidé à mobiliser les ressources nationales des pays en voie de développement. Le PNUD est sans aucun doute l'organisme multilatéral le plus important qui finance des activités de préinvestissement pour le développement économique et social des pays en voie de développement.

34. Bien que les crédits affectés aux projets du Fonds spécial à la huitième session du Conseil d'administration soient beaucoup moins importants que ceux qui avaient été approuvés à la session précédente, la délégation yougoslave constate avec satisfaction que l'industrie est bien mieux placée que précédemment dans la répartition des projets et que l'ONUDI commence à remplir le rôle que lui a assigné l'Assemblée générale. Le PNUD devrait coopérer plus étroitement avec la CNUCED pour susciter et approuver des projets dans le domaine du commerce et devrait augmenter le nombre des projets concernant la science et le développement social.

35. Sur la base de renseignements détaillés concernant les demandes reçues et les ressources affectées aux projets du Fonds spécial<sup>3</sup>, on constate qu'au cours des 10 premières années de son existence le Fonds spécial a reçu environ 70 % de demandes de plus que celles qu'il a pu financer. Le nombre des demandes témoigne des efforts considérables que les pays en voie de développement déploient pour rattraper leur retard économique et de la capacité accrue de ces pays d'absorber des ressources financières. C'est pourquoi la première question qui se pose est celle de savoir dans quelle mesure le PNUD est à même de satisfaire les besoins croissants des pays en voie de développement. Si ces ressources financières n'augmentent pas, il ne pourra pas, au cours des 10 prochaines années, faire face aux demandes que M. Skataretiko a mentionnées.

36. Il est donc capital que tous les pays, et notamment les pays développés, augmentent considérablement leurs contributions volontaires au PNUD. Le Gouvernement yougoslave, comme beaucoup d'autres, a progressivement accru ses contributions au PNUD et estime que ce processus doit se poursuivre. L'appel lancé par le Secrétaire général pour que les contributions au PNUD passent à 350 millions de dollars d'ici à 1972<sup>4</sup> ne doit pas rester sans réponse si la

<sup>3</sup> Voir DP/SF/R.8 et additifs.

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No.1 A*, par. 110.

communauté internationale désire vraiment combler le fossé qui continue de se creuser entre les besoins élémentaires des pays en voie de développement et leurs ressources. A ce propos, il est encourageant de constater que les Etats-Unis, comme leur représentant l'a annoncé à la 1604e séance, ont l'intention d'accroître leur contribution au PNUD de 43 %.

37. La question qui se pose ensuite est celle de savoir si le mécanisme des Nations Unies est à même d'utiliser de façon efficace et rationnelle l'accroissement prévu des ressources financières. La délégation yougoslave espère que l'Etude sur la capacité indiquera les moyens de remédier aux défauts actuels de ce mécanisme. L'Etude devrait tenir compte des activités qui pour l'instant n'en sont qu'à leur début, mais qui devraient jouer un rôle important dans la stratégie globale du développement pour les années à venir. On peut citer parmi ces activités le Fonds d'équipement des Nations Unies, à l'égard duquel les pays développés persistent à avoir une attitude négative, ce qui est regrettable. Les pays en voie de développement sont prêts à verser les contributions les plus importantes possibles à ce Fonds, ce qui témoigne amplement de l'intérêt qu'ils lui portent. M. Skataretiko est persuadé que les pays développés comprendront bientôt pourquoi les pays en voie de développement estiment que les activités opérationnelles du Fonds rendraient le système des Nations Unies plus efficace et plus profitable au cours de la prochaine décennie. La délégation yougoslave accueille avec satisfaction la décision prise par le Conseil d'administration à sa huitième session (E/4706, par. 286 b et c).

38. M. BITTREMIEUX (Belgique) fait observer que le PNUD est en évolution constante, dans le souci de répondre mieux aux besoins des pays en voie de développement. Ses activités deviennent plus complexes par l'élargissement de l'assistance préparatoire, par l'inclusion d'un mécanisme d'évaluation interne et de dispositions prévoyant l'étude des investissements consécutifs. Elles se diversifient également, comme le montrent les projets dits de phase initiale, les études de factibilité et les projets régionaux de recherche avec exemption des prestations de contrepartie. La procédure évolue également, ainsi qu'en témoigne le système de programmation continue de l'élément Assistance technique, le système nouveau d'introduction des projets régionaux d'assistance technique et la suppression des cloisonnements du Fonds de roulement. La Belgique se félicite de cette évolution, car elle témoigne du souci d'aller plus efficacement et sous une forme plus souple au-devant des besoins et elle est conforme aux dispositions de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale.

39. Cette résolution précise que chacun des deux éléments conserve ses caractéristiques, son budget et ses procédures propres. En ce qui concerne la première de ces conditions, certains projets du Fonds spécial ressortissent plus à l'assistance technique qu'au préinvestissement, alors que d'autres ne semblent pas vraiment appropriés à l'un ou l'autre des deux éléments. Cette situation affaiblit le cloisonnement budgétaire, alors que la nouvelle réglementation du Fonds de roulement fait sauter le cloison-

nement qui existait entre l'assistance d'urgence (Assistance technique) et l'assistance préparatoire (Fonds spécial). Les procédures des deux éléments restent distinctes mais manquent d'uniformité. Par exemple, le Directeur est autorisé à approuver tous les projets Assistance technique inférieurs à 200 000 dollars, alors que tous les projets Fonds spécial, quel que soit leur montant, sont obligatoirement soumis au Conseil d'administration.

40. La résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale visait à combiner les deux éléments. En fait, ils ont simplement été articulés plus ou moins superficiellement et relativement à court terme. Compte tenu de cette évolution du PNUD — dont la délégation belge se félicite —, il conviendrait peut-être d'étudier l'idée d'une fusion plus réelle sur le plan budgétaire et d'une plus grande harmonisation sur le plan des méthodes.

41. Les problèmes de coordination se posent entre institutions des Nations Unies et entre différentes sources d'aide. Le représentant de la Belgique se réjouit de noter que des liens de plus en plus étroits se créent entre les différents organismes des Nations Unies; la nouvelle méthode de programmation commune permettra d'arriver à une action intégrée par pays et par région et de mettre fin à la programmation indépendante par organisation. L'accord intervenu entre le PNUD et la FAO au sujet des conseillers techniques agricoles illustre ce qui peut être fait dans le sens d'une représentation technique intégrée dans les pays. La représentation par pays devrait être considérée sous l'angle général de l'ensemble des activités économiques et sociales des Nations Unies bien plus que sous l'angle particulier de telle ou telle institution, et il serait préférable de renforcer les bureaux extérieurs du PNUD, directement ou indirectement, plutôt que de laisser chaque institution établir ses propres bureaux régionaux.

42. La coordination entre les activités des Nations Unies et celles d'autres programmes, bilatéraux ou régionaux, est également importante. Le Gouvernement belge a fait savoir au Directeur du PNUD qu'il est entièrement disposé à resserrer les liens entre l'action du PNUD et son propre programme bilatéral, sur le plan de l'information réciproque comme sur celui de l'exécution sur le terrain; ses ambassadeurs ont instruction de multiplier leurs contacts avec les représentants résidents.

43. Durant la future Décennie pour le développement, la conception régionale des problèmes du développement deviendra de plus en plus importante. Malheureusement, les projets régionaux du PNUD, notamment ceux de l'élément Assistance technique, prêtent le flanc à des critiques. L'évaluation de certains projets de formation a révélé d'importantes faiblesses et lacunes. Il résulte de la déclaration du Directeur au Conseil d'administration à sa huitième session<sup>5</sup> que les projets du cycle d'étude ne correspondent pas tous aux besoins de développement, aux possibilités et aux ressources des pays qui y participent. Quant aux projets régionaux de l'élément Fonds spécial, ils

<sup>5</sup> Document DP/L.108.



sont sans doute très efficaces, mais ils posent des problèmes, par exemple en ce qui concerne les prestations de contrepartie. La nouvelle procédure relative aux projets régionaux Assistance technique, qui donne l'initiative aux pays intéressés plutôt qu'aux organisations chargées de l'exécution, est une amélioration, mais il serait sans doute opportun de revoir les principes régissant ces projets — leur type, leurs objectifs et leur durée —, afin de chercher à en améliorer l'efficacité.

44. Le rapport de l'UNITAR sur l'évaluation des programmes de coopération technique (E/4649) confirme que les organisations participantes éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs engagements, notamment sur le plan du recrutement d'experts. La définition de l'expert international est restée celle d'il y a 20 ans. Or, dans des domaines d'activité tels que le développement rural, des éléments jeunes travaillant à côté des autorités locales et encadrés par des experts chevronnés compenseraient leur manque d'expérience par leur enthousiasme et leur dévouement. L'assouplissement des conditions exigées des experts dans certains secteurs paraît être un des moyens de pallier la pénurie de personnel. Parmi d'autres mesures appropriées, il faut citer : la tenue à jour d'un fichier central interinstitutions, l'harmonisation des procédures, la formation d'experts, le recours accru à des experts de pays en voie de développement. Le représentant de la Belgique répète qu'il n'est pas certain que toutes les organisations participantes aient étudié suffisamment les contrats de sous-traitance, y compris leur extension à des institutions scientifiques, universitaires et de recherche. Plusieurs des points qu'il a mentionnés seront sans doute abordés dans l'Etude sur la capacité.

45. La Belgique est favorable au volontariat. A la fin de 1968, 760 volontaires environ, relevant d'organisations belges, étaient au travail dans les pays en voie de développement. En Belgique, le volontariat est laissé à l'initiative privée et l'Etat n'intervient que pour affilier les volontaires agréés à la Sécurité sociale. La délégation belge considère que le rôle des volontaires est fort important car il prolonge les travaux d'un expert, que les activités des volontaires devraient être liées aussi systématiquement que possible à des projets de développement, notamment à des projets PNUD, et que toute impulsion nouvelle donnée au volontariat par les Nations Unies devrait s'inscrire dans le cadre des mécanismes existants. La note du Secrétaire général (E/4663) constitue une base de départ intéressante, mais elle appelle aussi nombre de questions qui exigent une étude plus approfondie.

46. M. ENNALS (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont révolutionnaires en ce sens qu'elles ont pour objet de changer le caractère de la société. L'opinion publique, qu'il s'agisse des personnes d'âge mûr ou des jeunes, n'a pas encore pris tout à fait conscience de cette situation. La Fédération est convaincue que la deuxième Décennie du développement ne pourra être couronnée de succès que si les jeunes, ceux des pays développés comme

ceux des pays en voie de développement, reconnaissent son importance et sont directement intéressés aux programmes de développement réalisés dans leur pays ou à l'étranger. La Fédération s'occupe directement de la sélection, du recrutement et de la formation de jeunes pour des programmes faisant appel aux travailleurs bénévoles et, dans ce cadre, quelque 200 jeunes possédant les qualifications requises travaillent actuellement à l'exécution de projets bilatéraux ou multilatéraux dans 40 pays. C'est pourquoi elle s'est félicitée de l'appel qu'a lancé le Shah d'Iran pour que les Nations Unies intensifient leurs efforts concernant les programmes faisant appel à des volontaires.

47. Les jeunes non spécialisés peuvent apporter une contribution utile en ce qui concerne certains aspects de la reconstruction et du développement, mais les programmes de la Fédération visent essentiellement l'utilisation de personnes qualifiées qui n'ont pas encore acquis suffisamment d'expérience pour être employées en qualité d'experts. Les volontaires des Nations Unies ne doivent en aucun cas faire concurrence aux jeunes des pays en voie de développement ou être considérés comme pouvant remplacer des spécialistes expérimentés. Ils peuvent accomplir de nombreuses tâches auxquelles le personnel local n'a pas encore été préparé en nombre suffisant et qui n'exigent pas l'expérience particulière à des experts. La Fédération a collaboré avec le HCR, l'UNRWA, le PNUD, la FAO, l'UIT, la CEA et le FISE et a vraiment apprécié leur empressement à coopérer. Des visites récentes effectuées dans 12 pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest où des volontaires travaillent actuellement ont permis de constater que ceux-ci apportent une contribution utile, mais aussi que l'on pourrait en employer un beaucoup plus grand nombre.

48. La Fédération souscrit à toutes les hypothèses de base formulées par le Secrétaire général (E/4663, par. 12 à 16) et approuve la Charte universelle du Service volontaire rédigée par le Comité de coordination du Service volontaire international. Les cinq possibilités énumérées au paragraphe 22 de la note du Secrétaire général au sujet de la nature du corps de volontaires, la Fédération se prononce contre les versions *a* et *c* et en faveur de la formule exposée au paragraphe *d*, selon laquelle le corps pourrait faire partie des organismes des Nations Unies et être administré par le PNUD. L'expression "corps de volontaires" pourrait prêter à confusion; la Fédération préférerait que le Conseil établisse un programme de volontaires des Nations Unies qui ferait partie intégrante du PNUD.

49. Les dispositions nécessaires devront être mises au point pour le financement des volontaires dans le cadre des organismes des Nations Unies. La totalité des frais ne devra pas être assumée par le pays qui fournit les volontaires, cette situation pouvant conduire à ce que la préférence soit donnée aux volontaires de pays riches plutôt qu'à des volontaires plus qualifiés d'autres pays. Il serait préférable de faire en sorte que le pays d'accueil prenne une partie des frais à sa charge, de façon à décourager les demandes d'envoi de volontaires au lieu et place de spécialistes expérimentés dont les services sont plus onéreux. Les

dépenses locales concernant les volontaires devraient être portées au budget du projet.

50. En ce qui concerne le moment opportun, ce serait une erreur que d'envoyer des milliers de volontaires des Nations Unies sur le terrain sans qu'ils aient reçu une préparation adéquate. Toutefois, des volontaires accomplissent déjà une tâche efficace dans le cadre des organismes des Nations Unies. M. Ennals espère que le Conseil, s'il adopte une résolution sur ce point, encouragera les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées à avoir davantage recours aux volontaires pour leurs programmes respectifs et qu'il priera le Secrétaire général de mettre sur pied un programme élargi des Nations Unies faisant appel aux travailleurs bénévoles, qui coïnciderait avec le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. La Fédération participera avec plaisir aux consultations qui auraient lieu sur cette question. L'exécution d'un programme de volontaires des Nations Unies pourrait contribuer dans une large mesure, s'il est bien organisé, à obtenir l'appui des jeunes pour la deuxième Décennie du développement.

51. M. AL-ANSARI (Koweït) dit que les pays en voie de développement attachent une importance particulière aux activités de formation du PNUD, car la plupart d'entre eux ne disposent pas d'une administration publique compétente et n'ont pas encore adopté des méthodes efficaces en vue de l'utilisation de leurs ressources, telles que la comptabilité des coûts et les études de marché. Les programmes de recherche du PNUD revêtent également une grande importance pour les pays qui ont besoin d'une aide pour la recherche industrielle et la recherche agricole. Le PNUD peut jouer un rôle considérable pour le développement de l'infrastructure, qui n'a guère de chance d'attirer les investissements étrangers. Le Koweït se félicite particulièrement de l'aide du PNUD en matière de transports et communications, d'énergie hydro-électrique, d'énergie géothermique et de mise en valeur des bassins fluviaux. Les pays en voie de développement ne peuvent entreprendre des projets dans ces domaines sans l'apport d'une aide extérieure.

52. Le PNUD peut contribuer à la mise au point d'une stratégie globale du développement, car son expérience porte sur toute la gamme des activités des Nations Unies en matière d'assistance. Il devra toutefois coopérer plus étroitement avec d'autres institutions pour la préparation de la deuxième Décennie du développement. Le succès des opérations du PNUD est confirmé par l'accroissement continu des contributions bénévoles, bien que ses ressources totales restent insuffisantes par rapport aux besoins des pays en voie de développement. L'expérience a cependant montré que la qualité de l'assistance est souvent plus importante que son volume. Le représentant du Koweït espère qu'à l'avenir la coopération régionale sera élargie. Il pense, lui aussi, que les représentants résidents du PNUD devraient assister aux sessions du Conseil.

53. En exprimant la gratitude du Koweït pour l'aide fournie dans le domaine du dessalement, M. Al-Ansari fait savoir que son gouvernement est prêt à partager l'ex-

périence qu'il a acquise dans ce domaine et sera heureux d'accueillir dans ses installations de dessalement des experts et des représentants d'autres Etats.

54. M. MAHDAVI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que des consultations fréquentes ont lieu entre le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Directeur du PNUD sur des questions d'intérêt commun. Il en a été ainsi notamment pour la planification et l'approbation des projets au titre du programme des Services industriels spéciaux. A sa dernière session, le Conseil du développement industriel a exprimé l'espoir que le Conseil d'administration du PNUD prendrait les mesures nécessaires pour fournir des fonds qui permettent le fonctionnement continu de ce programme, étant donné la multiplication des demandes d'assistance présentées à ce titre. Le Directeur du PNUD a proposé que 2 millions de dollars environ soient fournis chaque année sous la forme d'un fonds de roulement destiné à couvrir les dépenses afférentes au programme des Services industriels spéciaux, les engagements étant limités à 4 millions de dollars pour une année. L'ONUDI est favorable à cet arrangement et elle espère que les besoins en assistance des pays en voie de développement au titre du programme des Services industriels spéciaux seront réexaminés aux prochaines sessions du Conseil d'administration en vue d'assurer l'ouverture de crédits qui répondent au développement pris jusqu'ici par ce programme et qui soient à la mesure de ses besoins futurs.

55. Le programme relatif aux conseillers hors siège pour le développement industriel est un autre domaine dans lequel l'ONUDI collabore avec le PNUD. Les conseillers hors siège ont permis d'assurer une meilleure coordination des activités des Nations Unies en matière de développement industriel au niveau local. Parmi les 10 conseillers déjà affectés à certains groupes de pays, quelques-uns assurent aussi la liaison avec les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth. M. Mahdavi a noté avec satisfaction que le Conseil d'administration reconnaît la nécessité d'élargir le programme dans le sens suggéré par le Conseil du développement industriel et que le Directeur du PNUD a l'intention d'accéder à la requête de l'ONUDI, qui a demandé 10 conseillers hors siège supplémentaires pour 1970 en vue de satisfaire au besoin toujours plus grand qu'on a de leurs services.

56. Le Conseil du développement industriel a aussi souligné la nécessité d'accroître la participation de l'ONUDI aux programmes d'assistance technique. Il a estimé que les ressources fournies à l'ONUDI devraient être accrues, que la part des projets industriels dans le programme du PNUD était actuellement insuffisante, et que l'ONUDI devrait s'attacher davantage à développer les activités hors siège. En 1968, l'ONUDI a été chargée de l'exécution de huit projets de l'élément Fonds spécial, qui ne représentaient que 4,7 % du programme global du PNUD. M. Mahdavi a été heureux de constater que de nombreux membres du Conseil d'administration ont exprimé l'espoir qu'il serait fait davantage appel à l'ONUDI pour l'exécution des projets industriels.

57. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) se félicite de l'efficacité des travaux du Conseil d'administration du PNUD. Le rapport de ce dernier appelle quatre commentaires concernant les moyens de renforcer l'activité du PNUD.

58. Tout d'abord, les Etats-Unis et d'autres pays pourraient augmenter sensiblement leur contribution au PNUD s'ils étaient certains que les organismes des Nations Unies sont en mesure de fournir des services sur une plus grande échelle sans que la qualité, l'efficacité ou l'économie en souffrent. Il faudrait donc que les conclusions de l'Etude de capacité soient connues aussitôt que possible, de manière qu'un échange de vue significatif puisse avoir lieu avant la session que le Conseil d'administration tiendra en janvier 1970.

59. En deuxième lieu, les ressources existantes n'ont pas jusqu'ici été utilisées comme il convient pour accroître l'impact de l'assistance. Cette assistance pourrait être notablement renforcée, par exemple, si on faisait appel aux universités, aux instituts de recherche et aux organisations professionnelles qui possèdent la compétence et les qualifications requises. Dans tous les pays du monde, le secteur privé est intéressé au développement et il est disposé à y contribuer. Le rôle de la jeunesse n'est qu'un aspect de cet ensemble de possibilités.

60. En troisième lieu, il existe des formes nouvelles de ressources internationales qui ne sont pas encore suffisamment exploitées à des fins de développement. Il serait possible, par exemple, de constituer des consortiums de sociétés qui auraient la capacité voulue pour participer à la mise en valeur globale des ressources naturelles et humaines d'une région.

61. En quatrième lieu, certaines tendances actuelles significatives pourraient être renforcées en vue d'accroître l'effet des services du PNUD. En 1968, par exemple, le courant net de l'assistance publique et privée en provenance des 17 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est élevé au total à 12,9 milliards de dollars, soit 95 % de toute l'assistance financière et technique reçue par les pays en voie de développement et presque 1 % de la somme des revenus nationaux des pays de l'OCDE contributeurs. En 1968, le courant de capitaux à destination des pays en voie de développement s'est accru de 15 %, et des prêts ont été consentis par des organismes officiels à des conditions sensiblement plus favorables que dans le passé. Cet afflux de fonds découle des vastes activités du PNUD dans les domaines du préinvestissement et de l'assistance technique. Les sources d'assistance sont plus diversifiées, car beaucoup de pays développés augmentent rapidement leur contribution. Naguère, l'aide fournie par les Etats-Unis venait largement en tête. En 1968, pour la première fois dans l'histoire de l'OCDE, la contribution des Etats-Unis, bien que plus élevée qu'elle ne l'avait jamais été, a représenté nettement moins de la moitié du courant global net de fonds des pays membres du CAD vers les pays en voie de développement. Le récent léger fléchissement de l'aide provenant du secteur public a été plus que compensé

par la nette augmentation de l'apport des fonds privés. Bien que l'assistance bilatérale représente encore plus de 90 % du total, les pays fournissent une fraction croissante de l'aide financière par le canal d'institutions multilatérales. Enfin, il est nécessaire d'augmenter l'appui financier direct au PNUD. Les Etats-Unis comptent verser 100 millions de dollars au PNUD en 1970, soit un progrès de 43 % par rapport à 1969.

62. M. Olds traitera des volontaires et du rôle de la jeunesse lorsqu'un projet de résolution relatif à cette question aura été soumis au Conseil. La délégation des Etats-Unis appuie les projets de résolution présentés jusqu'ici au titre du point 8 de l'ordre du jour.

63. M. DUBEY (Inde) félicite le PNUD des efforts qu'il a déployés pour étendre le champ de ses activités à des domaines nouveaux d'une importance vitale pour les pays en voie de développement, pour adapter ses activités aux besoins de ces pays, et pour améliorer la qualité de son assistance. L'Etude de capacité, qui est près d'être achevée, sera un pas supplémentaire dans cette direction. A chaque session, le Conseil d'administration fait des progrès en ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la qualité du PNUD. La procédure de programmation révisée proposée par le Conseil d'administration pour les projets régionaux et interrégionaux suppose que le choix des projets pour lesquels on demandera une assistance technique dépendra entièrement des responsables de la planification dans le pays bénéficiaire. La délégation indienne approuve cette proposition.

64. M. Dubey a constaté avec satisfaction que l'examen des possibilités de faire démarrer les opérations du Fonds d'équipement des Nations Unies à une date rapprochée a sensiblement avancé. Il espère que, lorsqu'il entreprendra les études nouvelles demandées par le Conseil d'administration, le Directeur fera des suggestions en vue de sauvegarder le caractère multilatéral du Fonds et de permettre aux pays bénéficiaires d'obtenir des fournitures des sources les plus avantageuses. Le Fonds d'équipement ne pourra pas devenir efficace tant qu'il ne bénéficiera pas de l'appui sans réserve des pays développés. Les pays en voie de développement ont toutefois décidé de faire démarrer les opérations du Fonds aussitôt que possible afin de démontrer toutes les possibilités qu'il offre et combien est aigu le besoin d'assistance en matière d'équipement.

65. Comme la délégation indienne l'a déclaré au Conseil d'administration, le programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies se justifie par la continuité de son existence. Ce programme, qui a permis de rassembler une somme de connaissances techniques et de contacts intéressants aux niveaux national, régional et international, est devenu un appoint important pour les activités de développement multilatérales.

66. Les ressources affectées aux activités du PNUD sont modestes par rapport aux besoins des pays en voie de développement. M. Dubey regrette que l'objectif de

350 millions de dollars proposé par le Secrétaire général pour 1970 ait dû être révisé à un moment où la capacité d'absorption des pays en voie de développement en matière d'assistance s'accroît – en partie grâce aux efforts du PNUD – et où la BIRD double le volume de ses prêts. Le représentant de l'Inde se félicite de ce que les Etats-Unis aient l'intention d'augmenter leur contribution au PNUD

et il espère que d'autres pays développés feront de même, étant donné particulièrement les objectifs ambitieux prévus pour la Deuxième Décennie du développement. Le PNUD s'est révélé l'une des entreprises les plus fructueuses en matière d'assistance internationale.

La séance est levée à 18 heures.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 25 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>suite</i> ) .....	133

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/4609, E/4663, E/4706)

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** propose de déclarer close la liste des orateurs sur le point 8 de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

2. M. AITKEN (Jamaïque) relève que le PNUD étend son activité à de nouveaux domaines tels que la planification de la famille, la recherche de base, ainsi que les finances, comme il ressort du paragraphe 99 du rapport du Conseil d'administration sur sa huitième session (E/4706). Il s'agit là, de l'avis de la délégation jamaïque, d'un pas dans la bonne direction. Il est d'ailleurs de fait, comme en témoigne l'initiative concernant l'Etude de capacité, que le PNUD réagit toujours rapidement et positivement à l'existence de besoins réels. Il va sans dire que l'expansion du PNUD a été rendue possible grâce aux contributions volontaires, qui, même si elles restent en deçà du niveau escompté, continuent néanmoins d'augmenter régulièrement.

3. Il est un aspect très controversé du PNUD : celui du Fonds d'équipement des Nations Unies. Si l'on songe que les ressources du Fonds sont très limitées et se composent surtout, à concurrence de 90 %, de monnaies non convertibles, force est de constater que le Directeur se trouve pratiquement dans l'impossibilité de réaliser la mission qui lui a été confiée. C'est pourquoi la délégation de la Jamaïque a appuyé la décision du Directeur de procéder de façon pragmatique.

4. Enfin, la délégation de la Jamaïque votera en faveur des deux résolutions soumises par le Conseil d'administration du PNUD au Conseil économique et social pour approbation (E/4706, par. 305 et annexe III), bien qu'elle regrette que le Conseil soit dans l'obligation d'en référer à l'Assemblée générale pour une question qui relève essentiellement de la coordination, comme c'est le cas pour le projet de décision concernant le programme ordinaire pour 1970 (E/4706, par. 304).

5. M. VIAUD (France) souligne l'importance du débat annuel sur les activités que l'Organisation des Nations Unies déploie au service du développement, qui permet de faire le point de la situation et de procéder à un échange de vues sur l'orientation à donner au PNUD afin d'accélérer le progrès économique et social des pays moins avancés. De l'avis de la délégation française, le PNUD est à la fois un organe d'action pour la communauté internationale et un élément de coopération et de coordination entre les organisations internationales et les organismes nationaux. C'est tout d'abord un organe d'action pour la communauté internationale grâce aux projets de nature économique, technique ou éducative menés à bien dans les pays en voie de développement. A cet égard, il y a lieu de se féliciter que le PNUD s'intéresse depuis peu, dans une perspective avant tout humanitaire, aux mesures qui pourraient être prises pour remédier aux déficiences en protéines. Au sujet des projets éducatifs, il y a lieu de relever l'intention d'imprimer un nouvel élan à l'assistance technique dans le domaine de l'administration publique, sujet qui est plus à proprement parler du ressort du Programme ordinaire des Nations Unies, mais qui relève aussi de la compétence du Conseil d'administration du PNUD dans la mesure où il est difficile de dissocier les différents éléments de l'assistance technique dans un domaine déterminé. La délégation française approuve donc pleinement cette initiative.

6. Le PNUD comprend en outre une catégorie d'activités relativement nouvelles en ce qui concerne la recherche fondamentale dans l'agriculture et les problèmes de la population. Pour ce qui est de la première, la délégation française serait prête à encourager le PNUD à financer des projets de recherche de base orientés vers l'accroissement de la population agricole, mais à condition qu'il soit tenu compte des travaux antérieurs et de l'expérience des instituts nationaux de recherche. S'agissant du problème de la population, la délégation française accepterait que le PNUD entreprenne une action dans ce domaine en vue d'aider certains pays à résoudre leurs problèmes démographiques et à former un personnel spécialisé dans les procédés de régulation des naissances, mais à deux conditions toutefois. Tout d'abord, ainsi que l'a souligné le représentant de la Haute-Volta (1619e séance), toute action du PNUD dans ce domaine ne doit pas venir d'une initiative

unilatérale, mais doit répondre à une requête formelle du pays intéressé. D'autre part, en aucun cas le PNUD ne doit assumer une participation directe dans l'exécution de ces projets, car toute politique démographique relève, au stade de l'élaboration, de la responsabilité des pouvoirs publics et, au stade de l'application, de la conscience des individus et des couples. Enfin, chaque fois que le PNUD donne suite à une demande d'assistance technique dans le domaine de la population, l'OMS devrait être, dans la mesure du possible, choisie comme agent d'exécution en raison de sa longue expérience de la question.

7. Le Programme des Nations Unies pour le développement est aussi un élément de coopération et de coordination à l'échelon international, notamment grâce à des actions bilatérales qui ont donné des résultats encourageants en augmentant sensiblement les ressources disponibles dans le cadre du PNUD. C'est ainsi que l'aide bilatérale accordée par la France au titre du PNUD dépasse le montant annuel de ses contributions au Programme, la participation totale de la France aux activités d'assistance technique des Nations Unies s'élevant ainsi à quelque 10 millions de dollars. Le PNUD est aussi un facteur de coordination dans la mesure où il choisit généralement comme agent d'exécution les institutions spécialisées des Nations Unies, la coordination se faisant à la fois au stade de la sélection des projets et de l'affectation des ressources. A cet égard, il faut espérer que l'Etude de capacité de sir Robert Jackson aidera le Conseil à assurer le bon fonctionnement de tous les rouages de l'assistance technique dans le monde. Sans entreprendre de limiter les opérations de financement direct, le PNUD devra instituer des relations de travail plus étroites avec les organismes internationaux et nationaux de financement. En ce qui concerne la BIRD, il est indéniable que l'action du PNUD aurait manqué d'efficacité sans une coopération étroite entre les deux organismes et sans des consultations approfondies au stade de l'établissement des priorités.

8. La délégation française persiste à croire qu'une partie des activités du programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies devrait être reprise graduellement par l'élément Assistance technique du PNUD, comme ce fut autrefois le cas pour le programme OPEX. On pourrait également envisager d'élargir le PNUD à l'assistance technique dans le domaine de l'administration publique. Par ailleurs, afin de resserrer les relations de travail avec les agents d'exécution et les institutions spécialisées, le Bureau de Genève du PNUD devrait être renforcé au moyen de personnel transféré de New York et être habilité à traiter de l'élaboration des plans d'opérations — laquelle, il convient de le souligner, ne se situe nullement au niveau de la prise des décisions, mais à celui de l'exécution.

9. M. von SCHENCK (Secrétariat international du Service volontaire), prenant la parole sur l'invitation du Président, souligne l'intérêt que la résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale, faisant suite à une initiative du Shah d'Iran, a suscité parmi tous ceux qui s'intéressent au volontariat.

10. Le Conseil économique et social fut constitué, à l'issue de la seconde guerre mondiale, dans le but de sauvegarder la paix nouvellement acquise grâce au développement et à la coopération internationale. Il est entendu que, pour être efficace, la coopération technique exige des experts, mais aussi des agents qui, pour être directement en contact avec les masses, doivent renoncer à tout avantage matériel. A cet égard, il est intéressant de noter que, dans la coopération technique bilatérale, les volontaires représentent presque un tiers de la totalité du personnel. Cette proportion étant très inférieure dans le cadre de l'assistance multilatérale, il faut espérer que le Conseil encouragera les organisations rattachées aux Nations Unies à recourir davantage aux services de volontaires. La jeune génération, consciente des privilèges et des devoirs que comporte l'appartenance à la communauté internationale, tient à participer aux actions de développement par la coopération internationale. Le secrétariat international du Service volontaire, parmi d'autres, a donc décidé de créer des équipes multinationales de volontaires pour les mettre à la disposition des gouvernements et des organisations rattachées à l'ONU, qui devraient être encouragés à y faire plus largement appel.

11. Le nombre des volontaires est passé de 5 000 tout au plus en 1962 à quelque 100 000 en 1969, le volontariat acquérant simultanément des dimensions nouvelles. En effet, les volontaires ne travaillent désormais plus uniquement dans les pays d'outre-mer, mais aussi dans leur propre pays. Il suffit de rappeler, à titre d'exemple, qu'en Iran, où l'on compte un volontaire pour 2 000 habitants, le volontariat est devenu un facteur essentiel du développement. Mais il faut néanmoins redoubler d'efforts car, à l'échelle mondiale, la proportion n'est que d'un volontaire pour 300 000 habitants.

12. C'est pourquoi le secrétariat international du Service volontaire a très favorablement accueilli l'idée, lancée par la délégation iranienne, de créer un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les possibilités et de proposer des solutions. A ce sujet, il convient de relever la grande autonomie des organisations de volontariat, même gouvernementales, et le désir des volontaires de participer au stade préparatoire des activités auxquelles ils collaborent. Mais, outre la création d'un groupe de travail, il faudrait inviter les organisations rattachées aux Nations Unies à associer, sans discrimination, un plus grand nombre de volontaires à l'exécution de leurs projets et les encourager à utiliser les équipes multinationales de volontaires mises à leur disposition par des organisations internationales, sous réserve évidemment d'une demande explicite des gouvernements intéressés. Il faudrait aussi que les services de développement des pays moins avancés bénéficient d'un soutien accru, conformément aux buts de la deuxième Décennie pour le développement, et que les organisations gouvernementales et non gouvernementales apportent une contribution accrue dans ce domaine.

13. M. AHMED (Pakistan) déclare que le PNUD est devenu, grâce à ses éléments Assistance technique et Fonds spécial, une source importante de services d'experts, de

services de formation et d'équipement, et d'études de préinvestissement, et qu'il apporte une aide considérable aux efforts que les pays en voie de développement déploient pour accélérer leur croissance économique. Le Pakistan, qui a tiré de grands avantages du Programme, espère que le PNUD continuera à se développer pour satisfaire les besoins croissants des pays les moins avancés pendant la deuxième Décennie du développement.

14. Bien que les contributions annoncées pour 1969 atteignent près de 200 millions de dollars, ce qui est encourageant, il faut augmenter les ressources du PNUD. La délégation pakistanaise a pris note avec satisfaction que le Président des Etats-Unis d'Amérique a proposé au Congrès de ce pays d'augmenter de 4,3 % sa contribution au PNUD; les autres pays doivent également être encouragés à augmenter leur propre contribution.

15. Il serait bon que le PNUD aide les travaux de recherche fondamentale et appliquée. D'autre part, on a insisté à juste titre sur le problème de la limitation des naissances. De nombreux pays en voie de développement, y compris le Pakistan, exécutent d'importants programmes de planification familiale, mais les techniques de limitation des naissances mises au point jusqu'à présent ne se sont pas révélées suffisamment efficaces, et des innovations techniques sont nécessaires : le PNUD devrait s'intéresser à cette question.

16. Il est fort décevant de constater que les contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies restent extrêmement modestes et que 90 % des ressources disponibles sont en monnaies non convertibles. Aussi la délégation pakistanaise appuie-t-elle la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD de faire démarrer aussitôt que possible, à titre transitoire, les opérations du Fonds, et elle souhaite que le Directeur du PNUD poursuive ses consultations avec les gouvernements et les organisations internationales en vue de trouver des moyens de rendre le Fonds opérationnel.

17. Le représentant du Pakistan termine en soulignant l'intérêt de l'initiative prise par le Shah d'Iran en vue de la création d'un corps international de volontaires pour le développement.

18. M. SHERIF (Libye) félicite le Directeur du PNUD d'avoir réussi à renforcer de manière cohérente les programmes d'assistance technique. Les rapports du Conseil d'administration montrent que l'assistance financière multilatérale s'accroît, de même que l'assistance technique et l'aide en matière d'études de préinvestissement. Il y a lieu de noter d'autre part que l'on a accordé la priorité, dans le cadre de l'élément Fonds spécial, aux projets tendant au développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'infrastructure. De plus, le Programme fait une large place à la recherche appliquée et aux projets de formation à l'échelon régional et interrégional.

19. Le PNUD représente une contribution indispensable à l'établissement de la coopération internationale, mais, comme il suppose un vaste transfert de connaissances par

l'intermédiaire d'organismes internationaux, plusieurs stades d'expérimentation sont nécessaires avant de pouvoir déterminer les méthodes les plus efficaces.

20. Le pouvoir de décision en matière de programmes d'assistance technique doit continuer d'appartenir aux gouvernements bénéficiaires. Il convient d'ailleurs de signaler que les organisations internationales ont parfois une compréhension insuffisante des problèmes de développement de certains pays, ce qui les amène à concevoir leur assistance technique d'une façon trop théorique. Les programmes ordinaires des organisations internationales doivent être adaptés de plus près aux besoins et aux problèmes des divers pays; ces organisations devront, dans leurs domaines de compétence respectifs, préparer des études détaillées par pays qui permettront d'accroître l'efficacité de leurs projets. Le nouveau système de "programmation des projets" est fort prometteur à cet égard.

21. Toutefois, aucun projet d'assistance technique ne pourra porter de fruits sans le concours de personnel de contrepartie, qui doit être prévu lors de la conception du projet, ou tout au moins au cours de son exécution.

22. Les ressources disponibles pour l'assistance technique ont été réparties sur un nombre excessif de projets, ce qui a conduit non seulement à une dispersion des efforts mais aussi à n'attacher qu'une importance insuffisante à la réalisation des objectifs fixés dans tel ou tel projet. Le Gouvernement libyen est d'avis que bon nombre des projets réalisés au titre du Fonds spécial, en particulier ceux qui ont trait à des études générales, à la recherche et à la formation doivent être formulés et exécutés à l'échelon régional ou sous-régional.

23. Les projets exécutés au titre de l'élément Assistance technique et réalisés sur la base du remboursement des coûts par les gouvernements bénéficiaires créent parfois des difficultés considérables, en ce sens que les ressources nécessaires à leur exécution doivent être déposées à l'avance dans des fonds d'affectation spéciale et que la formulation de ces projets exige des négociations séparées avec chaque institution spécialisée. Le Gouvernement libyen a présenté plusieurs propositions au PNUD afin que les projets réalisés par le biais de ces fonds d'affectation spéciale soient soumis aux mêmes procédures que les programmes ordinaires d'assistance technique.

24. M. VILLALVA ACEVEDO (Mexique) note avec satisfaction que le PNUD continue de s'accroître régulièrement et qu'il s'efforce de plus en plus de répartir au mieux les ressources dont il dispose.

25. Le Mexique, qui n'a jamais cessé de prêter son concours au PNUD — il vient d'augmenter le volume de ses contributions — est d'avis que les activités du PNUD sont un des meilleurs moyens d'accélérer le développement économique et social des pays les moins avancés. Les travaux effectués au Mexique avec la collaboration du PNUD se sont déroulés dans un climat d'entente parfaite entre le personnel national et le personnel international, et

les objectifs fixés ont été atteints. Le Mexique a soumis au PNUD d'importants projets qui doivent être réalisés dans divers domaines.

26. M. ABE (Japon) note que, depuis 10 ans, les contributions volontaires au PNUD ont continué de s'accroître à un rythme annuel de 13 % environ : elles sont passées de 55 millions de dollars environ en 1959 à plus de 183 millions en 1968. Cette augmentation remarquable témoigne de l'importance que la communauté internationale attache aux travaux du PNUD — qui, de son côté, a continuellement amélioré la qualité et l'efficacité de ses activités.

27. Le succès du PNUD dépend toutefois de certains facteurs difficiles à évaluer quantitativement, et en particulier de l'esprit de collaboration et de confiance qui anime, au sein du Programme, les pays développés et les pays en voie de développement. Certes, le PNUD se heurte encore à de nombreuses difficultés : les ressources demeurent insuffisantes, le recrutement d'experts sur le terrain est parfois malaisé, et l'efficacité des organismes chargés de l'exécution n'est pas toujours pleinement satisfaisante. D'autre part, les frais d'administration continuent de croître plus rapidement que les contributions des Etats Membres.

28. Le Conseil d'administration et le secrétariat du PNUD devront poursuivre l'étude de questions importantes, comme l'intensification de la coordination des activités sur le terrain, l'amélioration des méthodes d'évaluation des projets, la détermination des secteurs prioritaires et l'examen du rapport de sir Robert Jackson, commissaire chargé de l'Etude sur la capacité, qui portera sur un grand nombre de domaines fort divers.

29. La délégation japonaise appuie pleinement l'initiative du Shah d'Iran de créer un corps international de volontaires pour le développement, mais elle estime que cette entreprise pose un grand nombre de problèmes fort complexes, qui doivent encore faire l'objet d'une étude très approfondie.

30. M. PANGGABEAN (Indonésie) est satisfait de noter que l'ampleur du PNUD ne cesse de s'accroître; selon lui, le rôle de ce programme dans l'élaboration d'une stratégie internationale pour le développement revêtira une importance capitale.

31. Bien que les contributions financières au PNUD augmentent et qu'elles aient atteint un niveau record en 1969, on a constaté une décélération au cours des dernières années. Cette évolution est d'autant plus inquiétante que le Conseil d'administration du PNUD a signalé dans son rapport la nécessité de doubler les investissements dans les pays en voie de développement si l'on veut atteindre un taux de croissance économique plus élevé que celui qui a été réalisé au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Les ressources actuellement disponibles pour les activités de préinvestissement sont bien trop faibles pour parvenir au taux de croissance de 6 à 7 % que l'on se propose d'atteindre pendant les années

soixante-dix; les pays développés doivent donc accroître leurs contributions au PNUD.

32. Le développement de la plupart des pays les moins avancés exige une amélioration urgente du secteur agricole. Le PNUD doit fournir une assistance accrue aux projets réalisés dans ce domaine, afin d'accélérer le processus de modernisation qui a déjà été mené à bien dans certains secteurs comme celui de la production de denrées alimentaires. Le développement de l'agriculture est d'ailleurs intimement lié au problème du chômage et du sous-emploi. Les abondantes ressources humaines des pays d'Asie n'ont pas été pleinement exploitées et il importe de favoriser l'éducation, la formation et la recherche dans les pays en voie de développement. Ces efforts ne doivent pas porter seulement sur l'enseignement supérieur : les écoles techniques et les centres de formation professionnelle doivent recevoir la priorité, surtout dans l'agriculture. Les premiers succès obtenus dans le domaine de la production des denrées alimentaires sont dus dans une large mesure à l'action des vulgarisateurs, qui ont enseigné aux exploitants agricoles des méthodes et des techniques nouvelles. Le PNUD doit tenir compte de cet aspect de la question dans ses programmes de formation.

33. Le secteur commercial, d'autre part, est un des éléments les plus importants pour la croissance économique. La délégation indonésienne est d'avis qu'il faut remédier le plus tôt possible à l'absence de programmes du PNUD dans le domaine du commerce et de la promotion commerciale. Bien que la CNUCED et le GATT soient des organismes plus compétents en la matière, le PNUD ne saurait ignorer cet important secteur. Il faut espérer que les premiers rapports que le PNUD a établis avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international seront suivis par la réalisation de programmes plus concrets. La délégation indonésienne note avec satisfaction qu'une coopération de plus en plus étroite s'instaure entre le PNUD et l'ONUDI et que l'on a approuvé un grand nombre de projets qui doivent être exécutés conjointement par ces deux organismes au titre des Services industriels spéciaux.

34. Les ressources attribuées à l'Asie demeurent insuffisantes par rapport aux besoins de cette région et à l'ampleur de ses problèmes, et doivent être augmentées. Les ressources allouées aux pays développés d'Europe, en revanche, pourraient être consacrées au développement de régions moins avancées, qui en ont un besoin beaucoup plus pressant. De même, les pays les plus riches doivent fournir une contribution proportionnellement supérieure à celle des pays pauvres et, dans certains cas, les contributions de contrepartie doivent être réduites, voire éliminées.

35. Les procédures de recrutement doivent être améliorées pour éviter tout retard dans l'exécution des projets. Il faudrait également étudier de près la possibilité de recruter des experts dans les pays en voie de développement eux-mêmes, qui sont déjà en mesure de les fournir dans bien des cas.

36. La délégation indonésienne se félicite du resserrement des liens de coopération entre le PNUD et la BIRD. Du fait



que le PNUD met l'accent sur l'aspect du préinvestissement des projets, ce qui permet de les transformer en projets "bancables", la BIRD et les autres institutions de financement peuvent fournir plus facilement les capitaux nécessaires. En Indonésie, par exemple, le PNUD a réalisé une étude de préinvestissement dans le secteur routier qui a été suivie par l'octroi de crédits substantiels par la BIRD.

37. La gestion du Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental, confiée au Directeur du PNUD, s'est traduite par l'exécution de projets fort intéressants dans cette région.

38. La délégation de l'Indonésie est en mesure d'accepter les décisions de politique générale que le Conseil d'administration du PNUD se propose d'adopter.

39. M. GUELEV (Bulgarie) fait observer que, bien que le Conseil d'administration du PNUD ait adopté, en 1969, 181 projets représentant plus de 329 millions de dollars au total, les ressources du PNUD demeurent très insuffisantes.

40. La délégation bulgare a déjà indiqué à plusieurs reprises qu'il fallait que le PNUD prenne une part plus active aux activités de développement industriel, et elle note avec satisfaction que le nombre et l'ampleur des projets exécutés dans ce domaine ont augmenté. Le PNUD doit accorder la priorité à l'industrialisation des pays en voie de développement, ce qui correspond d'ailleurs aux vœux de l'Assemblée générale, qui a créé l'ONUDI. Le PNUD doit étoffer les ressources financières de l'ONUDI pour que celle-ci devienne un organisme efficace permettant d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement.

41. La Bulgarie, qui a elle-même besoin d'assistance dans le domaine de l'industrialisation, accorde au PNUD une aide financière qui est fonction de ses possibilités. La contribution de la Bulgarie est cependant bien plus importante en ce qui concerne les experts : plus de 2 000 spécialistes bulgares travaillent actuellement dans divers pays en voie de développement sur la base de contrats bilatéraux ou multilatéraux.

42. Comme un grand nombre d'autres pays, la Bulgarie verse ses contributions en monnaies non convertibles; il serait bon que le secrétariat du PNUD examine les moyens de tirer le meilleur parti des contributions en monnaie locale. Cela devrait être facilement réalisable.

43. La Bulgarie est prête à organiser des cycles de formation et de perfectionnement de spécialistes de pays en voie de développement dans des secteurs qui ont atteint un niveau de réalisations comparable à celui des pays les plus développés — par exemple ceux de la santé publique, de l'agriculture, de la planification, de la prospection des ressources naturelles, de la construction mécanique, etc. La Bulgarie organise actuellement, en collaboration avec certaines institutions spécialisées, plusieurs cycles d'étude visant à permettre aux spécialistes des pays en voie de développement de se perfectionner dans ces domaines. Il y

a lieu de signaler à ce propos que la Bulgarie dispose de spécialistes hautement qualifiés qui devraient être utilisés en plus grand nombre par les institutions spécialisées en vue de l'exécution de projets dans les pays en voie de développement.

44. Pour ce qui est de la formation des experts, la délégation bulgare souscrit à l'idée, exprimée à la huitième session du Conseil d'administration du PNUD, selon laquelle les personnes destinées à des missions d'experts dans les pays en voie de développement doivent témoigner d'une vocation véritable pour ce genre de travail. A la réunion des représentants des comités nationaux pour le recrutement des experts, plusieurs délégations des pays en voie de développement ont été d'avis que l'on pourrait freiner dans une certaine mesure l'exode de cadres très qualifiés de leurs pays vers les pays développés en recrutant ces spécialistes pour les organisations internationales. Ils pourraient servir le développement de la région. Tant le PNUD que les gouvernements devraient étudier ce problème de manière approfondie.

45. La multiplication et la variété des projets exécutés par le PNUD dans les pays en voie de développement exigent que l'on renforce le rôle et la responsabilité des représentants résidents, tant du point de vue de l'évaluation que de l'exécution des projets. Il faudrait également accroître le rôle de coordination des commissions économiques régionales.

46. Le développement des activités du PNUD permet d'espérer que les moyens financiers dont il disposera au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement seront accrus, et que l'utilisation et la répartition rationnelles de ces ressources pourront contribuer sensiblement au développement économique des pays les moins avancés. La délégation bulgare espère que l'Etude de capacité de sir Robert Jackson permettra de mieux évaluer les possibilités dont disposent les organisations internationales à cet égard et qu'elle contiendra des recommandations concrètes en vue de rendre plus efficace l'activité des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'assistance multilatérale en général.

47. M. RANA (Inde) rend hommage au Shah d'Iran pour son initiative tendant à la création d'un corps international de volontaires, qui pourrait contribuer beaucoup au processus de développement et qui répondrait de façon positive aux motivations et aux aspirations de la jeunesse. En outre, cette création permettrait de donner une large publicité aux tâches et aux objectifs de la deuxième Décennie du développement et aiderait à mobiliser l'opinion publique.

48. M. Rana attire l'attention du Conseil sur les recommandations y relatives de la Commission du développement social, ainsi que sur les vues exprimées dans le rapport des rapporteurs spéciaux chargés de procéder à un examen des activités de coopération technique dans le domaine du développement social<sup>1</sup>. Il exprime l'espoir que le Conseil

<sup>1</sup> E/CN.5/432.

fera droit aux demandes de plus en plus nombreuses concernant la création du corps de volontaires.

49. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que les projets d'assistance technique, s'ils sont exécutés en temps voulu et adaptés à la situation du pays bénéficiaire, peuvent contribuer beaucoup à la solution des problèmes économiques et sociaux des pays en voie de développement. Pour cela, il importe de respecter deux conditions essentielles : accélérer l'examen des demandes d'assistance et la mise à exécution des projets approuvés, et veiller à ce que les missions d'évaluation soient composées d'experts hautement qualifiés et choisis compte tenu du principe de la répartition géographique. Ce sont là deux conditions qui sont loin d'être toujours remplies.

50. Les septième et huitième sessions du Conseil d'administration du PNUD ont montré que l'industrialisation occupe une place de plus en plus importante parmi les problèmes à résoudre dans les pays en voie de développement. La délégation de l'URSS espère que les responsables du Programme feront preuve de compréhension à cet égard. Elle a noté l'importance de la contribution qu'apporte le PNUD à la formation de spécialistes et de cadres nationaux, mais elle aurait souhaité que les données présentées à ce sujet dans les rapports sur la septième et sur la huitième session (E/4609 et E/4706) fournissent des renseignements supplémentaires qui auraient permis de savoir, notamment, si les pays bénéficiaires sont satisfaits de ce type d'assistance et quels seront leurs besoins en spécialistes. Il faudrait procéder à une évaluation plus détaillée de la situation et essayer de dégager les perspectives pour l'avenir.

51. La délégation de l'URSS est convaincue que l'élargissement et l'amélioration des activités du PNUD dépendent de la participation de tous les pays qui sont disposés à partager leurs connaissances et leur expérience. La participation de plein droit de la République démocratique allemande serait éminemment souhaitable. Il est extrêmement regrettable que le PNUD gaspille une partie de ses ressources pour l'exécution de projets dans des pays qui ont, d'autre part, les moyens de participer à l'agression contre le Viet-Nam ou d'attaquer les pays arabes. La délégation de l'URSS a noté la diminution des demandes pour les projets OPEX et les projets de deuxième phase. Elle réaffirme sa position, qu'elle a déjà exposée maintes fois, au sujet du programme ordinaire d'assistance technique.

52. M. NYIRABU (République-Unie de Tanzanie) marque l'appréciation de sa délégation pour les progrès et les innovations déjà réalisés ou envisagés en ce qui concerne les procédures et les principes du PNUD en matière de recrutement. Cependant, il faudrait faire davantage pour accélérer l'examen des demandes d'assistance présentées au PNUD. On devrait poursuivre énergiquement l'idée d'établir une liste complète des experts disponibles. Il faut, en outre, que les pays bénéficiaires aient un droit de regard plus effectif sur le choix définitif des candidats. En effet, l'élément personnel peut être déterminant et ce sont

seulement les gouvernements qui sont en mesure de se prononcer à ce sujet. Pour certains postes importants, le PNUD devrait s'efforcer de soumettre aux gouvernements intéressés, aux fins de sélection, une liste nominative d'experts, et le mieux serait même de donner aux pays bénéficiaires la faculté de recruter librement les experts de leur choix.

53. Il faudrait aussi se préoccuper davantage de la possibilité d'envoyer des stagiaires dans des établissements locaux, du moins dans le cadre de la région. Le PNUD devrait aider ces établissements à améliorer leurs installations.

54. Au sujet des retards enregistrés parfois dans l'exécution des projets approuvés, le représentant de la Tanzanie souligne qu'il faudrait remplacer l'actuel système d'affectation des crédits par un dispositif permettant aux pays bénéficiaires d'utiliser de façon souple, et dans les limites des allocations par pays, les fonds mis à leur disposition.

55. La délégation tanzanienne note avec satisfaction les efforts faits pour coordonner les opérations bilatérales sur le terrain et les opérations de ce type entreprises par le PNUD. Il faudrait élargir et institutionnaliser les échanges de renseignements techniques. Le PNUD devrait pouvoir faire davantage dans ce domaine et former du personnel de contrepartie ou fournir du matériel pour les projets financés sur une base bilatérale.

56. La délégation tanzanienne souscrit à l'idée de convoquer une session spéciale du Conseil d'administration pour examiner l'Étude sur la capacité, avec la participation de sir Robert Jackson. En attendant que cette étude soit terminée, il ne faudrait cependant pas surseoir aux réformes et aux améliorations qui s'avèreraient nécessaires.

57. La délégation tanzanienne, qui attache une grande importance au Fonds d'équipement des Nations Unies et ne voit aucun risque de double emploi avec les institutions financières existantes, regrette l'insuffisance des progrès réalisés à ce sujet. Elle espère que le Fonds pourra sous peu bénéficier de la contribution des pays développés et note avec satisfaction que le Directeur du PNUD examinera la possibilité d'appliquer des méthodes nouvelles pour la conduite des opérations du Fonds et qu'il estime que le seul problème qui se pose est la modicité des ressources de ce Fonds, qui limite la portée de ses activités opérationnelles.

58. M. RANA (Inde) est d'avis qu'il conviendrait d'entendre le représentant du Comité de coordination du Service volontaire international.

59. Le PRESIDENT propose d'accepter cette suggestion, conformément au paragraphe 19 du dispositif de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

*Il en est ainsi décidé.*

60. M. HENDERSON (Comité de coordination du Service volontaire international), prenant la parole sur l'invitation

du Président, dit que le Comité qu'il représente félicite le Shah d'Iran de son initiative qui a abouti à l'adoption de la résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale. Ce comité travaille depuis longtemps en association étroite avec l'UNESCO et met actuellement au point, avec le Département de l'éducation extra-scolaire de cette institution, trois projets pilotes dans le cadre desquels des équipes multinationales volontaires travailleront avec des experts de l'UNESCO à la réalisation de projets bénéficiant de l'assistance de cet organisme.

61. Le Comité groupe 130 organisations membres affiliées. Il s'agit d'organisations bénévoles non gouvernementales ayant leur siège dans des pays industriels et dans des pays en voie de développement. Dans l'ensemble, elles tendent désormais à concentrer leurs activités sur l'exécution de projets directement liés à l'avancement économique et social des pays en voie de développement, conformément à la Charte universelle du service volontaire, adoptée en décembre 1968 à la seizième Conférence du Comité.

62. M. Henderson souligne le désir des jeunes de participer aux programmes de développement et d'apporter leur contribution à la lutte contre les maux dont souffrent les deux tiers de l'humanité. C'est par l'intermédiaire de l'ONU et des organisations qui lui sont rattachées que doit de toute évidence être organisé un programme de service volontaire véritablement international.

63. Cela dit, le Comité estime que tout programme international, surtout dans ses phases initiales, doit être complémentaire des programmes bilatéraux existants de service volontaire, en raison de l'expérience acquise par les organisations intéressées en ce qui concerne le choix, la formation et l'affectation des volontaires. Quant à l'appellation à donner à un programme de ce type entrepris par l'ONU, on pourrait, pour éviter les confusions et les malentendus, l'appeler simplement : service international de volontaires.

64. Le Comité juge capital qu'un programme international de volontaires soit en mesure de stimuler la participation des ressortissants du pays hôte, et à cet égard il souscrit au paragraphe 14 de la note du Secrétaire général (E/4663), qui répond à un des principes fondamentaux de la Charte universelle du service volontaire. Il souhaite

vivement que l'idée d'affecter des équipes à des projets de l'ONU soit soulignée dans la documentation officielle et il se déclare disposé à coopérer étroitement avec tout groupe de travail qui pourrait être créé pour établir un plan concernant le service ou programme de volontaires de l'ONU. Enfin, il espère que la création du corps ou du programme de volontaires se fera par étapes et que le Conseil verra dans le programme un stade préliminaire nécessaire à la constitution de ce corps dans le cadre de l'ONU.

65. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution par lequel le Conseil prend acte des rapports sur les septième et huitième sessions du Conseil d'administration du PNUD (E/4609 et E/4706), ainsi que les projets de résolution qui figurent respectivement à l'alinéa *d* du paragraphe 181 du document E/4609, à l'alinéa *d* du paragraphe 305 du document E/4706, et à l'annexe III du même document.

*A l'unanimité, ces projets de résolution sont adoptés.*

66. M. KHANACHET (Koweït) présente un projet de résolution relatif à la création d'un corps international de volontaires pour le développement<sup>2</sup>, et cite les passages pertinents de la résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale et de la résolution 1407 (XLVI) du Conseil, qui sont les bases constitutionnelles de ce texte. Les coauteurs ont été guidés par la conviction que la jeune génération entend jouer un rôle important dans le processus de développement et que la communauté internationale se doit de répondre à ces aspirations. Ils présentent, au paragraphe 3 du dispositif, des recommandations concernant les principes généraux dont le Secrétaire général devrait tenir compte lorsqu'il étudiera cette question.

67. Le PRÉSIDENT propose de clore le débat sur le point 8 de l'ordre du jour, étant entendu que le Conseil reviendra sur le projet de résolution dont il vient d'être question lorsque le texte en aura été distribué.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 45.

<sup>2</sup> Distribué ultérieurement sous la cote E/L.1269.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 25 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>reprise des débats de la 1618<sup>e</sup> séance</i> ) .....	141
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>suite</i> ) .....	142

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## Coopération régionale :

- a) Rapport des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726; E/L.1264/Rev.1, E/L.1265, E/L.1266)
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709; E/L.1264/Rev.1, E/L.1265, E/L.1266) (*reprise des débats de la 1618<sup>e</sup> séance*)

1. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à examiner les projets de résolution présentés par les quatre commissions économiques régionales, qui figurent dans la quatrième partie de leur rapport (E/4639, E/4640, E/4641, E/4651), le projet de résolution commun relatif au rôle des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/L.1264/Rev.1) et le projet de résolution relatif au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth présenté par le Koweït (E/L.1266).

2. M. GRUNEWALD (France) dit que, puisque l'on n'est pas encore arrivé à un accord sur un texte généralement acceptable en ce qui concerne le projet de résolution commun et que certaines délégations souhaitent présenter des amendements à ce texte, il serait plus sage de ne pas procéder au vote avant d'avoir abouti à un accord complet.

3. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) partage cet avis. Il serait utile de poursuivre les consultations officieuses puisqu'un certain nombre de points ont encore besoin d'être clarifiés. Il faut essayer

d'arriver à un accord complet sur les questions de principe avant que le projet de résolution commun ne soit examiné par le Conseil et mis aux voix. Cela faciliterait la décision du Conseil et donnerait aux pays africains plus de temps pour expliquer leurs objectifs.

4. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) dit que les auteurs du projet de résolution commun souhaitent qu'il soit adopté à l'unanimité, mais qu'ils préféreraient que le Conseil examine les projets de résolution relatifs à la coopération régionale tous ensemble, étant donné qu'ils sont liés les uns aux autres.

5. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) partage l'opinion du représentant de la République-Unie de Tanzanie.

6. M. ROUAMBA (Haute-Volta) dit que, bien que l'on risque de perdre du temps en renvoyant à plus tard l'examen de tous les projets de résolution relatifs à la coopération régionale, il vaudrait mieux que le Conseil ne se prononce pas sur les projets de résolution présentés par les commissions économiques régionales avant de savoir dans quels termes sera rédigé le projet de résolution commun E/L.1264/Rev.1, qui est étroitement lié à l'un de ces projets de résolution. M. Rouamba ne sait pas quelles objections ont été formulées à l'égard du projet de résolution commun et suggère que les délégations qui souhaitent proposer des amendements soient invitées à les présenter par écrit, dans un certain délai. Entre-temps, il faudrait remettre à plus tard l'examen de la question pour permettre la poursuite des consultations officieuses.

7. Le **PRESIDENT** suggère que la suite de l'examen de la question soit reportée au jeudi matin 31 juillet et que tout amendement au projet de résolution commun (E/L.1264/Rev.1) soit présenté au plus tard le mardi 29 juillet à 18 heures.

8. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) appuie cette suggestion. La délégation des Etats-Unis serait mieux placée pour participer à la discussion sur le projet de résolution commun si elle savait quels étaient les points en litige au cours des négociations officieuses. Aux termes de l'article 34 de son règlement intérieur, le Conseil ne peut approuver une proposition entraînant des dépenses pour l'ONU avant que le Secrétaire général ait établi une estimation distincte des dépenses entraînées par cette proposition. Le Conseil pourrait se prononcer sur les projets de résolution présentés par les commissions économiques régionales parce que leurs incidences financières sont exposées dans le document E/4726. Bien que le projet de résolution commun E/L.1264/Rev.1 semble traiter le même sujet que les résolutions pertinentes figurant dans le rapport

de la CEA (E/4651), il contient néanmoins certaines phrases donnant à entendre qu'il faudrait peut-être du personnel et des ressources supplémentaires. Cela entraînerait des dépenses additionnelles et le Conseil ne peut donc prendre de décision avant d'avoir été mis au courant des incidences financières par le Secrétaire général. En outre, deux des paragraphes du dispositif du projet de résolution recommandant de prendre certaines mesures qui pourraient entraîner des dépenses supplémentaires se rapportent au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, aussi bien qu'aux commissions économiques régionales. Or, le Bureau ne remplit pas les fonctions d'une commission économique régionale et ne peut être traité comme un organisme intergouvernemental sur le plan financier.

9. M. NICOL (Sierra Leone), appuyé par M. ROUAMBA (Haute-Volta), suggère que les délégations qui ont des objections à formuler à l'égard du texte actuel du projet de résolution E/L.1264/Rev.1 indiquent les amendements qu'elles ont l'intention de proposer pour que les membres du Conseil puissent les examiner avant de reprendre la discussion.

10. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique a déjà exposé sa position au cours des consultations officieuses, mais qu'elle est prête à donner des explications complémentaires.

11. M. STUGU (Norvège) appuie la suggestion du Président.

12. M. ABE (Japon) appuie lui aussi la suggestion du Président et ajoute que, bien que l'approbation des rapports et du programme de travail des commissions économiques régionales par le Conseil implique l'approbation des dépenses en résultant, elle n'implique pas l'approbation des ouvertures de crédits nécessaires. Ceux-ci ne peuvent être approuvés qu'au cours du débat qui sera consacré au budget lors de la vingt-quatrième session de

l'Assemblée générale; à ce moment-là toutes les délégations seront libres d'exprimer leurs opinions sur chaque poste de dépense.

13. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) fait observer que la note du Secrétaire général relative aux incidences financières des recommandations des commissions économiques régionales (E/4726) s'applique aussi au projet de résolution commun (E/L.1264/Rev.1), qui ne fait que reprendre les propositions contenues dans les rapports des commissions économiques régionales. Le projet de résolution n'a aucune incidence financière supplémentaire.

*La procédure suggérée par le Président est adoptée.*

*La séance est suspendue à 15 h 45; elle est reprise à 16 h 55.*

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/4609, E/4663, E/4706; E/L.1269) :**

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*suite*)

14. Le PRÉSIDENT suggère de remettre à plus tard l'examen du point 8, étant donné que le texte du projet de résolution présenté par le Koweït à la 1620<sup>e</sup> séance au sujet de la création d'un corps de volontaires pour le développement (E/L.1269) n'est disponible ni en français ni en russe.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 heures.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 28 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Election d'un Vice-Président .....	143
Point 15 de l'ordre du jour :	
Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés .....	143

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## Election d'un Vice-Président

1. Le **PRESIDENT** annonce que, conformément à l'article 23 du règlement intérieur et à une décision antérieure du Conseil, ce dernier doit élire un Vice-Président en remplacement de M. Fakhreddin (Soudan), qui est dans l'impossibilité d'assister à la session.

2. M. JERBI (Libye) propose la candidature de M. Ahmed (Soudan).

*M. Ahmed (Soudan) est élu vice-président par acclamation.*

## POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/4677 et Corr.1)

3. Le prince Sadruddin AGA KHAN (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), présentant le rapport (E/4677 et Corr.1), dit que si numériquement le problème des réfugiés est relativement secondaire, il est la preuve évidente que les hommes n'ont pas réussi à vivre en harmonie. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a reçu l'appui unanime de l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session, a été en mesure d'effectuer une somme considérable de travail utile dans la recherche de solutions au problème des réfugiés, lequel présente un caractère avant tout humanitaire.

4. L'objectif fondamental et les intentions du HCR restent inchangés : apporter des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés en aidant ceux-ci à sortir de leur condition.

5. Après une brève flambée, la situation en Europe semble se stabiliser encore une fois. Du fait de la générosité dont les gouvernements européens ont fait preuve devant la situation qui s'était créée, le rôle du HCR a été moins de fournir des fonds que des services d'experts par l'intermédiaire de ses représentants dans les pays intéressés. Son objectif était de faciliter le rapatriement volontaire des

réfugiés et, lorsque ce n'était pas possible, d'aider les intéressés à émigrer aussi rapidement que possible afin d'éviter la stagnation.

6. En Amérique latine, le Haut Commissariat continue à aider les réfugiés âgés ou physiquement diminués qui ont été réinstallés dans cette région il y a de nombreuses années. Aucun nouveau problème n'a surgi, mais pour régler de façon plus efficace les cas restants, les dispositions administratives nécessaires ont été prises en ce qui concerne la représentation du HCR, notamment en Argentine, où vivent de nombreux réfugiés relevant de la compétence du Haut Commissaire et où des moyens de plus en plus importants sont mis à la disposition de ceux de ces réfugiés qui sont handicapés.

7. En Asie, le HCR s'occupe encore de l'installation et de la réinsertion dans la vie active de réfugiés chinois à Hong-kong et à Macao et des réfugiés tibétains en Inde et au Népal. A la suite de missions effectuées par le représentant du Haut Commissaire dans cette région, plusieurs gouvernements ont soulevé le problème de certains groupes de réfugiés qui pourraient se trouver sans protection ou sans statut reconnu. En conséquence, il sera peut-être nécessaire de renforcer les activités du HCR en Asie.

8. Bien que le Haut Commissariat ne s'occupe pas des réfugiés de Palestine, lesquels relèvent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la situation tragique existant dans cette région a créé des problèmes également pour d'autres réfugiés. Un grand nombre de ceux-ci se sont trouvés déracinés économiquement et socialement à la suite des événements qui se sont produits dans la région, et le HCR a été appelé à augmenter l'aide qu'il leur fournit et aussi, toutes les fois où cela était possible, à faciliter l'acheminement de ces personnes vers des pays où elles pourront mener une vie plus stable sur le plan économique.

9. Mais le gros des activités du HCR est toujours concentré en Afrique. La situation ne s'est pas améliorée en ce sens que de nouveaux groupes sont venus s'ajouter à la population de réfugiés déjà existante, et que la situation qui prévaut au Nigéria a créé un certain nombre de problèmes de réfugiés en dehors de ce pays, en particulier en Guinée équatoriale. Pour faire face à cette situation et pour répondre aux demandes fréquentes reçues des gouvernements, le Haut Commissaire est obligé d'intensifier ses fonctions de protection et ses programmes d'assistance matérielle.

10. Des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la protection. Depuis la quarante-cinquième

session du Conseil, le nombre des adhésions à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est passé de 53 à 56, cependant que le nombre des ratifications du Protocole de 1967 à la Convention de 1951 passait de 17 à 35. En outre, les Pays-Bas ont soumis aux gouvernements signataires de l'Arrangement relatif aux marins réfugiés, fait à La Haye en 1957, un projet de protocole visant à étendre les avantages de cet arrangement aux réfugiés couverts par le Protocole de 1967.

11. Les réfugiés doivent se voir accorder un statut conforme aux dispositions de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967. Le HCR est jugé non pas seulement d'après ce qu'il a pu faire en faveur de groupes importants de réfugiés, mais aussi d'après ce qu'il a été en mesure d'accomplir dans des cas individuels; or, à cet égard, il faut que sa présence soit renforcée sur le plan local. La situation en Afrique empêche fréquemment le HCR d'exercer ses fonctions de protection à partir du siège même, et c'est pourquoi le Haut Commissaire entend créer de nouveaux bureaux au sein des délégations existant en Afrique occidentale et en Afrique orientale. Deux de ces bureaux seront chargés des questions de protection, et il y aura des représentants qui seront en mesure de se déplacer d'un pays à l'autre selon les besoins. Un grand nombre de réfugiés se sont rassemblés dans les centres urbains d'Afrique, ce qui, s'ajoutant à l'exode qui se produisait déjà des campagnes vers les villes, a augmenté le chômage, tout en créant des problèmes sociaux et économiques de toutes sortes et entraînant une certaine tension politique. C'est pourquoi il est encourageant que l'OUA ait mis en place dans de nombreux pays d'Afrique un vaste réseau de correspondants qui dépendent de son Bureau pour le placement et l'éducation des réfugiés africains. Ces correspondants cherchent des débouchés pour les réfugiés en Afrique, et le succès de cette initiative est essentiel si l'on veut éviter la formation d'un noyau irréductible de réfugiés, comme celui qui existait en Europe au lendemain de la guerre. Si chaque pays entend se décharger sur un autre de l'accueil des réfugiés, toutes les portes leur seront fermées et leur réinstallation et leur réadaptation définitives risquent de devenir pratiquement impossibles.

12. Les programmes du HCR dans les régions rurales ont dû également être renforcés; ainsi, en leur ouvrant des perspectives dans les campagnes, on a rendu l'espoir à des réfugiés qui sans cela iraient probablement vers les villes et n'y trouveraient pas davantage de débouchés. En offrant des possibilités de ce type en Afrique et en renforçant le bureau de l'OUA, il sera également possible de limiter l'exode des élites, car les réfugiés qui quittent l'Afrique s'installent parfois de façon permanente hors de ce continent.

13. Le rapatriement volontaire est la meilleure solution aux problèmes que posent les réfugiés, mais il ne peut s'appliquer qu'à un petit nombre d'entre eux. En attendant, la solution est évidemment de donner aux réfugiés la possibilité de mener une vie normale dans le pays d'asile. Une approche concertée est nécessaire, car l'assistance du HCR procure rapidement aux réfugiés un niveau de vie

analogue à celui des populations locales. Dès lors, le problème devient une question de développement, et une réunion spéciale des représentants de toutes les institutions spécialisées et de tous les programmes des Nations Unies a eu lieu à Genève en janvier 1969 pour étudier le rôle de chacun de ces organismes des Nations Unies dans un plan intégré de réinstallation des réfugiés. Les résultats de cette réunion sont décrits en détail et analysés dans le trente-cinquième rapport du CAC (E/4668, par. 11 à 14). Des résultats excellents ont été obtenus, qui permettront d'élargir et d'accélérer la coopération entre le HCR et les autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'installation des réfugiés dans les régions rurales. De plus, dans un certain nombre de pays, les institutions s'occupant du développement ont déjà pris le relais du HCR ou vont le faire dans un avenir relativement proche.

14. Malheureusement, certains pays se sont montrés plutôt réticents lorsqu'il s'est agi d'adopter la méthode de développement zonal intégré, parce qu'ils avaient l'impression que les réfugiés n'étaient là que de façon temporaire et finiraient par rentrer chez eux. C'est là une attitude extrêmement dangereuse parce qu'elle peut entraîner très rapidement des incertitudes, des complications et des frais supplémentaires pour la communauté internationale. Un organisme comme le HCR ne peut pas continuer à fournir indéfiniment des secours: cette solution serait mauvaise pour les réfugiés eux-mêmes et pour les pays intéressés et paralysante financièrement et administrativement pour le HCR. Les pays qui ont accepté la méthode de développement zonal intégré peuvent témoigner de son succès.

15. Dans d'autres parties du monde où, pour diverses raisons, le problème des réfugiés n'a pas été résolu, sa persistance a entraîné instabilité et agitation. Si l'on veut que les réfugiés redeviennent des êtres humains actifs et pleinement productifs, il faut leur assurer un statut leur garantissant les droits fondamentaux de l'individu. Il serait vraiment paradoxal qu'un réfugié qui a été déraciné de son propre pays à la suite d'une injustice ou de mesures de discrimination se trouve placé dans une catégorie à part dans le pays d'asile. Un réfugié est un homme comme un autre, et tout homme peut un jour devenir réfugié.

16. En Afrique, il est toujours possible que les réfugiés d'aujourd'hui deviennent demain les dirigeants de leur pays. Pour faciliter leur installation, le Haut Commissariat a intensifié ses activités dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, avec le concours d'experts de l'UNESCO et l'assistance financière des gouvernements scandinaves.

17. On a appris une leçon en Afrique: les plans peu coûteux et lancés à la hâte ne donnent rien. L'installation des réfugiés doit être vraiment efficace et viable, ou elle ne sera qu'une forme de secours à peine déguisé. Le coût total de l'installation bien organisée des réfugiés est négligeable pour la plupart des gouvernements, et le Haut Commissariat a essayé de maintenir un plafond moyen raisonnable pour les besoins et les objectifs des programmes pour une année donnée.

18. Si le but de la Décennie des Nations Unies pour le développement est d'éliminer la pauvreté, la misère et le sous-développement, les réfugiés ne doivent pas être oubliés. On ne saurait trouver une meilleure application des plans pour l'utilisation adéquate des ressources humaines.

19. L'aide aux réfugiés n'est pas simplement une oeuvre de charité, ni même un acte de justice; c'est un effort constructif visant à résoudre le problème une fois pour toutes et à assurer à des milliers d'êtres humains la possibilité d'apporter une contribution positive à la prospérité générale des pays qui les ont accueillis parce qu'ils reconnaissent le principe universel du droit d'asile.

20. M. AHMED (Soudan) est convaincu que tous les membres du Conseil reconnaîtront que l'ONU peut être fière de l'oeuvre accomplie par le Haut Commissaire pour les réfugiés. De nombreux pays ont accueilli des réfugiés, tandis que des nationaux d'autres pays sont réfugiés à l'étranger; enfin, certains pays ont connu l'un et l'autre phénomène. Tous ces pays ont noué des liens étroits avec le Haut Commissaire et ont coopéré avec lui en vue d'atteindre leur objectif commun.

21. Le problème des réfugiés est un problème humain de premier ordre, aussi complexe que l'homme lui-même et dont la solution exige de la compréhension, de la patience et de la tolérance. Toutefois, s'il s'agit d'un problème humain, il s'agit aussi d'un problème économique, social, juridique et politique qui peut avoir de graves et vastes incidences sur les sociétés et les gouvernements. L'adoption de mesures efficaces pour résoudre ce problème est une contribution positive au bonheur des hommes, au développement économique et social, à l'élimination des tensions et heurts entre Etats et, en conséquence, à la paix mondiale. Le Soudan attache la plus grande importance aux activités du HCR et continuera, comme par le passé, à le soutenir dans toute la mesure de ses possibilités.

22. La délégation soudanaise souscrit entièrement à l'idée que les activités du Haut Commissariat n'ont pas pour but d'encourager les réfugiés à dépendre d'une assistance matérielle, ni de créer une armée de chômeurs vivant dans des pays étrangers et posant des problèmes économiques et sociaux aux pays d'accueil, mais de réinstaller des réfugiés et de leur donner les moyens de subvenir à leurs besoins et de participer à la vie normale de leur pays de résidence. L'assistance matérielle n'est qu'une nécessité temporaire et transitoire.

23. Le Haut Commissariat a pour principale fonction de s'occuper de la réinstallation, de l'éducation, de la formation et de la protection juridique des réfugiés, l'objectif ultime étant soit leur intégration complète dans leur pays de résidence, soit leur rapatriement volontaire dans leur pays d'origine. A cet égard, M. Ahmed est heureux de noter que, pendant la période considérée, environ 20 000 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré.

24. Le Haut Commissariat a déployé une grande activité en Afrique. Le nombre des réfugiés sur ce continent est

passé en un an de 860 000 à 950 000. A très juste titre, le Haut Commissaire a mis surtout l'accent sur les zones d'installation rurale, qui sont l'un des éléments les plus importants du programme de réadaptation. C'est là aussi la caractéristique la plus intéressante pour les pays d'accueil puisqu'elle doit jouer un rôle important dans leur propre développement économique et social. La coopération étroite qui existe entre le Haut Commissariat, les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les organismes de prévoyance sociale est un trait fort satisfaisant de la situation. Le rapport donne de nombreux exemples des résultats positifs obtenus grâce à cette coopération. M. Ahmed est satisfait de la décision qu'ont prise l'OIT et l'UNESCO de contribuer aux programmes des réfugiés en Afrique et de fournir des conseils d'experts et des crédits au titre de leur propre programme de coopération technique. Des initiatives analogues prises par la FAO, l'OMS, le FISE et le PAM prévoient non seulement l'élargissement de l'aide et des services consultatifs mais aussi la fourniture de matériel. L'assistance aux réfugiés est un bel exemple d'un domaine où l'action concertée peut s'exercer avec le plus grand succès. Le Gouvernement soudanais approuve les efforts que déploie le Haut Commissariat en vue de renforcer cette coopération et il souscrit aux conclusions de la réunion spéciale interorganisations sur l'aide aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève en janvier 1969, selon lesquelles la coopération entre le Haut Commissariat et d'autres organismes des Nations Unies pourrait être élargie, en particulier au premier et au second stade de l'installation.

25. Le Haut Commissariat a aussi fait des progrès remarquables en ce qui concerne les aspects juridiques relatifs à la protection des réfugiés, à leurs droits sociaux et économiques, à leur droit d'asile, à la reconnaissance de leur statut et à l'acquisition d'une nouvelle citoyenneté.

26. La délégation soudanaise est heureuse de constater le renforcement de la coopération qui existe entre le Haut Commissariat et l'OUA. Le nouveau projet de convention relatif aux aspects particuliers des problèmes des réfugiés en Afrique, qui a été adopté par le Conseil des ministres de l'OUA en février 1969 et qui complète la Convention de 1959 et le Protocole de 1967, est l'un des résultats de cette coopération.

27. Le Haut Commissariat a fait oeuvre très utile au Soudan. Des plans importants et approfondis de création de zones d'installation sont en cours d'exécution au sud et à l'est en vue de l'installation de réfugiés venus de pays voisins. Ces travaux sont destinés en premier lieu à aider les réfugiés à devenir suffisamment indépendants et à atteindre le niveau économique et social de la population locale. C'est là un préalable très important à l'exécution des plans de développement zonal rural qui seront réalisés à un stade ultérieur dans le cadre du plan national de développement. Un projet analogue pour l'installation d'un nombre encore plus considérable de réfugiés, fondé sur des études et enquêtes de faisabilité effectuées par le Gouvernement soudanais, a été mis au point par les autorités soudanaises et le représentant du Haut Commissaire à Khartoum, en



collaboration étroite avec les institutions spécialisées opérant au Soudan.

28. L'exécution de ces projets et la collaboration existant entre le Gouvernement soudanais et le Haut Commissariat ont créé une atmosphère de confiance et de respect mutuels, qui a été encore accentuée par les visites qu'ont faites récemment au Soudan le Haut Commissaire lui-même et certains des plus hauts fonctionnaires du HCR.

29. En ce qui concerne le financement, il est regrettable qu'à peine plus de la moitié de l'objectif prévu pour 1969 soit couverte par des contributions versées ou annoncées par des gouvernements. M. Ahmed demande instamment aux Etats Membres d'augmenter leurs contributions ordinaires ou de verser des contributions spéciales au programme du Haut Commissaire, ce qui serait un geste généreux en faveur d'une noble cause.

30. M. BENLER (Turquie) rappelle qu'à sa dix-neuvième session le Comité exécutif du programme du Haut Commissaire, dont il est membre, a exprimé à l'unanimité le souhait que le prince Sadruddin Aga Khan soit réélu aux fonctions de haut commissaire et il ne peut donc que se réjouir que l'Assemblée générale, lors de sa vingt-troisième session, ait donné à ce désir une confirmation unanime.

31. Le rapport du Haut Commissaire est à la fois succinct et plein d'informations. A la lecture de ce rapport on est frappé par la grande différence entre le programme, qui a été exécuté avec un succès indéniable, et les ressources financières manifestement insuffisantes du HCR. L'explication de ce phénomène réside surtout dans la méthode de travail adoptée, qui comporte tout d'abord l'établissement d'un ordre de priorité. Ainsi, une importance toujours accrue est donnée au problème des réfugiés en Afrique, importance qui se traduit en termes budgétaires par un pourcentage de près de 60 % du programme total. Une priorité tout aussi grande est donnée à la convocation de réunions interorganisations. Le HCR considère les réfugiés comme de futurs producteurs, des hommes, des familles ayant besoin d'une aide économique et d'un cadre juridique. Ces objectifs dépassant ses possibilités matérielles, le HCR a judicieusement recours aux services d'autres organisations internationales, ainsi qu'au concours des pays dont les gouvernements accueillent généreusement les réfugiés. Les programmes relatifs au Burundi et à la République centrafricaine, dont parle le rapport, et pour lesquels le Gouvernement turc formule des vœux sincères de réussite, sont des exemples frappants de cette solidarité.

32. Un autre aspect de cette coordination a été mis en évidence par la réunion spéciale interorganisations, tenue à Genève en décembre 1968, sur l'utilisation du personnel bénévole dans les projets des Nations Unies, à laquelle était présent un représentant du HCR et dont il est fait mention dans le numéro 4 du *Bulletin* publié par le HCR. La conclusion de cette réunion rappelle la résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale qui est due à une initiative du Chahinchah d'Iran et aux termes de laquelle le Conseil est invité à étudier la possibilité de créer un corps

international de volontaires pour le développement. Dans l'étude qu'il effectuera sur l'application de cette résolution, le Secrétaire général ferait bien d'examiner la question de l'utilisation de la jeunesse pour la mise en oeuvre des projets du HCR.

33. Dans son rapport, le Haut Commissaire demande instamment de nouvelles contributions financières. Le Gouvernement turc est heureux, en particulier, de l'aide toujours accrue qu'apportent les pays scandinaves et, surtout, des nouvelles contributions provenant des pays en voie de développement. En dépit du fardeau très lourd que représentent pour elle les réfugiés, la Turquie a doublé sa contribution en 1968. Le Gouvernement turc s'intéresse par ailleurs à d'autres domaines relevant de la compétence du HCR, tels que la nutrition et la protection des réfugiés; il a pris des mesures, y compris l'exonération des droits de douane, pour faciliter la vente en Turquie des disques du *World Star Festival* et il adresse ses sincères félicitations à tous ceux qui ont fait de ce festival un très grand succès. La réussite des activités du Haut Commissariat est due non seulement à la méthode rationnelle qui a été employée pour aborder les problèmes, mais aussi et surtout au dévouement du Haut Commissaire et de ses collaborateurs.

34. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) est heureux de constater que le Haut Commissaire continue à être guidé essentiellement, dans ses activités, par des considérations humanitaires. Le Gouvernement tanzanien tient à exprimer sa gratitude pour l'aide qu'il reçoit dans le cadre du programme du HCR, aide particulièrement bienvenue au moment où le nombre des réfugiés en Tanzanie augmente. M. Mbapila approuve pleinement la politique du Haut Commissaire qui consiste à encourager les réfugiés à participer à la vie économique et sociale du pays qui les accueille, et notamment à la vie des communautés rurales. C'est très judicieusement que l'accent est mis sur l'éducation, ce qui permettra aux réfugiés d'assumer des responsabilités politiques et économiques une fois qu'ils auront rejoint leur propre pays. Le problème des réfugiés est à la base un problème politique: la plupart de ceux qui sont arrivés en Tanzanie se sont heurtés à des dangers et des difficultés sans nombre pour échapper à la férule coloniale portugaise. Il incombe à l'ONU et aux Etats Membres de faire respecter dans le monde entier les principes humanitaires et d'éliminer le colonialisme, l'oppression et l'injustice afin que les réfugiés puissent retourner dans leurs pays. D'ici là, la communauté internationale a l'obligation de fournir aux réfugiés toute l'aide possible.

35. M. CAPPELEN (Norvège) a constaté avec satisfaction que l'installation des réfugiés s'est poursuivie avec succès et qu'ils sont toujours plus nombreux à pouvoir subvenir à leurs besoins. La coordination de l'aide aux réfugiés avec les programmes généraux de développement et son intégration dans ces programmes sont l'une des conditions premières de toute solution durable du problème des réfugiés. La participation du Haut Commissaire aux réunions du Bureau consultatif interorganisations a déjà porté ses fruits, et M. Cappelen est heureux d'apprendre que le HCR développe ses relations avec d'autres organisations. Il appuie la

conclusion de la réunion spéciale interorganisations sur l'aide aux réfugiés en Afrique, selon laquelle on devrait recourir à l'action du PNUD et à l'action de soutien des institutions spécialisées quand cela est nécessaire et sur la recommandation du HCR. Les plans de développement zonal sont particulièrement importants, et M. Cappelen se félicite de ce que l'on envisage de faire bénéficier à l'avenir certains villages africains de réfugiés des projets de développement zonal. Il est essentiel que des contacts aient lieu très vite entre le HCR et les autres organisations pour que l'on puisse passer sans heurts des secours d'urgence à l'aide au développement. M. Cappelen félicite les gouvernements africains pour leur participation active à l'exécution de plusieurs projets concernant les réfugiés, projets dont profitera aussi la population locale. Le Gouvernement norvégien insiste depuis longtemps sur la nécessité de donner aux réfugiés une éducation secondaire et supérieure, et il recommande à nouveau que l'éducation secondaire soit incluse dès que possible dans les programmes du HCR. Il est souvent difficile de trouver pour les réfugiés des emplois appropriés leur permettant de subvenir à leurs besoins, et M. Cappelen espère que l'action entreprise par l'OIT dans le cadre du Programme mondial de l'emploi s'étendra aussi à eux.

36. Le nombre des nouvelles adhésions à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 est encourageant. Le projet de convention relatif aux aspects particuliers des problèmes des réfugiés en Afrique, qui a été adopté par l'OUA, est une preuve de plus de l'importance qu'attachent les Etats africains à la protection des réfugiés. La Norvège a l'intention d'appliquer aux réfugiés visés par le Protocole de 1957 les dispositions de l'Arrangement de La Haye de 1967 relatif aux marins réfugiés.

37. L'appel lancé par le Haut Commissaire a été suivi d'une augmentation sensible des contributions en 1968, mais on a un besoin urgent de sommes encore plus grandes pour l'année 1969. La Norvège estime que ce sont les gouvernements qui doivent supporter pour la grande part la charge des programmes de base du HCR et, en conséquence, elle augmente sa contribution de 25 %. Les organisations bénévoles continueront à jouer un rôle utile dans les programmes du HCR.

38. M. ABE (Japon), après avoir rendu hommage aux efforts inlassables du Haut Commissaire et de ses collaborateurs, dit que, étant donné sa complexité, le problème des réfugiés appelle une action concertée plus énergique de la part du HCR et de tous les autres organes compétents des Nations Unies. Tout en reconnaissant avec le Haut Commissaire que la véritable raison d'être du HCR est avant tout de trouver et d'appliquer des solutions permanentes au problème des réfugiés, M. Abe est d'avis que la seule solution permanente effective au problème est l'élimination de ses causes fondamentales. En attendant, le représentant du Japon espère que le Haut Commissaire continuera à aider les réfugiés pour qu'ils participent pleinement à la vie économique et sociale du pays d'accueil.

39. M. TUBBY (Etats-Unis d'Amérique) se dit particulièrement satisfait de la participation du HCR aux projets expérimentaux de développement rural, comme celui du Burundi, qui sont exécutés en coopération avec d'autres institutions. La protection internationale des réfugiés est la tâche principale du HCR, et la communauté internationale doit continuer à se concentrer sur les problèmes qui appellent une action urgente. Les réfugiés doivent pouvoir participer pleinement à la vie économique et sociale de leur pays d'accueil, jouir de droits égaux en vertu de la législation nationale et vivre dans la dignité. Toute ségrégation permanente dans les zones d'installation ne pourrait que conduire à une agitation politique. Les réfugiés ne doivent pas être renvoyés dans leur pays s'ils craignent d'y être persécutés.

40. Le HCR doit poursuivre ses activités en Afrique où le problème des réfugiés devient de plus en plus complexe. Il doit continuer à aider les réfugiés à subvenir aussitôt que possible à leurs besoins. Les Etats-Unis d'Amérique ont adhéré au Protocole de 1967 à la Convention de 1951 bien qu'ils aient déjà accordé sans réserve droits et protection aux réfugiés. M. Tubby espère que d'autres pays adhéreront à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 et appliqueront scrupuleusement les dispositions de ces deux instruments.

41. M. ALLEN (Royaume-Uni), exprimant la confiance totale que le Gouvernement britannique place dans le Haut Commissaire et ses collaborateurs, constate avec satisfaction les progrès enregistrés dans le domaine de la protection internationale des réfugiés et l'assistance matérielle de plus en plus importante qui leur est fournie. Une attention croissante est portée à juste titre aux problèmes des réfugiés africains, et M. Allen approuve les programmes d'installation rurale. Le représentant du Royaume-Uni se félicite de la coopération interinstitutions en matière d'assistance aux réfugiés, en particulier de l'action mentionnée au paragraphe 15 du rapport du Haut Commissaire. Il espère que cette coopération sera poursuivie. Le Gouvernement britannique a contribué pour l'équivalent de 300 000 dollars au programme du HCR pour 1968, et il maintiendra ses contributions au même niveau. Puisque le Conseil a reconnu depuis longtemps qu'il n'y avait pas lieu de discuter des mesures prises par le Haut Commissaire ou de la politique suivie par lui, M. Allen demande si l'on ne pourrait pas prévoir que le Haut Commissaire fasse directement rapport à l'Assemblée générale, ce qui aurait pour effet d'alléger la tâche du Conseil.

42. M. PAPIĆ (Yougoslavie), constatant avec satisfaction l'accroissement du nombre des signataires du Protocole de 1967, se félicite du projet de convention que le Conseil des ministres de l'OUA a adopté en février 1969 et qui complète la Convention de 1951 et le Protocole de 1967. M. Papić constate également avec plaisir que la coopération entre le HCR et les autres organismes des Nations Unies a été renforcée. Le Gouvernement yougoslave appuie le Haut Commissaire dans ses efforts humanitaires et souscrit à son appel en vue d'une aide financière.

43. M. KRISHNAN (Inde) se félicite des progrès accomplis par le Haut Commissaire et de la manière dont il aborde le problème des réfugiés dans son ensemble, tout en concentrant ses efforts là où ceux-ci sont le plus nécessaires. Etant donné les ressources limitées dont il dispose, le Haut Commissaire s'efforce à juste titre d'obtenir l'entier appui des autres organismes des Nations Unies intéressés. Il ne faut jamais perdre de vue la nécessité d'une optique d'ensemble et d'une coordination continue. Le Gouvernement indien a augmenté sa contribution au programme du Haut Commissaire pour 1969.

44. M. MAS (France) souscrit aux principes directeurs appliqués par le Haut Commissaire, qu'il félicite des progrès accomplis, en particulier en Afrique, malgré l'accroissement du nombre des réfugiés. M. Mas approuve la politique du Haut Commissaire qui tend à promouvoir l'intégration des réfugiés dans la vie économique et sociale du pays d'accueil, ainsi que le renforcement de la coopération du HCR avec l'UNESCO, le PNUD et le PAM. En Europe, les ressources limitées dont on dispose restreignent considérablement l'aide internationale aux réfugiés, mais si l'afflux des réfugiés devait se poursuivre, une action internationale de plus grande envergure deviendrait nécessaire.

45. Le Haut Commissaire a fort justement mis l'accent sur l'importance de la protection internationale des réfugiés. La France applique déjà la plupart des principes énoncés dans le Protocole de 1967, auquel elle adhérera dans un proche avenir. M. Mas note avec satisfaction que le HCR a participé à la Conférence internationale des droits de l'homme, tenue à Téhéran en 1968, à la conférence de l'Association de droit international, organisée à Buenos Aires en 1968, ainsi qu'à des réunions de l'OUA. M. Mas espère que, grâce à leur coopération dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation, les institutions intéressées s'efforceront de promouvoir l'éducation et la formation des réfugiés.

46. Le Gouvernement français approuve la sagesse des principes humanitaires que le Haut Commissaire applique et son désengagement politique à l'égard du problème des réfugiés.

47. M. van BELLINGHEN (Belgique) dit que si l'homme au XXe siècle, bien qu'incapable de supprimer les guerres et les tensions qui sont à l'origine du problème des réfugiés, a néanmoins été capable d'entreprendre une action d'ensemble pour remédier à ce problème, cela s'explique essentiellement par le dévouement, la compétence et l'énergie du Haut Commissaire et de ses collaborateurs.

48. La Belgique possède une longue tradition d'hospitalité envers les réfugiés; le Gouvernement belge a versé au HCR, depuis 1955, des contributions substantielles qu'il augmentera à partir de 1969. Il a ratifié le Protocole de 1967 et est donc partie à tous les instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Pour marquer cette ratification, plusieurs plans de réinstallation en Belgique ont été établis, en coopération avec des organismes sociaux, en faveur d'un petit nombre de réfugiés handicapés. Le Gouvernement belge est conscient de l'urgence du problème des réfugiés et

est convaincu de l'excellence du travail accompli par le HCR, en particulier en Afrique centrale où la coopération avec les institutions spécialisées permet la réintégration sociale des réfugiés. L'intégration des réfugiés dans la société mérite l'appui énergique et entier de toutes les institutions spécialisées et des gouvernements, et c'est pourquoi la délégation belge espère que l'appel du Haut Commissaire pour des contributions supplémentaires sera entendu.

49. Mlle MUTER (Indonésie) félicite le Haut Commissaire du dévouement, de l'esprit constructif, de la compétence et de l'énergie dont lui-même et ses collaborateurs ont fait preuve et de la dimension nouvelle qu'il a donnée aux tâches humanitaires du Haut Commissariat. L'Europe, où les problèmes de réfugiés étaient les plus nombreux, a récemment cédé la place à cet égard à l'Afrique et à l'Asie. Le problème des réfugiés inquiète vivement l'Indonésie, qui se félicite des efforts humanitaires accomplis par la communauté internationale. La délégation indonésienne approuve les recommandations relatives aux activités futures du HCR, énoncées dans le rapport, et se réjouit avec le Haut Commissaire de voir que les gouvernements répondent de plus en plus favorablement aux appels de fonds. Toutefois, les contributions des gouvernements ne peuvent suffire à atteindre à elles seules l'objectif minimal fixé par le Comité exécutif du programme du Haut Commissaire; les contributions des organisations non gouvernementales continuent à jouer un rôle essentiel, et l'appel du Haut Commissaire pour des contributions régulières est donc pleinement justifié.

50. Mme ZAEFFERER de GOYENECHÉ (Argentine) dit que son gouvernement appuie sans réserve les activités du HCR. La représentante de l'Argentine tient également à dire, au nom de la délégation mexicaine, que le Gouvernement mexicain appuie, lui aussi, l'action du Haut Commissaire. Elle se félicite de ce que, dans sa déclaration, le Haut Commissaire ait parlé de l'appui de l'Argentine; en octobre 1968, ce pays a ratifié le Protocole de 1967 et a pris des mesures en vue de la réinstallation de réfugiés partiellement ou totalement handicapés.

51. M. HILL (Jamaïque) félicite le HCR de ses programmes judicieux et constructifs qui débordent le cadre de la protection sociale et prévoient la réadaptation sociale et économique des réfugiés. Ces programmes ne peuvent être exécutés qu'avec la coopération des gouvernements soucieux de résoudre les problèmes que pose encore la discrimination politique, économique et sociale. Le Gouvernement jamaïcain appuie les efforts que le HCR accomplit dans ce sens et continuera à contribuer dans toute la mesure possible à ses activités.

52. M. JERBI (Libye), parlant au nom de la délégation libyenne et de la délégation du Koweït, félicite le Haut Commissaire et ses collaborateurs de leur excellent travail, dont on peut aisément se rendre compte à la lecture du rapport.

53. M. NOLAN (Irlande) dit que le Gouvernement irlandais a vivement apprécié l'oeuvre que le HCR a accomplie au cours de l'année écoulée et continuera à lui apporter son appui pour l'exécution de mesures de protection et de secours. Il y a quelques années, on aurait pu croire que les activités du HCR, en Europe du moins, allaient prendre fin; toutefois, à la suite de la redéfinition de la notion de réfugié et de certains événements qui se sont produits, cet espoir n'a pu être réalisé. L'accroissement du nombre de réfugiés dans d'autres parties du monde a clairement démontré que le problème des réfugiés est encore loin d'être résolu. La délégation irlandaise est convaincue que tout est mis en oeuvre dans ce domaine et pense que le Conseil devrait approuver le rapport du Haut Commissaire à l'unanimité.

54. Le prince Sadruddin AGA KHAN (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que, en attendant qu'il soit possible, une fois éliminées l'injustice et la cruauté de l'homme envers l'homme, de mettre fin aux activités du

Haut Commissariat, ses collaborateurs et lui-même poursuivront leur tâche avec dévouement. Le Haut Commissaire tient à remercier tous ceux qui lui ont fourni conseils, encouragements, directives et appui.

55. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il présume que le Conseil désire adopter à l'unanimité un projet de résolution conçu en ces termes :

*"Le Conseil économique et social,*

*"Prend acte avec satisfaction du rapport établi par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/4677 et Corr.1) pour être transmis à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session."*

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 20.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 28 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>reprise des débats de la 1621e séance</i> ) . . . . .	151

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

*En l'absence du Président, M. Ahmed (Soudan), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (E/4663; E/L.1269, E/L.1270) (*reprise des débats de la 1621e séance*)

1. M. AHMAD (Pakistan) dit que sa délégation juge nécessaire la création d'un corps international de volontaires pour le développement et appuie sans réserve le projet de résolution des huit pays (E/L.1269).

2. M. POSNETT (Royaume-Uni) estime très utile la note du Secrétaire général relative à la création d'un corps international de volontaires pour le développement (E/4663) et dit que sa délégation souscrit d'une manière générale à la déclaration faite à ce sujet par l'observateur de l'Iran (1619e séance). Personne, cependant, ne semble s'être inquiété de la mesure dans laquelle les pays en voie de développement souhaitent l'institution d'un service de volontaires. Il faut espérer que l'on s'attachera à connaître la position de ces pays sur la création d'un tel service.

3. La délégation du Royaume-Uni pense, comme le représentant de l'Iran, que les volontaires devraient être utilisés pour l'exécution des projets de l'ONU, et que les institutions spécialisées et le Directeur du PNUD devraient être étroitement associés à l'étude envisagée au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.1269. Il faudrait également étudier les dispositions administratives à prendre au sujet du recrutement, de la formation, de la coordination et du financement.

4. La délégation du Royaume-Uni suggère deux principes directeurs : il faudra chercher à maintenir les normes élevées déjà établies par les organisations existantes et voir dans quelle mesure une normalisation est possible tout en conservant un certain degré de souplesse. Il ressort des

débats que certains gouvernements et organisations internationales ont une grande expérience en la matière, dont il conviendrait de tirer parti dans l'étude demandée au Secrétaire général. A cet égard, il serait bon de tenir compte de l'exposé présenté par le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies (E/C.2/685), ainsi que de la déclaration faite par le représentant de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies à la 1619e séance.

5. La délégation du Royaume-Uni pense qu'il serait plus efficace et plus économique de bâtir sur des fondations déjà établies. Les alinéas *b* et *e* du paragraphe 22 de la note du Secrétaire général sont très proches des idées de la délégation du Royaume-Uni.

6. Pour ce qui est de l'appellation, il serait préférable d'utiliser une formule telle que "Service international de volontaires" ou "Volunteers International", et d'éviter les sigles tels que UNIVOL ou INTERVOL.

7. Pour ce qui est de la supervision et de l'administration des volontaires sur le plan local, il faudrait connaître les vues des gouvernements bénéficiaires à ce sujet. Peut-être ces fonctions pourraient-elles être confiées aux représentants résidents ou aux directeurs de projets. Le Secrétaire général devrait considérer cet aspect de la question, et il serait bon de consulter les gouvernements bénéficiaires et les organisations de volontaires existantes pour connaître leurs méthodes de supervision sur le terrain.

8. Il convient de démarrer sur des bases modestes de façon à pouvoir corriger facilement dès le début les imperfections et les défauts éventuels du système. Les volontaires ne devraient pas avoir le statut de fonctionnaires, et l'on pourrait tenir compte de l'expérience de la FAO à cet égard. La délégation du Royaume-Uni pense, elle aussi, qu'un volontaire ne doit jamais être en concurrence avec les jeunes des pays en voie de développement ou être considéré comme pouvant remplacer un expert qualifié. C'est là une idée qui devrait être prise en considération par le Secrétaire général. Quant à la composition des équipes, le dernier mot appartient à ce sujet aux gouvernements bénéficiaires.

9. La résolution 849 (XXXII) du Conseil devra peut-être être remaniée, car elle semble limiter la mesure dans laquelle on peut affecter à des projets du PNUD des volontaires non rémunérés ou imputer le coût de leurs services sur le budget du projet. Peut-être faudra-t-il élaborer une sorte de règlement de façon à obtenir un minimum d'uniformisation.

10. Pour ce qui est du financement, le représentant de la Fédération mondiale des associations pour les Nations

Unies a dit qu'une participation accrue des volontaires pourrait économiser le temps des experts. Il serait ainsi possible de réduire le coût des projets. On doit pouvoir éviter que les volontaires ne deviennent une charge supplémentaire entraînant un surcroît de dépenses. Le Gouvernement du Royaume-Uni pense qu'il n'y a aucune raison à l'heure actuelle de constituer un fonds d'affectation spéciale si la résolution 849 (XXXII) du Conseil est modifiée de façon appropriée, et il ne serait pas en mesure de donner son appui à la création d'un tel fonds.

11. M. VIAUD (France) rappelle que, lors de son intervention dans la discussion générale, il a rendu hommage à l'initiative du Shah d'Iran. Le Gouvernement français a accueilli cette idée avec d'autant plus de faveur que, avant même qu'elle ait été avancée, il avait déjà organisé l'envoi de volontaires dans les pays en voie de développement.

12. Le projet de résolution E/L.1269 ne prend en considération que partiellement le point de vue de la délégation française, selon lequel il importe de tenir compte des efforts déjà faits par certains gouvernements, dont le sien. L'amendement présenté par la France (E/L.1270) a pour but simplement de reprendre dans le dispositif l'idée exprimée au quatrième alinéa du préambule.

13. La délégation française pense, comme le Secrétaire général, que les volontaires pourraient continuer à faire partie de leur propre organisation et être affectés à des projets qui bénéficient de l'assistance de l'ONU, en recourant simplement aux bons offices de l'ONU et de ses institutions qui jouent le rôle d'intermédiaires (E/4663, par. 23). C'est là toute la doctrine de la coopération entre l'assistance multilatérale et l'assistance bilatérale. C'est pourquoi il faut que le projet de résolution tienne compte de la possibilité pour l'ONU de faire appel aux organisations existantes. Il faut tirer parti de ce qui a déjà été fait par certains gouvernements plutôt que de leur demander de faire quelque chose qui ne leur est pas familier et de modifier leurs méthodes. Il importe que ces gouvernements retrouvent dans le projet de résolution un reflet de leurs efforts. Son gouvernement n'ayant pu prendre connaissance du texte français du projet de résolution que très récemment, la délégation française souhaiterait que le Conseil ne procède pas au vote immédiatement.

14. M. HOO (Commissaire à la coopération technique), présentant l'état des incidences financières du projet de résolution E/L.1269, déclare que les dépenses afférentes à l'étude que le Secrétaire général est invité à effectuer aux termes du paragraphe 2 du dispositif pourront être couvertes par des crédits affectés aux consultants et aux groupes d'experts *ad hoc*. Dans la mesure où les experts consultants appelés à participer à cette étude devraient se déplacer, il faudrait prévoir des frais de voyage et autres, qui pourraient atteindre 2 000 dollars. Si le Conseil demande au Secrétaire général, à sa quarante-huitième session, d'effectuer d'autres études, il sera présenté un nouvel état des incidences financières en temps opportun.

15. M. McDONALD (Etats-Unis d'Amérique) appuie l'idée de créer un service international de volontaires : il

faut permettre à la jeunesse de servir la communauté internationale et de participer au développement des pays les moins avancés. Il préconise l'expansion des services nationaux de volontaires pour le développement et précise que son pays est disposé à prêter son concours aux autres pays en leur communiquant l'expérience acquise par les Etats-Unis dans ce domaine.

16. Cependant, les problèmes que pose une telle entreprise doivent être étudiés de manière approfondie, en tenant compte de la pratique acquise en la matière et en faisant appel au concours des organisations de volontaires existantes, aux volontaires eux-mêmes et aux experts qui sont bien au courant des problèmes internationaux.

17. Par ailleurs, la délégation des Etats-Unis appuie les amendements présentés par la délégation française (E/L.1270), car la rédaction du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution E/L.1269 paraît préjuger les résultats de l'étude que doit effectuer le Secrétaire général.

18. M. KINGUE (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que la Conférence générale de l'UNESCO a décidé, à sa quinzième session, d'entreprendre, pour et avec la jeunesse, une action nouvelle pour assurer une participation accrue des jeunes aux activités nationales. D'autre part, le Directeur général de cette organisation a été autorisé à exécuter des travaux visant à faire participer les jeunes au développement national et international et à les associer le plus possible aux activités de l'UNESCO, tant au stade de la conception qu'à celui de l'exécution. La Conférence générale a pris note des plans proposés par le secrétariat, et les jeunes peuvent désormais être associés, sur la demande des Etats membres, aux projets exécutés avec l'aide de l'UNESCO. L'expérience que l'UNESCO a acquise en la matière permet de tirer un certain nombre de conclusions.

19. En premier lieu, l'offre de volontaires est généralement supérieure à la demande, et ce pour des raisons financières et politiques. Partout dans le monde, les jeunes veulent prêter leur concours, mais pas sans conditions : l'aide fournie ne doit pas présenter un caractère paternaliste ou charitable, ou bien être exploitée au profit de politiques nationales. D'autre part, la situation de l'emploi dans certains pays explique certaines résistances auxquelles se heurte parfois l'offre de services de volontaires.

20. En second lieu, les programmes bilatéraux de services volontaires se développent depuis quelques années et disposent de moyens de beaucoup supérieurs à ceux qui seraient affectés à un éventuel programme exécuté sous l'égide de l'ONU. Ces programmes doivent continuer à se développer dans le cadre de la coopération bilatérale, et il appartient aux gouvernements donateurs et bénéficiaires de prendre toutes décisions appropriées à ce sujet.

21. Un corps international de volontaires pourrait être une entreprise extrêmement utile dans la mesure où les équipes de volontaires seraient constituées de ressortissants de plusieurs pays, animés d'un véritable esprit international,

et où ces équipes comprendraient des volontaires de pays en voie de développement, afin que le volontariat ne soit pas un domaine réservé aux pays riches.

22. Le financement d'un tel corps de volontaires nécessiterait sans doute la création de fonds d'affectation spéciale, mais les contributions versées à ce titre ne devraient pas être liées à l'utilisation exclusive de volontaires du pays qui les verse. Pour ce qui est des questions d'organisation, le Conseil ne saurait prendre de décisions définitives sans une étude préalable de la question, qui devra se faire en consultation avec les organisations de volontaires existantes. Si ce point de vue est partagé, il conviendra de modifier en conséquence le paragraphe 2 du dispositif du projet E/L.1269, pour y préciser que ces organisations devront participer à l'étude envisagée.

23. M. ABE (Japon) dit que l'étude que le Secrétaire général est invité à effectuer au sujet des aspects pratiques de la création d'un corps international de volontaires devra tenir compte des contributions importantes apportées par les divers organismes de volontariat existants, qu'ils soient internationaux ou nationaux, non gouvernementaux ou intergouvernementaux.

24. La délégation japonaise se demande cependant si le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution ne risque pas de soulever certaines difficultés. Aux termes de ce paragraphe, le Secrétaire général doit présenter son rapport et ses recommandations au Conseil à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUD. Comme ce délai paraît fort court, il serait peut-être préférable de prévoir que ce rapport devra être présenté à la quarante-neuvième session du Conseil. Sous cette réserve, la délégation japonaise appuie le projet de résolution E/L.1269 ainsi que les amendements présentés par la délégation française.

25. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la délégation soviétique a, lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, fait preuve de compréhension pour les motifs qui ont poussé la délégation iranienne à émettre l'idée de faire participer les jeunes aux besoins en cadres des pays en voie de développement. Pour ce qui est de la proposition de fonder un corps international de volontaires, cependant, elle éprouvait et continue d'éprouver certains doutes. Elle estime tout d'abord que les besoins en main-d'oeuvre qualifiée des pays en voie de développement doivent être satisfaits grâce à l'intensification des programmes de formation, et que le fait d'attirer des volontaires étrangers dans les pays en voie de développement risque de rendre plus aigus encore les problèmes de l'emploi dans ces pays et de compliquer la formation des cadres. D'autre part, la création d'un corps international de volontaires conduira l'ONU à augmenter encore un appareil administratif déjà hypertrophié et à accroître des dépenses d'administration fort considérables. La délégation de l'Union soviétique ne s'était cependant pas opposée au projet de résolution aux termes duquel l'Assemblée générale confiait au Conseil le soin d'étudier la possibilité de créer un corps de volontaires.

26. A ce stade, la délégation de l'URSS ne s'opposerait pas à une nouvelle étude, mais le projet de résolution E/L.1269 contient deux dispositions inacceptables. Tout d'abord, aux termes du quatrième alinéa du préambule, le Conseil est appelé à reconnaître la part importante des programmes nationaux utilisant les services de volontaires ainsi que la valeur de l'oeuvre accomplie. Certes, les services de volontaires ont parfois accompli un travail fort utile, notamment en Iran, mais les résultats sont loin d'être toujours aussi positifs : de prétendus volontaires de certains organismes nationaux ont été expulsés de maints pays en voie de développement pour avoir commis des actes répréhensibles. D'autre part, aux termes du paragraphe 1 du dispositif, le Conseil "accueille avec faveur" l'idée de constituer un corps international de volontaires. Cette affirmation est pour le moins prématurée : le Conseil ne pourra se prononcer qu'après avoir pris connaissance de l'étude que le Secrétaire général doit effectuer conformément au paragraphe 2 du dispositif.

27. Compte tenu de ces considérations, la délégation de l'URSS s'abstiendra lors du vote de ce projet.

28. M. EKONDY-AKALA (Congo-Brazzaville) estime que le Conseil ne peut pas, à ce stade, prendre de décision définitive au sujet de la création d'un corps international de volontaires. L'examen de cette question devrait être repoussé jusqu'au moment où les délégations et les organismes intéressés des Nations Unies auront pu prendre connaissance du rapport du Secrétaire général.

29. D'autre part, la délégation du Congo (Brazzaville) ne pourra pas se prononcer sur le projet de résolution E/L.1269 avant d'en avoir communiqué le texte à son gouvernement, avec les observations formulées par les représentants du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis d'Amérique. Les pays en voie de développement ont gardé des souvenirs douloureux de certains corps de volontaires, et, malgré les intentions sincères de ses auteurs, le projet de résolution doit être étudié en détail par les pays en voie de développement afin qu'il ne serve pas de prétexte à de nouveaux errements.

30. M. GUELEV (Bulgarie) dit que personne ne saurait mettre en doute les nobles intentions des auteurs du projet de résolution, mais la délégation bulgare, qui avait voté en faveur de la résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale, estime qu'une décision définitive sur cette question serait prématurée. Il conviendrait peut-être de donner à tous les gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales la possibilité d'étudier tous les aspects du problème. Par ailleurs, il serait préférable de ne pas prendre une décision, même de principe, sur la création d'un corps international de volontaires sans savoir quelle serait la suite pratique de cette décision. Il vaudrait donc mieux connaître les conclusions de l'étude du Secrétaire général, un corps international de volontaires ne devant en aucun cas couvrir des agissements totalement étrangers au souci des jeunes de participer au développement des pays en voie de développement. C'est pourquoi la délégation de la République populaire de Bulgarie ne sera

pas en mesure de voter le projet de résolution à l'examen.

31. M. OUANGMOTCHING (Tchad) exprime sa reconnaissance au Shah d'Iran pour avoir lancé l'idée de la création d'un corps international de volontaires. Le Tchad, qui bénéficie sur le plan bilatéral de l'aide de volontaires venus de divers pays, souscrit au projet de résolution E/L.1269 ainsi qu'aux amendements proposés par la délégation française (E/L.1270).

32. M. CRANE (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la FAO approuve l'idée énoncée au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, visant à charger le Secrétaire général d'étudier la création d'un corps international de volontaires. D'autre part, la FAO estime que les principes généraux énoncés au paragraphe 3 du dispositif sont suffisamment souples pour que l'expérience de la FAO et d'autres organisations puisse être mise à profit.

33. M. BENTLER (Turquie) croit bon, après avoir entendu les interventions de diverses délégations, de formuler quelques observations au sujet du projet de résolution dont son pays est coauteur. Après avoir remercié les participants qui se sont déclarés favorables à l'idée fondamentale du projet, il propose, au lieu de modifier le dispositif, comme l'a suggéré le représentant de la France, de trouver un nouveau libellé pour le préambule, et notamment pour le quatrième alinéa, afin de l'étendre à l'action des services gouvernementaux. Ainsi modifié, le projet devrait pouvoir être adopté à l'unanimité, voire par acclamation.

34. Pour M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie), coauteur du projet de résolution, les amendements proposés par la délégation française sont très difficilement acceptables, car ils sont contraires à l'objet et à l'esprit du projet de résolution, et surtout au mandat que l'Assemblée générale a confié au Conseil par sa résolution 2460 (XXIII). En conséquence, la délégation tanzanienne s'opposera à ces amendements.

35. M. KHANACHET (Koweït) regrette que le débat sur le projet de résolution à l'étude ait fait apparaître de profondes divergences de vues. Comme l'a fait observer le

représentant de la Tanzanie, les amendements présentés par la délégation française semblent s'écarter du mandat que l'Assemblée générale a confié au Conseil par la résolution 2460 (XXIII).

36. Dans un esprit de compromis, il propose d'ajourner le débat en vue de mettre au point et de soumettre au Conseil un texte acceptable pour toutes les délégations.

37. M. RANA (Inde) partage les opinions formulées par les représentants de la Tanzanie et du Koweït au sujet des amendements présentés par la France, car, tout en reconnaissant l'utilité des services gouvernementaux en ce domaine, ce serait aller trop loin que d'inclure cette idée dans le dispositif de la résolution. Par ailleurs, à propos de l'amendement au paragraphe 1 du dispositif, il convient de rappeler que le Conseil ne prend pas par là une décision définitive, mais confirme simplement l'intérêt que présente la création d'un corps international de volontaires.

38. Cela étant, la délégation indienne se rallie à la proposition d'ajournement du débat formulée par le représentant du Koweït.

39. M. McDONALD (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition visant à ajourner le débat pour que des consultations puissent avoir lieu.

40. M. LECOURTIER (France), constatant que le texte du projet de résolution, qui n'est pas aussi simple qu'il aurait pu sembler de prime abord, a fait apparaître d'importantes divergences de vues, se range à la proposition visant à ajourner le débat.

41. Le PRESIDENT propose donc de renvoyer à la prochaine séance le débat sur le projet de résolution à l'étude, les auteurs de la résolution et des amendements étant invités à procéder, dans l'intervalle, à des consultations dans un esprit de compromis.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 55.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 31 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 16 de l'ordre du jour :	
Année internationale de l'éducation	
Rapport du Comité économique .....	155
Point 4 de l'ordre du jour :	
Planification et projections économiques	
Rapport du Comité économique .....	155
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ( <i>suite</i> ) .....	155
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs ( <i>reprise des débats de la 1621<sup>e</sup> séance</i> ) .....	156

4. Le PRESIDENT met aux voix l'ensemble du texte du projet de résolution.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

## Planification et projections économiques

## RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4730)

5. M. ALLEN (Royaume-Uni) déclare qu'au Comité économique sa délégation a formulé certaines réserves à l'égard des rapports du Comité de la planification du développement sur ses quatrième et cinquième sessions (E/4682). La dernière phrase du texte que le Comité économique recommande (E/4730) au Conseil d'insérer dans son rapport à l'Assemblée générale ne fait pas état de ces réserves.

6. M. KODACHENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose d'ajouter au texte recommandé par le Comité économique les mots suivants : "et en tenant compte des opinions exprimées pendant le débat".

7. Le PRESIDENT suggère de donner satisfaction aux représentants du Royaume-Uni et de l'URSS en mentionnant dans le compte rendu analytique les réserves qu'ils ont formulées.

8. M. KODACHENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. ALLEN (Royaume-Uni) acceptent cette proposition.

9. Le PRESIDENT déclare qu'en l'absence d'objections il considérera que le texte recommandé par le Comité économique au paragraphe 3 de son rapport (E/4730) doit être inséré dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :

c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (E/4663; E/L.1269/Rev.1, E/L.1270) (*suite*)

10. M. KHANACHET (Koweït) est heureux de pouvoir annoncer que les négociations officieuses qui ont eu lieu

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

## Année internationale de l'éducation

## RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4729)

1. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande un vote séparé sur les paragraphes 3 et 4 du dispositif du projet de résolution figurant dans le rapport du Comité économique (E/4729). Ainsi qu'elle l'a expliqué au Comité, si sa délégation est favorable à l'idée qui a inspiré la résolution, elle estime par contre inutiles les paragraphes en question.

2. Le PRESIDENT met aux voix les paragraphes 3 et 4.

*Par 22 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le paragraphe 3 est adopté.*

*Par 22 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le paragraphe 4 est adopté.*

3. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques), expliquant son vote, dit que le projet de résolution est extrêmement important et que, par principe, il ne devrait exister aucune restriction à la participation de tous les pays désireux de s'associer à l'Année internationale de l'éducation. Le principe de cette participation est reconnu dans le préambule, mais est limité, dans le dispositif, aux "Etats Membres".

depuis le précédent examen de ce point de l'ordre du jour ont abouti à un accord. En conséquence, le projet de résolution initial relatif à la création d'un corps international de volontaires, présenté par plusieurs délégations, dont la sienne (E/L.1269), a été retiré et il a été convenu de le remplacer par un nouveau projet (E/L.1269/Rev.1). Le représentant du Koweït espère que ce texte, sous sa forme nouvelle, sera largement appuyé.

11. M. HUDA (Pakistan) dit que plusieurs délégations, dont la sienne, attendent actuellement des instructions de leur gouvernement en ce qui concerne la position qu'elles doivent adopter vis-à-vis du projet de résolution. Comme il semble possible que le texte soit finalement adopté à l'unanimité, il propose de remettre le vote de quelques heures.

12. M. VIAUD (France) déclare que, comme suite aux conversations officieuses que sa délégation a eues avec d'autres, elle est disposée à retirer ses projets d'amendement (E/L.1270) au projet de résolution initialement présenté par huit pays (E/L.1269). Sa délégation est tout à fait favorable à l'idée qui est à la base même du projet et l'a toujours appuyée. Les amendements qu'elle avait déposés s'expliquaient par son désir qu'il soit tenu compte, lors de la création envisagée d'un corps de volontaires internationaux, des efforts déjà accomplis par différents pays pour créer des corps de volontaires sur le plan national. La délégation française souhaite voir adopter un texte de résolution qui permettra aux organisations internationales d'employer des volontaires déjà recrutés par leurs gouvernements.

13. Dans un esprit de compromis, la délégation française a donné son adhésion au projet de résolution révisé; elle regrette, toutefois, que le dispositif de la résolution ne fasse pas écho au principe que M. Viaud vient de formuler et qui est pleinement reconnu dans le préambule. M. Viaud espère que le Secrétaire général ne se sentira pas limité de quelque manière par les termes plus restrictifs des paragraphes du dispositif, et qu'il établira un lien entre le corps international et les divers corps nationaux de volontaires. Si le compte rendu analytique mentionne l'opinion du représentant de la France sur ce point, le Secrétariat pourra en tenir compte.

14. M. MOPOLO-DADET (Congo-Brazzaville) déclare qu'à l'instar du représentant du Pakistan il attend certaines précisions et instructions de son gouvernement. Il espère donc que le vote sur le projet de résolution sera remis à la séance suivante.

15. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il remettra le vote à la séance suivante.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

### Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4726; E/L.1264/Rev.2, E/L.1271, E/L.1272)
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709) (reprise des débats de la 1621e séance)

16. Le PRESIDENT rappelle que le Conseil est saisi des projets de résolution figurant dans la quatrième partie des rapports de la CEE (E/4641), de la CEAE0 (E/4640), de la CEPAL (E/4639) et de la CEA (E/4651). La France a présenté des amendements (E/L.1271) à ce dernier projet de résolution.

17. Dans le cas du projet de résolution présenté par la CEPAL, le Conseil se souviendra que le Secrétaire exécutif de cette commission avait exposé qu'il convenait de revoir le mandat de la CEPAL. Si le Conseil adopte le projet de résolution relatif au rapport annuel de la CEPAL, le Président en déduira qu'il approuve également les amendements que le Secrétaire exécutif a proposés.

18. Outre ces quatre projets de résolution, le Conseil doit également prendre une décision au sujet du projet de résolution relatif au rôle des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (BESNUB) dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/L.1264/Rev.2). Le Président suggère que l'examen de ces divers projets de résolution soit entrepris dans l'ordre dans lequel il vient de les énumérer.

19. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) propose que l'on examine en premier lieu le projet de résolution E/L.1264/Rev.2. Le Conseil n'a pas été en mesure d'examiner les rapports des commissions économiques régionales et du BESNUB la semaine précédente, car il n'avait pas été possible de parvenir à un accord sur le projet de résolution en question.

20. M. Danieli informe le Conseil que la Yougoslavie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution révisé, lequel essaie de tenir compte des vues exprimées par diverses délégations à la 1621e séance, en particulier par la délégation française.

21. La mention, au dernier paragraphe du dispositif, des bureaux sous-régionaux a été abandonnée, puisque les auteurs ont appris que, en dehors de la CEA, aucune des commissions économiques régionales n'a de bureaux sous-régionaux.

22. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) indique que la CEPAL possède également quelques bureaux sous-régionaux.

23. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) ne pense pas que l'ordre dans lequel on entreprendra l'examen des divers projets de résolution soit très important. Toutefois, le projet de résolution révisé visait, à l'origine, le rapport de la CEA. Il semble donc plus approprié de s'occuper en premier lieu des rapports des autres commissions économiques régionales, puis du rapport de la CEPAL, et, enfin, du projet de résolution révisé.

24. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) estime que le projet de résolution révisé intéresse toutes les commissions économiques régionales, et non pas seulement la CEA.

25. M. ROUAMBA (Haute-Volta) approuve la proposition du représentant de la Tanzanie selon lequel le projet de résolution révisé devrait être examiné en premier. Indépendamment des raisons déjà avancées en faveur de cette méthode, M. Rouamba souligne que si les résolutions étaient adoptées dans l'ordre suggéré par le Président, cela signifierait qu'on les examine dans l'ordre croissant des difficultés. Il est évident que le projet de résolution révisé est celui qui, de tous les projets de résolution, suscite le plus de controverses.

26. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objections il considère que le Conseil accepte de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution révisé (E/L.1264/Rev.2) et des amendements pertinents (E/L.1272).

*Il en est ainsi décidé.*

27. M. SHAHEED (Organisation internationale du Travail) présente un exposé sur la collaboration de l'OIT avec les commissions économiques régionales et le BESNUB et se félicite de l'accent mis, dans le projet de résolution, sur l'importance des consultations à l'intérieur du système des organismes des Nations Unies. Tout changement unilatéral introduit dans le mécanisme de consultation compromettrait l'équilibre de la collaboration et l'efficacité des efforts internationaux. Etant donné que l'efficacité des commissions économiques régionales repose en grande partie sur le fait qu'elles dépendent de l'influence de la communauté internationale tout entière, il importe à tout prix d'utiliser au maximum les ressources existantes. L'OIT a adopté à tous les niveaux, y compris le niveau régional, le principe de l'intégration, grâce auquel ses activités se complètent mutuellement. La collaboration de l'OIT avec les commissions économiques régionales lui permet de bénéficier des connaissances et de l'expérience qu'elles ont acquises sur le plan régional. L'OIT maintient également des relations de travail étroites avec d'autres organismes régionaux, tels que l'OUA, l'OEA, la Ligue des Etats arabes, le Conseil de l'Europe, le CAEM, le Plan de Colombo et la Commission du Pacifique-Sud. Sa politique de décentralisation et la nouvelle structure de ses activités opérationnelles sont en fait destinées à faciliter la collaboration quotidienne avec les commissions économiques régionales.

28. Le réseau africain de l'OIT englobe le bureau régional d'Addis-Abeba, les bureaux sous-régionaux du Caire, de Lagos, d'Alger, de Dakar, de Dar es-Salam, de Lusaka et de Yaoundé et le représentant national à Kinshasa. Le processus de décentralisation se poursuit. En 1968, 40 % de toutes les activités de coopération technique de l'OIT se déroulaient en Afrique, par rapport à 14 % en 1960. Le nombre des missions d'experts de l'OIT en Afrique est passé de 94 en 1961 à 452 en 1968; 44 des 106 pays qui bénéficient de l'assistance technique par l'intermédiaire de l'OIT sont situés en Afrique. M. Shaheed donne quelques détails sur les projets réalisés par l'OIT en Afrique. La coopération entre l'OIT et la CEA s'est considérablement accrue depuis la deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT en 1964. L'OIT a participé aux travaux de l'Institut africain de développement économique et de planification, a organisé conjointement avec la CEA deux cycles d'étude sur les statistiques du travail, et a collaboré avec le Groupe de travail CEA de la main-d'oeuvre et de la formation. Les réunions officieuses des chefs de bureaux régionaux des organismes des Nations Unies en Afrique, tenues sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CEA, ont encore permis d'améliorer cette coordination. La troisième Conférence régionale africaine de l'OIT, qui doit se tenir en décembre 1969, examinera le programme de coopération technique de l'OIT en Afrique, la gestion du travail et la politique de l'emploi. Les pays d'Afrique vont sans doute définir les activités qu'ils déploieront dans le cadre du Programme mondial de l'emploi et indiqueront quelle assistance ils s'attendent à recevoir de l'OIT. Les équipes régionales de l'OIT aideront les pays à formuler des programmes en vue d'élever le niveau de l'emploi et de la formation pendant les années à venir.

29. M. CRANE (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la FAO tient particulièrement à ce que le développement agricole occupe la place qui lui revient dans un développement économique et social harmonieux. La FAO fournit l'assistance technique nécessaire à cette fin, non seulement aux stades préparatoires, mais aussi pendant l'exécution des projets et des programmes. Dans le cadre d'accords qui se sont révélés satisfaisants pour tous les intéressés, la FAO a collaboré étroitement avec les commissions économiques régionales à la conception préliminaire et à la préparation de programmes et de projets de développement dont la responsabilité lui incombe normalement. Elle est toutefois d'avis que l'exécution des programmes et des projets ou parties de projets qui relèvent de sa compétence doit continuer à lui incomber. L'expérience a montré que l'aide continue des institutions spécialisées compétentes est indispensable pendant toute la durée d'exécution d'un programme ou d'un projet; cette phase décisive exige des compétences techniques et implique des responsabilités qui ne peuvent être déléguées ou partagées sans risques graves. Le Conseil de la FAO a examiné le problème à diverses reprises et demande à être informé en temps utile de tout changement que l'on envisage d'apporter à la procédure actuelle.

30. M. KINGUE (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) réaffirme la volonté de

L'UNESCO d'intensifier sa coopération, déjà fructueuse, avec les commissions économiques régionales. L'UNESCO est convaincue que les mesures qu'elle a déjà prises et qui doivent lui permettre de mettre sur pied les programmes de travail communs mentionnés au septième alinéa du préambule du projet de résolution ne doivent pas être unilatérales : on ne saurait demander aux institutions spécialisées d'établir des programmes au sujet desquels elles n'ont pas été consultées. M. Kingue suggère donc que l'on ajoute les termes "à la conception et" avant les mots "à la mise en oeuvre", qui figurent dans l'alinéa en question. Il suggère également qu'au paragraphe 1 du dispositif on fasse suivre les mots "activités opérationnelles" par "des Nations Unies" – cette précision figure déjà au troisième alinéa du préambule. Le représentant de l'UNESCO ne comprend pas très bien la signification de la dernière partie du paragraphe 1 du dispositif, ni comment on entend coordonner les projets d'assistance technique et de développement.

31. Le **PRESIDENT** rappelle que seuls les membres du Conseil peuvent proposer des amendements aux projets de résolution; les modifications suggérées par le représentant de l'UNESCO ne pourront donc être examinées que si elles sont proposées par un membre du Conseil.

32. M. **VIAUD** (France), présentant les amendements proposés par sa délégation (E/L.1272), explique que la deuxième version révisée du projet de résolution rend inutiles le premier et le troisième amendement français, qu'il retire donc. Tout en approuvant l'idée exprimée dans le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, il croit que l'objectif visé pourrait être plus rapidement atteint si la recommandation était adressée au PNUD, qui dispose des ressources nécessaires et fournit des services d'experts. Si les auteurs du projet de résolution acceptaient d'ajouter, dans ce paragraphe, les mots "par le PNUD" après les mots "soient mis", il serait prêt à retirer le quatrième amendement français. En effet, pour les pays membres de la CEA, il serait plus expéditif de soumettre directement au PNUD, pour approbation par son Conseil d'administration, les propositions relatives aux projets qu'ils souhaitent voir exécuter, plutôt que de s'appuyer sur une recommandation vague formulée par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et ultérieurement de l'Assemblée générale.

33. Sous sa forme actuelle, la recommandation visant à ce que les services d'experts et autres ressources appropriées soient mis à la disposition de la CEA exclut toute possibilité d'assistance de la part du PNUD, qui ne peut financer que l'assistance technique demandée par les pays. Dans ces conditions, l'assistance recommandée ne pourrait être financée que sous forme de crédits affectés à la CEA elle-même, pratique qui ne serait pas conforme à la répartition actuelle des fonctions et des responsabilités entre les divers organes des Nations Unies. En modifiant le paragraphe 4 du dispositif comme l'a suggéré le représentant de la France, le Conseil demanderait au PNUD de prendre des mesures précises. Les demandes émanant des pays membres de la CEA seraient alors promptement examinées.

34. La délégation française n'a pas d'objection à formuler en ce qui concerne la première partie du paragraphe 1 du dispositif. Etant donné qu'elle accepte le principe de la nécessité d'une décentralisation plus effective et plus substantielle des activités opérationnelles, conformément aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, elle accepte également les incidences financières et administratives qui peuvent en découler. Cependant, elle estime que, en cherchant à préciser quelles seront ces incidences, le Conseil empiéterait sur les prérogatives de l'Assemblée générale qui est seule compétente pour évaluer les incidences budgétaires et administratives des décisions prises par les organes de l'ONU. La délégation française propose donc de supprimer la deuxième partie de ce paragraphe, à partir des mots "et que des ressources appropriées".

35. M. **STUGU** (Norvège) se déclare favorable aux idées exprimées dans le projet de résolution, mais estime que les amendements proposés présentent aussi de grands avantages. Il lui paraît justifié de supprimer la deuxième partie du paragraphe 1 du dispositif, car il est, sinon inutile, du moins prématuré de mentionner les incidences financières et autres des mesures envisagées. La délégation norvégienne serait prête à accepter le paragraphe 4 du dispositif si son libellé était modifié comme suit :

*"Recommande enfin que l'on examine favorablement les demandes visant à ce que les services d'experts et autres ressources appropriées qui sont nécessaires soient mis à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique en vue du renforcement de ses bureaux sous-régionaux."*

36. M. **ROUAMBA** (Haute-Volta) ne doute pas que, si la seconde partie du paragraphe 1 du dispositif était supprimée, comme le suggère le représentant de la France, les incidences financières et autres de la décentralisation envisagée seraient correctement évaluées et que l'octroi des moyens nécessaires serait favorablement examiné. Il est probable que les délégations qui ont accepté le principe énoncé dans la première partie de ce paragraphe autoriseraient la fourniture de l'assistance nécessaire. Cependant, les auteurs du projet de résolution sont d'avis que celui-ci devrait donner une indication des ressources qui pourront être nécessaires pour mener à bien la décentralisation. Ce genre de précision répond à l'objectif du projet de résolution. Les amendements au paragraphe 4 du dispositif qui ont été proposés par la France et par la Norvège peuvent soulever des difficultés d'ordre constitutionnel, puisque le PNUD ne peut mettre de services d'experts ou d'autres ressources à la disposition des commissions économiques régionales que sur la base des demandes qui lui sont adressées par les Etats membres de ces commissions. En outre, le PNUD n'est pas la seule source à laquelle il soit possible de faire appel pour trouver l'assistance nécessaire. C'est pourquoi les coauteurs du projet préfèrent éviter d'adresser la recommandation au seul PNUD et conserver un libellé qui laisse la possibilité de recourir à d'autres sources d'assistance.

37. M. AITKEN (Jamaïque) dit que sa délégation s'inquiète des incidences du paragraphe 1 du dispositif, car il ne lui semblait pas que l'élargissement et la coordination des projets d'assistance technique et de développement dût constituer l'une des principales fonctions des commissions économiques régionales. Si l'on envisage de mettre de nouvelles ressources à la disposition de ces commissions, il faudra définir clairement à quelles fins elles doivent être utilisées. Si ce point n'est pas parfaitement clair, la délégation jamaïcaine aura quelque difficulté à accepter la deuxième partie du paragraphe 1 du dispositif.

38. Selon M. AHMED (Soudan), si l'amendement français au paragraphe 1 du dispositif est adopté, cela risque d'être interprété comme une critique à l'égard du Secrétaire général pour n'avoir pas pris des mesures plus efficaces. Si l'on veut que le Secrétaire général procède à une décentralisation plus effective et plus substantielle, il faut lui en donner les moyens. Le Conseil n'est évidemment pas en mesure d'allouer des crédits; cependant, il ne peut envisager de faire les recommandations contenues dans ce paragraphe sans considérer les dépenses qu'elles pourront entraîner.

39. M. KHANACHET (Koweït) souligne que le paragraphe 1 du dispositif ne constitue pas une décision du Conseil, mais qu'il recommande simplement que les organes compétents qui s'occupent des questions budgétaires se penchent sur cette question.

40. Il ne serait pas judicieux de n'adresser qu'au seul PNUD la recommandation contenue dans le paragraphe 4 du dispositif, étant donné que de nombreux autres organes peuvent fournir des services d'experts et d'autres ressources.

41. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement, tout en étant très favorable à la décentralisation, est également conscient de la nécessité de renforcer et de simplifier le mécanisme central des décisions de politique. Bien que la politique suivie dans le cadre de l'ONU ne consiste généralement pas à réduire le niveau des activités dans un domaine pour le relever dans un autre, il faut espérer que le paragraphe 1 du dispositif tiendra compte des recommandations contenues dans le document E/4726, afin que sa mise en application n'impose pas sur le plan financier un fardeau supplémentaire à l'ensemble du système, mais qu'elle entraîne au contraire une redistribution et une réallocation des crédits déjà disponibles. Dans ce contexte, les mots "et sans préjudice de toute activité similaire entreprise par elles" sont ambigus, car ils laissent supposer que l'élargissement et la coordination des activités se feraient sans lien avec d'autres programmes parallèles, ce qui conduirait inévitablement à des doubles emplois.

42. En ce qui concerne le paragraphe 4 du dispositif, la délégation des Etats-Unis partage l'idée qu'il doit avoir une portée aussi large que possible. Peut-être pourrait-on en modifier le libellé de manière à tenir compte de la référence au PNUD contenue dans l'amendement français, mais sans limiter pour autant la portée de la recommandation.

43. M. VIAUD (France) désirerait avoir quelques précisions quant aux incidences financières du projet de résolution révisé.

44. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), répondant au représentant de la Jamaïque, l'assure que les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales interpréteront le paragraphe 1 du dispositif non pas comme les autorisant de quelque manière que ce soit à assumer des fonctions relevant des gouvernements bénéficiaires, mais comme une invitation à aider ceux-ci dans le choix et la rationalisation des programmes. Toute autre interprétation s'écarterait totalement des procédures usuelles.

45. Il ne faut pas oublier que le PNUD n'est pas le seul organe des Nations Unies qui s'occupe d'assistance technique. L'Organisation elle-même emploie des conseillers régionaux, engagés à titre permanent pour fournir des services consultatifs généraux dans des domaines tels que la planification économique et sociale, la programmation industrielle, le commerce et le développement, et l'administration publique. Ces activités sont actuellement financées sur le Titre V du budget ordinaire, dans le cadre duquel il se pourrait que certaines ressources additionnelles puissent être trouvées. Toutefois, ces ressources sont loin d'être illimitées, puisque le niveau des contributions au programme ordinaire d'assistance technique est resté constant depuis plusieurs années, tandis que le pouvoir d'achat des montants disponibles a diminué.

46. En ce qui concerne les incidences financières exactes du projet de résolution, il ne faut pas oublier que les estimations de ce genre comportent toujours un élément d'incertitude. Bien qu'il soit impossible de prévoir quelle position prendra l'Assemblée générale vis-à-vis des recommandations envisagées, M. de Seynes pense que le Conseil devrait indiquer aussi clairement que possible quelles sont les sources auxquelles il pense qu'il conviendra de faire appel pour financer leur exécution. Il faudrait consulter le PNUD au sujet de la contribution qu'il peut envisager de faire, et négocier ensuite avec les services administratifs en vue de présenter une demande de crédits supplémentaires. Les dépenses relatives au personnel supplémentaire nécessaire figureraient, comme toutes les autres dépenses de personnel, au chapitre III du budget, qui est généralement adopté en bloc.

47. M. SINGH (Inde) estime que la référence au PNUD, dans l'amendement proposé par la France au paragraphe 4 du dispositif, soulève une question de principe. Il n'entre pas dans les attributions du PNUD de financer des services dépendant du Secrétariat ou de ses organes subsidiaires. En lui attribuant une telle tâche, on rendrait moins nette la distinction entre les activités opérationnelles et le fonctionnement normal des services du Secrétariat, et l'on passerait outre à la procédure normale de présentation des demandes au PNUD par les gouvernements. La délégation indienne estime que les dépenses du type envisagé devraient être couvertes à l'aide du budget de l'ONU — et peut-être,

comme l'a suggéré le Secrétaire général adjoint, au moyen du programme ordinaire d'assistance technique.

48. En ce qui concerne le dernier membre de phrase du paragraphe 1 du dispositif, le représentant de l'Inde tient à apaiser les craintes exprimées par le représentant des Etats-Unis: il est clair que ces mots ont pour objet d'assurer que les commissions économiques régionales coordonneront leurs activités avec celles des institutions spécialisées en vue d'éviter, et non de créer, des doubles emplois.

49. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay), appuyé par M. GALLARDO MORENO (Mexique) et M. AITKEN (Jamaïque), est d'avis que certains aspects du projet de résolution prêtent quelque peu à confusion. D'après son titre, cette résolution traite du rôle des commissions économiques régionales et du BESNUB dans la deuxième Décennie du développement, alors que le dernier alinéa du préambule mentionne des résolutions adoptées par une des commissions économiques régionales et que le paragraphe 4 du dispositif parle du renforcement de la même commission, ce qui pourrait faire croire que les autres commissions n'ont pas besoin du même soutien. Peut-être serait-il donc préférable d'avoir deux projets de résolution distincts.

50. M. ALLEN (Royaume-Uni) appuie l'amendement proposé par la France au paragraphe 1 du dispositif. En cherchant à préciser les moyens de réaliser la décentralisation, on préjugerait les recommandations qui seront formulées dans l'Etude du PNUD sur la capacité et dans le rapport de la Commission d'enquête sur le développement international, établie par la BIRD (commission Pearson).

51. Ni le texte initial du paragraphe 4 du dispositif ni la proposition d'amendement française ne sont entièrement acceptables. Les deux textes montent en épingle une des commissions économiques régionales. En outre, si le premier entraîne des incidences financières pour le Titre V du budget ordinaire, la deuxième aurait pour conséquence d'engager le PNUD dans un nouveau type d'activité dont devraient bénéficier toutes les commissions, et non une en particulier.

52. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie l'amendement proposé par la délégation française au paragraphe 4 du dispositif, mais suggère d'y remplacer les mots "les Etats membres des différentes sous-régions d'Afrique" par les mots "les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique".

La séance est levée à 13 h 5.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 31 juillet 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 7 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale :	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (fin) .....	161
Point 8 de l'ordre du jour :	
Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement :	
a) Programme des Nations Unies pour le développement	
b) Fonds d'équipement des Nations Unies	
c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (fin) .....	165

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## Coopération régionale :

- a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4639 et Add.1, E/4640, E/4641, E/4651 et Add.1, E/4659, E/4726; E/L.1264/Rev.2, E/L.1266, E/L.1271, E/L.1272)
- b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4709) (fin)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les amendements de la France (E/L.1272) au projet de résolution E/L.1264/Rev.2.

*Par 13 voix contre 12, avec une abstention, l'amendement de la France au paragraphe 1 du projet de résolution est adopté.*

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur l'amendement de la France au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution.

3. M. VIAUD (France) accepte la suggestion faite par la délégation de l'URSS à la séance précédente et qui tend à remplacer, dans le texte de l'amendement de la France, les mots "qui pourraient être présentées par les Etats membres des différentes sous-régions d'Afrique" par les mots "qui pourraient être présentées par des Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique".

4. M. ROUAMBA (Haute-Volta) demande des éclaircissements sur la situation qui serait ainsi créée. Se référant aux quatre domaines mentionnés à la fin de l'amendement

de la France comme devant faire l'objet de certaines études et consultations, il estime qu'il est hasardeux de vouloir présenter une liste aussi limitative.

5. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) fait observer qu'à son avis le paragraphe 4 du projet de résolution E/L.1264/Rev.2 et l'amendement de la France à ce paragraphe concernent l'organisation d'un certain type de services consultatifs. Des services de ce genre existent déjà et il est permis de penser que les textes en question visent à les intensifier et à en systématiser l'usage. Leur coût est imputé sur le Titre V du budget ordinaire de l'ONU. M. de Seynes pense qu'il pourrait aussi être mis à la charge du PNUD, mais, dans ce cas, le financement de ces services s'effectuerait dans les mêmes conditions que le financement par le PNUD de certains services tels que, par exemple, ceux des conseillers agricoles de la FAO. Pour le reste, il faudrait revenir aux formules habituelles de financement des services d'experts pour une mission déterminée demandée par tel ou tel gouvernement, mais cela est différent de l'organisation de services consultatifs sur une base plus ou moins permanente, telle que semblent l'envisager le projet de résolution E/L.1264/Rev.2 et l'amendement de la France.

6. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay) réitère ses objections en ce qui concerne ces deux textes et s'étonne qu'un projet de résolution qui vise toutes les commissions économiques régionales puisse contenir des dispositions qui ne concernent qu'une de ces commissions. Aussi la délégation de l'Uruguay s'abstiendra-t-elle lors du vote.

7. M. ROUAMBA (Haute-Volta) s'étonne pour sa part que la délégation uruguayenne présente, à ce stade du débat, des objections de fond contre un projet de résolution déposé depuis longtemps et fait observer que des objections de ce genre devraient faire l'objet d'un amendement présenté en bonne et due forme. Le projet de résolution E/L.1264/Rev.2 est le résultat de la fusion de deux textes dont l'un concernait la CEA. Vu les problèmes particuliers que posait cette commission, il a été décidé de traiter des questions la concernant au huitième considérant et au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution. C'est là une procédure qui n'est pas nouvelle et qui n'a rien d'étonnant.

8. Les explications du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales satisfont pleinement la délégation voltaïque qui estime, d'autre part, que l'amendement de la France ne répond pas tout à fait à l'objet du projet de résolution.

9. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay) fait observer qu'il est fondé à expliquer le vote de la délégation de

l'Uruguay sur un amendement qui présente le même défaut de partialité que le projet de résolution auquel il se rapporte.

10. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) propose l'amendement suivant : "*Demande instamment* au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres institutions compétentes d'examiner avec bienveillance les requêtes qui pourraient être présentées par des Etats membres des commissions économiques régionales, séparément ou collectivement, en vue de mettre à leur disposition des services d'experts et d'autres services essentiels pour le développement des régions". Cette formule laisse la porte ouverte à tout arrangement qui pourrait sembler approprié selon la commission considérée.

11. M. VIAUD (France) et M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) acceptent cet amendement.

12. M. SINGH (Inde) serait prêt à accepter le texte proposé par le représentant des Etats-Unis s'il n'y était pas fait mention d'un organisme particulier. Il n'y a aucune raison de faire une distinction pour le PNUD et il suggère de supprimer la mention le concernant.

13. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) accepte cette suggestion.

14. M. VIAUD (France) déclare qu'il ne peut accepter cette suggestion, mais qu'il estime cependant possible de tenir compte de l'idée exprimée par le représentant de l'Inde en modifiant comme suit la première phrase de son amendement : "*Demande instamment* aux institutions compétentes, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement...".

15. Le PRESIDENT propose une suspension de séance.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est suspendue à 15 h 45; elle est reprise à 16 heures.*

16. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que les diverses formules proposées correspondent en fait à d'importantes différences de fond. Dans un cas, plus précisément celui du PNUD, il s'agit d'organismes disposant de moyens importants, dont les travaux sont financés par des contributions volontaires et qui seraient en mesure d'examiner avec bienveillance toute demande qui pourrait leur être présentée. Au contraire, si l'on supprime toute référence au PNUD, comme l'a proposé la délégation indienne, le projet de résolution visera non seulement de tels organismes, mais aussi tous ceux qui sont financés sur le budget ordinaire de l'ONU.

17. La délégation soviétique est d'avis qu'il faut tenir compte du rapport du Secrétaire général sur les incidences financières des recommandations des commissions écono-

miques régionales (E/4726) et transmettre la question aux organes de l'ONU compétents en matière financière. Certes, il faut donner la priorité aux demandes présentées par les commissions économiques régionales; la délégation de l'URSS a d'ailleurs dit que ces commissions étaient un élément essentiel du renforcement des activités de l'ONU, mais elle a précisé qu'il fallait d'abord accroître l'efficacité de leurs travaux.

18. Dans ces conditions, il serait préférable de s'en tenir au texte proposé par la France et par les Etats-Unis d'Amérique.

19. Le PRESIDENT met aux voix l'amendement proposé par la délégation indienne.

*Par 14 voix contre 2, avec 10 abstentions, l'amendement proposé par la délégation indienne est adopté.*

20. Le PRESIDENT fait savoir que les auteurs du projet de résolution E/L.1264/Rev.2 acceptent l'amendement présenté par la délégation française, tel qu'il a été modifié sur la proposition de la délégation indienne. Il met aux voix le projet de résolution E/L.1264/Rev.2, ainsi modifié.

*Par 22 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

21. M. AHMED (Soudan) regrette que la délégation du Soudan, qui était l'un des auteurs du projet de résolution, ait dû s'abstenir lors du vote, du fait qu'un des éléments essentiels avait disparu du texte.

22. Par ailleurs, la délégation soudanaise souhaite que le rapport du Conseil à l'Assemblée générale contienne une phrase signalant que cette question a suscité des divergences d'opinions dont il y aura lieu de tenir compte, phrase qui pourrait être ainsi libellée : "Le Conseil économique et social prie tous les intéressés de tenir particulièrement compte des diverses opinions qui ont été exprimées lors de l'examen de la résolution [ici serait inséré la cote de la résolution que le Conseil vient d'adopter], et en particulier au cours des 1624<sup>e</sup> et 1625<sup>e</sup> séances du Conseil".

*Il en est ainsi décidé.*

23. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la délégation soviétique approuve une bonne partie de la résolution que le Conseil vient d'adopter mais que certains doutes l'ont empêchée de donner son appui au texte dans son ensemble.

24. En premier lieu, pour ce qui est des aspects financiers, la délégation soviétique estime que l'on doit tenir compte du rapport du Secrétaire général (E/4726), dans lequel il est question des incidences financières des mesures proposées. Il y a également lieu de tenir compte de la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et



sociales, qui a fait observer que la façon dont les problèmes financiers en jeu seraient résolus n'était pas encore parfaitement claire. Aussi la délégation de l'URSS a-t-elle estimé qu'une décision définitive ne pouvait intervenir qu'après que la question aurait été examinée par les organes compétents des Nations Unies; elle pense qu'il faut mettre un frein à l'augmentation incessante du budget de l'Organisation, qui n'est pas accompagnée, à l'heure actuelle, d'une augmentation parallèle des activités réalisées par les organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social. L'ONU peut et doit trouver les moyens de renforcer son assistance aux pays en voie de développement en accroissant l'efficacité de ses travaux.

25. En second lieu, la résolution souligne la nécessité de renforcer le rôle des organisations sous-régionales dans le cadre des travaux de la CEA. La délégation de l'Union soviétique estime qu'il faut avant tout envisager les travaux des commissions économiques régionales dans leur ensemble : s'il est aisé de séparer, il est plus difficile de réunir, et il importe de préserver l'intégrité des commissions économiques régionales.

26. Mlle HARELI (Observateur d'Israël), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, déclare que la délégation d'Israël ne répondra pas aux observations totalement injustifiées qui ont été formulées à l'égard de son pays au cours de l'examen du point 7 de l'ordre du jour; ces observations ont été faites pour des raisons politiques et de telles questions relèvent d'autres organes des Nations Unies.

27. Il y a lieu de signaler, cependant, que la résolution que le Conseil vient d'adopter n'est pas parfaitement claire. Le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth et les commissions économiques régionales n'ont pas le même statut : le premier fait partie du Secrétariat de l'ONU et n'est pas un organisme intergouvernemental. Il ne saurait donc avoir de pouvoir de décision, qui ne peut être exercé que par des organismes intergouvernementaux. Il s'agit là d'une situation de fait que la résolution en question ne saurait modifier.

28. Il n'a pas encore été créé de commission économique régionale pour le Moyen-Orient pour des raisons qui n'échappent à personne et que le Gouvernement israélien déplore vivement. Il faut espérer que cette commission verra enfin le jour, et Israël est pleinement disposé à coopérer à ses travaux en vue de faire progresser le développement économique et social de la région.

29. M. KHANACHET (Koweït) fait observer que le Conseil, organe souverain, a adopté la résolution en question en connaissance de cause et que les commentaires qui viennent d'être faits à ce sujet sont en contradiction avec la résolution adoptée. D'autre part, des déclarations d'intention ne sont pas suffisantes et il faut des actions concrètes qui ne soient pas celles qu'il est donné de voir à l'heure actuelle : l'agression continue, avec l'expulsion des populations et tout le cortège de misères et de persécutions qu'entraîne l'occupation israélienne des territoires arabes.

30. La délégation du Koweït demande que sa déclaration soit reproduite *in extenso* dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

31. Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolution relatifs aux rapports annuels de la CEE, de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA, présentés par chacune des commissions dans la quatrième partie de son rapport.

*A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEE (E/4641) est adopté.*

*A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEAEO (E/4640) est adopté.*

32. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que certaines des mesures prévues dans le rapport de la CEAEO ont de lourdes incidences financières. La délégation de l'Union soviétique a approuvé le rapport de cette Commission, mais elle estime que toutes les questions d'ordre financier liées à l'élargissement des travaux de la Commission doivent également faire l'objet d'un examen par les organismes compétents de l'Assemblée générale.

*A l'unanimité, le projet de résolution relatif au rapport de la CEPAL (E/4639) est adopté.*

33. Le PRESIDENT signale que, comme il est indiqué au paragraphe 489 du rapport de la CEPAL, la Commission a décidé de prier le Conseil d'ajouter à l'article 12 de son mandat le paragraphe suivant :

“Les années où la Commission ne se réunit pas, le Secrétaire exécutif soumettra au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de ses organes subsidiaires, après que ledit rapport aura été approuvé par le Président de la Commission et aura fait l'objet de consultations avec les gouvernements des Etats membres pour que ceux-ci formulent les observations et y apportent les modifications qu'ils jugent nécessaires.”

34. Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur ce paragraphe.

*A l'unanimité, ce paragraphe est adopté.*

35. M. VIAUD (France) signale que, lorsque la CEPAL a décidé, au début de sa dernière session, de se passer de comptes rendus analytiques, de nombreux traducteurs et rédacteurs de comptes rendus se sont trouvés oisifs et ont consacré leur temps à des activités touristiques. Il serait bon que lorsque certains organes décident de se passer de comptes rendus analytiques ou de limiter la documentation pour tenir compte des recommandations de l'Assemblée générale, le Secrétariat prenne les dispositions nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

36. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) fait observer qu'il était inévitable que les services de conférences assurent la présence de rédacteurs tant que la Commission n'avait pas effectivement décidé de se passer de comptes rendus. Pour ce qui est des activités touristiques du personnel des conférences, M. de Seynes est persuadé que les autorités de New York ou de Santiago du Chili ont pris les dispositions nécessaires pour qu'elles ne soient pas imputées sur le budget de l'Organisation.

37. Le **PRESIDENT** rappelle que la délégation française a proposé d'apporter un certain nombre d'amendements (E/L.1271) au projet de résolution relatif au rapport de la CEA (E/4651).

38. M. VIAUD (France) explique que la délégation française estime qu'il est préférable que le Conseil prenne acte des résolutions adoptées par la CEA; les approuver pourrait donner l'impression que le Conseil empiète sur les responsabilités de la Commission. C'est d'ailleurs cette formule qui est utilisée dans les projets de résolution relatifs aux rapports des autres commissions économiques régionales. D'autre part, le Conseil ne saurait se substituer aux délégations africaines et approuver la résolution 190 (IX) relative aux relations de la CEA avec l'OUA; il serait plus normal que le Conseil prenne note de l'intention de la CEA d'instituer des relations de travail réciproques dans le domaine de sa compétence avec l'OUA.

39. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) admettrait que l'on remplace, au paragraphe 3 du projet de résolution relatif au rapport de la CEA, les mots "approuve en particulier les résolutions" par les mots "prend acte en particulier des résolutions", mais il estime qu'il vaut mieux conserver l'énumération des diverses résolutions adoptées par la CEA.

40. M. AHMED (Soudan) reconnaît que, dans le cas des projets de résolution relatifs aux autres commissions économiques régionales, le Conseil "prend acte" des résolutions adoptées par les commissions, mais cette expression n'est pas assez forte dans ce cas particulier : la CEA a adopté des résolutions importantes en vue d'intensifier ses travaux et d'introduire des modifications de structure. Plutôt que d'adopter une attitude de neutralité négative, il vaut mieux conserver le mot "approuve".

41. M. ROUAMBA (Haute-Volta) n'est pas opposé à ce que, dans le projet de résolution relatif au rapport de la CEA, le mot "approuve" soit remplacé par l'expression "prend acte", ceci dans un souci d'uniformité et compte tenu du fait que le Conseil a déjà fait siennes, au dernier alinéa du préambule de la résolution E/L.1264/Rev.2, les résolutions 188 (IX) et 189 (IX) concernant les transformations de structure au sein de la CEA.

42. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) partage le point de vue du représentant de la Haute-Volta.

43. M. VIAUD (France) croit comprendre que les représentants de la République-Unie de Tanzanie et de la Haute-Volta ne sont pas opposés à l'amendement de la France tendant à remplacer, au paragraphe 3 du projet de résolution relatif au rapport de la CEA, le mot "approuve" par l'expression "prend acte". Il propose donc de mettre cet amendement aux voix séparément.

44. Le **Président** invite le Conseil à se prononcer sur l'amendement de la France.

*Cet amendement est adopté.*

45. M. DANIELI (République-Unie de Tanzanie) avoue ne pas comprendre les intentions de l'amendement proposé par la France au paragraphe 4 du projet de résolution relatif au rapport de la CEA. Il demande donc au représentant de la France de ne pas insister pour faire adopter ce nouveau libellé.

46. M. VIAUD (France) rappelle que, dans un cas semblable, le Conseil s'est contenté de prendre acte des relations de travail qui s'étaient instaurées entre la CEPAL et l'OEA. La délégation française n'avait donc aucune arrière-pensée en proposant son amendement, car elle n'a pas d'objection de principe à ce que le Conseil approuve le désir de la CEA d'établir des relations de travail avec l'OUA. Par conséquent, si les délégations de la République-Unie de Tanzanie et de la Haute-Volta estiment que l'actuel libellé du paragraphe 4 du projet de résolution relatif au rapport de la CEA est préférable, la délégation française s'y ralliera.

47. M. ROUAMBA (Haute-Volta) propose, compte tenu de la modification apportée au paragraphe 3 du projet de résolution relatif au rapport de la CEA, de supprimer le mot "également", au début du paragraphe 4.

*Il en est ainsi décidé.*

48. Le **PRESIDENT** met aux voix le projet de résolution relatif au rapport de la CEA (E/4651), tel qu'il a été modifié.

*Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

49. M. VIAUD (France) fait observer qu'il s'est volontiers rallié au texte initial du paragraphe 4 du projet de résolution relatif au rapport de la CEA; il souhaite cependant rappeler que l'amendement de la France avait notamment pour objet d'exprimer le vœu que les deux organismes, à savoir la CEA et l'OUA, travaillent non seulement dans un esprit de coopération, mais aussi sur une base d'égalité et de réciprocité.

50. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à souligner l'importance des incidences financières du rapport de la CEA, incidences qui sont plus

lourdes encore que dans le cas de la CEAE0. De l'avis de la délégation soviétique, toutes les questions financières doivent être soumises aux organes compétents des Nations Unies, cela afin d'éviter un alourdissement inutile du budget de l'ONU.

51. Le **PRESIDENT** met aux voix le projet de résolution sur la coopération régionale, présenté par la délégation du Koweït (E/L.1266).

*A l'unanimité, ce projet est adopté.*

52. Le **PRESIDENT**, intervenant au sujet de la question de la simplification et de la normalisation des documents et des procédures du commerce international, sur laquelle l'attention du Conseil a été appelée à la fois par la résolution 4 (XXIV) de la CEE (voir E/4641, troisième partie) et par la section XII du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales en 1969 (E/4709) rappelle qu'un certain nombre d'orateurs ont, au cours du débat, approuvé les travaux entrpris dans ce domaine. Le Président suggère donc que le Conseil prenne acte de la résolution 4 (XXIV) de la CEE ainsi que de la section pertinente du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales.

*Il en est ainsi décidé.*

*M. AHMED (Soudan), vice-président, prend la présidence.*

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/4609, E/4663, E/4706; E/L.1269/Rev.1)**

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*fin*)

53. M. KHANACHET (Koweït), au nom des auteurs du projet de résolution révisé sur les activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (E/L.1269/Rev.1), propose d'insérer au quatrième alinéa du préambule, après les termes "utilisant les services de volontaires", le membre de phrase suivant "qui répondent aux principes généraux mentionnés aux alinéas a et d du paragraphe 2 ci-après". Il espère que cette légère modification permettra au Conseil d'adopter le projet de résolution à l'unanimité.

54. M. EKONDY-AKALA (Congo-Brazzaville) tient à redire l'importance que son pays attache à la question à l'examen. N'ayant pas reçu de nouvelles instructions de son gouvernement, il se bornera, avant que le Conseil ne prenne une décision définitive sur ce point, à exposer à nouveau la position de la délégation du Congo (Brazzaville) dans

l'espoir de faire ainsi disparaître un certain nombre de malentendus. La délégation du Congo (Brazzaville) rend hommage aux auteurs du projet de résolution, dont la plupart sont des représentants de pays en voie de développement, pour la noblesse de leurs intentions, mais il est de fait qu'il est souvent difficile de faire une différence entre des équipes d'experts et des équipes de volontaires, et l'on peut craindre que le volontariat international ne cache souvent des visées peu avouables. C'est ainsi que plusieurs pays en voie de développement ont fait des expériences fâcheuses avec les envoyés du "Peace Corps" américain.

55. La délégation du Congo (Brazzaville) ne s'opposera pas à l'idée d'entreprendre une étude sur la création d'un corps international de volontaires, à condition que les aspects politiques de la question ne soient pas négligés. Il s'agit notamment de savoir si les volontaires internationaux qui seront envoyés dans des pays peu avancés sous le couvert d'une aide au développement seront armés, comme ces ressortissants français arrêtés récemment alors qu'ils effectuaient une mission pour le compte d'une organisation internationale.

56. Dans ces conditions, la délégation du Congo (Brazzaville) se verra dans l'obligation de s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution.

57. M. VIAUD (France) se déclare satisfait des modifications apportées par les auteurs du projet de résolution initial, qui ont permis à la délégation française de retirer les amendements qu'elle avait présentés (E/L.1270). Par ailleurs, l'addition suggérée par le représentant du Koweït au quatrième alinéa du préambule du projet de résolution révisé est tout à fait acceptable pour la délégation française, car elle correspond aux caractéristiques des services français de volontaires et répond à l'une des conditions nécessaires pour que le projet de résolution soit adopté par le Conseil à l'unanimité, ou du moins à une forte majorité.

58. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la plupart des difficultés ont été aplanies dans le projet de résolution révisé, et la délégation soviétique pourra donc s'y rallier, en faisant toutefois une réserve assez importante en ce qui concerne le quatrième alinéa du préambule qui, même sous sa forme modifiée, a un caractère encore trop général. En effet, s'il est indéniable que certains pays ont fait une expérience positive du volontariat sur le plan national, il existe aussi des cas où de prétendus volontaires envoyés à l'étranger par des organisations nationales ont été chassés par les pays en voie de développement qu'ils devaient aider. De même, l'orientation des activités de volontariat est extrêmement variable.

59. En votant le projet de résolution, l'Union soviétique interprète les mots "part importante", figurant au quatrième alinéa du préambule, comme visant uniquement l'expérience acquise par les pays en voie de développement eux-mêmes. En effet, la délégation soviétique a déjà eu l'occasion d'émettre des doutes sérieux quant à l'idée de créer un corps international de volontaires.

60. M. AITKEN (Jamaïque) tient à souligner que le projet de résolution à l'étude ne saurait être interprété comme une invite aux gouvernements à diminuer leurs efforts pour créer des services nationaux de volontaires. Pour sa part, la Jamaïque a tiré un grand profit du travail des volontaires, qui lui a permis de créer un corps national. En d'autres termes, l'appui donné par la Jamaïque à l'idée de la création d'un corps international de volontaires ne diminue en rien l'estime dans laquelle elle tient les services nationaux.

61. M. ROUAMBA (Haute-Volta) votera le projet de résolution car, en matière de volontaires, son pays a eu plus de chance que d'autres puisqu'il a pu tirer un grand profit des services nationaux de volontaires dont il a pu bénéficier. Ce commentaire semble s'imposer après les propos pessimistes tenus par le représentant du Congo (Brazzaville). La délégation voltaïque appuiera le projet de résolution précisément pour que certains écueils puissent être évités dans le volontariat international.

62. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution révisé (E/L.1259/Rev.1) tel qu'il a été modifié verbalement par le représentant du Koweït.

*Par 23 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

63. M. SINGH (Inde) félicite tous ceux qui ont participé à l'élaboration du projet de résolution, et plus particulièrement l'observateur de l'Iran, de l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve. Il propose, par ailleurs, au nom de tous les auteurs du projet de résolution, d'insérer dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale un passage ainsi libellé : "Le Conseil s'est félicité de l'intérêt que les gouvernements ont manifesté pour l'initiative stimulante prise par S.M.I. le Chahinchah d'Iran et de l'appui qu'ils ont apporté à cette initiative".

64. M. CAPPELEN (Norvège) et M. ALLEN (Royaume-Uni) appuient la proposition du représentant de l'Inde concernant l'insertion dans le rapport du Conseil d'un hommage au Chahinchah d'Iran.

*La proposition est adoptée.*

La séance est levée à 18 h 10.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 1er août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 11 de l'ordre du jour :	
Assistance alimentaire multilatérale	
Rapport du Comité économique .....	167
Point 14 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance .....	167

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

## Assistance alimentaire multilatérale

## RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4734)

1. Le **PRESIDENT** attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité économique relatif à l'assistance alimentaire multilatérale (E/4734) et invite le Conseil à voter sur le projet de résolution concernant l'objectif pour les contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1971/1972, qui figure au paragraphe 4 du rapport. Ce projet de résolution a été adopté par le Comité économique (497e séance) par 18 voix contre zéro, avec 2 abstentions.

*Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/4711; E/L.1273)

2. M. DOGRAMACI (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que la session que le Conseil d'administration a tenue à Santiago (Chili) en mai 1969 a fourni à ses membres l'occasion de se familiariser avec les problèmes et les programmes relatifs à l'enfance et à la jeunesse dans le continent latino-américain. Le principal thème de la session a été le rôle que le FISE pourrait jouer dans la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. On a fait ressortir que les deux cinquièmes de la population des pays en voie de développement sont âgés de moins de 15 ans et qu'il faut les protéger contre les dangers sociaux et leur donner la formation et les motivations qui leur permettront de contribuer de façon constructive au développement de leur pays. Le Conseil a donc été d'avis que l'une des tâches principales du FISE devrait consister à encourager les pays en voie de développement à tenir

compte des enfants et des jeunes dans leurs programmes nationaux de développement et à les y aider en analysant systématiquement les moyens par lesquels ils peuvent le mieux y parvenir. Une politique nationale en faveur de l'enfance et de la jeunesse est un élément essentiel de tout programme général de développement, et des mesures coordonnées rendraient plus rentables les investissements des divers ministères intéressés. Une fois admis que les enfants et les jeunes sont les agents aussi bien que les bénéficiaires du développement, il faut prendre des mesures pour appliquer une politique appropriée. Plus que jamais, l'assistance matérielle et financière fournie par le FISE est nécessaire, et il faudra peut-être créer une organisation dotée d'un vaste réseau de services et organiser des programmes de formation, lancer des projets pilotes ou élargir les projets existants. Le FISE doit soutenir une politique nationale en faveur de l'enfance et de la jeunesse ou, si cette politique n'existe pas, étayer les éléments qui peuvent contribuer à la constituer.

3. Le FISE s'efforce de plus en plus d'utiliser les services de la jeune génération. Diverses organisations de jeunesse dans les pays en voie de développement reçoivent une assistance du FISE, qui dans les régions rurales est parfois fournie par l'intermédiaire des services de vulgarisation agricole ou dans le cadre du système scolaire, et dans les villes par les services de protection sociale. La jeunesse a toujours participé dans une certaine mesure aux programmes bénéficiant d'une aide du FISE. Le FISE associe actuellement un nombre croissant de volontaires à l'exécution des projets, et il a établi des rapports plus actifs avec certaines des principales organisations et avec les gouvernements qui fournissent des volontaires pour servir dans les pays en voie de développement.

4. La session de 1969 du Conseil d'administration a été marquée par une innovation en ce sens que l'on a commencé à examiner l'assistance du FISE par pays et non pas par secteur d'opération. C'est là un pas de plus vers une application plus complète du principe de "l'adaptation de l'assistance aux besoins des pays", l'aide étant accordée compte tenu de l'ordre de priorité établi par le gouvernement intéressé et pour appuyer les objectifs de développement du pays.

5. L'aide matérielle du FISE a consisté principalement en fournitures, en matériel et en contributions aux dépenses locales, surtout pour les activités de formation. La formation, dans laquelle on comprend les fournitures et le matériel destiné aux établissements de formation, a absorbé un tiers environ de l'assistance du FISE. Environ 49 % des fonds alloués au titre du programme en 1969 ont été consacrés à la santé, un peu plus des trois quarts ayant servi à constituer des services de santé de base, dans lesquels les

services d'hygiène maternelle et infantile prédominaient et qui comprenaient aussi des services dans des domaines tels que l'immunisation, l'approvisionnement en eau des villages, l'enseignement sanitaire et nutritionnel et la planification de la famille. A la fin de 1968, plus de 11 000 centres de santé principaux et 29 000 centres de santé secondaires avaient reçu du FISE du matériel spécial, et plus de 30 pays où la planification de la famille est intégrée aux services d'hygiène maternelle et infantile avaient reçu une assistance du FISE. Le reste de l'aide aux services de santé avait été consacré aux programmes d'éradication du paludisme. Dans ce domaine, toute l'aide est fournie en coopération étroite avec l'OMS.

6. A sa session de mai 1969, le Conseil d'administration a étudié l'aide accordée pour les programmes d'approvisionnement en eau des villages et d'assainissement du milieu. Cette aide consiste surtout en foreuses, tuyaux, pompes, matériel pour construire des latrines rudimentaires et autres fournitures; la proportion de la participation locale à la construction et aux installations est généralement élevée. Au cours de la période décennale considérée, 17 millions de dollars environ ont été alloués à 80 pays. En général, les projets ont donné de bons résultats, et le principe selon lequel les projets doivent être considérés comme des démonstrations visant à hâter le lancement d'un programme national reste valable. En Inde, l'idée de démonstration doit être appliquée avec souplesse, car les ressources locales additionnelles ne suffisent pas pour intensifier les programmes d'approvisionnement en eau dans des régions où il faut creuser profondément; il faut obtenir une aide accrue du FISE ou d'autres sources acceptables.

7. Dans la plupart des pays en voie de développement, la malnutrition infantile est plus grave qu'on ne l'imaginait. Le FISE s'est donc beaucoup inquiété de voir que les crédits alloués en 1969 n'ont pas dépassé 10,8 % du total des allocations pour le programme, encore que certains éléments de la nutrition soient compris dans les allocations pour la santé et l'éducation. Dans les régions rurales, on fonde beaucoup d'espoir sur le programme de nutrition appliquée, et dans les régions urbaines on continue à s'efforcer de produire et de distribuer des aliments de sevrage riches en protéines. La production de "Supramine" en Algérie s'annonce prometteuse, et il y a des chances pour qu'on puisse lancer des programmes analogues dans plusieurs autres pays. Le problème essentiel reste de persuader les gouvernements d'accorder la priorité qui convient aux programmes de nutrition humaine, en complément de leur politique d'encouragement de la production agricole ou dans le cadre de cette politique. La coopération entre le FISE, l'OMS et la FAO continuera d'être essentielle, et le Directeur général de la FAO a confirmé son intention de la poursuivre.

8. L'aide à l'enseignement a représenté, en 1969, 25,7 % de toutes les allocations. A la fin de 1968, plus de 1 080 écoles normales et près de 37 900 écoles primaires annexes avaient reçu du matériel du FISE; 93 425 enseignants, travailleurs auxiliaires et agents d'autres catégories avaient été formés grâce aux subventions du FISE.

Toutes les activités relatives à l'enseignement ont été entreprises en coopération avec l'UNESCO, et le FISE donnera tout son appui à l'Année internationale de l'éducation, prévue pour 1970. Les allocations pour la formation préprofessionnelle sont encore relativement peu élevées, mais c'est une activité potentiellement importante, car elle a trait à la formation non seulement d'enfants dont les études ne dépasseront probablement pas le niveau de l'enseignement primaire, mais aussi de ceux qui restent en dehors du système scolaire normal. Le Conseil d'administration a décidé que ces projets ne devaient pas se limiter à la préparation de futurs ouvriers pour l'industrie, mais donner aux jeunes gens pour lesquels il n'existe pas encore d'emploi dans le secteur industriel une préparation qui leur permettra d'introduire des techniques plus modernes dans l'agriculture et d'autres activités traditionnelles.

9. Les projets de protection de la famille et de l'enfance exécutés en collaboration avec la Division du développement social du Secrétariat de l'ONU ont absorbé 4 % des crédits alloués pour le programme. Ces projets sont destinés à améliorer les soins donnés aux enfants tant dans leurs foyers qu'à l'extérieur, par l'intermédiaire de diverses institutions de protection de l'enfance et d'organisation de jeunesse, garderies d'enfants, projets de développement communautaire et clubs féminins dans les régions rurales.

10. Le FISE reçoit encore des demandes de secours d'urgence. Une allocation de 2,4 millions de dollars a été approuvée au titre de l'assistance au Nigéria pour l'achat d'aliments pour les enfants, de médicaments et de véhicules, pour le fret, etc. Au 1er mars 1969, le FISE avait reçu des gouvernements des dons en nature et des contributions, surtout en produits alimentaires, d'une valeur de 16,3 millions de dollars environ. Les fournitures et le matériel ont été distribués surtout grâce aux bons offices du Comité international de la Croix-Rouge et de groupements religieux de part et d'autre du front. A sa session de 1969, le Conseil d'administration a approuvé une allocation de 1,6 million de dollars pour le Nigéria, afin de poursuivre les secours d'urgence et de reconstituer les services de santé et d'enseignement.

11. Le Directeur général a informé le Conseil d'administration que la République démocratique du Viet-Nam a invité le représentant de la Pologne au Conseil à se rendre à Hanoi au nom du FISE immédiatement après la session du Conseil; on attend maintenant son rapport. En ce qui concerne la République du Viet-Nam, des contacts étroits ont été maintenus avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, et une allocation de 200 000 dollars a été approuvée pour poursuivre le programme de secours alimentaires d'urgence.

12. Le FISE accorde une importance de plus en plus grande à l'évaluation de ses programmes et projets. Ces dernières années, des évaluations plus larges ont été entreprises avec la collaboration des institutions techniques intéressées et avec le concours de consultants spécialement désignés et de personnel des services extérieurs, pour de questions telles que la lutte contre la lèpre, la protection de

la famille et de l'enfance, les programmes de conservation du lait, l'hygiène maternelle et infantile, la nutrition appliquée et l'enseignement. Le FISE a pris part à des consultations interorganisations en vue d'améliorer les méthodes d'évaluation, et il a continué à coordonner l'assistance prévue par son programme avec les institutions spécialisées, qui interviennent à tous les stades de la planification, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des projets bénéficiant de l'assistance du FISE. Le Conseil d'administration a insisté pour que des organisations telles que la BIRD, le PNUD et le PAM soient également associées à l'élaboration et à la planification des projets, et il a noté que des mesures ont déjà été prises pour réaliser cette coordination.

13. Pour s'efforcer de répondre aux besoins toujours plus grands des mères, des enfants et des jeunes, le FISE pourrait administrer au moins le double des fonds dont il dispose actuellement, sans que cela représente pour lui ou pour l'ensemble des organismes des Nations Unies une charge beaucoup plus lourde. Il ne serait pas nécessaire d'apporter des modifications profondes aux méthodes actuelles de coordination avec les institutions techniques, et l'augmentation de l'assistance fournie par le FISE n'occasionnerait pas un accroissement proportionnel des dépenses des institutions. Les ressources actuelles du FISE sont tout à fait hors de proportion avec ses tâches, et beaucoup de propositions pratiques concernant des projets attendent d'être concrétisées. Il est de plus en plus largement reconnu que l'éducation et la protection de la jeune génération ont de l'importance pour les programmes de développement nationaux. La formation atténue la pénurie de personnel pour l'exécution des projets, et à mesure qu'augmentent les effectifs employés dans les écoles, les centres de santé et les services de protection sociale et de vulgarisation, il faut d'autant plus d'outils, de fournitures et de matériel. Le FISE a réduit ses réserves au niveau le plus bas possible, de manière à utiliser ses recettes dès qu'il les reçoit, et il doit maintenant maintenir ses dépenses au niveau de ses recettes. Les allocations proposées au Conseil d'administration à sa session de 1969 ont donc été limitées à 46 millions de dollars environ. Si les recettes continuent d'augmenter régulièrement, on pourrait peut-être atteindre en 1970 l'objectif de 50 millions de dollars de recettes. Les membres du Conseil d'administration ont largement appuyé l'idée de doubler ce chiffre dans l'avenir, ce que la communauté internationale pourrait facilement se permettre. Pour recueillir des fonds supplémentaires, le Conseil d'administration a confirmé le système consistant à accepter, de sources gouvernementales et non gouvernementales, des contributions destinées à certains projets pour lesquels des engagements ont été approuvés, pour des domaines d'assistance où des projets ont été approuvés, et pour des projets que le Conseil a jugé dignes d'intérêt au cas où il recevrait des contributions supplémentaires. Les projets ainsi pris en note pour la première fois en 1969 représenteraient des engagements d'environ 16 millions de dollars et des allocations de 6 millions de dollars pour la première année d'application du système.

14. M. BENLER (Turquie) dit que, comme 40 % ou plus des habitants des pays en voie de développement sont âgés

de moins de 15 ans, il existe une relation étroite entre les activités du FISE et les tâches qui incombent au Conseil au titre du point 13 de son ordre du jour (Programmes d'action internationale concernant la jeunesse). Il est du devoir de l'humanité de faire en sorte que la tâche d'une importance capitale qui consiste à protéger la jeunesse contre les risques sociaux et à la préparer à une vie utile contribuant au développement soit effectivement remplie.

15. M. Benler accueille avec une satisfaction particulière la déclaration du Président du Conseil d'administration du FISE, car M. Dogramaci a apporté une contribution importante à la vie nationale de la Turquie en créant un établissement composé d'un hôpital pour les jeunes et les adultes, d'une université et d'un centre de recherche sur les problèmes de l'enfance et de l'adolescence, et il joue à l'heure actuelle un rôle tout aussi actif dans la communauté internationale.

16. A propos de la participation du FISE à la préparation et à l'exécution des activités de la deuxième Décennie du développement, il convient d'attacher une valeur particulière à la conclusion du Conseil d'administration selon laquelle l'une des premières tâches du FISE devrait être d'encourager les pays en voie de développement à prendre en considération les besoins de l'enfance et de la jeunesse dans leurs programmes nationaux de développement et de les y aider en analysant systématiquement les moyens par lesquels ils peuvent y parvenir. Comme une planification à long terme à cette fin ne peut avoir que des avantages, le rôle plus actif et plus dynamique que le FISE pourrait jouer en attirant l'attention du monde sur les besoins de l'enfance dans les pays en voie de développement et sur les mesures qui pourraient être prises présente donc une importance vitale.

17. L'"adaptation de l'assistance aux besoins des pays", dont il est question au paragraphe 40 du rapport du Conseil d'administration (E/4711), pourrait permettre aux pays recevant l'assistance du FISE de l'utiliser plus efficacement.

18. En raison de la diversité des tâches qu'il accomplit, le FISE doit coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales telles que le PNUD et les institutions spécialisées, particulièrement l'OMS et l'UNESCO. Le rapport met l'accent sur cette nécessité, et dans la mesure où cette coordination sera efficace la tâche du FISE sera grandement facilitée.

19. M. Benler présente, au nom de ses auteurs, le projet de résolution portant la cote E/L.1273. Le préambule du projet est fondé sur le rapport du Conseil d'administration et exprime en termes généraux la satisfaction du Conseil économique et social à l'égard des activités entreprises par le FISE. Le dispositif fait appel aux gouvernements des Etats membres et aux autres donateurs pour qu'ils accroissent leurs contributions au FISE. Sans un tel effort il serait difficile, sinon impossible, que le Fonds accorde l'aide beaucoup plus grande que l'on attend de lui, en particulier pendant la deuxième Décennie du développement. A cet égard, la déclaration du Président du Conseil d'adminis-

tration selon laquelle le FISE pourrait administrer au moins le double des fonds dont il dispose actuellement est particulièrement frappante.

20. Selon Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques), le rapport du Conseil d'administration du FISE fait apparaître clairement que le Fonds a beaucoup fait pour aider l'enfance et a mené à bien plus de 500 projets dans un grand nombre de pays. Tout en appréciant l'oeuvre réalisée par le FISE, la délégation soviétique tient à appeler l'attention du Conseil sur l'expansion continue des programmes du Fonds et sur le fait que le FISE s'écarte de sa mission fondamentale, à savoir l'aide à l'enfance. A son avis, le FISE devrait s'efforcer de maintenir ses activités dans les limites fixées et se concentrer sur l'exécution des programmes permettant de répondre le plus efficacement aux besoins immédiats et urgents des enfants d'âge préscolaire et scolaire des pays en voie de développement. Le Conseil a été informé qu'un pourcentage important des ressources du Fonds a été alloué à des programmes touchant la planification de la famille et l'organisation des services communautaires. Bien entendu, ces programmes sont d'une grande importance, mais, comme ils ne touchent pas directement aux besoins de l'enfance et de la jeunesse, ils sortent du cadre de la compétence du FISE.

21. Mme Mironova souhaite faire état de l'expérience de son pays et d'autres pays socialistes en la matière, car des renseignements à ce propos pourraient être utiles aux pays en voie de développement. L'URSS a créé un vaste réseau d'institutions en vue de la fourniture d'une assistance aux mères et aux enfants. En liaison avec les préparatifs en vue de la célébration de centenaire de la naissance de V.I. Lénine, fondateur de l'Etat soviétique, une attention particulière est vouée aux soins à l'enfance et à la formation de la jeunesse. Le plan pour 1969 prévoit un accroissement du nombre d'institutions consacrées à l'enfance. A cet égard, la représentante de l'URSS souligne que 46 millions d'enfants fréquentent les établissements d'enseignement général en URSS et que l'instruction primaire et secondaire y est gratuite. Un grand nombre de mesures concrètes ont été prises afin d'améliorer les services sociaux et d'enseignement mis à la disposition de l'enfance. D'autre part, le taux de mortalité infantile a diminué de 41 % au cours de la décennie écoulée. Il convient de noter que toutes ces améliorations, effectuées au cours d'une période relativement brève de 50 ans, démontrent les possibilités offertes par la méthode socialiste de développement.

22. Le FISE devrait apporter son assistance à des programmes importants tels que ceux qui ont trait à la santé, à l'enseignement et à la formation préprofessionnelle. A ce propos, Mme Mironova note que le pourcentage de ressources alloué aux programmes intéressant la santé a diminué depuis deux ans et que le taux de mortalité infantile dans les pays en voie de développement demeure très élevé.

23. Le Conseil a été informé, à la présente séance, que le FISE avait trouvé un moyen d'aider les enfants de la

République démocratique du Viet-Nam soviétique apprécie ces efforts, mais tient à dire qu'il a fallu beaucoup de temps pour trouver une solution à ce problème. Elle espère que des mesures pourront être prises que l'on puisse venir en aide plus rapidement à ce pays.

24. En ce qui concerne les enfants qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE, Mme Mironova estime que le Fonds devrait travailler en coopération avec le Gouvernement révolutionnaire du Viet-Nam du Sud.

25. A propos du quatrième alinéa de la résolution soumise au Conseil (E/L.1), Mme Mironova déclare que le FISE ne devrait pas se limiter à l'assistance aux besoins des pays, mais qu'il devrait aussi résoudre les problèmes qui se posent à l'enfance. Dans l'alinéa du préambule, la délégation soviétique propose qu'il soit approprié, car il ne correspond pas au propos, Mme Mironova rappelle que le FISE a été créé en 1960 pour répondre aux besoins urgents des enfants de la République démocratique du Viet-Nam. Dans le premier paragraphe 1 du dispositif, elle déclare que le Conseil, en particulier, n'a pas approuvé les politiques du FISE. La délégation soviétique estime que le FISE devrait revenir à la pratique habituelle de se contenter de prendre note du rapport et de le discuter, dans le cas, elle pourra se prononcer en faveur de la résolution. Sinon, elle demandera un amendement au premier paragraphe.

26. M. SHAHEED (Organisation internationale du Travail) déclare qu'au cours de l'histoire, la coopération entre l'OIT et le FISE a été un processus de coordination qui a naturellement facilité une intervention prompte et efficace sur des questions d'intérêt commun. Cette coopération s'est également étendue à l'action concertée dans le cadre de d'autres organisations du système des Nations Unies.

27. Au début, la coopération entre l'OIT et le FISE n'avait qu'une ampleur limitée et se limitait à la réadaptation professionnelle des enfants. Cependant, un changement important d'orientation s'est produit au cours de la série de décisions de politique générale du Conseil d'administration du FISE en 1960/1961. Une étude des besoins de l'enfance a été menée en 1960/1961. La contribution de l'OIT a été étudiée successivement sur les différentes questions de la jeunesse et relevant de sa compétence. L'OIT a exercé son influence sur la fourniture d'une assistance plus efficace en matière de formation professionnelle des enfants et des jeunes des pays en voie de développement qui ne fréquentent pas l'école, et le BIT a travaillé à créer des centres de formation professionnelle pour les jeunes. Les décisions de politique générale du Conseil d'administration du FISE à ce stade visent à étendre le programme d'assistance dans divers domaines, notamment à des projets de formation professionnelle destinés aux enfants et jeunes.



espérait que cette aide permettrait d'aborder d'une façon relativement nouvelle et réaliste les problèmes des multitudes d'enfants parvenus au stade "postprimaire", de combler les lacunes des moyens de formation et installations connexes que l'OIT s'emploie à établir dans le cadre d'autres programmes, et de compléter ces moyens. On a reconnu que ces centres pour la jeunesse auraient des objectifs sociaux aussi bien que professionnels et que chacun d'entre eux devrait être établi sur des bases solides et compte bien tenu des réalités, et avoir une structure économique saine et adaptée aux besoins et possibilités du marché de l'emploi.

28. Depuis le milieu de 1963, les projets intéressant la jeunesse et bénéficiant de l'assistance du FISE qui intéressent l'OIT ont rapidement pris forme, en grande partie grâce aux initiatives du personnel des bureaux extérieurs de l'OIT.

29. A la fin de 1968, le FISE avait fourni, avec l'assistance de l'OIT, une assistance d'une valeur globale de 3,3 millions de dollars à des programmes de formation préprofessionnelle dans 12 pays. En outre, le FISE accordait son assistance à un grand nombre de programmes d'enseignement, tant primaire que secondaire, comprenant un élément important de formation préprofessionnelle. L'OIT a été consultée sur les questions techniques touchant chacun de ces projets bénéficiant de l'assistance du FISE. Le FISE a fourni une assistance financière (en grande partie au titre du matériel et des fournitures), non pas à l'OIT, mais directement aux gouvernements intéressés, qui conservent une responsabilité aussi grande que possible dans la planification et l'exécution des projets.

30. Ainsi, des relations organisées avec souplesse et des consultations systématiques au niveau des secrétariats des organisations et dans les services extérieurs ont amené le FISE à reconnaître pleinement la compétence et la responsabilité techniques des institutions qui coopèrent avec lui, ce qui a utilement et efficacement permis de suivre l'évolution des programmes et de prévoir les problèmes que poserait le lancement de nouveaux types de projets. L'OIT tient donc à exprimer sa satisfaction de la façon pragmatique et constructive dont ces efforts concertés ont été déployés en vue de régler les problèmes présentant un intérêt commun pour les deux organisations.

31. Passant à des faits plus récents, M. Shaheed se réfère à la décision prise par le Conseil d'administration en 1968 d'évaluer l'assistance du FISE dans le domaine de la formation préprofessionnelle de la jeunesse<sup>1</sup>. Sur la demande du Directeur général du FISE, le BIT a entrepris, en coopération avec le FISE et en consultation avec l'UNESCO, une évaluation des projets de formation préprofessionnelle — bénéficiant d'une assistance conjointe de l'OIT et du FISE — entrepris dans un certain nombre de pays. A sa session de 1969 (Santiago), le Conseil d'administration du FISE a examiné cette évaluation, dont il est

rendu compte dans le document E/ICEF/L.1272, et a exprimé sa satisfaction, tout particulièrement en ce qui concerne les principes d'action future dans ce domaine. Les auteurs de l'étude ont appelé l'attention sur la situation critique des enfants qui quittent l'école prématurément, qui constitue l'un des problèmes les plus graves auxquels ont à faire face les pays en voie de développement. Afin d'aider à remédier à cette situation, on a proposé de mettre au point des programmes spéciaux avec la participation active d'autres organismes des Nations Unies, parmi lesquels la FAO et l'UNESCO. Les critères ci-après ont été considérés comme appropriés pour l'établissement des programmes de formation préprofessionnelle : a) les gouvernements que préoccupe le problème des jeunes qui, pour avoir quitté prématurément l'école, ont une instruction insuffisante et n'ont aucune formation professionnelle, s'ils possèdent les ressources requises pour y faire face, devraient être invités à porter leur attention sur la solution qu'offre la formation préprofessionnelle; b) une attention particulière devrait être accordée à l'établissement de tels projets dans les pays où il existe des possibilités d'emploi, c'est-à-dire dans les pays en voie de développement disposant de ressources naturelles offrant de grandes possibilités d'investissement, mais dont la population ne possède pas les capacités professionnelles de base; c) les projets existants devraient être examinés en vue de l'organisation éventuelle d'activités complémentaires de formation préprofessionnelle, cette formation étant, partout où cela est possible, liée aux efforts déployés au niveau des pays dans le cadre du Programme mondial de l'emploi, afin d'éviter tout gaspillage des ressources financières; d) il conviendrait également d'étudier avec attention la question du développement de possibilités et d'activités de formation préprofessionnelle pour les jeunes filles, ainsi que l'extension de cette formation aux zones rurales.

32. En conclusion, M. Shaheed exprime l'opinion que l'application des principes directeurs et critères qu'il vient de mentionner offrirait des possibilités considérables d'action concertée entre le FISE, l'OIT et les autres organisations internationales intéressées, dans le contexte de politiques et de programmes de grande envergure (tels que le Programme mondial de l'emploi et l'Année internationale de l'éducation), pour aider à résoudre l'un des problèmes capitaux de l'époque actuelle.

33. A propos du projet de résolution E/L.1273, M. Shaheed accueille avec satisfaction la référence faite, au sixième alinéa du préambule, à la collaboration étroite existant entre le FISE et d'autres organismes des Nations Unies. Il serait intéressant que le Conseil analyse les raisons de ce succès, car on pourrait en tirer des leçons utiles pour d'autres domaines d'activité.

34. M. DØRUM (Norvège) dit que parmi les nombreux organismes faisant partie du système des Nations Unies, le FISE occupe dans l'opinion publique une place unique. Il est encourageant de constater que, d'après le rapport du Conseil d'administration, le FISE a répondu de manière convaincante, dans la limite des ressources dont il dispose, à ce que l'opinion mondiale attendait de lui.

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément No 8, par. 73.

35. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil (1610e séance), le Directeur général a mis l'accent sur les fonctions économiques et sociales étendues du FISE et sur sa contribution à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en soulignant l'importance du facteur humain dans toutes les activités relatives au développement. D'ici à la fin de la Décennie du développement, beaucoup d'enfants qui sont aujourd'hui des déshérités auront atteint l'âge adulte, et le rôle que le FISE est appelé à jouer pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de contribuer au développement de leur société ne peut guère être surestimé.

36. Il ressort du rapport dont le Conseil est saisi que le FISE continue à consacrer la plus grande partie de ses efforts aux programmes à long terme en faveur de l'enfance. Bien que le FISE assume un rôle capital dans les situations d'extrême urgence, la délégation norvégienne espère que l'accent continuera à être mis sur les programmes à long terme. Comme le Directeur général l'a indiqué au paragraphe 9 de son dernier rapport au Conseil d'administration (E/ICEF/586), "les catastrophes soudaines et temporaires ne doivent pas nous faire perdre de vue celles qui existent en permanence". Au nombre de ces dernières figure la malnutrition permanente des enfants due à une alimentation dont la teneur en protéines est insuffisante. C'est là un domaine dans lequel le rôle du FISE est important et pourrait certainement l'être encore davantage s'il disposait des ressources nécessaires. M. Dørum espère donc, comme le Directeur général, que le FISE parviendra, en coopération avec la FAO et l'OMS, à faire accélérer les progrès si nécessaires en ce domaine.

37. Un autre secteur essentiel où le FISE est de plus en plus actif est celui de la planification de la famille. Maintenant que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité de réduire le taux actuel de la natalité, le FISE aura sans doute beaucoup plus à faire dans ce domaine, où il est particulièrement bien placé pour aider les gouvernements qui demandent une assistance.

38. La délégation norvégienne tient à féliciter le FISE d'avoir été l'un des premiers organismes des Nations Unies à comprendre la nécessité de coordonner, d'intégrer et d'évaluer les activités de développement. Aussi bien au siège que sur le terrain, le FISE collabore de manière exemplaire avec les gouvernements et les divers organismes des Nations Unies.

39. Il semble que le Directeur général et ses collaborateurs ne disposent pas de moyens suffisants pour mener à bien leur tâche écrasante. L'objectif approuvé par l'Assemblée générale [résolution 2432 (XXIII)] pour les contributions annuelles des gouvernements - 50 millions de dollars - doit être atteint, et il est encourageant de lire à ce propos dans le rapport du Conseil d'administration que les contributions des gouvernements semblent maintenant augmenter à un rythme élevé et que les estimations pour 1970 sont de l'ordre de 47 à 50 millions de dollars (E/4711, par. 180). La contribution de la Norvège pour 1969 est supérieure d'un tiers environ à celle de l'année précédente et le Gouverne-

ment norvégien envisage d'augmenter encore sa contribution pour 1970.

40. Grâce à ceux qui leur apportent volontairement leur soutien, les comités nationaux du FISE contribuent dans une large mesure à lui fournir un appui moral et matériel et à promouvoir ainsi la compréhension, sur le plan international, des problèmes de développement en général. En 1960, les contributions de source privée ont augmenté de près de 42 %, atteignant environ 8 millions de dollars, alors que l'accroissement des contributions gouvernementales n'a pas dépassé 0,2 %.

41. En ce qui concerne le projet de résolution E/L.1273, dont la Norvège est l'un des auteurs, M. Dørum observe qu'on y approuve, dans le dispositif, la politique et les programmes du FISE et qu'on y demande des contributions accrues. La délégation norvégienne espère que ce projet rencontrera l'approbation unanime du Conseil.

42. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) estime que la présence au sein des Nations Unies d'un organisme qui s'occupe du bien-être de l'enfance revêt une importance capitale.

43. Le représentant des Etats-Unis tient à formuler des observations sur certains points du rapport du Conseil d'administration qui sont d'une importance particulière pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le premier concerne l'habitude du Conseil d'administration d'effectuer des voyages d'observation. Il faut le dire, la mise au point minutieuse des programmes du FISE est due dans une large mesure à la conscience avec laquelle le Conseil s'efforce de se familiariser sur place avec les véritables problèmes et possibilités des enfants dans le monde.

44. Le deuxième point concerne la souplesse qui a marqué les programmes du Conseil pendant toutes ces années. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, la discussion sur la répartition des ressources, résumée dans le rapport annuel, montre que le Conseil est conscient de la nécessité d'observer une certaine souplesse.

45. En ce qui concerne les observations du représentant de l'URSS, M. Olds dit que l'attention portée à la jeunesse en URSS est telle qu'elle rend inutile toute planification pour les cas d'urgence, mais que ce type de planification générale n'est pas propre à de nombreuses régions du monde. La délégation des Etats-Unis espère que l'intérêt que le FISE manifeste actuellement pour la formation professionnelle ne sera pas considéré comme une tentative d'usurper le rôle de l'OIT ou de l'UNESCO, mais comme un moyen d'attirer l'attention des gouvernements de certaines régions du monde sur la situation critique de la jeunesse. C'est lorsque ces mesures d'urgence font double emploi avec des fonctions qui relèvent davantage d'autres organismes et d'une planification gouvernementale plus générale qu'elles commencent peut-être à perdre de leur utilité.

46. La délégation des Etats-Unis félicite le FISE de ses réactions face aux besoins urgents et immédiats entraînés

par les catastrophes et les tragédies qui se produisent dans le monde, et en particulier de son attitude devant le sort tragique des enfants victimes de la tragédie nigéro-biafraise.

47. Bien que le rôle de catalyseur du FISE exige une certaine souplesse dans l'application du critère de la limite d'âge, M. Olds pense que dans la plupart des pays l'âge de 15 ans semble être une limite raisonnable au-delà de laquelle il serait préférable que les problèmes de la jeunesse soient dévolus à un autre organisme.

48. La délégation des Etats-Unis félicite le Conseil de l'évaluation et de l'examen qu'il entreprend chaque année. L'accent mis sur la formation préprofessionnelle et l'hygiène du milieu témoigne de l'importance qu'il y a à porter l'attention sur des sujets qui méritent d'être examinés en profondeur.

49. Le FISE constitue un exemple de coopération inter-institutions. Les enfants doivent être considérés comme des êtres humains, et non pas simplement comme un élément de main-d'oeuvre en général ou de main-d'oeuvre agricole; tous les organismes des Nations Unies devraient contribuer à la coordination des efforts tendant à répondre aux besoins de l'enfance. Il ne faut donc pas voir dans les efforts du FISE en vue de cette coordination une tentative pour assumer des fonctions qu'exercent déjà d'autres organismes. La délégation des Etats-Unis réaffirme son plein appui aux importants programmes du FISE et exprime sa vive satisfaction des travaux accomplis par le secrétariat.

50. M. VIAUD (France) estime que les résultats de la session de 1969 du Conseil d'administration, tenue à Santiago, sont encourageants et permettent d'espérer qu'à l'avenir l'action du FISE sera encore plus efficace grâce à une meilleure utilisation des ressources disponibles.

51. La délégation française apprécie l'oeuvre humanitaire accomplie par le FISE, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et certains Etats, dans les régions troublées d'Afrique, ainsi que les efforts entrepris en faveur des enfants victimes de conflits au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

52. D'une façon générale, la délégation française approuve l'orientation nouvelle des activités permanentes du FISE. M. Viaud est d'avis que l'efficacité des programmes d'assistance du FISE sera accrue grâce aux décisions que le Conseil d'administration a prises à Santiago, notamment celles qui portent sur "l'adaptation de l'assistance aux besoins des pays" (E/4711, par. 40), l'examen des possibilités d'action selon les groupes d'âge, l'accent mis sur la programmation à long terme, l'institution d'un groupe de projets "pris en note" (*ibid.*, par. 35), et la réorganisation des bureaux du FISE en Afrique.

53. L'approche globale de ces problèmes, la seule qui soit compatible avec l'évaluation de programmes à long terme, permettra une meilleure coordination des activités des différentes organisations internationales principalement et indirectement intéressées et de tenir compte des priorités

fixées par les gouvernements responsables, qui peuvent seuls assumer la responsabilité des options politiques que cela implique. La délégation française appuie les efforts entrepris en matière de santé et d'éducation en coopération avec l'OMS, l'ONU, l'OIT, l'UNESCO, le PNUD, etc. Il importe toutefois, comme l'a souligné la délégation de l'URSS, que le FISE se garde des programmes trop ambitieux où son action risquerait de se diluer et de perdre de son efficacité. Les efforts en vue de promouvoir le bien-être de l'enfance ont besoin d'être consolidés et il ne faut jamais oublier que les ressources du FISE sont limitées.

54. La contribution du Gouvernement français au FISE est l'une des plus importantes que ce gouvernement accorde à un organisme international. Sa contribution directe s'élève à 7 millions de francs par année. Le Gouvernement français verse également des contributions indirectes — comme celles dont bénéficie le Centre international de l'enfance — et il les augmentera encore au cours des années à venir, pour que le FISE dispose de ressources accrues.

55. En ce qui concerne le projet de résolution E/L.1273, la délégation française appuie l'appel lancé aux gouvernements membres et aux autres donateurs pour qu'ils ne ménagent aucun effort en vue d'accroître leurs contributions au FISE. Elle espère qu'il sera tenu compte des critiques qui ont été formulées, par exemple celles de l'URSS, et que l'on trouvera de nouveaux termes adéquats pour que le projet de résolution puisse rencontrer un appui unanime.

56. Mlle MUTER (Indonésie) remercie le FISE de l'assistance qu'il apporte en Indonésie. L'étroite coopération établie entre le Gouvernement indonésien et le FISE se révèle fort utile. L'intérêt que l'Indonésie porte au bien-être de la mère et de l'enfant est bien connu et la délégation indonésienne se félicite que le FISE ait élargi son rôle en ce domaine. Une politique générale en faveur des enfants et des jeunes est de la plus grande utilité pour les pays en voie de développement. "L'adaptation de l'assistance aux besoins des pays" (E/4711, par. 40), grâce à laquelle l'aide est accordée selon l'ordre des priorités établi par les pays en voie de développement intéressés, est très précieuse. Le FISE doit disposer de ressources plus importantes si l'on veut que ses activités puissent être élargies. La délégation indonésienne approuve sans réserve le projet de résolution E/L.1273, qui doit profiter à l'ensemble de la jeune génération.

57. De l'avis de M. ABE (Japon), il est particulièrement encourageant que les activités du FISE, ces dernières années, se soient orientées non seulement vers les secours d'urgence mais également vers l'aide au développement d'une manière générale. Il importe toutefois que le FISE, dont les moyens sont limités, tire le meilleur parti possible des ressources financières et humaines dont il dispose. La délégation japonaise prend note avec satisfaction des efforts déployés pour instaurer une coordination entre le FISE et l'OIT, l'UNESCO, la FAO, l'OMS et d'autres organisations internationales en matière de planification et d'exécution des projets. Le FISE a beaucoup à apporter dans des

domaines tels que la santé et la nutrition. Il faut espérer que ces efforts se traduiront par une participation active des jeunes au développement de leur pays. L'accord récent en vertu duquel le représentant du PNUD au Japon a été également chargé de représenter le FISE dans ce pays offre un bel exemple de la coopération existant entre les organismes internationaux. Cette initiative renforcera l'assistance en faveur du développement au Japon. Le Gouvernement japonais continuera à faire tout son possible pour aider le FISE à s'acquitter de sa tâche noble et humanitaire.

58. M. KRISHNAN (Inde) constate avec satisfaction que le programme du FISE est maintenu et élargi et que cet organisme dans son ensemble a une conscience aiguë des besoins des pays en voie de développement. Le Président du Conseil d'administration a souligné avec raison dans sa déclaration que, dans les pays en voie de développement, deux personnes sur cinq étaient âgées de moins de 15 ans. Les efforts tentés pour accroître leur bien-être revêtent donc une importance particulière, surtout si l'on songe que les enfants d'aujourd'hui seront les citoyens et les chefs de demain.

59. L'"adaptation de l'assistance aux besoins des pays" que pratique le FISE est une bonne formule, qui permettra de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour les pays en voie de développement. Il n'y a pas de raison de craindre qu'une telle formule oblige d'une manière ou d'une autre le FISE à s'occuper de questions échappant à sa compétence : tout ce qu'elle signifie, c'est que l'assistance du FISE s'intégrera mieux dans le plan général de développement de chaque pays et sera mieux coordonnée avec lui.

60. D'après le paragraphe 155 du rapport du Conseil d'administration, les articles qui sont achetés sur place au lieu d'être importés ne représentent que 4 % environ de la valeur de toutes les fournitures procurées par le FISE. Etant donné qu'une proportion écrasante de l'aide procurée par le FISE consiste en fournitures et matériel, celui-ci devrait s'efforcer dans la mesure du possible d'acheter ces articles sur place. Une telle augmentation des achats locaux aiderait beaucoup les pays en voie de développement à accroître leur production et assurer l'expansion de leur industrie.

61. L'aide apportée par le FISE pour améliorer l'approvisionnement en eau grâce à des méthodes telles que le forage de puits a rendu de grands services à l'Inde. La délégation indienne se félicite également que, deux années auparavant, le FISE ait entrepris des activités de planification de la famille et qu'il étende maintenant ces activités. Les crédits alloués par le FISE au titre des activités de planification de la famille en Inde ont accusé une augmentation de 200 000 dollars, qui a été la bienvenue. M. Krishnan espère que le projet de résolution E/L.1273 sera approuvé à l'unanimité.

62. M. JERBI (Libye) déclare que sa délégation approuve l'idée, exprimée dans le rapport du Conseil d'administration, d'encourager les pays en voie de développement à

tenir compte des enfants et des jeunes gens dans les programmes nationaux de développement, d'autant plus que le monde se prépare à aborder la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement libyen a toujours suivi avec un vif intérêt l'oeuvre humanitaire accomplie par le FISE auprès des enfants et des jeunes et se rend bien compte des difficultés auxquelles il se heurte. Toutefois, devant les résultats obtenus jusqu'ici par le FISE, le Gouvernement libyen est convaincu que celui-ci saura surmonter ces difficultés.

63. La délégation libyenne estime, comme le Conseil d'administration, que "l'aide du FISE aux projets doit favoriser, dans l'intérêt de l'enfance, la coordination de services tels que les services de santé, d'enseignement, de protection sociale et de vulgarisation agricole" (E/4711, par. 33). L'adaptation de l'assistance aux besoins des pays, qui permettra à l'aide du FISE de ne pas revêtir la même forme dans tous les pays et de tenir compte des possibilités et besoins différents, est une formule pleine de sagesse.

64. L'un des principaux objectifs du FISE est de permettre d'accorder une attention spéciale aux enfants et aux jeunes non scolarisés afin de les former et de les intégrer dans la population active. Le problème se pose avec acuité dans les pays arabes, où 15 millions de jeunes ont été privés d'éducation, et il entrave sérieusement le développement économique et social de ces pays. La délégation libyenne tient à remercier le FISE d'avoir aidé le Gouvernement libyen à organiser à Tripoli un cycle d'étude sur les enfants non scolarisés et les jeunes incapables de terminer leur scolarité. Le cycle d'étude a adopté une série de recommandations qui devaient être soumises au début de 1970 à un cycle d'étude pour l'ensemble de la région arabe, qui se réunira à Beyrouth. A l'occasion de ce cycle d'étude, le Gouvernement libyen et le FISE ont signé un accord en vue de coordonner leurs activités en faveur de l'enfance.

65. M. AHMED (Pakistan) déclare que le FISE, au cours des années, s'est honorablement acquitté de sa tâche dans des domaines variés d'activité, et que la délégation pakistanaise apprécie pleinement l'oeuvre utile qu'il a réalisée au Pakistan. Le FISE a aidé les pays en voie de développement à élaborer des plans dont les générations futures ressentiront les effets. La coopération interinstitutions est très importante, surtout au seuil de la deuxième Décennie du développement, et M. Ahmed espère qu'elle s'intensifiera. Pour ce qui est de la nécessité de disposer de ressources accrues, évoquée aux paragraphes 35 à 37 du rapport du Conseil d'administration, la délégation pakistanaise appuie sans réserve l'appel adressé en vue d'accroître les contributions versées au FISE, et elle espère que cet appel sera étudié avec sympathie. Le texte du projet de résolution E/L.1273 devrait être amendé pour tenir compte des vues exprimées par l'URSS, de façon qu'il puisse recueillir l'appui unanime qu'il mérite.

66. De l'avis de M. HILL (Jamaïque), il importe de prendre conscience de ce qu'une grande partie de la population du globe est très jeune. Comme l'a souligné le Président du Conseil d'administration du FISE, dans les

pays en voie de développement — qui représentent les deux tiers du monde — deux personnes sur cinq ont moins de 15 ans. Cette proportion est plus forte encore si l'on considère les moins de 21 ans. Le monde non seulement doit faire face aux problèmes que pose la jeunesse, mais également répondre au défi qu'elle lui lance. A sa session en cours, le Conseil a accordé une importance considérable à la jeunesse; il a même inscrit à son ordre du jour une question consacrée aux programmes d'action internationale concernant la jeunesse (point 13). Si la génération en place tient à conserver son crédit auprès de la génération montante, il lui faudra passer rapidement de la parole aux actes. Les gouvernements et la communauté internationale devront adopter des mesures pratiques et audacieuses pour ranimer l'espoir et offrir des possibilités aux jeunes.

67. Le Directeur général s'est déclaré convaincu que le FISE pourrait administrer le double au moins des fonds dont il dispose actuellement et qu'il ne s'ensuivrait qu'une charge de travail supplémentaire relativement faible pour le Fonds lui-même et pour les organismes des Nations Unies dans leur ensemble. La décision pratique qui consisterait à accroître les fonds disponibles ne devrait pas dépasser les moyens de la communauté internationale. En outre, le FISE ne reçoit rien du PNUD, qui devrait être un instrument au service du développement de l'individu. On ne pourra plus parler d'un "Programme des Nations Unies pour le développement" si celui-ci continue à accorder une importance disproportionnée aux critères économiques sans faire aux critères sociaux la place qui leur revient.

68. M. Hill évoque ensuite les investissements consécutifs à des projets, tels que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement du milieu dans les villages, la nutrition appliquée, le développement rural et les services communautaires dans les villes. La BIRD et les gouvernements devraient se préoccuper immédiatement de fournir, par le canal de l'assistance bilatérale, les investissements consécutifs nécessaires. Il faut espérer que les efforts évoqués aux paragraphes 125 et 126 du rapport du Conseil d'administration aboutiront et que l'on verra s'instaurer une coopération entre le FISE, l'OMS, le PNUD, la BIRD et les autres institutions compétentes, afin que l'on puisse disposer des ressources indispensables.

69. Un exemple de coopération intéressant une région de la Jamaïque est le West Kingston Trust, qui a été institué avec l'aide du secteur privé avant de passer sous le contrôle des habitants de la région, qui en assurent maintenant le fonctionnement. Le Trust fournit une infrastructure de base pour les services d'hygiène maternelle et infantile dans la région. Toutefois, les ressources nationales de la Jamaïque étant encore généralement insuffisantes, il faut faire appel à l'aide extérieure avant de pouvoir s'attaquer efficacement au problème essentiel.

70. L'éducation et la formation du personnel sanitaire sont un autre domaine qui exige des dépenses considérables de ressources et d'énergie. La délégation jamaïque appuie les efforts entrepris pour prévoir des cours en fonction des besoins urgents des pays en voie de développement.

71. Il est bon que le FISE encourage les achats de fournitures sur place, ce qui contribuera à encourager la production et l'industrie locales. Une telle politique permettra peut-être d'économiser sur les dépenses administratives; toutefois, il ne faut pas oublier que, dans bien des pays en voie de développement, la production locale se fait sur une échelle réduite.

72. Il est significatif qu'un grand nombre de gouvernements souhaitent être associés plus étroitement à l'oeuvre du Conseil d'administration en devenant membres. Une telle initiative élargirait la participation des pays en voie de développement et pourrait inciter les pays à augmenter leurs contributions au FISE.

73. Le projet de résolution E/L.1273 devrait en principe obtenir un appui assez large, sous réserve de certaines légères modifications de forme. Au troisième alinéa du préambule, les mots "à prévoir dans leurs programmes de développement à long terme des moyens de répondre" devraient être remplacés par "à exécuter leurs programmes de développement à long terme en vue de répondre", car les mots "à prévoir" risquent d'impliquer certaines fonctions administratives qui ne concernent pas le FISE. Au cinquième alinéa du préambule, il y aurait lieu de renverser l'ordre des mots "régionale" et "nationale", pour donner à la phrase l'accent qui convient. Au paragraphe 1 du dispositif, les mots "et les programmes" devraient être supprimés, étant donné que le Conseil a étudié la politique, mais non les programmes, du Fonds.

74. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation, tout en apportant son soutien sincère aux activités du FISE, pense que les sommes allouées, sur le budget du Fonds, à l'enseignement et à la formation professionnelle sont quelque peu élevées par rapport aux autres allocations, et peut-être même excessives étant donné l'importance des ressources déjà consacrées à l'éducation et à la formation par d'autres organisations. Au paragraphe 80 du rapport, il est fait allusion à l'intention du FISE de revoir d'ici quelques années ses critères en matière d'aide à l'enseignement: la délégation du Royaume-Uni attend avec impatience les résultats de ce réexamen.

75. La délégation du Royaume-Uni note avec plaisir que le projet de résolution (E/L.1273) fait mention de la coopération entre le FISE et les autres organismes des Nations Unies, et elle appuiera cette résolution, soit sous sa forme actuelle, soit avec les amendements que les auteurs jugeront bon d'y apporter pour élaborer un texte acceptable à l'unanimité.

76. Mlle ILIĆ (Yougoslavie) note avec satisfaction que le rôle du FISE dans la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement était l'un des principaux thèmes de la session de 1969 du Conseil d'administration, qui a eu lieu à Santiago. La délégation yougoslave approuve entièrement l'opinion du Conseil d'administration selon laquelle le FISE a pour première tâche d'encourager les pays en voie de développement à tenir compte des enfants et des jeunes dans les programmes nationaux de dévelop-

pement, et de les y aider en étudiant systématiquement les moyens par lesquels ils peuvent le mieux y parvenir.

77. La population des pays en voie de développement étant composée dans une proportion de 40 ou 50 % d'enfants et de jeunes gens qui doivent être protégés contre les dangers de la société et formés et encouragés à assumer une part de responsabilité dans le développement de leur pays, il est extrêmement souhaitable que s'établisse une coopération étroite entre le FISE et les autres organismes des Nations Unies. La délégation yougoslave appuiera le projet de résolution E/L.1273 et espère qu'il pourra être adopté à l'unanimité.

78. M. KENNAN (Irlande) dit que sa délégation est fière d'être l'un des auteurs du projet de résolution. Le Gouvernement irlandais approuve le FISE d'avoir envoyé de façon continue des secours d'urgence au Nigéria, et il a décidé d'augmenter sa contribution d'une somme de 25 000 dollars destinée tout spécialement à cet usage.

79. M. LAURELLI (Argentine) fait savoir que sa délégation n'est pas d'avis qu'on limite le rôle du FISE dans l'exécution de programmes de santé. La santé est une nécessité si l'on veut que les jeunes gens participent pleinement à la vie de leur société, et les programmes coordonnés du FISE et de l'OMS sont donc extrêmement précieux. Le FISE devrait également jouer un rôle de premier plan dans la planification de la famille. Les problèmes de l'enfance et de l'adolescence sont extrêmement urgents, et c'est pourquoi la délégation argentine appuie le projet de résolution, voulant ainsi signifier son appui aux efforts du FISE pour aider à résoudre ces problèmes.

80. M. KHANACHET (Koweït), parlant également au nom des délégations de la Libye et du Soudan, déclare que ces pays désirent tous trois se joindre aux auteurs du projet de résolution E/L.1273. Le Koweït se félicite des activités que poursuit le FISE en faveur des enfants du monde entier, et en particulier du soutien qui a été apporté aux réfugiés palestiniens, comme le mentionne le paragraphe 145 du rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/586).

81. M. ROUAMBA (Haute-Volta) pense que le travail du Conseil serait grandement facilité si le FISE présentait dorénavant à la fin de son rapport un projet de résolution qui serait soumis au Conseil pour adoption.

82. En ce qui concerne le projet de résolution dont le Conseil est saisi, M. Rouamba pense qu'il serait souhaitable de n'employer que l'une des deux abréviations : "FISE" ou "Fonds". On pourrait peut-être aussi mieux équilibrer le texte en faisant passer certains alinéas du préambule, par exemple le troisième, le cinquième et le sixième, convenablement amendés, dans le dispositif. Ce faisant, le Conseil mettrait davantage l'accent sur l'aide du FISE aux pays en voie de développement, sur son intention d'augmenter encore sa participation à la promotion de services intégrés, et sur la coopération étroite qui existe entre le Fonds et les autres organisations. Le septième alinéa du préambule n'apporte pas grand-chose à la résolution, car il ne fait que s'étendre à nouveau sur l'une des fonctions fondamentales du FISE. Le texte du paragraphe 1 du dispositif pourrait être raccourci en supprimant l'allusion au concept vague de "jeune génération".

La séance est levée à 13 h 10.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 1er août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

Point 14 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ( <i>fin</i> ) .....	177
Point 20 de l'ordre du jour :	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies .....	178

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/4711; E/L.1273) (*fin*)

1. M. DOGRAMACI (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) assure les membres du Conseil que toutes les observations formulées au cours du débat seront portées à l'attention du Conseil d'administration, qui s'en inspirera pour ses travaux futurs.

2. A l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour, quelques observations s'imposent. En premier lieu, en ce qui concerne "l'approche par pays", il est absolument indispensable que les demandes d'aide émanent des gouvernements eux-mêmes, à qui il appartient en outre de décider des priorités dans les plans et programmes nationaux en faveur de l'enfance. Ces demandes sont ensuite soumises aux institutions compétentes des Nations Unies pour approbation avant de pouvoir être prises en considération par le Fonds, dans les limites de ses ressources financières. Dans un certain nombre de cas, toutefois, lorsque les plans des gouvernements sont assez imprécis, le Fonds s'efforce d'influer sur la formulation des plans dans l'intérêt de l'enfance. Par ailleurs, il est souvent difficile de faire une distinction entre les mesures prises dans l'intérêt des enfants et celles prises dans l'intérêt de l'ensemble de la population; c'est le cas notamment dans des domaines tels que la santé et l'hygiène. En matière de planification de la famille, chaque fois qu'un gouvernement en fait la demande, les programmes de soins aux mères et aux enfants appliqués par l'OMS ou avec l'agrément de cette organisation comprennent des cours de planification de la famille.

3. M. BENLER (Turquie), au nom des auteurs du projet de résolution des neuf pays (E/L.1273), présente quelques modifications à ce texte. Tout d'abord, il conviendrait d'ajouter à la liste des auteurs les noms des pays suivants :

Haute-Volta, Koweït, Libye, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Tchad. D'autre part, conformément à une observation du représentant de la Haute-Volta, il semble préférable de donner, chaque fois qu'il apparaît dans le projet de résolution, le nom complet du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

4. Sur la suggestion du représentant de la Jamaïque, le troisième alinéa du préambule pourrait être modifié comme suit :

*"Accueillant avec faveur les dispositions que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance prend actuellement pour aider les pays en voie de développement à exécuter leurs programmes de développement à long terme en vue de répondre, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection sociale, aux besoins des centaines de millions d'enfants de moins de 15 ans que comptent ces pays,"*

Au cinquième alinéa du préambule, l'ordre des mots "régionale" et "nationale" pourrait être inversé. Le septième alinéa du préambule pourrait être modifié également de la manière suivante :

*"Notant en outre que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance doit rester en état de faire face immédiatement aux besoins urgents des enfants et des mères,"*

Au huitième alinéa du préambule, dans la version française, le terme "citoyens" pourrait être remplacé par "ressortissants" ou "nationaux". Enfin, le paragraphe 1 du dispositif deviendrait :

*"Approuve la politique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui vise à aider les pays en vue de protéger la jeune génération et de la préparer à ses futures responsabilités;"*

5. M. Benler espère que, ainsi révisé, le projet de résolution pourra recueillir l'unanimité.

6. M. VIAUD (France) estime, au sujet du terme à employer au huitième alinéa du préambule, que tout dépend de l'intention des auteurs du projet. En effet, le terme "ressortissants" serait le plus approprié si les auteurs entendent simplement par là les personnes qui vivent dans les pays en voie de développement. Si au contraire une notion de nationalité entre en jeu, les termes "citoyens" ou "nationaux" conviendraient mieux.

7. M. HILL (Jamaïque) signale que, dans la version anglaise, la modification apportée au paragraphe 1 du dispositif soulève une difficulté quant à l'ordre des mots. Il

serait préférable de dire : "Endorsés *the policies of the United Nations Children's Fund aiming at providing aid for countries in protecting the younger generations and in preparing them for future responsibilities*".

8. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que la version russe du quatrième alinéa du préambule soit alignée sur le texte anglais du projet de résolution.

9. M. KHANACHET (Koweït) estime qu'il serait préférable de dire, dans la version anglaise du paragraphe 1 du dispositif, "... *the policies of the United Nations Children's Fund which aim at providing aid ...*".

10. Pour sa part, M. ALLEN (Royaume-Uni) estime que la meilleure formule consisterait à dire "... *the policies of the United Nations Children's Fund which aim to provide aid...*"

11. M. HILL (Jamaïque) persiste à croire que la difficulté, sur le plan grammatical, n'est pas là, mais dans l'ordre des mots à la fin du paragraphe.

12. M. ROUAMBA (Haute-Volta) retire sa proposition relative au huitième alinéa du préambule, le terme "citoyens" lui paraissant finalement préférable.

13. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/L.1273), tel qu'il a été modifié.

*Le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté par acclamation.*

#### POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (E/4668, E/4712)**

14. Le PRESIDENT rappelle qu'à sa 1568e séance, le 19 novembre 1968, le Conseil a décidé que le Président du Conseil et le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux procéderaient à de nouvelles consultations au sujet de l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, dans sa résolution 2426 (XXIII), l'Assemblée générale a prié le Conseil d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées tendant à coordonner les politiques et activités des institutions spécialisées en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Comme suite à la décision du Conseil et en application de la résolution de l'Assemblée générale, des consultations ont eu lieu entre le Président du Comité spécial et le Président du

Conseil, le 1<sup>er</sup> juillet 1969. Les résultats de ces consultations sont exposés dans le document E/4712.

15. En outre, le Conseil peut se référer à la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale et aux paragraphes 10 à 14 du trente-cinquième rapport du Comité administratif de coordination (E/4688), ainsi qu'au rapport sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'ONU, rapport soumis par le Secrétaire général au Comité spécial (A/AC.109/333).

16. M. KARASSIMEONOV (Bulgarie) rappelle que, aux termes de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale, qui faisait suite à la résolution 2311 (XXII), le Conseil économique et social a été prié d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées tendant à coordonner les politiques et activités des institutions spécialisées en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il faut espérer que le débat qui s'ouvre permettra au Conseil de jouer son rôle de coordonnateur dans ce domaine.

17. En ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale par les institutions spécialisées, il est très encourageant que trois des institutions spécialisées, l'OMS, l'OIT et l'UNESCO, aient accordé une attention particulière à leur participation au processus de décolonisation. C'est ainsi qu'au cours de leur conférence générale de 1968 chacune de ces organisations avait inclus un point spécial consacré à ce problème et s'est prononcée en faveur d'une coopération avec l'ONU en la matière. En particulier, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté en novembre 1968, concernant l'application de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale, une résolution qui comporte même des dispositions d'ordre constitutionnel. Ce texte prouve d'une manière convaincante que l'UNESCO est décidée à prendre une part active au processus de décolonisation, auquel on ne saurait opposer aucun obstacle d'ordre constitutionnel ou autre.

18. Par ailleurs, le Comité spécial a récemment étudié la contribution des autres institutions spécialisées sur la base des réponses de ces institutions à la lettre du Secrétaire général en date du 5 mars 1969, reproduites dans le rapport du Secrétaire général (E/AC.109/333). Il ressort de ce rapport que, conformément à une décision prise par le CAC, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a organisé une réunion spéciale interinstitutions consacrée aux projets d'assistance aux réfugiés en Afrique. A sa quarante-septième session, le CAC a approuvé les conclusions et les recommandations de cette réunion en estimant qu'elles devraient ouvrir la voie à un nouveau resserrement de la coopération interinstitutions en faveur des réfugiés des territoires en question.

19. D'autre part, en application du paragraphe 8 de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est en rapport avec les chefs des secrétariats des institutions spécialisées. Les activités du Secrétaire



général et du CAC ne manqueront pas d'aider les institutions spécialisées et les autres organisations internationales à appliquer largement les résolutions de l'Assemblée générale. Les réponses à la lettre du Secrétaire général permettent d'ailleurs de constater que certaines institutions ont déjà pris des mesures dans la bonne direction. D'autres organisations, telles l'OMM et l'OMCI, ont accepté volontiers l'offre du Secrétaire général d'aider les institutions spécialisées à mettre au point les mesures appropriées pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Pour sa part, la FAO a demandé des indications concernant les mesures qu'elle pourrait prendre en vue de donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale. A cet égard, la délégation bulgare suggère à la FAO de s'inspirer de l'expérience des autres institutions spécialisées — plus particulièrement de l'UNESCO — qui ont trouvé le moyen d'appliquer les résolutions en question.

20. Dans l'ensemble donc, après une période d'hésitation, la majorité des institutions spécialisées et des organisations internationales ont décidé de prendre part à l'oeuvre de décolonisation. Il y a cependant lieu de regretter le refus de la BIRD de coopérer avec l'ONU et de se conformer à ses résolutions dans le domaine de la décolonisation, et cela malgré plusieurs avis du Conseiller juridique de l'ONU. L'attitude de la Banque a été vivement critiquée. Il faut d'ailleurs reconnaître, comme l'a fait le Comité spécial, que le stade des bonnes intentions a été rarement dépassé et que bien peu nombreuses sont les mesures effectives qui ont été prises par les institutions spécialisées dans ce domaine.

21. Pour remédier à cet état de choses, il est indispensable que les institutions spécialisées redoublent d'efforts et fassent preuve de plus d'initiative, aidées en cela par tous les organes compétents de l'ONU. Dans ce dessein, certains pays membres du Comité spécial ont suggéré la création d'un sous-comité qui serait chargé d'étudier de façon systématique l'application des résolutions pertinentes de l'ONU par les institutions spécialisées et les organisations internationales associées à l'ONU, suggestion à laquelle se rallie la délégation bulgare.

22. De l'avis de la délégation bulgare, il incombe en outre au Conseil de redoubler d'efforts afin de coordonner l'activité des institutions spécialisées dans ce domaine, en intensifiant les rapports avec le Comité spécial et en prenant un plus grand nombre d'initiatives, comme celles qui ont trait à la coopération interinstitutions en faveur des réfugiés.

23. Il y a lieu de se féliciter des consultations très fructueuses qu'ont eues, en application de la recommandation de l'Assemblée générale, le Président du Conseil et le Président du Comité spécial. Parmi les conclusions formulées à l'issue de ces consultations, qui font l'objet d'un rapport du Président du Conseil (E/4712), la délégation bulgare approuve tout particulièrement le point de vue selon lequel toutes suggestions que les chefs des secrétariats pourraient être en mesure de présenter à cet égard seraient opportunes. Une autre suggestion intéressante concerne la conclusion d'accords de coopération ou d'autres arrange-

ments avec l'OUA. La conclusion d'accords de coopération avec l'OUA en matière de décolonisation constitue en effet le meilleur point de départ pour une assistance efficace aux peuples d'Afrique qui luttent encore pour leur indépendance nationale. La délégation bulgare se rallie d'ailleurs à la totalité des suggestions formulées dans ce rapport, qui, à son avis, devraient être reprises dans le document que le Conseil rédigera à l'issue des débats.

24. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en conclusion que, lors de la visite en Afrique du Comité spécial, les mouvements nationaux de libération ont été unanimes à solliciter l'aide des institutions et des organisations associées à l'ONU, en insistant sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans la lutte héroïque qu'ils mènent contre les régimes colonialistes et racistes. Les organes compétents de l'ONU et des institutions spécialisées doivent tout mettre en oeuvre pour contribuer à l'élimination des derniers vestiges du colonialisme.

25. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) commence par évoquer les textes auxquels a donné naissance la session historique tenue par l'Assemblée générale en 1960 et à laquelle participaient tant de chefs d'Etat et de personnalités éminentes. C'est de là qu'est née la déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) et les textes de confirmation et d'application qui l'ont suivie.

26. Le processus de décolonisation s'est dans l'ensemble déroulé de façon assez satisfaisante, mais il est arrivé à une impasse en ce qui concerne les peuples opprimés de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et des territoires sous domination portugaise. L'Assemblée générale a essayé de résoudre ce problème de plusieurs façons. C'est ainsi que, dans sa résolution 2426 (XXIII), elle renouvelle son appel aux institutions spécialisées et aux institutions internationales associées à l'ONU afin qu'elles accordent leur pleine coopération pour la réalisation des objectifs et des dispositions de la résolution 1514 (XV) et d'autres résolutions pertinentes. Elle leur recommande d'élaborer, en coopération avec l'OUA et, à travers elle, avec les mouvements de libération nationale, des programmes concrets d'assistance. Enfin elle lance un appel, notamment à la BIRD et au FMI, pour faire cesser toute assistance aux Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud, et elle recommande à la Banque d'annuler les prêts et les crédits qu'elle a consentis à ces gouvernements.

27. Dans la lettre adressée aux institutions spécialisées et aux organisations associées à l'ONU, le Secrétaire général indique notamment qu'il leur serait reconnaissant de bien vouloir lui adresser des suggestions concrètes quant aux meilleurs moyens d'assurer l'application complète et rapide des résolutions pertinentes. Les réponses à cette lettre sont reproduites dans le rapport du Secrétaire général (A/AC.109/333) et, à cet égard, la délégation tanzanienne souligne l'absence de la réponse de l'UNESCO. Ces réponses varient beaucoup, depuis la position négative de la BIRD et du FMI jusqu'à une attitude coopérative de la part, notamment, du Haut Commissariat pour les réfugiés, de la FAO, de l'OMS et de l'OIT.

28. La BIRD se retranche derrière des arguments juridiques, selon lesquels elle n'est pas obligée et n'est même pas libre, aux termes de ses statuts, d'accéder à des demandes de ce genre, à savoir suspendre son aide économique au Portugal et à l'Afrique du Sud. Le représentant de la Tanzanie demande alors si la BIRD se considère compétente, dans le cadre de ces mêmes statuts, pour conclure des accords de coopération avec l'OUA. Quant au FMI, le lacanisme de sa réponse se passe de tout commentaire.

29. L'OIT, dont la réaction est assez satisfaisante, peut aider encore davantage les peuples de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et des territoires sous domination portugaise grâce à ses programmes de formation.

30. Dans sa réponse, la FAO fait état de l'assistance qu'elle fournit aux réfugiés venus des territoires sous domination portugaise. L'argument selon lequel elle ne s'intéresse qu'à ces territoires, parce que la Rhodésie du Sud et la Namibie ne sont pas membres de la FAO, est irrecevable, et cette institution devrait se conformer à la recommandation du paragraphe 3 du dispositif de la résolution 2426 (XXIII) tendant à ce que les programmes d'assistance soient élaborés en coopération avec l'OUA. La situation qui permet à certaines institutions et organisations d'échapper à leurs responsabilités en se retranchant derrière des arguments juridiques est absolument inadmissible.

31. La délégation tanzanienne se félicite de l'initiative du CAC de tenir une réunion interinstitutions spéciale consacrée à l'assistance aux réfugiés en Afrique, et elle constate avec satisfaction qu'il a été pris note de l'espoir, exprimé par le Haut Commissaire pour les réfugiés, que les procédures actuellement suivies par certaines des institutions dans le domaine de l'assistance aux réfugiés seraient assouplies (E/4712, par. 8). Ce problème pourrait être résolu si les institutions spécialisées acceptaient d'en reconnaître l'extrême importance et abandonnaient leur attitude négative.

32. Il faut recommander aux organes directeurs et aux organes délibérants des institutions spécialisées et des organisations associées à l'Organisation des Nations Unies qu'ils prient les Directeurs ou Secrétaires généraux de ces institutions de leur soumettre des mémorandums où ils feraient l'historique des résolutions et décisions pertinentes et indiqueraient les mesures prises et à prendre par l'organisme intéressé pour aider à la réalisation des objectifs fixés ainsi que les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'exécution de ces mesures. En outre, il importe que ces organes réaffirment leur décision de ne pas fournir d'assistance au Portugal et à l'Afrique du Sud. A cet égard, la délégation tanzanienne se demande quelles ont pu être les difficultés de l'UNESCO et quelles suggestions cette institution se juge en mesure de soumettre. Enfin, on pourrait recommander aux organes délibérants d'examiner la possibilité de créer un comité qui serait invité à examiner les mesures prises et les difficultés rencontrées, à formuler des suggestions et à rendre compte des problèmes qui se posent.

33. Le Conseil devrait recommander que cette question demeure en permanence à l'ordre du jour du CAC et à celui des réunions communes du CAC et du Comité du programme et de la coordination, afin que les chefs des secrétariats des institutions spécialisées puissent constamment en suivre l'évolution.

34. Lorsque les représentants des institutions spécialisées auront donné des renseignements sur les difficultés qu'elles rencontrent dans l'exécution de leurs mandats respectifs, le Conseil pourra formuler des suggestions concrètes sous forme soit de consensus, soit de résolution. Comme l'a indiqué la FAO dans sa réponse, l'ONU doit donner des indications quant à la façon dont les institutions spécialisées peuvent aider à la réalisation des principes énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

35. M. OUANGMOTCHING (Tchad) dit que le rapport que le Secrétaire général a établi sur la façon dont les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies appliquent la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est loin de donner satisfaction et ne reflète que peu de progrès. Certaines institutions spécialisées persistent à ignorer la volonté manifestée par l'Assemblée générale dans ses résolutions et refusent d'y donner suite. La délégation du Tchad déplore que les mesures voulues n'aient pas été prises et que quelques-unes seulement des institutions spécialisées aient formulé des suggestions concrètes quant à la façon d'appliquer ces résolutions. Il est regrettable en particulier que, hormis le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OIT, les institutions spécialisées n'aient pas coordonné leurs activités avec l'OUA. Le Conseil doit inviter les institutions spécialisées à indiquer quelles sont les mesures qu'elles se proposent de prendre pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

36. M. COLMAR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le Haut Commissariat apporte son aide à 470 000 réfugiés en provenance des territoires visés par les résolutions susmentionnées, qui se trouvent pour la plupart sur le territoire de la République démocratique du Congo. En 1968, le programme d'aide d'urgence du Haut Commissariat représentait 820 000 dollars, auxquels il faut ajouter des allocations hors programme qui ont atteint 100 000 dollars en 1968, ainsi que des concours divers, impossibles à évaluer avec précision, mais qui dépassent les montants précédents, émanant de sources bilatérales ou non gouvernementales. En 1969, les sommes affectées à l'aide à ces catégories de réfugiés représenteront 980 000 dollars, voire peut-être davantage.

37. Comme l'a indiqué le Président du Conseil dans son rapport (E/4712), certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la coopération interinstitutions, grâce surtout aux résultats de la réunion spéciale qui s'est tenue en janvier 1969. Cette coopération se traduit de diverses façons.

38. Le PAM, par exemple, a continué de fournir des rations alimentaires pour les réfugiés en cours d'installation

surtout en Zambie et en République-Unie de Tanzanie. La FAO, pour sa part, a désigné une équipe d'experts qui s'est rendue en Zambie pour étudier le projet d'établissement rural de réfugiés angolais, et elle a fourni un géologue expert qui doit étudier une zone d'implantation de réfugiés en Tanzanie. L'OMS a envoyé un expert dans ce même pays pour étudier la création d'un dispensaire, et l'UNESCO en a envoyé un en République démocratique du Congo en vue d'assurer la formation de réfugiés angolais. Le BIT examine, dans ce pays, la possibilité de donner aux réfugiés une formation dans le domaine des professions artisanales à domicile. Le FISE a fourni du matériel et des produits pharmaceutiques pour créer quatre unités médicales mobiles. La BIRD, enfin, a fait savoir que son bureau de Nairobi fournirait le concours d'experts pour étudier l'installation de réfugiés. L'UIT, l'OMM, l'OACI et l'ONUDI ont fait plusieurs propositions concernant l'éducation et la formation professionnelles des réfugiés.

39. Le Haut Commissariat vient de signer avec l'OUA un accord visant à resserrer la coopération des deux organismes dans le domaine de l'aide aux réfugiés. Cependant, comme l'a souligné le Haut Commissaire, les lenteurs et les difficultés auxquelles se heurte l'exécution de projets de développement rural intégré pour les réfugiés proviennent souvent du fait que les gouvernements eux-mêmes tardent à adresser les demandes d'assistance ou éprouvent des difficultés à le faire.

40. M. CONSOLO (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) déclare que la BIRD a fait savoir, lors de la réunion interorganisations convoquée par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'étudier les possibilités de porter assistance aux réfugiés en Afrique, qu'elle pouvait contribuer à ces activités sous la forme de services techniques. La mission permanente de la Banque en Afrique orientale peut, par l'intermédiaire de son service de développement de l'agriculture, participer à la planification et à l'exécution de programmes de secours aux réfugiés. Ce service a facilité l'installation de 30 000 familles africaines au Kenya, et il a aidé la République-Unie de Tanzanie à exécuter des programmes de secours aux réfugiés.

41. Concernant la remarque formulée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie, il y a lieu de signaler que tous les accords avec d'autres organismes intergouvernementaux doivent être approuvés par le Conseil des gouverneurs de la BIRD; il est donc impossible de dire, à ce stade, si un accord éventuel avec l'OUA serait ou non approuvé par celui-ci. Cependant, la Banque a toujours invité l'OUA à participer, en qualité d'observateur, aux séances du Conseil d'administration.

42. Au cours des cinq années à venir, la BIRD se propose de tripler ses investissements en Afrique et de consentir une aide financière à des conditions particulièrement favorables. Le succès des opérations de la Banque dépend toutefois de la reconstitution des ressources de l'IDA; après une longue période d'incertitude, cette reconstitution est en bonne voie.

43. L'attitude de la Banque à l'égard des pays d'Afrique est tout à fait constructive, et elle a l'intention d'intensifier ses activités pour contribuer au développement économique et social de ces pays.

44. M. de SILVA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que l'UNESCO a adopté dès 1968 des mesures visant à donner effet aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées au sujet de la décolonisation. A sa quinzième session, en effet, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et une autre qui concerne plus particulièrement le Portugal. Dans la première de ces résolutions, la Conférence générale réaffirme sa condamnation de toutes les formes et manifestations de colonialisme et de racisme et appelle l'attention du Conseil exécutif et du Directeur général sur la nécessité d'intensifier les activités de l'UNESCO en vue de prêter assistance aux peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale et de mettre sur pied des programmes concrets à cette fin en collaboration avec l'OUA et les mouvements de libération nationale. Comme suite à cette résolution, le Directeur général s'est mis en rapport avec le Secrétaire général de l'OUA en vue d'examiner, avec les mouvements de libération nationale, la contribution que peut apporter l'UNESCO.

45. L'UNESCO se propose, dans le cadre de cette résolution, de fournir une aide accrue aux pays d'Afrique dans les domaines de la planification et du financement de l'éducation, de la formation des enseignants des écoles primaires et secondaires, et de l'alphabétisation. En matière scientifique, les activités de l'UNESCO ont pour but de donner aux Etats des moyens d'information et de décision leur permettant de définir une politique scientifique nationale et de créer des centres de recherche et de formation afin de faciliter l'acquisition et le transfert de la science et de la technique. Enfin, l'UNESCO doit publier une étude comparée sur les moyens juridiques d'éliminer la discrimination raciale ainsi qu'une étude sur les aspects économiques du problème racial.

46. Le représentant de l'UNESCO espère que ces renseignements seront communiqués au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, afin que ce comité puisse présenter un rapport complet à l'Assemblée générale.

47. M. ALI (Organisation internationale du Travail) dit qu'en 1968 le Directeur général du BIT a porté à la connaissance du Secrétaire général les décisions prises par le Conseil d'administration de cette institution comme suite aux requêtes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes<sup>1</sup>. En juin 1968, la Conférence internationale du Travail a décidé à l'unanimité de renvoyer l'ensemble de la question au Conseil d'administration.

<sup>1</sup> Voir document A/C.4/714.

48. Le Conseil économique et social a noté en 1968 que l'OIT resterait en contact avec les gouvernements des Etats intéressés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OUA en vue de répondre à toutes les demandes qui pourraient lui être présentées et qu'elle soumettrait, si les circonstances l'exigeaient, des propositions appropriées au Conseil d'administration. Le Directeur général a effectivement maintenu et maintiendra ses contacts avec ces gouvernements et ces organismes. L'OIT a conclu avec l'OUA un accord qui prévoit l'établissement d'une coopération étroite, et elle reste prête à donner suite rapidement aux demandes d'assistance qui seraient présentées au nom des réfugiés des territoires considérés.

49. M. DAVID (Union internationale des télécommunications) précise que si la réponse de l'UIT à la lettre que le Secrétaire général lui a adressée le 5 mars 1969 ne figure pas dans le rapport du Secrétaire général (A/AC.109/333), c'est parce que le Conseil d'administration de l'UIT n'a été saisi qu'en mai 1969 des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

50. Le Conseil d'administration a prié le Secrétaire général de l'UIT de collaborer pleinement avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, notamment en fournissant des services d'experts et du matériel lorsque le Haut Commissariat doit installer d'urgence des services de télécommunications, en permettant aux réfugiés titulaires de bourses du PNUD ou d'autres organisations de suivre des cours des centres de formation fonctionnant sous l'égide de l'UIT, et en assurant la participation de l'UIT aux projets de développement rural qui nécessitent l'installation ou le développement d'un réseau de télécommunications.

51. Le Secrétaire général de l'UIT a également été prié d'examiner avec le Secrétaire général de l'ONU quelles autres mesures pouvaient être prises pour donner suite aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

52. M. CRANE (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que l'organisation qu'il représente a adopté des dispositions constructives pour donner effet aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées en matière de décolonisation, et qu'elle est disposée à prendre à l'avenir toutes les mesures appropriées.

53. La FAO n'invite pas le Portugal à participer à ses conférences régionales ou réunions techniques en Afrique, et elle ne fournit aucune assistance technique à ce pays. Elle collabore avec le PAM pour apporter une aide alimentaire aux réfugiés des territoires sous administration portugaise, et avec le Haut Commissaire pour les réfugiés à des projets de réinstallation. L'Afrique du Sud n'étant pas membre de la FAO, le problème de cesser toute assistance ne se pose pas, et l'organisation n'entretient par ailleurs aucune relation avec la Rhodésie du Sud.

54. M. Crane prend note des arrangements qui ont été conclus entre l'OIT, l'OUA et le HCR et indique qu'il appellera l'attention du Directeur général de la FAO sur ce point.

55. M. COLE (Sierra Leone) remercie l'OMS, l'OIT et surtout l'UNESCO pour l'aide qu'elles apportent aux mouvements de libération africains.

56. La BIRD et le FMI ont un rôle particulier à jouer dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, mais la Banque se retranche derrière des arguments juridiques formalistes pour continuer d'apporter un concours financier aux régimes colonialistes. Certes, elle a participé à des projets d'installation des réfugiés au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, mais on peut se demander si cela suffit à libérer les peuples du colonialisme. Des propositions et des recommandations concrètes à cette fin doivent être soumises au Conseil des gouverneurs de la BIRD. La BIRD et le FMI doivent prendre des mesures plus positives et mener en Afrique une oeuvre de reconstruction de même ampleur que celle qui a été entreprise en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale.

57. La délégation de la Sierra Leone prend note avec satisfaction des accords conclus avec l'OUA, qui permettront aux institutions spécialisées de fournir leur assistance par l'intermédiaire de cette organisation. D'autre part, elle s'associe à la suggestion du représentant de la République-Unie de Tanzanie. Le Conseil devrait présenter des suggestions concrètes sous forme de consensus ou de résolution.

58. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que, si la plupart des institutions spécialisées se conforment aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale, les clauses du paragraphe 3 de cette résolution, qui visent à l'établissement de rapports avec l'OUA, ne sont appliquées que par un fort petit nombre d'institutions, et celles du paragraphe 5, qui s'adressent à la BIRD, ne sont que très imparfaitement appliquées.

59. Il ressort des explications fournies par la Banque que celle-ci n'a pas l'intention d'appliquer les dispositions de ce paragraphe; l'argumentation juridique derrière laquelle elle se retranche ne saurait justifier une ligne de conduite qui est en contradiction avec les décisions de l'organe suprême des Nations Unies. Elle refuse d'exécuter les recommandations concernant les demandes d'assistance présentées par le Portugal et l'Afrique du Sud, et elle a confirmé qu'elle ne se considèrerait pas comme obligée de s'abstenir d'accorder son aide lorsqu'une demande en ce sens lui est présentée. Loin de retirer les prêts et les crédits qu'elle a consentis aux Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud, comme l'Assemblée générale le lui a demandé, elle continue de fournir son assistance à ces gouvernements.

60. Le FMI, de son côté, contrairement aux résolutions de l'Assemblée générale, a consenti à l'Afrique du Sud un prêt de 62 millions de dollars en 1968. Il est surprenant que ce fait n'ait pas été relevé dans la réponse du FMI ou dans la documentation soumise au Conseil.

61. En fournissant un concours à l'Afrique du Sud et au Portugal, la BIRD et le FMI jouent le rôle de fournisseurs du racisme. Toutes les institutions spécialisées, sans exception, doivent contribuer à l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et il faut prendre des mesures pour que les résolutions 2311 (XXII) et 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale ne demeurent pas lettre morte.

62. M. KRISHNAN (Inde) relève les progrès réalisés durant l'année précédente. Il ressort en effet des documents dont le Conseil est saisi et des déclarations faites au cours du débat par les représentants de certaines institutions spécialisées que l'Organisation des Nations Unies avance peu à peu dans l'application des résolutions 2311 (XXII) et 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale. De graves insuffisances et des zones d'ombre persistent toutefois, qu'il incombe au Conseil et à l'Assemblée générale d'éliminer par des mesures appropriées.

63. Dans l'ensemble, la délégation indienne approuve les suggestions formulées dans le rapport du Président du Conseil (E/4712), en particulier celle selon laquelle les institutions spécialisées et toutes les organisations associées aux Nations Unies devraient faire preuve de plus de souplesse pour surmonter les obstacles qui s'opposent à l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

64. Lorsque la question avait été examinée par le Conseil l'année précédente, la délégation de l'Inde avait souligné la diversité des circonstances, des procédures, des problèmes constitutionnels et, partant, des modalités d'application, entre les différentes institutions internationales, et elle avait invité les chefs de secrétariats à agir de manière dynamique et concrète en présentant des suggestions à cet égard à leurs organes dirigeants ou délibérants respectifs. Il est donc encourageant de relever dans les réponses de plusieurs institutions que les chefs de secrétariats ont fait preuve de souplesse et d'ingéniosité dans ce domaine. La délégation indienne s'associe à la requête formulée par la délégation tanzanienne et invitant les institutions à ne pas hésiter à conclure avec l'OUA des arrangements spéciaux du genre de ceux qui ont été négociés par l'UNESCO et par d'autres organisations, afin de surmonter les difficultés que pose l'assistance à des populations en l'absence d'une demande particulière du gouvernement dont elles dépendent.

65. Le représentant de la Tanzanie a analysé en détail les réponses émanant des différentes institutions spécialisées et des institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies. Sans y revenir, la délégation indienne se bornera à exprimer son désaccord avec l'interprétation donnée par la BIRD de ses dispositions statutaires et constitutionnelles. Ainsi que l'a souligné le représentant de la Tanzanie, la Banque, à l'exemple d'autres institutions associées aux Nations Unies, devrait conclure des arrangements officiels avec l'OUA afin de venir en aide aux populations intéressées du continent africain. Enfin, la délégation indienne souscrit aux mesures envisagées pour permettre au Conseil économique et social de suivre de près

la question et serait heureuse si un accord pouvait se faire au sein du Conseil au sujet de ces diverses suggestions.

66. M. SACKS (Organisation mondiale de la santé) porte à la connaissance des membres du Conseil un fait nouveau, à savoir l'assentiment récemment donné par la vingt-deuxième Assemblée mondiale de la santé à l'élaboration d'un accord concernant les relations avec l'OUA, accord qui ne manquera pas, sur une base mutuellement avantageuse, d'intensifier le rôle de l'OMS sur le continent africain.

67. La politique de l'OMS dans le domaine de la décolonisation est guidée par les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé, et plus particulièrement les résolutions WHA 17.50 (1964), WHA 18.40 (1965), WHA 19.31 (1966) et WHA 20.38 (1967), auxquelles il est fait allusion dans le rapport du Secrétaire général (A/AC.109/333).

68. Aux termes de la résolution WHA 17.50 (1964), les privilèges de la République sud-africaine attachés au droit de vote ont été suspendus. Par ailleurs, un amendement constitutionnel proposé aux termes de la résolution WHA 18.40 (1965) est actuellement soumis à ratification; en vertu de cet amendement, l'article 7b de la Constitution sera modifié pour permettre à l'Assemblée mondiale de la santé d'exclure un membre qui contrevient aux principes humanitaires et aux objectifs énoncés dans la Constitution de l'organisation, étant entendu que cet Etat pourra être réadmis si un rapport détaillé prouve qu'il a renoncé à sa politique de discrimination. A ce jour, 39 Etats membres ont déposé l'instrument de ratification concernant cet amendement, qui requiert, pour entrer en vigueur, la ratification des deux tiers des Etats membres.

69. Aux termes de la résolution WHA 19.31 (1966), le droit du Portugal de participer au Comité régional de l'Afrique et aux activités régionales a été suspendu jusqu'à ce que le gouvernement ait fourni la preuve de sa volonté de se conformer aux injonctions de l'Organisation des Nations Unies telles qu'elles ont été formulées dans les résolutions 180 (1963) du Conseil de sécurité et 2107 (XX) de l'Assemblée générale. Cette même résolution mettait fin aux services fournis aux territoires portugais d'outre-mer. La question a finalement été renvoyée aux comités régionaux pour plus ample examen, en vertu de la résolution WHA 20.38 (1965).

70. Enfin, en 1968, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté, au sujet de l'application de la résolution de 1966, la résolution WHA 21.34 (1968), aux termes de laquelle le Directeur général est invité à tenir compte de la nécessité de n'envisager dans les programmes de l'OMS aucune assistance au Portugal tant que ce dernier ne renonce pas à sa politique de domination coloniale; de prévoir, au besoin en coopération avec d'autres organisations appropriées, dans le cadre des programmes spéciaux, l'assistance sanitaire aux réfugiés et aux ressortissants des pays sous domination coloniale — notamment dans la lutte contre les maladies transmissibles et dans la formation professionnelle d'un personnel autochtone qualifié —; de veiller, dans le cadre de ses compétences, à l'application de la résolution, et de faire

périodiquement rapport aux comités régionaux intéressés et à l'Assemblée mondiale de la santé sur les mesures prises pour y donner effet.

71. A la quarante-cinquième session du Conseil économique et social, le Directeur général de l'OMS a précisé quelle était la position de l'organisation, telle qu'elle était exposée dans le document E/4557<sup>2</sup>; il a indiqué que l'objectif de l'OMS était de protéger non seulement la population des territoires intéressés, mais aussi la population des territoires voisins, les maladies transmissibles ignorant les frontières, et il a rendu compte des négociations en cours avec le HCR en vue de l'établissement éventuel d'un programme de l'OMS dans les zones comptant des réfugiés des territoires portugais.

72. Au sujet de la Rhodésie du Sud, le représentant de l'OMS a déjà eu l'occasion, en 1968, de faire observer au Conseil que ce pays avait été admis comme membre associé de l'OMS en 1950 en application de l'article 8 de la Constitution. Toutefois, les relations avec la Rhodésie du Sud ont été interrompues dès la déclaration unilatérale d'indépendance. Depuis, l'OMS n'a fourni aucune aide à la Rhodésie du Sud, qui n'a été représentée à aucune des réunions de l'organisation.

73. Conformément aux dispositions de la résolution WHA 21.34 (1968), l'OMS a participé activement aux consultations interinstitutions organisées, sous les auspices du CAC, par le HCR. Ces consultations, dont il est rendu compte dans le rapport du Président du Conseil (E/4712), ont donné des résultats positifs. Pour sa part, l'OMS s'emploiera à appliquer les recommandations à l'élaboration desquelles elle a contribué. A cette fin, l'OMS s'efforce de répondre activement et de manière souple aux demandes du Haut Commissaire et a déjà participé à des missions et diverses autres activités du Haut Commissariat dans le cadre du programme de secours.

74. En matière d'activités à plus long terme, comme l'intégration rurale, l'OMS a adopté des procédures souples afin de jouer un rôle efficace dans cette entreprise humanitaire, devant en cela la recommandation formulée au paragraphe 8 du rapport du Président du Conseil.

75. Enfin, le Directeur général de l'OMS a porté à l'attention du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la santé les résolutions pertinentes sur la base desquelles l'Assemblée a récemment adopté la résolution WHA 22.59 (1969), par laquelle elle approuve les initiatives prises par le Directeur général dans ce domaine.

76. M. ROUAMBA (Haute-Volta) déplore qu'il soit disposé de manière aussi expéditive d'un point de l'ordre du jour qui est extrêmement important. Il déclare que l'Organisation des Nations Unies se doit d'apporter aux ressortissants de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée portugaise et des autres territoires coloniaux autre chose qu'un

simple réconfort moral. Il importe que les institutions spécialisées se considèrent comme davantage responsables vis-à-vis des réfugiés venant des territoires occupés et qu'elles mettent tout en oeuvre pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en la matière. Parlant du rapport du Secrétaire général (A/AC.109/333), M. Rouamba, comme le représentant de la Tanzanie, trouve extrêmement laconiques et parfois arrogantes les réponses émanant des institutions spécialisées et des institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies, dont les représentants ont pourtant assisté à l'adoption des résolutions pertinentes. Il mentionne notamment la position prise par la BIRD, selon laquelle la Banque ne peut pas, aux termes de ses statuts, se conformer à la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale. Le représentant de la Haute-Volta estime que le Conseil devrait demander aux chefs de secrétariats des institutions spécialisées de saisir leurs organes dirigeants ou délibérants des décisions des Nations Unies relatives à cette résolution. Il note avec satisfaction l'attitude positive de l'UNESCO, qui contraste avec tant d'échecs ou de demi-succès.

77. Il importe de rechercher dans le cadre institutionnel dont on dispose les moyens de permettre aux institutions spécialisées et aux organisations internationales associées à l'ONU d'appliquer les résolutions adoptées par celle-ci et de renforcer leur coopération. M. Rouamba espère que les efforts déployés en vue de la conclusion d'arrangements spéciaux avec l'OUA pour coordonner l'assistance aux réfugiés se poursuivront et il souscrit aux vues exprimées au paragraphe 8 du rapport du Président du Conseil. En conclusion, il souhaite que toutes les délégations intéressées se consultent afin de trouver la procédure la plus appropriée pour assurer l'application des résolutions en cause.

78. M. GAMACCHIO (Organisation de l'aviation civile internationale) appelle l'attention du Conseil sur les décisions prises récemment par le Conseil de l'OACI, qui a réaffirmé sa position à trois égards : l'OACI est disposée à accorder son assistance en matière de formation aux réfugiés venant des territoires portugais d'Afrique, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud; l'OACI est disposée à coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine; l'OACI n'a pas fourni et ne fournit pas d'assistance au Portugal, à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie du Sud. L'OACI a également communiqué au HCR des renseignements sur les écoles, les cours, etc., dont elle s'occupe, et elle a proposé de fournir au Haut Commissaire des informations et des avis et toute autre forme d'aide relevant de sa compétence qui pourraient être appropriés, chaque fois que se posera la question de la formation technique des réfugiés dans le domaine de l'aéronautique.

79. M. MOPOLO-DADET (Congo-Brazzaville) dit que son pays avait placé de grands espoirs dans les Nations Unies et qu'il éprouve un sentiment d'amertume devant les réponses adressées au Secrétaire général par les institutions spécialisées, que leur carence ait pour cause le manque de coordination, des considérations financières ou des subtilités juridiques. En particulier il s'étonne que, par scrupule

<sup>2</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour.

juridique, on puisse laisser mourir des êtres humains, régner l'arbitraire et triompher le racisme. Il s'agit d'une part d'une mauvaise appréciation des forces réelles et de la puissance de l'adversaire, et d'autre part de la présence de l'adversaire au sein même des Nations Unies et du soutien que lui apportent certaines puissances. M. Mopolo-Dadet trouve intéressante la proposition visant à mettre en place des comités de surveillance et à inscrire de façon permanente la question à l'ordre du jour. Une certaine conscience mondiale proteste contre ce qui se passe en Afrique, mais cela n'empêche pas certains d'y envoyer des armes, des hélicoptères, etc., car l'impérialisme tire ses forces vives avant tout des matières premières du tiers monde et sait que la lutte des peuples contre le colonialisme met son existence en cause. Il est inconcevable qu'à un moment où l'homme se lance à la conquête d'autres planètes de tels problèmes demeurent. Il faut maintenant agir et, comme l'a dit un chef d'Etat africain au premier "sommet" de l'OUA, "accepter de mourir un peu".

80. M. ORTIZ RODRIGUEZ (Observateur de Cuba), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que la volonté de l'Assemblée générale concernant l'application de la résolution 1514 (XV) a été suffisamment confirmée et précisée dans les résolutions approuvées par la suite. La Namibie, la Rhodésie du Sud, l'Angola, le Mozambique et la Guinée portugaise, ainsi que le peuple noir de l'Afrique du Sud, subissent l'oppression colonialiste, la ségrégation raciale et la répression fasciste à la veille même de la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les bonnes intentions formulées dans cette déclaration et dans les textes qui visaient à l'appliquer concrètement se sont révélées vaines. Cuba, son peuple et son gouvernement révolutionnaires se sont toujours montrés solidaires des aspirations de l'Afrique à l'indépendance, auxquelles il apporte son aide modeste en utilisant les moyens qu'il juge les plus efficaces. Les décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne la lutte contre le colonialisme ne peuvent que provoquer le scepticisme, d'où les réserves exprimées à plusieurs reprises par les délégations cubaines aux sessions des Nations Unies. Il suffit de lire le document A/AC.109/333 pour se rendre compte que les Etats-Unis d'Amérique, qui sont les principaux banquiers internationaux, avec tout ce que cela suppose, continuent à exercer leur influence dans les organisations financières, et par conséquent à imposer leur politique impérialiste dans le cadre de toute action menée par les Nations Unies, si généreuse que soit cette action. L'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et des résolutions relatives aux territoires coloniaux d'Afrique qui la complètent se heurtent donc à de nombreux obstacles.

81. M. AHMED (Soudan) présentera quelques observations sur l'attitude, à l'égard de l'application de la Déclaration et des résolutions pertinentes, des institutions spécia-

lisées, dont certaines ont refusé nettement de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies. En particulier, il a été très déçu de la réponse de la BIRD, dont il juge les arguments peu convaincants. Pour ce qui est des arguments juridiques, la question est d'une importance telle qu'elle justifierait une modification des statuts. Quant aux prêts, qu'ils soient consentis par des banques privées ou par des organismes financiers internationaux, ils ont toujours un objectif précis, qui est indiqué dans le contrat. En fait, les activités de la Banque contribuent à renforcer la puissance économique et financière de ceux qui luttent contre les peuples soumis à la domination coloniale. La Banque, qui est associée à l'Organisation des Nations Unies, ne saurait coopérer avec celle-ci si elle ne revise pas sa position. M. Ahmed désire rendre un hommage particulier aux efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour venir en aide aux réfugiés des territoires coloniaux et espère que d'autres institutions suivront son exemple. Enfin, il trouve intéressantes les suggestions présentées par le représentant de la Tanzanie et estime qu'elles méritent un examen plus approfondi.

82. M. HILL (Jamaïque), se référant au rapport du Président du Conseil, déclare que sa délégation est soucieuse de voir appliquer les résolutions de l'Assemblée générale. La responsabilité de cette application incombe non seulement aux chefs de secrétariats mais aussi aux organes dirigeants et délibérants des institutions en cause. En ce qui concerne les interventions des orateurs qui l'ont précédé, deux points paraissent devoir retenir spécialement l'attention : l'assistance aux réfugiés et l'assistance aux mouvements nationalistes par la conclusion d'accords de coopération ou d'autres arrangements spéciaux avec l'OUA. Concernant le premier point, M. Hill souscrit aux suggestions formulées au paragraphe 7 du rapport du Président, mais estime qu'il faudrait en outre que les institutions spécialisées soumettent au Conseil des rapports écrits sur les mesures prises par elles. D'autre part, il convient de ne pas perdre de vue les deux aspects suivants de la question : comme le représentant de l'OMS l'a indiqué, les maladies endémiques et épidémiques ne respectent pas les frontières et il pourrait par conséquent être dangereux de demander à des institutions de limiter leur assistance technique dans certains cas; de plus, en faisant du problème des réfugiés le centre des préoccupations, on risque d'augmenter leur afflux dans les pays voisins des territoires coloniaux au point d'y soulever de sérieux problèmes, d'ordre social et économique notamment. Pour ce qui est des arrangements spéciaux à conclure avec l'OUA, il conviendrait de mettre l'accent plus sur l'aspect humain que sur l'aspect juridique et institutionnel du problème. En conclusion, M. Hill demande qu'il soit donné promptement effet aux résolutions de l'Assemblée générale et souligne que les solutions qui en découlent ne doivent pas faire perdre de vue d'autres mesures qui peuvent être tout aussi importantes.

La séance est levée à 19 h 40.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 4 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 6 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil du développement industriel . . . . .	187

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Conseil du développement industriel (E/4708)

1. M. ABDEL-RAHMAN (Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), présentant le rapport du Conseil du développement industriel sur sa troisième session (E/4708), mentionne certains faits importants qui se sont produits depuis la fin de cette session.

2. En premier lieu, le Directeur général de la FAO et le Directeur exécutif de l'ONUDI ont signé, le 9 juillet 1969, un accord traçant les grandes lignes de la coopération entre les deux organisations dans le domaine du développement industriel. Cet accord permettra d'appliquer au mieux les arrangements de coopération conclus entre la FAO et l'ONUDI dans de nombreux domaines d'intérêt commun.

3. En second lieu, le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEAEO ont signé, le 14 juillet 1969, une note relative aux règles et méthodes de coopération entre ces deux organes, qui contribuera à resserrer les liens de coopération entre l'ONUDI et les commissions économiques régionales.

4. A sa huitième session, le Conseil d'administration du PNUD a décidé de donner une suite favorable à une recommandation du Directeur du PNUD tendant à créer en 1970 10 nouveaux postes de conseillers industriels hors siège, et il a fait de même pour une autre recommandation du Directeur du PNUD tendant à ce que les projets des Services industriels spéciaux soient financés sur le fonds de roulement du PNUD. Il faut espérer que des arrangements définitifs seront conclus rapidement entre l'ONUDI et le PNUD afin que le programme des Services industriels spéciaux de l'ONUDI, dont l'utilité est généralement reconnue, puisse être poursuivi de façon satisfaisante.

5. Pour ce qui est du rapport lui-même, il y a lieu de noter que le Conseil du développement industriel a décidé d'y annexer un aperçu des activités de l'ONUDI en 1968. La troisième session du Conseil du développement industriel a été précédée par la première session du Groupe de travail du programme et de la coordination, qui a examiné le

programme de travail de l'ONUDI, projet par projet. Les recommandations et les conclusions que le Conseil du développement industriel a formulées au sujet du programme de travail de l'ONUDI pour 1970, qui figurent au chapitre VI de son rapport, représentent un consensus au sujet des activités hors siège et des activités de soutien, mais les membres du Conseil n'ont pu parvenir à un accord sur la question des ressources financières. C'est pourquoi la section C du chapitre VI comporte trois déclarations distinctes énonçant les points de vue des divers groupes géographiques.

6. La question de savoir dans quelle proportion le budget de l'ONUDI devrait être alimenté par des ressources provenant du programme ordinaire d'assistance technique et par les fonds fournis par la Conférence pour les annonces de contributions a également suscité des divergences de vues. L'avant-projet de budget ordinaire de l'ONUDI, réduit par le Secrétaire général, a été communiqué au Conseil du développement industriel pour information, puis réduit à nouveau par le Secrétaire général et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il y a lieu de noter, toutefois, que les moyens et les effectifs de l'ONUDI sont encore incomplets et que les ressources de cette organisation devront augmenter avant de se stabiliser à un niveau normal; faute de quoi ses activités se trouveront limitées et sa structure subirait de profondes déformations qui nuiraient à son efficacité pendant des années. Le budget sera définitivement approuvé à la fin de l'année et le programme de travail sera ajusté en conséquence. A l'ONUDI, la formulation du programme et celle du budget sont deux opérations pratiquement indépendantes.

7. Le Conseil du développement industriel a fait une large place aux questions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le développement industriel des pays en voie de développement devra être de 30 à 40 % plus rapide pendant les années soixante-dix que pendant la première Décennie; ces pays devront donc déployer des efforts supplémentaires, mettre au point des politiques et des plans appropriés et recevoir une assistance accrue de la communauté internationale. L'ONUDI n'a pu jouer qu'un rôle limité dans l'établissement des projections du développement industriel des pays en voie de développement pour la deuxième Décennie, mais elle se propose de concentrer ses ressources limitées sur l'évaluation des progrès réalisés pendant cette période et sur la fourniture de services consultatifs concernant les politiques et les mesures que les pays en voie de développement devraient adopter, individuellement ou collectivement, pour atteindre les objectifs souhaités. A cet effet, l'ONUDI a l'intention d'établir, en collaboration avec les pays en voie de développement intéressés, un programme de consultations périodiques au sujet de l'évolution de leur industrialisation;



ce programme serait intégré dans le mécanisme international qui pourrait être créé en vue d'évaluer périodiquement les progrès réalisés pendant la deuxième Décennie du développement.

8. Au cours des années à venir, l'ONUDI devra revoir les idées fondamentales sur lesquelles repose l'assistance technique. A l'heure actuelle, les pays en voie de développement n'ont pas seulement besoin de renseignements et de moyens de formation, mais aussi d'une assistance qui leur facilite l'étude de solutions de rechange et l'exécution des projets industriels. Il faut espérer que l'étude sur la capacité effectuée sous l'égide du PNUD et celle qui est entreprise par la Commission d'enquête sur le développement international instituée par la BIRD permettront de préciser le rôle que doit jouer l'ONUDI dans la deuxième Décennie ainsi que les principes fondamentaux qui doivent guider ses activités sur le terrain.

9. L'ONUDI est essentiellement une organisation opérationnelle : son programme de travail est conçu, dans une large mesure, en fonction des demandes présentées par les pays en voie de développement et compte tenu de l'évolution de l'industrialisation et de la technique. Une grande souplesse s'impose donc dans la formulation des programmes afin que ceux-ci puissent toujours être adaptés à des situations changeantes. Tout en s'efforçant de suivre les recommandations du Comité du programme et de la coordination, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, l'ONUDI doit donc constamment mettre au point de nouvelles méthodes d'approche en matière de formulation des programmes et revoir l'ordre des priorités.

10. Entre autres exemples illustrant cette façon de procéder de l'ONUDI, on peut citer le programme des Services industriels spéciaux, la manière dont l'organisation aborde la question de la promotion du financement et des investissements industriels, les programmes de formation dans l'entreprise, la mise au point de projets visant à améliorer la réparation et l'entretien du matériel, la promotion des exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement, et la combinaison éventuelle des accords d'investissement et des accords de commercialisation.

11. Outre ses propres programmes, financés sur le budget ordinaire de l'ONU et par des contributions volontaires, l'ONUDI a d'autres activités; celle qui consiste à coordonner les travaux des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel croît chaque jour en importance. Depuis sa création, en janvier 1967, l'ONUDI s'est efforcée de conclure des accords bilatéraux de coopération avec les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les autres organismes des Nations Unies qui s'intéressent à l'industrialisation. Ces arrangements, et notamment ceux qui ont été conclus avec la FAO et la CEAEO, doivent cependant être suivis d'une deuxième étape de coordination visant à mettre au point et à exécuter des programmes d'action communs et harmonisés. Il y a

lieu de signaler, à cet égard, que le BIT et l'ONUDI sont convenus d'élaborer des programmes communs dans deux domaines importants : le Programme mondial de l'emploi et la planification de la main-d'oeuvre, d'une part, et l'harmonisation des politiques industrielles et des politiques de main-d'oeuvre, d'autre part.

12. La coordination à l'échelon national devra s'intensifier pendant la deuxième Décennie du développement; ce sera notamment la tâche des conseillers industriels hors siège de l'ONUDI et du PNUD. L'ONUDI a commencé, dans plusieurs pays, à établir des projections à long terme des besoins d'assistance technique, compte tenu des plans d'industrialisation et des ordres de priorité propres à chaque pays. Cette expérience a été tentée en Libye avec un plein succès, et la même méthode est en cours d'application en Tunisie, en Yougoslavie, en Somalie, en Indonésie et en Iran.

13. Du fait que le PNUD approuve les projets d'assistance technique présentés par les pays en voie de développement et qu'il finance les projets régionaux et interrégionaux, il joue un rôle important dans le domaine de la coordination des activités industrielles. Des échanges de vues ont eu lieu entre l'ONUDI et le PNUD au sujet de leurs fonctions de coordination en matière industrielle.

14. L'ONUDI coopère également avec les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth à la mise au point pour chaque région d'un programme d'industrialisation unique qui sera financé et exécuté en commun par l'ONUDI et par les commissions économiques régionales. C'est ainsi qu'une réunion sur le financement industriel en Afrique doit avoir lieu en octobre 1969 sous les auspices de l'ONUDI, de la CEA et de la Banque africaine de développement, et que l'ONUDI espère collaborer étroitement avec la CEAEO lors de la deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation qui doit avoir lieu à Tokyo en 1970, si cette conférence est financée par l'ONU. L'ONUDI noue également des liens étroits avec les groupements intergouvernementaux régionaux d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient; elle a notamment intensifié sa collaboration avec l'Association pour la coopération régionale en vue du développement, qui groupe l'Iran, la Turquie et le Pakistan, avec le Centre de développement industriel des pays arabes, avec l'Organisation commune africaine et malgache et avec l'OUA. Une mission ONUDI/CEPAL a été envoyée dans les Antilles, et l'ONUDI espère pouvoir accroître son concours au Conseil asiatique du développement industriel, en collaboration avec la CEAEO.

15. Le Colloque international sur le développement industriel, qui s'est tenu à Athènes en 1967, a recommandé à tous les pays membres de l'ONUDI de créer des "comités nationaux pour l'ONUDI" qui seraient chargés de conseiller leurs gouvernements respectifs pour tout ce qui concerne les activités et les programmes de cette organisation. Il est évident, en effet, que si les gouvernements veulent que le concours de l'ONUDI soit efficace, ils doivent créer des moyens de communication et de consultation entre leurs

propres services et l'industrie. Ces mécanismes seront particulièrement importants pour coordonner les activités bilatérales et les programmes multilatéraux de l'ONUDI, tant dans les pays industrialisés qui fournissent une assistance que dans les pays en voie de développement qui la reçoivent. A l'heure actuelle, l'ONUDI s'efforce de coordonner ses activités avec les programmes bilatéraux de plusieurs pays industrialisés, en particulier l'Autriche, les pays scandinaves et la République fédérale d'Allemagne.

16. Les travaux de coordination de l'ONUDI sont intimement liés à son propre programme d'assistance technique. C'est là un aspect important du rôle de coordination fonctionnelle des activités de développement industriel des organismes des Nations Unies, que l'Assemblée générale a confié à l'ONUDI par sa résolution 2152 (XXI). Il est bon, à cet égard, que l'ONUDI participe désormais aux réunions du CAC. Le Directeur général de la FAO a reconnu (1605e séance) l'importance que revêt cette participation de l'ONUDI au CAC et il a fait allusion à certains aspects formels de la question qui, compte tenu du débat qui a eu lieu à ce sujet au CAC, sera certainement réglée de façon satisfaisante.

17. L'expérience que l'ONUDI a acquise n'est pas suffisante pour tirer des conclusions générales, mais il est évident que l'organisation doit constamment concilier des impératifs politiques et des aspects administratifs. Le secrétariat a pour tâche de faire accepter les programmes par les organes politiques intergouvernementaux tout en s'efforçant de satisfaire les besoins des milieux industriels et des milieux d'affaires, qui s'intéressent naturellement davantage à des résultats pratiques qu'à des considérations abstraites. Les résultats que l'ONUDI a obtenus à cet égard au cours de ses deux années d'existence sont fort prometteurs, mais il reste beaucoup à faire.

18. M. SHAHEED (Organisation internationale du Travail) dit que la nécessité d'établir des programmes de travail communs et celle d'assurer une coordination constructive sont les deux considérations qui inspirent les efforts du Groupe de travail mixte BIT/ONUDI, créé conformément aux dispositions du mémoire sur les principes devant régir la coopération entre le BIT et l'ONUDI, en date du 3 avril 1968.

19. Les activités de ce groupe de travail peuvent être classées en trois catégories : les travaux qui concernent les projets déjà approuvés par le PNUD, la préparation en commun de projets conçus avec l'assistance du BIT ou de l'ONUDI et la planification de projets d'intérêt commun lancés conjointement par les deux organisations. Jusqu'à présent, le Groupe de travail a examiné 63 projets qui doivent être exécutés dans 41 pays. Peu à peu, le Groupe de travail abandonne l'examen des projets existants pour passer à celui des projets en cours de préparation.

20. Le Groupe de travail BIT/ONUDI a également étudié les possibilités de coopération dans trois autres domaines. Tout d'abord, les deux organisations sont convenues d'établir des contacts directs en vue de déterminer la

contribution que l'ONUDI peut apporter au Programme mondial de l'emploi. D'autre part, on étudie des arrangements permettant à l'ONUDI d'utiliser, pour son service d'information industrielle, les moyens de traitement électronique des données du BIT. Enfin, des discussions sont en cours en vue d'assurer la coopération des deux organisations dans le domaine de la promotion des services de vulgarisation industrielle pour la petite industrie. L'ONUDI et le BIT collaborent aussi pour éviter tout chevauchement des activités du BIT et des travaux entrepris par l'ONUDI dans le cadre de son programme pour l'amélioration de l'entretien et de la réparation du matériel, ainsi que dans le domaine de la formation industrielle en général.

21. Pour ce qui est des aspects sociaux de l'industrialisation, il y a lieu de rappeler qu'il a été reconnu, lors de l'adoption de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, que les aspects sociaux de la formation du personnel industriel continueraient de relever de la compétence de l'OIT, et que la Conférence internationale du Travail, à sa cinquante et unième session, a adopté certaines décisions définissant clairement le rôle du BIT dans l'industrialisation des pays en voie de développement. Les questions qui, selon la Conférence internationale du Travail, doivent relever de sa compétence concernent notamment certains aspects de la mise en valeur des ressources humaines, les conditions de travail et de vie dans l'industrie et le développement des institutions sociales. Au paragraphe 46 du rapport du Conseil du développement industriel, il est fait allusion à la nécessité de tenir compte des problèmes sociaux liés à l'industrialisation, et il est suggéré que l'ONUDI coopère étroitement avec la Division du développement social de l'ONU. Cependant, comme l'ont recommandé les cinq rapporteurs spéciaux nommés par le Secrétaire général pour examiner les activités de coopération technique dans le domaine du développement social, cette coopération doit s'étendre non seulement à l'ONUDI et à la Division du développement social de l'ONU, mais aussi au BIT.

22. En vue d'améliorer la coordination à l'échelon national, le Groupe de travail BIT/ONUDI a recommandé d'étudier la possibilité d'échanger des renseignements concernant les projets d'assistance technique et de faire en sorte que les conseillers régionaux du BIT et les conseillers industriels hors siège de l'ONUDI soient informés des problèmes d'intérêt commun avant de rejoindre leur poste sur le terrain. Deux conseillers régionaux du BIT ont été mis au courant de ces problèmes au siège de l'ONUDI, en février 1969, et deux conseillers industriels de l'ONUDI doivent effectuer un stage d'information analogue au BIT au mois d'août 1969.

23. Les résultats obtenus par le Groupe de travail sont fort satisfaisants : sept projets du Fonds spécial, pour lesquels les contributions du PNUD s'élèvent à 4,5 millions de dollars, sont en cours d'exécution avec l'assistance d'experts nommés par les deux organisations (29 par le BIT et 33 par l'ONUDI). Le Groupe de travail a également permis d'organiser des consultations intersecrétariats aux tout premiers stades de la planification des projets; l'ONUDI

peut aussi jouer le rôle de coordination des activités de développement industriel que l'Assemblée générale lui a confié, tout en utilisant les services du BIT.

24. L'OIT espère pouvoir resserrer ses liens de coopération avec l'ONUDI en vue de servir les intérêts des pays en voie de développement et de répondre à leurs besoins dans cet important domaine.

25. M. ABE (Japon) constate que l'ONUDI n'a pas cessé, depuis sa création, de redoubler d'efforts pour renforcer ses activités, consolider ses structures et améliorer les méthodes de recrutement des experts. Il est satisfaisant de noter, à ce propos, que le Conseil du développement industriel a décidé d'adopter des conclusions et des recommandations concernant le programme à long terme de l'ONUDI. La délégation japonaise appuie entièrement ces conclusions, en particulier celles qui visent à donner une plus grande importance aux activités sur le terrain et à définir des projets adaptés à la situation propre à chaque pays. Il faut également se réjouir du fait que le Conseil d'administration du PNUD a manifesté l'intention d'augmenter le nombre des projets confiés à l'ONUDI, de reconstituer les ressources affectées au programme des Services industriels spéciaux et d'accroître le nombre de conseillers industriels hors siège de l'ONUDI.

26. Compte tenu de la complexité des activités de développement industriel, il importe que l'ONUDI instaure des relations de coordination et de coopération rationnelles et efficaces avec les autres organismes intéressés; les accords conclus par l'ONUDI avec la FAO et la CEAEQ doivent être suivis d'autres arrangements semblables. L'ONUDI doit également coopérer avec le Conseil asiatique du développement industriel, qui déploie des efforts considérables dans le domaine de l'industrialisation, en particulier en ce qui concerne la sidérurgie, la pétrochimie et la fabrication de machines agricoles. L'ONUDI pourrait aussi apporter une importante contribution à la deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation qui doit se tenir au Japon en 1970.

27. M. GALLARDO MORENO (Mexique) félicite le Directeur exécutif des résultats que l'ONUDI a réussi à obtenir malgré ses ressources limitées.

28. La délégation mexicaine note avec satisfaction les travaux réalisés dans le domaine de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier avec la CEPAL, ainsi que les négociations que le Directeur exécutif de l'ONUDI conduit avec les pays développés et qui sont exposées en détail dans le rapport du Conseil du développement industriel.

29. Comme l'a souligné le Directeur exécutif, il importe de renforcer la coopération de l'ONUDI avec les divers organismes gouvernementaux chargés de l'industrialisation dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement mexicain a créé, dans le cadre du Ministère de l'industrie, une commission chargée d'étudier les moyens d'intensifier la collaboration avec l'ONUDI et de mettre à la disposition

de cette organisation les renseignements et les moyens indispensables au succès de ses travaux.

30. La délégation mexicaine espère que le rapport du Conseil du développement industriel sera approuvé par le Conseil économique et social, afin que l'Assemblée générale et la Conférence pour les annonces de contributions puissent fournir à l'ONUDI les ressources dont elle a besoin.

31. M. CABRIĆ (Yougoslavie) note avec satisfaction qu'à sa troisième session le Conseil du développement industriel a fort justement concentré son attention sur la contribution à apporter à la préparation de la deuxième Décennie du développement. La résolution 24 (III) qu'il a adoptée à ce sujet est importante de même que le programme à long terme de l'ONUDI, qui doit faire partie intégrante des activités de la deuxième Décennie.

32. Les activités opérationnelles, autre aspect important du travail de l'ONUDI, doivent être renforcées et développées. Ce problème doit retenir tout particulièrement l'attention du Conseil économique et social car ces activités dépendent du montant des contributions versées directement à l'ONUDI. La première Conférence pour les annonces de contributions à l'ONUDI n'a pas donné tous les résultats escomptés et la délégation yougoslave espère que les pays qui répondront à l'appel lancé par le Conseil du développement industriel dans sa résolution 20 (III) seront beaucoup plus nombreux. S'il convient de se féliciter de l'appui que les pays industriellement développés continuent d'apporter aux Services industriels spéciaux, il n'en faut pas moins espérer que ces pays tiendront dûment compte des besoins directs de l'ONUDI dans le domaine des activités opérationnelles.

33. M. Cabrić indique que son pays a créé un service gouvernemental pour l'ONUDI et se propose d'intensifier encore la coopération qu'il a assurée avec cette organisation. A l'occasion de la visite en Yougoslavie du Directeur exécutif, le Gouvernement yougoslave a confirmé qu'il était disposé à appuyer les travaux de l'ONUDI, à explorer d'autres moyens d'améliorer la coopération et à augmenter le montant de sa contribution lors de la prochaine Conférence pour les annonces de contributions.

34. Selon M. GRUNEWALD (France), on connaît mieux maintenant la place particulière qui doit revenir à l'industrialisation considérée comme un aspect essentiel de la croissance économique et du développement. Aussi la délégation française tient-elle à souligner de nouveau l'importance qu'elle accorde au rôle de l'ONUDI et aux travaux du Conseil du développement industriel. Cet organe a pris une initiative heureuse, à sa troisième session, en confiant l'examen du programme de l'ONUDI au Groupe de travail du programme et de la coordination. Cette initiative se révélera encore plus fructueuse si les Etats membres acceptent de se faire représenter à ce groupe par des personnes particulièrement au fait des problèmes de développement industriel.

35. Le champ des préoccupations de l'ONUDI s'est déjà considérablement élargi, et les fonds consacrés par le PNUD

au développement industriel tendent à s'accroître régulièrement. C'est pourquoi il convient de veiller à ce que les activités de soutien du siège soient de mieux en mieux reliées aux activités menées sur le terrain tout en permettant à l'ONUDI de jouer, en outre, un rôle nouveau pour la promotion des investissements dans les pays qui feront appel à ses services. Mais encore faut-il que cette organisation puisse disposer de moyens d'action appropriés. Ces derniers mois, ces moyens ont été perfectionnés ou améliorés au moins dans deux domaines très importants : l'accord passé entre le secrétariat et la direction du PNUD pour la création de postes de conseillers industriels permettra progressivement à l'ONUDI de mieux insérer ses activités opérationnelles dans la politique d'ensemble du développement; de même doit-on se féliciter des conditions dans lesquelles l'ONUDI et le PNUD ont pu régler le problème posé par l'épuisement des ressources des Services industriels spéciaux, dont l'utilité n'est plus contestée.

36. La délégation française espère que l'ONUDI pourra aussi bénéficier de cette atmosphère de collaboration dans ses relations avec les institutions spécialisées, et elle accueille avec faveur l'annonce des résultats obtenus à la suite des négociations avec la FAO.

37. S'agissant de la détermination des orientations à long terme de l'ONUDI, toutes les conditions sont réunies pour que les grandes lignes d'action soient définies et acceptées par tous. Les propositions en 10 points que le Directeur exécutif a faites lors de la troisième session du Conseil du développement industriel sont réalistes et peuvent servir de base à un dialogue que les Etats membres ne devraient pas retarder. La délégation française considère en effet qu'il est de son devoir de faire connaître ses observations sur toutes les questions qui lui sont soumises en ce qui concerne les structures et le devenir de l'ONUDI. A cet égard, le Conseil du développement industriel n'a pas non plus esquivé ses responsabilités puisque, dans ses conclusions et recommandations, il a repris à son compte les priorités qu'avait retenues le Groupe de travail du programme et de la coordination.

38. L'ONUDI est à l'heure actuelle en mesure de se doter d'une véritable programmation à moyen terme en s'inspirant des méthodes recommandées par le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'ONU et des institutions spécialisées. La délégation française estime, en effet, que c'est aux services qui sont appelés à devenir les maîtres d'oeuvre d'un programme qu'il appartient de le préparer et d'en répartir dans le temps les différentes étapes, sous réserve de le soumettre à l'organe délibérant intéressé et d'en discuter objectivement avec lui. Toute instance de réflexion qui serait désignée à cette seule fin et qui resterait extérieure à la réalité de l'exécution risquerait d'aboutir à des conclusions par trop théoriques et peu appropriées aux moyens limités dont l'ONUDI dispose. D'ailleurs, le Directeur exécutif a montré qu'il partageait ce souci lorsque, lors de la troisième session du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il a fait part de la contribution que l'ONUDI

envisage d'apporter à la préparation de la deuxième Décennie.

39. La délégation française est de plus en plus persuadée que l'ONUDI pourra prendre une part plus active à la préparation de la Décennie. C'est pourquoi elle souhaite que, pendant la période précédant la quatrième session du Conseil du développement industriel, l'ONUDI concentre particulièrement ses efforts sur l'évolution prévisible des 10 prochaines années sans attendre trop longtemps les éléments d'une stratégie industrielle illucire qu'on pense parfois tirer d'une vaste concertation au sein des Nations Unies. C'est à l'ONUDI elle-même qu'il revient en effet d'indiquer quelques objectifs sectoriels reliés aux grandes hypothèses de base, telles que le taux de croissance moyen de 6 %, et de préciser les principales mesures qui sembleront nécessaires pour que l'augmentation de la production industrielle permette, sans constituer des goulets d'étranglement, d'assurer le développement harmonieux de l'économie mondiale.

40. M. YEGEN (Turquie) note avec satisfaction la mise en place du Groupe de travail du programme et de la coordination en tant qu'organe subsidiaire du Conseil du développement industriel et souligne l'importance de la résolution 24 (III) relative à la contribution de l'ONUDI à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Du fait de son rôle central dans la coordination des activités des organismes des Nations Unies en matière de développement industriel, l'ONUDI est appelée à apporter une contribution extrêmement importante aux réalisations de la deuxième Décennie. A cet égard, une coordination effective avec les autres organismes des Nations Unies est essentielle. La résolution 17 (III) relative à la promotion des industries orientées vers l'exportation est également très importante, car il faut que les pays en voie de développement soient mieux en mesure d'augmenter leur part dans le commerce international, et l'ONUDI peut les aider à accroître la compétitivité de leurs produits industriels et à améliorer leurs possibilités d'accès sur les marchés.

41. L'ONUDI a déjà apporté une assistance considérable à la Turquie, en particulier dans le domaine de la formation industrielle. Des efforts sont actuellement déployés en vue de constituer un comité national turc pour l'ONUDI. Ces comités sont importants en ce qu'ils constituent un moyen de communication entre l'ONUDI et les institutions publiques et privées des pays. En tant que témoignage de son appui aux activités de l'ONUDI, la Turquie versera au cours de l'exercice financier 1970 une contribution volontaire de 50 000 livres turques.

42. M. DARON (Belgique), parlant du Groupe de travail du programme et de la coordination mis en place à la suite de la deuxième session du Conseil du développement industriel, dit que, à son avis, cette expérience est positive; cependant, pour que ce groupe de travail soit pleinement efficace, certaines améliorations seraient nécessaires. Il faudrait que la documentation soit plus condensée encore pour présenter les projets d'une façon plus synthétique et que les statistiques fournies permettent mieux les compa-

raisons d'une année à l'autre, de manière qu'on puisse en dégager un tableau d'ensemble qui indiquerait plus clairement les tendances générales et le chemin suivi par l'ONUDI. Il en résulterait un dialogue plus effectif entre le Groupe de travail et le secrétariat. Enfin, il faudrait que le Groupe puisse aboutir à des conclusions et à des recommandations à soumettre à l'examen du Conseil du développement industriel, mais c'est surtout des délégations que dépend la réalisation de cet objectif.

43. L'institutionnalisation du Groupe de travail permettra au Conseil du développement industriel de se concentrer davantage sur la politique générale de l'ONUDI. Si les efforts déployés à cet effet à la troisième session vont en général dans la bonne direction, il n'en est pas moins vrai que le Conseil du développement industriel a adopté certaines résolutions envisageant des mesures dont l'efficacité ne paraît pas garantie. En ce qui concerne la résolution 22 (III), relative à l'organisation, dans le cadre de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, d'une réunion extraordinaire des Etats membres de l'ONUDI chargée d'examiner la contribution que peut apporter cette organisation à l'industrialisation des pays en voie de développement et à la réalisation des fins de la deuxième Décennie, la délégation belge considère que cet examen relève essentiellement du Conseil du développement industriel. Si celui-ci n'est pas à même de s'en acquitter, il n'y a aucune raison de croire qu'une réunion extraordinaire y réussirait mieux. En outre, cette réunion aurait lieu trop tôt. Elle doit en effet pouvoir se fonder, non pas sur les travaux du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, comme le prévoit la résolution en question, mais seulement sur les décisions définitives qui seront prises par l'Assemblée générale au sujet de la Décennie et qui n'interviendront fort probablement qu'à l'issue de la vingt-cinquième session. Quoi qu'il en soit, si la proposition en cause était acceptée, il faudrait veiller à ce que l'ordre des travaux de l'Assemblée générale n'en souffre pas et qu'il n'en résulte pas de dépenses supplémentaires hors de proportion avec les avantages qu'on pourrait retirer de cette réunion.

44. Pour ce qui est des mesures à prendre pour que l'ONUDI puisse le plus efficacement possible promouvoir l'industrialisation des pays en voie de développement, il est bon de rappeler la règle selon laquelle toute action doit être subordonnée à une demande des gouvernements. Toutefois, il faut éviter d'en arriver à être obligé de prendre en considération un trop grand nombre de projets qu'il ne serait pas possible de soumettre à des critères de sélection. Il importe en effet que l'ONUDI réserve pour les tâches essentielles ses ressources en personnel et en experts et ses moyens financiers. Sans un tri sévère des projets, l'ONUDI sera condamnée à disperser ses moyens, et son action n'aura qu'une efficacité restreinte. C'est ici que les conseillers industriels auront un rôle important à jouer en ce sens qu'ils pourront certainement, en accord avec les gouvernements, orienter le choix des projets vers les domaines prioritaires pour les pays intéressés et suivant les lignes directrices tracées par l'ONUDI.

45. L'adoption de lignes directrices, d'une politique clairement définie, est un élément fondamental et la délégation belge pense que l'action de l'ONUDI devrait consister à tirer pleinement parti du potentiel industriel dont les pays en voie de développement disposent déjà, à mettre en place les bases qui leur permettront par la suite d'accélérer et d'amplifier leur industrialisation, à sélectionner et à exécuter les projets qui auront une réelle influence sur l'industrialisation et le développement des pays en question.

46. Au siège comme sur le terrain, les activités de l'ONUDI devront former un ensemble cohérent étant entendu, évidemment, qu'elles prendront des formes différentes pour s'adapter aux situations particulières des différents pays et tenir compte de leur niveau de développement, de leurs ressources et de leurs besoins. L'utilité des actions de soutien — cycles et groupes d'étude, réunions d'experts, etc. — sera fonction de la mesure où elles correspondent à des besoins précis, leur but n'étant pas de susciter de nouveaux projets mais de soutenir les activités en cours.

47. Dans certaines circonstances, l'ONUDI sera sans doute amenée à assurer elle-même la réalisation de projets. Cependant, elle devrait plutôt chercher à devenir un courtier doublé d'un conseiller, en assurant la liaison entre les besoins d'assistance des pays en voie de développement et les ressources en connaissances et en capitaux existant dans le reste du monde. Les activités de promotion revêtent ainsi une grande importance, mais il conviendrait de définir avec plus de précision ce concept de "promotion" et de fixer les limites dans lesquelles la promotion pourra s'effectuer. A ce sujet, des suggestions très intéressantes ont été faites au cours des travaux du Groupe de travail du programme et de la coordination.

48. La délégation belge tient à rendre hommage au secrétariat de l'ONUDI et, en tout premier lieu, à son Directeur exécutif qui, lors de la visite qu'il a faite à Bruxelles, a pu prendre contact avec les représentants du secteur public et des milieux industriels et financiers. A cette occasion, ainsi que lors des cycles d'étude organisés tout récemment en Belgique, on a pu constater l'intérêt que les activités de l'ONUDI suscitent dans ces milieux, qui souhaitent voir cette organisation réaliser pleinement les espoirs que l'on a mis en elle.

49. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la délégation soviétique a maintes fois souligné l'importance des activités dans le domaine du développement industriel, ainsi que la nécessité de contribuer à l'industrialisation des pays en voie de développement et d'aider ces pays à lutter contre la misère héritée du colonialisme. L'industrialisation est un processus plus complexe qu'on ne l'imaginait au début et l'expérience a montré que les difficultés ne pourront pas être surmontées sans une modification des structures sociales et une mobilisation des ressources intérieures des pays intéressés, et si l'on n'apporte pas de solution aux problèmes qui se posent dans des domaines tels que l'alimentation, l'agri-

culture et le transfert des connaissances techniques. Les travaux à entreprendre à cet effet doivent tenir compte des conditions particulières à chaque pays et des plans nationaux de développement. En outre, il importe d'accroître l'efficacité de l'aide multilatérale. C'est là une des tâches essentielles de l'ONUDI qui doit être l'organe central de coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

50. L'URSS, qui a accueilli plusieurs colloques et cycles d'étude en matière d'industrialisation et qui en 1969 a versé une contribution volontaire de 500 000 roubles, appuie les activités de l'ONUDI et participe à ses travaux. Elle a créé un comité national pour l'ONUDI qui travaille dans le cadre du Comité de la science et de la technique de l'URSS. Des responsables des grandes unités de production et des savants soviétiques participent aux travaux de ce comité national, dont on espère qu'il contribuera à intensifier la collaboration de l'URSS avec l'ONUDI.

51. Toutefois, la délégation soviétique considère que l'année écoulée n'a pas donné tous les résultats que l'on était en droit d'attendre et elle n'est pas satisfaite de la lenteur avec laquelle les activités de l'ONUDI se développent malgré l'importance des effectifs de son secrétariat.

52. L'ONUDI a essentiellement pour tâche de prêter son concours pour l'établissement de plans et de programmes d'industrialisation valables et d'aider les pays en voie de développement à déterminer leurs secteurs clefs compte tenu des progrès et des réalisations scientifiques et techniques. Or, on ne trouve aucun projet de ce type dans le programme de travail pour 1969/1970.

53. A la troisième session du Conseil du développement industriel, le Directeur exécutif a demandé si l'ONUDI devait établir son programme d'après les demandes des Etats membres ou juger par elle-même des besoins réels des pays. Le Conseil du développement industriel ne s'est pas prononcé à ce sujet. La délégation de l'URSS pense que l'assistance doit non seulement être déterminée par les demandes des pays mais qu'elle doit aussi se fonder sur un jugement de l'ONUDI appuyé par une étude effectuée par les experts appropriés. Le Conseil du développement industriel devrait examiner cette question à sa quatrième session, ainsi que la nécessité de modifier les méthodes actuelles d'examen des demandes d'assistance, examen pour lequel l'ONUDI ne se fonde pas sur une analyse serrée de leur justification économique. L'ONUDI devrait pouvoir fournir des conseils aux pays pour les aider à déterminer quels sont les projets les plus justifiés. Il est vrai qu'elle a essayé de le faire, mais ses tentatives sont restées hésitantes. La délégation de l'URSS souscrit aux observations formulées au paragraphe 282 du rapport du Conseil du développement industriel, mais elle regrette qu'il n'y soit pas fait mention des relations entre les trois formes d'action dont dispose l'ONUDI : recherche et études, assistance technique, et activités de promotion. Or, c'est là une question importante si l'on veut parvenir à un maximum d'efficacité. Le Conseil du développement industriel devrait l'examiner et donner des directives en la matière. S'agissant

des principaux domaines d'activité mentionnés au paragraphe 282 du rapport, la délégation de l'URSS pense qu'un rang de priorité très élevé devrait être donné aux domaines dans lesquels un surcroît d'efforts s'impose : renforcement des services administratifs du secteur public, transfert des connaissances techniques et élaboration d'une stratégie générale du développement industriel. Elle espère que le Conseil du développement industriel pourra faire des recommandations à ce sujet lors de sa quatrième session.

54. Le représentant de l'URSS constate que le Conseil du développement industriel n'a pris aucune décision en ce qui concerne les rapports d'ensemble sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel, dont le dernier est par trop volumineux. Il note avec satisfaction la création du Groupe de travail du programme et de la coordination qui, à son avis, ne devrait pas siéger plus de quatre semaines.

55. La réunion extraordinaire des Etats membres de l'ONUDI envisagée dans la résolution 22 (III) du Conseil du développement industriel ne se justifie pas, car les questions qui y seraient traitées pourraient être examinées dans de meilleures conditions à l'Assemblée générale où sont réunis tous les Etats Membres.

56. Les travaux de l'ONUDI sont liés aux activités des autres organismes des Nations Unies et, en particulier, à celles du PNUD mais ce dernier n'accorde pas toute l'attention voulue à l'ONUDI. C'est ainsi que, parmi les projets approuvés par le Conseil d'administration lors de sa huitième session, ceux dont l'exécution sera confiée à l'ONUDI ne représentent que 4 200 00 dollars. Ce type d'assistance fourni par l'intermédiaire de l'ONUDI devrait être intensifié. Le Conseil économique et social devrait s'occuper davantage de cette question.

57. Se référant à la contribution des capitaux privés à l'industrialisation des pays en voie de développement, le représentant de l'URSS souligne que ce n'est pas là l'élément principal de la tâche de l'ONUDI. Celle-ci devrait concentrer ses activités sur la défense des intérêts de ces pays. Les apports de capitaux doivent être assortis de conditions avantageuses et s'effectuer sous le contrôle des gouvernements des pays bénéficiaires. Ils ne doivent pas être un instrument d'exploitation.

58. Quant à la question du transfert des connaissances techniques, il en a déjà été discuté à plusieurs reprises, notamment au cours de la présente session du Conseil. C'est une question qui mérite d'être précisée et qu'il y a lieu de résoudre rapidement. L'ONUDI doit en particulier définir clairement les aspects de ce problème relevant de sa compétence, et elle doit le faire le plus vite possible. De l'avis de la délégation soviétique, elle aura à s'occuper entre autres choses de la mise en place d'une infrastructure appropriée dans les pays en voie de développement, qu'elle devra aider à adapter les progrès de la science et de la technique aux conditions particulières existant chez eux. L'ONUDI devrait élaborer un programme efficace et à long terme de transfert des connaissances techniques, qui consti-

tuerait un des éléments du programme d'ensemble des applications de la science et de la technique au développement.

59. Si l'ONUDI et les autres organismes compétents des Nations Unies avaient un programme de ce genre, le long débat oiseux qui a eu lieu au Comité de coordination à propos du point 19 de l'ordre du jour, relatif aux arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique, aurait été évité.

60. En conclusion, la délégation soviétique tient à féliciter l'ONUDI des réalisations positives qu'elle a mises à son actif depuis sa création. Elle espère que les observations qu'elle vient de formuler aideront cette organisation à améliorer encore la qualité de ses travaux.

61. M. LAURELLI (Argentine) constate tout d'abord l'efficacité des activités entreprises par l'ONUDI dans le domaine du développement industriel, où des résultats très intéressants pour les pays en voie de développement ont déjà été obtenus. Mais ces activités doivent encore être développées si l'on veut que l'ONUDI contribue à la réalisation des objectifs qui ont été fixés.

62. Il y a lieu de se féliciter des accords de coopération qui ont été conclus par cette organisation à l'échelon national ou régional. L'action menée dans ce domaine doit être encore améliorée.

63. En ce qui concerne les ressources de l'ONUDI, il conviendrait que le PNUD accroisse les fonds qu'il affecte à l'ONUDI afin de donner à cette organisation les moyens de jouer le rôle capital qui doit être le sien.

64. La délégation argentine a noté avec intérêt ce qui a été dit concernant la nécessité de faire un choix entre les priorités afin d'éviter la dispersion des efforts. Pour ce qui est de la réunion extraordinaire des Etats membres de l'ONUDI dont il a été question, elle n'est pas en mesure de prendre position pour le moment. A son avis, le secrétariat devrait d'abord s'informer du point de vue des gouvernements avant qu'une décision soit prise à ce sujet.

65. M. KHANACHET (Koweït) dit que la délégation du Koweït prend note avec satisfaction du rapport du Conseil du développement industriel et approuve la façon dont le Directeur exécutif a organisé les activités de l'ONUDI malgré les ressources limitées dont il disposait.

66. La délégation du Koweït a toujours été en faveur d'une décentralisation des opérations de l'ONUDI par la création de centres ou de bureaux régionaux et sous-régionaux, ce qui permettrait au siège de connaître mieux les problèmes qui se posent sur le terrain et de leur apporter une solution appropriée. La décentralisation conduit à une coopération régionale plus étroite. La création de bureaux régionaux et sous-régionaux de l'ONUDI au Moyen-Orient renforcerait et stimulerait les activités du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, en attendant la création d'une commission économique régionale qui a malheureusement jusqu'ici été refusée à cette région.

67. Le représentant du Japon a souligné la nécessité de développer les accords avec les institutions spécialisées. La question a déjà été abordée par le Directeur exécutif de l'ONUDI dans sa déclaration, et la délégation du Koweït appuie sans réserve la politique qu'il a appliquée dans ce domaine. D'autre part, elle s'associe aux délégations qui ont demandé instamment que le programme des conseillers hors siège créé l'année précédente soit étendu sur une large base géographique. C'est avec satisfaction qu'elle a noté les références à cette question contenues dans le rapport du Conseil du développement industriel et dans la déclaration du Directeur exécutif.

68. La délégation du Koweït appuie également l'idée avancée par le représentant du Japon, qui a estimé souhaitable de choisir l'ONUDI comme organisation chargée de l'exécution d'un aussi grand nombre de projets industriels que possible, sur une large base, nationale et régionale. Elle accueille aussi favorablement l'idée de faire de l'ONUDI un centre d'échange d'informations où seraient centralisés les renseignements de nature à accélérer le développement industriel dans les pays en voie de développement.

69. Il est regrettable que l'ONUDI soit encore gênée par le manque de ressources dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée. Il faut accroître le nombre des projets qui seront entrepris à l'avenir dans le domaine industriel, et il y a lieu de se féliciter à cet égard de la coopération existant entre l'ONUDI et le PNUD. Dans cet ordre d'idées, la délégation du Koweït regrette que le budget de l'ONUDI ait été réduit.

70. D'autre part, l'ONUDI a un rôle important à jouer en ce qui concerne le transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement, notamment en fournissant un cadre dans lequel seront étudiées les possibilités d'adapter les progrès de la science et de la technique aux besoins des pays en voie de développement. Le transfert des connaissances techniques exige un programme étendu de recherches. Il est encourageant que le Directeur exécutif ait annoncé que des mesures concrètes étaient déjà envisagées dans ce domaine. Pour sa part, le Gouvernement du Koweït compte vivement sur la collaboration de l'ONUDI en vue de l'exécution de deux projets prévoyant l'installation sur son territoire, pour 1972, d'une usine d'ammoniaque liquide et d'une usine de méthanol, qui présenteront une importance capitale non seulement pour l'économie du Koweït lui-même, mais encore pour celle de la région tout entière.

71. L'ONUDI aura également une tâche difficile à accomplir dans le domaine des industries orientées vers l'exportation. Tous les efforts devront être faits, à l'échelon national et à l'échelon régional, pour résoudre ce problème capital, et l'ONUDI devra aider les pays en voie de développement à améliorer la qualité de leurs articles manufacturés, de façon qu'ils puissent soutenir dans ce domaine la concurrence des pays industriellement avancés.

72. En ce qui concerne la deuxième Décennie du développement, la délégation du Koweït espère que l'ONUDI aidera les pays en voie de développement à formuler des objectifs réalistes et qu'elle recevra toute l'aide dont elle a besoin à cet effet. Sur ce point, elle peut être certaine que le Gouvernement du Koweït continuera à lui apporter son appui.

73. La délégation du Koweït a entendu avec une grande satisfaction les observations du Directeur exécutif relatives à la coopération régionale. La façon dont il envisage le problème tient compte des besoins régionaux sans perdre de vue la nécessité d'étudier à fond les problèmes posés par l'industrialisation de chaque pays.

74. Enfin, la délégation du Koweït appuie la décision du Secrétaire général d'inviter le Directeur exécutif de l'ONUDI et les chefs des secrétariats d'autres organismes des Nations Unies à participer aux travaux du CAC.

75. M. HUDA (Pakistan) constate avec satisfaction les efforts faits par l'ONUDI, depuis sa création, pour régler ses problèmes d'organisation interne tout en essayant de mettre sur pied des arrangements avec des institutions telles que l'OIT et l'UNESCO afin de favoriser les efforts de coopération et de tirer le maximum d'avantages des ressources limitées dont elle dispose.

76. Le Directeur exécutif a dit que des arrangements analogues ont été conclus avec la CEAEQ ainsi que la FAO, et il faut espérer que ces initiatives aideront le Conseil du développement industriel dans ses activités.

77. Se fondant sur son expérience personnelle, la délégation du Pakistan tient à mentionner, entre autres activités de l'ONUDI, le programme de formation dans l'entreprise, ainsi que les Services industriels spéciaux qui aident à attirer les investissements industriels.

78. L'ONUDI aura un rôle important à jouer au cours de la deuxième Décennie, car si les pays en voie de développement doivent eux-mêmes faire des efforts, ils ne pourront se passer d'une aide internationale, à laquelle cette organisation participera certainement.

79. Le Directeur exécutif a dit que l'ONUDI établit des rapports étroits et directs avec des groupes intergouvernementaux régionaux. A cet égard, la délégation pakistanaise se félicite que cette organisation soit entrée en relation avec l'Association pour la coopération régionale en vue du développement, qui groupe l'Iran, le Pakistan et la Turquie, au sujet des critères à adopter pour l'harmonisation des plans industriels. M. Huda espère qu'une coopération étroite s'instaurera entre l'ONUDI et l'Association. Mais pour étendre ses activités, l'ONUDI a besoin de ressources financières plus importantes; la délégation pakistanaise espère que ces ressources seront obtenues grâce à la coopération des pays développés.

80. M. DUBEY (Inde) est d'avis que le programme de l'ONUDI tel qu'il a été présenté par le Directeur exécutif

apporte suffisamment d'éléments pour justifier les espoirs placés dans cette organisation. Les doutes éprouvés par certains pays lors de la création de l'ONUDI semblent avoir été dissipés, et la dernière Conférence pour les annonces de contributions a fait ressortir un désir général d'assurer le succès de cette organisation et de la renforcer. L'Inde pour sa part lui apporte sa pleine coopération et elle a même, comme suite à la décision prise par le Colloque international sur le développement industriel, créé un comité national pour l'ONUDI chargé de collaborer avec cette organisation et de lui apporter son appui.

81. Depuis la dernière Conférence pour les annonces de contributions, l'ONUDI dispose d'une source indépendante de financement, mais ses moyens ne sont pas encore à la mesure des besoins des pays en voie de développement, ce qui la gêne dans l'exécution des deux tâches qu'elle mène simultanément : renforcer son organisation interne et développer ses activités opérationnelles.

82. D'autre part, à sa troisième session, le Conseil du développement industriel a donné au programme des Services industriels spéciaux un caractère permanent, et le Conseil d'administration du PNUD a accepté de consacrer une partie du Fonds de roulement à la reconstitution des ressources affectées à ce programme. La délégation indienne a toujours formulé des réserves concernant cette méthode de financement et ne l'a acceptée qu'à titre temporaire, parce qu'il n'y avait pas d'autres moyens de financer les activités de l'ONUDI dans le domaine du développement industriel. Une solution devra toutefois être trouvée pour fournir à l'ONUDI les ressources nécessaires à l'exécution d'activités que la communauté internationale a jugées importantes pour le progrès des pays en voie de développement.

83. En ce qui concerne la réorganisation du secrétariat, la délégation indienne estime qu'il s'agit d'un problème extrêmement important auquel il n'est pas possible d'apporter une solution imposée de l'extérieur. En fait, la question doit relever exclusivement du Directeur exécutif lui-même, et M. Dubey est heureux de noter que celui-ci a annoncé dans sa déclaration que l'on était déjà en train de prendre des mesures à cet égard.

84. Se référant au rôle capital que l'ONUDI est appelée à jouer dans l'industrialisation des pays en voie de développement, M. Dubey dit qu'il a pris connaissance avec satisfaction des arrangements conclus avec certaines institutions spécialisées, notamment la FAO, et qu'il prend note de la résolution 24 (III) du Conseil du développement industriel concernant la contribution de l'ONUDI à l'élaboration de la stratégie internationale du développement. Toutefois, la participation de l'ONUDI est envisagée surtout sous la forme d'une aide aux gouvernements pour la planification de leurs projets de développement et l'évaluation des efforts à accomplir au cours de la deuxième Décennie. Or, l'ONUDI doit également contribuer à la mise au point de la stratégie du développement avant le lancement de cette Décennie. Comme l'a souligné le représentant de la France, le Comité préparatoire et un



certain nombre d'organes des Nations Unies espèrent qu'elle fixera des taux de croissance sectoriels, dans le cadre du chiffre indicatif global envisagé.

85. D'autre part, avant la proclamation de la deuxième Décennie, l'ONUDI pourrait jouer un rôle très utile en aidant à dégager un accord sur ce qu'il y a lieu de faire dans le domaine de l'industrialisation. Des consultations devraient être organisées par son intermédiaire au niveau intergouvernemental, afin d'obtenir des gouvernements qu'ils parviennent à un accord en ce qui concerne la contribution des pays développés et celle des pays en voie de développement au cours de la Décennie qui va commencer.

86. M. McDONALD (Etats-Unis d'Amérique) remercie le Directeur exécutif de l'ONUDI de l'exposé détaillé et encourageant qu'il a fait au début de la séance.

87. La délégation des Etats-Unis se félicite en particulier des accords conclus par l'ONUDI avec la FAO et la CEAE, accords qui marquent un tournant dans les rapports entre organisations internationales et dont il faut espérer qu'ils seront suivis d'autres arrangements analogues.

88. D'autre part, la recommandation tendant à augmenter de 10, en 1970, le nombre des conseillers industriels hors siège de l'ONUDI est une initiative encourageante. M. McDonald espère que le nombre et l'efficacité de ces conseillers seront encore accrus et que les autres institutions spécialisées envisageront de prendre des dispositions analogues.

89. La délégation des Etats-Unis appuie également la recommandation tendant à financer les projets de Services industriels spéciaux sur le fonds de roulement du PNUD, et elle se félicite de noter l'accroissement constant des ressources dont dispose ce dernier.

90. Pour ce qui est de la réorganisation de l'administration de l'ONUDI, tout en appréciant les difficultés qu'elle peut causer sur le moment, M. McDonald espère qu'elle fournira l'occasion non seulement de rationaliser la gestion et le budget, mais encore d'étudier, avec l'assistance d'experts, les perspectives à long terme des activités de l'organisation.

91. En ce qui concerne le rapport du Conseil du développement industriel, la création du Groupe de travail du programme et de la coordination représente une innovation extrêmement utile, à laquelle la délégation des Etats-Unis donne son appui. Elle espère d'ailleurs que cet organe continuera à se réunir. Toutefois, elle reconnaît, avec le représentant de la Belgique, que les délégations nationales qui siègent au Groupe de travail doivent être renforcées par la participation de représentants d'un rang plus élevé, spécialistes des questions d'industrialisation. D'autre part, les représentants de la Belgique et de l'URSS ont parfaitement raison de critiquer le volume de la documentation, qui devra être réduit.

92. En ce qui concerne la décision de limiter à quatre semaines la durée des sessions du Groupe de travail et du Conseil du développement industriel en 1970, M. McDonald estime qu'il s'agit d'une mesure utile, et il espère qu'elle pourra être maintenue.

93. Au sujet de la question de la programmation et des projections à long terme, le représentant des Etats-Unis d'Amérique rappelle qu'elle a été longuement discutée au Conseil du développement industriel lui-même et que certains points ont été renvoyés à la session suivante. La délégation des Etats-Unis tient vivement à ce que des priorités à long terme réalistes soient arrêtées.

94. Pour ce qui est des contributions volontaires à l'ONUDI, il est certain que les gouvernements qui sont en mesure d'en verser doivent continuer à le faire. Toutefois, ces contributions devraient dans toute la mesure possible être versées en monnaies convertibles, ce qui donnerait au Directeur exécutif et à ses adjoints une plus grande souplesse pour gérer de façon efficace les projets et les programmes.

95. Enfin, en ce qui concerne les investissements étrangers, l'ONUDI a contribué à augmenter le courant des capitaux privés à destination des pays en voie de développement. Le résultat est très encourageant et M. McDonald espère que cette organisation continuera dans cette direction.

96. Le Gouvernement des Etats-Unis appuie sans réserve le rapport du Conseil du développement industriel et approuve entièrement les activités du Directeur exécutif et celles de l'ONUDI elle-même; il espère que les efforts déjà entrepris dans le domaine du développement industriel seront poursuivis et s'engage à faire tout son possible pour aider l'ONUDI à atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

97. M. ABDEL-RAHMAN (Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) remercie tous les orateurs qui lui ont manifesté leur appui et leur intérêt pour l'action de l'ONUDI.

98. En ce qui concerne la question de la documentation, soulevée par les représentants de la Belgique, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, le secrétariat de l'ONUDI est en train de procéder à un nouvel examen de la question comme suite à une recommandation du Conseil du développement industriel, et M. Abdel-Rahman espère que les modifications qui seront adoptées répondront à un bon nombre des points qui ont été soulevés. Si la documentation est bien présentée, le Conseil du développement industriel pourra s'acquitter plus rapidement de sa tâche; ainsi la question est liée à la limite de quatre semaines fixée pour la durée des sessions du Conseil du développement industriel et du Groupe de travail en 1970.

99. Quant à la question de la programmation à long terme, elle se posera de nouveau, car la deuxième Décennie elle-même représente un programme à long terme intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le rôle

de l'ONUDI dans ce domaine a été jusqu'ici limité du fait qu'elle n'était pas encore complètement organisée et que ses efforts étaient consacrés avant tout aux activités opérationnelles. Mais une somme considérable de travail intéressant la deuxième Décennie du développement est accomplie précisément dans le cadre de ces activités opérationnelles.

100. Répondant au représentant de l'Union soviétique, M. Abdel-Rahman précise qu'un grand nombre de rapports de caractère technique ont déjà été établis pour certains pays, rapports qui constituent en fait des plans d'industrialisation. Toutefois, ces documents font partie intégrante de l'assistance technique fournie aux gouvernements, sans l'accord desquels ils ne peuvent être publiés.

101. L'ONUDI a, d'autre part, décidé de s'abstenir de construire des modèles généraux et de se limiter à amplifier la section industrielle du modèle qui sera construit au Siège de l'ONU. Quant à la stratégie, elle doit être définie à partir d'échanges de vues et non imposée d'en haut.

102. L'ONUDI s'efforce de toujours élaborer son programme en consultation étroite avec les pays en voie de développement, qu'elle a précisément pour mission de servir. A sa prochaine session, le Conseil du développement industriel étudiera plus avant la question des activités à long terme et des travaux à entreprendre dans le cadre de la

deuxième Décennie, mais le secrétariat de l'ONUDI est d'avis que les décisions devront découler de l'expérience concrète des pays eux-mêmes.

103. Le PRESIDENT, constatant que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de résolution concernant le rapport à l'examen, suggère que le Conseil adopte un projet de résolution libellé comme suit :

*"Le Conseil économique et social,*

*"Prend acte du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa troisième session (E/4708) et le transmet à l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session."*

*Il en est ainsi décidé.*

104. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie le Directeur exécutif de l'ONUDI des renseignements qu'il lui a fournis et dit qu'il aimerait si possible avoir des précisions sur les études techniques au niveau des pays dont il a fait mention.

La séance est levée à 13 h 5.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 4 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 10 de l'ordre du jour :	
Problèmes du milieu humain .....	199

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

**Problèmes du milieu humain  
(E/4667, E/4710; E/L.1275 et Add.1)**

1. M. CAPPELEN (Norvège), présentant le projet de résolution E/L.1275 et Add.1, déclare que la part la plus grande que font aux problèmes du milieu les moyens de grande information et l'opinion publique témoigne de la conscience de plus en plus forte que l'on a du caractère de gravité de ces problèmes. Les progrès techniques ont des effets négatifs effrayants, mais également des effets positifs, et la science et la technique modernes peuvent être utilisées pour améliorer le milieu humain par une action délibérée.

2. Sur l'initiative de la délégation suédoise, le Conseil a adopté à l'unanimité, à sa quarante-cinquième session, sa résolution 1346 (XLV), dans laquelle il recommandait à l'Assemblée générale d'envisager l'opportunité de convoquer une conférence des Nations Unies sur le milieu humain. Cette décision du Conseil a entraîné l'adoption unanime par l'Assemblée générale de sa résolution 2398 (XXIII), du 3 décembre 1968, prévoyant la tenue d'une telle conférence en 1972. L'Assemblée envisageait deux étapes pour les préparatifs de la Conférence. En premier lieu, le Secrétaire général était prié, en consultation avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, de présenter à l'Assemblée, lors de sa vingt-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur différents aspects de la Conférence. Ce rapport a été soumis sous la cote E/4667.

3. De l'avis des auteurs du projet de résolution présenté en vue de son adoption par l'Assemblée générale (E/L.1275 et Add.1), le Conseil devrait, à la session en cours, prendre des dispositions en vue d'une action appropriée de la part de l'Assemblée visant la deuxième étape de la préparation. Le paragraphe 1 du dispositif du projet reprend en général les propositions contenues dans le rapport concernant les objectifs et les buts de la Conférence, mais non les propositions relatives à l'organisation et au contenu de la Conférence, qui n'étaient que provisoires. Ces questions concrètes devraient être examinées à une date ultérieure.

4. Les paragraphes 3 et 4 traitent des dispositions institutionnelles. La composition du Comité préparatoire mentionné au paragraphe 4 devrait être laissée à l'initiative de l'Assemblée générale, mais afin de lui permettre de fonctionner efficacement, le nombre de ses membres devrait être maintenu dans des limites raisonnables : il devrait compter environ 15 Etats, qui pourraient être désignés après consultation au sein de l'Assemblée. Le Comité devrait être composé de représentants hautement qualifiés, qui ne seraient pas nécessairement les mêmes pour chaque pays pendant toute la durée des travaux, et la possibilité de désigner des représentants capables d'exprimer une opinion représentative d'une région ou sous-région devrait également être examinée. Les principales tâches du Comité seraient, en termes généraux, de conseiller le Secrétaire général au sujet d'un projet d'ordre du jour de la Conférence, de formuler des recommandations en ce qui concerne son organisation, et de rassembler et d'organiser la documentation de fond. Afin de renforcer l'influence des gouvernements au cours de la préparation de la Conférence, le paragraphe 3 stipule que le Secrétaire général devrait tenir compte des vues exprimées au cours des présentes délibérations et à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

5. Les préparatifs de la Conférence étant au moins aussi importants que la Conférence elle-même, le paragraphe 6 prie le Secrétaire général de consulter les gouvernements, les organisations rattachées aux Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées. Il faut espérer que les dispositions de ce paragraphe, de même que celles des paragraphes 7 et 16, assureront la participation active de gouvernements non membres du Comité préparatoire.

6. Une partie importante du travail préparatoire, sur laquelle le paragraphe 10 met l'accent, devrait être d'appeler l'attention du public sur l'importance et l'urgence des problèmes du milieu humain, ce qui est l'un des objectifs de la Conférence, selon la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale. Le paragraphe 11 contient la formule d'invitation classique utilisée aux Nations Unies. Le désir du Secrétaire général que tous les Etats Membres soient suffisamment représentés (E/4667, par. 105) est exprimé dans le paragraphe 12, par lequel le Secrétaire général est d'autre part prié d'examiner quelles mesures pourraient être prises afin de faciliter la participation à la Conférence. Sans préjuger la décision éventuelle de l'Assemblée générale, les auteurs du projet de résolution espèrent que la possibilité d'accorder un appui financier à cette fin sera envisagée.

7. Le paragraphe 13 concerne le coût de la Conférence. Les auteurs aimeraient suggérer à cet égard que le Secrétaire général recoure, autant que possible, aux fonctionnaires en

poste dans les organes des Nations Unies, ce qui éviterait, dans une certaine mesure, de devoir recruter du personnel supplémentaire. Le coût des services d'experts et consultants devrait être maintenu aussi bas que possible par l'emploi des spécialistes appartenant aux organismes des Nations Unies et par l'utilisation des contributions nationales, particulièrement en ce qui concerne la documentation de fond. Sans doute la Conférence doit-elle être préparée soigneusement et pourvue d'une documentation adéquate, mais la possibilité de réduire les dépenses d'imprimerie doit être examinée avec soin. La Conférence devant être essentiellement axée sur une action concrète, le volume de la documentation devrait être maintenu à un strict minimum. D'autres économies pourraient être réalisées en simplifiant la structure institutionnelle de la Conférence.

8. La durée de la Conférence devrait être d'environ deux semaines. Une courte réunion préalable pourrait être tenue avant la Conférence elle-même, mais cette question devrait être examinée au cours des travaux préparatoires. Le paragraphe 15 propose que l'Assemblée générale accepte l'invitation du Gouvernement suédois à tenir la Conférence en Suède en juin 1972, et le paragraphe 16 demande la présentation d'un rapport succinct sur l'état des travaux, afin de permettre au Conseil et à l'Assemblée générale de suivre dans le détail les travaux préparatoires.

9. Les auteurs estiment que l'adoption du projet de résolution constituerait une étape importante des préparatifs de la Conférence et assurerait leur efficacité.

10. M. GROS (France) déclare que le rapport du Secrétaire général contient une classification remarquable des questions nombreuses et compliquées qui se posent. Cependant, ce rapport et le projet de résolution contiennent un certain nombre d'erreurs de traduction qui rendent la tâche des délégations francophones extrêmement difficile. Le rapport omet de mentionner expressément la part prise par les gouvernements à sa préparation, et la délégation française demande qu'une liste des gouvernements et des organisations internationales qui ont apporté leur contribution soit publiée.

11. Le principal grief à formuler en ce qui concerne le rapport est peut-être qu'il est délibérément pessimiste. On comprend qu'il soit nécessaire de souligner les effets néfastes du progrès humain sur le milieu, mais il ne faut pas oublier non plus que si l'homme a atteint son niveau de développement actuel, c'est en grande partie parce qu'il a surmonté les obstacles que la nature avait placés sur son chemin, et que, d'autre part, l'action de l'homme sur la nature a fréquemment été bénéfique.

12. En définissant les objectifs de la Conférence, on a attaché trop d'importance à la nécessité de mobiliser l'opinion publique; en réalité, même si la Conférence n'avait pour seul effet que d'atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 90 du rapport, elle serait déjà une réussite. M. Gros espère que la Conférence sera suivie de consultations plus fréquentes sur les conventions internationales qui

régissent — ou devraient régir — les activités touchant le milieu humain. L'ONU et les institutions spécialisées auront un rôle à jouer dans les négociations qui pourront être entreprises à cette fin.

13. Les indications relatives à l'ordre du jour de la Conférence sont volontairement vagues, car il n'est pas possible, au stade actuel, de leur donner une forme plus précise. La délégation française note avec satisfaction que l'on se propose d'attacher une importance particulière aux répercussions de l'activité de l'homme sur le milieu, les facteurs socio-culturels du milieu n'étant examinés que dans la mesure où ils peuvent être directement liés aux transformations physico-biologiques de celui-ci (E/4667, par. 95). La classification des principaux problèmes, cependant, est peut-être un peu artificielle, notamment en ce qui concerne les "problèmes du territoire" (chap. IB). Les problèmes que doit examiner la Conférence sont soit de caractère local, soit de caractère mondial, mais entre ces deux extrêmes il existe des problèmes d'intérêt régional, qui pourraient être examinés en premier lieu par les commissions économiques régionales. Il serait bon que le Secrétariat donne quelques renseignements chiffrés sur le coût des solutions que l'on propose d'apporter à ces problèmes.

14. L'organisation des travaux suggérée dans le rapport est quelque peu compliquée, puisqu'il est question de tenir un débat général, suivi de réunions de huit commissions différentes, groupées en deux séries de quatre, dont chacune devrait présenter ses conclusions à une séance plénière. Ce système entraîne des risques considérables de chevauchement, et tout devrait être fait pour le simplifier.

15. Les propositions relatives à la participation présentent des désavantages en ce sens qu'elles risquent d'exclure systématiquement les savants.

16. La documentation prévue est complexe et trop volumineuse. Les cinq catégories de documents proposées, peut-être idéales pour les experts, seraient déconcertantes pour le grand public, dont il importe d'éveiller l'intérêt. Tout devrait être fait pour réduire le volume de la documentation, et, par conséquent, le coût de la Conférence.

17. L'appareil préparatoire de la Conférence, décrit aux paragraphes 132 et 133 du rapport, apparaît quelque peu démesuré. Le recrutement d'un personnel complémentaire n'apparaît pas indispensable, puisque les quatre principales organisations intéressées, à savoir l'ONU, l'UNESCO, l'OMS et la FAO disposent du personnel voulu. Une grande partie du rapport étant consacrée à la description de ce que font déjà ces organisations, il paraît raisonnable de demander que l'on fasse plus largement appel à leur expérience. Les incidences financières exposées au chapitre III H du rapport doivent être examinées aussi soigneusement que possible, et plus particulièrement celles qui sont mentionnées aux alinéas *a*, *d* et *e* du paragraphe 141.

18. La délégation française appuiera le projet de résolution E/L.1275 et Add.1, sous réserve que certains alinéas

libellés sous une forme positive soient ajoutés au préambule, afin de préciser que le Conseil a examiné la question en profondeur avant de prendre une décision à son sujet.

19. Mlle MUTER (Indonésie) note que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (E/4667, par. 2), le monde compte sept fois plus d'habitants qu'il y a plusieurs siècles, et que les problèmes qui existaient autrefois à l'échelon local ont maintenant une importance planétaire et exigent une intervention concertée de toutes les nations. L'expansion démographique s'est accompagnée d'un développement de l'urbanisation qui provoque des problèmes de pollution de l'air, de l'eau et du sol, et ajoute, par le bruit et l'encombrement, à l'inconfort physique et mental. La délégation indonésienne partage l'opinion selon laquelle la détérioration du milieu humain peut être attribuée à trois causes fondamentales : expansion démographique accélérée, accroissement de l'urbanisation, et développement de la technique.

20. Mlle Muter tient à remercier le Gouvernement suédois de l'initiative qu'il a prise en appelant l'attention sur ce problème et de l'invitation qu'il a lancée pour que la Conférence se tienne en Suède en juin 1972, date qui convient à sa délégation.

21. Les principaux objectifs de la Conférence sont définis en termes généraux dans la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale; en particulier, l'Assemblée souligne l'opportunité d'appeler l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur l'importance et l'urgence de la question et de circonscrire ceux de ses aspects qui ne peuvent être résolus que par la coopération internationale, ou peuvent l'être au mieux par cette voie.

22. Pour que la Conférence soit couronnée de succès, il est essentiel que les préparatifs commencent à bref délai, et un comité préparatoire de 15 à 18 membres environ, composé de représentants des gouvernements, hautement qualifiés et autant que possible titulaires de postes de responsabilité, devrait être créé dès que possible. Il serait également utile de rechercher la coopération des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales intéressées.

23. La durée envisagée de la Conférence n'étant que de deux semaines, le programme ne devrait pas être général, mais devrait contenir des propositions concrètes visant à guider l'action des gouvernements et des pouvoirs publics à l'échelon local, national, régional et international.

24. La délégation indonésienne partage l'opinion selon laquelle tout devrait être fait pour économiser sur le coût de la Conférence, en particulier par une réduction du volume de la documentation.

25. L'Indonésie, en tant que coauteur du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, espère que celui-ci sera adopté à l'unanimité.

26. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation laissera le soin au Comité préparatoire prévu dans le projet de résolution E/L.1275 et Add.1 de formuler des observations détaillées sur le rapport du Secrétaire général. D'une manière générale, toutefois, le mécanisme proposé dans le rapport est complexe et probablement coûteux. Le paragraphe 111, par exemple, envisage une étude en deux étapes dont chacune fait intervenir quatre commissions, système qui semble inutilement compliqué. Des quatre commissions mentionnées au paragraphe 111 e, celle qui s'occupera de la coopération régionale et internationale sera de loin la plus importante.

27. En tant que coauteur du projet de résolution, la délégation britannique tient à reconnaître le très grand rôle qu'a joué dans son élaboration la délégation d'observateurs de la Suède. Comme le représentant de la Norvège l'a fait remarquer, le paragraphe 1 du dispositif a pour objet d'approuver les propositions du rapport concernant les objectifs et les buts de la Conférence, mais non pas ses recommandations plus détaillées, comme celles qui ont trait au mécanisme, lesquelles devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie.

28. Le paragraphe 2 est capital en ce sens qu'il définit les objectifs de la Conférence et souligne la nécessité de fournir le moyen pratique d'encourager les efforts dans ce domaine et de leur donner une orientation commune. L'accent est également mis sur les aspects des problèmes du milieu humain qui réclament une coopération internationale; les problèmes nationaux et locaux ont leur importance, mais ils devraient être traités surtout par les gouvernements et les collectivités locales.

29. La délégation britannique admet que l'Assemblée générale devrait fixer la composition du Comité préparatoire mentionné au paragraphe 4 du dispositif; les pays choisis doivent pouvoir fournir les représentants hautement qualifiés que l'on demande. Ce dont on a besoin, c'est de représentants en mesure d'apporter toutes les connaissances et toute la compétence des experts de leurs pays respectifs et pouvant, le cas échéant, solliciter l'avis de spécialistes particuliers.

30. On convient généralement que la Conférence devrait être brève et ne devrait ni s'écarter de son sujet ni gaspiller les fonds qui lui sont alloués. Cependant, de nombreux paragraphes du projet de résolution énumèrent des arrangements compliqués concernant les travaux préparatoires qui pourraient aboutir à une augmentation inopportune et coûteuse du volume de la documentation. Certes, il est essentiel de consulter autant qu'il le faut les gouvernements et les organisations internationales, mais le Secrétariat doit condenser et résumer la documentation qu'il reçoit. C'est ainsi que les rapports gouvernementaux demandés au paragraphe 123 du rapport ne seront peut-être pas toujours nécessaires, tandis que les rapports d'organisations internationales réclamés au paragraphe 125 sont d'une importance capitale.

31. Pour ce qui est du domaine d'action de la Conférence, la délégation britannique souscrit entièrement à l'opinion exprimée au paragraphe 95 du rapport, selon laquelle l'aspect socio-culturel des problèmes du milieu humain ne devrait être examiné que dans la mesure où il peut se rattacher directement aux transformations physico-biologiques de ce milieu.

32. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) dit que l'homme est un enfant de la nature, un enfant indiscipliné résolu à vivre dans un monde de symboles plus large, mais qu'il ne pourra jamais se débarrasser définitivement des liens qui l'attachent à la nature, ni échapper entièrement à ses processus, à ses forces, à ses lois et aux limites qu'elle impose. Depuis pour ainsi dire les origines de la civilisation, il s'est agi pour lui de faire coexister ces deux mondes : celui des forces de la nature et le monde symbolique des concepts. Pour les nombreuses civilisations qui sont nées puis ont disparu, les périodes créatrices ont été celles où un équilibre a été atteint, où il y a eu une harmonie entre la maîtrise de la nature par l'homme et l'organisation de sa vie. Le problème d'aujourd'hui est que, alors même que l'homme parvient à maîtriser la nature et les forces naturelles, sa propre nature à lui continue d'échapper à son emprise. Le symbole mathématique, qui a le pouvoir d'imposer un tel ordre et une telle direction à la nature dans la science et la technique modernes, n'a pas d'équivalent moral qui permette de commander à la nature humaine en donnant sens et direction à l'ensemble de l'univers.

33. L'homme est devenu peu à peu l'esclave, et non le maître, de ses créations. Il ne faut pas considérer seulement les ravages subis par le milieu naturel, érodé, pénétré et pollué : bien pire encore est la transformation quasi totale du milieu personnel de l'homme par laquelle la révolution de la cybernétique a presque supprimé la maîtrise de la vie, rétrécissant le champ de la liberté individuelle. La Conférence doit s'intéresser de quelque manière au malaise relativement profond de notre époque.

34. La délégation des Etats-Unis se félicite de l'initiative du Gouvernement suédois, de la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale, et de la vaste étude des problèmes du milieu humain préparée par le Secrétaire général. La Conférence devrait s'occuper de définir les domaines du milieu humain dans lesquels des mesures pourraient être prises à l'échelon international, et de réunir toutes les connaissances techniques nationales, privées ou publiques. Le représentant des Etats-Unis croit toutefois que la Conférence ne devrait pas s'intéresser seulement aux problèmes à résoudre, mais aussi traiter de la question de l'amélioration qualitative du milieu humain par une planification plus rationnelle et plus audacieuse.

35. Le domaine d'action de la Conférence ne devrait pas être artificiellement restreint à une série de problèmes du milieu naturel restant dans des limites raisonnables, mais se borner à un petit nombre de grands problèmes concernant le milieu humain dans son ensemble. Il faudrait étudier les problèmes soulevés par les répercussions de la technique moderne sur le milieu personnel de l'homme — par

l'avènement de la cybernétique, des moyens d'information de masse, de l'information instantanée et de la machine programmée.

36. Aux paragraphes 106 à 121 de son rapport, le Secrétaire général a proposé la création de quatre commissions chargées des problèmes de fond et de quatre commissions chargées des problèmes stratégiques. Cette division du travail ne constitue pas aux yeux du représentant des Etats-Unis la meilleure solution pour la Conférence. Les commissions, à son avis, ne devraient pas être plus de trois; elles devraient se composer de représentants de tous les organes participants et devraient aller, dans l'étude des problèmes, du diagnostic aux pronostics, et, par voie de conséquence, de l'énumération des besoins à l'énoncé des mesures qui devraient être prises. La première commission s'occuperait de l'utilisation et de la mise en valeur rationnelle des ressources naturelles, la seconde de la pollution, de la protection et de l'amélioration du milieu, et la troisième serait chargée d'humaniser la science et la technique dans la transformation qualitative du milieu personnel de l'homme.

37. La Conférence pourrait offrir l'occasion de définir les principaux problèmes concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. M. Olds pense que l'on peut trouver des unités de mesure du progrès économique et social plus appropriées que le produit national brut ou le revenu annuel par habitant. L'intégration des facteurs économiques et sociaux est nécessaire, et l'on pourrait adopter une conception plus dynamique du milieu humain et de son amélioration qualitative. La pollution de l'air et de l'eau et la détérioration de la faune et de la flore sauvages ne sont peut-être que peu de chose comparées à la contamination du milieu personnel de l'homme par la crainte, l'envie et la méfiance que provoquent l'utilisation peu scrupuleuse des moyens d'information de masse et les hommes ou les nations qui s'appliquent à diriger, et non à libérer, les énergies de l'homme.

38. On pourrait améliorer le milieu humain en faisant appel à l'idéalisme moral de la jeunesse, en transformant et en multipliant les méthodes d'éducation par des moyens techniques, en fondant des instituts régionaux de recherche sur le milieu et en créant, sous l'égide des Nations Unies, un conseil de jeunes diplômés universitaires (*Council of Fellows*) qui seraient détachés par les gouvernements pour travailler à l'étude des problèmes du milieu.

39. Le Secrétaire général devrait avoir l'entière responsabilité d'organiser et de préparer la Conférence, et devrait faire appel au concours des institutions spécialisées et des organisations scientifiques et professionnelles internationales.

40. Le représentant des Etats-Unis appuie la proposition selon laquelle les rapports des gouvernements ne devraient pas être considérés comme des documents de la Conférence (E/4667, par. 123), et les Etats Membres devraient être invités à les fournir au Secrétariat en un nombre d'exemplaires suffisant, dans une ou plusieurs langues officielles, de manière qu'ils puissent être distribués avant la Conférence.

41. L'estimation à 1,9 million de dollars du coût de la Conférence (*ibid.*, par. 141) est extrêmement élevée. On pourrait, en réduisant la documentation, en diminuant le nombre des commissions et en organisant mieux la Conférence, en ramener le coût à 1 million de dollars environ.

42. Pour ce qui est des mesures de relance, le représentant des Etats-Unis estime que, à la suite de la Conférence, certaines conventions internationales pourraient être conclues relativement à la pollution sur le plan mondial, à la responsabilité sociale de la science, et à l'utilisation positive de la technique. Certains mécanismes pourraient être mis au point afin de continuer à collaborer et à agir dans le cadre des Nations Unies. Des équipes multinationales d'experts des Nations Unies pourraient être créées et envoyées dans les divers pays pour fournir des avis sur l'action nationale et internationale à entreprendre dans les domaines touchant le milieu. De nouvelles formes de coopération internationale pourraient être proposées qui feraient appel à la fois à des représentants des gouvernements et au secteur privé, et l'étude de problèmes spécifiques du milieu humain permettrait peut-être de susciter un regain d'intérêt pour l'Organisation des Nations Unies et ses institutions.

43. L'homme est mal adapté à son milieu et résolu à le changer et à l'améliorer. Le représentant des Etats-Unis souhaite qu'un équilibre interne puisse être trouvé entre la nature et la connaissance, entre l'ordre et la liberté, satisfaisant ainsi le plus grand besoin de l'homme. La Conférence pourrait contribuer grandement à libérer l'homme de la tyrannie de sa technique.

44. M. ALI (Organisation internationale du Travail) dit que la conférence envisagée offre la possibilité d'agir collectivement en vue de mettre un terme à la détérioration du patrimoine de l'homme. L'OIT est particulièrement heureuse de noter que la Conférence s'intéressera aux problèmes soulevés par la production et les processus industriels. M. Ali est favorable à la proposition contenue au paragraphe 113 du rapport du Secrétaire général, selon laquelle la Commission chargée des problèmes des centres d'habitation humaine et du développement industriel devrait étudier la question des conditions de travail dans l'industrie. La majeure partie de la population adulte du monde passant au moins la moitié de ses heures de veille au travail, la question du milieu de travail est d'une importance primordiale. Il serait vain de traiter des questions du milieu humain si l'on ne fait pas cas du lieu de travail, où l'homme passe une grande part de sa vie. En outre, c'est des lieux de travail que proviennent tant d'éléments qui polluent le milieu humain. La fumée et la poussière évacuées par les cheminées des usines, le bruit engendré par les opérations de l'industrie, les déchets industriels et les substances toxiques qu'on laisse se déverser dans les cours d'eau et les lacs, autant d'éléments qui jouent un grand rôle dans la détérioration du milieu humain. Il faut donc leur accorder de plus en plus d'attention si l'on veut enrayer la détérioration de tout le milieu humain.

45. Pour toutes ces raisons, l'OIT est favorable aux propositions contenues dans le projet de résolution E/L.1275 et Add.1.

46. M. AKSIN (Turquie) fait observer que, pour la vieille génération, le problème de la détérioration du milieu est une chose qui, de son temps, avait des effets localisés. Cependant, les problèmes locaux ont gagné en intensité et pris une telle extension qu'ils sont devenus des problèmes alarmants qui menacent le bien-être de toute l'humanité.

47. La proposition faite par le Gouvernement suédois à la quarante-cinquième session du Conseil, qui s'est concrétisée dans la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale, a été une initiative heureuse, et le rapport du Secrétaire général établi conformément à cette résolution souligne la complexité et l'urgence du problème. Mais avant que des mesures puissent être prises dans ce domaine, les gouvernements, les organisations internationales et le public doivent tout d'abord être amenés à prendre conscience de l'ampleur de la tâche; ils devront décider, ensuite de l'action internationale qui peut être entreprise.

48. D'une manière générale, la délégation turque est d'accord avec les propositions du Secrétaire général figurant aux paragraphes 82 à 101 de son rapport et concernant les buts et objectifs et le domaine d'action de la Conférence. Il faudrait ne pas perdre de vue ces objectifs lors de l'établissement de l'ordre du jour provisoire, et résister à toute tentation d'élargir la portée de la Conférence d'une manière qui ferait échec à son but principal.

49. Les questions qui doivent être discutées à la Conférence intéressent à la fois les pays développés et les pays en voie de développement. Aussi le représentant de la Turquie espère-t-il que les Etats Membres y participeront de la manière la plus large possible. De plus, il est souhaitable que la participation se situe à un niveau suffisamment élevé pour que la Conférence ait le plus grand effet sur la politique et l'action futures des gouvernements.

50. Il faut veiller à distribuer la documentation bien avant la Conférence, de manière que les gouvernements aient amplement le temps de s'y préparer. M. Aksin appuie la suggestion faite au paragraphe 135 du rapport concernant la création de comités nationaux spéciaux destinés à faciliter les préparatifs. Il serait bon aussi d'organiser des cycles d'étude régionaux préparatoires sur les questions du milieu humain, et les fonds de l'élément Assistance technique du PNUD pourraient être utilisés pour aider les pays en voie de développement à y participer.

51. Les mesures à prévoir après la Conférence ont également leur importance. Tout en reconnaissant que les dépenses devraient être maintenues à un niveau aussi bas que possible, le représentant de la Turquie souligne qu'un souci d'économie excessif pourrait compromettre l'efficacité de la Conférence.

52. En conclusion, M. Aksin fait ressortir l'importance que son gouvernement attache à la question du milieu humain. En tant que pays en voie de développement, la Turquie reconnaît les problèmes que posent à la plupart de ces pays une urbanisation accélérée et une industrialisation grandissante. Il espère que le projet de résolution E/L.1275 et Add.1 sera adopté à l'unanimité par le Conseil.

53. M. LELEU (Observateur du Conseil de l'Europe), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle qu'à la quarante-cinquième session du Conseil l'observateur du Conseil de l'Europe avait décrit les activités que déploie cette organisation dans le domaine de la conservation de la nature et des ressources naturelles, et indiqué l'intérêt qu'elle porte à la conférence envisagée par les Nations Unies sur le milieu humain<sup>1</sup>. Les programmes prévus par les pays membres du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Année européenne pour la conservation de la nature (1970) sont bien avancés, les gouvernements ayant réagi très favorablement à l'initiative du Conseil de l'Europe. Les préparatifs en vue de la Conférence européenne sur la conservation de la nature, qui doit avoir lieu en février 1970, sont également en bonne voie et ont bénéficié du plein appui des gouvernements membres. Des invitations à la Conférence ont été envoyées à un grand nombre de pays européens qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à d'autres pays non européens dont l'expérience pourra être précieuse. En outre, les principaux organismes des Nations Unies, ainsi qu'un certain nombre d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ont été invités à envoyer des observateurs. M. Leleu tient à remercier les institutions des Nations Unies qui travaillent au succès de cette conférence en communiquant des rapports traitant de l'un ou l'autre des quatre grands thèmes de la Conférence : influence sur le milieu naturel de l'urbanisation, de l'industrie, de l'agriculture et de la sylviculture, et des loisirs.

54. Le Conseil de l'Europe est heureux d'apporter un soutien actif, bien que modeste, à la future Conférence des Nations Unies sur le milieu humain. En avril 1969, il a fourni un exposé concernant toutes les activités qu'il déploie dans les domaines qui seront étudiés à la Conférence, en 1972. Par ailleurs, son secrétariat est désireux de prendre part à la Réunion organisée par la CEE d'experts gouvernementaux sur les problèmes relatifs à l'environnement, qui doit se tenir à Prague en 1971.

55. Il est intéressant de constater que l'Organisation des Nations Unies, la CEE et le Conseil de l'Europe ont tous trois décidé de déployer au cours des trois prochaines années des efforts particuliers pour attirer l'attention du public et des organismes responsables sur la menace grave que font peser sur le milieu humain le développement inconsidéré de la technique et les nouvelles formes que peut revêtir l'organisation de la société moderne. M. Leleu espère que l'Année européenne pour la conservation de la nature, lancée par le Conseil de l'Europe, aidera l'Organisation des Nations Unies dans ses préparatifs de la Conférence de 1972.

56. M. SACKS (Organisation mondiale de la santé) déclare qu'au cours des dernières années l'OMS s'est beaucoup préoccupée du problème du milieu humain, et qu'elle a récemment élargi son programme de travail de façon à comprendre toute une gamme d'activités ayant un rapport direct avec la conférence envisagée.

57. Le rôle et les responsabilités de l'OMS dans ce domaine sont décrits dans le rapport du Secrétaire général (E/4667, annexe E). Le Directeur général de l'OMS a récemment attiré l'attention sur la complexité et l'interaction des phénomènes de migration, d'urbanisation et d'industrialisation, qui influent sur tous les aspects de la santé physique et mentale de l'homme et de l'hygiène sociale. Les risques inhérents à la pollution de l'air, du sol et de l'eau ainsi qu'à l'utilisation d'additifs alimentaires et d'antiparasitaires et à la mauvaise élimination des déchets radio-actifs et autres polluants, entraînent ou finiront par entraîner des modifications graves et dangereuses de l'écologie humaine et de l'évolution des maladies, la détérioration de la santé mentale et une diminution du bien-être des individus et de la collectivité dans son ensemble.

58. La vingt-deuxième Assemblée mondiale de la santé a examiné en juillet 1969 un rapport présenté par le Directeur général sur la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer en 1972 une conférence sur le milieu humain, et le Directeur général a informé l'Assemblée des mesures prises en vue de collaborer avec le Secrétaire général de l'ONU à la préparation des documents relatifs à cette conférence, dont le Conseil est actuellement saisi. L'Assemblée mondiale de la santé a pris acte avec satisfaction de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de réunir une telle conférence et a exprimé l'espoir que le Directeur général mettra à profit les résultats qui en découleront pour développer davantage le programme d'hygiène du milieu de l'OMS, en collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies et avec les administrations nationales.

59. A propos du paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, M. Sacks signale qu'une conférence sur la lutte contre la pollution de l'eau doit se réunir en 1971 sous les auspices du Bureau régional de l'Europe. En ce qui concerne les paragraphes 3 et 8, l'OMS est prête à fournir toute l'assistance possible au Secrétaire général pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, et à collaborer aux travaux de tout comité préparatoire qui pourrait être créé.

60. M. BATISSE (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) souligne l'intérêt que porte l'UNESCO au problème dont le Conseil est saisi. La Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère, qui s'est tenue à Paris en septembre 1968, a marqué une étape importante de l'action de l'UNESCO dans ce domaine. Conformément aux recommandations de la Conférence sur la biosphère et à une résolution adoptée par la Conférence générale à sa quinzième session, l'UNESCO prépare activement un programme intergouvernemental à long terme portant sur les questions scientifiques et d'éducation liées aux problèmes du milieu humain. A sa quinzième session, la Conférence générale a prié le secrétariat de l'UNESCO de donner à la question de "l'homme et son milieu" une place importante dans les programmes futurs de l'organisation, non seulement dans le domaine scientifique, mais aussi dans les

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, 1553e séance.



secteurs touchant aux sciences sociales, à l'éducation et à l'information.

61. Pour ce qui est des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, la Conférence générale, lors de sa quinzième session, a invité le Directeur général à prendre toutes les mesures propres à assurer la contribution effective de l'UNESCO à l'action que l'Assemblée générale décidera d'engager dans ce domaine.

62. L'UNESCO se félicite en particulier que la future Conférence ait pour principal objectif d'étudier les problèmes liés à l'action des pouvoirs publics, et qu'il ait été prévu de distribuer à l'avance une documentation limitée mais soigneusement préparée. Elle appuie sans réserve les propositions concernant la préparation et l'organisation de la Conférence.

63. M. LAZAREVIĆ (Yougoslavie) souligne que, tant sur le plan international que sur le plan national, on reconnaît maintenant que le problème du milieu humain assume une dimension universelle et intéresse à la fois les pays avancés et les pays en voie de développement. Bien que ce problème soit beaucoup plus grave dans les pays fortement industrialisés, les pays en voie de développement doivent prendre garde, lorsqu'ils commencent à se transformer sur le plan économique et social, d'éviter soigneusement les erreurs commises par les pays plus avancés. Le problème revêt déjà une telle ampleur qu'aucun gouvernement, au niveau local ou national, ne peut se permettre de ne pas tenir dûment compte de questions telles que la pollution de l'eau et de l'air, l'assainissement, la protection des paysages et les espaces verts. Dans de nombreux pays, des mesures judicieuses devront être prises pour assurer que les générations futures ne souffriront pas des conséquences négatives de la civilisation moderne.

64. La délégation yougoslave exprime ses vifs remerciements au Gouvernement suédois pour l'initiative qu'il a prise en proposant de mettre la question à l'ordre du jour et en suggérant de convoquer une conférence internationale sur ce problème.

65. Avant de faire quelques observations sur la partie du rapport du Secrétaire général qui a trait tout particulièrement à la Conférence, M. Lazarević souhaite faire brièvement allusion à certaines mesures qui sont actuellement prises dans son propre pays.

66. L'industrialisation rapide et les transformations sociales qui ont marqué les vingt dernières années ont mis en lumière de nombreux aspects du problème qui avaient été partiellement méconnus. Ce problème revêt une acuité particulière dans les villes, qui n'étaient pas prêtes à faire face à toutes les exigences d'une société moderne. Les autorités locales et fédérales ont pris conscience du problème et admis que l'on ne pouvait pas compromettre le bien-être des générations futures dans l'intérêt de l'économie. Il a donc été décidé d'accorder un rang de priorité élevé, dans toutes les décisions de politique économique, aux questions touchant le milieu humain. Etant donné qu'il

faut aborder ces questions d'un point de vue pluridisciplinaire, on s'efforce de faire travailler ensemble urbanistes, ingénieurs et experts de la santé publique. Des spécialistes éminents, en collaboration avec les divers organes gouvernementaux, ont élaboré à cet effet un document fondé sur l'expérience acquise en Yougoslavie et dans d'autres pays, qui a été longuement étudié par l'Assemblée fédérale.

67. Parallèlement à cette action, des mesures et des règlements appropriés sont en cours d'élaboration à tous les niveaux du gouvernement, en vue de mettre au point un plan à long terme qui permettra d'assurer le développement équilibré des ressources.

68. En étudiant ce problème, les membres du Conseil ne doivent pas oublier que de nombreux aspects de la question ont un caractère véritablement international. A cet égard, la délégation yougoslave attache beaucoup d'importance à la décision prise par l'Assemblée générale [résolution 2398 (XXIII)] de convoquer une conférence mondiale. A son avis, il est indispensable que les gouvernements, les organisations internationales intéressées et les organismes des Nations Unies déploient un maximum d'efforts, de façon à assurer que les résultats de la Conférence profitent à tous les pays et à la communauté internationale dans son ensemble. La délégation yougoslave approuve donc l'idée que les objectifs et les travaux de la Conférence doivent être définis de manière à éviter les discussions étroites de caractère technique et à concentrer l'attention sur les grandes questions présentant un intérêt pour l'humanité en général. Elle estime que la Conférence devra également cerner les aspects du problème dont la solution est essentiellement liée à la coopération régionale ou internationale.

69. Le Gouvernement yougoslave fera de son mieux pour contribuer à assurer une préparation efficace de la Conférence.

70. M. ABE (Japon) souligne que l'urgence des problèmes du milieu humain se fait sentir de façon particulièrement aiguë dans son pays. En vérité, la conséquence du rythme très rapide du développement industriel au Japon est que des problèmes tels que la pollution de l'eau et de l'air, les effets pernicieux du bruit et les modifications nuisibles du milieu naturel ont pris des proportions inquiétantes. Il est à craindre que des phénomènes de ce genre auront des répercussions incalculables sur les conditions de vie des habitants, ceux-là même qui ont déployé tant d'efforts pour améliorer leur niveau de vie grâce à l'industrialisation. Bien entendu, le Gouvernement japonais prend, sur le plan législatif et administratif, de nombreuses mesures correctives ou préventives pour lutter contre les dangers prévisibles et procède également à des recherches et à des études techniques.

71. Il est maintenant indispensable que les pays industrialisés prennent rapidement des mesures appropriées, surtout sur le plan international, avant que la situation n'empire. La délégation japonaise est donc particulièrement sensible à l'initiative prise par le Gouvernement suédois et elle espère

que le Conseil acceptera à l'unanimité l'invitation de ce gouvernement à tenir en Suède la conférence prévue pour 1972.

72. Se référant au rapport du Secrétaire général sur les problèmes du milieu humain, M. Abe dit que, selon la délégation japonaise, pour utiliser le plus efficacement possible le temps assez limité dont on disposera, il faudra autant que possible n'examiner que les questions de la plus haute priorité. Il faudra d'autre part accorder un rang de priorité élevé aux questions qui se prêtent à une action internationale. La Conférence devra conduire à des échanges périodiques et systématiques de renseignements, à des études communes et à des programmes de formation du personnel — résultats qui peuvent à première vue paraître modestes, mais qui représentent, de l'avis de la délégation japonaise, le point de départ indispensable de l'entreprise de grande envergure à laquelle on se prépare. En ce qui concerne les commissions de session envisagées par le Secrétaire général, M. Abe pense que leur nombre devrait être aussi restreint que possible.

73. La délégation japonaise est coauteur du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, qu'elle espère voir adopter à l'unanimité. Elle est prête à collaborer pleinement aux préparatifs de la Conférence.

74. M. CRANE (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que la contribution de la FAO à la préparation du rapport du Secrétaire général révèle que cette étude des problèmes du milieu humain couvre pratiquement l'ensemble des activités de la FAO. La FAO s'intéresse donc directement à la conférence proposée sur le milieu humain et appuie sans réserve l'initiative du Gouvernement suédois. Elle est disposée à coopérer à l'application effective du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, et elle serait heureuse de travailler en coopération étroite avec l'ONU et les autres institutions intéressées, et en particulier avec le comité préparatoire envisagé.

75. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que depuis quelques années un travail considérable et utile touchant les différents aspects des problèmes du milieu humain a été fait au niveau international. Une part considérable de ce travail a été effectuée par des organisations scientifiques internationales, qui ont publié des mémoires scientifiques utiles et tenu, à l'échelon international, des réunions, colloques et conférences.

76. Différentes activités intéressant le milieu humain ont également été entreprises par des organisations intergouvernementales telles que la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'OMM. A ce propos, M. Krylov rappelle les résultats de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère, qui s'est réunie à Paris sous les auspices de l'UNESCO du 4 au 13 septembre 1968, et à laquelle ont collaboré des savants soviétiques.

77. Cependant, en dépit des mesures internationales prises dans ce domaine, la situation réelle en ce qui concerne la

conservation des ressources de la biosphère est loin d'être favorable. Depuis que s'est tenue la Conférence sur la biosphère, il y a eu des cas de pollution de la mer par du pétrole, des bombes atomiques perdues et des essais nucléaires. Dans de nombreux pays, il n'existe encore aucun organe scientifique et gouvernemental responsable de l'étude des conditions naturelles et de la mise en oeuvre de mesures visant à la conservation des ressources de la biosphère.

78. Bien que les problèmes du milieu humain soient étudiés d'une façon plus ou moins intensive sur le plan international, il faut reconnaître que sur le plan régional, et particulièrement sur le plan national, ces problèmes ne sont résolus qu'avec une certaine lenteur.

79. Quant à la conférence envisagée sur le milieu humain, la délégation soviétique tient à indiquer tout d'abord que tous les Etats intéressés devraient être invités à y participer. Cela est particulièrement important, non seulement parce que la pollution du milieu dépasse les frontières nationales, mais également parce que les décisions à adopter à cette conférence ne pourront être pleinement effectives que si elles sont appuyées par tous les Etats, ce qui ne sera possible que si tous les Etats prennent part à la discussion des questions en jeu. Pour la délégation soviétique, la question de l'universalité de la Conférence est une question de principe. L'exclusion d'un pays quelconque d'une conférence scientifique et technique d'une telle importance serait extrêmement préjudiciable pour tous les Etats. Or, le principe de l'universalité est violé dans les paragraphes 6, 7 et 11 du dispositif du projet de résolution E/L.1275 et Add.1. La délégation soviétique propose donc de supprimer, au paragraphe 11, les mots "membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées et de l'AIEA".

80. L'URSS estime que le programme de la Conférence devrait englober les propositions faites à la Conférence sur la biosphère. A cet égard, les recommandations du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement devraient aussi être prises en considération. Quant aux préparatifs de la Conférence, la délégation soviétique éprouve des doutes considérables en ce qui concerne la proposition visant à créer un comité préparatoire. A son avis, ce travail pourrait être effectué par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avec l'assistance d'un groupe d'experts. Il faudrait peut-être constituer le plus tôt possible le secrétariat de la Conférence, pour qu'il puisse entreprendre immédiatement les préparatifs. La délégation soviétique estime que le Secrétaire général devrait chercher pas tous les moyens à réduire le plus possible le coût de la Conférence.

81. En conclusion, elle tient à appeler l'attention du Secrétaire général sur la nécessité de donner une large publicité à la Conférence et à ses objectifs, afin de susciter l'intérêt de tous les Etats ainsi que des savants et spécialistes les plus éminents.

82. Mlle JEFFREYS (Agence internationale de l'énergie atomique) dit que son organisation approuve d'une façon générale les vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur les problèmes du milieu humain, et en particulier la suggestion formulée au paragraphe 102, à savoir que la Conférence réunisse des délégations nationales au niveau de l'élaboration des politiques, assistées de conseillers techniques et de personnes que leur profession amène à former l'opinion. A la lecture du rapport, on est frappé par l'aptitude de l'homme à polluer son propre milieu. Le rapport révèle, cependant, que le tableau n'est pas absolument négatif et que beaucoup a été fait pour améliorer la situation.

83. L'utilisation de l'énergie atomique dans l'industrie et la recherche constitue peut-être un cas unique dans la mise au point de nouvelles techniques, en ce sens que d'emblée les risques éventuels de l'évacuation sans précautions de déchets radio-actifs dans le milieu ont été reconnus, et que, dès le début, la pratique s'est établie de stocker les résidus jusqu'à ce que des méthodes de traitement ou d'élimination des déchets offrant toute sécurité puissent être mises au point. Le paragraphe 47 du rapport fait état des mesures sérieuses que l'industrie nucléaire a prises et prend encore actuellement afin d'empêcher toute pollution radio-active du milieu. Grâce à ces mesures, le traitement et le contrôle des déchets radio-actifs sont maintenant efficaces. D'autre part, grâce aux progrès récents des techniques de traitement des déchets, à une meilleure connaissance des effets des matériaux radio-actifs sur le milieu et à l'existence de normes, règlements et codes professionnels appropriés, il est permis de penser que le contrôle de l'évacuation des déchets sera encore plus efficace dans l'avenir. Par exemple, on met actuellement au point des méthodes afin d'empêcher la pollution du milieu par le krypton 85 avant que cette substance ne devienne réellement dangereuse. Grâce à la façon sérieuse dont la question a été traitée, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a pu déclarer dans son rapport de 1966<sup>2</sup> que les déchets à faible radio-activité évacués par les installations utilisant des matières nucléaires à des fins industrielles, médicales et scientifiques étaient à l'origine d'une part infime des doses reçues par les populations humaines de sources artificielles telles que les retombées et les rayons X. L'AIEA pense que le rapport du Secrétaire général aurait été mieux équilibré s'il n'avait pas consacré un paragraphe spécial à la radio-activité, alors que des polluants présentant des risques comparables, sinon plus importants, sont simplement groupés en une liste unique.

84. M. KRISHNAN (Inde) approuve d'une façon générale les suggestions faites dans le rapport du Secrétaire général relatif aux problèmes du milieu humain. Sa position se fonde sur trois points essentiels. Premièrement, en ce qui concerne les objectifs de la conférence envisagée, il estime que l'on ne parviendrait à rien d'utile si la Conférence n'était conçue que pour permettre d'énoncer les problèmes qui se posent. Le but essentiel devrait être de pousser

davantage les études et de suggérer, à l'intention de la communauté internationale, un programme d'action précis, à appliquer tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, en tenant compte de la nécessité d'aider les pays en voie de développement à prévenir et à combattre la détérioration du milieu et à protéger celui-ci.

85. Deuxièmement, les résultats de la Conférence devraient être tels que tous les pays puissent en tirer parti. Il est donc indispensable qu'autant de pays en voie de développement que possible y participent. L'ordre du jour de la Conférence devrait susciter l'intérêt de ces pays; sinon, il serait difficile d'obtenir leur participation.

86. Troisièmement, la Conférence devrait être maintenue dans des limites raisonnables, du point de vue, non seulement des organismes des Nations Unies, mais également des pays en voie de développement. C'est ainsi que, si la Conférence devait avoir un trop grand nombre de commissions siégeant simultanément, il serait difficile aux petits pays d'envoyer des délégations assez nombreuses pour assister à toutes les séances. D'autre part, l'ordre du jour doit être sélectif. A ce propos, M. Krishnan rappelle que durant les débats de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, sa délégation a suggéré trois grandes catégories de questions selon lesquelles les travaux de la Conférence pourraient être organisés: 1) considérations relatives au milieu, c'est-à-dire essentiellement questions techniques; 2) la déshumanisation du monde considérée comme problème du milieu, c'est-à-dire examen de la question du point de vue sociologique; 3) planification du milieu en vue de son utilisation, c'est-à-dire examen du problème du point de vue économique.

87. Le projet de résolution E/L.1275 et Add.1, dont la délégation indienne est l'un des auteurs, reflète les points fondamentaux susmentionnés, particulièrement en ses paragraphes 2 et 12.

88. La délégation indienne appuie la proposition tendant à créer un comité préparatoire et estime que les premières questions que ce comité devrait être appelé à régler devraient être l'ordre du jour et l'organisation de la Conférence. La composition du comité devrait bien entendu être déterminée compte tenu du principe d'une répartition géographique équitable et d'un équilibre harmonieux entre pays développés et pays en voie de développement.

89. M. AHMED (Pakistan) dit que les problèmes du milieu humain sont si complexes et si nombreux que leur solution appelle une action concertée non seulement à l'échelon national mais également à l'échelon international. Pour sa part, il approuve d'une façon générale les vues énoncées dans le rapport du Secrétaire général.

90. Quant à l'objectif de la conférence envisagée, la délégation pakistanaise appuie la déclaration contenue au paragraphe 85 du rapport, à savoir que la Conférence devrait être conçue comme un important moyen d'encourager les gouvernements nationaux et les organisations

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 14.

internationales et d'orienter leurs efforts. Elle estime également que la Conférence ne devrait pas s'engager dans des discussions techniques très poussées, mais devrait, au contraire, aborder de grands sujets d'intérêt général (*ibid.*, par. 96). L'importance et l'urgence du problème devraient être portées à la connaissance du public, avant, pendant et après la conférence.

91. En conclusion, M. Ahmed invite le Conseil à accueillir favorablement le projet de résolution E/L.1275 et Add.1 et exprime l'espoir qu'il sera adopté à l'unanimité.

92. M. FORTHOMME (Belgique) dit que, bien que la résolution soumise au Conseil (E/L.1275 et Add.1) ait été rédigée avec beaucoup de soin, certains points ne sont pas clairs, comme la mention faite au paragraphe 4 du dispositif de "représentants hautement qualifiés" et l'approbation générale figurant au paragraphe 1. D'autre part, la coopération demandée aux paragraphes 6, 7 et 9 entraînerait à coup sûr la présentation d'un grand nombre de documents; le Secrétaire général devrait être autorisé à réduire le volume de cette documentation, sans quoi d'aucuns pourraient se plaindre que tel ou tel document particulier n'a pas été pris en considération. En conséquence, le représentant de la Belgique demande aux auteurs du projet de résolution si, sur la base de la déclaration du représentant de la Norvège, il ne serait pas possible d'établir, à l'intention de l'Assemblée générale, un document qui serait joint au projet et fournirait des éclaircissements sur certains points.

93. M. KHANACHET (Koweït) dit que sa délégation est heureuse que le Gouvernement suédois ait pris l'initiative de saisir l'Assemblée générale et le Conseil du problème du milieu humain. Le sujet est vaste, et, bien qu'il concerne tous les pays, certains des problèmes qui y sont liés sont devenus particulièrement graves dans les pays en voie de développement. Les climats tropicaux et subtropicaux, par exemple, favorisent l'apparition et la propagation des maladies infectieuses. La misère est aggravée par les effets néfastes des conditions climatiques, et tout le processus de développement économique et social s'en trouve sérieusement gêné. Le problème posé par les agglomérations humaines est commun à tous les pays. La situation est aggravée par la croissance rapide des villes, à laquelle on doit les habitations surpeuplées, les taudis et les conditions sanitaires médiocres. Une campagne pour résoudre certains de ces problèmes ne pourra réussir que si les masses prennent conscience de la gravité de la situation et si on leur enseigne à s'attacher individuellement à trouver des solutions. L'éducation et les moyens d'information pourraient contribuer à atteindre ces objectifs, mais certains de ces problèmes, tels que la pollution de l'air et de l'eau, sont causés par l'industrie moderne, et la conscience des masses n'a qu'un faible rôle à jouer en la matière. La délégation koweïtienne pense que ces problèmes-là devraient être résolus par une coopération étroite des gouvernements et du secteur privé. Certains problèmes, toutefois, sont exclusivement du ressort des gouvernements, et leur solution serait une affaire de politique gouvernementale. Ce sont ceux qui sont liés à la question de la protection des forêts, de la nature et des réserves d'animaux.

94. Le rapport du Secrétaire général est arrivé à simplifier la question et à la rendre plus facile à aborder, en donnant une définition précise et pragmatique du terme "milieu humain". La délégation koweïtienne pense que la conférence proposée devrait concentrer ses efforts sur des problèmes précis et éviter de se perdre dans des discussions académiques. Sa tâche la plus importante serait de déterminer l'étendue des problèmes et de concentrer ses efforts sur les moyens de les résoudre.

95. La délégation du Koweït est d'avis, elle aussi, que la Conférence ait lieu en Suède, car la Suède donne l'exemple d'un pays moderne ayant connu la plupart des problèmes du milieu humain et ayant réussi à résoudre un grand nombre d'entre eux.

96. La délégation koweïtienne convient que la documentation de la Conférence devrait être limitée et divisée en deux parties. Les documents d'information, qui pourraient être substantiels, seraient distribués longtemps à l'avance, pour aider les délégations à se préparer. Mais M. Khanachet pense qu'il faudra être très prudent dans le choix du genre de documents à distribuer. Les documents concernant les mesures à prendre, par contre, devraient être brefs et concerner des points précis. Cela est particulièrement important pour les pays en voie de développement, car ils auraient ainsi la possibilité de profiter de ces documents, de nature hautement technique. La délégation koweïtienne a donné son soutien à la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale et elle appuie la suggestion visant à établir un comité préparatoire.

97. Les gouvernements devraient être invités longtemps à l'avance à préparer des documents de base sur des problèmes précis les intéressant tout particulièrement. En outre, les pays en voie de développement devraient être invités à décrire tous les problèmes du milieu humain antérieurs à l'industrialisation qui se posent à eux et qui pourraient être inconnus des pays plus avancés. En effet, de tels problèmes risquent d'être négligés s'ils ne font pas l'objet d'un point séparé. Le Gouvernement du Koweït est tout spécialement intéressé par la Conférence, car le climat aride du pays, l'abondance de pétrole et de gaz naturel, l'absence de forêts épaisses et la fréquence des tempêtes de sable sont autant de facteurs qui s'additionnent pour créer des problèmes de milieu humain nécessitant des solutions à long terme.

98. Mme ZAEFFERER de GOYENECHÉ (Argentine) dit que la Conférence sur le milieu humain donnera au public la preuve de l'efficacité de l'action des Nations Unies. Le sujet même de la conférence proposée est l'être humain lui-même et les dangers que lui font courir les réalisations de la science et de la technique. Le Gouvernement argentin estime que toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour assurer le succès de la Conférence. Il considère que les priorités devraient être établies et il espère que la Conférence donnera naissance à une coopération fructueuse entre les pays en voie de développement, notamment en vue d'éviter les dangers qui menacent leurs ressources naturelles et les inconvénients que portent en elles l'urbanisation et

l'industrialisation. C'est pourquoi la délégation argentine pense que des conférences régionales devraient avoir lieu avant la conférence mondiale.

99. Si la délégation argentine pense que tout devrait être fait pour réduire au minimum le coût de la Conférence, elle considère néanmoins que celle-ci ne doit pas être gênée dans son action par une décision qui conduirait à la priver des fonds nécessaires.

100. La délégation argentine remercie le Gouvernement suédois d'avoir proposé d'accueillir la Conférence en Suède. Pour conclure, Mme Zaefferer de Goyeneche exprime l'espoir que le projet de résolution E/L.1275 et Add.1, dont sa délégation est l'un des auteurs, sera adopté à l'unanimité par le Conseil.

101. M. HILL (Jamaïque) rappelle que l'on a pris conscience depuis un certain nombre d'années déjà des problèmes qui se posent à l'humanité, du fait de la détérioration du milieu. Trois ans déjà avant la conférence prévue pour 1972, on a identifié deux types principaux de problèmes : ceux qui découlent des modifications du milieu provoquées par l'accroissement de la population et l'utilisation, sans un contrôle approprié, des découvertes technologiques, et ceux qui sont causés par les répercussions de ces modifications sur les êtres humains, du point de vue de leur santé et de leurs conditions de travail et de vie, et qui résultent souvent de l'urbanisation croissante.

102. La Conférence des Nations Unies sur le milieu humain est destinée à fournir une base pour les mesures que devront prendre les pouvoirs publics, au niveau local, national, régional et international, afin de régler les problèmes de la planification, de l'organisation et du contrôle du milieu humain en vue du développement économique et

social (E/4667, par. 86). Certains principes sont à prendre dûment en considération lors de la préparation de la Conférence : en particulier, elle doit se concentrer sur l'action internationale, destinée à compléter les efforts nationaux et régionaux, et elle doit viser non seulement à énumérer des problèmes, mais à combiner la substance et la stratégie d'une action concrète à entreprendre dès que possible. Il serait extrêmement souhaitable qu'une courte réunion ait lieu immédiatement avant la Conférence elle-même, afin que les délégués devant participer à la Conférence proprement dite soient libres de se concentrer sur les décisions à prendre, plutôt que sur des discussions générales. En outre, il faudrait assurer la participation des pays en voie de développement aux travaux du Comité préparatoire aussi bien qu'à la Conférence elle-même. L'un des principaux buts de la Conférence est de permettre aux pays en voie de développement de prévenir l'apparition de problèmes du milieu, et c'est pourquoi il est important qu'ils participent à la formulation de ses politiques.

103. Il faut absolument que les recommandations qui émaneront de la Conférence débouchent sur une action utile. Pendant la période qui suivra la Conférence, les pays industrialisés devront s'imposer un contrôle rigoureux afin que la mer et la biosphère ne continuent pas à être polluées, et les pays en voie de développement devront faire preuve d'imagination dans les plans et les mesures qu'ils adopteront pour donner suite aux recommandations de la Conférence.

104. La délégation jamaïque, qui est l'un des auteurs du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, désire féliciter le Gouvernement suédois de toutes les initiatives qu'il a prises, et notamment de son offre d'accueillir la Conférence.

La séance est levée à 18 h 15.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 5 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 12 de l'ordre du jour :	
La mer	
Rapport du Comité de coordination .....	211
Point 10 de l'ordre du jour :	
Problèmes du milieu humain ( <i>suite</i> ) .....	211
Point 13 de l'ordre du jour :	
Programmes d'action internationale concernant la jeunesse	215

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

## La mer

## RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4732)

1. Le **PRESIDENT** appelle l'attention du Conseil sur les incidences financières qu'aurait la publication du rapport révisé sur les ressources minérales de la mer (E/4680) en tant que document des Nations Unies, incidences dont il est question au paragraphe 2 du rapport du Comité de coordination (E/4732).
2. Il appelle également l'attention du Conseil sur les décisions contenues dans les paragraphes 3 et 4 de ce rapport.
3. M. McDONALD (Etats-Unis d'Amérique) propose qu'au paragraphe 3 du rapport du Comité, les mots "de l'océanographie" soient remplacés par les mots "des sciences de la mer", pour aligner le texte sur le libellé du point de l'ordre du jour en discussion.
4. M. HAMBRO (Norvège) appuie la proposition du représentant des Etats-Unis.
5. Le rapport dont le Conseil est saisi reflète correctement les décisions prises par le Comité de coordination, et la délégation norvégienne tient particulièrement à appeler l'attention du Conseil sur la recommandation contenue dans le paragraphe 3 de ce document. En effet, l'adoption de cette recommandation ferait bien ressortir l'intention du Conseil de suivre l'évolution dans le domaine des sciences et des techniques de la mer et mettrait le Conseil à même d'intervenir, le cas échéant, dans l'exercice de son rôle de coordination.
6. Le **PRESIDENT** met aux voix l'amendement des Etats-Unis d'Amérique au paragraphe 3 du rapport.

*Cet amendement est adopté.*

7. Le **PRESIDENT** met aux voix le rapport du Comité de coordination (E/4732) ainsi amendé.

*Le rapport ainsi amendé est adopté.*

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

**Problèmes du milieu humain**  
(E/4667, E/4710; E/L.1275 et Add.1) (*suite*)

8. M. QUEGUINER (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) rappelle que son organisation s'intéresse aux problèmes de l'environnement humain et qu'elle a déjà entrepris, concernant la pollution de la mer soit par les hydrocarbures, soit par d'autres cargaisons nocives, une tâche importante dont le Conseil trouvera le résumé dans la section G de l'annexe au rapport du Secrétaire général sur les problèmes du milieu humain (E/4667).
9. En ce qui concerne la pollution par les hydrocarbures, la mieux connue jusqu'ici et la plus dangereuse, des mesures techniques et juridiques ont été élaborées à la suite du désastre du *Torrey Canyon*. Ces mesures concernent aussi bien la conception et l'équipement du navire et la navigation proprement dite que les recherches et les études dans le domaine de la chimie. Sur le plan juridique, il a paru nécessaire de donner aux Etats riverains menacés par une pollution massive d'origine accidentelle les moyens d'intervenir au-delà de leurs eaux territoriales pour prendre les mesures les plus appropriées à l'égard des navires responsables.
10. Il a paru nécessaire également d'élaborer des règles juridiques particulières pour définir les responsabilités encourues à l'occasion du transport par mer des hydrocarbures, afin d'offrir aux victimes éventuelles — Etats ou particuliers — une meilleure protection contre les conséquences d'une pollution massive accidentelle. Ces deux séries de mesures de droit public et de droit privé intéressant tous les pays ayant un littoral maritime qu'ils soient industrialisés ou en voie de développement, vont être rassemblées dans une ou deux conventions internationales qui seront mises au point lors de la conférence qui doit se tenir à Bruxelles en novembre 1969.
11. Outre les hydrocarbures, il existe également un danger de pollution du fait que, depuis plusieurs années déjà, des matières dangereuses ou nocives sont transportées en quantités de plus en plus importantes, atteignant parfois plusieurs dizaines de milliers de tonnes. Un accident grave survenu à des navires chargés du transport de tels produits aurait des conséquences catastrophiques. C'est pourquoi

L'OMCI procède actuellement à la mise au point d'un accord intergouvernemental sur la pollution de la mer par des substances nocives, qui prolongera la convention de 1954.

12. Les résultats obtenus par le passé, les efforts en cours et les perspectives d'avenir expliquent l'intérêt particulier que le milieu humain présente pour l'OMCI, qui coopérera de la façon la plus complète et la plus totale avec le Conseil à la préparation de la Conférence de 1972 sur le milieu humain.

13. M. LANGLO (Organisation météorologique mondiale), soulignant l'intérêt que les problèmes du milieu humain présentent pour son organisation, félicite le Secrétaire général du rapport qu'il a établi sur la question. Toutefois, ce document n'accorde pas une attention suffisante à l'atmosphère, qui devrait être mentionnée directement dans les passages appropriés. Ainsi serait mieux mis en relief l'intérêt que le milieu humain présente pour l'OMM, organisation à laquelle incombent de larges responsabilités en ce qui concerne l'atmosphère et une partie de l'hydrosphère.

14. Complétant les renseignements relatifs aux activités de l'OMM contenues dans la section F de l'annexe au rapport, M. Langlo rappelle que le Comité exécutif de l'OMM a décidé de regrouper les nombreux projets et activités de ses 16 organes et 130 groupes de travail en quatre programmes principaux, présentant tous un intérêt du point de vue du milieu humain, à savoir la Veille météorologique mondiale (VMM), le Programme relatif aux actions réciproques de l'homme et de son milieu, le Programme de recherches, et le Programme de coopération technique. Cette nouvelle répartition des activités vise à permettre aux organismes extérieurs à l'OMM de mieux comprendre les domaines sur lesquels portent les activités de cette organisation, qui espère que son programme relatif au milieu humain finira par bénéficier de la part des gouvernements du même appui enthousiaste que la VMM.

15. En dehors de la VMM et du Programme mondial de recherches sur l'atmosphère, la section F de l'annexe au rapport du Secrétaire général (E/4667) ne donne que peu d'exemples des activités du programme de l'OMM intéressant l'homme et son milieu. Cette organisation s'occupe par exemple de problèmes d'une grande portée tels que les changements climatologiques et la possibilité de modifier artificiellement le climat à l'échelle mondiale. L'homme a, à l'heure actuelle, les moyens techniques de mettre en oeuvre des quantités d'énergie équivalentes aux ressources énergétiques mises en jeu par les phénomènes atmosphériques, et tous les gouvernements seront d'accord pour reconnaître que, avant d'apporter des modifications d'envergure aux climats, il convient d'effectuer une étude approfondie et de s'assurer qu'il n'en résultera aucun risque grave pour l'humanité. Des recherches mondiales devant contribuer à une meilleure compréhension de l'atmosphère ont déjà été effectuées, et ce fait devrait être mieux reflété dans le rapport du Secrétaire général.

16. L'OMM se rend parfaitement compte que les problèmes du milieu humain intéressent plusieurs domaines à la fois, mais elle estime que l'exécution des programmes existants, notamment des quatre grands programmes indiqués plus haut, doit être poursuivie et appuyée. Les programmes internationaux d'importance capitale devront au besoin être élargis, et l'OMM accueille avec satisfaction la proposition tendant à demander à la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, prévue pour 1972, de les évaluer et de les coordonner.

17. En ce qui concerne les points de détail du rapport dont le Conseil est saisi et l'organisation de la conférence envisagée pour 1972, M. Langlo s'abstiendra de faire des observations, compte tenu du fait que l'OMM participera ultérieurement à la préparation de ladite conférence. Il faut espérer que cette conférence permettra de discuter franchement et utilement de la façon la plus économique et la plus efficace d'exécuter — et, le cas échéant, d'élargir — les divers programmes internationaux intéressant le milieu humain, ainsi que des mesures pratiques à prendre à l'échelon national et international dans l'intérêt de l'humanité.

18. Pour sa part, l'OMM est prête à participer pleinement à toutes les activités qui seront entreprises dans le domaine du milieu humain, et notamment à la préparation et aux travaux de la conférence de 1972.

19. Mme GUTMAN de CASTAÑEDA (Mexique) dit que son pays s'est intéressé dès le début à l'initiative lancée en matière d'étude des problèmes du milieu humain. En effet, avec ses 7 millions d'habitants, ses 50 000 entreprises, dont 5 000 grandes usines, et un parc de transport automobile de plus de 600 000 véhicules, la ville de Mexico représente une des trois zones industrielles les plus développées d'Amérique latine, et les difficultés qui s'y rencontrent sont aggravées par sa situation dans une cuvette entourée de montagnes, dans laquelle s'accumulent les gaz industriels nocifs. Certaines mesures ont déjà été prises pour essayer de remédier à cet état de choses à l'échelle nationale, notamment la mise en place, en différents points de la ville, de centres d'analyse (quantitative et qualitative) de l'air chargés de déterminer les zones les plus menacées, et l'installation de dispositifs de filtrage dans certaines usines. Mais il est urgent qu'une action internationale soit entreprise, afin que tous les pays puissent connaître les solutions déjà mises en application et celles qui pourront être adoptées à l'avenir pour remédier aux problèmes de la pollution, qui menacent à des degrés divers tous les pays du monde.

20. Les hommes de science et les sociologues sont d'accord pour reconnaître que l'application pratique des progrès techniques entraînera pour l'humanité la nécessité d'un effort d'adaptation sociologique et physiologique, et c'est pourquoi il importe que la conférence de 1972, qui doit ouvrir la voie dans ce domaine, soit couronnée de succès.

21. Au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, dont le Mexique est coauteur, l'accent est mis sur la nécessité de mettre les pays en voie de développement en état de prévenir l'apparition de problèmes de la détérioration du milieu humain. Pour ces pays, un des points importants de l'action envisagée sera la stratégie qui sera mise au point par la conférence en ce qui concerne à la fois l'éveil de la conscience publique et les initiatives devant être prises par les autorités. Ces initiatives pourront d'ailleurs aller de pair avec d'autres campagnes de caractère social entreprises par exemple dans le domaine de la santé ou de l'habitation.

22. Mme Gutman de Castañeda estime également très important le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution. Le Comité préparatoire qui sera créé aura à établir une liste de priorités en ce qui concerne le choix des mesures qui devront être prises par les gouvernements.

23. Vu dans son ensemble, le projet de résolution semble tenir compte de tous les éléments à considérer pour assurer le succès de la conférence qui doit se tenir en 1972. La délégation mexicaine espère que le Conseil l'adoptera à l'unanimité.

24. M. AHMED (Soudan) souligne le danger extrêmement grave que la détérioration du milieu humain représente non seulement pour la société, mais encore pour la survie même de l'espèce humaine. Les efforts entrepris pour ralentir ce processus profiteront à la génération actuelle et aux générations futures, et c'est pourquoi la délégation soudanaise approuve la proposition tendant à réunir en 1972 une conférence sur le milieu humain, ainsi que les activités envisagées pour préparer cette conférence. A cet égard, il y a lieu de féliciter la Suède de l'intérêt qu'elle porte à la question ainsi que de sa généreuse invitation.

25. Néanmoins, il convient de tenir compte des incidences financières qu'aura l'organisation de la conférence envisagée. En effet, vu la situation financière actuelle de l'ONU, toute augmentation des dépenses rendra plus difficile la mise en route de nouvelles initiatives. La délégation soudanaise suppose que le Secrétaire général a tenu compte de cet aspect du problème dans les estimations données aux paragraphes 139 à 143 de son rapport. Ces estimations portent d'ailleurs sur une période de quatre ans et sont de caractère provisoire; elles devront être revues à plusieurs reprises en fonction des décisions qui pourront être prises ultérieurement par le Comité préparatoire et par les autres organismes des Nations Unies. Pour sa part, la délégation soudanaise est d'avis que ces incidences financières doivent être ramenées au minimum, notamment grâce à des économies dans le domaine de la documentation et du recrutement de personnel temporaire.

26. D'autre part, la délégation soudanaise approuve les objectifs de la conférence de 1972 tels qu'ils sont définis par les auteurs du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, et insiste sur la référence aux pays en voie de développement, qui sont davantage exposés à souffrir de la détérioration du milieu humain résultant de l'industriali-

sation. A ce sujet, c'est à juste titre que le CAC a souligné qu'à l'avenir il conviendrait d'attacher une plus grande attention aux aspects qualitatifs du développement et d'envisager les programmes et projets de développement en fonction non seulement de leur valeur économique, mais encore de leurs aspects humains à long terme (E/4710, par. 4). Ces considérations prennent toute leur valeur dans le cadre de la préparation de la deuxième Décennie du développement, car il conviendra de veiller à ce que l'accroissement de revenu obtenu ne soit pas annulé par les pertes qui pourraient résulter d'une détérioration dans le domaine de la santé et d'un accroissement de la misère humaine. En somme, la conférence de 1972 devra mettre l'accent sur la prévention de la dégradation du milieu humain dans le cas des pays en voie de développement et sur les remèdes à lui apporter dans le cas des pays développés.

27. Enfin, se référant au paragraphe 11 du dispositif du projet de résolution E/L.1275 et Add.1, M. Admed déplore que la participation à la conférence de 1972 soit limitée par une discrimination injustifiée. Les conférences de caractère purement scientifique, technique ou administratif devraient réunir tous les pays du monde, sans considération d'idéologie, de dogme ou de sentiment politique. Il convient d'ailleurs de mettre fin à une situation illogique qui tend à se perpétuer et dans laquelle on refuse à certains Etats de participer à des conférences sous prétexte qu'ils ne sont pas reconnus officiellement, après avoir refusé au préalable de leur accorder une reconnaissance officielle. Les auteurs de projet de résolution devraient modifier leur texte compte tenu des remarques qui viennent d'être faites.

28. M. MAHDAVI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) fait observer que, du fait de la mission qui lui incombe, l'ONUDI a une responsabilité particulière en ce qui concerne les problèmes du milieu humain. Le Conseil du développement industriel et le secrétariat de l'ONUDI en ont parfaitement conscience, et le Conseil a même reconnu à sa dernière session la nécessité de prendre en considération les problèmes sociaux et les problèmes du milieu humain liés à l'industrialisation. L'ONUDI se rend compte des conséquences que peut avoir une planification défectueuse, notamment lorsqu'il s'agit de planification à long terme, ainsi que des nombreux problèmes qu'une planification défectueuse peut engendrer tant sur le plan humain que sur celui de la réduction des avantages pouvant être retirés de l'industrialisation.

29. L'ONUDI a accordé une attention croissante au choix des emplacements pour l'implantation des industries dans les pays en voie de développement, ainsi qu'aux problèmes de la pollution, et plus particulièrement de la pollution des eaux. Dans le cadre des programmes PNUD/AT et des programmes de services industriels spéciaux, des demandes ont déjà été approuvées concernant l'octroi de services de spécialistes de la pollution industrielle chargés de conseiller les gouvernements sur la nécessité d'adopter une législation dans ce domaine. Ainsi, dans une étude récente qui sera bientôt publiée concernant les mécanismes administratifs du développement industriel dans les pays en voie de



développement, l'accent a été mis en particulier sur le lieu d'implantation des installations industrielles, tant au niveau national qu'au niveau régional. Sur ce dernier point, l'ONUDI est persuadée que, avec la coopération des commissions économiques régionales, le milieu humain sera pris en considération dans tous les projets régionaux auxquels l'ONUDI sera associée.

30. Toutefois, si graves que puissent être les conséquences de la détérioration du milieu humain, l'ONUDI estime qu'il ne serait pas de l'intérêt des pays en voie de développement d'alourdir ou de retarder leur processus d'industrialisation en se préoccupant outre mesure des conséquences de la dégradation du milieu ou en appliquant sans discrimination les nombreux règlements adoptés récemment par les pays avancés pour tenter de remédier aux dommages déjà subis. En effet, l'industrialisation agit comme catalyseur dans le processus de développement économique et social, et, compte tenu des conditions qui existent dans les pays en voie de développement, ce serait rendre un mauvais service à ces pays que de chercher à les persuader de retarder leur industrialisation.

31. Mais les résultats actuels ou futurs des recherches effectuées dans le domaine du milieu humain devront, dans toute la mesure possible, être pris en considération dans les pays en voie de développement; d'ailleurs, les études entreprises dans les pays avancés devraient porter également sur les problèmes auxquels les pays en voie de développement pourront se heurter en cette matière dans la poursuite de leurs objectifs d'industrialisation. Dans la limite de ses ressources, l'ONUDI continuera à aider et à conseiller les pays en voie de développement pour qu'ils tiennent compte dans toute la mesure possible des problèmes du milieu humain dans l'établissement et l'exécution de leurs plans d'industrialisation.

32. M. GUELEV (Bulgarie) dit que son gouvernement attache une grande importance aux problèmes du milieu humain : l'industrialisation accélérée du pays et la croissance rapide des centres urbains au cours des 20 dernières années l'ont amené à adopter des mesures administratives et législatives urgentes en vue de faire face aux problèmes posés par la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

33. Une coopération internationale dans ce domaine est indispensable, et la Bulgarie collabore étroitement avec la Commission économique pour l'Europe. Elle a hautement apprécié l'initiative du Gouvernement suédois tendant à inscrire le problème du milieu humain à l'ordre du jour du Conseil et de l'Assemblée générale.

34. Un large échange de vues a eu lieu avant le dépôt du projet de résolution E/L.1275 et Add.1 afin de parvenir à un texte acceptable pour tous, mais ces consultations n'ont pas permis de mettre au point un projet pouvant être adopté sans difficulté : chacun sait quelles en sont les raisons et qui en porte la responsabilité. Il est regrettable que l'on ait cru devoir détériorer l'atmosphère des travaux préparatoires d'une conférence sur le milieu humain. La communauté scientifique internationale comprendra diffi-

cilement cette décision du Conseil économique et social, qui sanctionne une fois de plus une formule discriminatoire excluant la collaboration de plusieurs Etats, y compris un Etat européen, la République démocratique allemande, dont les réalisations dans ce domaine et les possibilités d'apporter un concours à une oeuvre d'une telle portée sont bien connues. La délégation bulgare estime que l'on suit une "tradition" erronée, qui n'est pas de nature à renforcer l'autorité du Conseil économique et social. La situation actuelle touche à l'absurde. Il est déplorable que l'on ait cru devoir introduire des considérations politiques à propos d'une résolution concernant la convocation d'une conférence scientifique, où la nécessité d'une large coopération n'est pas à démontrer. La délégation bulgare partage l'avis d'autres délégations, en particulier celles de l'Indonésie et de la Turquie, qui pensent que le succès de la conférence intéresse tous les pays sans exception. Il importe d'assurer dès à présent une participation active de tous les Etats à la préparation de la conférence.

35. Dans ces conditions, la délégation bulgare ne pourra pas voter en faveur des paragraphes 6, 7 et 11 du dispositif du projet de résolution et ne pourra donc pas appuyer le projet dans son ensemble, si ce texte n'est pas modifié de façon à tenir compte du principe de l'universalité.

36. Par ailleurs, le texte initial du paragraphe 4 du dispositif de ce projet contenait une disposition selon laquelle le Comité préparatoire devait être constitué "en tenant compte d'une répartition géographique équitable". Ce membre de phrase a disparu de la version définitive du projet de résolution et la délégation bulgare souhaiterait que cette formule soit reprise.

37. Le PRESIDENT prononce la clôture du débat général sur le point 10 de l'ordre du jour.

38. Il demande au représentant de la Norvège quels sont les résultats des consultations qu'il a prié d'entamer avec les autres délégations au sujet du projet de résolution E/L.1275 et Add.1.

39. M. CAPPELEN (Norvège) précise que les auteurs du projet de résolution E/L.1275 et Add.1 et d'autres délégations sont convenus d'apporter à ce projet une modification consistant à insérer, entre le préambule et le dispositif, deux nouveaux alinéas ainsi conçus :

*"Réaffirmant l'importance et l'urgence de ces problèmes et soulignant la nécessité que des dispositions préparatoires complètes en vue de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui doit avoir lieu en 1972 soient mises à exécution aussi rapidement que possible,*

*"Estimant qu'il importe d'avoir présentes à l'esprit les considérations suivantes pendant la suite des préparatifs de la Conférence :*

*"a) Il conviendrait de constituer aussitôt que possible un petit secrétariat de la Conférence, en faisant parti-*

culièrement appel, avec l'assentiment des institutions spécialisées intéressées, aux fonctionnaires des organismes des Nations Unies spécialement qualifiés dans le domaine du milieu humain,

“b) Pour que la Conférence atteigne ses objectifs, il est indispensable que son ordre du jour soit sélectif, que sa structure organique soit simple et efficace, et que la documentation soit maintenue dans des limites raisonnables,

“c) On doit déployer tous les efforts possibles pour réduire le coût de la conférence”.

40. M. GROS (France) demande d'ajourner le vote sur le projet de résolution, car la délégation française n'a pas pu prendre connaissance du texte français de l'amendement présenté par la délégation norvégienne.

41. D'autre part, certaines erreurs se sont glissées dans le texte français du projet de résolution, notamment à la fin du paragraphe 5 du dispositif, où il s'agit de désigner un secrétaire général, et non pas un secrétaire exécutif, ainsi qu'à la fin du paragraphe 8 qui doit se lire "... aux travaux du Comité préparatoire”.

42. Mme GUTMAN de CASTAÑEDA (Mexique) dit que les erreurs relevées par le représentant de la France doivent également être corrigées dans la version espagnole du projet de résolution.

43. Le PRESIDENT propose de remettre à plus tard le vote sur le projet de résolution E/L.1275 et Add.1 et de passer à l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Programmes d'action internationale concernant la jeunesse (E/4686 et Corr.1 et Add.1)

44. Mme THORSON (Directeur de la Division du développement social) fait observer que le point 13 de l'ordre du jour comporte trois aspects différents : les programmes d'action internationale concernant la jeunesse, les politiques et programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre social, qui ont fait l'objet de la résolution 1407(XLV) du Conseil, et l'examen de la question des droits fondamentaux des jeunes.

45. La question des droits de l'homme a fait l'objet de discussions approfondies lors de la dernière réunion inter-organisations qui a eu lieu en vue d'examiner la coordination des politiques et des programmes en faveur de la jeunesse. On s'est accordé à penser que les droits de l'homme ne pouvaient et ne devaient pas être présentés aux jeunes comme une simple question académique ou comme un sujet de méditation philosophique. Il faut partir de la constatation que des millions de jeunes sont, encore

aujourd'hui, totalement privés d'un grand nombre de droits qui leur sont reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les jeunes puissent taxer d'hypocrisie quiconque ignorerait ces réalités et voudrait imposer un ensemble de principes qui n'ont en fait aucun rapport avec les véritables conditions de vie des jeunes. Certes, ces droits s'assortissent de devoirs et de responsabilités, mais tous ceux qui ont eu des contacts directs avec les jeunes depuis quelques années conviendront que ce ne sont pas tellement les jeunes rebelles d'aujourd'hui qui ont fait fi de ces responsabilités et du bien-être de leur prochain. En réalité, on pourrait même dire qu'un grand nombre d'entre eux ont fait preuve d'un sens profond des responsabilités en faisant savoir qu'ils subissaient une discrimination et qu'ils se voyaient refuser les droits et les libertés les plus élémentaires.

46. L'éducation en matière de droits de l'homme doit commencer par des programmes nationaux et internationaux ayant pour but d'assurer aux jeunes la jouissance de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Il faut aider les jeunes à trouver les moyens de transformer la société par l'instauration d'une justice politique, économique et sociale.

47. Pour ce qui est de la résolution 1407 (XLVI), relative aux politiques et programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national, il y a lieu de souligner que la façon dont les organisations internationales envisagent le problème n'est pas inspirée par les protestations véhémentes des étudiants de certains pays. Ces protestations sont importantes : elles sont sans doute justifiées dans bien des cas, compte tenu de la rigidité des systèmes d'enseignement et du sentiment d'impuissance que les étudiants éprouvent depuis longtemps. Ces protestations, quel qu'en soit le bien-fondé, ne sont que celles d'une minorité, mais elles peuvent fort bien traduire le sentiment qu'un grand nombre de leurs contemporains hésitent à exprimer. Cette partie des problèmes des jeunes qui émerge à la surface n'est probablement qu'une infime fraction de l'ensemble. Il reste en effet bien des jeunes que l'on ne voit pas, que l'on n'entend pas, et qui sont dans une large mesure ceux qui n'ont pas reçu d'instruction et qui ne trouvent pas d'emploi. C'est donc à juste titre que le Conseil a souligné, dans sa résolution 1407 (XLVI), la nécessité d'adapter le contenu, la structure et les programmes d'éducation, de garantir des conditions satisfaisantes d'emploi, d'assurer la protection contre le chômage et d'établir des conditions de travail justes et équitables, la nécessité de trouver les moyens permettant aux jeunes d'exprimer librement leurs suggestions concernant la façon dont ils pourront le mieux contribuer aux efforts de la société en matière de développement d'ensemble, et, par-dessus tout, celle de les faire participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique du développement à tous les niveaux appropriés.

48. Il faut toutefois insister sur le fait que, lorsqu'on cherche à faire participer les jeunes au développement et à la coopération internationale pour le développement, on

doit veiller à ne pas instaurer une sorte de pseudo-participation qui ne tromperait personne. Convoquer à grand bruit des conférences de jeunes sans avoir la ferme intention d'y autoriser la discussion de problèmes présentant un intérêt véritable pour les jeunes, ou bien prétendre que les jeunes ne devraient s'occuper que des affaires qui les intéressent directement et exclusivement serait considéré comme une tentative de les éloigner des problèmes véritables et de les empêcher de prendre part aux décisions qui les touchent directement en leur qualité de membres de la société et de la communauté internationale.

49. S'agissant de l'action internationale, le Conseil a reconnu, dans sa résolution 1353 (XLV), l'importante contribution que les jeunes du monde entier pourraient apporter à la réalisation des idéals et des buts des Nations Unies, et il a invité les organisations internationales de jeunes à participer activement aux efforts que déploie l'ONU pour faire progresser le développement économique et social et pour assurer le respect des droits de l'homme. La réponse que les jeunes feront à cet appel dépendra de l'idée qu'ils se font de l'ONU. Il est à souhaiter qu'ils considéreront l'ONU non pas comme le gardien de valeurs surannées qu'il n'y a pas lieu de conserver, mais plutôt comme le pionnier de cette révolution dans les attitudes des peuples et des gouvernements. Les organismes des Nations Unies ont un rôle important à jouer, aussi bien en favorisant chez les jeunes les idéals de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples qu'en fournissant une assistance aux gouvernements en vue de mettre au point des politiques et des programmes permettant aux jeunes de participer pleinement au développement national. A cet effet, la réunion interorganisations a insisté sur deux points : la nécessité de lancer des programmes opérationnels aux échelons régional et national, et celle de trouver les moyens de créer une communication réciproque entre les organismes des Nations Unies et les jeunes eux-mêmes. Certes, il serait bon que les gouvernements permettent aux jeunes, comme l'ont proposé le Directeur général de l'UNESCO et la Commission du développement social, d'être représentés dans les délégations officielles auprès des divers organes des Nations Unies, mais il faut aussi poursuivre des dialogues officieux, comme ceux que l'ONU s'efforce d'engager aux échelons international et national. A ce propos, le Programme des jeunes du monde pour le développement a obtenu, dans le cadre de la Campagne mondiale de la FAO contre la faim, des résultats remarquables depuis quelques années.

50. La note du Secrétaire général (E/4686 et Corr.1 et Add.1) relative aux programmes d'action internationale concernant la jeunesse indique les moyens par lesquels l'ONU et les institutions spécialisées intéressées se sont efforcées de renforcer leurs programmes d'action internationale pour résoudre les problèmes de la jeunesse dans les pays développés et dans les pays en voie de développement.

51. Ces programmes n'en sont encore qu'à leurs débuts et marquent une certaine faiblesse sur le plan opérationnel. Cette faiblesse s'explique par deux raisons. Tout d'abord, les problèmes de la jeunesse doivent être envisagés d'un

point de vue général, sur une base interdisciplinaire et intersectorielle, et le financement des programmes en faveur de la jeunesse, en particulier au stade de la préparation, s'est heurté à de nombreuses difficultés. Le problème qui reste à résoudre, en collaboration avec le PNUD, est celui du financement de missions préparatoires interorganisations chargées d'étudier avec les gouvernements les moyens de financer un projet en faveur de la jeunesse, ou plus exactement l'élément "jeunesse" d'un projet de développement d'ensemble. La deuxième raison tient à la priorité que les gouvernements accordent à ces projets en faveur de la jeunesse. Il ne semble pas, à l'heure actuelle, que les gouvernements considèrent que des mesures concrètes à cet égard soient prioritaires : dans certains cas, ils ont été disposés à demander des suggestions aux institutions internationales, mais ils se sont montrés quelque peu réticents à donner une suite pratique aux propositions qui leur ont été soumises.

52. Les efforts que les organismes des Nations Unies déploient pour intensifier et renforcer les programmes en faveur de la jeunesse s'inspireront directement de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le plein développement des aptitudes des jeunes, qui constituent la majorité de la population mondiale et qui construiront le monde de demain, est évidemment un facteur décisif pour le succès des efforts de développement.

53. Selon M. VIAUD (France), tout programme d'action national ou international en faveur de ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge adulte suppose une connaissance et une compréhension de l'attitude des jeunes en face de la vie et, de la part des jeunes, un effort sincère en vue d'aider à l'édification d'une société nouvelle.

54. Certains jeunes pensent parfois que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, ce qui les conduit à désespérer. Une autre partie de la jeunesse, plus turbulente, estime au contraire que la vie est courte et qu'il convient d'en éprouver tous les plaisirs avant qu'elle ne s'achève. Il y a enfin, parmi les jeunes, ceux qui éprouvent le sentiment d'être partie intégrante de la communauté où ils vivent et le désir sincère de se préparer au rôle qui sera le leur demain. Ceux-là représentent les forces vives de la génération montante : désireux de s'intégrer et non de s'exclure, ils sentent confusément que le monde actuel est en pleine mutation et voudraient l'orienter vers une société dont ils devinent à peine les contours. C'est cette partie de la jeunesse, la plus nombreuse et la plus saine, qu'il importe de ne pas décevoir.

55. Le problème de la jeunesse ne trouvera pas seulement sa solution dans une réforme de l'école ou de l'université. C'est avant tout un problème d'éducation au sens large du terme, qui impose des devoirs envers les jeunes, mais qui impose aussi aux jeunes des devoirs envers la société. Il convient surtout d'affecter la force des jeunes et leurs réserves d'enthousiasme à l'amélioration de la condition humaine. Cela suppose que les droits de l'homme soient défendus là où ils sont violés et que l'on se fasse les partisans sincères de l'aide aux pays les plus déshérités. Le progrès économique et social dans le monde est un objectif

qui est assuré de recevoir l'appui de la jeunesse dès l'instant qu'il procède de considérations humanitaires désintéressées. La résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale sur les volontaires pour le développement est un exemple de l'action qui peut être entreprise en vue de mobiliser le désir des jeunes de se rendre utiles.

56. Ce n'est pas en multipliant les réunions internationales que l'on parviendra à mettre sur pied un programme d'action en faveur de la jeunesse, mais plutôt en associant celle-ci aux entreprises de l'ONU. La note du Secrétaire général met à juste titre l'accent sur le besoin de développer la personnalité des jeunes et de renforcer leur respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce programme d'éducation civique devrait tout naturellement être complété par une adaptation des universités aux besoins d'une jeunesse de plus en plus nombreuse et par un progrès sensible en matière de formation professionnelle.

57. Il faut comprendre l'inquiétude de la jeunesse et non pas s'abriter derrière un conformisme paralysant. Mais la jeunesse, à son tour, doit savoir qu'elle aura à remplacer demain la génération en place dans les différents rouages de la société, et que cela lui donne des responsabilités particulières : elle a des devoirs envers la société, mais aussi envers l'individu. La force de progrès que représente son dédain des conventions ne doit pas lui faire oublier les principes du droit naturel sur lesquels reposent les rapports sociaux. Dès lors que l'on accepte l'aliénation partielle de la liberté qu'entraîne toute forme de vie communautaire, on doit admettre que l'avenir d'une société dépend du sens de la discipline et de l'organisation de chacun de ses membres. Les devoirs de la jeunesse envers l'individu reposent essentiellement sur le respect de la personne humaine.

58. Les hommes ne parviendront à améliorer leur condition que si le sentiment de solidarité qui devrait les unir procède d'une estime réciproque. C'est en faisant confiance aux éléments les plus sains de la jeunesse que l'on pourra les aider à se préparer aux responsabilités qui les attendent.

59. M. KANDEMIR (Turquie) souligne que les programmes d'action internationale concernant la jeunesse intéressent plusieurs organisations rattachées à l'ONU, notamment l'OIT, la FAO, l'UNESCO, le HCR et le FISE.

60. Comme il ressort du paragraphe 19 de la note du Secrétaire général, les diverses organisations intéressées prennent actuellement des mesures pour coordonner plus étroitement leurs programmes relatifs à la jeunesse et leur donner davantage d'efficacité, mais elles doivent intensifier leur action dans ce sens, car le temps passé à améliorer la coopération interorganisations gêne les efforts faits pour mener à bien les programmes entrepris.

61. Des efforts doivent également être faits en ce qui concerne la réforme des programmes et leur adaptation aux exigences actuelles, la formation des maîtres et la production du matériel éducatif nécessaire, car, dans la vie moderne, l'éducation est devenue un processus permanent

qui doit se poursuivre au-delà et en dehors du cycle de l'enseignement régulier. Ce qu'il faut, c'est stimuler une pensée vivante, et la délégation turque partage l'avis de ceux qui pensent que l'enthousiasme, l'énergie et l'esprit créateur de la jeunesse peuvent jouer un rôle décisif dans le progrès spirituel et matériel de tous les peuples et dans le développement économique et social du monde entier. Cela dit, on ne doit pas donner aux termes "jeunesse" et "éducation" une interprétation trop restrictive, car il ne faut pas oublier que l'enseignement supérieur est souvent fréquenté par des personnes ayant dépassé 25 et même 30 ans.

62. Les jeunes qui participent aux activités extra-scolaires sont très sensibles aux contradictions existant entre l'élévation des principes et l'injustice des réalités, et ils ont souvent le sentiment que les conceptions et valeurs humaines traditionnelles ne répondent plus aux besoins et aux réalités de notre époque. La délégation turque pense que l'on pourrait laisser aux organismes s'occupant des problèmes de la jeunesse le soin de réfléchir au problème de la contestation de la société moderne par la jeunesse et d'essayer d'y trouver une réponse. Probablement y a-t-il lieu de se réjouir de l'esprit nouveau et de l'énergie qui animent la jeunesse d'aujourd'hui, et le rôle de l'adulte devrait plutôt être d'orienter cette jeunesse dans une bonne direction, tout en s'abstenant de s'imposer d'une manière catégorique.

63. Les débats de la cinquante-troisième session de la Conférence internationale du Travail, et plus particulièrement les discussions au sein de la Commission des programmes pour la jeunesse, ont bien montré que les problèmes relatifs à la jeunesse étaient d'une brûlante actualité, en particulier dans les pays en voie de développement, où ils se trouvent accentués par l'explosion démographique. En effet, si les jeunes représentent environ 30 % de la population des pays industrialisés, ils constituent plus de 50 % de la population de l'ensemble des pays en voie de développement. Le nombre de ceux qui atteignent l'âge de travailler augmente chaque année et nombreux sont, dans les pays en voie de développement, les jeunes qui n'ont reçu ni instruction ni formation suffisantes pour les préparer à des emplois utiles et productifs — emplois dont d'ailleurs le nombre ne s'accroît que très lentement. Ainsi, de nombreux jeunes sont réduits au chômage ou à des activités de très faible productivité traduisant en réalité un sous-emploi caché, tandis que les privilégiés qui ont reçu une formation secondaire ou supérieure se trouvent détachés de leur milieu sans être préparés à contribuer par le travail au développement de leur pays.

64. Il serait donc normal que des programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse soient prévus dans les plans de développement nationaux là où ils existent et que ces programmes soient pleinement coordonnés, en particulier avec les plans de mise en valeur des ressources humaines et les programmes tendant au plein emploi productif, ainsi qu'avec les programmes réguliers d'instruction et de formation de la jeunesse.

65. Au moment où l'ONU s'occupe à préparer la deuxième Décennie du développement, il serait pertinent que l'orientation de l'énergie, de l'idéalisme et de l'enthousiasme de la jeunesse vers les services de développement soit traitée dans le cadre des Nations Unies. Si cette tentative aboutissait, son succès contribuerait non seulement au bonheur de la jeunesse, mais encore à la réussite des efforts de développement dans les 10 années à venir.

66. M. PANIKKAR (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que, dans leurs programmes de travail, la Fédération syndicale mondiale et ses organisations affiliées ont toujours donné un rang de priorité élevé aux revendications de la jeunesse, en particulier des jeunes travailleurs, en ce qui concerne l'enseignement et la formation, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie et de travail et les facilités culturelles.

67. La Charte revendicative de la jeunesse travailleuse, adoptée en 1958 par un congrès organisé par la Fédération, demande la reconnaissance sur le plan constitutionnel du droit au travail et son application effective, le droit à l'enseignement général et à la formation professionnelle, le droit de poursuivre des activités culturelles, etc. Ce même congrès a adopté également le texte d'un appel aux jeunes travailleurs du monde renfermant des questions et des revendications qui n'ont pas encore reçu de réponse satisfaisante.

68. L'ampleur actuelle du chômage et du sous-emploi dans les pays en voie de développement démontre l'extrême gravité du problème de la jeunesse dans ces pays, qui devront fournir, d'ici à 1980, un emploi à 226 millions de personnes, dont la plupart seront des jeunes. Au Ceylan, 79 % des chômeurs ont moins de 25 ans. En Tanzanie, on estime qu'il n'y aura que 23 000 emplois rémunérés pour les 240 000 jeunes gens qui auront 16 ans en 1969. Au Pakistan, un cinquième de la main-d'oeuvre disponible reste inutilisé faute de travail. En Inde, l'effectif des chômeurs et celui de la main-d'oeuvre partiellement sous-employée devraient passer à 60 millions et 100 millions de personnes, respectivement, d'ici à 1978.

69. Toutefois, l'enseignement et la formation ne suffiront pas à résoudre le problème, puisqu'il est établi que, dans certains pays en voie de développement, les titulaires de diplômes de l'enseignement secondaire ou universitaire ne réussissent pas à trouver du travail. Aussi la Fédération tient-elle à souligner l'importance qu'elle attache à la création d'emplois pour les jeunes et à l'intégration de la jeunesse dans le processus de développement. Ce sont là deux conditions fondamentales, et, faute d'y répondre, toute action nationale ou internationale dans le domaine de la jeunesse restera lettre morte. Il n'est donc pas inutile de réaffirmer ici l'importance du Programme mondial de l'emploi de l'OIT en tant qu'action nationale et internationale décisive et coordonnée pour le succès de la deuxième Décennie du développement.

70. Le problème se trouve aggravé du fait que, dans la plupart des pays du tiers monde, les fruits des efforts de

développement sont monopolisés par une poignée de privilégiés. Devant des inégalités aussi flagrantes et une utilisation aussi irrationnelle des ressources, comment les jeunes pourraient-ils avoir confiance dans les avantages d'un développement économique et social délibéré ? Du reste, le problème n'est pas moins grave dans les pays développés.

71. L'expérience des syndicats montre que le meilleur moyen de renforcer le sens des responsabilités chez les jeunes est de leur donner la possibilité d'assumer précisément des responsabilités en les associant, eux et leurs organisations, à la vie de la collectivité. Des millions de jeunes travailleurs participent activement au mouvement syndicaliste dans le monde; ils y occupent des postes de responsabilité et y apportent leurs qualités de dynamisme, d'enthousiasme et d'initiative. La jeunesse doit être considérée non pas comme un problème, mais comme l'élément le plus important de la société, dont elle partage tous les problèmes.

72. Quiconque s'attaque à la question de la jeunesse dans son ensemble doit tenir compte des besoins et des exigences particuliers des jeunes femmes. Les première et deuxième conférences syndicales internationales relatives aux problèmes des travailleuses (1956 et 1964) ont insisté sur l'abolition de toutes les formes de discrimination pratiquées contre les femmes et présenté des revendications concernant le droit des femmes au travail, à l'égalité des rémunérations et à l'accès dans des conditions d'égalité à la formation professionnelle.

73. Il suffit de rappeler l'immense contribution que les jeunes ont apportée aux luttes historiques que les pays en voie de développement ont menées et continuent de mener pour conquérir leur indépendance politique et économique, pour comprendre les revendications actuelles de la jeunesse, qui veut que ses efforts se traduisent en un développement économique et social rapide qui permette de leur assurer une bonne formation et surtout des emplois productifs.

74. Le Conseil est investi de la responsabilité de susciter et de coordonner l'action internationale en faveur du développement économique et social. La Fédération estime que, en adoptant une déclaration sur les droits de la jeunesse, non seulement il contribuerait à mobiliser l'attention de la communauté mondiale, mais il fournirait aussi un principe directeur important pour l'action nationale dans ce domaine.

75. Dans les pays développés, l'aliénation de la jeunesse va en s'accroissant, et si la frustration des jeunes, dans ces pays et dans les pays en voie de développement, varie en intensité et en ampleur, elle n'en détermine pas moins un courant puissant d'enthousiasme et d'idéalisme. Cette frustration est aggravée par l'incapacité de l'homme à s'adapter aux besoins et aux aspirations de ses semblables. Le devoir du Conseil n'est-il donc pas de donner une orientation rationnelle aux actions de la communauté mondiale pour parvenir à une cohésion plus fructueuse ? En effet, c'est là l'aspiration profonde de la jeunesse d'aujourd'hui et la signification de sa révolte. Il faut espérer que le Conseil

pourra trouver des solutions à ces problèmes préoccupants s'il ne veut pas, à la fin de la prochaine décennie, être accusé d'avoir failli à sa tâche.

76. M. ARCHER (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la FAO s'est toujours occupée d'aider les jeunes et les organisations de jeunesse, notamment de jeunesse rurale, à jouer un rôle dans le développement de l'agriculture et l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes. Dans les dernières années, le programme de la FAO dans le domaine de la jeunesse a été renforcé au point que ses activités en faveur des jeunes et avec leur participation sont désormais devenues un facteur clef dans l'un de ses secteurs d'activité: la mobilisation des ressources humaines.

77. Il importe tout d'abord de souligner l'importance, dans les pays du tiers monde, de la jeunesse rurale qui est la moins utilisée de toutes les ressources nécessaires au développement agricole. La question est de savoir comment mobiliser les jeunes ruraux et les amener à participer aux activités de développement. La seule façon de s'assurer leur participation est d'associer les jeunes à la planification de ces activités et de leur montrer que celles-ci permettent d'améliorer leurs conditions de vie. La FAO a dégagé comme suit les principaux besoins de la jeunesse rurale dans les pays en voie de développement: formation d'animateurs, renforcement des programmes concernant la jeunesse rurale, fourniture de semences, d'outils et d'engrais, et constitution de caisses de crédit. La FAO a commencé à exécuter un plan directeur établi pour la période 1968-1980. Le nombre des demandes pour des projets relatifs à la jeunesse rurale augmente régulièrement, et au cours des 12 mois écoulés, 15 de ces projets ont été exécutés. Mais il est évident que les activités menées en faveur de la jeunesse rurale et avec sa participation ne peuvent pas relever de la seule responsabilité de la FAO, et celle-ci accueille avec faveur les mesures prises récemment en vue d'une action interinstitutions tenant compte de certains aspects de la formation préprofessionnelle, de l'enseignement agricole, de la santé et de la formation d'animateurs. Les gouvernements devront accorder une priorité plus élevée à ces questions, et les organismes des Nations Unies, les gouvernements donateurs et les organisations non gouvernementales devront s'attacher à trouver les ressources nécessaires pour aider au développement du programme en faveur de la jeunesse rurale.

78. En second lieu, il faut accepter sans retard de travailler directement avec les jeunes, dans les pays du tiers monde comme dans les pays développés, si l'on veut qu'ils participent effectivement au processus de développement. Dans les dernières années, on a assisté à un mouvement généralisé de révolte dans la jeunesse, dont une aspiration majeure est en fait le développement international, ce qui est une autre façon de désigner ce que les jeunes appellent "justice économique mondiale". Ce dynamisme d'une jeunesse frustrée désireuse de changer le monde pourrait suffire à faire pencher la balance pendant la deuxième Décennie du développement.

79. Le Programme des jeunes du monde, exécuté dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim, est un programme dirigé par les jeunes et destiné à aider la jeunesse à participer au développement. Les activités d'éducation et d'information menées conformément à ce programme sont multiples et variées et comportent notamment l'étude des problèmes du développement dans des écoles, des clubs et des groupements de jeunes. Mais un des aspects les plus importants peut-être de ce projet est la participation des jeunes à l'étude de questions controversées et aux travaux des conseils de développement qui sont appelés à prendre des décisions. C'est ainsi que le Directeur général de la FAO s'en remet à un conseil consultatif de la jeunesse pour lui fournir les directives pratiques et les orientations de principe du Programme des jeunes du monde. Les jeunes ne considèrent pas le développement comme un processus divisé en compartiments arbitraires, et c'est là aussi l'optique du projet en question.

80. L'expérience de la FAO dans ces deux domaines — mise sur pied de programmes pour la jeunesse rurale dans les pays en voie de développement et mobilisation des jeunes contestataires de tous les pays en faveur du développement — amène cette institution à considérer le facteur jeunesse comme le nouvel élément critique de ses plans pour les années soixante-dix.

81. M. GEORGESCO (Observateur de la Roumanie), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que son pays attache une importance particulière au point 13 de l'ordre du jour du fait de l'interdépendance qui existe entre la formation de la nouvelle génération et l'avenir de l'humanité.

82. Mentionnant la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples [résolution 2037 (XX) de l'Assemblée générale], dont l'idée fut lancée par la Roumanie, il souligne l'intérêt d'une action concertée en vue d'attirer l'attention des responsables sur l'importance de la formation et de l'utilisation de la jeune génération dans l'esprit des postulats fondamentaux de cette déclaration.

83. Outre les mesures qu'elle a prises sur le plan national en vue de l'éducation et de la formation des jeunes, la Roumanie a engagé d'autres actions sur le plan international afin de contribuer au rapprochement et à la connaissance de la jeunesse. Sur l'initiative des organisations de jeunesse roumaines, on a convoqué en Roumanie en juin dernier une Table ronde sur le rôle et la contribution de la jeunesse en vue d'assurer un climat de paix et de sécurité en Europe, à laquelle ont participé 71 organisations nationales et internationales de 26 pays européens. Le fait que des organisations ayant des appartenances politiques si différentes s'y sont fait représenter témoigne de l'intérêt et du désir de la jeunesse d'oeuvrer en faveur de la détente et de la paix ainsi que pour la mise en place d'un système de sécurité en Europe et dans le monde entier. Cette réunion a été un succès grâce notamment à l'objectivité de ses débats, dans le cadre desquels des jeunes appartenant à des courants d'opinion différents se sont retrouvés pour discuter des

problèmes qui se posent à la jeune génération et à l'opinion mondiale tout entière. Mais ce qui l'a caractérisée surtout, c'est le désir commun des organisations participantes et de la jeune génération européenne de vivre en paix et dans des conditions de bon voisinage, et leur détermination de collaborer à l'instauration et au développement de relations fondées sur la pleine égalité des droits, sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales et sur l'entente mutuelle.

84. La délégation roumaine souscrit au programme d'action internationale concernant la jeunesse qui est exposé dans la Note du Secrétaire général, mais elle estime qu'il ne faut pas se limiter aux questions économiques et sociales, et que les organisations internationales devraient se préoccuper davantage des activités propres à contribuer à la connaissance et au rapprochement des jeunes du monde entier. Il convient de développer toujours davantage la coopération multilatérale entre les organisations de jeunesse ayant des orientations politiques et des convictions idéologiques différentes et de multiplier les échanges bilatéraux, les rencontres et les actions communes en vue d'appuyer le processus de détente dans le monde entier et d'instaurer un climat de paix, de sécurité et d'entente entre les peuples. Il faut conjuguer les efforts faits en vue de développer l'éducation de la jeune génération dans le sens de la paix et du respect mutuel entre les hommes et les peuples.

85. A l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'ONU, il serait utile d'intensifier les efforts en vue de promouvoir parmi la jeunesse les idéaux de paix, de respect mutuel et d'entente entre les peuples.

86. M. HILL (Jamaïque), se référant à l'étude qui sera entreprise dans le cadre du nouveau programme de travail quinquennal de la Commission du développement social (E/4686 et Corr.1 et Add.1, par. 5), exprime l'espoir que, d'ici à 1973, des mesures concrètes auront été prises et que le stade des études aura été dépassé.

87. Les énergies de la jeunesse peuvent être canalisées grâce à une action menée sur le plan national, et c'est à ce même niveau qu'il faut assurer sa participation à l'exécution des mesures envisagées. Cela fait, les jeunes pourront combiner leurs efforts à l'échelon régional et international. M. Hill se demande si, dans le cadre d'un programme tel que celui de la Division du développement social, il sera possible de mettre au point les méthodes qui permettront le mieux de répondre aux besoins. Il est d'avis que les aspirations des jeunes sont bien mieux exprimées par les jeunes eux-mêmes que par le truchement de la documentation de l'ONU.

88. Certes, la communauté internationale a un rôle à jouer, mais la responsabilité de l'action en faveur de la jeunesse incombe au premier chef aux administrations nationales. A cet égard, les recommandations formulées au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 1407 (XLVI) du Conseil sont particulièrement pertinentes. Il est indispensable d'assurer la participation active des jeunes à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique du développement.

89. En mars 1969, l'ONU a nommé un Conseiller inter-régional pour les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse, et ce dernier a entrepris une série de missions dans diverses régions (E/4686, par. 16). Là encore, il importe de souligner qu'il ne faut pas se préoccuper outre mesure des conditions préliminaires (études, services consultatifs, etc.) dont on s'entoure habituellement avant de passer à l'action.

90. En conclusion, le représentant de la Jamaïque souligne que les efforts faits à l'échelon national en faveur de la jeunesse devront s'appuyer sur les compétences et les connaissances que pourra fournir la communauté internationale, sous réserve qu'il existe la volonté politique nécessaire.

La séance est levée à 13 heures.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 5 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 13 de l'ordre du jour :	
Programmes d'action internationale concernant la jeunesse (suite) .....	221
Point 3 de l'ordre du jour :	
Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement Rapport du Comité économique .....	230

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'action internationale concernant la jeunesse  
(E/4686 et Corr.1 et Add.1) (suite)

1. Mlle ILIĆ (Yougoslavie) dit que l'on a souvent fait allusion à la "crise de la jeunesse" mais qu'il serait plus juste de parler de crise de la société. La société contemporaine ne se conforme apparemment pas aux principes des nouvelles générations, élevées dans un monde totalement différent où la science et la technique jouent un rôle prédominant. Grâce aux moyens d'information des masses, les jeunes du monde entier ont été mis en contact, plus largement que jamais, avec les aspirations de toute l'humanité. Il n'est donc pas déraisonnable qu'ils critiquent le comportement des générations anciennes et mettent en question les valeurs existantes. Il s'ensuit qu'une solidarité internationale particulière s'est fait jour parmi les jeunes, née d'un désir commun de promouvoir la paix et de créer une société plus acceptable et plus juste. Dans maints pays, la révolte de la jeunesse, qui a souvent pris des proportions inquiétantes, a son origine essentiellement dans les relations sociales : elle traduit le mécontentement que suscitent des programmes d'enseignement démodés et des institutions périmées et est dirigée contre ce que l'on appelle souvent l'"ordre établi". Aujourd'hui, plus que jamais, les jeunes aspirent à une société vraiment humaine dans laquelle l'intégrité de l'homme sera pleinement respectée.

2. Le mouvement actuel de la jeunesse se manifeste sous des formes différentes et atteint tous les pays. Il a incité les générations anciennes à réfléchir aux principes fondamentaux sur lesquels repose la hiérarchie des pouvoirs établie de longue date au niveau local ou national. La jeunesse d'aujourd'hui aspire à prendre une part active à la solution d'un certain nombre de problèmes concernant l'évolution de la société. En exprimant leur volonté d'assumer leur part de responsabilité, les jeunes générations sont devenues un facteur politique et social puissant dans tous les domaines de la vie contemporaine, et cette tendance pourrait être considérée comme la condition préalable à une transformation dynamique de la société.

3. Les activités des organismes des Nations Unies en faveur de la jeunesse sont sans nul doute extrêmement utiles; néanmoins, à la lecture de la note du Secrétaire général sur les programmes d'action internationale concernant la jeunesse (E/4686 et Corr.1 et Add.1), la délégation yougoslave a eu l'impression qu'elles étaient empreintes de ce que l'on pourrait appeler une sorte de paternalisme. Les remarques de Mlle Ilić ne doivent pas être interprétées comme des critiques, mais d'autres formes d'activités devraient être envisagées. Il faudrait tenir compte des aspirations de la jeunesse. Certains travaux, tels les cycles d'étude, ont été très profitables et la Yougoslavie attend beaucoup de la conférence que l'on projette de réunir en 1971, sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La représentante de la Yougoslavie se félicite de la décision de l'Organisation des Nations Unies [résolution 2460 (XXIII) de l'Assemblée générale] d'étudier la possibilité de constituer un corps international de volontaires pour le développement, comprenant des jeunes. Toutefois, dans leurs programmes concernant la jeunesse, les organismes des Nations Unies devraient donner à leur action la même orientation que celle qui est actuellement suivie sur le plan national dans de nombreux pays. Il faut donner aux représentants des mouvements de jeunesse l'occasion d'exprimer franchement leurs idées sur tous les problèmes et sur le rôle des organisations internationales dans la solution de ces problèmes. Il serait intéressant de savoir comment le dialogue qui se déroule actuellement au niveau national avec les jeunes pourrait avoir un écho au niveau international. En conséquence, il serait peut-être bon d'organiser, dans le cadre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, un cycle d'étude soit régional soit mondial, exclusivement réservé aux jeunes et où ils pourraient discuter ouvertement de tous les aspects de certains des problèmes majeurs de notre époque, tels que l'action en faveur de la paix, les moyens de faire disparaître l'écart qui sépare les pays développés des pays en voie de développement, le respect des droits de l'homme et les questions raciales. Les travaux d'un tel cycle d'étude pourraient être d'une grande utilité pour les gouvernements et pour les organisations internationales.

4. M. PANGGABEAN (Indonésie) constate que l'importance que les gouvernements et la communauté internationale attachent à l'apparition de la jeunesse, en tant que facteur déterminant du désir humain de progrès économique et social, est reconnue de plus en plus largement. Le monde est témoin du mécontentement de la jeunesse devant les institutions existantes et devant des structures politiques, économiques et sociales périmées.

5. L'arrivée sur la scène politique de cet élément important que représente la jeunesse constitue un phénomène



nouveau dans les pays développés; mais, dans la plupart des pays qui ont accédé récemment à l'indépendance, les mouvements de jeunesse ont joué un très grand rôle dès le début, introduisant des idées nouvelles et inaugurant une action qui a été reprise ultérieurement par des groupes plus importants de la population. En raison de l'inégalité permanente existant entre la rapidité de l'évolution sociale et culturelle et la lenteur avec laquelle les institutions existant dans ces sociétés de transition réagissent à cette évolution, les mouvements de jeunesse ont joué le rôle d'un catalyseur puissant dans les pays en voie de développement.

6. Conscients du rôle important que les mouvements de jeunesse peuvent jouer dans le développement économique et social et du fait que plus de la moitié de la population des pays en voie de développement a moins de 20 ans, les gouvernements et les organisations internationales ont fait une place de plus en plus importante aux problèmes de la jeunesse dans leurs programmes; divers programmes intéressants la jeunesse ont été mis en route, tels les mouvements de pionniers, qui ont pour objet d'assurer une formation technique et professionnelle particulière et de réduire le chômage parmi les jeunes.

7. Dans sa résolution 1354 (XLV), le Conseil a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-septième session un rapport sur les mesures prises pour renforcer et coordonner les programmes existants. Le CAC a passé en revue les programmes de travail des organismes des Nations Unies dans lesquels la jeunesse est un élément important, mais son rapport (E/4668) ne donne pas suffisamment d'informations sur les dispositions qui ont été prises pour assurer la coopération et la coordination entre institutions. La délégation indonésienne est heureuse de constater que, depuis l'adoption de la résolution susmentionnée, la coordination des travaux de l'ONU et des diverses institutions s'est améliorée et les activités concrètes sur le terrain se sont renforcées. A ce propos le représentant de l'Indonésie se réfère à la résolution 1407 (XLVI) du Conseil, qui réaffirme la nécessité pour les divers organismes des Nations Unies de concerter leur action, s'agissant des programmes relatifs à la jeunesse, et qui montre qu'il y existe encore des possibilités d'atteindre à une plus grande efficacité et à une organisation plus rationnelle. Aux termes de cette résolution, le Conseil prie aussi le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les diverses institutions spécialisées, de préparer une étude analytique approfondie des besoins et des aspirations des jeunes.

8. Le problème de la jeunesse ne se limite pas à quelques pays seulement, mais touche en fait le monde entier. La solution devrait donc être étudiée à l'échelle internationale et consister en une action internationale appropriée qui viendrait compléter les programmes nationaux. Le problème a déjà pris des proportions gigantesques et, si l'on n'agit pas promptement, il risque de perturber le développement économique et social de nombreux pays. C'est donc le devoir de tous de rechercher une solution afin d'éviter un désastre.

9. M. STEPHENS (Etats-Unis d'Amérique) estime que la jeunesse a exercé sur la présente session du Conseil une influence qui, pour avoir été invisible et silencieuse, n'en a pas moins été extraordinaire. On se rend compte de plus en plus nettement qu'il est nécessaire de comprendre la jeunesse et de l'associer effectivement à tout ce que le Conseil s'efforce de réaliser, parce que l'on comprend mieux les dimensions alarmantes des crises nationales et mondiales dont hériteront les jeunes d'aujourd'hui.

10. Ce ne sont pas seulement les questions restées sans réponse et les problèmes restés sans solution jusqu'à présent qui mettent la jeunesse dans une position si difficile. Elle doit en outre faire face aux conséquences imprévisibles des solutions que la génération ancienne avait cru pouvoir apporter aux problèmes. L'un des éléments les plus inquiétants de cet héritage est sans doute le fait que des situations totalement nouvelles et apparemment insolubles ont mûri pendant les deux dernières décennies et qu'elles exigent maintenant de la part des nations une autorité, une volonté de s'engager à prendre des mesures constructives et assumer des responsabilités mutuelles dont l'ancienne génération s'est montrée incapable.

11. Une réalité révoltante a donné de nouvelles dimensions à l'angoisse et à l'incertitude humaines : parce qu'il n'a pas été possible d'enrayer en temps voulu la croissance démographique ou d'augmenter la production alimentaire dans des proportions suffisantes, des multitudes d'êtres humains sont irrémédiablement acculés à la famine. Le sort de ces malheureux est encore aggravé du fait que c'est en vain qu'ils aspirent à prendre un départ dans la vie, à trouver du travail, à avoir des responsabilités, et du fait qu'ils se heurtent à l'indifférence, à l'hypocrisie et à l'ambiguïté morale manifestées par certains dans les pays riches. La génération actuelle ne peut pas assigner un rôle à la jeunesse sans comprendre où la jeunesse se situe.

12. Chacune des grandes périodes de l'histoire d'une nation ou d'une civilisation est marquée par certains principes sous-jacents qui donnent une forme et un sens aux activités politiques, économiques et sociales auxquelles le peuple prend part. L'époque actuelle est caractérisée par de profonds bouleversements économiques et sociaux qui ont leur origine principalement dans la découverte et l'application de ce qu'on peut appeler la "loi des possibilités". Trois questions simples montrent quelles vastes possibilités, quelles conséquences lointaines cette hypothèse laisse entrevoir : jusqu'où l'homme peut-il aller dans la connaissance ? Jusqu'où peut-il aller dans la réalisation ? Jusqu'où peut-il aller dans le devenir ?

13. A la première question, la science répond qu'il n'y a pas de limite aux connaissances que peut acquérir l'homme. Les connaissances dans le domaine de l'industrie se sont développées si rapidement et le volume de la production industrielle est devenu si considérable qu'il a fallu faire appel à des ordinateurs et à des centres de contrôle électroniques pour emmagasiner, exploiter et diffuser la masse énorme des renseignements disponibles.

14. La réponse à la deuxième question tient dans les mots technologie, techniques et contrôle de précision : autrement dit, l'homme peut réaliser tout ce qu'il veut dans les limites de ses connaissances. La science ayant montré que l'homme en savait assez pour désintégrer l'atome, la technique a suivi. Puis la science a permis de faire une prédiction qui balaie toutes les traditions : on en savait assez pour libérer l'humanité du fardeau écrasant de la pénurie des ressources et des maux dont elle s'accompagne : la pauvreté et la charité; les nouvelles perspectives qui s'ouvriraient dans le secteur de la productivité appelaient des programmes d'action bien conçus propres à assurer à tous les peuples du monde nourriture, abri, éducation et soins médicaux. Il n'est donc pas étonnant que le transfert de la science et des techniques, et leur utilisation en vue d'accélérer le développement, occupent un rang élevé de priorité parmi les activités du Conseil.

15. On voit donc qu'il faut faire quelque chose pour sauver l'homme de lui-même. Les nations modernes savent comment obtenir la richesse et la puissance, mais ne savent guère comment utiliser l'une ou l'autre pour réaliser un équilibre entre les réalisations quantitatives et l'enrichissement qualitatif. Elles ne savent pas non plus comment faire face aux maux sociaux et aux crises qu'ont engendrées la richesse et la puissance.

16. On a assisté, dans les années d'après guerre, à des progrès décisifs en matière de production. Outre les techniques de fabrication à la chaîne, la coordination des moyens de production de centaines de sociétés industrielles a eu pour effet de porter la production à un niveau qui dépasse toutes les espérances de l'homme. La mission d'Apollo 11 est un exemple de l'aboutissement de ce vaste processus. Ce n'est pas sur l'exploit d'un pays qu'il faut mettre l'accent, mais sur le processus qui l'a rendu possible : c'est de toutes les parties du monde que sont venus les métaux, les matières premières, les instruments de précision et les compétences, et des millions de travailleurs ont participé à l'édification de ce nouveau symbole de ce que l'homme a appris et de ce qu'il peut réaliser.

17. Plus une société progresse dans la conquête de la science et des techniques, plus il devient difficile à l'individu de conserver son identité et son intégrité. L'avènement de l'opulence entraîne aussi de sérieux bouleversements sociaux et fait de l'homme un serviteur de la machine. La déshumanisation des activités de l'homme qui accompagne la mécanisation et sa monotonie est un phénomène qui n'est propre ni à un pays, ni à un régime économique particulier.

18. La deuxième série de facteurs qui ont contribué à créer un environnement contre lequel la jeunesse réagit négativement est liée aux étapes du progrès de l'homme. D'abord, la science pure s'est intéressée à de nouvelles régions de l'abstrait, à des théories et à des équations mathématiques nouvelles. Ensuite, la technologie, à partir de ces symboles et de ces équations, a créé des outils et des machines. Troisièmement, la production s'est organisée de manière à s'adapter aux nouvelles

machines dont on avait besoin pour fabriquer de grandes quantités de produits donnés. Quatrièmement, la commercialisation des produits a mis à la disposition de la société de nouveaux instruments et de nouveaux moyens pour entreprendre de nouvelles tâches. Cinquièmement, les utilisations nombreuses auxquelles ont été affectés les produits finis ont contribué à faire naître dans le public de nouveaux modes de comportement qui ont mené à des modifications sociales radicales et à l'affaiblissement des institutions traditionnelles. C'est à la sixième étape que les gouvernements sont appelés à intervenir en créant des possibilités de formation, en soutenant les programmes de développement et en fournissant des services d'assistance.

19. Dans les pays avancés, les jeunes se trouvent soumis à un ensemble vaste et complexe de pressions dues à tant de forces et de tendances diverses qu'ils en viennent tout naturellement à se poser la troisième question citée plus haut : quel est le devenir de l'homme dans le milieu étouffant créé par une société de masse exigeant une production de masse, elle-même rendue possible par un processus de déshumanisation ? La jeunesse veut quelque chose de plus que la simple soumission de son identité au système : elle exige des objectifs neufs, quels que soient les moyens à employer pour les atteindre. Il n'est pas facile de lui répondre que son devoir dépend largement de ce qu'elle pourra faire pour parvenir à un juste équilibre entre la production de masse et l'humanisation du travail de l'homme. Il faudra que les jeunes appliquent de nouvelles techniques de prise de décision et de solution des problèmes pour agir sur les désordres sociaux et humains de leur époque. Pour cela, il faut une aptitude à voir loin et à prévoir les conséquences des décisions prises — il faudra trouver une nouvelle forme de comptabilité qui tienne compte de ce que coûte à la société la désagrégation de l'élément humain et aussi de la nécessité d'organiser la formation dans les disciplines nouvelles, de façon à préparer l'accès à l'emploi avant que l'inaction ne soit imposée à la main-d'oeuvre.

20. Comme il ressort de l'exposé présenté par le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies (E/C.2/687), les jeunes savent qu'une telle entreprise n'est possible que s'ils y participent véritablement; ils ont exprimé leur crainte du chômage; et ils ont rappelé à leurs dirigeants que leurs besoins devaient être considérés comme partie intégrante des besoins de la société en général.

21. Le fait que la voix des jeunes ait trouvé un écho auprès des masses silencieuses et opprimées fait ressortir la nécessité urgente des améliorations de caractère social qui sont implicitement demandées dans tous les rapports des commissions économiques régionales. Les nations les plus avancées ne peuvent plus feindre d'ignorer ni traiter par l'indifférence l'insistance avec laquelle les jeunes exigent que réponse soit donnée à la question la plus fondamentale de notre époque : quel est l'avenir de l'homme en tant qu'être humain ? Dans les pays en voie de développement, il est vrai, les problèmes auxquels il vient d'être fait allusion ne représentent pas la préoccupation essentielle de la jeunesse. Celle-ci exige avant tout la possibilité d'acquérir

des connaissances, de recevoir une formation et d'avoir accès à des emplois qui lui permettront de tirer satisfaction de son travail et de gagner convenablement sa vie. On constate dans les pays développés une tendance à voir dans les pays neufs en voie de développement la source des problèmes humains les plus graves qui se posent dans le monde. Lorsqu'ils posséderont les connaissances et les techniques que les pays industrialisés ont accumulées, les peuples des pays en voie de développement auront sans doute moins de difficultés à réaliser une croissance économique raisonnable que n'en auront les nations prospères à retrouver le sens des valeurs individuelles et de l'accomplissement personnel.

22. D'un côté comme de l'autre de la ligne qui sépare l'abondance de la pénurie, il sied mal aux dirigeants de se poser en parangons de sagesse alors que le résultat final de leur perspicacité limitée et des conflits dont ils sont la proie pourrait fort bien se solder par un désastre collectif. Il n'y a pas de réponses faciles aux questions que pose la jeunesse. Mais la manière dont elle se comportera dans les 10 ou 15 années à venir pourrait bien engager l'avenir de l'humanité tout entière pour des générations et des générations. A cet égard, l'attitude et les réactions de l'ancienne génération vis-à-vis de la jeunesse auront sans doute beaucoup plus d'importance qu'on ne le pense généralement.

23. Ce ne sont pas les années qui séparent actuellement les générations, mais les idéaux, les valeurs et les espoirs. On a parfois l'impression que le langage injurieux et l'attitude rebelle des jeunes ébranlent le sang-froid de l'ancienne génération, non pas vraiment parce qu'ils violent toutes les normes établies de bonne conduite, mais parce que leur franchise et la perspicacité de leurs questions font sentir à l'ancienne génération qu'elle a peut-être tort. Le représentant des Etats-Unis ne cherche certes pas à défendre les réactions explosives et à courte vue de la jeunesse; mais il faut s'assurer que l'ancienne génération, si elle veut réagir avec fermeté, agisse aussi en toute justice. L'équité rend la fermeté moins nécessaire, mais la fermeté sans l'équité sème les germes de la violence.

24. On a aussi tendance, lorsque l'on parle de la jeunesse, à penser uniquement aux jeunes hommes; il faut accorder la même attention aux jeunes femmes et leur assurer les mêmes chances de promotion, sous peine d'affaiblir la société et de mettre en danger l'unité de la famille et la stabilité du foyer.

25. Il ne sert de rien de rabaisser la jeunesse et de faire de grandes déclarations publiques visant à "la remettre à sa place". La vie est là pour enseigner aux jeunes les vérités que l'ancienne génération croit, à tort, devoir lui prêcher. Ils apprendront d'eux-mêmes qu'il est plus important de définir clairement une cause méritoire que de se rebeller dans le désordre, qu'il est bien plus difficile de se frayer un chemin dans le labyrinthe des contradictions sociales actuelles que de s'emparer d'un bâtiment universitaire et que l'action négative ne suffit pas à renverser des tendances défavorables.

26. Il n'existe pas de norme, de plan ou de programme unique qui soit applicable à toutes les situations auxquelles la jeunesse se trouve mêlée. Dans chaque cas, pour que le développement économique et social se réalise efficacement, les connaissances et les moyens nécessaires doivent être choisis en fonction de la situation considérée. A ce propos, l'orientation professionnelle et la formation technique que les institutions spécialisées peuvent assurer aux jeunes qui n'ont pas la chance d'avoir accès aux principaux centres d'activité assument une importance croissante.

27. Etablir un ordre de priorité, répartir judicieusement les ressources humaines et matérielles et encourager de façon soutenue les efforts individuels de perfectionnement sont les premiers impératifs à respecter si l'on veut établir une base solide pour la mise en place de programmes de développement économique et social plus avancés.

28. Il est indispensable d'offrir à la jeunesse la possibilité de jouer un rôle qui lui donne le sentiment de participer à une action et à des objectifs communs. A cet égard, on peut rappeler qu'au paragraphe 506 du rapport de la Commission des droits de l'homme au Conseil sur sa vingt-cinquième session (E/4621), il est dit que les jeunes ne s'accrochent pas de solutions théoriques ou verbales et exigent des mesures concrètes.

29. Le "fossé entre les générations" est devenu un moyen commode de décrire tout ce qui sépare les jeunes de leurs aînés, mais l'un des graves handicaps dont on souffre à l'heure actuelle est l'impossibilité d'expliquer ou de combler un fossé beaucoup plus dangereux: le fossé moral qui sépare les générations. Tant que l'on n'en aura pas compris la réalité et les implications, il ne sera pas possible de combler les autres fossés, ceux qui existent entre les nations avancées et les nations en voie de développement, entre les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud, entre les peuples riches et les peuples pauvres.

30. La délégation des Etats-Unis est très satisfaite des rapports présentés par le Secrétaire général sur les activités en cours, mais elle recommande que l'on envisage les mesures suivantes: les Etats Membres devraient être encouragés à inclure au moins un jeune représentant dans les délégations qui assistent à l'Assemblée générale; le Secrétaire général devrait être invité à recruter des jeunes gens d'avenir pour travailler dans le cadre de l'ONU et des institutions spécialisées; une place de choix devrait être accordée, dans les plans relatifs à la deuxième Décennie du développement, au rôle important de la jeunesse; enfin, le Conseil devrait être prié d'assurer la mise en oeuvre du rapport préliminaire très complet établi par la Commission du développement social sur les politiques et les programmes à long terme en faveur de la jeunesse, dans le cadre du développement national<sup>1</sup>.

31. M. ARVESEN (Norvège) fait observer que l'initiative prise par la délégation suédoise à la quarante-cinquième

<sup>1</sup> E/CN.5/434 et Corr.1.

session du Conseil<sup>2</sup> en vue d'attirer davantage l'attention sur la jeunesse et sur la contribution importante qu'elle pourrait éventuellement apporter à des activités internationales constructives, a conduit à l'adoption de deux résolutions par le Conseil [résolutions 1353 (XLV) et 1354 (XLV)]. La note du Secrétaire général sur les programmes d'action internationale concernant la jeunesse constitue en fait un rapport sur les progrès accomplis puisque le Secrétaire général y indique que les activités dans ce domaine important ont pris plus d'ampleur pendant l'année écoulée.

32. Se référant aux observations du Secrétaire général sur la possibilité de créer un corps international de volontaires pour le développement, le représentant de la Norvège rappelle que le Conseil a déjà examiné cette question au titre du point 8c de l'ordre du jour. La délégation norvégienne a été heureuse de se joindre aux auteurs du projet de résolution (E/1269/Rev.1), adopté par le Conseil à sa 1625e séance. Elle partage également l'opinion exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 4 de sa note, selon laquelle l'utilisation de volontaires n'est pas une question qui intéresse exclusivement la jeunesse mais est très étroitement liée à la participation des jeunes à la coopération technique internationale et, en particulier, à leur participation aux programmes de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

33. M. Arvesen rappelle que dans sa résolution 1407 (XLVI) le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les institutions spécialisées, de préparer le plus tôt possible une étude analytique approfondie de la situation sociale mondiale des jeunes, en décrivant les besoins et aspirations des jeunes et les méthodes les plus efficaces pour faire face à ces besoins. En ce qui concerne cette étude, le plus important actuellement est d'accorder l'attention voulue aux divers besoins légitimes des jeunes des différentes parties du monde et à leurs droits humains fondamentaux. Le moment est venu pour la communauté internationale de considérer les jeunes moins sous l'angle des problèmes présents ou potentiels qui doivent être résolus que sous l'angle des précieuses ressources humaines qu'ils représentent et qui doivent avoir la possibilité de jouer pleinement leur rôle dans le progrès de l'humanité. La délégation norvégienne espère que cette étude ne sera pas trop volumineuse et estime qu'il n'est pas nécessaire que le Conseil prenne d'autres mesures par voie de résolution.

34. Pour conclure, la délégation norvégienne est satisfaite des observations du Secrétaire général contenues au paragraphe 19 de sa note relative aux progrès accomplis au cours de l'année écoulée aussi bien du point de vue de la coordination des activités de l'ONU et des institutions spécialisées qu'en ce qui concerne le renforcement des travaux d'exécution sur le terrain.

35. M. ABE (Japon) se félicite également des progrès signalés au paragraphe 19 de la note du Secrétaire général,

<sup>2</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, 1539e séance.

mais n'est pas convaincu que le degré de coordination actuel soit satisfaisant. Ainsi, la Conférence internationale du Travail a décidé à sa cinquante-troisième session d'entreprendre des programmes de recherche sur l'emploi des jeunes et la participation de la jeunesse au développement national, ainsi que sur l'élaboration de programmes de formation aux fins du développement. Par ailleurs, pour résoudre les mêmes problèmes, l'UNESCO a récemment décidé d'élaborer un programme élargi à long terme concernant la jeunesse et visant à entreprendre une série d'études et de projets qui aideraient les jeunes à résoudre leurs problèmes et les associeraient au développement national. Il existe évidemment un rapport étroit et peut-être même un certain risque de chevauchement entre ces deux séries d'activités, et il est indispensable de les coordonner avec soin. Dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim, la FAO lance actuellement un programme visant à associer directement les jeunes au développement international grâce à des programmes d'information et d'éducation, à des programmes d'action et à la participation aux activités nationales. En outre, si l'on veut donner le maximum d'efficacité à l'action entreprise pour résoudre les problèmes de la jeunesse, il convient d'apporter une attention accrue à la coordination qui devrait viser non seulement à obtenir les plus grands avantages aux moindres frais, mais aussi à améliorer la qualité. Chacune des institutions intéressées, agissant en collaboration avec les autres institutions et compte tenu de leur objectif final commun qui est la solution des problèmes de la jeunesse, devrait s'attacher à obtenir des améliorations importantes dans son propre domaine d'activités. Le représentant du Japon serait heureux d'avoir des renseignements sur la coordination dans les domaines particuliers qu'il a mentionnés.

36. Il conviendrait également d'envisager les problèmes de la jeunesse sous une optique différente. Les programmes sur le terrain et l'assistance technique fournis par les diverses institutions intéressées sont certes utiles et devraient être renforcés, mais toutes ces activités se révéleront stériles si l'on ne fait pas d'effort pour identifier les causes véritables des problèmes. Malgré toutes les connaissances et l'expérience que l'on a acquises, il se peut qu'il existe des causes qui n'ont pas encore été examinées. C'est pourquoi M. Abe attache une grande importance à la recommandation de la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran en 1968, qui a souligné la nécessité d'entreprendre un examen détaillé de ce qui se fait dans l'éducation des jeunes à travers le monde pour développer leur personnalité et renforcer leur respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales<sup>3</sup>.

37. D'importants travaux sont également accomplis par la Commission du développement social, comme il est indiqué dans son rapport préliminaire sur les politiques et les programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national, ainsi que par l'UNESCO,

<sup>3</sup> Voir Acte final de la Conférence internationale des droits de l'homme, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XIV.2, résolution XX.

comme il ressort de son rapport sur la jeunesse<sup>4</sup>. M. Abe souligne l'importance de l'étude analytique de la situation sociale mondiale des jeunes, qui doit être entreprise dans le cadre du nouveau programme de travail quinquennal de la Commission du développement social et qui décrira les besoins et aspirations des jeunes et les méthodes les plus efficaces pour répondre à ces besoins. Compte tenu de la gravité des problèmes intéressant la jeunesse, les organismes des Nations Unies qui s'en occupent devraient être mobilisés pour analyser les causes fondamentales de ces problèmes et trouver des remèdes appropriés; à cette fin, il convient d'établir une collaboration et une coordination complètes entre tous les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales intéressées. La délégation japonaise espère que le Secrétaire général continuera à examiner périodiquement la situation et à faire rapport au Conseil.

38. M. KRISHNAN (Inde) dit que la note du Secrétaire général constitue une analyse intéressante de la façon dont les organismes des Nations Unies orientent de plus en plus leurs efforts dans un sens qui permette de répondre aux besoins de la jeunesse mondiale. Les jeunes constituent un facteur dynamique de changement économique et social en raison de leur idéalisme, de leur enthousiasme, de leur énergie et de leur intérêt profond pour les grands problèmes actuels. Il est important de tenir particulièrement compte, dans les plans de développement économique et social, des besoins et des aspirations de la jeunesse et de la contribution importante qu'elle peut apporter.

39. Le représentant de l'Inde est heureux de constater, à la lecture des paragraphes 16 à 19 de la note du Secrétaire général, que des progrès ont été accomplis du point de vue de la coordination des activités des organismes des Nations Unies et du renforcement des travaux d'exécution sur le terrain. Néanmoins, il appelle l'attention du Conseil sur les observations faites lors de la deuxième partie de la troisième session du Comité du programme et de la coordination, selon lesquelles il serait nécessaire d'obtenir des renseignements plus complets sur les arrangements pris par le CAC pour assurer la coopération entre les organisations. M. Krishnan estime que la note du Secrétaire général doit être considérée comme un rapport intérimaire, étant donné que l'ensemble de la question doit être réexaminé sous peu, notamment dans le rapport que la Commission des droits de l'homme a demandé à l'UNESCO par sa résolution 20 (XXV) et dans l'étude de la situation sociale mondiale des jeunes que le Conseil, par sa résolution 1407 (XLVI), a prié le Secrétaire général de préparer.

40. Le représentant de l'Inde remercie le Directeur de la Division du développement social de l'Organisation des Nations Unies de son intéressante déclaration (1630e séance) qui, jointe aux débats du Conseil, donnera d'utiles directives pour les mesures à prendre dans l'avenir.

41. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, ces dernières années, une attention

accrue a été apportée, dans le cadre des Nations Unies, à la participation des jeunes au développement économique et social, comme le prévoit le programme de 1965 concernant la promotion par la participation d'idéaux de paix, de respect mutuel et de coopération entre les peuples [résolution 2307 (XXIII) de l'Assemblée générale], qui souligne la nécessité d'élever la jeunesse dans l'esprit de la paix, de la justice, du respect et de la compréhension mutuelle. L'Assemblée générale proclame l'importance qu'il y a à faire prendre conscience aux jeunes de leurs responsabilités qui lui reviendront, note l'importance de trouver des moyens d'éducation et attache une importance spéciale aux associations de jeunes.

42. L'Union soviétique, qui a toujours insisté sur l'importance des problèmes concernant la jeunesse et la participation active de la jeune génération au développement économique et social, coopère avec de nombreux pays tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Elle a appuyé toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la participation de la jeunesse et, à la trente-neuvième session, elle a été l'un des auteurs de la résolution 1086 (XXXIX) sur la jeunesse et le développement national. Elle a appuyé toutes les autres résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil concernant la jeunesse et la participation de la jeunesse au développement, avec satisfaction que le nouveau programme de travail de la Commission du développement social comportera une section spéciale traitant de la participation de la jeunesse au développement national.

43. Le rapport préliminaire de la Commission du développement social sur les politiques et programmes de travail en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national présente plusieurs lacunes. Il appelle d'attention à la situation des jeunes dans les pays en développement; l'argument invoqué au sujet de ce que le plus grand nombre de jeunes dans les pays en développement ont des besoins plus grands n'est pas convaincant. Les problèmes des pays capitalistes développés connaît des lacunes aiguës que l'on ne peut négliger et ce sont des problèmes que le rapport a passé sous silence. Les jeunes sont déformés. Ainsi, on rend les jeunes de ces pays victimes du chômage et l'on ne parle pas des barrières à l'enseignement. De même, le rapport ne mentionne pas les insuffisances graves dont souffrent les jeunes en matière de nutrition et de protection de la santé, et de ces problèmes réels des troubles créés par la jeunesse dans les pays capitalistes en les attribuant à leur défaut

44. En outre, le rapport ne contient pas de recommandations quant aux moyens de résoudre les problèmes de la jeunesse. Au paragraphe 94, les auteurs du rapport ne devrait pas accorder la même importance à la participation de la jeunesse qu'à des objectifs sociaux plus vagues. Une telle interprétation fausserait tout le plan. Les recommandations internationales s'occupent déjà de la participation de l'emploi des jeunes. L'OIT a adopté dix recommandations et quatre recommandations portant sur l'ajout de la jeunesse pour entrer dans diverses catégories d'em

<sup>4</sup> Document de l'UNESCO 15 C/65.

ces conventions et recommandations doivent être révisées et n'ont été ratifiées que par une minorité des Etats membres de l'OIT.

45. L'un des problèmes sociaux qui touchent directement les jeunes est l'éducation, question dont s'occupe l'UNESCO au niveau international. L'Union soviétique joue un rôle très actif à l'UNESCO et a introduit l'examen de questions telles que la démocratisation de l'enseignement et le problème de l'égalité d'accès des jeunes à l'éducation à tous les niveaux. A cet égard, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par l'UNESCO en 1960 sur l'initiative de l'Union soviétique, présente une importance particulière. En 1968, cette Convention n'avait été ratifiée que par 40 Etats, y compris tous les pays socialistes.

46. Les débats du Conseil ont mis en lumière la complexité et l'urgence des problèmes de la jeunesse, et la délégation soviétique croit que le moment est venu d'adopter une déclaration proclamant les droits des jeunes à une entière participation aux activités politiques, économiques, sociales et autres, tant au niveau national qu'au niveau international. Le Secrétaire général pourrait inviter la Commission du développement social, la Commission des droits de l'homme et les institutions intéressées à collaborer à la rédaction d'une telle déclaration, qui pourrait être adoptée à une session ordinaire de l'Assemblée générale.

47. M. ALI (Organisation internationale du Travail), se référant aux débats consacrés par la Conférence internationale du Travail, à sa cinquante-troisième session en juin 1969, aux programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse en vue du développement, indique que les conclusions de ces travaux seront soumises à la cinquante-quatrième session de la Conférence en 1970, pour un nouvel examen en vue de l'adoption d'une recommandation internationale sur cette question.

48. Les normes en préparation doivent définir des programmes spéciaux qui permettront aux jeunes de participer aux activités de développement économique et social dans leur pays et d'acquérir l'instruction, les aptitudes et l'expérience qui faciliteront ultérieurement leur participation à la vie économique sur une base durable et leur intégration dans la société. Des projets spéciaux ont été prévus afin de répondre aux besoins d'emploi et de formation de la jeunesse que ne peuvent satisfaire les programmes d'éducation ou de formation nationaux existants ou les débouchés normaux du marché du travail. Dans ce domaine général, les autres activités de l'OIT comprennent des évaluations sur le rapport coûts-profits dans les programmes spéciaux concernant la jeunesse, la poursuite de recherches et une réunion de consultants chargés d'examiner, sous l'angle de la gestion, les programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse qui seront exécutés en 1971. A sa 177e session, le Conseil d'administration du BIT examinera la possibilité d'inscrire, à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de la Conférence internationale du travail en 1971, une question relative à l'emploi des jeunes.

49. Si la formation professionnelle continue d'occuper une grande place dans les activités de l'OIT en matière de coopération technique, un fait nouveau important a été l'extension récente de ses activités dans le domaine de la formation préprofessionnelle à l'intention de ceux qui quittent l'école prématurément. Deux réunions se sont tenues, l'une en Tunisie, pour étudier l'expérience faite en Afrique et en Asie en matière de formation préprofessionnelle, l'autre à Genève, pour examiner la programmation, le contenu et l'organisation des activités de formation préprofessionnelle. La formation préprofessionnelle, organisée de manière réaliste en fonction des besoins et des débouchés professionnels locaux, pourrait fournir les éléments essentiels d'une initiation à des connaissances théoriques et pratiques simples, qui préparerait dans une certaine mesure les jeunes gens à leur future vie active. Dans d'autres cas, ce pourrait être le moyen de réserver à ceux qui quittent l'école prématurément la possibilité d'accéder plus tard à d'autres formes d'enseignement et de formation.

50. L'OIT a participé à la cinquième réunion interorganisations sur la jeunesse qui s'est tenue à Rome en juillet 1969. Les accords auxquels a abouti cette réunion, non seulement influenceront grandement sur l'évolution ultérieure des activités de coopération technique concernant la jeunesse, mais encore contribueront beaucoup à favoriser l'action interorganisations. Dans son intervention à la 1613e séance du Conseil, le Directeur général du BIT a parlé du Programme mondial de l'emploi qui constituera la principale contribution de l'OIT à la deuxième Décennie du développement. Il importe de noter qu'étant donné la composition par âge de la population des pays en voie de développement, le Programme mondial de l'emploi est essentiellement destiné à la jeunesse.

51. Mme HENRION-ERNST (Belgique) dit que les programmes d'action internationale concernant la jeunesse ont deux objectifs indépendants : l'un visant à l'épanouissement physique, intellectuel et moral ainsi qu'au bien-être matériel des jeunes du monde entier et l'autre, à la participation de la jeunesse au progrès spirituel et matériel de l'humanité. Les organismes des Nations Unies ont grandement contribué aux progrès immenses réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle des enfants et des adolescents.

52. Dans le rapport préliminaire de la Commission du développement social sur les politiques et les programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national, le mot "jeunesse" désigne les jeunes âgés de 12 à 25 ans; cette définition est satisfaisante et c'est à ce groupe d'âge que s'appliqueront les remarques de la représentante de la Belgique.

53. Les problèmes de la jeunesse ne peuvent se définir simplement par rapport à l'âge; ils varient selon que les jeunes vivent à la campagne ou à la ville, suivant leur niveau d'instruction et leur position sociale et suivant le degré de développement de leur pays. Il n'empêche que les jeunes constituent un groupe social qui se distingue des adultes par des réactions différentes aux changements qui se produisent dans le monde.

54. La transformation des structures familiales, la désagrégation progressive des collectivités traditionnelles, le développement scientifique et technique et le perfectionnement constant des moyens de communication sont autant de sources de conflits. Il s'ensuit que le conflit des générations a pris une acuité plus grande.

55. L'impatience de la jeunesse, son refus des valeurs reçues, sa revendication de responsabilités et sa volonté de participation s'expliquent en partie par l'évolution rapide de la société. Cependant, la cause profonde de ce conflit des générations est le besoin des jeunes d'être pris au sérieux par les adultes et d'être reconnus en tant que personnes, besoin qui s'exprime par une volonté de participation. Le conflit des générations pourrait donc être favorable à l'évolution de la société dans son ensemble.

56. Les jeunes des temps modernes ont vécu dans un monde sans frontières culturelles et ont acquis de ce fait une compréhension internationale plus profonde que celle de la génération précédente; il en résulte qu'une politique de solidarité internationale véritable est maintenant concevable. Les jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population des pays en voie de développement, réclament avec une force nouvelle la paix et la justice sociale. Il ne faut pas oublier que beaucoup d'entre eux seront bientôt en mesure d'oeuvrer au succès de la deuxième Décennie du développement ou de porter la responsabilité de son échec. Une autre conséquence de la culture internationale des jeunes est leur réprobation de la ségrégation raciale et des autres formes de discrimination. Cet esprit nouveau qui les anime devrait être encouragé par les organisations internationales; dans l'organisation de leurs études, dans l'élaboration de leurs programmes et de leurs projets et dans la conduite de leurs activités, l'ONU et les institutions spécialisées devraient tenir compte des aspirations de la jeunesse en encourageant la compréhension internationale parmi les jeunes, en éduquant la jeunesse dans le respect des droits de l'homme et en veillant à ce qu'elle soit associée aux adultes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie nationale et internationale.

57. La compréhension internationale des droits de l'homme et le respect des libertés fondamentales pourraient être inculqués aux enfants dès leur très jeune âge et cet esprit devrait animer toute leur éducation. L'UNESCO a toujours été consciente de cet aspect de ses activités. La compréhension internationale est la meilleure introduction à la coopération en vue du développement et particulièrement à l'assistance technique. Près de 800 jeunes Belges aident actuellement les experts dans divers pays en voie de développement, mais il ne faudrait pas oublier qu'un tel travail ne peut porter de fruits que si les jeunes comprennent ceux qu'ils sont appelés à instruire ou à former.

58. Dans deux résolutions récentes [résolutions 2445 (XXIII) et 2447 (XXIII)] l'Assemblée générale a mis l'accent sur la nécessité d'éduquer les jeunes dans le respect des droits de l'homme et, dans l'une d'elles [résolution 2445 (XXIII)] l'Assemblée invite les Etats Membres à faire donner dans les écoles des cours sur les buts et les activités

de l'ONU, ainsi que sur les droits de l'homme. La délégation belge pense que de tels programmes devraient être intensifiés, compte tenu du désir de la jeunesse de participer à l'organisation d'une société dans laquelle elle pourra se réaliser. Les mesures qui pourraient être recommandées aux Etats Membres à cet égard comprennent l'abaissement de l'âge requis pour voter et pour être élu à des fonctions publiques. A titre de première réforme dans ce sens, la Belgique a fixé à 18 ans l'âge des électeurs aux conseils communaux. Dans l'industrie, les jeunes travailleurs devraient faire partie des conseils d'entreprise, des délégations syndicales et des commissions d'inspection du travail et de l'hygiène. Des comités d'élèves, dotés de responsabilités réelles, devraient être créés dans les écoles, tandis que les étudiants devraient être admis à participer à la préparation des programmes et à l'élaboration des méthodes d'enseignement et à collaborer à l'administration de leur université. Enfin, les jeunes des pays en voie de développement qui ont reçu la formation requise devraient être directement associés à la conception et à la réalisation des programmes nationaux et internationaux de développement. Comme il est dit au paragraphe 233 du rapport préliminaire de la Commission du développement social, ce que l'on fait ou ce que l'on ne fait pas pour les jeunes, avec les jeunes et par les jeunes, est peut-être le critère le plus important de l'efficacité de la planification et de la programmation sectorielles et intersectorielles dans le monde moderne.

59. La note du Secrétaire général montre que, depuis un an, des progrès sérieux ont été accomplis et qu'une meilleure coordination des activités des organismes des Nations Unies a été obtenue. Dans sa résolution 2447 (XXIII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'organiser des cycles d'étude auxquels participeraient des personnes spécialement qualifiées dans des sujets intéressant particulièrement la jeunesse, y compris des animateurs de jeunes. La délégation belge souhaite que ces cycles d'étude aient lieu sans tarder et que des organisations de jeunes aussi nombreuses que possible y soient conviées. Leurs conclusions aideraient le Conseil dans ses travaux futurs concernant la jeunesse, et l'ONU pourrait alors devenir, pour la jeunesse du monde entier, un instrument révolutionnaire pour la recherche d'une collaboration à l'échelle mondiale.

60. M. DELEON (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé à sa quinzième session un nouveau programme concernant la jeunesse. Dans le cas d'une organisation qui s'occupe de l'éducation, il est difficile de distinguer entre les programmes qui sont destinés à la jeunesse et ceux qui ne le sont pas; en effet, la plupart des programmes d'éducation de l'UNESCO sont centrés sur la jeunesse. Le nouveau programme doit porter sur les jeunes et s'adresser à eux, et les principes dont il s'inspire ont été élaborés en 1968 par le Directeur général dans un rapport auquel il a déjà été fait allusion. Le nouveau programme, qui prévoit une participation plus active des jeunes à la solution des problèmes économiques et sociaux de la société et à l'organisation de la politique en

matière d'enseignement, sera établi en 1970 dans le contexte de l'Année internationale de l'éducation.

61. Des études seront effectuées au titre de ce programme, afin de déterminer s'il existe des dénominateurs communs à tous les phénomènes caractéristiques de la jeunesse internationale ou s'il existe des différences nationales. En premier lieu, on s'attachera à définir les problèmes, et un grand nombre de jeunes participeront à des enquêtes locales dans divers pays. Deuxièmement, on procédera à des études sur la participation des jeunes à la gestion des établissements secondaires et universitaires. Troisièmement, on examinera la participation des jeunes au développement. Quatrièmement, on étudiera les activités extra-scolaires et, à cet égard, le représentant de l'UNESCO appelle l'attention du Conseil sur le programme que l'UNESCO a lancé dans ce domaine et qui doit être exécuté dans six pays. Cinquièmement, on organisera des réunions pour les échanges d'idées entre les jeunes et entre eux et les adultes; au cours de l'année écoulée, deux de ces réunions ont été tenues sur les problèmes afférents à la réforme universitaire et à la participation des étudiants à la gestion des universités. Enfin, l'accent sera mis sur l'association des jeunes aux activités de l'UNESCO. A ce propos, il est à remarquer que les délégations à la quinzième session de la Conférence générale comprenaient de nombreux jeunes et que, pendant l'été de 1969, un certain nombre d'étudiants ont eu la possibilité de travailler pour l'UNESCO pendant une courte période, pour une modeste rémunération.

62. M. JACQUET (Fédération mondiale des villes jumelées), prenant la parole sur l'invitation du Président, attire l'attention du Conseil sur les importants travaux accomplis par la Fédération mondiale des villes jumelées dans le domaine de la jeunesse et du développement. Dans un monde divisé par les races, les langues, les intérêts divergents et les idéologies, le jumelage des villes constitue l'un des meilleurs moyens d'établir des relations directes entre les peuples; cette idée plaît aux jeunes, parce qu'il s'agit d'une activité concrète qui leur donne de nouvelles raisons de vivre et d'espérer et l'occasion de travailler pour autrui dans un esprit de fraternité. Lorsque deux ou trois villes de pays industrialisés et une ville d'un pays en voie de développement concluent un jumelage, un comité de jumelage comprenant des jeunes et représentant l'ensemble de la population est constitué. Les échanges réguliers qui s'établissent à la suite de ces accords intéressent avant tout les jeunes : échanges scolaires, formation professionnelle, stages de formation et visites.

63. Le stade des expériences pilotes de jumelage est maintenant terminé, et la Fédération mondiale des villes jumelées procède actuellement à une première série de cent jumelages dans le cadre de son programme pour la deuxième Décennie du développement. Chacun des jumelages sera financé par les contributions bénévoles des populations intéressées, l'apport des municipalités, les subventions du gouvernement et le PNUD. La Fédération a besoin d'une aide extérieure et M. Jacquet demande à l'ONU d'apporter une assistance en participant financièrement au Fonds des cités unies pour la paix et le

développement, qui vient d'être créé, en détachant deux experts auprès de la Fédération pendant une période à déterminer et en facilitant ses efforts futurs.

64. M. GUELEV (Bulgarie) appelle l'attention du Conseil sur certaines théories répandues ces dernières années, selon lesquelles la révolte des jeunes contre la guerre, l'injustice sociale et les forces réactionnaires pouvaient s'expliquer par le conflit éternel des générations. Ces théories sont fort commodes pour ceux qui désirent dissimuler la cause réelle de cette révolte, qui est le refus des jeunes de prendre part à des guerres d'agression pour le profit des fabricants d'armements. La jeunesse désire la paix et une vie meilleure, et les Nations Unies ont le devoir de l'y aider.

65. En Bulgarie, la jeunesse a toujours joué un rôle important. Les jeunes ont été à l'avant-garde du combat contre le fascisme. Ils ont été également au premier rang de la lutte contre le sous-développement pendant les 25 années de construction du socialisme en Bulgarie : en 1947, plus de 200 000 jeunes ont travaillé plus d'un mois à construire des routes, des chemins de fer et des usines. De nombreuses possibilités sont offertes aux jeunes Bulgares en matière d'éducation : l'enseignement est gratuit à tous les niveaux et plus d'un tiers des étudiants des universités reçoivent des subventions de l'Etat. Un nombre croissant de jeunes est attiré par les études techniques et, en conséquence, la Bulgarie a créé un plus grand nombre d'écoles techniques.

66. Le chômage constitue un aspect important du problème de la jeunesse; dans certains pays, on a tendance à considérer la jeunesse comme une menace pour la société sans rechercher les véritables raisons de la délinquance.

67. La Constitution bulgare prévoit que toutes les personnes à partir de 18 ans jouissent de la totalité de leurs droits politiques et les jeunes participent activement aux institutions législatives. Les organisations de jeunesse jouent un rôle important dans l'éducation, et le représentant de la Bulgarie estime qu'il convient d'entendre les vues des organisations internationales de jeunesse lorsqu'on examine des problèmes concernant les jeunes. Il prie donc instamment le Conseil d'accorder le statut consultatif à la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et à l'Union internationale des étudiants qui, réunies, représentent un nombre très important d'organisations de jeunes dans le monde entier.

68. La Bulgarie a ratifié toutes les conventions internationales relatives à la jeunesse, y compris les conventions élaborées par les institutions spécialisées, et les principes fondamentaux de ces conventions ont été inclus dans sa législation. Le représentant de la Bulgarie estime cependant qu'il convient de réviser un grand nombre de ces conventions, en particulier celles qui relèvent de la compétence de l'OIT; il est difficile de penser qu'une convention qui remonte à 1921 puisse correspondre aux besoins et aux exigences de la vie moderne. L'ONU devrait rédiger un document traitant de tous les aspects des problèmes des jeunes et le soumettre pour adoption à l'Assemblée générale. Le représentant de la Bulgarie appuie la proposition de



la représentante de l'URSS qui est de nature à favoriser les travaux des Nations Unies dans ce domaine.

69. M. BOYCE (Royaume-Uni), parlant en tant que membre de la jeune génération puisqu'il a moins de 25 ans, dit qu'il est dangereux de faire de la jeunesse une abstraction. En outre, les jeunes du Royaume-Uni et ceux du pays en voie de développement où il a lui-même travaillé comme volontaire ne sont guère désireux de faire l'objet d'une "programmation". M. Boyce partage à cet égard les vues du représentant de la Jamaïque (1630e séance) et il accueille avec satisfaction ce qui est dit au paragraphe 8 de la note du Secrétaire général sur la part importante faite par l'UNESCO aux projets destinés à aider les jeunes à résoudre leurs problèmes.

70. M. Boyce suggère que le Conseil prenne acte de la note du Secrétaire général; il rappelle aux membres du Conseil qu'une résolution importante a déjà été adoptée au sujet du recours à des volontaires pour l'exécution des projets de développement des Nations Unies [résolution 1444 (XLVII)].

71. M. McDONALD (Etats-Unis d'Amérique) propose de suspendre la discussion sur le point 13 de l'ordre du jour, étant donné que plusieurs délégations envisagent d'élaborer un projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

#### RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4736)

72. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 3 (E/4736) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu au paragraphe 6 de ce rapport.

73. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique s'est abstenue de voter le projet de résolution au Comité économique et qu'elle fera de même au Conseil. Si l'on avait procédé à un vote séparé sur chaque paragraphe, la délégation soviétique aurait voté contre les premier et troisième alinéas du préambule et contre les paragraphes 4, 5 et 6 du dispositif.

74. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution contenu au paragraphe 6 du rapport du Comité économique (E/4736).

*Par 19 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

La séance est levée à 17 h 55.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 6 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 10 de l'ordre du jour :	
Problèmes du milieu humain ( <i>reprise des débats de la 1630e séance et fin</i> ) .....	231
Point 17 de l'ordre du jour :	
Développement du tourisme :	
a) Année internationale du tourisme	
b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux	
c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme .....	232

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

**Problèmes du milieu humain (E/4667, E/4710, E/L.1275/Rev.1) (*reprise des débats de la 1630e séance et fin*)**

1. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à examiner le projet de résolution révisé sur les problèmes du milieu humain (E/L.1275/Rev.1); il signale que ce texte contient, à la suite du préambule, un projet de résolution destiné à l'Assemblée générale.

2. M. VIAUD (France) propose d'ajouter, à la fin du paragraphe 13 du dispositif du projet de résolution, les mots suivants : "notamment en élaborant un ordre du jour sélectif, en simplifiant la structure organique de la Conférence et en maintenant le volume de la documentation dans des limites raisonnables".

3. M. CAPPELEN (Norvège) est surpris que le représentant de la France s'inquiète que certains éléments du préambule du projet de résolution ne sont pas repris dans le dispositif; il ne voit quant à lui aucune raison pour qu'il y ait une correspondance absolue entre les deux parties du projet de résolution.

4. M. McDONALD (Etats-Unis d'Amérique) appuie le projet de résolution révisé. Il souscrit sans réserve à l'idée de réduire les coûts et de limiter la documentation, mais il n'estime pas nécessaire de modifier le texte du projet de résolution.

5. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, à la 1629e séance, la délégation soviétique a proposé un amendement au paragraphe 11 du dispositif et il demande un vote séparé sur ce paragraphe.

6. M. VIAUD (France) maintient son amendement au paragraphe 13 du dispositif. Si le projet de résolution est adopté, les alinéas du préambule n'apparaîtront pas dans le texte dont l'Assemblée générale sera saisie, et les considérations relatives au coût et à la documentation ne seront donc pas portées à son attention. Le représentant de la France demande au secrétariat si le projet de résolution révisé entraînerait une modification des incidences financières de la convocation de la Conférence.

7. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond que les prévisions de dépenses initiales relatives à la Conférence devraient être révisées, particulièrement parce que la documentation et les frais d'imprimerie représentent une part considérable des dépenses. D'autre part, il tient à rendre hommage au précieux concours fourni par l'UNESCO pour la préparation du rapport du Secrétaire général sur les problèmes du milieu humain (E/4667).

8. M. AHMED (Soudan) demande un vote séparé sur les paragraphes 6 et 7 du dispositif.

9. Le **PRESIDENT** met aux voix l'amendement soviétique tendant à supprimer les mots "Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées et de l'AIEA" au paragraphe 11 du dispositif.

*Par 14 voix contre 5, avec 6 abstentions, l'amendement soviétique est rejeté.*

10. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande un vote séparé sur le paragraphe 11 du dispositif.

*Par 21 voix contre 2, avec 2 abstentions, ce paragraphe est adopté.*

11. Le **PRESIDENT** met aux voix le paragraphe 6 du dispositif.

*Par 18 voix contre 2, avec 5 abstentions, ce paragraphe est adopté.*

12. Le **PRESIDENT** met aux voix le paragraphe 7 du dispositif.

*Par 19 voix contre 2, avec 4 abstentions, ce paragraphe est adopté.*

13. Le **PRESIDENT** met aux voix l'amendement français au paragraphe 13 du dispositif.

*Par 14 voix contre 7, avec 3 abstentions, l'amendement est rejeté.*

14. **M. LÓPEZ HERRARTE** (Guatemala), expliquant son vote, dit qu'il a voté l'amendement français parce qu'il estime que l'Assemblée générale devrait être informée des opinions du Conseil concernant les coûts et la documentation.

15. **M. QUEDRAOGO** (Haute-Volta) explique qu'il s'est abstenu, estimant que l'essentiel de l'amendement français était déjà exprimé dans le paragraphe 3 du dispositif.

16. Le **PRESIDENT** met aux voix l'ensemble du projet de résolution E/L.1275/Rev.1.

*Par 23 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

17. **M. KRYLOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques), expliquant le vote de la délégation soviétique, dit que la résolution adoptée va à l'encontre du principe important de l'universalité. La Conférence en question ne peut exclure certains pays d'aucune des décisions qui pourraient être prises, et l'absence de ces pays nuira à son efficacité.

18. **M. AHMED** (Soudan) regrette de n'avoir pu voter la résolution en raison des vues de la délégation soudanaise sur l'universalité, bien qu'il souscrive pleinement à l'idée de la convocation de la Conférence.

19. **M. GUELEV** (Bulgarie) explique qu'il ne lui a pas été possible de voter la résolution, car il est, à son avis, important que tous les pays soient invités à la Conférence.

20. **M. JERBY** (Libye) dit qu'il a voté l'ensemble de la résolution mais s'est abstenu lors du vote sur les paragraphes 6, 7 et 11 du dispositif en raison de leurs incidences politiques.

21. **M. LAZAREVIĆ** (Yougoslavie) dit que la délégation yougoslave a voté l'amendement soviétique en raison de l'importance extrême qu'elle attache au principe de l'universalité.

22. **M. HEYMAN** (Observateur de la Suède), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, exprime la satisfaction de son gouvernement devant la décision du Conseil de recommander à l'Assemblée générale de tenir en Suède, en juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain.

#### POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement du tourisme (E/4615 et Corr.1, E/4627, E/4629, E/4653 et Add.1 à 4, E/4716; E/L.1277) :

- a) Année internationale du tourisme
- b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux
- c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme

23. **M. KRISHNAN** (Inde), présentant le projet de résolution sur le développement du tourisme (E/L.1277), rappelle qu'une conférence intergouvernementale sur le tourisme s'est tenue à Sofia, en mai 1969, afin de mettre au point des arrangements institutionnels efficaces en vue du développement du tourisme. La Conférence a adopté une résolution, reproduite dans le document E/4653/Add.1, qui contient des directives en vue de la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme. L'importance du tourisme du point de vue du progrès économique des pays en voie de développement est largement reconnue, et c'est sur cette base que les divers organes intéressés des Nations Unies recherchent depuis quelques années les moyens les plus efficaces de le promouvoir.

24. Au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution E/L.1277, les auteurs proposent que l'examen de la question soit renvoyé à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session. **M. Krishnan** rappelle que, lors de la 1603<sup>e</sup> séance, il a été convenu que le point 17, relatif au développement du tourisme, ferait d'abord l'objet d'un débat en séance plénière et serait ensuite renvoyé au Comité de coordination pour un examen plus détaillé. Plusieurs délégations ont tenu des consultations officieuses à la présente session en vue de déterminer la meilleure manière dont le Conseil pourrait donner suite à la décision prise à la Conférence de Sofia. Les résultats de ces consultations ne sont pas encore entièrement satisfaisants. On avait espéré commencer le débat sur cette question au début de la session afin d'assurer un large échange de vues, mais la discussion a été ajournée. Étant donné les divergences d'opinions qui existent à ce sujet, les auteurs du projet de résolution estiment qu'il serait très difficile d'avoir un échange de vues utile dans le peu de temps qui reste avant la fin de la session. Par conséquent, ils ont estimé plus sage de ne pas chercher à parvenir à une décision pour le moment et de renvoyer la question à l'Assemblée générale. Ainsi, on disposera d'un laps de temps suffisant pour que les délégations puissent procéder à des consultations et pour que les organes compétents des gouvernements puissent étudier la question.

25. Les auteurs estiment que le rapport demandé au paragraphe 2 du dispositif aiderait l'Assemblée générale à comprendre tous les aspects du problème et à décider de la façon dont la résolution adoptée par la Conférence de Sofia pourrait être mise en oeuvre par les Nations Unies. En conclusion, **M. Krishnan** souligne que le projet de résolution ne porte que sur une question de procédure.

26. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit que la délégation mexicaine, qui a joué un rôle actif au cours de la Conférence de Sofia, estime souhaitable d'engager un débat sur le tourisme à la présente session du Conseil. Il est clair que le tourisme devient de plus en plus important et a des incidences politiques et autres. M. Gallardo Moreno donne lecture du texte d'un projet de résolution dont la délégation du Mexique se propose de saisir officiellement le Conseil<sup>1</sup>.

27. Les pays en voie de développement attendent de l'ONU qu'elle appuie leurs activités de développement économique et les aide à obtenir une assistance des organes internationaux appropriés en vue de développer leur industrie touristique. La délégation mexicaine estime que son projet de résolution permettrait d'avoir recours à un organisme existant qui a déjà prouvé son utilité et dont la plupart des pays représentés au Conseil sont membres. Si la solution recommandée dans le projet de résolution n'est pas acceptable, cela n'empêchera pas la délégation mexicaine ou toute autre délégation de souligner, à l'Assemblée générale, la nécessité de créer au sein du système des Nations Unies un organisme qui s'occuperait du tourisme.

28. M. GAMACCHIO (Organisation de l'aviation civile internationale) dit que les observations de l'OACI au sujet du projet de résolution E/L.1277 peuvent également s'appliquer au projet de résolution du Mexique. En présentant le rapport de l'OACI (E/4656 et Add.1) au Conseil à sa présente session (1606e séance), le Président du Conseil de l'OACI a indiqué qu'il ne lui était pas possible de formuler des observations sur la résolution adoptée par la Conférence de Sofia, étant donné que cette résolution était rédigée en termes assez généraux et qu'on ne voyait pas très bien comment le nouvel organe dont la création était recommandée par la Conférence s'intégrerait dans la structure actuelle des activités coordonnées sous les auspices du Conseil économique et social; il a ajouté qu'il était essentiel d'éviter tout chevauchement avec les travaux des organes existants. Le Président du Conseil de l'OACI a souligné que la définition actuelle du mot "touriste" englobe les personnes qui voyagent non seulement pour leur plaisir, mais aussi pour affaires. Par conséquent, il est très possible que les enquêtes et études relatives aux touristes fassent double emploi avec d'autres organismes.

29. M. Gamacchio suggère donc que le projet de résolution E/L.1277 comprenne une disposition tendant à ce que, en préparant le rapport à soumettre à l'Assemblée générale, le Secrétaire général prenne également en considération les problèmes de coordination, en consultation avec le CAC.

30. M. LAURELLI (Argentine) dit que de considérables divergences de vues sont apparues, lors de la Conférence de Sofia, entre les pays qui reçoivent des touristes et ceux d'où viennent ces touristes. La délégation argentine ne partage pas l'opinion selon laquelle il y aurait lieu de créer une nouvelle organisation pour le tourisme, car l'organisation

existante rend déjà des services satisfaisants. A son avis, il n'est pas nécessaire non plus de renvoyer la question à l'Assemblée générale. Il convient que le Conseil fasse usage de prudence dans l'examen de cette question.

31. M. Laurelli propose donc de remplacer, au paragraphe 2 du dispositif de projet de résolution E/L.1277, les mots "à l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session" par les mots "au Conseil économique et social, à sa quarante-neuvième session".

32. En conclusion, M. Laurelli dit que la délégation argentine ne saurait accepter un projet de résolution qui ne reprendrait pas la "formule de Vienne", laquelle a été appliquée dans d'autres organisations et a donné des résultats satisfaisants.

33. M. ABE (Japon) remercie l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) de son rapport instructif sur l'Année internationale du tourisme (E/4627) et de l'initiative qu'elle a prise pour promouvoir le tourisme.

34. La campagne intensive menée pour intéresser le public au tourisme a été l'une des principales réalisations de l'Année internationale du tourisme, au cours de laquelle le Japon a joué un rôle très actif. Le Japon espère que cette Année ouvrira une nouvelle phase dans le processus de développement du tourisme et d'intensification des activités touristiques à l'échelon national et international.

35. En ce qui concerne l'application des recommandations de l'ONU sur le tourisme et les voyages internationaux, le Conseil, dans sa résolution 1109 (XL), a invité les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées à examiner favorablement les demandes tendant à fournir une assistance technique et financière accrue aux pays en voie de développement en vue d'accélérer la mise en valeur de leurs ressources touristiques. La délégation japonaise note avec satisfaction les progrès réalisés sur cette voie et espère que de nouveaux efforts seront entrepris dans ce sens par les organisations intéressées.

36. Comme autre exemple de la coopération internationale en matière de tourisme, on peut mentionner le Cycle d'étude interrégional des Nations Unies sur le développement du tourisme, qui s'est tenu à Berne en octobre-novembre 1968. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (E/4615 et Corr.1), le Cycle d'étude a réussi à faire mieux prendre conscience de l'importance du tourisme, particulièrement pour le progrès économique des pays en voie de développement.

37. Depuis un certain nombre d'années, dans le cadre du plan de Colombo, des programmes d'assistance technique des Nations Unies et d'arrangements bilatéraux, le Japon reçoit annuellement une trentaine de stagiaires, principalement asiatiques. Les programmes portent sur différentes questions allant de la formation professionnelle et de l'organisation des agences de tourisme à l'administration de l'industrie touristique. Le Japon envoie également des

<sup>1</sup> Distribué ultérieurement sous la cote E/L.1278.

experts dans les pays asiatiques en voie de développement, afin de donner des conseils sur les programmes de développement du tourisme.

38. S'agissant de l'examen des activités et des programmes des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme, M. Abe estime qu'il est essentiel de renforcer les programmes et activités concernant le tourisme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Cette question présente deux aspects : un aspect opérationnel et un aspect institutionnel. En ce qui concerne le premier, il existe des possibilités de renforcer les programmes et les activités de l'UIOOT, et le Japon est disposé à appuyer toute mesure concrète visant à élargir les fonctions et activités de cette organisation dans le domaine opérationnel. Parmi les divers secteurs dans lesquels l'UIOOT serait en mesure de contribuer au développement du tourisme, il faut citer la mise en valeur des ressources naturelles à des fins touristiques et la coordination des activités au niveau international. La première de ces activités, c'est-à-dire la mise en valeur des ressources naturelles, constitue une condition préalable de la promotion de l'industrie touristique. Il faut également créer des installations adéquates si l'on veut attirer les touristes. Si l'on renforçait l'UIOOT en lui permettant de participer aux activités du PNUD, il est certain que l'on faciliterait grandement la mise en valeur des ressources naturelles dans l'intérêt de l'industrie touristique. M. Abe se demande dans quelle mesure l'UIOOT pourrait participer, avec son statut actuel, aux activités du PNUD.

39. Pour ce qui est de la coordination des activités de l'ONU et des autres organisations en matière de tourisme, il serait extrêmement utile de renforcer le rôle et les fonctions de l'UIOOT afin de lui permettre de participer avec le Conseil à cette coordination, compte tenu de la compétence de cette organisation.

40. M. Abe se demande s'il ne serait pas possible de renforcer les activités opérationnelles de l'UIOOT sans modifier son statut. Le Conseil devrait examiner avec beaucoup de prudence toute proposition visant à la création d'un nouvel organisme intergouvernemental; les efforts devraient plutôt tendre au renforcement des mécanismes existants, d'autant que la question de la prolifération de nouveaux organes intergouvernementaux au sein du système des Nations Unies fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. Par ailleurs, la modification proposée du statut de l'UIOOT risquerait de détruire l'un des éléments essentiels sur lesquels repose son action, à savoir la participation active du secteur privé. Cette modification, en outre, compromettrait l'autonomie et la souplesse qui ont marqué jusqu'ici ses activités et auxquelles on peut en partie attribuer ses réalisations remarquables.

41. Le Gouvernement japonais est fermement opposé à la création d'un nouvel organe intergouvernemental.

42. M. Abe appuie la proposition de l'Argentine tendant à ce que le Conseil renvoie l'étude de la question à une session ultérieure, de préférence à sa prochaine session d'été.

43. En ce qui concerne le projet de résolution présenté par la délégation du Mexique, M. Abe partage l'opinion selon laquelle le Conseil devrait poursuivre l'étude de la question et ne pas la renvoyer pour examen à l'Assemblée générale.

44. M. BENLER (Turquie) estime que le Conseil devrait étudier la question du tourisme d'une façon plus détaillée que jusqu'à présent; le Gouvernement turc, pour sa part, attache une grande importance au développement du tourisme, particulièrement dans les pays en voie de développement. Le paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général sur l'examen des activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme (E/4653) contient un certain nombre de considérations pertinentes à cet égard. La délégation turque a participé très activement aux délibérations de la Conférence de Sofia ainsi qu'aux discussions officieuses tenues pendant la présente session du Conseil. Elle a notamment proposé Istanbul comme siège de l'organisation intergouvernementale dont la création a été recommandée par la Conférence de Sofia.

45. M. Benler pense, comme les représentants du Mexique et de l'Argentine, que le Conseil devrait s'efforcer de s'acquitter de la tâche qui lui incombe en ce qui concerne le développement du tourisme, au lieu de renvoyer simplement la question à l'Assemblée générale, mais il préférerait que la discussion soit reprise à la présente session plutôt qu'à une session ultérieure.

46. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique comprend et partage pleinement le désir des pays sous-équipés de développer le tourisme. En 1967, lorsque l'idée de transformer l'UIOOT en une organisation intergouvernementale a été avancée pour la première fois, l'Union soviétique l'a appuyée. Ensuite, à la Conférence de Sofia, la délégation soviétique a été priée d'appuyer la proposition tendant à l'établissement d'un nouvel organe intergouvernemental et, parce qu'elle partageait les opinions des pays en voie de développement, elle y a consenti. Elle est donc venue à la session du Conseil munie d'instructions de son gouvernement concernant la création de l'organisation intergouvernementale du tourisme proposée dans la résolution adoptée par la Conférence de Sofia, mais la proposition de la délégation mexicaine la met face à une initiative qui constitue en fait un retour aux anciennes conceptions. M. Nesterenko a donc besoin d'un certain délai pour consulter le Gouvernement soviétique qui à son tour devra consulter les organismes de tourisme soviétiques.

47. La délégation soviétique n'est donc pas en mesure d'appuyer le projet de résolution du Mexique. Abstraction faite de toute autre considération, les incidences juridiques de la question ne sont pas claires; la délégation soviétique souhaiterait avoir des renseignements du Secrétariat sur la question de savoir si le Conseil est en fait qualifié pour recommander des modifications affectant les statuts d'une organisation indépendante.

48. La meilleure façon de sortir du dilemme qui se pose au Conseil serait d'adopter le projet de résolution E/L.1277. Le cas échéant, M. Nesterenko pourrait faire une longue déclaration sur le tourisme, en abordant des questions telles que la nécessité de faire en sorte que toute organisation qui pourrait être créée soit basée sur le principe de l'universalité mais, pour des raisons purement pratiques, il préfère appuyer ce projet de résolution. La procédure qu'il propose laisserait le temps aux délégations de consulter leur gouvernement et à l'Assemblée générale de procéder à un examen détaillé permettant d'aboutir à une solution réaliste, favorable au tourisme et approuvée d'un commun accord.

49. M. WILLIAMS (Fonds monétaire international) dit qu'il a des observations à formuler au sujet de la liste des organisations internationales qui s'intéressent au tourisme (E/4653/Add.2). Le FMI s'intéresse au tourisme dans la mesure où il a des répercussions sur la balance des paiements des Etats membres, ce qui nécessite un examen constant des données statistiques concernant cette activité. D'autre part, les restrictions du tourisme résultant de la limitation du montant de devises alloué aux voyageurs et de la réglementation des changes sont examinées annuellement et, lorsqu'il s'agit de pays ayant une monnaie convertible, ces allocations et mesures de contrôle doivent être approuvées par le FMI. Les modifications proposées des taux de change sont également portées à l'attention du Fonds et exigent dans certains cas son approbation.

50. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il ne faut ménager aucun effort pour promouvoir le développement du tourisme, surtout au profit des pays en voie de développement. Les Etats-Unis s'intéressent beaucoup au tourisme et la contribution qu'ils peuvent lui apporter est très considérable. En 1966, près de 3 millions de touristes américains sont allés à l'étranger et ultérieurement on a presque atteint le chiffre de 4 millions de personnes, sans compter les voyageurs qui se rendent au Canada et au Mexique et dont le nombre se situe entre 14 et 15 millions chaque année. Les dépenses effectuées par les voyageurs des Etats-Unis, non compris les sommes versées à des transporteurs américains, se sont chiffrées au total à près de 4 milliards de dollars en 1968. Le tourisme est donc une "grosse affaire" et les Etats-Unis souhaitent qu'elle fonctionne pour le plus grand profit des pays en voie de développement.

51. La délégation des Etats-Unis espère donc qu'un accord interviendra pendant la session en cours, qui assurera que le maximum sera fait pour développer les activités liées au tourisme dans le cadre du système des Nations Unies, et pour renforcer l'UIOOT. Des discussions officieuses ont permis d'éliminer bien des points de désaccord et le représentant des Etats-Unis estime que si l'on suit la procédure proposée dans le projet de résolution E/L.1277, tous les efforts déployés au cours de ces conversations seront perdus. L'Assemblée générale serait appelée à reprendre la question depuis le début et aurait peu de chances de parvenir à un accord satisfaisant.

52. M. Kotschnig répond aux observations des représentants de l'Argentine et du Japon, mais, à son avis, on n'a pas encore dit de façon suffisamment claire que si la question est renvoyée à l'Assemblée générale, l'UIOOT ne sera saisie, lors de sa prochaine réunion en octobre 1969, d'aucune directive quant aux moyens d'établir des relations plus directes et plus productives avec les organismes des Nations Unies, ce qui est généralement jugé souhaitable.

53. Au contraire, le projet de résolution du Mexique laisse entrevoir la possibilité de fournir de telles directives à l'UIOOT; il contient un certain nombre d'idées constructives tirées des conversations officieuses qui ont eu lieu. Aussi la délégation des Etats-Unis accueillerait-elle favorablement la possibilité de l'examiner, encore qu'elle n'en approuve pas tous les aspects. M. Kotschnig n'est pas d'accord, comme le représentant de l'Union soviétique semble le penser, pour que le débat soit axé sur la résolution adoptée par la Conférence de Sofia, et ce point de vue est confirmé par l'intitulé de la subdivision c du point 17 de l'ordre du jour. Il est évident que le fait d'évoquer, à propos de la composition de la nouvelle organisation proposée, le principe de l'universalité auquel les Etats-Unis sont opposés, a introduit dans le débat sur le tourisme une question politique qui rend plus difficile la recherche d'une solution satisfaisante du problème et fait obstacle aux efforts déployés pour favoriser au maximum l'expansion du tourisme dans l'intérêt des pays en voie de développement.

54. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit qu'il y a quelque chose d'incongru dans le fait que, avant même que le débat sur le point à l'étude ait commencé, un certain nombre de délégations présentent un projet de résolution demandant son renvoi à l'Assemblée générale et que la délégation d'une des grandes puissances appuie cette proposition parce que les instructions qu'elle a reçues de son gouvernement ne sont pas assez larges. Néanmoins, un certain nombre de représentants ont apporté des contributions constructives au débat.

55. M. Allen pense, comme les représentants de l'Argentine et des Etats-Unis, que le Conseil devrait essayer de parvenir à une décision sur le point examiné. Le projet de résolution du Mexique lui semble constructif et il espère vivement avoir la possibilité de l'étudier, mais en attendant il appuiera l'amendement de l'Argentine au projet de résolution E/L.1277. En ce qui concerne la "formule de Vienne" à laquelle il a été fait allusion, M. Allen partage l'opinion du représentant de l'Argentine.

56. La délégation du Royaume-Uni ne saurait accepter l'argument selon lequel le projet de résolution E/L.1277 serait seulement un texte de procédure. Même la décision de renvoyer la question à l'Assemblée générale est plus qu'un acte de procédure, et la requête adressée au Secrétaire général, au paragraphe 2 du dispositif, de soumettre un rapport à l'Assemblée générale porte manifestement sur le fond de la question. En tout état de cause, la délégation du Royaume-Uni ne pense pas que ce rapport devrait se limiter

aux diverses questions que soulèverait la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme, car cela préjugerait l'issue des débats de l'Assemblée générale en la matière. En outre, on a dit que c'est seulement la subdivision *c* du point 17 qui devrait être renvoyée à l'Assemblée générale; or, le projet de résolution se réfère à l'ensemble de ce point. La délégation du Royaume-Uni estime que le Conseil peut, à la présente session, s'occuper de façon adéquate des subdivisions *a* et *b* du point 17.

57. M. PÉREZ HERNÁNDEZ (Observateur de l'Espagne), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que la délégation espagnole note avec satisfaction l'évaluation faite par l'UIOOT des résultats de l'Année internationale du tourisme (E/4627), qui montre combien le tourisme contribue à la promotion de l'éducation et de la culture et satisfait un besoin chez l'homme. Le tourisme contribue à promouvoir un développement économique équilibré et à favoriser la compréhension et la coopération internationales et la paix.

58. L'Espagne a célébré l'Année internationale du tourisme par la presse et la radio en organisant des cours spéciaux dans les écoles et les universités et en publiant une documentation tendant à promouvoir l'amitié et la compréhension entre les peuples. Le tourisme a été encouragé par le maintien de prix modiques, la simplification des formalités, l'accroissement de la capacité des hôtels et par des investissements considérables dans l'infrastructure et la superstructure.

59. Le rapport périodique du Secrétaire général sur l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux (E/4629) et le rapport du Secrétaire général relatif au cycle d'étude interrégional des Nations Unies sur le développement du tourisme tenu à Berne en octobre-novembre 1968 (E/4615 et Corr.1) montrent bien que le tourisme est une industrie où il faut faire preuve d'une grande prudence. Son introduction dès le premier stade du développement économique d'un pays risque de se traduire par des pertes de ressources et de devises, et d'avoir de ce fait des incidences défavorables sur le développement de l'économie. Mais il ne faut pas en conclure que le tourisme international ne peut pas contribuer à l'accroissement du revenu national; il est générateur d'emplois et peut stimuler la croissance économique dans des régions où les ressources disponibles n'autorisent pas un autre type d'activité.

60. L'assistance technique et financière que les Nations Unies fournissent aux pays en voie de développement montre qu'elles ont bien compris l'importance du tourisme. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen des activités et des programmes des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme expose les conditions dans lesquelles on peut créer une industrie du tourisme. Pour que l'assistance en matière de tourisme soit efficace, il est essentiel d'assurer une coordination et une coopération rationnelles dans le cadre d'un programme dynamique et intégré.

61. Lors de sa vingtième assemblée générale, l'UIOOT a approuvé en principe sa transformation en une organisation intergouvernementale, estimant que, avec son statut actuel, elle n'est pas en mesure de répondre aux demandes qui lui sont présentées, et la Conférence de Sofia a adopté une résolution qui invite le Conseil économique et social à approuver certaines directives en vue de la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme et à recommander cette création à l'Assemblée générale.

62. Peu de pays ont réussi aussi bien que l'Espagne à mettre sur pied en peu de temps une industrie du tourisme satisfaisante, et la délégation espagnole estime donc être particulièrement bien placée pour apprécier l'opportunité d'une telle proposition. Elle réaffirme la position qu'elle a adoptée à la Conférence de Sofia et sa conviction qu'une telle organisation pourrait contribuer beaucoup au développement économique des pays, à la compréhension mutuelle et à l'instauration d'une paix durable. La coordination et la coopération entre les nombreux organismes des Nations Unies qui s'occupent plus ou moins directement du tourisme s'en trouveraient considérablement renforcés et l'inefficacité et les doubles emplois seraient évités.

63. M. DUMONTET (Programme des Nations Unies pour le développement), répondant à la question du représentant du Japon, dit que conformément au paragraphe 39 de la partie B de la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale, l'exécution des projets du PNUD est confiée dans toute la mesure possible à l'ONU, aux institutions spécialisées intéressées ou à l'AIEA, mais qu'il est également prévu qu'il peut être fait appel aux services d'autres organisations, d'entreprises privées ou d'experts. Le Directeur du PNUD a donc la faculté de recommander au Conseil d'administration de s'assurer par contrat les services d'une organisation qui n'est pas rattachée à l'ONU s'il estime qu'on se trouve en présence de l'un des cas visés au paragraphe 34 de la partie B de la résolution 1240 (XIII) et qu'il est donc nécessaire de faire appel à une organisation non rattachée à l'ONU pour exécuter un projet donné. C'est ainsi que les services de la Banque interaméricaine de développement ont coopéré avec l'UIT pour un projet exécuté en Amérique du Sud avec l'assistance du PNUD et intitulé "Etude de préinvestissement pour le réseau interaméricain de télécommunications".

64. M. HILL (Jamaïque) estime que le préambule du projet de résolution E/L.1277 devrait contenir une référence aux opinions des délégations qui, à la Conférence de Sofia, n'ont pas appuyé la résolution qui y a été adoptée. En outre, il est manifeste que le paragraphe 2 du dispositif, qui tend à inviter le Secrétaire général à étudier les directives contenues dans la résolution adoptée par la Conférence de Sofia et à soumettre un rapport, ne ressortit pas à la procédure. L'idée émise par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, selon laquelle il conviendrait de donner à l'UIOOT des directives en vue de sa prochaine assemblée générale, est extrêmement pertinente; la délégation jamaïque pense, en outre, comme le représentant du Japon, qu'il importe surtout d'établir un lien entre l'UIOOT et le système des Nations Unies, de façon que

cette organisation puisse bénéficier des ressources financières dont dispose le PNUD. Si le Secrétaire général doit être prié de faire un rapport sur les questions que soulève la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme, il devrait également être invité à tenir compte, à cet égard, de l'existence de l'UIOOT.

65. Ce dont les pays en voie de développement ont surtout besoin dans le domaine du tourisme, c'est d'une aide financière leur permettant d'exploiter leurs ressources naturelles. L'essentiel est que ce besoin soit satisfait, et non pas de savoir quel type d'organisation sera responsable de la

promotion du tourisme, qu'il s'agisse d'un organisme nouveau ou d'une version remaniée et renforcée de l'UIOOT. M. Hill pense, comme le représentant du Japon, que la création d'une nouvelle organisation porte en elle des dangers de prolifération et de bureaucratie excessive et il espère que l'examen de l'ensemble de ce point pourra être renvoyé à une session ultérieure du Conseil, de façon à ménager le temps nécessaire pour des consultations entre les délégations et leurs gouvernements et entre les gouvernements eux-mêmes.

La séance est levée à 18 h 45.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 7 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 heures

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 17 de l'ordre du jour :	
Développement du tourisme :	
a) Année internationale du tourisme	
b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux	
c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme (suite) .....	239

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement du tourisme (E/4615 et Corr.1, E/4627, E/4653 et Add.1 à 4, E/4716; E/L.1277, E/L.1278, E/L.1279, E/L.1280) .

- a) Année internationale du tourisme
- b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux
- c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme (suite)

1. M. GALLARDO MORENO (Mexique), présentant le projet de résolution E/L.1278 relatif au développement du tourisme, signale que le préambule de ce texte énonce un certain nombre de considérations contenues dans le rapport de la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, qui s'est tenue à Sofia en mai 1969 (E/4653/Add.1).

2. Le huitième alinéa du préambule met particulièrement l'accent sur le rôle essentiel que l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) a joué jusqu'à présent et sur le fait qu'elle a acquis une compétence technique considérable en la matière; cette organisation déploie en effet des efforts incessants pour atteindre ses objectifs en dépit de très faibles ressources, qui ne dépassent pas 300 000 dollars par an. Cependant, son statut d'association civile régie par le Code civil suisse limite ses relations avec les organismes des Nations Unies; il apparaît donc que cette organisation non gouvernementale devrait être transformée en organisation intergouvernementale. La résolution adoptée par la Conférence de Sofia (E/4653/Add.1, annexe) indique d'ailleurs dans son préambule que la création d'une organisation intergouvernementale est le moyen le plus efficace pour renforcer les efforts nationaux et internationaux qui sont faits pour développer le tourisme.

3. Pour ce qui est de la méthode à adopter pour effectuer cette transformation, plusieurs pays, dont l'URSS et le Mexique, avaient d'abord pensé que le mieux était de préparer une convention internationale qui serait ouverte à la signature lors de la Conférence de Sofia. Comme, un mois avant la date prévue pour l'ouverture de cette conférence, 17 pays seulement avaient manifesté leur intention d'y participer, le Comité exécutif de l'UIOOT a mis au point une formule dont il espérait qu'elle serait acceptable pour tous et qui a constitué la base de la résolution adoptée à Sofia. Cette résolution a été adoptée à une majorité voisine des deux tiers, mais plusieurs Etats s'y sont catégoriquement opposés. Il est apparu à ce moment-là qu'il fallait déployer de nouveaux efforts pour parvenir à la création d'une organisation intergouvernementale, et tel est le but du projet de résolution E/L.1278, qui ne diffère de la résolution adoptée à Sofia qu'en ce qui concerne la méthode à suivre : à Sofia, on avait pensé que cette organisation intergouvernementale pourrait être créée par une résolution de l'Assemblée générale, alors que dans le projet de résolution on prévoit qu'elle sera créée par voie d'accord entre les gouvernements.

4. Dans une première étape, l'UIOOT procéderait, lors de sa session annuelle, qui doit se tenir à Dublin en octobre 1969, à une modification de ses statuts pour les transformer en statuts d'organisation intergouvernementale. Cependant, comme il s'agit d'une organisation de droit privé, l'UIOOT n'a pas la capacité juridique de modifier en ce sens ses propres statuts, et les gouvernements doivent approuver cette transformation; tel est le but du paragraphe 2 du dispositif du projet. Cet accord des gouvernements, qui ne sera pas donné sous la forme usuelle, celle d'une conférence internationale, porte en droit international le nom d'accord en forme simplifiée. Ce projet ne touche aucunement aux principes posés lors de la Conférence de Sofia, et il semble que les délégations qui ont manifesté de l'intérêt pour la création d'une organisation intergouvernementale devraient l'appuyer.

5. Le représentant du Mexique signale que les paragraphes 1 et 2 du dispositif doivent se lire : "*Recommande* aux Etats dont les organisations de tourisme sont membres de l'UIOOT...", le reste demeurant sans changement.

6. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), répondant à une question posée par le représentant de l'URSS à la séance précédente, précise que la question du droit pour le Conseil économique et social de prendre les mesures proposées dans le projet de résolution E/L.1278 a peut-être été obscurcie, certains ayant cru qu'il s'agissait pour le Conseil de créer une organisation intergouvernementale, alors qu'il ne peut que créer un organe subsidiaire ou convoquer une conférence

internationale qui procéderait à la constitution de cette organisation intergouvernementale. Aux termes du projet de résolution, le Conseil recommande seulement aux gouvernements de prendre des mesures en vue de transformer en organisation intergouvernementale une organisation non gouvernementale; les gouvernements sont, bien entendu, libres de suivre ou non ces recommandations.

7. En outre, il y a lieu d'appeler l'attention du Conseil sur deux documents. Tout d'abord, dans sa résolution 1363 (XLV), le Conseil a recommandé d'examiner en profondeur le rôle et la promotion du tourisme ainsi que la coordination des programmes existant en la matière. Or, depuis la Conférence de Sofia, il semble que l'attention se soit portée principalement sur la nature et le rôle futurs de l'UIOOT. D'autre part, il ressort d'une note de l'UIOOT (E/4653/Add.4) que la future organisation aurait essentiellement un caractère technique, administratif et promotionnel, et que le développement des facilités de tourisme, des investissements et de l'infrastructure devrait continuer à relever de la compétence des organisations internationales qui s'en occupent déjà. Ainsi donc, une fois réglée la question du statut d'organisation intergouvernementale de l'UIOOT, il restera à résoudre toute la question des responsabilités des organisations internationales dans le domaine du tourisme. Le fait qu'un grand nombre d'organisations internationales sont intéressées à cette question et l'ampleur des investissements nécessaires dans le domaine du tourisme en font une tâche extrêmement délicate.

8. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales signifie que le Conseil a le pouvoir d'adresser aux organisations internationales des recommandations demandant à celles-ci de modifier leurs statuts. Une telle interprétation des pouvoirs du Conseil pourrait se révéler extrêmement importante à l'avenir.

9. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) précise que tel n'est pas exactement le sens de sa déclaration: le Conseil économique et social peut seulement recommander aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre telle ou telle mesure pour transformer en organisation intergouvernementale une organisation à laquelle certains d'entre eux participent déjà.

10. M. PAPIĆ (Yougoslavie) dit que le tourisme international doit être considéré non seulement comme une importante source de devises, mais aussi comme un moyen de resserrer les liens économiques, culturels et autres entre les pays.

11. De 1958 à 1967, les activités touristiques ont augmenté de 150 % et ont atteint la somme de 14,1 milliards de dollars (non compris les transports). Le tourisme est cependant concentré pour l'essentiel dans les pays d'Europe et en Amérique du Nord: les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont absorbé à eux seuls pour 10,8 milliards de

dollars, le reste du monde ne se partageant que de 3,3 milliards de dollars. Cette situation, de toute façon, n'est pas satisfaisante pour les pays en voie de développement. Ceux-ci doivent déployer des efforts considérables pour améliorer l'infrastructure touristique, et la communauté internationale est indisposée à leur faire part, faisant de noter, à cet égard, qu'un grand nombre de programmes rattachés aux Nations Unies sont en cours d'activités dans ce domaine, en particulier dans le cadre de l'UNEP. On a accru le nombre d'études de préinvestissement et de projets d'intérêt touristique dans les pays méditerranéens et l'Adriatique.

12. La Yougoslavie a prêté son entière coopération à l'organisation internationale du tourisme et aux activités de développer le tourisme. Le Gouvernement yougoslave a décidé en 1966 d'abolir, sur une base réciproque, les visas touristiques; cette obligation n'existe plus pour les ressortissants de presque tous les pays. Les frais de visa ont été abolis pour les citoyens de vingt pays. La Yougoslavie a effectué de grands investissements importants dans l'infrastructure et dans la promotion du tourisme. En 1968, le nombre de touristes étrangers a augmenté de 7 %, et les rentrées de devises de plus de 10 %. La même année, la Yougoslavie a accueilli plus de 10 millions de visiteurs, et 7 millions de Yougoslaves, qui représentent un tiers de la population, se sont rendus à l'étranger.

13. Il n'existe à l'heure actuelle qu'une seule organisation internationale s'intéressant à la promotion du tourisme, savoir l'UIOOT, et son statut d'organisation intergouvernementale ne correspond pas aux besoins de la Yougoslavie. La délégation yougoslave appuie la création d'une organisation intergouvernementale, et elle a voté en faveur de la résolution adoptée à la Conférence de Sofia. Compte tenu du fait que cette question a été discutée à l'occasion de la discussion du projet de résolution présenté par le Secrétaire général, il ne peut faire l'objet d'une discussion approfondie. La délégation yougoslave préfère que l'on se fonde sur le projet de résolution E/L.1277, au lieu de discuter de la question. Le Conseil invite le Secrétaire général de l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session, à faire un rapport sur les questions concernant la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme.

14. Le PRESIDENT fait savoir que le Secrétaire général des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont accepté d'apporter un certain nombre d'amendements au projet de résolution E/L.1277. Il serait peut-être bon, dans le cadre de la discussion, de suspendre la discussion du point 17 jusqu'au moment où ces amendements aux résolutions et aux délégations dans toutes les langues ont été examinés et passer à l'examen du point 20 de l'ordre du jour.

15. Après une discussion de procédure, le Secrétaire général, par la voix de M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. VIDAL (Uruguay), M. POPOV (Bulgarie), M. KHANAGIAN (Arménie) et M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique), a

croit comprendre que le Conseil juge préférable de ne pas suspendre l'examen du point 17.

*Il est décidé de poursuivre la discussion du point 17 de l'ordre du jour.*

16. M. POPOV (Bulgarie) déclare que son gouvernement a déjà exposé à l'occasion de la Conférence de Sofia son point de vue sur la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme : il est favorable à l'idée de créer une organisation internationale de ce genre sur la base des principes posés dans la résolution adoptée à cette conférence.

17. Il apparaît cependant que le temps qui s'est écoulé depuis la Conférence de Sofia n'a pas permis d'étudier de manière approfondie les problèmes, juridiques et autres, que pose la création d'une telle organisation. La délégation bulgare appuie donc le projet de résolution E/L.1277, qui vise à renvoyer l'examen de la question du développement du tourisme à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session. Ce projet de résolution ne touche pas aux problèmes de fond liés à la procédure à suivre pour créer une telle organisation ni à la façon dont celle-ci pourrait être reliée aux organismes des Nations Unies. D'autre part, l'examen de cette question au Conseil économique et social pourrait susciter des difficultés considérables.

18. Certaines délégations ont émis l'avis que le Conseil devrait donner à l'UIOOT des directives en vue de sa prochaine session annuelle, mais il y a lieu de souligner que cette organisation a déjà reçu toutes les directives voulues des Etats Membres représentés à la Conférence de Sofia.

19. M. KRISHNAN (Inde) annonce que le Congo (Brazzaville) et l'Indonésie doivent être ajoutés à la liste des auteurs du projet de résolution E/L.1277.

20. Ce texte ne traite pas de la question quant au fond et n'envisage aucune décision sur la résolution adoptée par la Conférence intergouvernementale sur le tourisme (E/4653/Add.1, annexe). L'adoption de ce projet de résolution n'engagerait en aucune manière le Conseil en ce qui concerne les directives contenues dans la résolution en question : le Secrétaire général serait seulement invité à les étudier de façon à faciliter l'examen de cette question et à permettre à l'Assemblée générale de se prononcer en pleine connaissance de cause.

21. Les auteurs du projet E/L.1277 ne sont pas en mesure d'accepter les amendements de l'Argentine (E/L.1279), car il est fort probable que le Conseil ne pourrait pas achever l'examen de la question dans des délais aussi courts que ceux qui sont prévus pour la reprise de sa quarante-septième session.

22. C'est parce qu'elle estime que le projet de résolution du Mexique (E/L.1278) contient beaucoup d'éléments dont les incidences ne lui apparaissent pas clairement, et qu'elle n'est donc pas en mesure d'adopter une position bien

définie, que la délégation indienne juge préférable d'attendre la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale pour prendre une décision définitive sur la question, ce qui permettrait d'examiner plus à fond le problème, notamment au niveau des gouvernements. C'est dans cette optique qu'elle s'est jointe à d'autres délégations pour présenter le projet de résolution E/L.1277, qui n'exclut aucune des options possibles, et qu'elle lance un appel au représentant du Mexique pour qu'il n'insiste pas sur son projet de résolution.

23. M. LAURELLI (Argentine) rappelle que l'amendement présenté par sa délégation (E/L.1279) a pour seul objet de maintenir la question à l'ordre du jour du Conseil et de donner à celui-ci la possibilité de régler un problème dont le renvoi à l'Assemblée générale ne ferait que compliquer les choses. En outre, il serait fâcheux que le Conseil donne l'impression de vouloir échapper à ses responsabilités.

24. La délégation argentine doute que le Conseil puisse se prononcer à la session en cours sur le projet de résolution E/L.1278, et pense qu'il serait préférable soit de le retirer, soit d'en renvoyer l'examen à la reprise de la quarante-septième session.

25. M. KENNAN (Irlande) dit que sa délégation est favorable au renforcement de l'UIOOT et se prononce contre la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme. C'est au Conseil qu'il incombe d'étudier le problème et de lui trouver une solution. Les discussions et les consultations officieuses qui ont eu lieu pendant la session en cours ont été très utiles et il n'y a pas de raison que le Conseil ne puisse pas, avec le temps, parvenir à un accord. C'est pourquoi la délégation irlandaise appuie l'amendement de l'Argentine, qui tend à ce que l'examen de la question soit repris à une date ultérieure.

26. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation, bien qu'ayant des doutes quant au libellé de certaines dispositions du projet de résolution E/L.1278, souscrit aux objectifs de ce texte, qui vise à renforcer l'UIOOT par une modification de ses statuts qui lui donnerait un caractère intergouvernemental, et envisage favorablement la possibilité d'établir des relations entre cet organisme et ceux des Nations Unies. Mais le Conseil n'est manifestement pas en mesure de prendre une décision définitive à la session en cours, et il est préférable de renvoyer l'examen de la question non pas à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session, mais à la reprise de la quarante-septième session du Conseil, ainsi que le prévoit l'amendement de l'Argentine.

27. Toutefois, la délégation des Etats-Unis, avec celles du Japon et du Royaume-Uni, propose, en ce qui concerne le projet de résolution E/L.1277, une série d'amendements (E/L.1280) qui vont un peu plus loin que l'amendement de l'Argentine. Il s'agirait notamment d'ajouter un considérant où il serait noté que le Conseil n'a pas pu achever l'examen du point 17 (a, b et c). En outre, les auteurs ont pensé qu'il serait utile que le Secrétaire général tienne compte, dans

son étude, des débats du Conseil et qu'il serait bon d'élargir la portée du rapport qu'il serait appelé à lui soumettre en prévoyant qu'il porterait non seulement sur les questions que poserait la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme, mais aussi sur toute autre proposition visant à instituer un mécanisme plus efficace pour le développement du tourisme.

28. M. PANGGABEAN (Indonésie) dit que l'industrie du tourisme occupe une place de plus en plus importante dans les programmes de développement des pays du tiers monde. Outre qu'il peut contribuer beaucoup à la croissance économique d'un pays, le tourisme favorise les bons rapports entre les peuples. Le Gouvernement indonésien a pris des mesures pour organiser et développer l'industrie du tourisme, et son plan quinquennal de développement comporte des objectifs précis en la matière. Toutefois, le développement de cette industrie exige, en plus d'investissements considérables, des compétences et une expérience qui font souvent défaut aux pays en voie de développement. Il est donc essentiel de mobiliser les ressources de la communauté internationale. Aussi la délégation indonésienne souscrit-elle aux mesures prises par l'ONU et les organisations qui lui sont rattachées en vue d'aider les pays en voie de développement à élargir leurs connaissances des problèmes que pose l'organisation de l'industrie du tourisme et d'augmenter l'assistance technique fournie dans ce domaine. A côté de l'ONU, il existe de nombreux organismes, régionaux et sous-régionaux, privés ou semi-privés, qui s'occupent de la promotion du tourisme, et il est indéniable que le dispositif institutionnel actuel est très dispersé et hétérogène et qu'il n'échappe pas, même dans le cas des organismes des Nations Unies, aux doubles emplois ni aux chevauchements d'activités. Eu égard notamment à la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie, la délégation indonésienne est donc d'avis que le moment est venu de créer une organisation internationale du tourisme dans le cadre de l'ONU.

29. En tant que coauteur de la résolution adoptée par la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, qui s'est réunie à Sofia en mai 1969, l'Indonésie est convaincue que l'établissement d'une organisation intergouvernementale est le moyen le plus approprié et le plus efficace pour rationaliser et renforcer les efforts entrepris sur les plans national et international dans le domaine du tourisme. Si l'UIOOT a contribué appréciablement à favoriser le tourisme dans le passé, son caractère non gouvernemental fait que ses activités ne peuvent que demeurer en dehors des programmes des organismes des Nations Unies. Ce dont on a besoin à l'heure actuelle, c'est d'une organisation internationale capable de coordonner et d'harmoniser la multitude d'activités qui sont entreprises dans le domaine du tourisme et qui font souvent double emploi. La nouvelle organisation dont la création est envisagée serait rattachée aux Nations Unies, ce qui lui conférerait une plus grande autorité tout en lui permettant de tirer pleinement parti des moyens et des connaissances techniques dont disposent l'ONU et les institutions spécialisées.

30. Il ne faut pas oublier que, dans la plupart des pays en voie de développement, l'industrie touristique est entre les mains de l'Etat et non d'organismes privés. C'est là une raison supplémentaire pour laquelle les pays en voie de développement ont demandé à Sofia la création d'une nouvelle organisation intergouvernementale. Il est regrettable à cet égard que la résolution adoptée par la Conférence de Sofia n'ait pas reçu l'appui de certains pays, qui préféreraient la solution consistant à renforcer l'UIOOT.

31. Les positions adoptées à Sofia restent difficiles à concilier, et la délégation indonésienne estime qu'un délai est nécessaire pour réfléchir au problème et l'étudier plus à fond. C'est pourquoi elle figure au nombre des auteurs du projet de résolution E/L.1277. Elle estime en effet que le renvoi de la question à l'Assemblée générale évitera de nouveaux délais tout en permettant son étude par un plus grand nombre de pays intéressés.

32. En ce qui concerne la proposition mexicaine, elle présente des aspects positifs, mais il faudrait disposer de plus de temps pour pouvoir l'étudier de façon approfondie. C'est pourquoi le renvoi de la discussion, tel qu'il est proposé dans le projet de résolution E/L.1277, est sans doute la meilleure solution pour le moment.

33. La délégation indonésienne espère toutefois qu'un moyen sera trouvé pour dégager un point de vue commun.

34. M. BENLER (Turquie) dit que sa délégation appuie les arguments avancés à la séance précédente par le représentant de la Jamaïque, notamment en ce qui concerne l'assistance aux pays en voie de développement en vue de la mise en valeur de leurs ressources touristiques et l'opportunité d'établir une liaison plus étroite entre l'UIOOT et les organismes des Nations Unies.

35. D'autre part, comme la délégation turque l'a dit lors de l'examen par le Conseil du programme du PNUD (1619<sup>e</sup> séance), il serait important pour les pays en voie de développement de pouvoir bénéficier de l'assistance technique de l'ONU en vue de la formation de personnel pour l'industrie touristique, tant pour les postes de gestion et d'administration que pour les emplois subalternes. Dans le même ordre d'idées, il serait également utile de renforcer l'UIOOT.

36. A la séance précédente, le représentant du Japon a souligné que, en matière de tourisme, c'était en dernier ressort l'individu lui-même qui fixait son lieu de vacances. Cela est exact, mais les gouvernements pourraient intervenir efficacement au niveau de l'information. A cet égard, M. Benler se réfère au rôle important joué par la Radiodiffusion et la Télévision Française, dans le cadre de l'accord bilatéral conclu entre la Turquie et la France, pour augmenter le nombre des touristes français se rendant en Turquie, nombre qui s'accroît d'année en année.

37. Le projet de résolution E/L.1278 avance des idées qui concordent souvent avec celles de la délégation turque, mais qui devraient être étudiées de façon beaucoup plus appro-

fondie. La délégation turque approuve notamment en principe le dernier paragraphe du dispositif, qui diffère de la proposition formulée dans le projet de résolution de l'Inde (E/L.1277). Néanmoins, la tâche envisagée dans ce paragraphe devrait être confiée au Conseil économique et social.

38. Il serait utile que l'idée contenue dans le dernier paragraphe du dispositif du projet mexicain (E/L.1278) — et reflétée d'ailleurs dans l'amendement argentin (E/L.1279) — soit retenue, car dans ce cas un rapport serait soumis au Conseil à la reprise de sa session, rapport grâce auquel la question en discussion pourrait être étudiée de façon plus détaillée. Peut-être y aurait-il intérêt, dans ces conditions, à substituer le dernier paragraphe du dispositif du projet de résolution E/L.1278 au dernier paragraphe du dispositif du projet E/L.1277. Ce dernier texte a l'avantage d'être court et précis, et, sous réserve de certaines améliorations, il pourrait sans doute être accepté par tous les membres du Conseil.

39. Se référant au paragraphe 18 du rapport de la Conférence intergouvernementale sur le tourisme (E/4653/Add.1, sect. B), M. Benler dit que sa délégation pense, elle aussi, qu'une organisation internationale du tourisme doit être fondée sur le principe de l'universalité, ce principe n'entraînant aucune conséquence politique et ne servant qu'à refléter la nature universelle du tourisme. A cet égard, la position de la Turquie est semblable à celle qu'ont adoptée l'Argentine et le Royaume-Uni à la séance précédente.

40. M. Benler accueille très favorablement les amendements publiés sous la cote E/L.1280.

41. La délégation turque, qui avait envisagé à un moment donné de présenter elle aussi un projet de résolution, pense qu'il serait souhaitable, pour gagner du temps, au cas où l'UIOOT deviendrait une organisation intergouvernementale, d'étudier les questions ci-après :

a) L'ONU et l'UIOOT pourraient-elles conclure un accord en vue d'établir entre elles une coopération et des rapports étroits et de définir les modalités de cette coopération et de ces rapports ?

b) L'UIOOT pourra-t-elle être mise à même de participer aux activités du PNUD afin d'aider à la préparation et à l'exécution de projets de préinvestissement et d'assistance technique, ainsi que d'autres projets intéressant le tourisme ?

c) Comment l'UIOOT pourrait-elle être amenée à jouer un rôle important en aidant le Conseil économique et social à coordonner les activités touristiques confiées aux organismes des Nations Unies ou relevant de leur compétence ?

d) Quelles procédures pourrait-on mettre sur pied pour permettre à l'UIOOT de soumettre au Conseil économique et social, pour examen, des recommandations et propositions relatives aux accords internationaux qui seront élaborés dans le domaine du tourisme ?

42. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que son pays applique déjà depuis longtemps une politique d'encouragement au tourisme, qu'il considère comme un moyen de favoriser la paix en établissant des liens entre les peuples. A cet égard, l'Union soviétique a toujours été favorable aux initiatives de l'UIOOT, et les observations qu'elle pourra formuler au sujet des projets de résolution dont le Conseil est saisi ne doivent en aucune façon être considérées comme indiquant un changement de l'attitude soviétique vis-à-vis de cette organisation. A cet égard, M. Nesterenko rappelle la déclaration que le Président du Conseil soviétique, M. Kossyguine, a faite lors de la vingtième conférence de l'UIOOT, laquelle coïncidait d'ailleurs avec le cinquantième anniversaire de la naissance de l'Etat soviétique. D'autre part, la proclamation d'une Année internationale du tourisme a eu un écho considérable en Union soviétique.

43. En ce qui concerne le rapport de l'UIOOT (E/4627), il présente un tableau assez complet des activités de cette organisation, et la délégation soviétique partage les conclusions qu'il formule. Le tourisme n'est d'ailleurs pas une simple question de voyage, et il doit être considéré sur le plan national et sous ses aspects sociaux, économiques et culturels. En Union soviétique, il relève bien entendu de l'Etat, ce qui est illustré par le fait que les activités relatives à l'Année internationale du tourisme ont nécessité la participation d'une vingtaine de ministères.

44. On comprendra dans ces conditions que la délégation soviétique ait besoin de temps pour procéder à des consultations et demander l'avis des organismes nationaux compétents au sujet des nouvelles propositions concernant la création d'une organisation internationale du tourisme.

45. L'intérêt que l'Union soviétique porte au tourisme est également démontré par les mesures qu'elle a prises pour donner un plus grand retentissement à l'Année internationale du tourisme, notamment auprès de la jeunesse : organisation d'expositions, de voyages, de réunions, de cycles d'étude et de festivals. D'autre part, une loi a été adoptée tout récemment concernant l'organisation de voyages et d'activités touristiques dans le cadre des syndicats.

46. La Conférence intergouvernementale sur le tourisme, qui s'est tenue à Sofia, a donné des résultats positifs. Certes, ces résultats ne sont pas exactement ceux que l'Union soviétique avait espérés, et l'URSS a accepté de faire une série de concessions pour assurer le succès de la Conférence, mais des conclusions constructives ont été dégagées : notamment, la Conférence a accepté le principe de l'universalité, l'organisation envisagée devant être ouverte à tous les pays intéressés au développement du tourisme, sans exception, et elle a défini les méthodes de financement de l'organisation envisagée.

47. Passant au projet de résolution mexicain, M. Nesterenko dit qu'il ne satisfait pas sa délégation, dans la mesure précisément où il revient sur les décisions de la Conférence de Sofia. En effet, d'après le premier alinéa du préambule.

le Conseil économique et social se contenterait d'indiquer qu'il a pris connaissance du rapport de la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, ce qui indiquerait une attitude plutôt négative. Cela équivaudrait à remettre en question le principe de l'universalité, ainsi que les méthodes de financement de l'organisation envisagée. L'adoption du texte mexicain ferait ainsi entrer en jeu des facteurs politiques, ce qui aboutirait à approfondir les divergences entre les pays au lieu de rechercher un compromis satisfaisant pour toutes les parties.

48. On peut se demander également si le Conseil est justifié à revenir sur les décisions d'une conférence où le nombre des participants était supérieur à celui des membres du Conseil. Enfin, le Conseil est-il à même de pouvoir faire des recommandations à une organisation non gouvernementale ? En effet, en vertu du paragraphe 1 du dispositif, on aboutirait à demander à l'UIOOT de modifier ses statuts. Il n'est pas exclu qu'elle accepte de le faire, peut-être lors de la conférence qu'elle doit tenir prochainement, mais il faudrait éviter de prendre des décisions trop à la hâte. C'est pour cette raison que l'Union soviétique pense que le mieux serait à l'heure actuelle d'adopter le projet de résolution E/L.1277.

49. D'ailleurs, M. Nesterenko note que le représentant des Etats-Unis a annoncé l'intention de sa délégation de réfléchir sur la question et de ne pas trancher à la hâte. C'est là un élément d'espoir, qui devrait incliner le Conseil à poursuivre les consultations en vue de résoudre de façon satisfaisante une question difficile et importante pour un grand nombre de pays. La délégation soviétique est soucieuse d'éviter les délais, mais elle veut également que l'on prenne une décision qui permette à tous les pays de participer à une organisation vraiment internationale capable de contribuer au développement du tourisme. Seules la prudence et la bonne volonté permettront d'éviter une impasse et de trouver une solution rapide.

50. M. ESTABLIE (France) rappelle que lors de la Conférence de Sofia sa délégation a été l'une des plus ouvertes aux différentes possibilités ainsi qu'aux désirs des pays en voie de développement. Son attitude n'a pas changé, et c'est pourquoi elle salue les efforts du Mexique, dont elle serait prête à approuver le projet de résolution. Malheureusement, faute de temps, il ne sera pas possible de discuter de ce texte dans son ensemble.

51. Certains sont partisans de renvoyer directement la question à l'Assemblée générale. Pour sa part, la délégation française doute que ce soit la bonne solution. En effet, l'issue de la Conférence de Sofia montre que l'adoption d'une résolution à la majorité ne constitue pas une solution satisfaisante, surtout s'il faut compter avec une minorité appréciable.

52. C'est pourquoi la délégation française est en faveur de la proposition de l'Argentine (E/L.1279) tendant à renvoyer l'examen de la question au Conseil à la reprise de sa session, ce qui donnerait aux délégations le délai de réflexion réclamé notamment par le représentant de

l'Indonésie. En cas de nouvel échec, le Conseil pourrait alors chercher une autre solution.

53. En ce qui concerne les amendements portant la cote E/L.1280, ils sont très proches de ceux de l'Argentine, et il y aurait intérêt à fondre les deux séries de propositions en une seule.

54. Enfin, contrairement au point de vue du représentant de l'Inde, la délégation française estime nécessaire de maintenir l'amendement au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.1277 tendant à ajouter le mot "éventuelle" après le mot "création".

55. M. HILL (Jamaïque) dit que, compte tenu de l'importance que le tourisme présente pour son économie, la Jamaïque porte un très grand intérêt à l'adoption d'une politique de coopération internationale en matière d'activités touristiques. A cet égard, la délégation de la Jamaïque tient à souligner la nécessité d'accorder aux pays en voie de développement une assistance financière et technique pour développer l'infrastructure de leur industrie touristique (construction d'hôtels, mise en valeur des sites, formation de personnel, transports et communications).

56. La politique nationale des pays "exportateurs" de touristes intéresse également les pays en voie de développement, et la Jamaïque espère que de nouvelles mesures ne seront pas adoptées pour limiter les quantités de devises que les touristes peuvent dépenser à l'étranger. Il y a également lieu de veiller à ce que les tarifs maritimes et aériens ne soient pas prohibitifs et à ce que les restrictions sur les quantités de produits que les touristes peuvent rapporter dans leur pays soient libéralisées.

57. D'autre part, un plan de financement supplémentaire dans lequel le tourisme serait considéré comme une exportation devrait également être élaboré. En vertu de ce plan, les pays ayant effectué de forts investissements dans l'infrastructure touristique seraient dédommagés en cas de baisse inattendue de leurs rentrées provenant des activités touristiques.

58. Pour bien faire, et si le Conseil avait disposé du temps nécessaire, il aurait fallu que l'examen du point 17 et de ses trois subdivisions aboutisse à deux résolutions portant l'une sur le fond et l'autre sur les questions d'organisation. Dans les circonstances présentes, la délégation de la Jamaïque pense qu'il faudrait prendre pour base le projet de résolution E/L.1277, dans lequel il serait préférable toutefois de renverser l'ordre des paragraphes du dispositif, comme le propose un des amendements (E/L.1280).

59. Enfin, dans l'amendement (E/L.1280, point 3), au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.1277, M. Hill aimerait que l'on remplace les mots "un mécanisme plus efficace" par les mots "des mesures plus efficaces", ce qui aboutirait à élargir les possibilités d'action offertes au Secrétaire général.

60. M. Hill pense que le Conseil devrait également reconnaître dans sa résolution la nécessité d'examiner à

nouveau la question; le Conseil pourrait décider, lors de ce nouvel examen, du moment où il renverrait éventuellement la question à l'Assemblée générale.

61. La délégation de la Jamaïque aimerait aussi que le rapport du Conseil reflète le plus complètement possible les vues qui ont été exprimées au cours du débat, et plus particulièrement les sujets de réflexion proposés par le représentant de la Turquie. Ainsi complété, le rapport aiderait le Secrétaire général dans l'élaboration du document qui lui est demandé.

62. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) suggère que les différentes parties intéressées soient invitées à se consulter officieusement pour mettre au point un texte de compromis.

63. M. LAURELLI (Argentine) retire les amendements qu'il a proposés (E/L.1279).

La séance est levée à 13 h 10.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 7 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 15 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 17 de l'ordre du jour :	
Développement du tourisme :	
a) Année internationale du tourisme	
b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux	
c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme ( <i>fin</i> ) .....	247

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement du tourisme (E/4615 et Corr.1, E/4627, E/4629, E/4653 et Add.1 à 4, E/4716; E/L.1277, E/L.1278, E/L.1279, E/L.1280) :

- a) Année internationale du tourisme
- b) Application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux
- c) Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme (*fin*)

1. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit que, en raison de l'intérêt qu'a suscité le projet de résolution présenté par sa délégation (E/L.1278) et de la nécessité d'en étudier de manière plus approfondie les incidences juridiques et autres, il maintiendra ce projet afin qu'il soit examiné par l'organe des Nations Unies, quel qu'il soit, qui reprendra l'étude du point 17. Toutefois, il n'insistera pas pour que ce texte soit mis aux voix à la présente session du Conseil.

2. M. ABE (Japon) déclare que le Conseil n'a de toute évidence pas terminé l'examen du point 17, puisqu'il a été très peu question des subdivisions a et b. Il n'y a toutefois pas de raison pour que le Conseil ne s'acquitte pas de sa tâche en ce qui concerne ces deux questions, et il croit que le Secrétaire général, en établissant le rapport proposé, devrait étudier non seulement la résolution adoptée à la Conférence intergouvernementale sur le tourisme (Sofia, mai 1969), mais encore toute la question des activités des Nations Unies pour le développement du tourisme, les débats de la présente session du Conseil sur ce sujet et toute autre documentation pertinente. M. Abe espère que le Conseil pourra, à une session ultérieure, trouver une solution intelligente et concrète aux problèmes qui lui sont soumis. La délégation japonaise n'est pas définitivement opposée à la création d'une nouvelle organisation intergouvernementale, mais, dans les circonstances actuelles, elle

attache plus d'importance aux activités concrètes de développement du tourisme qu'aux arrangements institutionnels. M. Abe estime donc que le Conseil ne devrait pas commettre l'imprudence de renvoyer l'examen de cette question à l'Assemblée générale, et il appuie les amendements au projet de résolution E/L.1277 contenus dans le document E/L.1280. Sa délégation n'en continuera pas moins d'accorder au projet de résolution du Mexique (E/L.1278) l'attention qu'il mérite.

3. M. LÓPEZ HERRARTE (Guatemala) indique que, pour sa délégation, le projet de résolution E/L.1278 constitue un excellent effort pour intensifier les activités de développement du tourisme dans le cadre des Nations Unies. Aux yeux de son gouvernement, cette intensification est souhaitable. Il votera donc pour ce projet s'il est mis aux voix; à défaut, il appuiera les amendements au projet de résolution E/L.1277 contenus dans le document E/L.1280.

4. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay) dit que son gouvernement attache une grande valeur au développement du tourisme, étant donné que l'industrie touristique représente une très importante source de recettes dans la balance des paiements de l'Uruguay. Lors de la réforme constitutionnelle de 1966, un ministère du tourisme a été spécialement créé.

5. La délégation uruguayenne est donc extrêmement inquiète des nombreux obstacles qui s'opposent au libre développement du tourisme. Un certain nombre de pays industrialisés hautement développés freinent actuellement les déplacements de leurs ressortissants à l'étranger par des moyens tels que les restrictions de devises. Et tandis que les limitations tant qualitatives que quantitatives qui frappent les importations diminuent constamment le revenu des pays visités par les touristes, le volume du trafic touristique se trouve lui-même réduit du fait du coût élevé des transports maritimes et aériens.

6. L'Uruguay, qui a approuvé dans ses grandes lignes la résolution adoptée à la Conférence de Sofia, attache un intérêt particulier à la création d'un organisme intergouvernemental du tourisme. Le Conseil n'a pu, à la session en cours, accorder à la proposition de la Conférence l'attention qu'elle mérite, mais le représentant de l'Uruguay admet qu'il ne peut déléguer ses responsabilités en la matière à d'autres organes des Nations Unies. La délégation uruguayenne est satisfaite du projet de résolution déposé par le représentant du Mexique (E/L.1278), et appuiera toute mesure visant à la création prochaine d'une organisation intergouvernementale qui s'occuperait du tourisme, ainsi que toute mesure tendant à formuler, à l'intention des organismes des Nations Unies, un programme cohérent dans le domaine du tourisme.



7. M. KRISHNAN (Inde) annonce que les auteurs des amendements figurant dans le document E/L.1280 ont décidé de ne pas insister pour faire adopter les amendements au préambule du projet de résolution E/L.1277. Afin d'établir clairement à quoi se rapporte ce projet de résolution, il faudrait indiquer dans l'en-tête du document "Point 17 c de l'ordre du jour", et mentionner aussi ce point au paragraphe 1 du dispositif. Les auteurs du projet de résolution ont accepté d'insérer, au paragraphe 2 du dispositif, les mots "compte tenu des débats qui ont eu lieu à ce sujet à la présente session du Conseil et de son "Examen des activités et des programmes des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme" (E/4653 et Add.1 à 4), en les faisant suivre du membre de phrase suivant : "y compris le rapport de la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, qui s'est tenue à Sofia, et le texte de la résolution qu'elle a adoptée". Les auteurs des amendements ont admis l'omission du mot "éventuelle" au paragraphe 2 du dispositif modifié.

8. Les auteurs du projet de résolution E/L.1277 n'ont pu accepter ni le renvoi de la question à la reprise de la quarante-septième session du Conseil, de préférence à l'Assemblée générale, ni, au projet de paragraphe 2 du dispositif (E/L.1280, point 3), le membre de phrase commençant par "ou toute autre proposition ...", ni l'amendement au paragraphe 1 du dispositif (E/L.1280, point 4). Il a été convenu que l'ordre initial du dispositif serait maintenu.

9. M. HUDA (Pakistan) dit que la question à l'étude concerne le développement du tourisme envisagé dans l'intérêt des pays en voie de développement. On s'accorde généralement à reconnaître que ces pays ont besoin d'aide, mais il paraît difficile de convenir d'une action quelconque dans ce sens. Les auteurs du projet de résolution estiment donc que la meilleure solution consisterait à renvoyer l'examen de la question à l'Assemblée générale, étant donné qu'il n'est pas certain que l'accord se fasse même à la reprise de la quarante-septième session du Conseil, et qu'il y a donc lieu de craindre que cette importante discussion ne soit différée d'un an encore. De plus, comme les mesures proposées profiteraient aux pays en voie de développement, on a été d'avis qu'un plus grand nombre de ces pays devraient être admis à participer aux débats qui aboutiront à une décision.

10. M. LAURELLI (Argentine) déclare que sa délégation ne saurait accepter un projet en vertu duquel le Conseil renverrait à l'Assemblée générale des tâches qui lui ont été confiées à l'origine par l'Assemblée. L'essentiel des amendements proposés par la délégation argentine (E/L.1279), qu'elle avait retirés en faveur de ceux qui font l'objet du document E/L.1280, doit être maintenu. M. Laurelli souhaite également que soit maintenu le mot "éventuelle", à propos de la création d'une organisation intergouvernementale. De plus, le Secrétaire général devrait être prié de tenir compte, dans son étude, du projet de résolution E/L.1278, dont de nombreux points sont à retenir.

11. M. HILL (Jamaïque) précise que si sa délégation préfère que l'examen de cette question se poursuive au

Conseil plutôt qu'à l'Assemblée générale cela ne signifie pas qu'elle ne juge pas l'Assemblée compétente pour en traiter. Ce que sa délégation désapprouve surtout, c'est le moment choisi pour renvoyer la question à l'Assemblée générale. Selon le rapport du Comité de coordination sur les arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique (E/4739 et Corr.1), des arrangements institutionnels nouveaux, qui sont précisément du genre de ceux que l'on envisage actuellement pour le tourisme, doivent être étudiés par le Comité élargi du programme et de la coordination, et le Comité de coordination ne doit les examiner qu'après s'être enquis des vues des Etats Membres et des organisations intéressées (paragraphe 1 et 4 du dispositif du projet de résolution figurant au paragraphe 6 du document E/4739 et Corr.1). En outre, comme il est indiqué au paragraphe 47 de son rapport sur la seconde partie de sa troisième session (E/4716), le Comité du programme et de la coordination a recommandé au Conseil d'inviter le CAC à étudier les mesures les plus efficaces pour permettre aux organismes des Nations Unies de satisfaire et d'exploiter pleinement et efficacement les besoins et les possibilités existant dans le domaine du tourisme. En adoptant le projet de résolution E/L.1277, le Conseil brûlerait ces deux étapes.

12. Le représentant de la Jamaïque n'est pas certain du sens de l'expression "...toute autre proposition..." employée dans le projet de paragraphe 2 du dispositif (E/L.1280, point 3). Elle peut signifier que le Secrétaire général devra avoir de nouvelles consultations avec les institutions spécialisées; dans l'affirmative, il faudrait lui laisser le temps de s'enquérir de leurs vues et de celles des gouvernements et de les assimiler, et il se pourrait en conséquence que le Conseil ne juge pas souhaitable de reprendre l'examen de la question avant la quarante-neuvième session.

13. M. AHMED (Soudan) dit que sa délégation est tout à fait favorable au projet de résolution E/L.1277 modifié dans le sens indiqué par le représentant de l'Inde. A son avis, l'Assemblée générale est pleinement compétente pour traiter de la question. La reprise de la quarante-septième session du Conseil sera très brève et son ordre du jour est déjà surchargé. L'Assemblée générale est un organe plus représentatif et peut accorder une attention plus grande à une question complexe qui a une coloration politique.

14. La délégation soudanaise est résolument en faveur de la transformation de l'UIOOT, dont 80 % des membres sont des organismes gouvernementaux, en une organisation intergouvernementale de composition mondiale rattachée à l'Organisation des Nations Unies. La note communiquée par le Secrétaire général de l'UIOOT (E/4653/Add.4) apporte d'excellentes raisons à l'appui de cette transformation, parmi lesquelles les difficultés nées du statut juridique de l'organisation, qui l'empêche de coopérer suffisamment avec les organismes des Nations Unies (*ibid.*, par. 2).

15. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) espère qu'il sera dit dans le rapport du Conseil que les points 17 a et b

de l'ordre du jour seront examinés à une prochaine session du Conseil. Il est prêt à accepter que l'on mentionne, dans le nouveau paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.1277, le rapport de la Conférence de Sofia et la résolution que la Conférence a adoptée, mais propose de remplacer les mots "y compris le rapport" par "ainsi que le rapport". Le renvoi de la question à la reprise de la quarante-septième session du Conseil ne signifie pas qu'elle ne sera pas soumise à l'Assemblée générale. M. Kotschnig ne pense pas, comme le représentant de la Jamaïque, qu'il y ait lieu de craindre que l'adjonction du membre de phrase "ou toute autre proposition visant à instituer un mécanisme plus efficace pour le développement du tourisme" n'entraîne pour le Secrétaire général l'obligation d'obtenir des renseignements auprès des organismes des Nations Unies, ces renseignements étant déjà fournis, dans le rapport qu'il a établi (E/4653 et Add.1 à 4).

16. M. LÓPEZ HERRARTE (Guatemala) demande aux auteurs du projet de résolution s'ils sont disposés à accepter l'insertion, au nouveau paragraphe 2 du dispositif, du membre de phrase : "le Secrétaire général devra tenir compte aussi des propositions formulées par la délégation du Mexique".

17. M. KRISHNAN (Inde) déclare que les auteurs consentent à remplacer, au nouveau paragraphe 2 du dispositif, "ou toute autre proposition visant à instituer un mécanisme plus efficace pour le développement du tourisme" par l'expression : "et sur toutes autres mesures efficaces". Il leur paraît inutile de mentionner des propositions précises telles que celles qui figurent dans le projet de résolution du Mexique (E/L.1278), puisque l'on trouve déjà, dans le texte modifié du paragraphe 2, le membre de phrase : "compte tenu des débats qui ont eu lieu à ce sujet à la présente session du Conseil".

18. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) indique qu'il est prêt à accepter l'expression "et sur toutes autres mesures efficaces" à condition que l'on ajoute les mots "telles que celles qui figurent dans le projet de résolution présenté par le Mexique (E/L.1278)".

19. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) partage l'opinion du représentant de l'Inde. Si l'on cite les propositions de la délégation mexicaine, on pourrait être obligé d'en mentionner d'autres.

20. M. KRISHNAN (Inde) regrette de ne pouvoir accepter la proposition du représentant des Etats-Unis d'ajouter les mots "telles que celles qui figurent dans le projet de résolution présenté par le Mexique (E/L.1278)"; cela impliquerait en effet que le Conseil a examiné les propositions du Mexique et qu'il demande maintenant au Secrétaire général d'en tenir compte. Le membre de phrase "compte tenu des débats qui ont eu lieu à ce sujet à la présente session du Conseil", dans le nouveau paragraphe 2 du dispositif, englobe implicitement le projet de résolution E/L.1278. Le représentant de l'Inde serait prêt à accepter qu'on insère, au début de ce paragraphe, les mots "et des

propositions qui ont été présentées" après les mots "qui ont eu lieu à ce sujet".

*La séance est suspendue à 17 h 5; elle est reprise à 17 h 45.*

21. M. KRISHNAN (Inde) informe le Conseil qu'à la suite de consultations qui ont eu lieu pendant la suspension de séance, l'accord s'est fait sur le libellé suivant pour les deux paragraphes du dispositif. Au paragraphe 1 du dispositif, les mots "à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session" seront remplacés par "à la reprise de sa quarante-septième session et de soumettre ses conclusions à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session". Au paragraphe 2, le membre de phrase "par l'entremise du Conseil à la reprise de sa quarante-septième session" viendra s'ajouter après les mots "à sa vingt-quatrième session".

22. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare, à propos du paragraphe 1 du dispositif, que le texte dont le représentant de l'Inde vient de donner lecture diffère légèrement de celui qu'a accepté sa délégation pendant les consultations officieuses. Cette divergence s'explique sans doute par un malentendu, et il propose une brève suspension de séance afin d'élucider la question.

23. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) indique que sa délégation appuiera le texte proposé par le représentant de l'Inde.

*La séance est suspendue à 17 h 50; elle est reprise à 18 h 15.*

24. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation est prête à accepter la formule de compromis proposée. A son avis, toutefois, les intérêts des pays en voie de développement seraient mieux servis par la création, dans un avenir aussi proche que possible, d'une organisation intergouvernementale du tourisme.

25. Le PRESIDENT invite les délégations à voter sur le projet de résolution commun E/L.1277, tel qu'il a été modifié.

*Par 25 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution E/L.1277, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

26. M. LAURELLI (Argentine) explique que sa délégation s'est abstenue de voter parce qu'elle estime qu'en la matière remettre l'adoption de mesures concrètes à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale serait préjudiciable aux études demandées. De plus, la délégation argentine considère que la période comprise entre la reprise de la quarante-septième session du Conseil et la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale sera trop courte

pour permettre aux pays de formuler des observations et de prendre des décisions quant aux mesures adoptées à la reprise de la session.

27. M. ALLEN (Royaume-Uni) déclare que sa délégation s'associe aux remarques du représentant de l'Argentine. La délégation du Royaume-Uni estime que le mot "mécanisme", au paragraphe 2 du dispositif de la résolution, couvre toutes les solutions possibles.

28. M. KRISHNAN (Inde), parlant au nom des auteurs du projet de résolution E/L.1277, exprime leur satisfaction devant l'esprit constructif et de coopération dont les délégations ont fait preuve pendant les consultations officieuses. Il regrette néanmoins que le Conseil n'ait pu adopter la résolution à l'unanimité.

29. Mme GUTMAN de CASTAÑEDA (Mexique) demande que le rapport du Conseil fasse état du projet de résolution présenté par sa délégation (E/L.1278) et que le texte de cette résolution figure dans les recommandations de la reprise de la quarante-septième session.

30. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation sait gré aux auteurs du

projet de résolution de la bonne volonté dont ils ont fait preuve et qui a rendu possible un accord quasi unanime. La délégation soviétique a accepté le texte de compromis afin d'avoir le temps de rechercher une solution constructive, et elle présentera au Conseil, à la reprise de sa quarante-septième session, des propositions pratiques qui permettront à celui-ci de soumettre la question à l'Assemblée générale. Le représentant de l'Union soviétique souligne combien il importe que le Conseil soit fidèle à l'esprit de la Conférence de Sofia.

31. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation a été encouragée par l'esprit de compréhension mutuelle qui a caractérisé les débats du Conseil et abouti à l'adoption d'une résolution qui n'a rencontré l'opposition d'aucun pays. Il se rend compte, toutefois, que des difficultés subsistent sur des points importants. Sa délégation n'a pas accepté la formule appuyée par le représentant de l'URSS, mais elle croit que l'esprit qui a animé la discussion laisse présager la possibilité d'un accord à la reprise de la session. Des mesures concrètes pourraient alors être prises dans ce domaine à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 30.



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 7 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 21 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Point 20 de l'ordre du jour :

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (*reprise des débats de la 1627e séance*) ..... 251

Président : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies (E/4668 et Add.1, E/4712; E/L.1276) (*reprise des débats de la 1627e séance*)

1. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) présente, au nom des auteurs, le projet de résolution E/L.1276. Aux termes de ce projet, le Conseil exprimerait sa reconnaissance aux institutions spécialisées et institutions internationales qui se sont efforcées de se conformer aux recommandations des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la question de la décolonisation et déploierait que certaines institutions spécialisées et institutions internationales n'aient pas pleinement coopéré avec l'ONU à cet égard. D'autre part, il ferait siennes les recommandations contenues dans le rapport du Président du Conseil (E/4712) et formulerait un certain nombre de suggestions concrètes concernant les moyens par lesquels les institutions spécialisées et les institutions internationales pourraient accroître leurs efforts en vue d'aider l'Assemblée générale à appliquer la Déclaration. En particulier, au paragraphe 7, le Conseil suggérerait des moyens par lesquels les Etats membres des organes directeurs ou organes délibérants des institutions spécialisées et des institutions internationales pourraient aider l'Assemblée générale et le Conseil à s'acquitter de leur mandat.

2. La disposition clef du projet est le paragraphe 4 du dispositif, qui contient l'essentiel des recommandations formulées par le Président dans son rapport au Conseil et qui suit de près le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale. Etant donné que, outre l'UNESCO, certaines des grandes institutions spécialisées ont également conclu des accords de coopération avec l'OUA, on pourrait se demander pourquoi les auteurs ont cité le cas de l'UNESCO comme un exemple à suivre. C'est parce que l'UNESCO est la seule institution spécialisée dont les organes délibérants aient pris des

mesures pour donner des directives explicites au sujet de l'assistance aux mouvements de libération.

3. Il subsiste cependant un certain nombre d'éléments qui appellent des éclaircissements. A cet égard, M. Waldron-Ramsey tient à poser certaines questions, uniquement au nom de sa délégation, au représentant de l'UNESCO. Il aimerait en effet savoir quelle somme l'UNESCO a allouée au titre de l'assistance directe aux mouvements de libération pour la période biennale 1971-1972. D'autre part, il souhaiterait savoir ce que, en dehors de la publication en 1966 d'une brochure intitulée *L'Apartheid*<sup>1</sup> l'UNESCO a fait pour faire connaître la question de l'*apartheid*, du néo-colonialisme et des régimes racistes d'Afrique australe, que ce soit de sa propre initiative ou en application des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO et du paragraphe 14 du dispositif de la résolution III de la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran en 1968<sup>2</sup>. En automne de 1968, l'UNESCO a offert de vendre à un prix réduit des exemplaires de la brochure sur l'*apartheid*, et la Tanzanie en a acheté un grand nombre afin de les utiliser dans le cadre de ses programmes scolaires. Comme plusieurs autres pays sont désireux de profiter de l'offre de l'UNESCO, M. Waldron-Ramsey aimerait savoir s'il reste des exemplaires de cette brochure et si l'UNESCO a pris des dispositions en vue de sa réimpression. Le programme de l'UNESCO en ce qui concerne les questions raciales, auxquelles la Tanzanie attache une grande importance, a récemment été critiqué, et M. Waldron-Ramsey serait heureux d'avoir des renseignements plus complets sur les activités entreprises par l'UNESCO dans le cadre de ce programme. Enfin, il serait utile que le représentant du PNUD s'étende quelque peu sur la réponse du Directeur du PNUD reproduite dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'ONU (A/AC.109/333).

4. Le projet de résolution E/L.1276 reflète pleinement les vues exprimées par les membres qui ont effectivement pris la parole au cours du débat sur cette question, et M. Waldron-Ramsey invite instamment le Conseil à l'adopter. La résolution ne doit certainement pas être interprétée comme une attaque dirigée contre les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'ONU. Bien au contraire, les auteurs estiment que, dans l'ensemble, la plupart de ces institutions font de leur mieux pour appliquer les recommandations pertinentes de

<sup>1</sup> Document UNESCO SHC-SS/67/D.30F.

<sup>2</sup> Voir *Acte final de la Conférence internationale des droits de l'homme* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XIV.2), p. 6.

l'Assemblée générale, et l'objet du projet est de collaborer avec les institutions spécialisées dans toute la mesure possible afin d'intensifier leurs activités dans ce domaine.

5. M. COLE (Sierra Leone) dit que sa délégation, qui figure parmi les auteurs du projet de résolution, insiste vivement pour qu'il soit adopté. A propos du paragraphe 4 du dispositif, la conclusion d'accords de coopération avec l'OUA doit constituer un moyen de fournir une assistance concrète aux mouvements de libération, et non une fin en soi. Il reste d'ailleurs encore beaucoup à faire. Cependant, le projet de résolution vise à appeler l'attention sur le fait que d'autres institutions, particulièrement la BIRD et le FMI, pourraient suivre l'exemple de l'UNESCO et prendre cette première mesure.

6. Maintenant que l'UNESCO a signé, le 10 juillet 1968, un accord avec l'OUA, le représentant de la Sierra Leone voudrait savoir quelle somme l'UNESCO a allouée au titre de l'assistance aux réfugiés, combien de bourses peuvent être financées à l'aide des fonds prévus, et ce que représente cette allocation par rapport à d'autres qui sont affectées aux programmes de l'UNESCO intéressant des activités autres que l'enseignement. M. Cole voudrait également savoir combien de bourses ont déjà été accordées au titre du programme de l'OUA et ce que l'UNESCO a fait de sa propre initiative dans les pays africains se trouvant encore sous la domination du colonialisme. Le rapport de 1968 de la BIRD et de l'IDA faisant état de programmes organisés en Zambie et dans la République-Unie de Tanzanie<sup>3</sup>, la délégation de la Sierra Leone souhaiterait obtenir des renseignements sur les sommes effectivement affectées à ces programmes pour l'année à venir.

7. M. Cole tient à souligner que, lorsque le projet de résolution E/L.1276 mentionne l'assistance aux réfugiés des territoires coloniaux, cette assistance doit en tous les cas être interprétée comme comprenant une aide aux gouvernements donnant l'hospitalité à ces réfugiés. Il s'associe à la déclaration du représentant de la Tanzanie selon laquelle le projet de résolution ne doit pas être envisagé comme une attaque contre les institutions spécialisées.

8. M. KARASIMEONOV (Bulgarie), parlant en tant qu'auteur du projet de résolution E/L.1276, déclare que ce projet mérite de retenir l'attention du Conseil pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il se fonde sur la résolution historique 1514 (XV) de l'Assemblée générale concernant l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et sur d'autres résolutions relatives au rôle des institutions spécialisées en matière de décolonisation. Deuxièmement, il reflète fidèlement le débat qui s'est déroulé au Conseil pendant la session en cours, et reprend, notamment dans son dispositif, les suggestions faites par plusieurs orateurs. Enfin, il constitue une tentative digne d'éloges pour amener le Conseil à stimuler, encourager et coordonner les efforts des institutions spécialisées en vue de la décolonisation, et il contient plusieurs suggestions

concrètes en réponse aux questions soulevées par les institutions spécialisées qui sont décidées à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale sur la décolonisation.

9. Soulignant l'importance de l'avant-dernier alinéa du préambule qui appelle l'attention sur le besoin urgent d'assistance qu'ont les peuples de plusieurs territoires coloniaux, notamment en matière d'enseignement, de formation, de santé et de nutrition, M. Karasimeonov déclare que cet alinéa reflète la situation lamentable qui prévaut dans la partie de l'Afrique encore dominée par le colonialisme. Les peuples de ces territoires se sont soulevés parce que les gouvernements de deux pays, qui sont des Etats Membres, et un régime illégal s'opposent encore à la décolonisation et défient les Nations Unies. Pour les institutions spécialisées, c'est une noble tâche que de participer activement à l'assistance que ces peuples doivent obtenir, et l'orientation que doit avoir la politique de l'ONU en ce qui concerne le rôle de ces institutions en matière de décolonisation ne peut faire l'objet d'aucun doute. Les déclarations des orateurs précédents indiquent clairement que les Nations Unies considèrent les institutions spécialisées comme faisant partie intégrante du système de l'ONU, et que l'UNESCO y occupe une place de choix. La Bulgarie espère que l'UNESCO fera des progrès plus rapides dans l'application de la politique de décolonisation, afin de continuer à montrer la voie aux autres institutions spécialisées.

10. Tout en saluant la conclusion d'un accord entre l'UNESCO et l'OUA, M. Karasimeonov est surpris qu'apparemment rien de concret n'ait suivi sa signature. Les gouvernements africains devraient inviter instamment le Secrétaire général de l'OUA à répondre aux demandes de renseignements de l'UNESCO sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs de l'accord. Cependant, l'attitude de l'UNESCO contraste favorablement avec celle de la BIRD et du FMI, dont l'activité n'est malheureusement pas conforme à la politique des Nations Unies en matière de décolonisation. La Banque continue de prêter de l'argent au Portugal et à l'Afrique du Sud, et des mesures devraient être prises pour mettre un terme à cette situation scandaleuse.

11. Le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution est extrêmement important, car il recommande l'octroi d'une assistance directe aux mouvements de libération nationale par l'intermédiaire de l'OUA. Le paragraphe 7 définit plusieurs mesures concrètes qui répondent aux demandes de directives formulées par les institutions spécialisées. L'alinéa V de ce paragraphe souligne à juste titre la nécessité de créer un mécanisme destiné à suivre l'application des résolutions de l'Assemblée générale.

12. M. Karasimeonov estime essentiel de maintenir ce point à l'ordre du jour du Conseil, et fait l'éloge du projet de résolution, qui constitue un document réaliste, équilibré et pratique.

13. M. de SILVA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) remercie les représentants de la Tanzanie et de la Sierra Leone de l'intérêt

<sup>3</sup> Banque mondiale / Association internationale de développement, Rapport annuel 1968, annexe 2.

dont ils ont témoigné pour les activités de son organisation, et particulièrement pour l'accord signé le 10 juillet 1968 entre l'UNESCO et l'OUA. Cet instrument constitue un accord général, dans le cadre duquel les deux organismes ont décidé, avec l'approbation de leurs organes directeurs respectifs, de coopérer à des activités telles que l'échange de renseignements et de statistiques. Comme suite à cet accord, l'UNESCO a reçu de l'OUA deux demandes d'assistance, l'une en vue de l'octroi d'une aide financière pour la préparation d'un festival qui a lieu actuellement à Alger et qui est consacré aux cultures de l'Afrique, et l'autre en vue d'une aide pour l'organisation d'un cours de formation d'interprètes au service de l'OUA.

14. Aux termes du paragraphe 3 de la résolution 9.12, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa quinzième session, le Directeur général a été invité à correspondre avec le Secrétaire général de l'OUA afin de déterminer les besoins et les demandes d'assistance qui pourraient être formulées. Ces consultations demandent évidemment un certain temps; mais M. de Silva est convaincu que le Secrétaire général de l'OUA répondra dès qu'il disposera des renseignements nécessaires.

15. En réponse à la question du représentant de la Tanzanie concernant les dispositions financières destinées à donner suite à l'accord, M. de Silva déclare que la résolution adoptée par la Conférence générale ne contient aucun chiffre, car on ignorait à l'époque les incidences financières de la coopération entre les deux organismes; cependant, un crédit de 10 000 dollars a été prévu pour financer la mise au point d'un programme commun.

16. Pour ce qui est de la question relative au programme de l'UNESCO sur les questions raciales, M. de Silva déclare que, depuis un début peu spectaculaire en 1949, ce programme s'est manifesté par la publication de 15 études sur la question raciale, lesquelles ont fait l'objet en 1955 de protestations de la République sud-africaine, qui s'est retirée de l'UNESCO. M. de Silva tient à rassurer le représentant de la Tanzanie en lui affirmant que l'exécution de ce programme se poursuit. Quant à l'étude sur l'*apartheid* publiée par l'UNESCO en 1966, 9 600 exemplaires au total ont été imprimés, mais l'organisation a pour politique de ne pas conserver de gros stocks, et de faire procéder à de nouveaux tirages au fur et à mesure des besoins. En novembre 1968, 400 exemplaires de cette publication ont été expédiés, et en avril 1969 1 300 autres ont été fournis au Gouvernement de la Tanzanie à moitié prix pour être utilisés dans les écoles.

17. En ce qui concerne l'application de la résolution III de la Conférence internationale des droits de l'homme, M. de Silva donne l'assurance que ni le Secrétariat ni l'Organisation dans son ensemble ne négligent le problème. Une des difficultés consiste à trouver les moyens propres à diffuser les conclusions des mémoires scientifiques sur le racisme.

18. Enfin, M. de Silva déclare que l'on examine actuellement les mesures à prendre pour accroître le nombre de

bourses mises à la disposition des réfugiés, et qu'à sa connaissance aucune demande adressée par un réfugié n'a jamais été rejetée.

19. M. DUMONTET (Programme des Nations Unies pour le développement), répondant à la question posée par le représentant de la Tanzanie, dit que le passage du document A/AC.109/333 concernant les activités entreprises par le PNUD en exécution de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale est trop sommaire et qu'il est nécessaire d'y ajouter des renseignements complémentaires.

20. Par exemple, dès la première résolution de l'Assemblée générale sur ce sujet [résolution 1514 (XV)], le PNUD a retiré toute aide aux territoires sous contrôle sud-africain ou portugais ainsi qu'à la Rhodésie du Sud. Il s'est également conformé à la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale.

21. Dès 1966, le PNUD a créé, sur l'initiative du Gouvernement du Royaume-Uni, un programme de bourses dont le montant atteint actuellement 75 000 dollars par an, pour aider les Africains originaires de la Rhodésie du Sud. On compte plusieurs exemples d'efforts entrepris par le PNUD, en liaison avec le HCR, en vue d'aider les réfugiés africains et de les intégrer à la vie économique et sociale du pays d'accueil. Le PNUD est prêt à examiner toute demande de projet du même ordre présentée par les gouvernements des pays d'asile en vue d'aider les réfugiés originaires des territoires visés dans la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale.

22. Le PNUD fournit au Gouvernement de la Zambie les services d'un expert OPEX pour aider à la coordination de l'entraide aux réfugiés sur le plan national.

23. Le PNUD a créé des postes de représentants résidents dans la plupart des pays en voie de développement, soit juste avant, soit aussitôt après leur accession à l'indépendance. Il existe 93 bureaux de ce type, dont plus de 40 en Afrique, établis pour aider les gouvernements, identifier leurs besoins et assurer la liaison avec le PNUD. La plus grande partie des allocations de fonds du PNUD est allée à des pays africains.

24. M. ALI (Organisation internationale du Travail) dit que le Directeur général du BIT soumet tous les ans à la Conférence internationale du Travail un rapport qui est diffusé dans le monde entier et qui reçoit le maximum de publicité.

25. M. PANGGABEAN (Indonésie) dit que sa délégation n'a pas pris part au débat général sur le point 20 de l'ordre du jour pour la raison que les vues de l'Indonésie sur le colonialisme sont déjà suffisamment connues. L'Indonésie a toujours appuyé les mesures internationales visant à mettre fin à la domination d'un pays par un autre. Elle était au nombre des auteurs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et elle appuie pleinement le projet de

résolution E/L.1276, qui découle logiquement de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale.

26. Mme KAMATH (Organisation mondiale de la santé), répondant aux questions posées par le représentant de la Sierra Leone, dit que l'OMS agit par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Le Bureau régional de l'Afrique se trouve à Brazzaville, et l'OMS dispose depuis longtemps d'un chargé de liaison auprès de la CEA. Des contacts avaient déjà été établis avec l'OUA avant que l'accord de coopération OMS/OUA ait été ratifié par la vingt-deuxième Assemblée mondiale de la santé le 23 juillet 1969<sup>4</sup>. Enfin, l'OMS était représentée au début de juillet à la première réunion de la Commission sanitaire de l'OUA sur l'éducation, la science et la culture. On compte que ces contacts aboutiront à l'établissement de relations fructueuses, mais aucune demande précise d'assistance n'a encore été reçue de l'OUA.

27. Le Directeur général rend compte à chaque session du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la santé de toutes les décisions d'organes ou d'institutions des Nations Unies de nature à intéresser l'OMS, et ces deux organes de l'OMS ont été pleinement informés des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Conseil exécutif à sa quarante-troisième session (février 1969) et la vingt-deuxième Assemblée mondiale de la santé ont adopté des résolutions approuvant les mesures prises par le Directeur général en application des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU.

28. En outre, l'OMS collabore également avec le HCR à la fourniture de services médicaux aux réfugiés.

29. M. CONSOLO (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), répondant à la question posée par le représentant de la Sierra Leone, dit que les dossiers relatifs aux opérations de la BIRD sont ouverts à tous. Tous les accords de prêts et de crédits sont déposés auprès de l'Organisation des Nations Unies. M. Consolo n'a pas tous les détails sous la main pour le moment, mais il sera heureux de les communiquer au Conseil ultérieurement, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'ONU.

30. M. DIALLO (Haute-Volta) lance un appel aux représentants qui n'ont pas encore participé au débat, et plus particulièrement à ceux des principaux pays développés. D'habitude, les grandes puissances ne sont pas aussi taciturnes lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à leurs intérêts de façon plus étroite.

31. Il faut espérer que les directives reçues par les institutions spécialisées sous la forme de résolutions leur fournissent des indications adéquates sur la ligne de conduite à suivre.

32. M. Diallo espère que le projet de résolution E/L.1276, dont sa délégation est coauteur, sera adopté à l'unanimité.

33. M. EKONDY-AKALA (Congo-Brazzaville) dit que les populations noires des colonies européennes d'Afrique ont fréquemment été embrigadées pour combattre dans les guerres européennes, dont ils ignoraient en général complètement les causes. La guerre de 1939-1945 témoigne de l'importance que les Européens attachent à la liberté. C'est pourquoi on aurait pu attendre d'eux qu'ils libèrent leurs sujets africains. Toutefois, les événements qui se sont produits depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont amené bien des gens à perdre leurs illusions à ce sujet. Ceux qui profèrent les slogans les plus libéraux en se prononçant pour la liberté et contre le colonialisme continuent encore à vendre des armes au Portugal et à commercer avec l'Afrique du Sud.

34. Le moins que les représentants puissent faire est donc d'accorder un semblant d'appui moral aux mouvements de libération africains en votant en faveur du projet de résolution à l'examen. Les représentants des grandes puissances ont pris position de façon beaucoup plus véhémente à propos de résolutions d'une importance beaucoup moins fondamentale.

35. M. HILL (Jamaïque) dit que voter le projet de résolution E/L.1276 n'exige guère de sacrifices. Toutefois, dans la lutte contre le colonialisme, l'attention ne doit pas être concentrée sur l'assistance qui peut être apportée par les institutions spécialisées. Il existe d'autres moyens plus efficaces de combattre le colonialisme.

36. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution E/L.1276.

*Sur la demande du représentant de la Haute-Volta, il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la Norvège, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour :* Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Haute-Volta, Uruguay, Yougoslavie, Bulgarie, Tchad, Congo (Brazzaville), Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Libye, Mexique.

*Votent contre :* néant.

*S'abstiennent :* Norvège, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Belgique, France, Irlande, Japon.

*Par 17 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

37. M. ALLEN (Royaume-Uni), expliquant son vote, dit qu'il aurait voté pour certains paragraphes du projet de résolution et contre d'autres s'ils avaient été mis aux voix séparément. Par exemple, M. Allen n'aurait pas été en mesure d'appuyer le paragraphe 2. La liberté d'action de la BIRD et du FMI est strictement limitée par le mandat de

<sup>4</sup> Résolution WHA 22.16.

ces organisations. C'est pourquoi les critiques formulées à leur endroit pour des raisons politiques ne sont pas acceptables. M. Allen aurait aussi dû voter contre les paragraphes 4 et 7 du dispositif, qui soulèvent également des difficultés d'ordre politique.

38. M. HOOVER (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation, tout en appuyant certaines des idées contenues dans le projet de résolution, n'a pas été en mesure de voter le texte dans son ensemble, car les activités entreprises par les Nations Unies pour favoriser l'accession des peuples à l'autodétermination ne doivent pas aller à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et doivent être de nature à recueillir le large appui des Etats Membres. Les institutions spécialisées sont efficaces, et leur efficacité serait diminuée si l'on faisait intervenir des questions politiques.

39. M. BRADLEY (Argentine) dit que sa délégation s'est abstenue afin que sa position sur cette question soit conforme à celle qu'elle a adoptée dans le passé sur des questions analogues. Par exemple, la délégation argentine s'était déjà abstenue, pour des raisons d'ordre constitutionnel, lors du vote de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale. Il convient de laisser aux institutions spécialisées la possibilité de s'acquitter des tâches qui relèvent normalement de leur compétence. C'est aux Etats Membres qu'il appartient d'appliquer des résolutions telles que celle qui vient d'être votée.

40. M. LÓPEZ HERRARTE (Guatemala) a des réserves à formuler concernant certains paragraphes du projet de résolution, mais a voté ce texte parce qu'il représente une mesure constructive dans le cadre de la lutte contre le colonialisme.

41. M. PLEHN MEJÍA (Mexique) indique que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution E/L.1276 en se fondant sur sa politique traditionnelle anticolonialiste bien connue; cependant, si l'on avait demandé un vote séparé sur les paragraphes 2, 4 et 7 du dispositif, elle se serait abstenue pour des considérations d'ordre juridique. Les mêmes considérations juridiques avaient amené le Mexique à s'abstenir sur le sixième alinéa du préambule et les paragraphes 3 et 4 de la résolution 2426 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1968.

42. M. ESTABLIE (France) dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote parce que certains des paragraphes contiennent des recommandations aux institutions spécialisées qui risquent de n'être pas compatibles avec le mandat de ces organismes.

43. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) comprend difficilement la position des représentants qui ont soulevé des objections fondées sur des raisons juridiques ou constitutionnelles. A son avis, aucun élément juridique n'était de nature à empêcher le Conseil d'adopter le projet de résolution E/L.1276 tel qu'il était présenté.

44. Il est particulièrement regrettable que les pays qui sont dans une large mesure responsables de la situation actuelle en Afrique n'aient pas jugé possible d'appuyer le texte proposé.

45. Il faut se rendre à l'évidence : le problème du colonialisme sera résolu non pas par l'action entreprise par les institutions spécialisées, mais par les combattants africains de la liberté eux-mêmes.

La séance est levée à 23 h 55.





## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 8 août 1969

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 13 de l'ordre du jour :	
Programmes d'action internationale concernant la jeunesse ( <i>reprise des débats de la 1631e séance et fin</i> ) . . . . .	257
Point 5 de l'ordre du jour :	
Financement du développement économique des pays en voie de développement :	
a) Courant international de capitaux et d'assistance	
b) Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement	
c) Crédit à l'exportation	
Rapport du Comité économique . . . . .	257
Point 9 de l'ordre du jour :	
Evaluation des programmes de coopération technique	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	259
Point 19 de l'ordre du jour :	
Arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique	
Rapport du Comité de coordination . . . . .	259

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

**Programmes d'action internationale concernant la jeunesse (E/4686 et Corr.1 et Add.1) (*reprise des débats de la 1631e séance et fin*)**

1. Le **PRESIDENT**, rappelant la décision qu'il avait prise à la 1631e séance, et constatant qu'aucun projet de résolution n'a été soumis au sujet du point 13 de l'ordre du jour, propose que le Conseil prenne acte de la note du Secrétaire général sur les programmes d'action internationale concernant la jeunesse (E/4686 et Corr.1 et Add.1).

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**Financement du développement économique des pays en voie de développement :**

- a) Courant international de capitaux et d'assistance
- b) Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement
- c) Crédit à l'exportation

## RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4738)

2. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 5 et à voter sur les projets de résolution I et II, qui ont été tous deux adoptés par le Comité par 20 voix contre 2, avec 2 abstentions.

## I.- PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS ÉTRANGERS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

3. M. POPOV (Bulgarie) dit que sa délégation s'est abstenue au Comité économique lors du vote sur le projet de résolution I (502e séance), et qu'elle s'abstiendra à nouveau au Conseil, en raison de la position bien connue de la Bulgarie concernant le rôle des capitaux privés dans le développement des pays en voie de développement.

4. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation s'est abstenue au Comité économique lors du vote du projet à l'examen. Les raisons qui ont motivé cette prise de position restent valables, et la délégation soviétique s'abstiendra à nouveau lorsque ce texte sera mis aux voix au Conseil. En effet, le projet de résolution est fondé en partie sur les conclusions du Groupe d'étude des investissements étrangers dans les pays en voie de développement, réuni à Amsterdam en février 1969, qui a été en faveur, notamment, d'encourager les apports de capitaux privés en créant un climat favorable aux investissements. Or, l'Union soviétique estime que cette méthode va à l'encontre des intérêts des pays en voie de développement et aboutit à empêcher leur progrès économique.

5. M. LAURELLI (Argentine) demande que, au paragraphe 2 du texte espagnol du dispositif du projet de résolution, les mots "*un estudio sobre*" soient substitués aux mots : "*sobre la necesidad de efectuar un análisis más a fondo de*", conformément au texte qui a été adopté par le Comité économique.

6. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) dit qu'en conséquence le passage correspondant deviendrait : "d'entreprendre les études (...) ainsi qu'une étude relative aux effets..."

7. M. VIAUD (France) dit que si le Conseil désire reconnaître dès maintenant la nécessité de la nouvelle étude envisagée dans le projet de résolution, sa délégation ne formulera pas d'objection. Il tient cependant à souligner que, d'après les paragraphes 10 et 11 du rapport du Comité économique, le texte adopté demandait seulement que soit examinée la nécessité d'une nouvelle étude. A son avis, il serait préférable de laisser au Secrétaire général le soin de décider.

8. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) dit que le texte modifié comme le demande le représentant de l'Argentine correspond bien au texte adopté par le Comité économique.

9. M. VIAUD (France) dit que sa délégation est prête à se rallier au nouveau texte proposé, à condition qu'il soit présenté comme un amendement de dernière minute, mais

elle tient à ce que le compte rendu de la séance indique qu'elle estime le rapport du Secrétariat conforme à ce qui s'est réellement passé au Comité économique.

10. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande, si l'on consigne au procès-verbal le point de vue de la France, qu'il y soit également fait mention du point de vue opposé. D'après les notes prises par la délégation soviétique, il était question dans l'amendement argentin d'effectuer une étude et non d'étudier la nécessité d'effectuer une étude.

11. M. PLEHN MEJÍA (Mexique) votera en faveur du projet de résolution dont le Conseil est saisi. Il maintient toutefois les réserves exprimées par sa délégation pendant le débat général (1610<sup>e</sup> séance) concernant les points que devront étudier les futurs groupes d'étude concernant l'importante question des investissements privés étrangers.

*Par 20 voix contre zéro, avec 2 abstentions, l' projet de résolution (E/4738, annexe I), tel qu'il a été modifié, est adopté.*

## II.— CRÉDIT À L'EXPORTATION ET PROMOTION DES EXPORTATIONS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

12. M. POPOV (Bulgarie) dit que sa délégation s'abstiendra lors du vote sur ce projet de résolution, comme elle l'a déjà fait au Comité économique. En effet, la délégation bulgare n'est pas en mesure d'accepter le premier alinéa du préambule, qui mentionne la décision 29 (II) de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>1</sup>, lors de l'adoption de laquelle la Bulgarie s'était abstenue. La délégation bulgare avait d'ailleurs expliqué sa position à l'époque.

13. D'autre part, le texte russe du premier paragraphe du dispositif ne correspond pas exactement aux versions données dans les autres langues.

14. Le PRESIDENT dit que le texte russe du paragraphe 1 du dispositif sera aligné sur la formule française, à savoir "Prend acte avec intérêt".

15. M. HUDA (Pakistan) dit que sa délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution considéré, comme elle l'a déjà fait au Comité économique, son gouvernement n'ayant pas reçu le rapport de la Table ronde sur le crédit à l'exportation considéré comme moyen de promouvoir les exportations des pays en voie de développement (E/4661), et n'ayant donc pas pu prendre position sur la question.

<sup>1</sup> Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I, p. 43.

16. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation a des réserves à formuler au sujet du projet de résolution, car ce texte est fondé sur le rapport de la Table ronde, dont les conclusions sont quelque peu prématurées et accordent une attention exagérée à la création d'un système d'assurance-crédit à l'exportation. La question est très importante et mérite d'être étudiée à tête reposée et de façon très approfondie.

17. Le paragraphe 3 du dispositif va trop loin, et la délégation soviétique a déjà souligné les incidences financières injustifiables qu'aurait son application. Si le projet de résolution prévoyait une coopération avec la CNUCED et son secrétariat, il serait possible d'organiser les travaux de façon plus raisonnable et d'éviter certaines des incidences financières en question. En outre, on a beaucoup parlé au Comité économique de la nécessité d'éviter les chevauchements et le double emploi. Or, l'adoption du projet de résolution aboutirait à une utilisation non rationnelle des ressources disponibles.

18. Enfin, la délégation soviétique n'approuve pas entièrement le rapport de la Table ronde, et c'est pourquoi elle n'est pas en mesure d'accepter le paragraphe premier du dispositif. Pour ces raisons, l'Union soviétique s'abstiendra lors du vote.

*Par 21 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution (E/4738, annexe II) est adopté.*

19. M. VIAUD (France) dit que sa délégation s'est ralliée au projet de résolution qui vient d'être adopté, mais qu'elle tient à formuler certaines réserves en tant qu'explication de vote. La France a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Table ronde et de certaines de ses conclusions, et elle estime que l'étude que le Secrétaire général est invité à effectuer avec le FMI peut conduire à des résultats intéressants en ce qui concerne l'allègement de la charge que le financement à court terme des crédits à l'exportation représente pour les pays en voie de développement. Mais elle n'est pas certaine que le paragraphe 3 du dispositif puisse être mis en application avec fruit. En effet, l'étude que le Secrétaire général serait invité à rédiger en consultation avec la BIRD serait faite sans l'intervention de la CNUCED, alors qu'elle porterait sur une question relevant de la compétence de la CNUCED. On risque ainsi d'aboutir à des confusions et à des malentendus.

20. D'autre part, en ce qui concerne le fond de la proposition, la délégation française craint que la BIRD ne soit pas en mesure, en raison de ses statuts, de se lancer dans des opérations de financement ou de refinancement des crédits à l'exportation.

21. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 5 du rapport du Comité économique (E/4738), et plus particulièrement sur le projet de résolution contenu dans ce paragraphe. S'il n'y a pas d'objection, il considérera

que le Conseil entend faire figurer ledit projet de résolution dans son rapport.

*Il en est ainsi décidé.*

*L'ensemble du rapport du Comité économique (E/4738), tel qu'il a été modifié, est adopté.*

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Evaluation des programmes de coopération technique

##### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4743 et Corr.1)

22. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 9 (E/4743 et Corr.1) et à voter sur le projet de résolution relatif à la coordination à l'échelon local et au rôle des représentants résidents, qui fait l'objet du paragraphe 7 de ce rapport.

23. **M. DIALLO** (Haute-Volta) souligne que, à beaucoup d'égards, le texte proposé par le Comité de coordination préjuge les conclusions de l'Etude sur la capacité, que les gouvernements doivent recevoir d'ici deux ou trois mois. Le Gouvernement voltaïque attend ce document avec beaucoup d'intérêt, mais il n'est pas en mesure de se prononcer avant de l'avoir reçu. Il aurait souhaité que le document complet soit connu avant d'être mis partiellement en application.

24. La délégation voltaïque s'abstiendra lors du vote, et l'adoption par le Conseil du projet de résolution à l'examen ne préjugera en rien la position de son gouvernement lorsque l'Etude sur la capacité sera soumise à l'Assemblée générale.

*Par 18 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution (E/4743 et Corr.1, par. 7) est adopté.*

25. **M. MBAPILA** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation, comme celle de la Haute-Volta, n'a pas été en mesure de se prononcer, et qu'elle réserve le droit de son gouvernement de revenir sur la question ultérieurement et de ne prendre une décision que lorsqu'il aura connaissance du texte intégral de l'Etude sur la capacité. C'est pourquoi la délégation tanzanienne s'est abstenue lorsque le Comité de coordination et le Conseil ont été appelés à voter sur le texte qui vient d'être adopté.

26. **M. RANA** (Inde) précise que, comme il l'avait déjà dit au Comité de coordination, sa délégation a voté le projet de résolution qui vient d'être adopté étant bien entendu qu'elle le considère uniquement comme une mesure provisoire pour renforcer la coordination à l'échelon local.

27. **M. LAZAREVIĆ** (Yougoslavie) dit que sa délégation s'est abstenue pour les mêmes raisons que celles qu'ont

indiquées les représentants de la Haute-Volta et de la République-Unie de Tanzanie.

*Le paragraphe 5 du rapport du Comité de coordination, tel qu'il a été modifié (E/4743/Corr.1), est adopté.*

28. Le **PRESIDENT** appelle l'attention du Conseil sur les suggestions du Comité de coordination figurant au paragraphe 6 de son rapport.

*Le rapport du Comité de coordination (E/4743 et Corr.1) dans son ensemble, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

#### POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique

##### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4739 et Corr.1)

29. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à étudier le rapport du Comité de coordination sur le point 19 (E/4739 et Corr.1) et à voter sur le projet de résolution reproduit au paragraphe 6 du rapport, en indiquant que le Comité l'a adopté par 20 voix contre zéro, avec 2 abstentions. Il signale le paragraphe 4 du rapport, concernant l'application des dispositions du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution.

30. **M. ALLEN** (Royaume-Uni) demande qu'au paragraphe 1 du dispositif les mots "et notamment qu'il serait souhaitable" soient remplacés par les mots "et d'étudier plus avant l'opportunité".

31. La délégation britannique avait déjà proposé un amendement analogue au Comité de coordination et elle le présente à nouveau au Conseil, où il pourra être pris en considération par un plus grand nombre d'Etats Membres. Il a pour but de garantir que l'on étudiera plus à fond l'opportunité de créer un mécanisme intergouvernemental chargé de l'application de la science et de la technique au développement. Il ne faut pas que le texte adopté semble préjuger la question au départ.

32. **M. McCABE** (Irlande) a déjà dit au Comité de coordination l'inquiétude de sa délégation devant la prolifération des organismes intergouvernementaux. Avant d'en créer un autre, il faut bien s'assurer qu'il est vraiment nécessaire. C'est pourquoi la délégation irlandaise appuie l'amendement proposé par le Royaume-Uni.

33. **M. HILL** (Jamaïque) rappelle que lorsque le représentant du Royaume-Uni a présenté son amendement au Comité de coordination, les auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi ont souligné qu'une étude adéquate avait déjà été effectuée, et qu'il n'était pas nécessaire d'étudier le problème plus à fond. **M. Hill** rappelle que le

Comité de coordination, à sa 384<sup>e</sup> séance, a rejeté l'amendement du Royaume-Uni par 11 voix contre 8, avec 2 abstentions, et que ce vote a encore été renforcé du fait que le Comité de coordination a adopté, à la même séance, le paragraphe 1 du dispositif par 17 voix contre une, avec 4 abstentions, lors du vote séparé demandé par le représentant de la France.

34. M. RANA (Inde) s'associe au point de vue du représentant de la Jamaïque. Pour les raisons qui ont amené le Comité de coordination à rejeter l'amendement du Royaume-Uni, le Conseil se doit d'approuver sans changement le texte qui lui est proposé.

35. M. HUDA (Pakistan) appuie les observations formulées par les représentants de la Jamaïque et de l'Inde.

36. M. VIAUD (France) soutient l'amendement proposé par la délégation du Royaume-Uni, encore qu'il ne partage pas entièrement le point de vue de cette délégation.

37. La délégation française serait disposée à reconnaître dès à présent l'utilité d'une organisation intergouvernementale dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement, mais elle sait que les délégations, y compris les auteurs du projet de résolution figurant dans le document E/4739, ont en fait des opinions différentes sur la nature de l'organisation qui pourrait être créée, ainsi que sur la composition et le mandat de celle-ci. Il subsiste donc un grand nombre d'incertitudes, et il serait peut-être préférable que le Conseil demande une étude complémentaire sur ce point.

38. Par ailleurs, la délégation française ne pourrait s'associer, tout au moins à ce stade et au Conseil, au paragraphe 5 du dispositif. Il se peut que la CNUCED doive créer un organisme spécialisé dans le domaine de l'application de la science et de la technique, et la délégation française se ralliera peut-être à cette idée lors de la neuvième session du Conseil du commerce et du développement, mais elle n'a pas reçu d'instructions lui permettant d'affirmer que la CNUCED a compétence en la matière. Elle se prononcera au moment voulu, compte tenu des instructions qu'elle aura reçues. La délégation française devra donc s'abstenir si le paragraphe 5 du dispositif est mis aux voix séparément.

39. M. DIALLO (Haute-Volta) s'associe aux remarques du représentant de la Jamaïque : la délégation voltaïque votera contre l'amendement proposé par le Royaume-Uni, car elle est d'avis que le rapport établi par le Secrétaire général (E/4633) a démontré l'utilité de créer un mécanisme intergouvernemental en vue de coordonner les activités entreprises dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement.

40. M. EL-IMAN (Koweït) dit que sa délégation, fidèle à l'attitude qu'elle a adoptée au Comité de coordination, appuie les remarques des représentants de la Jamaïque, de l'Inde, du Pakistan et de la Haute-Volta.

41. M. DECASTIAUX (Belgique) votera pour l'amendement proposé par le Royaume-Uni, pour les raisons exposées par la délégation française, et il s'abstiendra sur le paragraphe 5 du dispositif si celui-ci est mis aux voix séparément.

42. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le rapport du Secrétaire général (E/4633) soulève des problèmes sérieux qui doivent être étudiés plus à fond. Il ne s'agit pas de retarder les activités qui doivent être entreprises dans ce domaine, mais la délégation des Etats-Unis est convaincue que le Conseil ne doit pas prendre une décision trop hâtive. L'amendement présenté par la délégation du Royaume-Uni a pour seul but de faire en sorte que les mesures prises soient le résultat d'une étude approfondie, et la délégation des Etats-Unis l'appuiera.

43. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation éprouve certains doutes au sujet du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, tout au moins sous sa forme actuelle, surtout si ce paragraphe est examiné dans le contexte du paragraphe 2.

44. La question est envisagée d'une manière plus raisonnable au paragraphe 2, qui prévoit que l'on recueillera les vues des Etats Membres et celles des organisations intéressées rattachées aux Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales intéressées avant d'examiner la place à donner et le rôle à attribuer à tout mécanisme intergouvernemental qui pourrait être créé dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement. Ce n'est que dans une étape suivante que le Conseil, ou éventuellement l'Assemblée générale, pourra se prononcer sur la création d'un tel mécanisme.

45. La délégation de l'Union soviétique appuie donc l'amendement présenté par la délégation du Royaume-Uni et, pour les raisons qu'elle a exposées à la 375<sup>e</sup> séance du Comité de coordination, elle s'abstiendra sur le paragraphe 5 du dispositif si celui-ci est mis aux voix séparément.

46. M. BRADLEY (Argentine) rappelle que plusieurs délégations se sont abstenues, au Comité de coordination, lors du vote intervenu sur le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution à l'examen. L'Argentine, qui n'est pas membre du Conseil du commerce et du développement, tient à préciser devant le Conseil économique et social qu'elle estime qu'il n'appartient pas à celui-ci de reconnaître les pouvoirs de la CNUCED, qui ont été définis avec toute la clarté voulue dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale. La délégation argentine demande donc qu'il soit procédé à un vote séparé sur le paragraphe 5 du dispositif de ce projet.

47. Le PRESIDENT met aux voix successivement l'amendement proposé par la délégation du Royaume-Uni, le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution figurant

dans le document E/4739, et le projet de résolution dans son ensemble.

*Il y a 11 voix pour l'amendement du Royaume-Uni, 11 voix contre avec 3 abstentions.*

*L'amendement n'est pas adopté.*

*Par 15 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution est adopté.*

*A l'unanimité, l'ensemble du projet de résolution (E/4739 et Corr.1) est adopté.*

48. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation se réserve le droit d'exposer à nouveau son point de vue sur l'opportunité de créer un mécanisme intergouvernemental dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement. Le mandat du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ayant été prorogé jusqu'à la fin de 1971,

conformément au paragraphe 7 du dispositif de la résolution qui vient d'être adoptée, la délégation du Royaume-Uni espère que les incidences financières des propositions du Comité consultatif continueront d'être soumises au Conseil pour examen.

49. M. McCABE (Irlande) rappelle que sa délégation avait été d'avis, à la 379e séance du Comité de coordination, que le mandat du Comité consultatif devrait être prorogé jusqu'à la fin de 1972. Bien que les amendements qu'elle a proposés à cette fin n'aient pas été adoptés, ce point de vue a été partagé par plusieurs autres délégations.

50. Le PRESIDENT, faisant savoir que les documents relatifs aux points 18, 21 et 22 de l'ordre du jour n'ont pas encore été distribués dans toutes les langues de travail, propose de repousser l'examen de ces questions à la 1637e séance.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 11 h 35.



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 18 de l'ordre du jour :	
Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies :	
a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination	
b) Rapport du Comité administratif de coordination	
c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique	
d) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes	
Rapport du Comité de coordination .....	263
Point 21 de l'ordre du jour :	
Mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil et le calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971	
Rapport du Comité de coordination .....	264
Incidences financières des décisions prises par le Conseil à sa quarante-septième session .....	267
Point 22 de l'ordre du jour :	
Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale .....	267
Ajournement de la session .....	267

*Président* : M. SCHEYVEN (Belgique).

## POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

## Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies :

- a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination
- b) Rapport du Comité administratif de coordination
- c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique
- d) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes

## RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4741)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 18 de l'ordre du jour (E/4741). Il propose au Conseil de se prononcer sur les projets de résolution I à V contenus au paragraphe 13 de ce rapport.

*Il en est ainsi décidé.*

## I. ORDINATEURS

2. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) réaffirme la position prise par la délégation soviétique au Comité de coordination : il importe que le projet de résolution n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour les Nations Unies.

3. M. DECASTIAUX (Belgique) dit que la délégation belge appuiera le projet de résolution, qui répond pleinement au souci de son pays de moderniser les Nations Unies. Il doit cependant faire quelques réserves quant aux incidences financières, au sujet desquelles il subsiste certains doutes.

4. M. DIALLO (Haute-Volta) associe la délégation voltaïque aux réserves formulées par les deux orateurs précédents.

5. M. HILL (Sous-Secrétaire général aux affaires inter-organisations) fait observer que les activités supplémentaires prévues dans le projet de résolution ne pourront donner de bons résultats si l'on n'engage pas des experts à titre temporaire. Les dépenses qui en résulteraient seraient de l'ordre de 32.000 dollars en 1970. Le Conseil peut être certain que le Secrétaire général ne procédera à la nomination des experts en question que lorsque l'Assemblée générale aura décidé d'approuver une augmentation suffisante des effectifs du personnel affecté au CAC et aux affaires interorganisations et sous réserve qu'elle prenne une telle décision.

6. M. Malcolm O. COLE (Sierra Leone) dit que, après avoir entendu la déclaration du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations, la délégation de la Sierra Leone pourra voter le projet de résolution I.

*Par 20 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution I est adopté.*

7. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) dit que la délégation tanzanienne s'est abstenue parce qu'elle avait encore quelques doutes quant aux incidences financières de la résolution.

## II. RAPPORT DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

8. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil que le projet de résolution II a été approuvé à l'unanimité par le Comité de

coordination. En l'absence d'observations, il considérera que le Conseil a décidé d'adopter ce texte à l'unanimité.

*Il en est ainsi décidé.*

### III. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA COMMUNICATION ET À LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES INSPECTEURS

9. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) rappelle que la délégation française est l'un des auteurs du projet de résolution.

10. Au Comité de coordination, la délégation française avait demandé au Secrétariat de présenter, pour éclaircir la question, un document indiquant les méthodes actuellement appliquées en ce qui concerne la communication et la présentation des rapports du Corps commun d'inspection. Le représentant de la France a reçu ce document; mais celui-ci est rédigé dans une langue de travail autre que la sienne. Il demande au Secrétariat de la distribuer en tant que document officiel dans toutes les langues de travail du Conseil.

11. M. HILL (Sous-Secrétaire général aux affaires inter-organisations) dit que, pour donner suite à la demande de renseignements présentée par la délégation française au Comité de coordination, le Secrétariat a préparé un projet de texte en consultation avec le Corps commun d'inspection. Ce document contient un exposé des procédures en vigueur, telles que les interprète le Corps commun d'inspection, et n'a pas été officiellement approuvé par le Secrétaire général. Une certaine confusion existe à l'heure actuelle en ce qui concerne ces procédures, et il serait certainement utile de discuter de la question lors de la prochaine réunion commune du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination. En attendant, le Secrétariat s'efforcera de réviser le document en question et de le distribuer dans les différentes langues de travail à temps pour la prochaine réunion commune des deux comités en octobre 1969.

12. Le PRÉSIDENT attire l'attention des délégations sur le paragraphe 5 du projet de résolution III, qui expose les méthodes proposées pour la communication et la présentation dans l'avenir de certains rapports du Corps commun d'inspection. Si les membres du Conseil n'ont pas d'autres observations à formuler, le Président considérera que le Conseil décide d'adopter le projet de résolution à l'unanimité.

*Il en est ainsi décidé.*

### IV. RAPPORT DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION SUR LES QUESTIONS DE COORDINATION ET RAPPORTS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION, DES RÉUNIONS COMMUNES DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION, DES

### INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

13. M. DIALLO (Haute-Volta) rappelle que, au Comité de coordination, la délégation voltaïque a exprimé certaines réserves quant au libellé du paragraphe du dispositif de la partie III du projet de résolution IV, où l'on demande à la Commission des droits de l'homme d'unifier certains types de renseignements. Après avoir reçu des assurances des auteurs du projet de résolution, la délégation voltaïque a été en mesure d'appuyer ce texte. Elle espère cependant que le Secrétariat pourra trouver une meilleure traduction pour le mot anglais "consolidate", afin d'aligner le texte français sur le texte anglais initial.

14. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'autres observations il estimera que le Conseil décide d'adopter le projet de résolution IV à l'unanimité.

*Il en est ainsi décidé.*

### V. DÉVELOPPEMENT ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

15. M. VIAUD (France) fait observer que la liste des auteurs qui se trouve en tête du projet de résolution V dans le texte français du rapport est incomplète. La France et la Bulgarie figurent également au nombre des auteurs.

16. M. ALLEN (Royaume-Uni) signale qu'il est question, à deux reprises, du rôle de coordination du Conseil dans le texte anglais du paragraphe 2 du dispositif. Il avait été entendu au Comité de coordination que cette référence n'apparaîtrait qu'une fois, à la fin du paragraphe.

17. Le PRÉSIDENT dit que le Secrétariat tiendra compte des observations qui ont été formulées.

18. Le projet de résolution V ayant été approuvé à l'unanimité par le Comité de coordination, le Président suppose que le Conseil veut également l'adopter à l'unanimité.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil et le calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971

### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4742)

19. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 21 (E/4742) et à se prononcer sur les recommandations contenues au paragraphe 14 de ce rapport, ainsi que sur le projet de résolution relatif aux mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil économique et social

et le calendrier des conférences pour 1970 et 1971, qui figure au paragraphe 15. Le Président signale que le Comité a approuvé les recommandations figurant aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 14 à la majorité des voix et toutes les autres à l'unanimité.

20. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant à la recommandation figurant à l'alinéa *b* du paragraphe 14, dit que la délégation soviétique fait quelques réserves quant à la proposition selon laquelle la Commission du développement social se réunirait tous les deux ans.

*Par 24 voix contre 2, la recommandation figurant à l'alinéa b du paragraphe 14 est adoptée.*

*Par 24 voix contre 2, avec une abstention, la recommandation figurant à l'alinéa c du paragraphe 14, est adoptée.*

21. M. ALLEN (Royaume-Uni) fait remarquer que l'alinéa *t* du paragraphe 14 n'indique pas clairement à qui et à quel moment le Secrétaire général devra faire rapport sur les résultats de l'étude qui lui est demandée. La délégation du Royaume-Uni estime que le Secrétaire général devrait faire rapport au Conseil à ce sujet à la reprise de sa quarante-septième session.

22. M. VIAUD (France) s'associe aux observations du représentant du Royaume-Uni. Il constate que, d'après le projet de calendrier des conférences et réunions pour 1970 annexé au paragraphe 16 du rapport, le Conseil d'administration du PNUD tiendrait une session extraordinaire du 16 au 20 mars 1970 pour examiner l'Etude sur la capacité. C'est, bien entendu, au Conseil d'administration qu'il appartiendra de prendre une décision définitive quant aux dates, mais il convient de faire remarquer que l'Etude, qui ne sera probablement publiée que quelques semaines avant le début de la session, est très importante et doit être examinée soigneusement par les gouvernements afin que leurs délégations arrivent à la session extraordinaire parfaitement préparées. M. Viaud pense donc qu'il vaudrait mieux tenir la session extraordinaire au début d'avril. De toute façon, le Conseil d'administration en saura davantage sur la question en janvier, et sera alors en mesure de prendre une décision appropriée.

23. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) dit que le paragraphe 10 du rapport indique clairement que toute décision prise au stade actuel pourra être réexaminée. Il semble raisonnable de supposer que le Conseil d'administration du PNUD, lorsqu'il prendra une décision définitive au sujet de la session extraordinaire, veillera à ne pas fixer une date qui coïnciderait avec une autre réunion importante. Sous cette réserve, le représentant des Etats-Unis peut appuyer la suggestion de la délégation française.

24. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) suggère que les conclusions de l'étude du Secrétaire général prévue à l'alinéa *t* du paragraphe 14 soient examinées par le Conseil à

sa quarante-huitième session, en janvier 1970, lorsqu'il étudiera son programme de travail pour l'année. Cela laisserait suffisamment de temps pour établir un rapport complet sur la question visée à l'alinéa *t*.

25. M. ALLEN (Royaume-Uni) persiste à croire que les conclusions de l'étude devraient être examinées à la reprise de la quarante-septième session; en effet, s'il était décidé que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présentera dorénavant son rapport directement à l'Assemblée générale, il serait probablement nécessaire de modifier le statut du Haut Commissariat. Or, une telle décision ne peut être prise que par l'Assemblée générale.

26. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) dit que le Secrétariat fera tout son possible pour établir le document en question à temps pour la reprise de la quarante-septième session.

27. Les observations qui ont été faites au sujet de la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUD seront prises en considération par le Directeur lorsqu'il fera ses recommandations.

28. M. RODRÍGUEZ LARRETA (Uruguay) demande pourquoi on propose de diviser la quarante-huitième session du Conseil en deux parties.

29. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) explique que le calendrier initial proposé par le Secrétaire général était conforme à l'usage établi. Cependant, le Comité de coordination a étudié les moyens d'aider le Conseil à terminer plus facilement l'examen d'un ordre du jour très chargé. Un groupe de travail officieux créé par le Comité a formulé les propositions présentées dans le projet de calendrier pour 1970. Comme le représentant des Etats-Unis l'a fait observer, on ne demande au Conseil que d'approuver en principe le calendrier, sous réserve d'un réexamen de la question à la reprise de la quarante-septième session.

30. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) explique que la question a été longuement discutée au Comité de coordination parce que, dans le cadre de l'ancien calendrier, les délégations ont éprouvé des difficultés à assister tout d'abord à la session de printemps du Conseil, tenue au Siège, puis à la session d'été qui se tenait peu de temps après à Genève.

31. A la reprise de sa quarante-huitième session, en mai 1970, le Conseil se bornera à examiner les rapports de la Commission du développement social, de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme. Les membres du Conseil ne seront donc pas obligés d'envoyer des délégations nombreuses. Le nouveau calendrier a été proposé pour essayer d'améliorer l'organisation des travaux du Conseil et pour lui permettre de discuter plus à fond les questions importantes.

32. M. RODRIGUEZ LARRETA (Uruguay) dit que cette explication ne l'a pas convaincu qu'il conviendrait de diviser la quarante-huitième session du Conseil en deux parties. Il



demande que l'opposition de la délégation de l'Uruguay à cet arrangement soit nettement indiquée dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. En 1961, la session de printemps s'est tenue en avril et la session d'été en juillet; cet arrangement a laissé suffisamment de temps pour les préparatifs nécessaires.

33. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que tant de nouveaux organes et comités ont été créés depuis 1961 que l'organisation des travaux du Conseil est devenue maintenant beaucoup plus difficile. Si le Conseil se réunit en avril, il ne pourra examiner ni le rapport de la Commission des droits de l'homme, ni celui de la Commission du développement social; en effet, ni l'une ni l'autre de ces commissions ne termineront leur session avant les derniers jours de mars.

*L'ensemble des recommandations figurant au paragraphe 14 est adopté.*

*A l'unanimité, le projet de résolution figurant au paragraphe 15 est adopté.*

34. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le paragraphe 16 du rapport et le projet de calendrier des conférences et réunions y annexé.

35. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) a constaté que quatre des cinq commissions techniques qui doivent se réunir en 1970 tiendront leur session à l'Office des Nations Unies à Genève. La délégation des Etats-Unis estime qu'il faut maintenir un certain équilibre entre le Siège et Genève. En outre, la Commission de statistique procède actuellement à une étude des opérations statistiques de tout le système des Nations Unies et, le Bureau de statistique des Nations Unies se trouvant à New York, il semble souhaitable que cette commission se réunisse dans cette ville. La délégation des Etats-Unis propose donc que la Commission de statistique se réunisse à New York au lieu de Genève. En outre, si la Commission ne se réunit pas avant octobre 1970, comme le propose le projet de calendrier, elle sera restée deux ans et demi sans se réunir, intervalle que les statisticiens estiment beaucoup trop long, et son rapport ne sera soumis au Conseil qu'en 1971. La délégation des Etats-Unis propose donc que la Commission de statistique se réunisse au Siège du 10 au 20 février 1970.

36. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) fait observer que, pour assurer un juste équilibre, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions, la dernière étant la résolution 2478 (XXIII) qui fixe les conditions dans lesquelles les commissions techniques du Conseil peuvent se réunir à Genève. Comme la dernière session de la Commission de statistique s'est tenue à New York, le principe de l'alternance ne serait pas respecté si la prochaine session se tenait encore au Siège.

37. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que la recommandation faite par le Comité de coordination au paragraphe 16 de son rapport ne reflète pas exactement les débats du Comité; on a fait

observer à plusieurs reprises que le projet de calendrier des conférences et réunions n'était que provisoire et qu'il pouvait être modifié par le Conseil à la reprise de sa quarante-septième session. De l'avis de la délégation soviétique, aucune décision définitive sur le calendrier ne devrait être prise pour l'instant.

38. M. KELSO (Observateur de l'Australie), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que le Président de la Commission de statistique, qui est Australien, est tout à fait d'avis que la seizième session de la Commission devrait avoir lieu après un intervalle de deux ans plutôt que de deux ans et demi.

39. M. DECASTIAUX (Belgique) fait observer qu'une des dispositions de la résolution 2478 (XXIII) de l'Assemblée générale — à savoir celle qui figure à l'alinéa e du paragraphe 6 du dispositif — est déjà violée du fait que, en 1969, la session d'été du Conseil à Genève ne se terminera pas six semaines avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Afin de maintenir l'équilibre et de respecter le principe de l'alternance, le représentant de la Belgique préférerait que la Commission de statistique tienne sa seizième session à Genève.

40. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) ne pense pas que l'on puisse soutenir que le plan des conférences, tel qu'il est exposé dans les résolutions de l'Assemblée générale, doit rester immuable, s'il y a des arguments objectifs valables en faveur de l'un ou de l'autre lieu de réunion.

41. M. ALLEN (Royaume-Uni) fait observer, au sujet du principe de l'alternance, qu'en 1969 la Commission de la population tient pour la deuxième fois consécutive sa session à Genève. Il estime toutefois que, pour déterminer le lieu de réunion de la Commission de statistique, les préférences d'ordre professionnel des statisticiens devraient avoir la priorité. Il appuie donc la proposition des Etats-Unis.

42. M. GALLARDO MORENO (Mexique) estime, comme le représentant de la Belgique, que la Commission de statistique devrait tenir sa prochaine session à Genève. En outre, il partage entièrement les vues du représentant de l'Uruguay en ce qui concerne la division en deux parties de la quarante-huitième session du Conseil.

43. Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition des Etats-Unis d'Amérique.

*Il y a 10 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions. La proposition des Etats-Unis n'est pas adoptée.*

44. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil approuve en principe le calendrier des conférences et réunions pour 1970, ainsi que le calendrier provisoire des réunions pour 1971, sous réserve de réexamen, le cas échéant, à la reprise de sa quarante-septième session.

*Il est ainsi décidé.*

**Incidences financières des décisions prises par le Conseil à sa quarante-septième session (E/4740)**

45. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 34 du règlement intérieur, et contenant un résumé des incidences financières des décisions prises par le Conseil à sa quarante-septième session (E/4740). Ces incidences seront discutées en temps opportun par les organes compétents de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général les reverra dans leur totalité et inscrira les demandes de crédits nécessaires dans le projet de budget révisé pour 1970, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

46. M. VIAUD (France) dit que la délégation française présentera en temps opportun des observations sur le projet de budget révisé pour 1970. Toutefois, il tient à faire remarquer que le chiffre indiqué au sujet du coût estimatif de la convocation de la Conférence sur les problèmes du milieu humain est exactement celui que le Secrétariat avait avancé avant que le Conseil n'ait adopté la résolution 1448 (XLVII), dans laquelle il demande au Secrétaire général de faire tous ses efforts pour réduire le coût de cette conférence. Dans ces conditions, les chiffres indiqués n'ont plus guère de sens.

47. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) reconnaît que les chiffres en question n'ont plus de sens. Le Secrétariat s'efforcera de présenter de nouvelles estimations des incidences financières en tenant compte de la résolution adoptée par le Conseil. M. de Seynes souligne l'inefficacité de la procédure suivie par le Conseil pour l'examen des incidences financières.

48. M. OLDS (Etats-Unis d'Amérique) demande pourquoi on continue d'appliquer une procédure dont on reconnaît l'inefficacité. Le Conseil ferait bien, à un stade ultérieur, d'étudier la possibilité d'appliquer des méthodes plus adéquates pour traiter des projections de programmes et des incidences financières.

49. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) reconnaît la faiblesse du système actuel; il serait souhaitable de discuter des possibilités de réforme de l'ensemble du système de l'ONU en matière de programmation et d'établissement du budget.

50. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense qu'il y a une certaine légèreté à déclarer que certains chiffres indiqués dans les documents dont le Conseil est saisi n'ont pas de sens et seront remplacés par d'autres. Quant au fond de la question, la délégation soviétique ne saurait approuver aucune dépense qui entraînerait une augmentation du budget ordinaire de l'ONU; de l'avis de Mme Mironova, les organes compétents de l'Assemblée générale devront examiner très attentivement le projet de budget révisé en tenant compte des débats qui se sont déroulés au Conseil.

51. M. ALLEN (Royaume-Uni) estime que la somme de 32 000 dollars prévue au titre du point 18 de l'ordre du jour doit être supprimée; les décisions relatives à ce point ne devraient avoir aucune incidence financière.

52. M. HILL (Sous-Secrétaire général aux affaires inter-organisations) dit que, au contraire, la somme en question sera nécessaire si l'on entend exécuter de façon efficace les travaux envisagés.

53. M. HALL (Jamaïque) se déclare d'accord avec le représentant du Royaume-Uni. La note du Secrétaire général concernant les incidences financières des décisions relatives au point 18 de l'ordre du jour (E/AC.24/L.362) a fait l'objet, au Comité de coordination, de longues discussions, à la suite desquelles M. Hall avait cru comprendre que cette note serait retirée. C'est pourquoi il est surpris de voir figurer au tableau la somme de 32 000 dollars.

**POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale (E/L.1261)**

54. Le PRÉSIDENT demande aux membres du Conseil s'ils l'autorisent à établir le rapport du Conseil à l'Assemblée générale comme il est indiqué au paragraphe 1 de la note du Secrétaire général sur la question (E/L.1261).

*Il en est ainsi décidé.*

**AJOURNEMENT DE LA SESSION**

55. Le PRÉSIDENT dit que, en devenant Président du Conseil économique et social, il s'est trouvé en mesure de servir les intérêts des pays auxquels la Belgique accorde son assistance technique, et en même temps de mieux assurer la gestion du département dont il a la charge en tant que Ministre belge de la coopération au développement.

56. Personnellement, il est très attaché à l'"internationalisation" des aides bilatérales, et il tient à lier l'aide bilatérale belge à celle des organisations internationales, et, dans toute la mesure possible, à la coordonner avec d'autres aides bilatérales. La chose est facile à Bruxelles, capitale des Communautés européennes. Ainsi, chaque fois que les représentants des pays africains avec lesquels la Belgique a conclu des accords de coopération viennent à Bruxelles, des rencontres sont organisées avec les autorités de la Communauté économique européenne et, plus particulièrement, avec celles du Fonds européen de développement. Du fait de ses fonctions à la tête du Conseil économique et social, le Président a eu l'occasion de prendre des contacts plus étroits avec le Président de la BIRD et avec le Directeur du PNUD.

57. Le Président est très attaché aussi à ce qu'il appelle l'"effet multiplicateur". Un tel effet multiplicateur peut être obtenu par l'intermédiaire des institutions inter-

nationales lorsque, par exemple, les pays en voie de développement bénéficient des services de techniciens qui les aident à établir des projets techniquement valables qu'ils soumettent ensuite aux instances internationales, obtenant ainsi des financements internationaux, qui, sans cette collaboration, ne leur auraient pas été accordés.

58. La Belgique s'est engagée envers le Fonds européen de développement pour un montant de 80 millions de dollars, étalé sur cinq années; elle a promis de collaborer à l'aide alimentaire internationale, dans le cadre de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, pour un montant de 4,5 millions de dollars et de majorer sa contribution au PNUD en la portant à 2,5 millions de dollars pour 1970.

59. Mais encore aujourd'hui, en Belgique comme dans la plupart des pays industrialisés, l'aide au développement n'est malheureusement pas considérée par tous comme un problème prioritaire. La situation budgétaire et l'état de la balance des paiements des pays donateurs déterminent et influencent encore trop largement leur politique d'aide. Cet état de choses ne répond pas aux besoins des pays en voie de développement, qui doivent précisément faire des plans à moyen et à long terme pour la réalisation desquels des assurances raisonnables de financement continu leur sont indispensables, et qui ne doivent pas être amenés à supporter le fardeau des rajustements requis par les difficultés financières des pays industrialisés.

60. Après un intervalle de 16 années, le Président s'est trouvé appelé à diriger à nouveau les débats du Conseil, organe auquel la Charte confie des responsabilités quasi illimitées. Peut-être la communauté internationale n'a-t-elle point encore su définir en termes concrets le rôle qui devrait revenir à cet organe dans la formulation des lignes directrices d'une politique économique et sociale internationale. En tout état de cause, c'est là une tâche difficile, et le progrès dans l'évolution des pays en voie de développement ne peut résulter que de l'accumulation d'une multitude d'efforts modestes et patients. Mais au cours de la présente session aucun signe n'est apparu indiquant une volonté politique de faire aboutir ce progrès dans la réalité. Le réseau des organes de décision des Nations Unies s'est compliqué depuis plusieurs années, mais il n'y aurait guère à gagner à déposséder plus encore le Conseil de ses attributions pour les confier à d'autres organes si cela ne s'accompagnait pas d'une volonté politique.

61. Cela dit, le Conseil paraît en état d'alerte salutaire à l'égard des problèmes nouveaux et des idées nouvelles, et il a su élargir et raffiner la notion de développement. Le milieu humain, les fonds marins, la pollution, l'urbanisation, la démographie, la technologie et la science sont abordés sur la base d'études d'un très bon niveau technique, et les débats qui s'engagent à leur sujet sont de nature à éclairer l'opinion mondiale. Qui plus est, le Conseil va bientôt adopter une stratégie d'ensemble dans une perspective de longue durée, et il se trouvera alors en mesure de proposer aux innombrables efforts de développement un minimum de cohérence et des orientations mieux assurées. Le Conseil a su accorder sa réflexion — à défaut de son

action — aux courants changeants de la société contemporaine. En outre, il s'est doté d'un appareil complexe qui devrait, moyennant la coordination indispensable, constituer graduellement un soutien puissant.

62. Toutefois, il ne suffit pas que le Conseil fasse oeuvre utile; il doit également s'assurer que les résultats de ses travaux sont connus du monde extérieur. Son débat général, si bien préparé qu'il ait été par une documentation de qualité, ne représente pas ce moment de réflexion collective où les principaux responsables des grandes décisions économiques viennent annuellement chercher leur inspiration. L'une des raisons en est que, malgré la longueur du débat et le nombre et la diversité de ceux qui sont appelés à y prendre part, aucun effort n'est fait pour circonscrire les sujets traités, pour concentrer la discussion sur quelques points majeurs, ou pour limiter la longueur des interventions. D'autre part, le Conseil n'est doté que d'un pouvoir de recommandation. Néanmoins, il devrait pouvoir accroître son influence dans les affaires mondiales si des efforts sérieux étaient faits dans la bonne direction.

63. Le débat général a particulièrement illustré les préoccupations universelles au sujet de l'expansion démographique. D'après les chiffres soumis au Conseil, la population mondiale doublerait au cours des 25 prochaines années. Or, rien de nouveau n'a été avancé au cours de la discussion. On a dit au Conseil que, dans certaines régions, notamment dans de nombreuses parties de l'Afrique, la sous-population était un obstacle au développement, que le planning familial est un problème personnel et social qui échappe à l'analyse des économistes et des statisticiens, qu'en l'absence d'éducation le planning familial est dans de nombreuses régions un remède inefficace à la surpopulation, et que les déclarations en faveur de la limitation des naissances émanant de pays industrialisés provoquaient des réactions de méfiance dans maints pays en voie de développement. Le Président de la BIRD, de son côté, a déclaré que le plus grand obstacle au progrès économique et social de l'immense population des pays sous-développés est l'accroissement démographique, et la Conférence internationale des droits de l'homme tenue en 1968 a reconnu que le planning familial était une nécessité du point de vue de la dignité humaine.

64. Lorsque ce problème a été évoqué au sein du Conseil, l'OMS a réaffirmé qu'il ne lui incombe pas de promouvoir une politique démographique plutôt qu'une autre, et qu'elle n'est liée par aucun système particulier de planning familial et de contrôle de la fécondité; ce sont là des problèmes sur lesquels il appartient aux gouvernements et aux familles eux-mêmes de décider, et le rôle de l'OMS est de donner des avis techniques aux pays qui en font la demande. Le Conseil a appris qu'il a été créé un Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques, qui aidera les Etats Membres à définir et à exécuter des programmes en la matière, et que des contributions volontaires d'un montant de 3,5 millions de dollars ont déjà été versées à ce fonds. Le Comité de la planification du développement a souligné que la communauté internationale devrait prendre position en ce qui concerne l'accroissement démographique et élaborer une

politique démographique destinée à influencer sur les principaux facteurs déterminant l'accroissement démographique. A cet effet, toujours selon le Comité, il faudrait diffuser largement les informations nécessaires concernant le problème et ses remèdes possibles et assurer les facilités appropriées. Mais le Conseil n'a rien fait pour essayer de définir une telle politique, pour montrer comment il serait possible d'influer sur les facteurs déterminants, ou pour identifier les facilités à assurer. Le Conseil ne doit pas se contenter de regarder se détériorer davantage chaque jour une situation déjà critique et éluder ses responsabilités au nom d'un respect mal placé de la personne humaine qui risque d'avoir pour résultat de permettre à l'explosion démographique d'annuler sur le plan du bien-être de l'humanité tout le progrès que l'on peut entrevoir. Le Président déplore qu'au bilan de la présente session du Conseil l'on n'ait rien à inscrire concernant un problème capital pour l'avenir de l'humanité.

65. En ce qui concerne la préparation de la deuxième Décennie du développement, le Président s'inquiète profondément du climat de lassitude et de désenchantement qui apparaît actuellement de part et d'autre. Malgré les besoins grandissants des pays en voie de développement, malgré l'explosion démographique, le courant net des ressources financières en provenance des pays développés à économie de marché est tombé de 0,79 à 0,68 % de leur produit national brut en 1967, et il faut craindre que la réduction des engagements pour les dernières années de la décennie en cours n'entraîne une baisse nouvelle. Pris dans leur ensemble, les pays riches, loin de se rapprocher de l'objectif de 1 % fixé d'un commun accord lors de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 1968, semblent au contraire s'en écarter. La plupart des pays donateurs paraissent convaincus qu'au rythme actuel les efforts d'aide sont nettement insuffisants pour constituer le stimulant requis dans les pays en voie de développement, mais ils semblent répugner à accroître leurs contributions, sous prétexte que le cadre institutionnel actuel n'est pas adéquat.

66. Si la première Décennie du développement n'a pas été un succès, c'est parce que l'on n'a pas accepté, ni d'un côté, ni de l'autre, de prendre des engagements. Une stratégie internationale du développement doit viser à harmoniser les politiques des États Membres, à les adapter progressivement afin de les faire converger vers un même objectif : l'établissement d'une économie mondiale mieux organisée. Le concept même de stratégie implique des engagements de la part des participants. Dans leur politique à l'égard des pays en voie de développement, les pays industrialisés s'en tiennent encore trop souvent aux concepts de la mentalité du XIX<sup>e</sup> siècle, avec des élans de charité qui permettent de soulager certaines misères, mais qui n'ont jamais engendré le développement. Le degré de développement atteint par les pays avancés est le résultat d'engagements qui ont été pris par les gouvernements, par les partis politiques, par le patronat et par les syndicats — en un mot, par toutes les forces vives de la nation. Les responsables avaient compris que le développement exigeait des réformes de structure qui

devaient être acceptées par tous, qu'il fallait faire face aux problèmes économiques au moyen d'une politique de reconversion industrielle, que la solution des problèmes sociaux ne pouvait résulter que de l'application d'une politique sociale visant à une redistribution des revenus, et qu'il fallait que les politiques structurelles soient appuyées par des engagements précis et par l'assurance de la continuité des engagements. Toutefois, dans leurs relations avec le tiers monde, les pays développés ne semblent pas avoir compris que les mêmes lois qui gouvernent le développement des économies nationales régissent aussi celui de l'économie mondiale. Lorsqu'il s'agit de construire une économie mondiale intégrée, les pays développés se mettent à craindre la planification, qui pourtant est devenue un instrument indispensable de leur propre croissance, et ils ont peur de l'engagement.

67. L'argument selon lequel l'annualité budgétaire empêche les pays industrialisés de souscrire des engagements à moyen ou à long terme à l'égard des pays en voie de développement est invalidé par les techniques budgétaires modernes ainsi que par les engagements internationaux. Aux États-Unis, le système de programmation budgétaire désigné sous le nom de *Planning Programming Budgeting System* a révolutionné les méthodes, tant du secteur privé que du secteur public; les grandes entreprises et les départements ministériels qui appliquent cette technique s'en félicitent et l'étendent à des domaines de plus en plus nombreux. Ce système consiste à élargir le cadre budgétaire en prévoyant des échéances de 5, 10 et même 20 ans, divisées en tranches annuelles et permettant d'assurer la liaison entre une programmation à moyen ou à long terme et la préparation du budget annuel.

68. En outre, on pourrait citer de nombreux cas où des accords et des engagements internationaux ont ouvert la voie à des réalisations qui auraient été impossibles autrement. C'est ce qui s'est produit avec le plan Marshall, la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et l'institution de la Communauté économique européenne. Dans chaque cas, l'idée première était révolutionnaire; elle supposait des reconversions profondes des mentalités, des habitudes et même des institutions et des structures économiques; mais là où leurs intérêts étaient évidents, les pays industrialisés n'ont pas reculé devant l'innovation.

69. Il serait également dans l'intérêt de ces pays, économiquement et politiquement, sans compter l'impératif moral qui est la considération la plus importante, de prendre des engagements à l'égard des pays en voie de développement. Peut-être sera-t-il difficile pour certains pays donateurs de prendre des engagements politiques, mais plusieurs pays industrialisés l'ont déjà fait. La Suède, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Canada et l'Italie se sont tous donnés pour tâche d'améliorer leur aide aux pays en voie de développement et d'en assurer la continuité.

70. La création d'une économie véritablement mondiale exige plus que la fixation d'un volume d'aide et le respect

d'échéances. Pour les pays développés, elle nécessite notamment la suppression des barrières commerciales, la diversification de la production et des reconversions industrielles destinées à améliorer la répartition du travail dans le monde. Pour les pays en voie de développement, elle nécessite l'ouverture de leurs marchés aux produits des autres pays en voie de développement, et, plus particulièrement, la création des conditions du développement, sans lesquelles toute aide serait largement perdue. Les pays en voie de développement devraient élaborer des plans de développement nationaux, s'engager à apporter des réformes de structure dans les domaines social et fiscal, améliorer l'agriculture et le régime foncier et accepter le planning familial. Ils devraient tendre à élargir leurs marchés et leurs possibilités d'action organisée en harmonisant leurs plans avec ceux de leurs voisins, en recherchant des ententes régionales et en prêtant leur concours aux pays moins avancés qu'eux-mêmes.

71. On a souvent dit qu'il n'était pas possible de définir des objectifs de développement précis pour une période aussi longue que celle d'une décennie. C'est une raison supplémentaire de prévoir des procédures de consultations, et de mettre en place des organismes institutionnels chargés d'ajuster périodiquement la stratégie et de veiller à ce que le courant de l'aide s'achemine dans des conditions satisfaisantes. Ce qu'il faut en tout cas, c'est que cette stratégie ne se limite pas à de simples déclarations d'intentions qui seraient faites au début de la deuxième Décennie et resteraient lettre morte par la suite. Il faut des engagements formels auxquels souscrira chaque pays et qui auront exactement la même valeur qu'un traité.

72. Les jeunes remettent en question aujourd'hui l'ordre mondial existant, en vertu duquel plus de 130 souverainetés distinctes invoquent chacune le droit de gérer ses propres affaires avec un minimum de considération pour les intérêts d'autrui, cependant que les Etats s'arment les uns contre les autres et qu'un tiers de la population du monde est beaucoup plus riche que les deux autres tiers. La jeunesse aime le danger et rejette la société de consommation. Il faut lui offrir la possibilité de servir la cause qui consiste à aider au développement de ces deux tiers du monde. En Belgique, au XIXe siècle, la misère, les inégalités et les injustices avaient fait naître des mouvements politiques et idéologiques et amené la création de syndicats et de groupements de jeunesse; jeunes et vieux ont travaillé la main dans la main à atteindre leurs objectifs. Les hommes d'Etat doivent écouter la jeunesse et rechercher son appui pour résoudre les problèmes mondiaux. Les jeunes ont d'ailleurs beaucoup à apporter car, s'ils n'ont pas la connaissance et l'expérience, ils ont au moins l'instinct de ce monde. Il faut les former pour qu'ils prennent conscience de leurs possibilités et les armer pour qu'ils travaillent un jour fraternellement sur une terre unie.

73. Après un échange de compliments, le PRÉSIDENT prononce l'ajournement de la quarante-septième session du Conseil.

La séance est levée à 18 h 40.